HAL
open science

Le tourisme coopératif au Québec : un enjeu de développement des territoires

Sylvain Salaméro

To cite this version:

Sylvain Salaméro. Le tourisme coopératif au Québec : un enjeu de développement des territoires. Géographie. Université de Québec à Chicoutimi; Université de Poitiers, 2017. Français. NNT : . tel-01699110

HAL Id: tel-01699110

https://hal.science/tel-01699110v1

Submitted on 2 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le tourisme coopératif au Québec : un enjeu de développement des territoires

Thèse en cotutelle présentée à l'Université de Poitiers en tant qu'exigence partielle du doctorat en Sciences économiques et à l'Université du Québec à Chicoutimi en tant qu'exigence partielle du doctorat en Développement régional et soutenue le 27 mars 2017, par Sylvain Salaméro.

Sous la direction de Gilles Caire, Maître de Conférences HDR (habilitation à diriger des recherches) en Sciences économiques, responsable du Master Droit et développement de l'Économie sociale et solidaire, Université de Poitiers, membre du Centre de recherche sur l'intégration économique et financière (CRIEF) et Christiane Gagnon, PhD en aménagement, professeure au Département des sciences humaines, UQAC (Université de Québec Chicoutimi), chercheure au Centre de recherche en développement territorial (CRDT).

Le jury, composé de six évaluateurs, soit messieurs Gilles Caire, co-directeur de la thèse, de l'Université de Poitiers, Philippe Violier de l'Université d'Angers, Olivier Bouba-Olga de l'Université de Poitiers, Yann Fournis de l'Université du Québec à Rimouski, mesdames Christiane Gagnon, directrice de la thèse, de l'Université du Québec à Chicoutimi et Suzanne Tremblay, de l'Université du Québec à Chicoutimi, et présidente du jury, a accepté à l'unanimité la thèse avec mention excellente.

Résumé

Depuis une quarantaine d'années, différentes formes de tourisme ont émergé et sont souvent considérées comme des opportunités de développement des territoires (Lequin, 2001; Gagnon et coll., 2007; Laurent, 2009; Breton et coll., 2010). Les organismes internationaux, les collectivités et de nombreux chercheurs invoquent un tourisme géré par les acteurs locaux afin de promouvoir un développement qualitatif des territoires. Étonnamment, peu de travaux se sont attachés à explorer ces nouvelles formes de tourisme et leurs effets pour les territoires. Alors que le tourisme est souvent sollicité pour valoriser des lieux en marge, nous nous sommes demandé si le tourisme coopératif pouvait représenter une opportunité pour les territoires.

La présente recherche utilise une méthodologie quantitative et d'analyse cartographique. Elle se focalise sur les initiatives locales de mise en tourisme dans le champ de l'économie sociale, comme c'est le cas du tourisme coopératif au Québec qui répond à la problématique de recherche sur le développement territorial. Il s'agit, dans une posture exploratoire, de dresser un premier portrait du tourisme coopératif au Québec et ses effets en matière de développement territorial sous le prisme de la justice sociospatiale. Ces initiatives de mise en tourisme, qui a priori s'inscrivent en rupture avec le tourisme fordiste ou dit de masse, présentent-elles des spécificités et peuvent-elles constituer un modèle alternatif de tourisme et de développement pour les territoires en difficulté ?

Dans cette perspective, la recherche a été organisée en trois phases. La première consiste à croiser, à l'échelle des régions du Québec, les dynamiques démographiques et économiques territoriales, les dynamiques des coopératives non financières et les dynamiques touristiques afin de contextualiser la recherche, d'identifier les territoires en difficulté et de mettre en évidence les relations entre ces différentes dynamiques. Cette étape de la recherche s'appuie sur des données quantitatives et l'analyse cartographique. Les données secondaires qui couvrent les années 2001 à 2013 proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et du ministère du Tourisme et les données originales sont tirées des rapports de gestion des coopératives non financières collectés par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) de 2001 à 2013. La seconde phase vise à dresser un premier état des

lieux du tourisme coopératif au Québec, puisque celui-ci n'existe pas. Pour ce, les données socioéconomiques des coopératives touristiques ont été utilisées dans une démarche exploratoire de dénombrement, de classification et d'analyse cartographique. La troisième phase consiste en une analyse géographique plus fine. Une méthodologie originale a été déployée pour mettre en exergue les hauts lieux touristiques et coopératifs. Cette démarche permet un autre niveau d'interprétation des données et de confirmer partiellement l'hypothèse principale. Celle-ci postule que les coopératives touristiques au Québec, qui s'inscrivent dans une longue tradition d'économie sociale et d'action solidaire, peuvent constituer un modèle pertinent de tourisme géré par les acteurs locaux pour les territoires en difficulté.

La présente recherche doctorale a permis de documenter le tourisme coopératif et de cerner ce phénomène en devenir. Il a été possible d'en apprécier l'ampleur, un certain nombre de ses caractéristiques et de le positionner par rapport aux autres formes de tourisme.

Le tourisme coopératif profite plus fortement aux territoires désavantagés. De plus, cette contribution confirme la dimension territoriale de l'économie sociale. Les résultats montrent que dans les territoires considérés comme en difficulté en matière démographique et économique, le tourisme coopératif est surreprésenté. C'est une forme de tourisme qui rejoint des problématiques de développement territorial. De plus, cette forme de tourisme semble participer à un processus de démocratisation de l'économie. Depuis la Loi sur les coopératives de 1997, les coopératives peuvent adopter un statut multisociétaire. Le tourisme coopératif repose aujourd'hui, en grande partie, sur une gouvernance multipartite en privilégiant ce statut. Il s'appuie sur des formes originales de propriété des moyens de production. Il est mobilisé dans les territoires en difficulté, notamment parce qu'il permet de trouver des formes alternatives de financement des actifs touristiques et de générer des emplois. En ce sens, il représente une solution qui peut être envisagée lorsque les acteurs locaux ne disposent pas des capitaux nécessaires à la mise en tourisme des territoires. Pourtant, si les conditions d'un régime territorial partenarial semblent réunies (Lévesque, 2007), la plupart des coopératives touristiques ne produisent pas de produits touristiques spécifiques et ne se différencient pas clairement de l'offre touristique existante.

De manière générale, l'économie coopérative est plus concentrée dans les régions en difficulté. De même, l'économie touristique est proportionnellement plus importante dans

les territoires en difficulté en comparaison avec la moyenne du Québec. Cependant, l'hypothèse de la capacité du tourisme à générer des dynamiques de peuplement et de captation de revenus, mise en exergue par les travaux sur la théorie de la base revisitée (Talandier et Davezies, 2009), et communément admise dans la communauté scientifique, n'est que très partiellement confirmée par notre étude au Québec. Seuls quelques territoires touristiques se situent dans cette configuration. Dans la plupart, les dynamiques de développement territorial n'apparaissent pas clairement. De nombreux hauts lieux touristiques québécois, parfois séculaires comme Tadoussac ou Kamouraska, perdent des habitants ; leurs revenus disponibles y sont inférieurs à la moyenne provinciale.

L'originalité du sujet tient au fait qu'il existe relativement peu de travaux sur le modèle coopératif émergent en matière de tourisme et leurs effets sur le développement des territoires. Cette contribution participe en outre à une démarche de dénombrement, de classification et d'analyse cartographique de l'économie sociale dans les territoires.

Remerciements

La présente recherche se situe à la croisée d'un cheminement professionnel en tant qu'acteur du tourisme et d'un itinéraire académique. Originaire d'un territoire montagnard pyrénéen dans lequel le tourisme apparait comme une alternative à la déprise économique particulièrement marquée lors de mon entrée dans la vie active, j'ai fondé et je gère depuis plus de quinze ans une structure touristique qui a la particularité de se situer à la fois dans la filiation des nouveaux tourismes (écotourisme), et d'afficher une certaine proximité avec le champ du tourisme social. La structure en question est le centre partenaire pour les Pyrénées de l'Union des Centres de Plein Air (UCPA), une fédération d'associations à but non lucratif, née dans les années 1960. Cette dernière constitue depuis lors un des principaux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en France. Le Centre du Soularac a, en outre, été lauréat des trophées du tourisme responsable en 2011.

Sur le plan académique, mes interrogations sur ma propre activité professionnelle m'ont amené à reprendre un cursus universitaire tardif à la confluence de la géographie et de l'économie en parallèle de ma vie professionnelle. Ainsi en 2010, ce parcours a conduit à l'obtention d'un master de géographie dont le travail de recherche portait sur l'écotourisme. Au cours du terrain de recherche, j'ai pu constater que des formes originales de mise en tourisme émergeaient notamment au Québec. Poussé par l'envie d'en savoir plus, je me suis inscrit au double doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), sous la codirection de Christiane Gagnon, et en économie à l'Université de Poitiers, sous la codirection de Gilles Caire. Je remercie ici mes codirecteurs de thèse de m'avoir suivi dans ce projet. Je tiens aussi à leur exprimer ma reconnaissance pour leur disponibilité et leur soutien constant dans cette entreprise délicate qu'est la cotutelle transatlantique, en plus de la difficulté d'un parcours tardif en parallèle d'une vie professionnelle déjà bien remplie. Alors que je m'approche du terme du parcours doctoral, je mesure la richesse de la cotutelle tant sur le plan scientifique et intellectuel que sur le plan humain. La scolarité du doctorat en développement régional s'est révélée coûteuse temporellement, mais très profitable en matière d'apports théoriques, d'apprentissages mais aussi de rencontres.

De manière générale, je remercie tous ceux qui m'ont soutenu dans cette longue aventure intellectuelle. Je pense notamment aux différentes équipes universitaires, tels les géographes de l'université de Nantes, du Mans et d'Angers. Leur attachement à la recherche et leur ouverture d'esprit a grandement participé à ma persévérance. J'ai retrouvé nombre de leurs qualités au Québec au sein de l'équipe du Doctorat en développement régional de l'Université de Québec à Chicoutimi, de l'Université de Québec à Rimouski et du Centre de Recherche en Développement Territorial (CRDT).

Ce parcours explique que mes proches et l'équipe du Centre du Soularac, en particulier Elodie, Alain, et Chloé, ont eu souvent à porter mes absences physiques et réflexions intellectuelles depuis déjà plusieurs années. Je les remercie vivement ici de leur soutien et de leur patience. Je remercie particulièrement Odile et Émilie pour leurs relectures. Enfin, je remercie infiniment Chloé pour sa patience et Matèu et Charlie pour leur aide quant à la relativisation de ce parcours doctoral.

Ce cursus permet d'éclairer le lecteur sur les allers-retours de part et d'autre de l'Atlantique, entre les apports théoriques de mes lectures et des approches plus empiriques de près de 20 ans d'expérience en tant qu'acteur touristique. Ces cheminements professionnels et académiques sont animés par un questionnement sur les trajectoires de développement des territoires par la mise en tourisme, ce qui constitue la thématique de cette recherche.

Table des matières

1. Introduction : un contexte favorable à l'émergence de modèles locaux de mise en tourisme des territoires 1
1.1. Le tourisme comme levier de développement 1
1.2. Des formes originales de tourisme au Québec et les facteurs ayant favorisé leur émergence 5
1.3. Pertinence sociale de la thèse 9
1.4. Pertinence scientifique de la thèse 10
1.5. Originalité de la thèse 12
1.6. Structure de la thèse 13
2. L'avènement d'un tourisme territorialisé 16
2.1. Le tourisme, un système dynamique 16
2.1.1. Une définition géographique éclairante, mais peu opérationnelle 18
2.1.2. La genèse du tourisme comme industrie : une hausse continue de la consommation touristique depuis la révolution industrielle 21
2.1.3. Le tourisme de masse à ses débuts : un tourisme populaire puis social 24
2.1.4. Le modèle du tourisme fordiste en crise 29
2.2. Du tourisme de masse à l'intégration de nouvelles attentes des touristes 31
2.2.1. Les repositionnements des acteurs du tourisme 32
2.2.2. Décentralisation et régionalisation des politiques publiques 36
2.2.3. Le tourisme comme agenda de recherche scientifique : un autre facteur d'influence des pratiques touristiques 37
2.3. Des formes de tourisme se référant à des valeurs et qui rejoignent le développement territorial 39
2.3.1. Un tourisme social sous l'angle des visités 39
2.3.2. Le tourisme pro-pauvres (Pro-Poor Tourism ou PPT) 40
2.3.3. Le tourisme intégré 41
2.3.4. Le tourisme vert ou rural 42
2.3.5. Du tourisme de nature à l'écotourisme 43
2.3.6. Le tourisme durable 44
2.3.7. Le tourisme solidaire 45
2.3.8. Le tourisme équitable 45
2.3.9. Le tourisme responsable 47

2.3.10. Le tourisme communautaire 49
2.3.11. Le tourisme coopératif..... 50
2.4. Synthèse du chapitre 56
3. Un paradigme de développement territorial en construction 58
3.1. L'émergence du développement territorial 58
3.1.1. Développement et territoire : du pré-fordisme au fordisme 58
3.1.2. Une rupture avec un modèle fordiste de développement 64
3.1.3. Le développement centré sur le local 67
3.2. Le développement territorial 71
3.2.1. L'approche des systèmes touristiques locaux 75
3.2.2. La théorie de la base revisitée 78
3.3. Une approche québécoise de développement territorial avec l'économie sociale comme pierre d'assise 80
3.3.1. Une longue tradition d'économie sociale au Québec 81
3.3.2. Un nouveau militantisme économique urbain et rural 82
3.3.3. Le développement communautaire 83
3.3.4. Un modèle québécois de développement territorial 85
3.4. Économie sociale et territoires : une relation étroite peu théorisée 91
3.4.1. Différentes approches de l'économie sociale 91
a) L'approche par les composantes ou le statut juridique 92
b) L'approche par les acteurs, les activités et les règles 93
c) L'approche par les valeurs 93
d) L'approche politique 94
3.4.2. L'approche par les valeurs : une approche pertinente au Québec 96
3.4.3. Une entrée par le territoire négligée 107
3.4.4. L'économie sociale comme cadre conceptuel du tourisme coopératif 109
3.5. La justice sociospatiale comme prisme d'analyse 110
3.5.1. Développement et justice : une rupture avec la tradition utilitariste 112
3.5.2. La spatialisation des questions de justice 114
3.5.3. Le tourisme sous l'angle de la justice sociospatiale 117
3.5.4. Le tournant postmoderne : de l'avoir à l'être 119
3.6. Les éléments communs aux différents corpus de la revue de littérature 126
3.7. Synthèse du chapitre 127

4. Le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial : problématique, questions et objectifs de la recherche et approche théorique retenue 131
4.1. Problématique de recherche 131
4.1.1. Le tourisme coopératif : une opportunité pour les territoires qui perdent ? .. 134
4.1.2. Le tourisme coopératif, quelles spécificités ? 135
4.2. Questions de recherche 136
4.3. Hypothèses de recherche 137
4.4. Objectifs de recherche 138
4.5. Cadre théorique et cadre conceptuel 140
4.5.1. Approche théorique retenue 140
4.5.2. Posture épistémologique : l'approche territoriale du développement 150
5. Méthodologie 154
5.1. Stratégie de recherche 154
5.2. Les outils d'analyse et de présentation des résultats 156
5.3. Collecte de données et choix des indicateurs 159
5.3.1. Echantillonnage 159
5.3.2. Les types de données et leurs sources 159
5.3.3. Collecte de données sur les coopératives touristiques et les coopératives non financières 160
5.3.4. Collecte des données touristiques générales disponibles 167
5.3.5. Données socioéconomiques générales disponibles 170
5.3.6. Echelle retenue pour la collecte et le traitement des données 171
5.4. Synthèse des dimensions théoriques, critères, indicateurs et questions 177
5.4.1. Cadre opérationnel de l'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques régionales 177
5.4.2. Cadre opérationnel du portrait du tourisme coopératif au Québec 181
5.4.3. Cadre opérationnel de l'analyse territoriale du tourisme coopératif 183
6. Analyse croisée des dynamiques territoriales, coopératives et coopératives touristiques 185
6.1. Dynamiques démoéconomiques des régions du Québec 188
6.1.1. Les dynamiques démographiques 189
6.1.2. Les dynamiques productives 194
6.1.3. Les dynamiques régionales de revenus 198
6.1.4. Le taux d'emploi 201

6.1.5. Synthèse des dynamiques démoéconomiques des régions du Québec 203
6.1.6. Comparaison des résultats avec autres recherches visant une nomenclature 207
6.2. Les dynamiques des coopératives non financières en région 211
6.2.1. Une évolution notable du nombre de coopératives non financières (CNF) .. 212
6.2.2. Evolution du chiffre d'affaires (CA) des coopératives non financières de 2001 à 2013 214
6.2.3. Evolution des emplois des coopératives non financières 2001-2013..... 216
6.2.4. Evolution du nombre de membres des coopératives non financières 218
6.2.5. Synthèse des dynamiques coopératives en région 2001-2013..... 221
6.3. Le tourisme dans les régions du Québec 226
6.3.1. Des dynamiques touristiques incertaines au Québec 227
6.3.2. Un tassement de la progression des nuitées des touristes dans les régions du Québec 230
6.3.3. Variation des volumes de visiteurs entre 2000 et 2013..... 232
6.3.4. Evolution des dépenses touristiques régionales 2000-2013 239
6.3.5. Synthèse des dynamiques touristiques 250
6.4. Analyse croisée des dynamiques régionales, des dynamiques des coopératives non financières régionale et des dynamiques touristiques..... 256
6.4.1. Des dynamiques coopératives fortes dans les régions en difficulté..... 256
6.4.2. Des dynamiques touristiques fortes dans les régions en difficulté 259
6.4.3. Un contexte de mobilisation du tourisme et de l'économie coopérative dans les régions en difficulté au Québec : réponses à des questions de recherche 266
6.5. Synthèse du chapitre 272
7. Le tourisme coopératif au Québec..... 275
7.1. Une transformation du tourisme coopératif entre 1997 et 2013..... 278
7.1.1. Un développement des coopératives de solidarité particulièrement marqué 279
7.1.2. Une augmentation du chiffre d'affaires (CA) notable 282
7.1.3. Une valorisation de l'emploi plus importante que dans le secteur privé..... 287
7.1.4. Une vitalité participative des coopératives maintenue par les coopératives de solidarité 292
7.1.5. Une mutation du tourisme coopératif dans un contexte de transformation du mouvement coopératif non financier..... 294
7.2. Des dynamiques de localisation des coopératives touristiques fortes en région 297
7.3. État des lieux du tourisme coopératif dans les régions québécoises (2013) 301

7.3.1. Des résultats économiques disparates 303
7.3.2. La surreprésentation des emplois des coopératives touristiques dans les régions à dynamiques coopératives fortes 312
7.3.3. La vitalité participative des coopératives touristiques 317
7.3.4. Synthèse de l'état des lieux du tourisme coopératif au Québec 320
7.4. Les coopératives touristiques : une opportunité pour les territoires en difficulté ? 327
7.4.1. Croisement des dynamiques démoéconomiques et des dynamiques coopératives touristiques..... 329
7.4.2. Croisement des dynamiques coopératives et des dynamiques coopératives touristiques..... 331
7.4.3. Croisement des dynamiques touristiques régionales et des dynamiques coopératives touristiques 332
7.4.4. Les coopératives touristiques bénéficient aux territoires en difficulté..... 334
7.5. Synthèse du chapitre 338
8. Les dynamiques territoriales du tourisme géré par les acteurs locaux 342
8.1. Le tourisme : un levier de développement territorial surinvesti..... 343
8.1.1. Localisation des hauts lieux touristiques au Québec..... 344
8.1.2. De nombreux hauts lieux touristiques perdent des habitants..... 348
8.1.3. Des hauts lieux touristiques sans dynamique de captation de revenus 350
8.1.4. Des hauts lieux touristiques dans des territoires qui gagnent et dans ceux qui perdent 354
8.2. Effet de mobilisation touristique et coopératif dans les municipalités en difficulté 357
8.2.1. Un effet de proximité en matière de mobilisation des leviers touristiques et coopératifs dans les territoires 358
8.2.2. Les coopératives non financières, les lieux touristiques et les coopératives touristiques sont plus concentrés dans les territoires en difficulté..... 360
8.3. Le tourisme coopératif au Saguenay–Lac-Saint-Jean : de nombreux défis à relever 363
8.3.1. Une région enlisée dans un contre-cycle structurel..... 364
8.3.2. Une région dynamique en matière coopérative 365
8.3.3. Le tourisme, un secteur d'activité relativement stagnant au Saguenay–Lac-Saint-Jean..... 367

8.3.4. Une localisation des coopératives touristiques principalement dans les territoires en difficulté 368
8.3.5. Le tourisme coopératif au SLSJ : un modèle de développement territorial de spécification non abouti 371
8.4. Synthèse du chapitre 374
9. Conclusion générale 383
9.1. Analyse et discussion 385
9.1.1. Le tourisme coopératif, une forme de tourisme centrée sur le développement territorial en devenir 386
9.1.2. Un effet de mobilisation coopératif territorialisé 388
9.1.3. Le tourisme : un levier de développement surinvesti au Québec? 391
9.1.4. La justice sociospatiale comme prisme pertinent d'analyse du tourisme 397
9.2. Limites, recommandations et perspectives de recherche 400
9.2.1. Une démarche exploratoire avec des limites 400
9.2.2. Un accompagnement des initiatives territoriales de mise en tourisme apparaît necessaire 404
9.2.3. De nombreuses perspectives de recherche 408
9.3. En conclusion 411
10. Bibliographie 414
Sources de la recherche documentaire pour la réalisation des encadrés 436
Annexe I : Le procès de la base économique 440
Annexe II : Les méthodes d'analyse des impacts économiques du tourisme 443
Annexe III : Le secteur touristique au Québec par code SCIAN 450
Annexe IV : Critères, indicateurs et questions de recherche 451
Qualification des coopératives touristiques 451
Aanalyse quantitative des spécificités du tourisme coopératif 452
Analyse des dynamiques coopératives 453
Analyse des dynamiques touristiques 454
Analyse des dynamiques démoéconomiques 455
Annexe V : Les définitions retenues et leur pertinence 456
Les définitions retenues par Tourisme Québec 456
Les définitions retenues par l'Institut de la statistique du Québec 457
Annexe VI : Liste des données socioéconomiques disponibles et justification de la sélection des indicateurs 461

Annexe VII : Activités, produits, et positionnement des CT actives disposant de documents de communication au SLSJ (2013) 464

Table des illustrations

Tableau 1 - Synthèse des formes de tourisme dit alternatif..... 54
Encadré 1 : Définition de l'économie sociale de 1996..... 97
Figure 1 – Faisceau de critères de qualification de l'économie sociale au Québec - Bouchard et coll., 2011..... 98
Figure 2 – Un objet à cheval sur les champs du tourisme et de l'économie sociale..... 144
Figure 3 – Le tourisme coopératif au cœur des dynamiques territoriales 145
Figure 4 – Le tourisme coopératif une opportunité pour les territoires en marge ?..... 150
Carte 1 – Les régions administratives au Québec 173
Carte 2 – Régions touristiques et zones concernées par la correction surfacique..... 175
Tableau 2 - Cadre opérationnel synthétique de l'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques régionales - Salaméro, 2014 178
Tableau 3 - Cadre opérationnel synthétique du portrait du tourisme coopératif au Québec 181
Tableau 4 - Cadre opérationnel synthétique de l'analyse territoriale du tourisme coopératif 183
Carte 3- Densité en habitant au Km2 par municipalités au Québec en 2014 190
Carte 4 - Variation de population entre 2001 et 2014 191
Graphique 1 - Taux d'accroissement population 2001-2014 par rapport à la moyenne du Québec et part des 65 ans et plus 2014 par rapport à la moyenne du Québec 192
Carte 5 - Part des PIB régionaux par rapport au PIB québécois en 2014 en %..... 195
Graphique 2 - PIB régional/hab. 2014 et variation du PIB régional 2002-2014 par rapport à la moyenne du Québec..... 196
Carte 6 -Evolution des revenus disponibles par habitant des régions par rapport à celui du Québec 2002-2014..... 199
Graphique 3 - Revenus disponibles par habitant 2014 et variation 2002-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région..... 200
Graphique 4 - Taux d'emploi 2014 et variation 2004-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région 202
Tableau 5 - Matrice ordonnée des régions du Québec en fonction des caractères socio-économiques et dynamiques territoriale 2001-2014..... 204
Carte 7- Typologie des régions selon les indicateurs socioéconomiques retenus 2001-2014 206

Graphique 5. Nombre de coopératives pour 10000 hab. 2013 et variation du ratio 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise..... 213
Graphique 6– Chiffre d'affaires des coopératives non financières par rapport au PIB régional 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne du Québec 215
Graphique 7 - ratio emploi des coopératives non financières/emplois totaux par région et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise 217
Graphique 8 - Nombre de membres pour 100 habitants 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise 220
Tableau 6 - Matrice ordonnée des dynamiques coopératives régionales au Québec en fonction des caractères socio-économique 2001-2013 222
Carte 8 – Dynamiques coopératives régionales 2001-2013 224
Graphique 9. Evolution des dépenses touristiques au Québec 1998-2013 227
Graphique 10 – Répartition des volumes de touristes en 2013 selon leur origine 1998-2013 228
Graphique 11 – Evolution du nombre de visiteurs au Québec 1998-2013 229
Carte 9 – Nombres de nuits touristiques par région touristique 2013 (en milliers) 230
Graphique 12- Nombre de nuits par habitants 2013 et variation du ratio 2000-2013 par rapport à la moyenne québécoise 231
Carte 10. Volume des touristes dans les régions touristiques du Québec 2013..... 233
Graphique 13 - Volume de touristes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec..... 234
Carte 11. Volume des excursionnistes dans les régions touristiques du Québec 2013 (en milliers)..... 236
Graphique 14. Volumes d'excursionnistes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec 237
Carte 12 – Répartition des dépenses des touristes et excursionnistes dans les régions touristiques 2013 241
Carte 13 – Part corrigée des dépenses touristiques et excursionnistes dans le PIB régional en 2013 (%)..... 243
Carte 14 – Variation du ratio dépenses touristiques/PIB régional 2000-2013 (points)..... 245
Graphique 15 – Dépenses des visiteurs par rapport au PIB régional 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec 246
Graphique 16 - Dépenses des touristes 2013/PIB régional et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec 247

Graphique 17 - Dépenses des excursionnistes/PIB régional et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec 249
Tableau 7 - Matrice ordonnée des dynamiques touristiques régionales au Québec 2000-2013 251
Carte 15 – Typologie des dynamiques touristiques 2000-2013 255
Tableau 8 - Matrice d'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques et coopératives régionales 257
Tableau 9 - Matrice d'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques et coopératives régionales 260
Carte 16 – L'économie touristique et l'économie coopérative mobilisées dans les régions en difficulté démoéconomique..... 271
Graphique 18 – Évolution du nombre de coopératives non financières par statut 1996-2013 279
Graphique 19 – Statuts des coopératives non financières 2013 280
Graphique 20 – Évolution du nombre de coopératives touristiques par statut 1996-2013 280
Graphique 21 – Statuts des coopératives touristiques 2013 281
Graphique 22 – Évolution du nombre de coopératives touristiques par secteur 1997-2013 281
Graphique 23 – Évolution du CA des coopératives non financières selon leurs statuts 1996-2013 283
Graphique 24 – Évolution du CA des coopératives touristiques selon leurs statuts 1997-2013 284
Encadré 2 – La coopérative de transport maritime et aérien (CTMA)..... 285
Graphique 25 – Évolution du CA des coopératives touristiques par secteur 1997-2013 .. 286
Graphique 26 – Évolution du CA sectoriel par coopérative touristique 1997-2013 287
Graphique 27 – Évolution des emplois des coopératives non financières selon leurs statuts 1996-2013 288
Graphique 28 – Évolution des emplois des coopératives touristiques selon leurs statuts 1997-2013 289
Graphique 29 – Évolution des emplois des coopératives touristiques par secteur 1997-2013 289
Graphique 30 – Évolution du nombre d'emploi par coopérative touristique et par secteur 1997-2013 290
Graphique 31 – Évolution des membres des coopératives selon leurs statuts 1996-2013 293

Graphique 32 – Évolution des membres des coopératives touristiques selon leurs statuts 1996-2013 293
Graphique 33 – Évolution des membres des coopératives touristiques par secteurs 1997-2013 294
Encadré 3 – La Coopérative de solidarité Mont Lac-Vert 298
Carte 17 – Nombre de coopératives touristiques par région et nombre de coopératives touristiques pour 100 000 hab. 2014 298
Graphique 34 – Nombre de coopératives touristiques pour 100 000 habitants et évolution 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise 299
Encadré 4 – La Coopérative de travailleurs et travailleuses Premier défi, Laval 303
Carte 18 – Chiffre d'affaires des coopératives touristiques 2013 (en milliers de $) 304
Carte 19 – Quotient de localisation des régions en regard du CA des coopératives touristiques rapporté au PIB 2013 305
Carte 20 – Actifs moyens par coopérative touristique et par région 2013 (en milliers de $) 307
Carte 21 – Quotient de localisation des actifs des coopératives touristiques comparés aux actifs des CNF 2013 308
Carte 22 – Réserve générale des coopératives touristiques 2013 (en milliers $) 311
Carte 23 – Emplois des coopératives touristiques 2013 313
Carte 24 – Quotient de localisation des régions selon les emplois des coopératives touristiques rapportés aux emplois totaux 2013 314
Carte 25 – Salaires moyens par emploi des coopératives touristiques 2011 316
Carte 26 – Nombre de membres des coopératives par région 2013 318
Carte 27 – Quotient de localisation du nombre de membres des coopératives par rapport à la population 319
Tableau 10 – Matrice ordonnée des dynamiques régionales des coopératives touristiques 324
Tableau 11 – Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques démoéconomiques régionales 329
Tableau 12 – Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques coopératives régionales. 331
Tableau 13– Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques touristiques régionales. 333
Encadré 5 – La coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord 336

Encadré 6 – La Coopérative de solidarité en tourisme équitable (Coste) 337
Carte 28 – Distribution géographique des hauts lieux touristiques au Québec en 2015 ... 345
Carte 29 – Principaux hauts lieux touristiques au Québec en 2015 (Focus) 346
Carte 30 – Lieux touristiques au km2 par municipalités et hauts lieux touristiques en 2015 347
Carte 31 – Taux d'accroissement des populations des municipalités 2001-2014 et hauts lieux touristiques au Québec. 349
Carte 32– Comparaison des dynamiques de captation de revenus primaires avec la concentration touristique. 352
Carte 33– Comparaison des dynamiques de captation de revenus disponibles avec la concentration touristique 353
Carte 34– Comparaison des dynamiques territoriales avec la concentration touristique. . 355
Carte 35– Concentration des coopératives non financières en 2013 358
Carte 36– Localisation des coopératives touristiques par rapport aux hauts lieux touristiques et coopératifs 359
Carte 37– Dynamiques municipales 2001-2014 361
Tableau 14 – Concentrations des lieux touristiques, coopératives non financières et coopératives touristiques dans les territoires en difficulté 362
Carte 38– Localisation des coopératives touristiques au SLSJ 368
Encadré 7 – La coopérative de solidarité Verte 369
Encadré 8 – La coopérative les Mains tissées 370
Encadré 9– La coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay 370
Encadré 10 – Coopérative de solidarité Auberge du Val Ménaud 372

Liste des acronymes

ACFAS : Association Canadienne –Française pour l'Avancement des Sciences

ACCORD : Action Concertée de Coopération Régionale de Développement

ACI : Alliance Coopérative Internationale

ARDA : Agricultural Reabilitation & Développement Act

ASRDLF : Association de Science Régionale de Langue Française

ATES : Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire

ATR : Agir pour un Tourisme Responsable

ATR : Agences Touristiques Régionales

BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec

BITS : Bureau International du Tourisme Social

CA : Chiffre d'Affaires

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCC : Chambre de Commerce du Canada

CDR : Coopératives Régionales de Développement

CLD : Centres Locaux de développement

CLQ : Confédération des Loisirs du Québec

CMED : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNF : Coopératives Non Financières

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CRDT : Centre de Recherche et Développement territorial

CQCM : Conseil Québécois de la Coopération et de la Mutualité

CQRHT : Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme

CRES : Comités régionaux d'économie sociale

CRIEF : Centre de recherche sur l'intégration économique et financière

CRISES : Centre de recherche sur les innovations sociales

CT : Coopérative Touristique

DEC : Développement Economique Communautaire

DL : Développement Local

DT : Développement territorial

ÉC : Economie Coopérative

EDTR : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Eb : Economie basique

Enb : Economie non basique

ENM : Enquête auprès des ménages

EPA : Enquête sur la Population Active

Er : Economie régionale

ÉS : Economie Sociale

ÉSS : Economie Sociale et Solidaire

EUROTER : Tourisme en Europe Rurale

EURC : Enquête sur les Voyages des Résidents

EVI : Enquête sur les Voyages Internationaux

ST-EP : Sustainable Tourism for Eliminating Poverty

FTQ : Fédérations des travailleuses et travailleurs du Québec

GDR- Tourisme : Groupe de recherche Tourisme

GIM : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

GREMI : Groupe de Recherche européen sur les Milieux Innovateurs

GRI : Global Reporting Initiative

GRIDEQ : Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement Régional de l'Est du Québec

HDR : Habilitation à diriger des recherches

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISBLSM : Institution sans But Lucratif au Service des Ménages

ISQ : Institut de la Statistique du Québec

MÉSI : Ministère de l'Économie, Sciences et Innovation

MQCF : Mouvement Québécois des Camps Familiaux

MIT : Mobilité, Itinéraire et territoires

NRE (loi) : Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques

MRC : Municipalités Régionales de Comté

OCDE : Organisation de Coopération de Développement Economique

ŒIL (laboratoire) : Observatoire de l'économie et des institutions locales

OÉS : Organisation d'Economie Sociale

OÉSS : Organisation d'Economie Sociale et Solidaire

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PHD : Philosophiæ doctor, intitulé d'un diplôme de doctorat

PIB : Produit Intérieur Brut

PQ : Parti Québécois

QGIS : Quantum Geographic Information System

QL : Quotient de Localisation

RAMQ : Régie de l'assurance Maladie du Québec

RDE : Rapport de dépendance économique

REKA : Institution Suisse de Tourisme Social

RERU : Revue d'Economie Régionale et Urbaine

RLRQ : Recueil des Lois et Règlements du Québec

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

SA : Société Anonyme

SADC : Société d'Aide au Développement des Collectivités

SCIAN : Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SEPAQ : Société des Etablissements de Plain Air du Québec

SLSJ : Saguenay-Lac Saint-Jean

SPL : Systèmes Productifs Locaux

STL : Systèmes Touristiques Locaux

SYAL : Systèmes Alimentaires Locaux

TD : Tourisme Durable

TE : Taux d'Emploi

TICA : International Co-Opérative et Associated Tourism Org

TOI : Tours Opérators Initiatives

UCPA : Union des Centres de Plain Air

UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme

UQAC : Université de Québec à Chicoutimi

VVF : Villages vacances Familles

ZEC : Zones d'exploitations Contrôlées

1. Introduction : un contexte favorable à l'émergence de modèles locaux de mise en tourisme des territoires

Cette contribution s'inscrit dans le sillage de nombreux travaux qui ont montré la capacité du tourisme à valoriser les lieux, y compris ceux délaissés (MIT, 2005). La mise en tourisme des territoires est effectivement souvent présentée comme une opportunité de développement des espaces ruraux. Cela étant, depuis une quarantaine d'années, les limites des formes de tourisme dit de masse (Boyer, 2005) ou fordiste (Cuvelier, 2009 ; Urry et Larsen, 2011) ont été mises en exergue. À partir d'un constat des limites du tourisme planifié par le haut et d'un impératif de diversité de l'offre, de nombreux auteurs, relayés par les organismes internationaux, appellent à des formes de tourisme plus endogènes. Effectivement, ce fait social total et multiforme (Stock et coll., 2010) est ancré à un territoire-destination ; il est donc largement tributaire des dynamiques de développement qui émergent des territoires. Cependant, il existe relativement peu de travaux sur les modèles émergeants, *a priori* vertueux, et leurs effets en termes de développement territorial (DT). Des initiatives locales de mise en tourisme, telles que les coopératives touristiques au Québec, sont peu documentées. Dans un contexte de crise systémique, de désengagement de l'État et de mutations des pratiques touristiques, les solutions que représentent *a priori* ces nouvelles configurations organisationnelles peuvent paraître intéressantes en matière de DT.

1.1. Le tourisme comme levier de développement

Même si le tourisme anime les métropoles nationales (Violier, 2008), il a démontré dès son origine sa capacité à intégrer des territoires dits périphériques. L'émergence de la mobilité touristique s'expliquerait par la recherche d'un éden perdu dans les affres de la révolution industrielle (Deprest, 2005 ; MIT, 2005 ; Boyer, 2005, 2007) d'une part, et de l'introduction des vacances et du loisir, d'autre part. Ainsi, à la suite d'artistes et d'écrivains, qui ont participé à transformer les représentations du rural, une petite élite sociale a initié la mise en valeur des lieux en marge (*Ibid*.). Les regards portés par William Windham et Richard Pococke sur la mer

de glace et Chamonix en 1741 changèrent le destin de nombre de territoires montagnards. William Windham, héritier d'une grande famille de Norfolk, faisait le *Tour* avec son précepteur et s'ennuyait à Genève, une des étapes du *Grand Tour*. Il décida de se rendre à Chamonix avec Richard Pococke, explorateur revenu d'Orient et d'une expédition avec huit compagnons et cinq domestiques. Ses impressions, une fois couchées sur le papier, initièrent la transformation de la montagne austère et maudite en un lieu d'émerveillement, et le village de Chamonix qui ne comptait alors aucune auberge, en un lieu de villégiature connu internationalement (MIT, 2005 : 43-44). La convocation du tourisme comme levier de développement s'appuie donc d'abord sur cette réalité déjà ancienne : « les pieds des touristes changent le sable, la neige, les ruines ou les champs de betteraves en *or* » (MIT, 2002 : 250).

Alors que le tourisme affiche une croissance remarquable dans un contexte de crise (Violier et coll., 2013) ; la mise en tourisme de territoires en difficulté apparaît comme une voie prometteuse. Selon les organismes internationaux et de nombreux auteurs, il serait une clef d'entrée privilégiée pour le développement (De Kadt, 1979 ; Bataillou et Schéou, 2006 ; Laurent et coll. 2009). Les travaux sur l'économie résidentielle (Vollet, 2007 ; Talandier, 2008 ; Davezies, 2009), ont effectivement montré que les flux touristiques sont des activités basiques permettant à des territoires ruraux et parfois isolés[1] de capter des revenus sur lesquels ils peuvent asseoir, tout ou partie, leur développement. D'autres courants, à la suite des recherches sur les districts industriels, les systèmes productifs locaux (SPL) ou les clusters, se sont focalisés sur les ressources territoriales spécifiques et les systèmes touristiques locaux (Perret, 1992 ; François et Marcelpoil, 2008). Ces travaux mettent souvent en exergue des territoires qui jouent la carte de la différenciation en s'appuyant sur les ressources paysagères et environnementales mais aussi socioculturelles pour gagner leur part du gâteau dans une compétition acharnée en termes d'attractivité touristique. La capacité de certains territoires à valoriser des ressources spécifiques a été décrite dans l'ouvrage de Benko et Lipietz (1992), *Les régions qui gagnent*. Cependant comme les chercheurs québécois l'ont rappelé lors d'un colloque quelques années

1 Magali Talandier caractérise le rural isolé par : « l'ensemble des communes de l'espace rural qui ne sont ni pôle rural, ni couronne d'un pôle rural, ni sous faible influence urbaine (ainsi ces communes ne sont pas des pôles d'emplois (soit moins de 2 000 emplois) et moins de 20% de leurs actifs travaillent dans un pôle urbain, une aire urbaine, ou un pôle rural. » (Talandier, 2008).

plus tard[2], de nombreux territoires non-métropolitains restent en marge de la mondialisation, et plusieurs de ceux-ci appuient leurs stratégies de développement sur leurs aménités paysagères et environnementales.

Dans ce contexte de concurrence territoriale et de crise mondiale systémique, des débats animent toujours la communauté scientifique sur la place des régions dites périphériques face à des métropoles dynamiques et productives, insérées dans la mondialisation. Les travaux recensés par Campagne et Pecqueur (2014) mettent en évidence trois types de zones dans le monde rural: 1) des zones « favorables » productrices de biens agricoles appuyées par des politiques de protection ; 2) des zones « difficiles » et pour certaines d'entre elles « intermédiaires » qui, confrontées à un certain nombre d'obstacles, ont plus ou moins de mal à s'insérer dans le marché mondialisé et 3) des zones alternatives qui produisent des biens agricoles, industriels et artisanaux spécifiques à leur territoire et qui s'appuient sur une forme de rente territoriale démontrée par les travaux sur les systèmes productifs locaux.

Toutefois, la présente crise économique révélerait et renforcerait les inégalités territoriales (Davezies, 2012). La répartition des activités économiques s'avèrerait fondamentalement inégale à travers l'espace. Même si les recherches de Davezies (*Ibid.*), sur la France, montrent que les écarts régionaux en matière de production et de revenus ont diminué jusqu'aux années 1980, depuis une dissociation est observée : la nouvelle économie « immatérielle », basée sur la connaissance et l'innovation, profiterait essentiellement aux métropoles et les disparités productives augmenteraient alors que les inégalités de revenus continueraient à baisser. Cela s'expliquerait par le développement d'une économie résidentielle, en dehors des zones métropolitaines, alimentée notamment par les flux touristiques, les retraites et la redistribution des revenus par l'intermédiaire des emplois publics, des prestations sociales ou de santé. Pour Davezies, qui ne fait pas la différence entre les zones « favorables » et « alternatives » définies par Pecqueur et Campagne, il existerait des régions métropolitaines productives, marchandes et dynamiques insérées dans la mondialisation, et des espaces non productifs et non marchands mais dynamiques grâce à l'économie résidentielle. Cependant, deux autres catégories de régions

[2] *Et les régions qui perdent ?* Colloque de la section développement régional de l'ACFAS : (Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences), tenu à l'UQAM les 17 et 18 mai 1994.

seraient en danger : les régions productives et marchandes en difficulté, composées de bassins industriels déprimés, et les régions non-productives et non marchandes avec une faible économie résidentielle (Davezies, 2012). La pénurie budgétaire, que connaissent les États en situation de crise, pourrait remettre en question la solidarité interrégionale permettant d'amortir les chocs exogènes et de maintenir une convergence des richesses (mesurées en revenu), malgré l'accroissement des inégalités en matière de production de richesse. Du moins sont-ce les conclusions tirées notamment par Davezies. Elles ont été toutefois critiquées par Bouba-Olga et Grossetti (2015). Ces derniers remettent en question notamment le présupposé « effet de taille » de l'emploi qui ferait des métropoles la seule porte de salut en termes de dynamisme économique. Par ailleurs, ils pointent que la surproductivité apparente de certaines régions s'explique plus par la concentration d'activités à haute valeur ajoutée et par la montée des inégalités sociales en s'appuyant notamment sur les travaux de Thomas Piketty (2013). Ces débats montrent bien d'une part, la place fondamentale prise par le tourisme dans le rééquilibrage des disparités régionales et d'autre part, le débat scientifique sur les inégalités sociospatiales. L'observation de la dynamique territoriale permet de voir que la mise en tourisme des territoires, notamment périphériques, se fait de manière différenciée dans l'espace mais aussi dans le temps.

Le tourisme est né avec la révolution industrielle (Deprest, 2005 ; MIT, 2005 ; Boyer, 2005, 2007 ; Urry et Larsen, 2011), et depuis, il se transforme de manière étroitement liée aux mutations des modèles de développement. Les qualificatifs du développement sont d'ailleurs souvent transposés au tourisme : du modèle fordiste de développement au tourisme fordiste (Cuvelier, 2009 ; Urry et Larsen, 2011), de développement durable et de tourisme durable (Brundtland, 1987 ; Charte de Lanzarote, 1995) etc. Le tourisme transforme les lieux et produit l'espace (MIT, 2005 ; Violier, 2008), parfois au détriment de l'environnement naturel et socio-culturel qui en constituent au pourtant le cœur. Florence Desprest (1997) et l'équipe MIT (2002) ont d'ailleurs montré comment le tourisme concentre les critiques. Il constitue une clef d'entrée privilégiée pour penser les changements sociaux : la volonté, relayée par les organismes internationaux et certains chercheurs, d'inventer un tourisme plus vertueux, avec moins d'impacts négatifs pour les communautés locales et l'environnement, se situe dans la continuité des interrogations sur les limites des modèles de développement contemporains. Cependant,

malgré les critiques, sa persistance est étonnante, elle repose sur une capacité particulière à muter (MIT, 2011). Les pratiques touristiques évoluent et se transforment. Cuvelier (2009) a exposé, à partir de l'étude du tourisme espagnol, comment un tourisme standardisé est arrivé à saturation, au moins partiellement, et tend à être remplacé par des formes renouvelées. Ces mutations sont révélatrices de changements sociaux, voire de modèles de développement.

L'activité touristique est, peut-être plus que n'importe quelle autre activité économique, liée et traversée par de nouveaux modèles. Ainsi les coopératives touristiques au Québec, repérées lors d'un travail de recherche qui portait sur la gouvernance participative en écotourisme en 2010 au sein du parc national du Saguenay (Salaméro, 2010), semblent incarner l'une des manifestations de ces formes de tourisme renouvelées.

1.2. Des formes originales de tourisme au Québec et les facteurs ayant favorisé leur émergence

La tradition du modèle économique coopératif québécois remonte au début du XXe ; il a été actif depuis l'industrialisation des régions du Québec. Au seul chapitre bancaire, il représente 248 milliards de dollars d'actifs avec la seule Fédération des Caisses populaires Desjardins[3]. Le tourisme n'a pas échappé à ce mode de développement coopératif. À la fin du siècle, une nouvelle génération de coopératives touristiques a émergé (Jalbert et coll. 2009). Le phénomène est remarquable : leur diffusion spatiale est notable ; elles émanent pour leur plus grande part des espaces non-métropolitains et elles fonctionnent, pour une majorité d'entre elles, avec une gouvernance multipartite comprenant des acteurs locaux.

Ces initiatives locales semblent émerger dans un territoire et un contexte particuliers. Trois facteurs fondamentaux paraissent déterminer ce contexte spécifique : 1) les spécificités du Québec et sa longue tradition d'économie sociale, 2) un processus de mutation du tourisme et des pratiques touristiques, et 3) un changement de paradigme de développement régional qui a induit une transformation des politiques publiques.

[3] Repéré à https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/en-chiffres/index.jsp?navigMW=mm&

Le premier facteur est directement lié aux spécificités du territoire d'étude et à sa longue tradition d'économie sociale (ÉS). L'adoption de la Loi québécoise sur les coopératives de 1997 atteste de la reconnaissance de l'économie sociale et de ses nouvelles dynamiques au Québec, à la suite d'un large forum avec tous les acteurs sociaux (1996) où les propositions de l'ÉS furent entendues au même titre que les autres.

La reconnaissance de la nouvelle génération d'économie sociale impulsera même un nouveau mode d'institutionnalisation, qui repose sur la participation et la consultation des acteurs de l'économie sociale par l'État québécois (Lévesque et Mendell, 1999). Le partage des compétences fédérales\provinciales entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, est fixé depuis l'acte constitutionnel de 1867[4]. Les provinces ont donc des organisations économiques et sociales très différentes. La Loi sur les coopératives de 1997 est provinciale, donc spécifique au Québec, celle canadienne (fédérale) s'y afférant, n'entre en vigueur que lorsque les coopératives exercent leurs activités sur plusieurs provinces. La plupart des données disponibles sont donc organisées par province. La Loi sur les coopératives de 1997 introduit en outre le statut de coopérative de solidarité. Ce statut, inspiré des coopératives sociales italiennes, serait particulièrement adapté aux services de proximité et repose sur une gouvernance partenariale de ces organisations puisque sont réunis dans la même entreprise des travailleurs, des usagers et des membres de la communauté locale.

Le Québec a une longue tradition d'économie sociale et d'action collective particulière qui engendre des différences notables avec le reste du Canada (Vaillancourt, 2008) ; la vitalité du mouvement Desjardins, l'un des importants groupes coopératifs mondiaux, en témoigne. De plus, les spécificités historiques et culturelles du Québec en Amérique du Nord sont notables : la survivance et le maintien de la francophonie ainsi que le mouvement souverainiste en sont des manifestations. L'influence de la religion catholique sur l'organisation économique et sociale jusqu'aux années 1960 est suffisamment conséquente pour différencier très clairement le Québec du reste du Canada, historiquement protestant et majoritairement anglophone. D'autre

[4] L'article 92 de cette loi stipule notamment que la gestion de l'entreprise locale, la propriété et les droits civils dans la province sont des pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

part, il existe une vision québécoise spécifique de la ruralité et des communautés territoriales (Fournis, 2012b) qui sera détaillée au point 3.3.

Le second facteur déterminant est lié à un processus de mutation du tourisme qui accorde une place prépondérante aux acteurs locaux relayée par les tourismes dits alternatifs par rapport au tourisme de masse. Le tourisme est une activité économique fondamentale pour les territoires : il est devenu la première industrie mondiale avec près de 8% des exportations mondiales de biens et services, et près de 41% des exportations de service (Caire, 2003). Des 25 millions de touristes internationaux dans les années 50, nous avons dépassé le milliard (OMT, 2014). Pour près de 40% des pays dans le monde, ce secteur constitue la première source de devise extérieure (Caire, 2003) : « Associé à la croissance et au développement durable, il est ainsi présenté comme une solution aux problèmes économiques et sociaux des régions, voire des pays défavorisés » (Bataillou et Schéou, 2006 : 342). Le déploiement de cette activité dans les territoires en difficulté devrait assurer leur développement. Ce postulat macro-économique est cependant nuancé ces dernières années.

En effet, si dans les années 60 et 70, les bailleurs de fonds et les agences internationales ont supporté la mise en place d'un tourisme de masse, qualifié par certains de fordiste (Urry et Larsen, 2011; Cuvelier, 2009), ce dernier a ensuite subi de nombreuses critiques. Une des critiques récurrentes est la faible place des communautés locales tant dans les processus de mise en tourisme, que dans l'appropriation des bénéfices et la prise de décision (Gagnon et Fortin, 1999 ; Lequin, 2001 ; Delisle et Jolin, 2007 ; Schéou, 2012). La participation des communautés locales est souvent présentée par les institutions internationales et nationales comme une solution pour initier, en zone périphérique, un tourisme vecteur de développement qualitatif. De nouvelles déclinaisons de tourisme, dont l'écotourisme ou le « tourisme alternatif » ont émergé. Elles visent à favoriser les retombées sur les communautés d'accueil (Gagnon, 1999 ; Delisle et Jolin, 2007). « Aujourd'hui, l'heure est au soutien des projets d'écotourisme et de tourisme communautaire qui de plus, semblent s'inscrire particulièrement bien dans la lutte contre la pauvreté, premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement lesquels donnent « le la » de l'agenda mondial du développement » (Schéou, 2012 : 1). Pour Greg Richards et Derek Hall (2003), cette redécouverte des populations locales touche également la recherche : « La communauté locale est notamment devenue pour beaucoup, le cadre approprié pour le

développement du tourisme durable » (Richards et Hall, 2003 : 5[5]). Le tourisme communautaire, ou *community based tourism,* qui incarne l'importance des communautés locales dans les processus de mise en tourisme, serait une forme privilégiée de développement local (Gagnon, 1996 ; Parent, Klein et Jolin, 2009). Le rôle renouvelé des acteurs locaux est aussi une des caractéristiques centrales du changement de paradigme en science régionale et de l'émergence du développement local et par la suite territorial.

Ce changement de paradigme, du développement régional au développement local puis au développement territorial (cf. chapitre III), est particulièrement prégnant au Québec (Klein, 2010). La mutation des politiques publiques qu'il a induite, constitue **le troisième élément** contextuel. Dès le début des années 1960, le Québec et le Canada ont mis en place des programmes de soutien des régions en difficulté. L'Agricultural Reabilitation and Development Act (ARDA) visait au niveau fédéral à développer les régions rurales défavorisées et fut décliné à l'échelle provinciale. Le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) fut créé avec pour objectif le rattrapage de L'Est du Québec, c'est-à-dire le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine (Lévesque, 2002). Les politiques descendantes et le rôle prépondérant de l'État, cohérents avec le paradigme de développement centraliste et hiérarchique qui prévalait à cette période, ont provoqué des réactions significatives de la société civile québécoise (Klein, 2010 ; Lévesque, 2002). L'un des mouvements emblématiques, baptisé 'Opération dignité', s'opposait notamment à la fermeture de certains villages proposée par les experts du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec) et au transfert des populations vers les pôles régionaux. Dans un second temps, des initiatives originales de développement menées par les collectivités se multiplièrent dans les territoires en difficulté. Ces précurseurs initièrent des projets de développement endogène ou développement par le bas, souvent portés par des organisations d'économie sociale, qui furent progressivement reconnus par l' État (*Ibid.*), tels les Centres locaux de développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Un modèle québécois de développement a émergé progressivement (Lévesque, 2002). Alors qu'ailleurs, des politiques étatiques d'accompagnement des régions ou l'entreprenariat local privé sont privilégiés, « l'approche québécoise est hybride, dans le sens où

[5] Traduit par l'auteur

elle combine l'économie du marché, l'économie sociale et l'économie publique, et met en interrelation l'acteur communautaire et l'acteur public » (Klein, 2010 : 148). La recherche et les travaux québécois en matière de développement régional au Québec ont très largement appuyé ce changement de paradigme en se centrant sur les initiatives locales de développement (Lévesque, 2002 ; Klein, 2010 ; Fournis, 2012). De là, un paradigme québécois de développement territorial est en construction depuis le début du XXIe.

Dans cette contribution, nous nous attacherons donc à mieux comprendre ces initiatives locales que sont les coopératives touristiques au Québec. Il s'agira de tisser des liens entre tourisme, développement territorial et économie sociale. **La thématique de cette recherche est donc celle des initiatives locales de mise en tourisme comme enjeu de développement territorial.**

1.3. Pertinence sociale de la thèse

Le mouvement et le regroupement coopératifs disposent de très peu d'éléments sur le secteur touristique. Notre recherche doctorale permettra donc de combler cette lacune en dressant un état de la situation du tourisme coopératif au Québec et en définissant ses spécificités. Plus largement, les dynamiques coopératives territoriales au Québec seront renseignées. En conséquence de quoi, il sera possible pour les acteurs de l'économie sociale d'appréhender la réalité du mouvement coopératif dans les régions québécoises pendant la période d'observation, soit de 2001 à 2013.

D'autre part, le mouvement coopératif prend de plus en plus acte du développement du secteur touristique coopératif. Une table ronde sur ce sujet a été organisée au dernier sommet international des coopératives à Québec. En octobre 2014, un forum intitulé « Forum coopérative et tourisme, un duo novateur en développement » a été organisé par la Coopérative de développement régional de Gaspésie. Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) inscrira le secteur récréotouristique comme une cible prioritaire de son plan

stratégique[6]. Une connaissance accrue du tourisme coopératif et de ses impacts lui serait dans ce cadre profitable.

Le tourisme est communément présenté comme un eldorado assurant le développement des territoires, en particulier le tourisme initié par les acteurs locaux. Les organismes internationaux et les collectivités territoriales invoquent d'une seule voie un tourisme géré par les acteurs locaux dans une perspective de développement qualitatif des territoires. Cette recherche pourrait intéresser les organismes internationaux, les collectivités et les différents organismes de développement qui promeuvent un tourisme alternatif, en particulier dans les territoires dits ruraux ou périphériques d'où sa pertinence sociale.

Sur la base de cette étude, il sera envisageable pour l'ensemble des acteurs publics ou privés, d'élaborer des politiques et des pratiques réflexives et adaptées, c'est-à-dire de modifier en cours de route, en fonction des données et du contexte, les politiques construites *ad hoc*. Il sera possible, en documentant le tourisme coopératif, de formuler des recommandations à l'attention des acteurs concernés.

1.4. Pertinence scientifique de la thèse

Nous n'avons pas recensé dans notre revue de littérature de travaux significatifs sur le tourisme coopératif. En ce sens, cette recherche constitue un réel enjeu méthodologique et scientifique en se saisissant d'un objet méconnu. Même si notre recherche se cantonne aux coopératives touristiques au Québec, elle propose une analyse à grande échelle d'initiatives locales de tourisme et leurs effets en termes de développement territorial. Elle accorde une attention particulière aux territoires en marge du développement ainsi qu'aux retombées du tourisme coopératif dans ces espaces. Malgré les appels de certains chercheurs (cf. 2.2.3.), le tourisme n'est pas considéré comme une discipline scientifique ce qui implique une approche transdisciplinaire.

[6] D'après les échanges courriels du 31 octobre 2014 avec Chantal Savoie, Directrice générale adjointe du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Fréquemment, les recherches mettent en lumière la faible association des communautés locales aux processus de développement dans le champ du tourisme, dont le cas de ceux liés à la création des parcs nationaux (Gagnon et Fortin, 1996 ; Fortin et Gagnon, 1999, Lapointe et Gagnon, 2011). Pourtant, mis à part quelques travaux, souvent monographiques, peu de recherches concernent les spécificités et les impacts du tourisme initié par les acteurs locaux sur les territoires. Les coopératives touristiques représentent-elles un moyen efficace de développement ? Le tourisme coopératif est-il un modèle de tourisme initié par les acteurs locaux voire un modèle de développement territorial ? La littérature établit des liens entre les organisations de l'économie sociale et solidaire et la dynamique de développement local. Les liens entre économie sociale et tourisme sont souvent traités sous l'angle de l'accessibilité aux loisirs et aux vacances dans le sillage des travaux sur le tourisme social, mais très peu sous l'angle du développement territorial. Les quelques travaux francophones recensés qui croisent le tourisme communautaire et le développement communautaire (Parent et coll., 2009) ne s'appuient pas sur une recherche empirique. Les liens entre tourisme et développement territorial ont été abordés, y compris de manière empirique, à travers la notion de Système Touristique Localisé (Perret, 1992 ; François et Marcelpoil, 2008), qui se concentrent sur les conditions d'établissement d'un tel système. Plus récemment, les travaux de Davezies (2009) montrent que le tourisme est une des pierres d'assise de ce qu'il appelle l'économie résidentielle, c'est-à-dire l'économie générée par la consommation des populations présentes dans un territoire, laquelle serait un ressort de développement territorial (cf. 3.2.). Ces recherches sont souvent centrées sur les territoires qui gagnent et moins sur ceux en difficulté. Dans ce travail, il s'agira donc de tisser des liens entre les concepts d'économie sociale, de développement territorial et de tourisme, ce qui, sur le plan scientifique, représente en soi une nouvelle contribution. Cette démarche sera menée sous le prisme de la justice sociospatiale. Nous ambitionnons de vérifier si le tourisme coopératif peut constituer un modèle de développement territorial pour les territoires en difficulté. Cette contribution s'inscrit dans le sillage d'auteurs qui se sont intéressés aux impacts sociaux et économiques du tourisme (Gagnon, 1996 ; Gagnon et Fortin, 1996 ; Gagnon, 1998 ; Fortin et Gagnon, 1999 ; Lapointe et Gagnon, 2011) ; ils tentent de dépasser le dogme d'un tourisme vecteur automatique de développement et démontrent que les communautés locales profitent très peu du tourisme alternatif ou de nature.

Enfin, la littérature scientifique sur le tourisme initié par les acteurs locaux, se cantonne souvent à des monographies. Il est difficile de trouver des recherches s'appuyant sur des données quantitatives descriptives et ancrées territorialement. Ce type d'analyse peut participer non seulement à une démarche exploratoire de classement, dénombrement et cartographie du phénomène, mais plus amplement à une analyse englobant d'une part, un secteur économique, soit le tourisme coopératif, et, d'autre part, les dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques des 17 régions administratives québécoises pendant la période d'observation. Les sources de données collectées et leur analyse dans la présente recherche constituent, en ce sens, une nouvelle contribution pour la recherche sur le tourisme coopératif et ses effets en matière de développement territorial et de façon plus générale aux champs du développement régional, de la géographie et de l'aménagement.

1.5. Originalité de la thèse

Plusieurs éléments participent à l'originalité de la thèse. Le caractère pionnier de la thèse sur un objet de recherche inédit constitue le premier élément. Le second, qui découle du premier, est l'articulation des trois concepts de tourisme, de développement territorial et d'économie sociale et ce, sous le prisme de la justice sociospatiale (cf. 3.5.). Cela conduit à analyser les liens entre les dynamiques territoriales au Québec ce qui se révèle être une approche méthodologique novatrice. Le prisme d'analyse, soit la justice sociospatiale, nous emmène à porter une attention particulière aux territoires en difficulté en les identifiant précisément alors que beaucoup se focalisent sur les territoires qui gagnent dans le champ du développement territorial ou du tourisme. L'angle de recherche retenu, soit une approche quantitative et cartographique, est traditionnellement peu employé dans le champ de l'économie sociale (Bioteau et Fleuret, 2014). Il permet de dresser un état des lieux du tourisme coopératif et d'en déduire des recommandations pour des politiques tant organisationnelles que locales ou nationales. Enfin, les hauts lieux touristiques et coopératifs au Québec sont repérés et leurs dynamiques démoéconomiques seront mesurées en utilisant une méthodologie inédite.

1.6. Structure de la thèse

La problématique de la thèse, soit le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial sous le prisme de la justice sociospatiale, est structurée à partir d'une revue de littérature articulée autour de trois thèmes et corpus différents :

1- Le tourisme et ses mutations comme levier de développement,
2- Le développement territorial comme paradigme,
3- L'économie sociale comme pilier de développement territorial au Québec.

Le croisement de ces trois corpus permettra de mettre en évidence leurs points communs et d'aboutir à la problématique de la thèse. Cette revue de littérature vise à appréhender la manière dont les initiatives locales de mise en tourisme profitent aux territoires et leurs liens avec les dynamiques de développement territorial et celles-ci.

A la suite du **présent chapitre**, trois chapitres seront consacrés à la revue de littérature. Le **second chapitre** est centré sur le tourisme et ses mutations. Les définitions du tourisme sont revisitées. Ensuite, les différentes phases du tourisme depuis son émergence sont mises en évidence et il est montré que des formes de tourisme ont émergé à la suite de la crise du tourisme fordiste, de facteurs socioculturels et de mutations des demandes touristiques. Ces différentes formes de tourisme ont comme dénominateur commun un centrage sur les acteurs locaux, à l'instar du développement territorial.

Le **troisième chapitre** se penche sur le développement territorial et les liens avec le tourisme et l'économie sociale. Il porte d'abord sur le changement de paradigme en développement régional particulièrement prégnant au Québec. La deuxième partie du chapitre consiste à explorer les deux grands courants de travaux qui lient le développement régional et le tourisme, l'un centré sur la production et l'autre sur la consommation. Les concepts de systèmes touristiques locaux et d'économie résidentielle, emblématiques de ces deux courants, seront détaillés. La troisième partie aborde les liens entre économie sociale et développement territorial particulièrement étroits pour le territoire étudié. Il est démontré qu'une troisième approche de développement territorial, propre aux réalités québécoises, est en construction. Celle-ci a la particularité de

reposer sur une concertation multipartite dans laquelle l'économie sociale et l'action communautaire sont prégnantes. Cette approche invite à s'intéresser aux territoires en difficulté, ce qui sera fait à partir du concept de justice sociospatiale.

Le **quatrième chapitre** s'appuie sur les éléments de la revue de littérature pour déboucher sur la problématique, soit le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial sous le prisme de la justice sociospatiale et l'approche théorique retenue.

La méthodologie privilégiée pour répondre aux questions de recherche posées est présentée dans le **cinquième chapitre**. Les analyses quantitative et cartographique sont utilisées. La stratégie et les différentes étapes de la recherche sont présentées au premier point. L'utilisation d'un système d'information géographique libre, Quantum Geographic Information System (QGIS), permet de distribuer à la fois statistiquement et géographiquement les variables collectées. De là, des cartes thématiques sont dressées à partir des données statistiques localisées. La carte est considérée ici comme le langage privilégié de la géographie, en étant à la fois un référentiel géographique et un document d'analyse. Elle vise à représenter l'espace par une opération de réduction et généralisation mathématiquement précise en montrant la situation, la distribution et les rapports des phénomènes naturels et/ou sociaux (Salitchev, 1967 *dans* Béguin et Pumain, 2014). Elle permet de mettre en exergue les variations et le développement des phénomènes dans le temps et l'espace (*Ibid.*). À ce titre, elle semble l'outil privilégié pour saisir un phénomène dynamique distribué géographiquement entre plusieurs régions ou territoires sur une période déterminée d'autant que, comme cela a été dit plus haut, il n'existe quasiment pas de données sur les coopératives touristiques. Le second point se concentre sur la manière dont la collecte de données a été faite, sur l'identification des sources, les indicateurs retenus et la justification de l'échelle d'analyse choisie. Enfin, le cadre opérationnel de la recherche est détaillé.

Le **sixième chapitre** est consacré à la restitution des données à l'échelle régionale, selon le cadre opérationnel retenu. Il vise à identifier les régions en difficulté en matière démo-économique, coopérative et touristique et à explorer les relations entre ces dynamiques. Cela permet de

contextualiser l'émergence du tourisme coopératif et d'insister sur les liens entre les dynamiques territoriales, coopératives, et touristiques.

Le **septième chapitre** s'attache à dresser un état des lieux du tourisme coopératif au Québec. L'objectif de ce chapitre est d'une part d'améliorer les connaissances sur ce phénomène méconnu dans une démarche de dénombrement, classification et cartographie (Bioteau et Fleureut, 2014). D'autre part, la localisation et les retombées du tourisme coopératif dans les unités spatiales retenues au chapitre précédent sont questionnées.

Le **huitième chapitre** sera l'occasion de proposer une approche originale pour appréhender les dynamiques territoriales liées au tourisme géré par les acteurs locaux à une échelle plus fine. Ce sera l'occasion de croiser les résultats obtenus et d'effectuer une analyse plus précise pour saisir les spécificités des coopératives touristiques.

Enfin le **dernier chapitre** vise à dresser un bilan de notre recherche et de la pertinence de l'approche suivie. Il permettra de synthétiser la présente contribution et de conclure.

2. L'avènement d'un tourisme territorialisé

Dans ce chapitre, il sera montré que la définition du tourisme n'est pas aisée et univoque en raison de sa nature systémique et dynamique, multiforme et complexe. L'activité touristique est pourtant « une pratique ancienne mais une dimension caractéristique de la modernité » (Cuvelier, 2009 : 17). Elle se développe de manière continue depuis la révolution industrielle et sa croissance est notable depuis l'invocation du concept de « tourisme populaire » dans les années 1930 et exponentielle depuis les trente glorieuses. Même si la croissance du tourisme se poursuit, la crise de l'organisation fordiste du tourisme a favorisé son renouvellement au travers de formes souvent définies comme alternatives au tourisme de masse, car caractérisées par un rôle renouvelé des acteurs locaux et une échelle plus humaine et expérientielle[7].

2.1. Le tourisme, un système dynamique

La tentative de mesure et de caractérisation du tourisme a conduit les organismes internationaux et en particulier l'organisation mondiale du Tourisme (OMT) à adopter des définitions qui servent de référence dans la plupart des travaux, notamment en terme de mesure. Les recommandations utilisées datent de 2008 et sont précisées dans deux publications : l'une, « Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme » (OMT, 2008a), définit les concepts de base tels que voyageurs, visiteurs et tourisme et l'autre « Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008 » (OMT, 2008b) est centrée sur une harmonisation des comptes satellites du tourisme afin de pouvoir faire des mesures et comparaisons internationales.

Dans ces ouvrages de référence, l'OMT définit donc les voyageurs comme suit :

> Le **voyage** s'entend de l'activité des voyageurs. Un **voyageur** est une personne qui se déplace entre des lieux géographiques différents dans un but et pour une durée quelconque. [...]. Un voyage s'entend du déplacement d'une personne entre le moment où elle quitte son lieu de résidence habituelle et le moment de son retour : il désigne donc un voyage aller-retour. Un voyage est constitué par des visites de différents lieux. (OMT, 2008a : 9)

[7] L'expérience vécue par les touristes est au cœur des préoccupations des acteurs de la filière (Cuvelier, 2009).

C'est ainsi le déplacement entre différents lieux qui définit le voyage. L'OMT définit donc le tourisme comme un sous ensemble du voyage avec deux critères particuliers : la durée de séjour et le motif du séjour :

> Un **visiteur** est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Ces voyages faits par des visiteurs sont des voyages de tourisme. Le tourisme se rapporte à l'activité des visiteurs. [⋯]
> Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme **touriste** (ou **visiteur qui passe la nuit**) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme **visiteur de la journée** (ou **excursionniste**). (OMT, 2008a : 10)

Le premier critère pour distinguer le tourisme des autres formes de mobilité est celui de la durée du séjour selon trois catégories : les excursionnistes (moins de 24 h), les touristes (de 24 h à 12 mois) et les « autres » (supérieure à un an).

D'emblée, les durées de référence sur lesquelles s'appuient l'OMT semblent bien larges et correspondent assez peu aux pratiques usuelles : les visas touristiques sont limités à 3 ou 6 mois généralement, les congés payés ne dépassent jamais 45 jours (Stock et coll., 2010). La définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) reprend d'ailleurs ces curieux critères temporels d'une année :

> Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. (INSEE, 2015) [8]

De plus, la distinction entre voyages touristiques et migrations temporaires (séjours étudiants…) ou entre excursionnistes et mobilités quotidiennes d'achats et loisirs des populations frontalières, est délicate (Stock et coll., 2010).

Le **second critère** est celui du motif de séjour : le « motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité » (OMT, 2008a : 10), entraîne des classifications discutables. En effet, tous les motifs de déplacement

[8] Repéré à http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/tourisme.htm.

peuvent se retrouver dans cette définition : un colloque scientifique, une rencontre sportive, un déplacement professionnel, une visite familiale, un stage d'étudiant, un pèlerinage, un enfant dont le parent a la garde pendant les vacances… Finalement la définition de l'OMT pose une difficulté majeure : le risque de faire du tourisme une activité fourre-tout qui intègre les touristes en voyage d'agrément mais aussi les hommes d'affaires, les pèlerins, les malades en quête de soins, les enfants en garde alternée …

2.1.1. Une définition géographique éclairante, mais peu opérationnelle

Ces limites font de la définition de l'OMT une référence discutable. Certains auteurs s'appuient sur la définition de l'OMT tout en reconnaissant ses limites dans la mesure où le concept de « tourisme » n'est pas stabilisé. Certaines définitions se focalisent sur les pratiques, d'autres sur les individus, les États, les lieux récepteurs ou les entreprises. Pour certains économistes (Raboteur, 2000), le tourisme est un ensemble rassemblant les secteurs ou une chaîne (tours opérateurs, transporteurs, réceptifs, hébergement, restauration…) avec le risque d'exclure le non-marchand et la difficulté de séparer les consommations locales de celles des visiteurs. Pour d'autres, le tourisme est une forme particulière de loisir « impliquant migration » (Cazes, 1992 ; Dewailly et Flament, 1993 dans Stock et coll., 2010 ; Boyer, 2005, 2007). Pourtant, pour beaucoup, les pratiques de loisirs se situent dans l'espace et le temps du quotidien, ce qui exclurait *de facto* le tourisme.

Il existe un important travail de définition et de caractérisation qui a été réalisé par plusieurs équipes de géographes et en particulier l'équipe de Mobilité, itinérance et tourisme (MIT). Les définitions géographiques du tourisme s'appuient sur trois éléments : 1) un déplacement, 2) une activité hors-quotidien (sur le plan temporel et avec une notion d'éloignement de l'espace de vie habituel, notion toutefois relative selon les pratiques sociales de l'individu), 3) la recréation comme intentionnalité (MIT, 2002 ; Violier, 2008 ; Stock et coll. 2010 ; Knafou et Stock, 2013).

Les pratiques touristiques impliquent de facto une mobilité, soit pour se rendre sur le site de villégiature, soit tout au long du temps touristique comme dans le cas des circuits. Le déplacement est donc inhérent au tourisme : « être touriste […] signifie quitter temporairement

son lieu de vie habituel pour vivre ailleurs, dans un ou des lieux situés hors de la sphère de sa vie quotidienne […] » (Stock et coll., 2010 : 24). Il ne s'agit pas seulement d'un déplacement de lieux en lieux, mais d'un différentiel entre ces lieux. Ce différentiel est relatif suivant les modes de vie des individus.

Un des enjeux pour le chercheur est d'arriver à bien distinguer le tourisme des multiples formes de mobilité : loisir, affaires, scientifique, religieux ou d'autres types de migration. Stock et coll. (2010) mettent en évidence deux critères fondamentaux pour distinguer le tourisme des autres types de mobilité : il s'agit du critère de choix et celui du « hors quotidien ». La mobilité choisie distingue le tourisme d'un voyage d'affaire ou d'un congrès. Le hors quotidien différencie les mobilités touristiques des mobilités de loisirs.
L'équipe MIT et Stock et coll. introduisent le critère de « recréation » pour caractériser le tourisme et en particulier l'intentionnalité des touristes. Ils proposent, en utilisant le terme de recréation, plutôt que récréation, de dépasser la notion d'agrément et de plaisir véhiculés par « récréation » et d'éviter les confusions avec le récréatif. Ils considèrent en outre que le tourisme permet de se ressourcer mentalement et physiquement et que ce terme insiste sur l'étanchéité entre les sphères de travail et les temps de recréation depuis le XIXe siècle. Enfin, ils l'opposent aux routines et récursivité des pratiques du quotidien. La recréation dans les lieux hors du quotidien permet de distinguer le tourisme du loisir. Elle se décline selon trois modalités : se reposer, jouer et découvrir (MIT, 2002 ; Stock et coll. 2010). Cette distinction n'est pas faite au Québec où le terme de 'récréotouristique' est couramment usité. Le néologisme québécois de récréotouristique désigne à la fois le tourisme et le loisir.

Au-delà de ce problème de distinction du tourisme des autres mobilités, des auteurs, dont des géographes, perçoivent le tourisme comme « un système touristique » :

> Le tourisme n'est ni une activité ou une pratique, un acteur ou un espace ou une institution : c'est l'ensemble mis en système. Et ce système comprend : touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, lois, valeurs et jeu des autres institutions sociales (Knafou et Stock, 2013 : 1018)

Cela les conduit à proposer la définition suivante :

> Le tourisme est un système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la « recréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien. (*Ibid.*)

Cette approche permet d'appréhender le tourisme de manière holistique en prenant à la fois en compte la demande (les touristes) et l'offre (les structures émettrices et réceptives), le territoire, les institutions et les relations entre l'ensemble de ces acteurs stratégiques (gouvernance). La définition synthétique du tourisme qui suit, pourrait être retenue pour mesurer les effets de la mise en tourisme par les coopératives sur le développement territorial :

> Le tourisme est donc un système dynamique qui comprend des touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, valeurs et jeu des autres institutions sociales en interaction.
>
> Il se distingue des autres systèmes géo-sociaux par le fait qu'il repose sur : 1) un déplacement, 2) une activité hors-quotidien (sur le plan temporel et avec une notion d'éloignement de l'espace de vie habituel, notion relative selon les pratiques sociales de l'individu[9]), 3) la recréation comme intentionnalité. Il participe donc aux trajectoires de développement des territoires. (D'après Kanfou et Stock, 2013)

Cela étant, la distinction des autres systèmes géo-sociaux par les deux derniers critères du « hors-quotidien » et de « recréation », pose problème. Se baser sur la vision géographique du tourisme conduirait à collecter des données de première main en vérifiant qu'elles correspondent bien à l'ensemble des critères dégagés par la définition. Malgré la pertinence de la définition géographique du tourisme, il apparaît peu réaliste de la retenir dans ce travail exploratoire. En effet, cette définition est plus précise que celle de l'OMT habituellement utilisée pour les statistiques nationales et internationales. Elle présente l'inconvénient de ne pas permettre l'utilisation des statistiques québécoises et toute possibilité de comparaison *a posteriori,* car les dépenses touristiques et les nuitées recensées par Tourisme Québec se basent sur la définition de l'OMT.

Par ailleurs, la définition géographique exclut *de facto* les activités de loisirs, ce qui n'est pas le cas habituellement au Québec. Il serait difficile de collecter des données de première main en adéquation avec cette définition.

---

[9] La notion d'espace de vie habituel est variable suivant les pratiques de mobilités des individus et des groupes sociaux. Ainsi un individu très mobile peut considérer son espace de vie habituel comme beaucoup plus spacieux qu'un individu peu mobile.

La définition classique du tourisme de l'OMT, tout en relevant des limites, sera tout de même retenue ici afin de bénéficier des données existantes qui s'appuient sur cette définition. Néanmoins, la première partie de la définition géographique du tourisme n'est pas évacuée et sa dimension systémique reste centrale dans ce travail.

> Le tourisme est donc un système dynamique qui comprend des touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, valeurs et jeu des autres institutions sociales en interaction. Il participe à la trajectoire de développement des territoires (*Ibid.*)

Le système touristique est un système dynamique caractérisé par une hausse continue de la consommation mise en avant par les organismes internationaux. Cela étant, une lecture attentive du corpus scientifique sur ce thème conclut à plusieurs phases de tourisme et à une évolution des pratiques touristiques. Ces périodes démontrent les liens profonds qui unissent tourisme et société industrielle. La première phase, un tourisme de distinction, est impulsée par l'aristocratie puis la grande bourgeoisie. Une seconde phase de massification a été marquée par un rôle prépondérant de l'État et du clergé au Québec au XXe siècle. Une troisième phase, qui s'inscrit en rupture avec le tourisme de masse, a permis un renouvellement des modèles. La compréhension de ce système dynamique requiert de se pencher sur la genèse du tourisme.

2.1.2. La genèse du tourisme comme industrie : une hausse continue de la consommation touristique depuis la révolution industrielle

Si le tourisme a été inventé dès le XVIe siècle, la révolution touristique est née en même temps que la révolution industrielle (MIT, 2005, 2007 ; Deprest, 2005 ; Boyer, 2005, 2007). À l'origine, les pratiques touristiques n'ont concerné qu'une petite élite sociale souvent dans une perspective de différenciation sociale (Gagnon, 2003 ; Boyer, 2005 ; Urry et Larsen, 2011), rapidement imitée par la bourgeoisie. Le tourisme ne sera vécu massivement par les classes laborieuses qu'après la seconde guerre mondiale. Plus précisément, Urry et Larsen (2011) évoquent un processus de massification qui se serait produit dans les stations touristiques du

littoral anglais lors de la seconde moitié du XIXe siècle, dans un contexte favorable de développement des transports, de besoin et d'obtention de temps de repos et de ressourcement pour les classes laborieuses du textile. Les premières stations touristiques émergent à cette période :

> Ce furent les premiers endroits où la classe ouvrière industrielle en pleine croissance en Europe, s'éloigna pour les loisirs et le plaisir, généralement avec d'autres de la même classe. Ils ont laissé derrière eux, si ce n'est que pour une journée ou une semaine, les villes industrielles, les lieux de travail éreintant, l'eau et la pollution atmosphérique, le mauvais état de santé général et le manque de stimulation visuelle. Les stations ont offert des contrastes remarquables : le regard touristique collectif a pris racine de manière improbable dans ces stations littorales. Ces lieux ont été requalifiés comme des lieux de séduction visuelle, des lieux « en marge », mais de plus en plus au cœur de « l'économie de signes » d'une économie industrielle. (Urry et Larsen, 2011 : 48)[10]

Les facteurs de massification étaient réunis par la révolution industrielle : 1) nouvelles représentations de la nature, 2) nouvelle structuration des temps sociaux et 3) développement des transports (Urry et Larsen, 2011). En outre, la massification du tourisme a été planifiée par les États totalitaires en Italie et en Allemagne, entre les deux guerres mondiales (Boyer, 2005, 2007). Dans la même période, des initiatives privées de mise en tourisme de masse ont émergé. En 1936, Billy Butlin a créé en Angleterre le premier Butlin's camp, avant de lancer une chaîne. Ces premiers clubs de vacances lucratifs ont inspiré les clubs de vacances de l'après-guerre :

> À des tarifs étudiés, les activités composent un emploi du temps ; une organisation de vacances, à but lucratif, sans contenu idéologique. Un programme de distractions est prévu dans une aire réservée aux membres du club. Bientôt les tentes laissent la place à des chalets et à des pavillons construits sur une bande de terrain équipée pour les loisirs. [...]. En France, il inspire les premiers villages de vacances du Club Méditerranée et son héros, Gilbert Trigano. (Rauch, 2001 : 601)

Les chercheurs francophones associent, à plusieurs reprises, le développement du tourisme à l'adoption des congés payés par le Front Populaire en France en 1936, toutefois c'est surtout le développement économique après la seconde guerre mondiale qui a permis son essor prodigieux dans les pays occidentaux.

Au Québec, les phases de développement du tourisme présentent des proximités avec celles identifiées en Europe avec quelques nuances près, notamment du fait du rôle fondamental joué par le clergé. Pour Serge Gagnon (2003), une première phase de développement d'un tourisme

---

[10] Traduction de l'auteur.

« de distinction » a été initiée par l'aristocratie, comme en Europe, à partir de 1815. Ce tourisme de « distinction », pénétré d'un imaginaire romantique, devint un programme de la bourgeoisie matérialisé par la constitution de villégiatures, de clubs privés de chasse et pêche et de zones protégées (*Ibid*.). La deuxième phase dite de massification du tourisme, fut amorcée par le clergé qui a organisé des pèlerinages massifs au XIXe siècle, notamment vers Saint-Anne-de-Beaupré, et des colonies de vacances dès le début du XXe siècle. L'État a pris progressivement le contrôle de l'activité touristique à partir des années 1920 par l'intermédiaire du ministère de la voirie (*Ibid.*). En 1933, une première Loi sur le tourisme a transformé ce service tourisme sans structure administrative en « Office provincial du tourisme ». Pour Gagnon (2003), le programme de l'État québécois a consisté entre les années 1930 et la fin de la seconde guerre mondiale, à favoriser une plus grande accessibilité aux terres publiques et à expérimenter la mise en tourisme des régions du Québec, en particulier en Gaspésie, auprès de la classe moyenne américaine. Cela lui a permis de se préparer, tant en termes d'infrastructures routières et d'accueil qu'en termes de partenariats, à la massification du tourisme de l'après-guerre (*Ibid.*). Le tourisme en voiture allait supplanter celui en bateau-vapeur bourgeois et la villégiature populaire se développer autour des lieux de villégiature *fashionable*.

Pendant les trente glorieuses, l'accès au tourisme s'est considérablement démocratisé des deux côtés de l'Atlantique et massifié pour atteindre plus de la moitié de la population dans les pays occidentaux. Les mobilités touristiques explosent et leur impact sur la structure des budgets des ménages devient considérable (Cuvelier, 2009). Cependant, la démocratisation du tourisme demeure inachevée en Occident : plus de 30% de la population n'accèdent toujours pas au « droit aux vacances » (Jolin et Proulx, 2005). Malgré cet infléchissement du processus de démocratisation dans les pays riches, les classes moyennes des pays émergents alimentent une hausse continue de la consommation touristique (MIT, 2011 ; Violier et coll., 2013).

La croissance du tourisme ne s'est pas tarie à l'échelle mondiale, même si l'ensemble des travaux sur le tourisme montre des modifications des pratiques touristiques et de l'offre dans les pays occidentaux. Elles révèlent les limites du tourisme de masse qui prévalait en Occident pendant les trente glorieuses. Pourtant, la massification du tourisme découle de sa démocratisation par l'invocation du tourisme populaire à partir des années 1930.

2.1.3. Le tourisme de masse à ses débuts : un tourisme populaire puis social

Avant d'être qualifié de tourisme de masse, les politiques visant à proposer « les vacances pour tous » invoquent le vocable de « tourisme populaire » (Boyer, 2007 ; Jolin et Proulx, 2005). L'objectif est « de rendre accessible au peuple les formes et les lieux de tourisme jusque-là réservés aux riches » (Boyer, 2007 *:* 7).

Les pionniers du tourisme populaire

En contrepoint au tourisme de distinction qui s'est développé des deux côtés de l'Atlantique, un tourisme populaire, à vocation sociale et éducative, va émerger à la fin du XIXe siècle. Ce « tourisme populaire informel » (Caire, 2007) s'est développé, à l'origine, grâce à l'intervention du patronage paroissial (Gagnon, 2003 ; Caire, 2012) et des premières associations à caractère socio-éducatif :

> Au début, ces associations recrutaient peu ou prou leurs membres parmi les classes ouvrières, sinon dans les embryons de classe moyenne mais plutôt dans les classes aisées. De cette façon, furent crées le British alpine club (1857), puis le club Alpin autrichien (1862), le club alpin français (1874), les premières colonies de vacances (1875), les premières maisons familiales de vacances (1890), le Touring club de France (1890), le mouvement des amis de la nature à Vienne (1890), les premières auberges de jeunesse en Allemagne (1900). (Lanquar et Raynouard, 1978 : 13)

Au Canada, « les mouvements populaires furent moins actifs, vite récupérés par des organisations commerciales » (Lanquar et Raynouard, 1978 : 15). Par contre, le clergé investit le tourisme dans le cadre des pèlerinages et les colonies de vacances au Québec (Desy, 1982 ; Gagnon, 2003). Les camps de vacances furent mis en place des deux côtés de l'Atlantique par des œuvres religieuses (Lanquar et Raynouard, 1978 ; Gagnon, 2003 ; Caire, 2007). Ils furent considérés « comme une entreprise charitable pour enfants défavorisés puis comme la meilleure formule éducative pour les enfants de toutes classes » (Lanquar et Raynouard, 1978 : 13). Ils émanent de la politique sociale paternaliste, laquelle est investie d'objectifs d'hygiénistes, patriotiques et moraux (Caire, 2012). Les premières œuvres de vacances sont apparus au Québec au début du XXe siècle dans cette perspective :

> C'est d'ailleurs le clergé qui bâtira, aux fils et filles d'ouvriers de Montréal, la première colonie de vacances en 1912 – Les Grèves de Contrecœur – afin de protéger les enfants de la grande ville, et plus particulièrement les enfants de familles pauvres, contre les dangers de toutes sortes auxquels ils sont exposés durant les vacances d'été. (Désy, 1982 : 13).

> À l'origine et avant leur spécialisation en faveur de clientèles particulières, les camps et colonies de vacances s'adressaient, tout comme les Patros[11], aux enfants de milieux urbains pauvres ou défavorisés. Ils visaient à la fois des objectifs de restauration de la santé et de complément d'éducation. Ils se proposaient d'extraire ces enfants, pendant leurs vacances estivales, à l'oisiveté qui pouvait leur faire prendre un penchant vers la délinquance, la criminalité et le vice (Bellefleur, 1986 : 170 cité par Gagnon, 2003 : 218).

Dans cette première partie du XXe siècle, outre les camps de vacances et les camps Vacances-familles, et d'autres formules pionnières, telles que les auberges de jeunesse, pourtant très présentes en Europe, sont absentes du Québec. Elles y apparaissent seulement dans la seconde moitié du XXe. Dans le champ du tourisme social, seul un autre secteur du tourisme et loisir se développe après la Première Guerre mondiale : les chalets de villégiature qui seront au nombre de 48 000 en 1941 et ont concerné les couches moyennes et populaires dans des « conduites d'imitation » (Désy, 1982 : 13). Le succès des chalets au Québec se prolonge, près de 461 000 québécois seraient propriétaires de chalets de villégiature aujourd'hui[12].

L'émergence du tourisme social

C'est bien après la seconde guerre mondiale que le tourisme social émerge réellement. À partir des années 1950, le tourisme populaire est remplacé par le tourisme social (Boyer, 2007 ; Jolin et Proulx, 2005). La notion est durcie par le Bureau International du Tourisme Social (BITS) qui le définit comme suit :

> Par tourisme social, le BITS entend l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini. Le BITS s'appuie, pour mener cette action sur les principes définis et adoptés dans la Déclaration de Montréal en septembre 1996. (BITS, 1996)

---

[11] Le Patro ou patronage est un mouvement de jeunesse d'inspiration catholique.
[12] Repéré à http://veilletourisme.s3.amazonaws.com/2010/10/Portrait-de-residences-de-tourisme-de-villegiature-au-Qc.pdf

Une première charte a été rédigée en 1972 à Vienne, elle est ancrée au monde du travail et porteuse de changement social (Froidure, 1997 ; Jolin et Proulx, 2005 ; Caire, 2013). Plusieurs promoteurs du tourisme social revendiquaient pour ce secteur une fonction socioéducative, voire même sociopolitique (Belanger, 2003). Il est très influencé par les valeurs du mouvement syndical ouvrier (Caire, 2013). L'animation, inspirée de celle qui a cours dans les mouvements d'éducation populaire, avait une forte dimension militante. Après-guerre, les politiques sociales du tourisme se traduisent par des soutiens importants de certains États et de différents organismes sociaux (Froidure, 1997) connus sous le nom de l'aide à la pierre et à la personne :

> Dans le premier cas, il s'agit de l'aide au développement (construction, rénovation et modernisation) d'équipements et infrastructures alors que dans le second, les mesures visent les personnes (faciliter les départs en vacances). Dans un cas comme dans l'autre, des formules et des expériences novatrices verront le jour et permettront à des millions de personnes de mettre en pratique le droit aux vacances. On parlera alors d'une démocratisation des voyages et du tourisme qui connaîtra des taux de croissance particulièrement élevés (Bélanger, 2003 : 2).

Au Québec, à partir des années 1960, la révolution tranquille[13] a opéré une laïcisation des « œuvres de vacances » gérées par le clergé et qui s'adressaient aux enfants de milieu urbains défavorisés. Ces structures ont constitué l'embryon d'un réseau d'hébergement accessible à tous (Gagnon, 2003). Différentes associations à but non lucratif et à caractère social (Association des camps, les camps familiaux du Québec, …) ont disposé d'un soutien financier de l'État :

> le Québec a mis sur pied, au cours des trente dernières années, des programmes de financement visant à favoriser le départ en vacances et l'accessibilité au tourisme, principalement celui consacré aux associations nationales de loisir touristique et de plein air (aide au fonctionnement et aux projets) et celui qui concerne les établissements de vacances (les camps de vacances et les camps familiaux, car l'État s'est retiré officiellement du financement des bases de plein air et des auberges de jeunesse, bien qu'il intervienne encore à l'occasion à la faveur de programmes généraux liés aux infrastructures ou à l'économie sociale). Quelques mesures visent à accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte. (Jolin, 2003)

Le développement du tourisme social au Québec a été relativement tardif. La période après la seconde guerre mondiale est d'abord caractérisée, selon Jean Désy (1982) par : 1) une expansion marquée par des hébergements touristiques « bourgeois », 2) une forte croissance des colonies de vacances gérées par le clergé et 3) un développement rapide d'un mode commercial mais populaire d'hébergement : le camping.

---

[13] La « révolution tranquille » dans les années 1960 se traduit notamment par la mise en place de l'État providence au Québec et la séparation de l'Église et de l'État dans un contexte d'affirmation nationale.

Mis à part les hébergements de vacances charitables gérées par le clergé, c'est donc par l'intermédiaire de l'entreprise privée qu'un certain tourisme populaire va investir massivement les campings et les cabines[14]. Le compromis fordiste a engendré d'ailleurs une éclipse de l'économie sociale (D'Amours, 2006) sur l'ensemble des secteurs.

Alors que la société québécoise s'est profondément transformée dans les années 1960, le « loisir touristique » a eu sa révolution tranquille au Québec seulement à partir des années 70 :

> Si la révolution tranquille des années 60 va faire bouillonner le Québec dans un bain de mesures sociales, le loisir lui, va lui échapper : gouvernement comme syndicats ont trop d'urgences, trop de retards vitaux à rattraper. Ce sera au cours de la décennie suivante qu'apparaîtront les premières implications gouvernementales structurées. (Désy, 1982 : 13)

La période de la révolution tranquille a cependant pour conséquence la laïcalisation des 233 camps de vacances qui ont constitué le socle des camps familiaux en émergence (*Ibid.*). Mais c'est seulement à partir des années 1970 que l'État investit le champ du tourisme et loisir. Il commence à subventionner les camps familiaux, les auberges, les bases de plein air et l'agro-tourisme. C'est la période de création des zones d'exploitation contrôlées (ZEC)[15] et du ministère du Loisir. Les institutions d'enseignement s'ouvrent à l'accueil touristique. Un comité interministériel sur la faisabilité des Villages Vacances Familles (VVF), une formule de tourisme social très développée en France, est créé et multiplie les « missions » gouvernementales sur la formule VVF en France (*Ibid.*), qui ne verra finalement pas le jour. Enfin le gouvernement publie un Livre Vert sur le loisir au Québec au milieu des années 70.

De son côté, le monde du tourisme et du loisir s'organise et interpelle l'État pour pousser à des réformes (Désy, 1982). La Confédération des Loisirs du Québec (CLQ), connue aujourd'hui sous le Regroupement Loisirs Québec, appelle à un tourisme social actif et soutient les organismes à but non lucratif qui apparaissent. Un groupe de ressources en tourisme social est

---

[14] Les cabines sont des petits hébergements légers de loisirs populaires en Amérique-du-Nord.

[15] Les ZEC sont des territoires de chasse, pêche et de plein air généralement situées sur les terres de l'État et administrées par des organismes à but non lucratif. L'objectif était de démocratiser les pourvoiries réservées à une élite depuis l'émergence du tourisme.

créé en 1982. La Société Vacances-Familles met en place un réseau d'accueil diversifié (chalets, hôtels, fermes résidences étudiantes, auberges…).

Cela étant, c'est surtout la prise en main du tourisme social par les groupes communautaires qui caractérise cette période. Les groupes populaires des grands centres urbains s'organisent et s'autonomisent des mouvements religieux dans un contexte général d'*empowerment* des communautés. Ils se sont regroupés au sein d'une Fédération des entités de base, puis en 1981, dans le Mouvement Québécois des Camps Familiaux (MQCF), le principal porte-parole des associations populaires de vacances familiales au Québec. Le MQCF est aujourd'hui composé de 25 groupes familiaux organisant des séjours collectifs et d'une vingtaine de camps familiaux, généralement composés de chalets et gérés par des organismes à but non lucratif accrédités. Au-delà de la volonté de rendre les vacances accessibles pour les familles à revenus modestes, les groupes familiaux expriment aussi leur volonté de contrôler le plus largement possible leur projet de vacances[16]. C'est donc un mouvement de consommateurs, plutôt urbains, qui est à l'origine de ces structures de tourisme social. Le mouvement revendique aujourd'hui encore une fonction socioéducative et compte dans ses objectifs la promotion de « l'action communautaire autonome, l'éducation populaire, l'économie sociale et la participation citoyenne » (*Ibid.*).

Une transformation du tourisme social depuis les années 1980

Les transformations du tourisme social sont importantes depuis les années 1980 que ce soit en Europe ou au Québec : la crise de l'État providence l'a privé d'une grande partie de ses subventions[17] (Froidure, 1997 ; Jolin et Proulx, 2005) et l'évolution des pratiques touristiques impose au secteur du tourisme social, souvent porté par des organismes à but non lucratif (Jolin et Proulx, 2005), de se réactualiser. La déclaration de Montréal en 1996 rénove donc le concept de tourisme social et marque une volonté nouvelle de respect des sites naturels et des populations

[16] Repéré à http://www.vacancesfamiliales.qc.ca/mouvement/historique.php

[17] Selon Froidure (1997), le tourisme social en France a bénéficié d'un enchevêtrement d'aides et de subventions, toutes en baisse à partir des années 1980 : des subventions de État et des Fonds interministériels ; des aides des caisses d'allocations familiales; des souscriptions de lits de Comités d'entreprise et organismes assimilés d'entreprises publiques, de Caisses de retraite et de Mutuelles ; de participation des collectivités locales d'accueil (sous différentes formes) ; des prêts bonifiés relevant de la politique d'aménagement du territoire.

locales (*Ibid.*). D'autre part, progressivement, le tourisme populaire est devenu social et associatif et un acteur majeur de l'économie sociale (Chauvin, 2002 ; Caire, 2012). L'appartenance de tourisme social au champ de l'économie sociale et solidaire est reconnue (Caire, 2013). Cependant le tourisme associatif, souvent associé au tourisme social, a été contraint de mettre en œuvre des pratiques commerciales proches de celle de l'économie marchande pour compenser la baisse de subventions avec un risque de banalisation (Froidure, 1997). Afin d'augmenter la diversité de leur offre, il n'est pas rare que des grandes associations de tourisme social sous-traitent une partie de l'activité à des réceptifs[18] privés en prélevant une commission sur les ventes parfois supérieure à celles prélevés par les tours opérateurs privés[19]. Comme le souligne Boyer (2007), il est d'ailleurs réducteur de réduire le tourisme populaire puis le tourisme social à l'associatif alors que le désir généralisé d'accéder aux vacances et loisirs est le fruit d'une production et consommation de masse décrites par de nombreux auteurs. Le compromis fordiste a d'ailleurs largement bénéficié au tourisme social (Caire, 2012), du moins en Europe. La crise du modèle fordiste de développement éclaire les difficultés que le tourisme social rencontre depuis les années 1980 et ses transformations.

2.1.4. Le modèle du tourisme fordiste en crise

Dès les années 1950, les sociologues américains de la récréation décrivent déjà l'émergence d'un *mass leisure,* c'est-à-dire de loisirs de masse, concept transféré au tourisme. Mais ce sont les travaux des régulationnistes, à partir de la crise de 1970, qui éclairent le phénomène de massification du tourisme d'après-guerre et ses transformations depuis les années 1970.

[18] Les réceptifs ou agences réceptives assurent généralement le « terrestre », c'est-à-dire l'intégralité de la prestation touristique hors transport aérien.
[19] Plusieurs structures privées sont réceptives de l'Union des Centres de Plein Air (UCPA). L'UCPA prélève jusqu'à 25% de commission sur les ventes tandis que les tours opérateurs privés prélèvent habituellement 15 à 20%.

Le tourisme de masse : un tourisme fordiste

Selon ce courant d'auteurs, la dynamique capitaliste peut être lue comme une succession de régimes d'accumulation, c'est-à-dire de modèles de croissance à une époque donnée reposant sur des formes institutionnelles spécifiques. Les formes institutionnelles sont « des configurations spécifiques de rapports sociaux pour une époque et un ensemble géographique donné » (Boyer et Saillard, 1995 : 61). À partir de cette grille de lecture, il est possible d'établir des configurations de différents modèles de développement et des crises qui leurs sont liées. Selon eux, la période après la seconde guerre mondiale correspond à une transformation structurelle profonde du capitalisme caractérisé par une articulation renouvelée entre l'organisation de la production et la consommation. Ce modèle de développement est qualifié de « fordiste » en référence à Henri Ford qui basait la réussite de son entreprise par une croissance continue de la productivité et la garantie de la progression du pouvoir d'achat. Pour un certain nombre d'auteurs (Cuvelier, Gadrey, et Torre, 1994 ; Cuvelier, 2009 ; Urry et Larsen, 2011), la concomitance de l'explosion de la mobilité touristique avec le modèle fordiste de développement, lequel a caractérisé les trente glorieuses, n'est pas le fruit du hasard. Ce modèle de développement a largement contribué au réaménagement des temps sociaux en établissant des rythmes réguliers de temps libre dans la vie sociale et en libérant du temps de travail. L'augmentation des salaires en fonction des gains de productivité va faire émerger la société de consommation. La généralisation de l'achat des automobiles renforce les mobilités.

Les formes d'organisations fordistes ont permis des économies d'échelles, c'est-à-dire de réduire les coûts de production unitaire en augmentant les volumes de production. La production en grande série de produits touristiques standardisés dans des espaces particuliers a été un des ressorts de la démocratisation du tourisme et de leur consommation en masse avec l'augmentation des salaires (Cuvelier, 2009). Si cette forme de tourisme a eu le mérite de permettre à de plus en plus d'individus d'accéder aux vacances, elle a rapidement posé des problèmes de durabilité. Outre les contraintes sur l'environnement qu'elle induit, ne serait-ce que par la multiplication des déplacements touristiques (Ceron et Dubois, 2002), elle est à l'origine de problèmes de congestion sociale de certaines destinations (Urry et Larsen, 2011).

De plus elle a pour conséquence *de facto* un processus d'acculturation et d'homogénéisation des pratiques touristiques :

> Elles vont avoir tendance à se ressembler, puisque les prestations qu'elles vont incorporer sont peu diversifiées selon les saisons, les modes ou les marchés spécifiques. Quant aux usages, ils seront homogénéisés. En ce sens, le rationalisme fonctionnel va s'opposer à la diversité des pratiques touristiques. Le tourisme s'est massifié parce que la société tout entière, dans son mode d'organisation sociale, était une société de masse. (Cuvelier, 2009 : 136)

Les difficultés rencontrées par certaines destinations de masse et la mutation des pratiques à partir des années 1970 s'expliquent par la crise d'un modèle économique fondé sur la consommation de masse. Toutefois, s'il semble relativement aisé d'éclairer *a posteriori* la crise d'un modèle fordiste et les critiques faites au tourisme de masse, les mutations en cours des pratiques touristiques rendent difficile l'esquisse d'un modèle postfordiste bien défini. Il apparaît néanmoins que la mutation contemporaine des pratiques touristiques s'inscrit au moins dans une volonté, de la part des différents acteurs du secteur, de se distinguer du tourisme de masse et de promouvoir de nouvelles formes de tourisme en parallèle d'un processus mondial de démocratisation du tourisme.

2.2. Du tourisme de masse à l'intégration de nouvelles attentes des touristes

Le processus de croissance du tourisme s'en renforcé depuis la révolution industrielle. Les chiffres de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) sont éloquents même s'ils ne comptabilisent que les touristes internationaux. Le seuil du milliard a été franchi en 2012, et l'OMT prévoit 1,8 milliards de touristes internationaux à l'horizon 2030. L'augmentation des flux touristiques est continue et semble se jouer des crises systémiques. Tout en constatant que le processus de démocratisation connaît donc un second souffle grâce aux classes moyennes des pays émergents[20], et malgré son tarissement dans les pays occidentaux, différents signes révèlent un processus de mutation du tourisme. Ainsi de nombreux acteurs du tourisme tentent de se départir du tourisme de masse :

1) les touristes expriment des nouvelles attentes et des nouvelles pratiques se développent,

[20] La Chine est en 2013 le premier pays émetteur de touristes selon Rapport annuel 2013 de l'Organisation mondiale du tourisme. Repéré à http://dtxtq4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/pdf/unwto_annual_report_2013_0.pdf

2) les professionnels ou les territoires d'accueil se diversifient et tentent de se démarquer des destinations de masse,

3) les organismes internationaux invoquent un tourisme éthique,

4) les politiques de tourisme se déclinent au niveau national et infranational en privilégiant un principe de différence par une politique de décentralisation et de régionalisation

5) la recherche scientifique en tourisme, bien que fragmentée, accorde une place de plus en plus grande aux acteurs.

2.2.1. Les repositionnements des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs du tourisme se repositionnent, à savoir 1) les touristes, 2) les territoires, 3) les professionnels du tourisme, et 4) les organismes internationaux.

De nouvelles attentes des touristes

Les pratiques touristiques mutent et se diversifient. Ces changements sont caractérisés par plusieurs éléments :

- Les lieux investis par les touristes se diversifient et se multiplient même si des lieux de tourisme de masse traversent le temps (équipe MIT, 2002). Les touristes se diffusent sur des territoires de plus en plus éloignés et leurs attentes se recentrent sur 1) la qualité de l'encadrement, 2) le soin porté à l'environnement, 3) la présence d'équipements, et 4) l'intégration d'évènements ce que d'aucuns appelleront le tourisme des E (Cuvelier, 2009).
- Le rapport au temps qui se serait transformé avec un fractionnement des périodes touristiques et la multiplication des courts séjours (Cuvelier, 2009). La moyenne des durées des séjours au Québec se situe autour de trois jours lors des dernières années (Tourisme Québec, 2012[21])
- Des exigences particulières de la part des touristes qui se traduisent par l'apparition du « sur-mesure » et une plus grande attention portée aux exigences

[21] Chiffres clefs 2012. Repéré à http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/TQ-bref-2012.pdf

des clients (Cuvelier, 2009). Avec une prise en compte de plus en plus importante de l'expérience touristique, les touristes sont considérés comme des coproducteurs du tourisme (équipe MIT, 2002, 2005, 2011)

- L'augmentation de la part du tourisme non-marchand des deux côtés de l'atlantique, une activité de retrouvaille et bon marché :
  « De façon significative depuis 1975, la part de l'hébergement non marchand dans l'ensemble des nuitées de vacances en France croît de façon continue (+ 11 points en trente ans) dans un contexte de quasi-stagnation du nombre de nuitées de vacances par Français depuis 25 ans » (Caire et coll., 2007 : 49). L'hébergement non-marchand représente près de 60 % des nuitées en France (*Ibid.*) et près de la moitié au Québec (Tourisme Québec, 2012).
- Enfin, le développement de voyages et de séjours à thème et ciblés. Cette segmentation du marché se traduit par le développement des pratiques touristiques très diversifiées (tourisme sportif, agrotourisme, tourisme mémoriel, …) et des alternatives au tourisme dit de masse. En outre, des modèles de tourisme avec une dimension éthique de plus en plus prégnante ont émergé (écotourisme, tourisme durable, responsable, équitable, solidaire, …) (Delisle et Jolin, 2007 ; Schéou, 2009 ; Gagnon, 2010).

Des territoires tentant d'enrayer le déclin lié à la dégradation de leur image

Certaines destinations ont connu une désaffection relative et les professionnels ont dû repenser leur offre touristique à la suite de la crise des années 1970. C'est le cas des Îles Baléares qui, après avoir été une destination de tourisme de masse, devinrent la destination la plus protégée de la Méditerranée dans les années 1990, pour tenter d'endiguer le déclin lié à la dégradation de son image (Llinas, 2009). Ce changement s'imposait pour répondre à un type de touristes attachés à l'environnement et à l'atmosphère touristique.

Des professionnels inscrits dans une démarche de différenciation éthique

De même, à partir des années 1990 un grand nombre de professionnels se sont inscrits dans une démarche de différenciation éthique. En France, le tour opérateur Atalante, associé au guide de voyage *lonely planet*, promeut la Charte Ethique du Voyageur[22] en 1997. Le groupe Accor, leader européen, s'est lancé dès 1998 dans un programme de tourisme responsable « maison », *Earth Guest ,* centré sur l'environnement mais d'une ambition toute relative (Caire, 2003 ; Schéou, 2009). En 2002, suite au sommet mondial de l'écotourisme de Québec, un certain nombre de voyagistes français créent Agir pour un Tourisme Responsable (ATR), une association qui fédère les tours opérateurs certifiés pour leurs pratiques responsables. Les tours opérateurs éthiques et solidaires se regroupent en 2006 et établissent la charte du tourisme équitable et solidaire en 2008. Le groupe TUI, leader mondial, a été distingué en 2009 par le *World's Responsible Tourism Award*. Au Québec, les professionnels du tourisme d'aventure, fédérés au sein de l'Association des producteurs en tourisme d'aventure du Québec depuis 1990, changent de nom en 2001 pour devenir Aventure Ecotourisme Québec. Ils mettent en place un programme d'accréditation et puis le programme 'sans trace' en 2004. Ainsi, la diffusion grandissante des qualificatifs, des labels et certifications montre une tentative des acteurs du tourisme de mettre en œuvre des alternatives au tourisme de masse et au modèle fordiste de tourisme perçus négativement. Au-delà de cette démarche de différenciation par rapport aux anciennes formes de tourisme, les opérateurs tentent aussi de se différencier entre eux dans une stratégie compétitive (Minvielle, 2010). La prolifération de ces chartes, labels et autres certifications, conduit d'ailleurs à un risque de banalisation et de manque de lisibilité :

> A l'analyse de cette accumulation de chartes, il devient difficile de percevoir une claire différence de nature entre les formes « habituelles » de tourisme et les formes diverses du tourisme dit « responsable ». En effet tous les opérateurs, quels qu'ils soient, mettent en avant le caractère responsable de leurs pratiques, et vont même souvent plus loin en se prévalant d'une véritable solidarité avec les populations visitées. Difficile dès lors de se retrouver dans un paysage au sein duquel on peine désormais à identifier des opérateurs qui seraient non responsables, non solidaires ou non éthiques. (Minvielle, 2010 : 1998)

Cela étant, dans un contexte de diffusion de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et d'obligation de *reporting* en France et en Europe, un mouvement général de

[22] Repéré à http://www.atalante.fr/atalante/tourisme-responsable/la-charte-ethique-du-voyageur/id/267

différenciation des opérateurs touristiques s'est produit, tant pour les tours opérateurs émetteurs que pour les réceptifs. Tout cela répond à la fois aux attentes des touristes, mais aussi aux invocations des organismes internationaux et aux injonctions des politiques publiques nationales et infranationales.

Les organismes internationaux invoquent un tourisme plus éthique

Dans les quarante dernières années, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a tenté plusieurs fois de « codifier » les droits et les obligations des acteurs du tourisme (Jolin, 2012). Plusieurs déclarations de l'OMT attestent de cette dynamique. En 1985, l'assemblée générale de l'OMT a adopté un texte réunissant la Charte du tourisme et le Code du touriste à Sofia (Bulgarie). Les huit premiers articles décrivent les devoirs des États pour promouvoir un développement harmonieux et les cinq derniers définissent les règles de bonne conduite des visiteurs. Finalement, le texte pose les « droits » des touristes et des « visités » : au repos et aux loisirs, de se déplacer librement, au libre accès par les communautés d'accueil à leurs propres ressources touristiques, à la compréhension et au respect des valeurs culturelles des communautés par les touristes, les droits comme consommateurs, …) qui induisent les obligations des uns et des autres dans une posture incitative (Jolin, 2012).

Le triptyque du développement durable a été intégré au tourisme lors de la conférence de l'Organisation Mondiale du Tourisme, à Lanzarote, en 1995. Le tourisme « doit-être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales » (Article 1 de la Charte du Tourisme Durable de Lanzarote[23]). Le concept a été intégré aux paragraphes 43 et 70 de la convention issue du sommet de la terre de Johannesbourg (2002). Le tourisme durable a fait l'objet de différentes formalisations notamment à travers le Code Mondial d'Ethique du tourisme promulgué en 1999. Les neuf premiers articles rappellent les règles de conduites et le dixième appelle à la création d'un comité mondial d'éthique qui permettrait de veiller à l'application du code. Les droits et obligations ne sont pas déclinés selon les acteurs de la scène touristique mais selon neuf thèmes transversaux :

[23] Repéré à http://www.comite21.org/docs/economie/axes-de-travail/tourisme/charte-lanzarote.pdf

- La contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuel entre hommes et sociétés (article 1).
- Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif (article 2).
- Le tourisme, facteur de développement durable (article 3).
- Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement (article 4).
- Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil (article 5).
- Les obligations des acteurs du développement touristique (article 6).
- Le droit au tourisme (article 7).
- La liberté des déplacements touristiques (article 8).
- Les droits des travailleurs et des entrepreneurs de l'industrie touristique (article 9). (Jolin, 2012 : 111)

Le code mondial d'éthique n'est juridiquement pas contraignant, mais « il traduit une approche humaniste et normative du tourisme par ses références aux valeurs culturelles, au nécessaire développement durable et local, au droit au tourisme pour tous, à la protection de l'environnement, aux droits des travailleurs, etc. » (Jolin, 2012 : 115). Cet auteur reconnaît la portée de ces codes en ce qui concerne leur potentiel d'influence, mais il regrette qu'ils ne constituent pas la base d'un droit international du tourisme. C'est bien à l'échelle nationale, et même de plus en plus infranationale, que les politiques publiques du tourisme se déclinent.

2.2.2. Décentralisation et régionalisation des politiques publiques

A partir des années 1980, un changement de paradigme s'impose : le processus de décentralisation et de régionalisation des politiques publiques est amorcé. Ces changements politiques et sociaux, que nous retrouvons des deux côtés de l'Atlantique, mais avec des modalités différentes, favorisent l'émergence d'un tourisme plus territorial s'inscrivant dans une quête de compétitivité. Si l'État s'est grandement désengagé au Québec à partir des années 1980 des politiques d'aménagement touristique (Gagnon, 2003), il reste présent notamment dans le cadre d'une intervention législative et réglementaire, et l'accompagnement des opérateurs touristiques dans une démarche de qualité (Jolin, 2012).

Ce sont les Municipalités régionales de comté (MRC), comparables aux communautés de communes françaises, qui sont investies du rôle d'encadrement des projets touristiques par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du 21 novembre 1979 (Jolin, 2012). Les agences touristiques régionales (ATR) jouent cependant un rôle de concertation et de catalyseur du

milieu : elles sont composées et financées par les acteurs touristiques régionaux. Les acteurs du milieu sont ainsi organisés et représentés. Leurs activités sont aussi encadrées par de nombreuses lois provinciales (Jolin, 2012). La décentralisation et la régionalisation des politiques publiques s'est appliquée à ce secteur et aurait induit un principe de différence territoriale (Vlès, 2006). En défendant ce principe de différence, les États et les collectivités territoriales renonceraient à mettre en tourisme le territoire de manière égale, c'est-à-dire à planifier un tourisme standardisé (*Ibid.*). Ces changements politiques font écho aux mutations des pratiques touristiques, mais aussi aux apports de la communauté scientifique.

2.2.3. Le tourisme comme agenda de recherche scientifique : un autre facteur d'influence des pratiques touristiques

Le poids du tourisme comme fait social et économique est reconnu. Toutefois, de nombreux auteurs (Boyer, 2002 ; Stafford, 2003 ; Kadri, 2008 ; Pronovoat, 2008) constatent que la recherche en tourisme est relativement récente (dernier tiers du XXe siècle) et fragmentée. Beaucoup regrettent l'absence d'une définition reconnue par l'ensemble de la communauté scientifique et la variété de propositions suivant les disciplines d'approche, lesquelles handicaperaient la recherche en tourisme et l'adoption d'un paradigme commun (Kadri, 2012). Malgré les appels de certains à ériger le tourisme en discipline académique, « c'est en géographie que le tourisme va finir par gagner une légitimité académique. Il est inscrit au programme de l'agrégation d'Histoire-Géographie en 1992 – 1993 et un GDR-Tourisme, dirigé par Rémy Knafou et Georges Cazes, est créé au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) en 1995. » (Poupeau et Réau, 2007 : 147). L'évolution des modèles géographiques influence la recherche en tourisme. Les premiers modèles diffusionnistes présupposent un espace homogène où la distance et la taille de la ville émettrice sont les seuls facteurs de diffusion touristique (Yokeno, 1968, Lundgren, 1974; Miossec, 1977; Pearce, 1981). Au cours des années 1970 et 1980, la plupart des travaux géographiques se sont appuyés sur cette approche en postulant que les moyens de transport conditionnent l'activité touristique (Gagnon, 2003). Dans cette perspective, l'espace géographique est souvent vu comme un continuum sans structuration interne (*Ibid.*). À partir des années 1970, l'émergence du paradigme actionnaliste, porté par Alain Touraine, sous l'influence des mouvements sociaux et dans un contexte de

réduction de la croissance économique, impose un changement de perspective. Il existerait aujourd'hui deux courants principaux de recherche sur cette activité, l'un se focaliserait sur le développement industriel souvent dans une posture positiviste, l'autre, sur le processus et les effets en aval et en amont (Morisset, 2012). Il y aurait aussi plusieurs temps dans la recherche en tourisme, selon Jafar Jafari (2001, cité par Kadri, 2012) :

1) *advocacy platform – the good* : pendant les années 1960, le tourisme est vu comme bénéfique pour le développement,

2) *cautionary platform – the bad* : à partir des années 1970, il est perçu comme potentiellement néfaste pour la société,

3) *adaptancy platform – the how :* fort du constat des limites du tourisme, les recherches se focalisent sur des formes de tourisme vertueuses à partir des années 1980,

4) *knowlewdge-based platform* qui voit émerger une recherche plus systémique et plus globale à partir des années 1990.

Pour Kadri, qui rejette l'approche « segmentaire et fonctionnaliste » (2012 : 33) de Jafari, il y aurait trois stades :

1) Le premier stade est celui de la reconnaissance idéologique et politique du tourisme (1950-1970),

2) Le deuxième stade est celui de la reconnaissance anthropologique et symbolique (1970-1990) avec l'influence des *cultural studies*, et

3) enfin, celui du stade de la reconnaissance scientifique (complexité du phénomène et de l'expérience) à partir de 1990.

Le premier stade est largement dominé par une approche positiviste et quantitative. L'accent est progressivement mis sur une perspective constructiviste et socioconstructiviste de type qualitatif dans la *new tourism research* (Kadri, 2012 : 35) avec une réhabilitation du touriste comme acteur social. Ces dernières années, les auteurs se sont intéressés peu à peu aux touristes puis aux « visités ».

A partir des années 1990, dans un contexte de retour de l'acteur en sciences sociales, les approches centrées sur le « sujet » gagnent de plus en plus en visibilité (Poupeau et Réau, 2007) et le territoire est de plus en plus invoqué (Perret, 1992 ; Violier, 2008 ; Stock et coll., 2010).

Les liens entre tourisme et environnement sont explorés dans un contexte de montée des préoccupations environnementales. L'accroissement du nombre de touristes dans les pays du Sud suscite des recherches sur les effets et impacts environnementaux et sociaux (Froger, 2012) notamment sur la question des fuites touristiques (Caire et Le Masne, 2006), c'est-à-dire sur le peu de retombées locales.

Sous la direction de Gagnon (2010), de nouvelles formes de tourisme comme l'écotourisme sont revisitées « par les acteurs territoriaux » (Gagnon et coll., 2010), selon une approche multidisciplinaire associant le social, l'économique, l'environnement et le développement territorial durable. Malgré la revalorisation du rôle des acteurs et la convocation du territoire, il n'en demeure pas moins qu'à part quelques travaux, souvent monographiques, il existe peu de recherches francophones sur les initiatives locales dans le champ du tourisme.

2.3. Des formes de tourisme se référant à des valeurs et qui rejoignent le développement territorial

Différentes formes de tourisme ont fait l'objet de travaux scientifiques et semblent, *a priori*, se rapprocher de notre sujet. Elles sont souvent définies comme des formes alternatives au tourisme de masse, et affichent des objectifs de bénéfices pour les populations locales, voire pour le développement territorial. Elles ne sont pas seulement des formes de tourisme centrées sur un public ou un espace spécifique, elles sont porteuses d'un caractère éthique et d'un certain nombre de valeurs. Faute de pouvoir, dans le cadre imparti, explorer en profondeur chacune de ces formes de tourisme, il semble utile d'en faire un tour d'horizon et de dégager les caractéristiques communes pour étayer notre problématique.

2.3.1. Un tourisme social sous l'angle des visités

La première, le tourisme social, est déjà ancienne comme nous l'avons vu. En contrepoint au tourisme de distinction (Gagnon, 2003), le tourisme populaire, qui émerge à la fin du XIXe siècle, est un tourisme à vocation sociale et éducative. Dans sa filiation, le tourisme social international d'après-guerre a *de facto* une finalité sociale à destination des couches sociales les plus vulnérables. Le tourisme social est donc avant tout un tourisme qui permet l'accès au tourisme pour des individus défavorisés ou économiquement faibles (Schéou, 2009).

La charte du BITS de 1972 est ancrée dans le monde du travail et porteuse de changement social. La déclaration de Montréal de 1996 marque la prise en compte des visités. Lors de son congrès en 2006, le BITS a adopté un addendum à la déclaration de Montréal, ayant pour titre « Vers un tourisme de développement et de solidarité ». Cet addendum affirme que les populations d'accueil doivent avoir accès à leurs propres ressources touristiques comme aux bénéfices du tourisme et que les visiteurs doivent être accueillis sans discrimination, en privilégiant des groupes dont la dimension est adaptée pour éviter les impacts négatifs sur les environnements naturel et culturel (Delisle et Jolin, 2007). Ce repositionnement du tourisme social international confirme une volonté, déjà ancienne, de certains organismes de tourisme social de développer certains territoires par le tourisme au-delà de l'objectif de la participation au tourisme des personnes les plus vulnérables (Froidure, 1997).

2.3.2. Le tourisme pro-pauvres (Pro-Poor Tourism ou PPT)

La question des personnes les plus vulnérables est aussi centrale dans le tourisme pro-pauvres. Il ne s'agit pas de permettre à ces personnes de participer au tourisme, mais d'utiliser le tourisme pour lutter contre la pauvreté. Dans leur revue de littérature sur le tourisme pro-pauvres, Sarrasin et coll. (2012) montrent qu'un discours associant tourisme et lutte contre la pauvreté a émergé depuis les années 2000, dans un contexte où la plupart des gouvernements considèrent le tourisme comme un secteur stratégique et un vecteur de développement. Les organismes internationaux de développement et les objectifs de développement du millénaire, positionnent l'éradication de la pauvreté comme objectif prioritaire[24]. En se basant sur la croissance remarquable du tourisme, ils invoquent le tourisme comme outil de réduction de la pauvreté. D'après Sarrasin et coll. (2012), le tourisme « pro-pauvres » repose d'abord sur l'entreprise privée et sa distribution des bénéfices n'est pas évoquée dans sa définition. L'objectif est que le tourisme dégage des bénéfices nets pour les plus démunis :

> Le tourisme pro-pauvres est défini comme un tourisme qui génère des « bénéfices nets » pour les pauvres, bénéfices qui peuvent être économiques, mais aussi sociaux, environnementaux ou culturels (Ashley et coll., 2001 cités par Sarrasin et coll. 2012).

[24] Repéré à http://www.un.org/fr/millenniumgoals/

Le concept est largement promu par les organismes internationaux. En 2005, l'OMT a officialisé, lors de son assemblée générale, la fondation ST-EP, *Sustainable Tourism for Eliminating Poverty* (Delisle et Jolin, 2007). L'initiative ST-EP a établi un plan d'action de sept mécanismes qui ont été intégrés aux projets, études, séminaires, formations et conférences du programme ST-EP[25] : 1) favoriser l'embauche de personnes démunies par les entreprises touristiques, 2) faciliter la fourniture de biens par les personnes pauvres aux entreprises touristiques, 3) améliorer la vente directe de biens aux touristes par les pauvres, 4) soutenir la création d'entreprises touristiques par les pauvres (micro, petites et moyennes entreprises et entreprises communautaires), 5) optimiser la taxation ou les impôts sur les revenus du tourisme dont le produit bénéficie aux pauvres, 6) favoriser les dons et aides volontaires des entreprises touristiques et des touristes et 7) faciliter les investissements stimulés par le tourisme dont les pauvres peuvent bénéficier directement ou indirectement.

Delisle et Jolin expliquent que « l 'expression Pro-poor ne fait pas consensus puisqu'elle peut créer une certaine gêne quant à sa signification au sein des populations autochtones/indigènes » (Delisle et Jolin, 2007 : 56). Sarrasin et coll. (2012) soulignent d'une part la complexité inhérente au concept de pauvreté et la confusion du discours scientifique, et d'autre part, postulent que « le paradigme économique dominant dans lequel s'insère l'essentiel des relations entre tourisme et pauvreté permet difficilement de renouveler le débat sur le sujet […] » (Sarrasin et coll., 2012 : 57). Ils proposent de « s'extraire d'une conception utilitariste de lutte contre la pauvreté, de manière à analyser les problèmes en dehors des solutions proposées par le modèle économique dominant » (*Ibid.*). D'autres formes de tourisme ont émergé à suite d'expériences localisées.

2.3.3. Le tourisme intégré

En opposition au tourisme « enclavé », incarné par des clubs de vacances créés de toute pièce où les contacts avec les populations locales sont minimalistes, un tourisme visant à intégrer les visiteurs à la vie des visités est né dès les années 1970. Le tourisme rural intégré a débuté au pays Diola en Basse Casamance au Sénégal à l'initiative de Christian Saglio dans le cadre de l'Agence pour la coopération culturelle et technique et Amada Gioudaby, un fonctionnaire

[25] Repéré à http://step.unwto.org/fr/content/les-sept-mecanismes-st-ep

sénégalais (Saglio, 1979). Le but de ces précurseurs était de permettre des contacts « réels » entre les habitants et les touristes en logeant ces derniers dans des habitats traditionnels rustiques au cœur des villages et en gérant les bénéfices par l'intermédiaire d'une coopérative villageoise (*Ibid.*). Le réveil du mouvement irrédentiste en Casamance à partir des années 1980 a sonné le glas de ces initiatives originales. Le concept est aujourd'hui moins radical et se « réfère à toute formule qui permet un contact réel avec la population : petits hôtels, restaurants locaux, activités animées par des guides locaux, rencontre avec les familles, etc. » (Delisle et Jolin, 2007). Des émissions de télévision, comme *Partir autrement (TV5),* font aujourd'hui la promotion de ce type de tourisme que l'on pourrait qualifier, à l'instar de Schéou (2009 : 166), de « tourisme d'échange et de rencontre ». Pour ce faire, certains rappellent le besoin de prendre le temps d'une découverte plus profonde et plus authentique, des lieux, de ses habitants et de leur culture en s'appuyant sur le concept de *slow tourism* dans la filiation du mouvement *slow food*. D'autres formes de tourisme sont liées à la nature particulière des espaces parcourus.

2.3.4. Le tourisme vert ou rural

Le tourisme vert est une forme de tourisme dans les espaces plus ou moins naturels. En France, il désigne les formes de tourisme dans les espaces éloignés des villes, ce qui inclut le tourisme de nature, le tourisme rural et l'agritourisme (mise en tourisme par des agriculteurs) (Bétaille, 1996). Parfois il est associé au tourisme de nature, lequel se déploie dans les espaces naturels et « sauvages » (*wilderness*) ou perçus comme tels. Le tourisme d'aventure est aussi proche de ces formes de tourisme dans des espaces peu anthropisés tels les chaines montagneuses ou les zones polaires (Grenier, 2009) ; cette forme repose souvent sur des activités sportives de nature.

Pour Bétaille, la campagne a été découverte par les cercles intellectuels durant le XIXe siècle, mais c'est à partir des années 1960 que le tourisme vert se développe et est considéré ensuite comme une constituante du développement local (Bétaille, 1996). Le tourisme rural désigne les formes de tourisme en espace rural. La définition d'Euroter (Tourisme en Europe rurale) de 1992 est la suivante :

> Le tourisme rural se définit dans l'économie globale du tourisme comme la valorisation touristique des espaces agrestes, des ressources naturelles, du patrimoine culturel, du bâti rural, des traditions villageoises, des produits du terroir, par des produits labellisés, illustratifs des identités régionales, couvrant les besoins des consommateurs en hébergement, restauration, activités de loisirs,

> animation et services divers, à des fins de développement local durable et de réponse adéquate aux besoins de loisirs dans la société moderne, dans une nouvelle solidarité sociale ville-campagne.[26]

Cette définition est assez proche de la définition plus scientifique de Requier-Desjardins (2010) qui le définit comme :

> Une activité mise en œuvre par des petites unités et des acteurs locaux, en forte articulation avec les autres activités menées en zone rurale et valorisant les ressources de ces zones et, notamment, les ressources spécifiques autour de la culture, du patrimoine, des traditions et les modes de vie ruraux. (Requier-Desjardins, 2010 : 87)

C'est donc un tourisme à échelle locale avec un objectif de développement local qui valorise le patrimoine rural et les ressources spécifiques des territoires. D'autres définitions, comme celle de l'association Tourisme en espace rural mettent en exergue la maîtrise locale : le tourisme rural est un « tourisme d'échelle locale, il est d'initiative et de gestion locales, il vise des retombées locales, il valorise les ressources naturelles, les paysages, les patrimoines et la culture locale » (Henri Grolleau, secrétaire générale de TER, 1993[27]). La valorisation des ressources naturelles a aussi participé à l'émergence du concept d'écotourisme.

2.3.5. Du tourisme de nature à l'écotourisme

Le concept d'écotourisme s'est développé dans les années 70, nourri par l'attrait des touristes pour le tourisme de nature, l'insatisfaction croissante envers le tourisme de masse et par le développement du mouvement écologiste. La dichotomie entre tourisme et conservation de l'environnement a été mise en évidence par Budowski (1974, cité par Fennell, 2000). Il pensait qu'une relation profitable pouvait exister entre le tourisme et la conservation en décrivant une symbiose qu'on pourrait qualifier d'écotourisme. Depuis l'apparition du concept, une profusion de définitions est apparue. Certaines se cantonnent au caractère naturel de l'espace telle celle de Ceballos-Lascurain (1984, cité par Lequin, 2001) pour qui l'écotourisme est une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et la faune et la flore. Fennel (2000) lors de son travail de

---

[26] Repéré à http://www.chambragri2b.fr/agritourisme/presentation.php
[27] Repéré à http://www.chambragri2b.fr/agritourisme/presentation.php

recensement d'écrits sur l'écotourisme, construit la définition suivante basée sur l'expérience touristique et la dimension éthique du tourisme :

> L'écotourisme est une forme soutenable de tourisme basée sur les ressources naturelles qui se concentre principalement sur l'expérience et l'apprentissage de la nature, et qui éthiquement produit peu d'impacts, non-consommateur, et localement orientée (en termes de contrôle, de prestations et d'échelle). Il se produit typiquement dans les zones naturelles, et devrait contribuer à la conservation ou la préservation de ces zones. (Fennell, 2000[28]).

La définition de Fennel (*Ibid.*) intègre la dimension éthique et locale, particulièrement en termes de contrôle, de l'écotourisme. Alors que les premières définitions sont centrées sur l'environnement naturel et la protection des espèces, l'évolution des définitions de l'écotourisme témoigne de plusieurs étapes dans la construction conceptuelle de l'écotourisme (Tranquard, 2013). Cette évolution peut être attribuée à la fois à une prise de conscience des échecs de l'écotourisme imposé par le haut aux populations locales, et à l'intégration d'un objectif de développement (Lapointe, 2010). Cela pourrait s'expliquer par les « nombreuses erreurs et injustices commises à l'encontre des populations locales lors de la mise en place de nombreux parcs naturels » (Schéou, 2009 : 165). La montée des préoccupations écologiques a aussi participé à la construction du concept de tourisme durable.

2.3.6. Le tourisme durable

Le tourisme durable (TD) est une déclinaison du concept, aujourd'hui bien connu, de développement durable dans le secteur touristique. Il repose donc sur les trois piliers du développement durable, soit la dimension économique mais aussi les dimensions environnementales et sociales. Il existe une certaine proximité avec le concept d'écotourisme. Cependant, les deux concepts ne peuvent-être confondus (Tranquard, 2013). L'écotourisme serait une forme spécifique de tourisme durable qui comprend des activités d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, ce qui le distingue d'autres formes de tourisme durable (*Ibid.*). Toutes les formes de tourisme durable ne se pratiquent pas dans des milieux

[28] Traduction libre de l'auteur.

naturels. Tel que défini dans l'article 5 de la déclaration de Lanzarote (1995), le TD est considéré comme une « activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil ». La charte européenne du tourisme durable[29] a pour principe de « veiller à ce que le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux. » et d' « accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale ». Le tourisme durable a donc notamment pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants et de soutenir l'économie locale par l'intermédiaire du tourisme.

2.3.7. Le tourisme solidaire

Le tourisme solidaire s'est développé en France à partir des années 1990. Il est porté par des associations non gouvernementales qui ont développé une nouvelle forme de tourisme orientée vers le développement économique local. Les associations, souvent au Nord, reversent une partie de leurs recettes pour financer un projet de développement sur un territoire particulier, souvent dans les pays du Sud. Selon l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), le tourisme solidaire regroupe les formes de tourisme « alternatif » ; elles mettent au centre du voyage l'homme et la rencontre et s'inscrivent dans une logique de développement des territoires (cité par Sacareau, 2007). Plusieurs travaux montrent les difficultés pour atteindre les objectifs de développement des territoires (Sacareau, 2007 ; Girard et Schéou, 2012). La différence entre les projets de tourisme solidaire, souvent portés par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des associations, et le tourisme équitable, réside dans le fait que ce dernier n'est pas associé à un projet de développement particulier porté par une ONG, son éthique immanente suffirait en soi (Delisle et Jolin, 2007).

2.3.8. Le tourisme équitable

Selon Delisle et Jolin (2007), le tourisme équitable est centré sur le concept de « juste prix » dans le sillage du commerce équitable. L'objectif serait donc payer le juste prix au

[29] Repéré à http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/Charter%20leaflet_french.pdf

fournisseur local, de maîtriser la chaîne de production et de limiter les intermédiaires pour maximiser les bénéfices locaux et favoriser le développement local.

Les membres de l'Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES) le définissent de la manière suivante :

> Le tourisme équitable est un ensemble d'activités et de services, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil, autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles). Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de la définition de ces activités (possibilité de les modifier, de les réorienter, de les arrêter). Elles participent aussi à leur gestion continue de façon significative (en limitant au maximum les intermédiaires n'adhérant pas à ces principes du tourisme équitable). Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent- être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone. (Ates, 2014[30])

Pour Bernard Schéou (2009), le commerce équitable dépasse la question du juste prix :

> Le commerce équitable, en tant que projet éthique particulier ancré dans l'économie solidaire résulte de la synthèse des trois principes de l'économie sociale et solidaire : le principe marchand, le principe de redistribution et le principe de réciprocité, aboutissant à une resocialisation de l'acte marchand. (Schéou, 2009 : 76)

L'objectif est donc de réencastrer l'économie dans le social et de parvenir à une plus grande équité dans les rapports marchands. Transféré au tourisme, le concept est particulièrement d'actualité. Il tente d'offrir une solution face au faible contrôle des flux des producteurs touristiques : l'offre touristique pléthorique et diverse a renforcé le recours aux agences émettrices dans le classement et l'aide aux choix des destinations. Les flux émetteurs sont souvent maîtrisés par ces agences émettrices qui imposent leurs conditions aux agences réceptives et aux producteurs touristiques, comme par exemple Booking ou Expedia pour les hôteliers[31]. Une plus grande équité dans les rapports marchands est au cœur des revendications des producteurs touristiques dans leur saisine récente des autorités de concurrence, ou le lancement d'initiatives de réservation directe telles que Fairbooking en France et depuis peu au Québec. Le concept suivant, le tourisme responsable vise à intégrer plusieurs formes de tourisme dit alternatif.

---

[30] Repéré à http://www.tourismesolidaire.org/backup/f/letourismeequitableetsolidaire/lesdefinitions.html

[31] Voir l'article de Claire Alet dans Alternatives économiques (Novembre 2013) : « Booking et Expedia : les ficelles d'un business »

2.3.9. Le tourisme responsable

Ce concept de tourisme responsable a été introduit lors de la conférence internationale de Cap Town '*International Conference on Responsible Tourism in Destinations*' en 2002, évènement réalisé en parallèle du Sommet de la Terre des Nations-Unies à Johannesbourg. Alain Laurent (2003) diffusa le terme dans le monde francophone. Le tourisme responsable, selon lui, repose sur la conscience de la conséquence de nos actes dans le tourisme. Pour Alain Laurent, ce concept intégrateur permet de regrouper l'ensemble des formes de tourismes dits alternatifs, soit :

- le tourisme intégré et diffus,
- l'écotourisme,
- le tourisme solidaire,
- le tourisme équitable,
- le tourisme communautaire et « pour les pauvres »,
- et le tourisme durable.

Le tourisme responsable est souvent interprété de deux manières en France. La première approche émane des professionnels du tourisme d'aventure. Son point de départ est la création de 'la charte éthique du voyageur' par le co-fondateur Christophe Leservoisier de l'agence Atalante[32] en 1996 et sa diffusion par le guide de voyage *Lonely planet* en 1997. Atalante a réuni d'autres voyagistes d'aventures pour créer *Agir pour un tourisme responsable* (ATR) dans le but de certifier leurs pratiques. Un peu plus tard, des voyageurs et d'autres voyagistes créent Voyageurs et voyagistes éco-responsables à l'initiative de Jean Pierre Lamic, guide de tourisme d'aventure qui fustigea les pratiques des agences de tourisme d'aventure dans son livre, *Tourisme durable, utopie ou réalité ?* (Lamic, 2008). À l'international, le Tours operators initiatives (TOI) regroupe des voyagistes qui se donnent « pour mission de promouvoir et d'offrir des produits touristiques de façon responsable et équitable, tant sur le plan environnemental, que sur le plan social et économique » (Delisle et Jolin, 2007 : 43). C'est donc essentiellement par l'intermédiaire des voyagistes et parfois des touristes que la notion de tourisme responsable s'est diffusée.

[32] Atalante est une des principales agences de tourisme d'aventure françaises spécialisée dans le trekking.

L'autre interprétation émane du concept de responsabilité sociétale des entreprises, aujourd'hui, une obligation légale en Europe. Le Global Reporting Initiative (GRI), créé en 1997 à l'initiative du Programme des nations unies pour l'environnement, a pour mission d'établir un cadre de mesure de performance des organisations s'inscrivant dans le paradigme de développement durable. En France, l'obligation de publication d'informations économiques, sociales et environnementales a été formalisée en 2001 avec la Loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) pour les entreprises cotées et amendée par l'article 225 de la loi « Grenelle 2 » et la loi « Warsmann 4 » de mars 2012. L'obligation de publication des informations est élargie progressivement aux entreprises dépassant certains seuils et les comptes sont vérifiés par un organisme tiers indépendant. Au Québec, la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière, adoptée en Octobre 2015, oblige certaines entreprises à publier des informations telles que les paiements de ces sociétés aux collectivités. Cependant, la transparence reste embryonnaire et elle n'est pas appliquée au tourisme.

A l'international, les entreprises touristiques d'une certaine taille se sont emparées de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), notamment au niveau environnemental, pour réduire les consommations et sensibiliser leur clientèle, voire comme une arme de différenciation[33]. Le groupe Accor, souvent cité en exemple, a développé le programme Planet 21 et envisage d'en faire « un avantage compétitif décisif »[34].

Toutefois, les populations locales sont rarement sollicitées dans les deux interprétations précitées, ou de manière indirecte. D'autres formes de tourisme émanent directement des populations locales.

---

[33] Voir l'article de Valérie Leboucq dans les Echos sur Accor : la RSE comme arme de différenciation. Repéré à http://www.lesechos.fr/24/01/2013/LesEchos/21361-105-ECH_accor---la-rse-comme-arme-de-differenciation.htm
[34] Repéré à http://www.accor.com/fr/developpement-durable.html

2.3.10. Le tourisme communautaire

Inspiré du concept anglo-saxon de *community based tourism*, le tourisme communautaire, a été mis en lumière au sein de la recherche francophone par les auteurs québécois comme Delisle et Jolin, (2007) et Parent et coll., (2009). L'expression est en effet peu utilisée en France, d'une part parce que ces pratiques sont peu développées et d'autre part en raison d'une définition du « communautaire » différenciée de part et d'autre de l'Atlantique. En France, l'expression « communautaire » renvoie souvent à une communauté ethnique, conduisant à une confusion entre tourisme communautaire et tourisme ethnique ou autochtone. La notion de communauté est en outre souvent en prise avec la prétention universaliste du républicanisme français.

En Amérique du Nord, le terme *community* désigne souvent une société locale ou un territoire. Au Québec, l'expression communautaire renvoie aux mouvements sociaux des groupes populaires puis communautaires. Il existerait, en outre, plusieurs approches du tourisme communautaire (Parent et coll., 2009) : 1) une approche centrée sur les emplois, l'entreprenariat et la répartition des revenus mais qui laisserait de côté les thématiques sociales et environnementales, 2) une approche centrée sur les questions de participation et de gouvernance, 3) une approche centrée sur l'environnement et 4) une approche intégrative proposée par Delisle et Jolin (2007). Ces derniers privilégient la gouvernance participative tout en prônant une protection des patrimoines culturel et environnemental et la génération de revenus. Ils définissent le tourisme communautaire de la manière suivante :

> Le tourisme communautaire accorde la plus grande place au processus de prise de décision des résidents d'une communauté visitée et à une forme de gouvernance participative de la population dans le choix des visiteurs qu'elle souhaite recevoir et dans les modalités de leur intégration dans la communauté qu'elle privilégie. Le tourisme communautaire a pour objectifs de générer des revenus, de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de causer un minimum d'impacts sur la culture et l'environnement local. Le tourisme communautaire, qui s'appuie très souvent sur l'engagement des femmes, vise surtout à apporter aux communautés une diversification économique et à favoriser la protection du patrimoine humain, naturel et culturel ou encore à revitaliser un lieu, une communauté et son économie par l'activité touristique. Ce ne sont pas les retombées financières qui priment dans cette démarche, mais plutôt le renforcement d'un sentiment d'appartenance et de fierté chez les résidents grâce à une meilleure reconnaissance de leurs richesses patrimoniales, à une réappropriation de leurs racines culturelles et environnementales, ainsi qu'à l'apport de revenus nouveaux pour maintenir ou pour améliorer leurs atouts culturels et naturels de même que leurs conditions générales de vie. La démarche de

prise en charge par la communauté de son propre développement est ici primordiale (Delisle et Jolin, 2007 : 51).

Cette définition, bien que normative, soulève plusieurs points fondamentaux :

- L'appropriation des processus de décision et l'existence d'une gouvernance participative (cf. 3.2.1.) dans la mise en tourisme du territoire. Il s'agit ici d'une mise en tourisme gérée par les acteurs locaux et la prise en charge par la communauté de son propre développement.
- L'objectif est de maximiser les bénéfices pour la communauté d'accueil en particulier générer des revenus, créer des emplois, réduire la pauvreté et de minimiser les impacts négatifs.
- Enfin, le rôle des femmes dans la mise en tourisme.

Le tourisme communautaire, semble donc, *a priori*, la forme de tourisme la plus proche de notre objet de recherche, soit le tourisme coopératif, dans la mesure où il s'appuie sur une appropriation des processus de décision et un objectif de maximisation des bénéfices pour les populations locales. Il sera montré au point suivant que le tourisme coopératif au Québec semble se situer dans une phase de renouvellement, laquelle est caractérisée notamment par un centrage sur une problématique de développement territorial notamment en matière de création d'emplois. Cette transformation du tourisme coopératif semble positionner celui-ci comme une forme de tourisme communautaire.

2.3.11. Le tourisme coopératif

Sur le plan international, les coopératives ont investi depuis plusieurs années le tourisme y compris social. Ainsi la principale institution suisse de tourisme social (REKA) est née sous forme coopérative en 1939. Selon Maurizio Davolio [35], dernier président de l'International Co-operative & Associated Tourism Org. (TICA), les coopératives touristiques dans les Pays de l'Est, liées aux partis au pouvoir, ont été soit privatisées, soit ont disparu avec la chute des

[35] Echanges courriels avril 2014.

régimes communistes. Il existe néanmoins quelques organismes touristiques sous forme coopérative dans certains pays d'Europe occidentale. Selon lui, elles seraient quasi-inexistantes en France et en Allemagne. En fait, elles sont une poignée, atomisées et difficilement repérables. Quelques coopératives touristiques ont été recensées sans exhaustivité en France : la station de ski atypique des Karellis gérée de manière associative et coopérative, la Coop évasion, l'agence de voyage de la coopérative de consommateurs Coop atlantique, ou la Scodec une société coopérative de transport en autobus dans les Deux-Sèvres. Il est à noter que la première Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de France 'Caderonne' est une coopérative touristique, aujourd'hui liquidée. Il existe, au 1er janvier 2015, quatre Scic actives liées au tourisme : 1) Sudfrance.fr, une agence réceptive dans l'Aude, 2) Destination Pyrénées méditerranée qui commercialise les gîtes de France dans les Pyrénées orientales, 3) Provence découverte qui organise des congrès et salons, et enfin 4) Village à vivre vallée du Maurin, un lieu de vie ouvert au tourisme. De manière générale en Europe, les coopératives en tourisme telle que Co-operative travel au Royaume Uni, Eroski tour en Espagne, et Legacoop en Italie, émanent de grandes coopératives de consommateurs, impliquées déjà dans d'autres secteurs. Co-operative travel appartient à The Co-operative group dont l'origine remonte à la fin du XIXe siècle. Eroski tour est une filiale de Mondragón Corporación Cooperativa. Ce complexe de 116 coopératives et de 32 000 associés est le résultat étonnant du développement de la coopérative Ulgor. L'histoire de ce projet particulier est liée au militantisme catholique et basque du prêtre activiste, Don José Maria Arizmendiarrieta (Prades, 2005). En Italie, Legacoop détiendrait plus de 110 agences de voyages. L'activité touristique dans Legacoop représenterait un chiffre d'affaires de 400 millions d'Euros, soit à peine un centième du chiffre global de Legacoop[36]. Les coopératives de tourisme offrent un panorama d'activités complexes et variées : gestion de structures d'accueil (hôtels, camps, refuge, camps d'été, ferme de vacances coopératives, centre de vacances, coopératives de pécheurs ouvertes au tourisme, coopérative de tourisme écologique…), gestion de services pour le compte d'entreprises touristiques privées, ou agences de voyage. D'après M. Davolio, malgré son faible poids économique, ce secteur représenterait un secteur dynamique caractérisé par des initiatives innovantes et de qualité. Ainsi, les coopératives de ce secteur se positionnent de plus en plus dans le champ du tourisme responsable. À la fin des années 1990,

[36] Echange courriel avec M. Davolio du 15 avril 2014

Legacoop a été un des 11 membres fondateurs de l'Association Italienne pour un Tourisme Responsable. Selon M. Davolio, le tourisme responsable est centré sur la communauté d'accueil qui doit être souveraine en termes de mise en tourisme et la structure coopérative lui semble être l'outil naturel dans cette perspective.

Au Québec, le secteur touristique coopératif est peu structuré. Cependant, selon un échange avec la Direction du développement coopératif du Ministère des Finances et de l'Economie du Québec, en avril 2014, le modèle coopératif aurait fait des avancées significatives dans la filière touristique depuis une quinzaine d'années, particulièrement en région :

> Il était pratiquement absent de ce marché alors qu'aujourd'hui des coopératives exploitent des centres de plein air, des campings ainsi que des services de loisirs et d'activités sportives. […] Ces projets constituent des activités motrices qui attirent des touristes et qui favorisent l'économie locale (restauration, stations-service et commerces divers). [37]

Selon un rapport de la Fédération des coopératives de développement régional au Québec (Jalbert et coll., 2009), une **deuxième génération de coopératives en tourisme,** répondant à de nouveaux besoins sociaux, a succédé à la première, alors axée sur l'offre de destinations vacances à bon marché et des fonctions socioéducatives, à partir des années 1990. Les nouveaux besoins sociaux recensés par les auteurs de ce rapport sont le respect de l'environnement et un centrage sur les populations dans les territoires d'accueil et leurs besoins, notamment en matière d'emplois, d'autant plus que nombre de coopératives émanent directement des acteurs locaux (Jalbert et coll., 2009). Elles sont donc très implantées en région et les acteurs des territoires en sont à l'origine, contrairement à la génération précédente qui provient d'un mouvement de groupe communautaire, c'est-à-dire de consommateurs situés souvent en zone urbaine. En outre, elles offriraient « de plus en plus du tourisme social équitable et durable » (Jalbert et coll., 2009 : 26). Effectivement, certaines se situent dans le cadre d'un tourisme éthique et de nouvelles formes de tourisme. Pour exemple, la Coopérative de solidarité Vallée Bras du Nord crée en 2002 semble être une référence en termes de tourisme durable :

> Les parties prenantes au projet souhaitent favoriser un développement de qualité, qui mettrait en valeur la vallée, ainsi que renforcer leur capacité à protéger l'environnement local par la promotion de l'écotourisme. Dès lors, le développement durable devient le socle fondateur de la Coopérative. Cette Coopérative se donne en effet pour mission d'assurer, dans un esprit coopératif, un développement récréotouristique durable et harmonieux propice à la mise en valeur de la vallée

[37] Echange courriel avec Mme Brulotte le 24 avril 2014

> du Bras-du-Nord et de la région de St-Raymond'. Le territoire se veut être 'un modèle tangible, vivant et inspirant de développement durable'. (Tranquard, 2013 : 181)

Un tel phénomène d'émergence d'une nouvelle génération de coopératives pose question. À travers la présente contribution, nous essayerons de comprendre si le tourisme coopératif renouvelé est un nouveau paradigme ou s'il représente une des déclinaisons d'une forme de tourisme décrite précédemment.

Synthèse des formes de tourisme dit alternatif

Dans le tableau suivant, une synthèse des formes de tourisme dit alternatif par rapport à celui dit de masse est présentée. Elle montre qu'à part le tourisme social qui s'est développé pendant les trente glorieuses, les autres formes de tourisme ont émergé après les années 1970 pour la première vague et les années 1990 pour la seconde. Elles sont, pour la plupart, centrées sur les acteurs locaux, les populations locales ou les communautés d'accueil.

Tableau 1 - Synthèse des formes de tourisme dit alternatif

Forme de tourisme	Emergence	Auteurs et organismes de référence	Objectifs	Acteurs principaux
Tourisme Social	Fin XIXe, développement après la seconde guerre mondiale.	BITS (1996) ; Jolin (2007) ; Caire (2007, 2012)	Participation des couches sociales à revenus modestes au tourisme, et des publics exclus (personnes à mobilité réduite, …). Bénéfices pour les visités.	Mouvements sociaux, associations, personnes à revenus modestes, acteurs locaux.
Tourisme vert - rural	Années 60-70	Euroter, 1992 ; Ter, 1993 ; Bétaille, 1996 ; Requier-Desjardins, 2010.	Développement local qui valorise le patrimoine rural et les ressources spécifiques locales en zone rurale.	Acteurs locaux et ruraux, Touristes
Tourisme intégré	Années 70	Delisle et Jolin, 2007.	Contact réel avec la population : petits hôtels, restaurants locaux, activités animées par des guides locaux, rencontres avec les familles, etc.	Population locale, Touristes
Ecotourisme	Années 70	Budowski, 1974 dans Fennel, 2000 ; Ceballos-Lascurain, 1984; Fennel, 2000 ; Breton et coll., 2001 ; Lequin, 2001 ; Gagnon, 2007, 2010 ; Tranquard, 2013	Conservation et préservation des zones naturelles. Expérience et apprentissage de la nature. Minimiser les impacts et orienter localement le tourisme (en termes de contrôle, de prestations et d'échelle).	Espaces protégés, touristes, et prise en compte des populations locales depuis les années 1990
Tourisme durable	Années 90	OMT, 1993 ; EUROPARC, 2000; Lamic, 2008 ; Breton, 2010 ;	Appliquer le DD au tourisme. Améliorer la qualité de vie des habitants locaux et soutenir l'économie locale par l'intermédiaire du tourisme.	Entreprises, habitants locaux, touristes
Tourisme solidaire	Années 90	UNAT ; ATES ; Sacareau, 2007 ; Girard et Schéou, 2012	Mettre au centre du voyage l'homme et la rencontre qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires.	Associatifs (ONG), populations locales, touristes
Tourisme équitable	Années 90	Plateforme commerce équitable, 2004 ; Delisle et Jolin, 2007 ; Schéou, 2009 ; Ates, 2014	Payer le juste prix au fournisseur local, maîtriser la chaîne de production et limiter les intermédiaires pour maximiser les bénéfices locaux et favoriser le développement local	Populations locales, voyagistes, touristes

Forme de tourisme	Emergence	Auteurs et organismes de référence	Objectifs	Acteurs principaux
Tourisme responsable	Années 2000	Alain Laurent, 2003 : VVE ; ATR GRI ; loi NRE ; loi Grenelle 2	Avoir conscience de la conséquence de nos actes dans le tourisme. Objectif de développement des communautés d'accueil	Une approche centrée en France sur les voyagistes et les touristes. Une approche centrée sur la responsabilité sociale des entreprises et le reporting.
Tourisme pro-pauvres	Années 2000	Delisle et Jolin, 2007 ; Sarrasin et coll., 2012 ; OMD ;OMT ; Programme ST-EP	Dégager des bénéfices nets pour les plus démunis	Centré sur l'entreprise touristique, les organismes mondiaux de développement et les personnes démunies.
Tourisme communautaire	Années 2000	Delisle et Jolin, 2007 ; Parent et coll., 2009	Maximiser les bénéfices pour la communauté d'accueil en particulier générer des revenus, créer des emplois et réduire la pauvreté et minimiser les impacts négatifs.	Communauté d'accueil, Acteurs locaux, touristes

Salaméro, 2014

Ce tableau synthétique montre aussi que les « nouveaux » tourismes ne sont pas tous si récents. Le tourisme social est étroitement lié à la démocratisation du tourisme et son origine remonte à la fin XIXe siècle. Cela étant, plusieurs vagues de renouvellement semblent se dessiner. Les années 1970 sont marquées par l'institutionnalisation du tourisme social, l'émergence de l'écotourisme, du tourisme intégré et du tourisme rural. Dans les années 1990, les concepts de tourisme durable, de tourisme solidaire et équitable se diffusent. À partir des années 2000, le tourisme responsable, le tourisme pro-pauvres et le tourisme communautaire se développent. Ces formes, plus ou moins récentes, présentent au moins trois caractéristiques communes. Elles sont porteuses de valeurs humanistes, la finalité sociale du tourisme est invoquée et elles se centrent de plus en plus sur les besoins des acteurs locaux. En outre, elles se situent à l'intersection des concepts de tourisme et de développement : elles ont comme point commun l'objectif de développement des populations locales. C'est ce dénominateur commun qui semble s'affirmer récemment et marquer une convergence entre ces différentes formes de tourisme et

dans lequel s'inscrit aussi le tourisme coopératif. Celui-ci sera documenté aux chapitres VII et VIII.

Le point suivant vise à synthétiser le présent chapitre qui a mis en évidence le processus de mutation du tourisme depuis la révolution industrielle.

2.4. Synthèse du chapitre

Dans ce chapitre, les définitions du tourisme ont été revisitées. Celle classique de l'OMT, bien qu'imparfaite, a été retenue dans ce travail afin de faciliter l'utilisation des données existantes au Québec, moins nombreuses qu'en France. Néanmoins, la dimension systémique du tourisme, appuyée par l'approche géographique, n'est pas évacuée. Il est donc considéré comme « un système dynamique qui comprend des touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, valeurs et jeu des autres institutions sociales en interaction » (Knafou et Stock, 2013 : 1018). Afin d'appréhender les processus dynamiques et de mutation du tourisme à l'œuvre, les différentes phases du tourisme de la révolution touristique à nos jours ont été décrites. Le tourisme s'est considérablement développé depuis la révolution industrielle. À la première phase du tourisme de distinction a succédé une deuxième phase de tourisme de masse, plus populaire, qui a caractérisé la seconde moitié du XXe siècle.

Dans le dernier quart du XXe siècle, des nouvelles formes ont émergé dans un contexte de crise du modèle fordiste de tourisme, caractérisées par un rôle renouvelé des acteurs locaux et une échelle plus humaine et expérientielle. 1) Les touristes expriment des nouvelles attentes plus diversifiées et des nouvelles pratiques se développent avec un attachement plus important à l'environnement. 2) Les professionnels émetteurs comme les réceptifs se diversifient et tentent, pour certains, de se démarquer du tourisme et des destinations de masse. 3) Les organismes internationaux invoquent un tourisme éthique et plus durable. 4) Malgré un certain nombre de lois qui encadrent l'activité, les États ont renoncé à mettre en tourisme de manière égale, en privilégiant un principe de différence territoriale notamment par la mise en place de politiques décentralisées et régionalisées. 5) La recherche accorde une place renouvelée et prépondérante aux acteurs et aux liens entre tourisme et territoires.

Dans ce contexte de mutation et de rupture avec ce que d'aucuns ont appelé le tourisme fordiste, de nouvelles formes de tourisme se référant à des valeurs et plus territorialisées ont été repérées dans la littérature scientifique. La revue de la littérature à leur propos met en évidence plusieurs caractéristiques communes : ces formes sont caractérisées par des valeurs humanistes, leur centrage sur les besoins des acteurs locaux et leur finalité de développement local. Le tourisme coopératif, même s'il est difficile à ce stade de le situer en tant que forme touristique, semble *a priori* incarner ces mutations touristiques. Son centrage sur les acteurs locaux, sa localisation dans des territoires dits périphériques et son apparente ambition de développement local interrogent, d'où l'originalité et la pertinence de notre thèse.

Cette focale de l'ensemble des 'nouveaux' tourismes conjugué sur le développement local est récent. Elle ne porte pas seulement sur le tourisme comme secteur économique à gérer mais s'inscrit dans un changement de paradigme dans les Sciences du développement et l'apparition du concept de développement territorial.

3. Un paradigme de développement territorial en construction

Ce chapitre fait la genèse du paradigme de développement territorial et, dans la première partie, revisite les notions qui ont participé à son émergence. Dans la seconde, les principales approches de développement territorial utilisées dans le champ du tourisme seront présentées, en particulier les approches centrées sur la production et celles centrées sur la consommation. La troisième partie visera à démontrer la construction d'un paradigme de développement territorial spécifique au Québec dans lequel l'économie sociale, et en particulier la nouvelle économie sociale, constitue une pierre d'assise, sur laquelle prend appui le tourisme coopératif. Cette approche a l'intérêt de dépasser le centrage fréquent sur les « territoires qui gagnent ». Il sera montré que le concept de justice sociospatiale apparaît pertinent pour appréhender les effets du tourisme dans les territoires en difficulté.

3.1. L'émergence du développement territorial

La première partie vise à mieux cerner le paradigme de développement territorial en décrivant les concepts fondateurs qui l'ont préfiguré.

3.1.1. Développement et territoire : du pré-fordisme au fordisme

Le rôle du territoire et du niveau local dans le développement socio-économique des sociétés a connu un regain à partir de la crise du modèle fordiste de développement et des modalités keynésiennes de régulation du social. Cependant, le rôle du local dans la structuration des sociétés n'est pas apparu dans les années 1970, au crépuscule du fordisme : le local et la localisation des activités ont interrogé différents chercheurs bien avant la période fordiste. Ainsi sur le plan scientifique, des conceptions, se basant sur une société nationale et les valeurs communautaires, se sont opposées pour la construction de la société moderne à la fin XIXe siècle et au début du XXe siècle (Tremblay, Klein, et Fontan, 2009).

Les expériences sociales de l'associationnisme ouvrier et d'utopistes alimentèrent les débats entre socialistes, anarchistes et marxistes (Draperi, 2012) et constituèrent le socle de l'émergence de l'économie sociale et solidaire. Les propositions audacieuses de certains

aménageurs, à l'instar d'Howard et ses *garden cities,* constituaient des alternatives à l'action déstructurante du grand marché en s'appuyant sur des unités territoriales à l'échelle humaine.

Parallèlement à ces propositions, une longue tradition de travaux s'intéressa à la question de la localisation des activités productives. L'école allemande de la localisation est pionnière dans l'élaboration de théories centrées sur cette question. Von Thünen (1826, dans Benko, 1998), est considéré comme le père de ces théories avec son ouvrage *L'État isolé*, dans lequel il analyse la rentabilité des productions agricoles en fonction de leur distance avec la ville-marché et l'influence de l'espace sur les coûts de transports. Cette école s'intéressa à localisation des activités agricoles, puis industrielles, et enfin à une théorie générale de la localisation. En 1890, Alfred Marshall découvre le dynamisme industriel de collectivités locales qui repose sur des réseaux de petites entreprises où régnait « une atmosphère industrielle » et bénéficiaient d'externalités positives. Ces districts industriels préfigurent des concepts fondamentaux qui émergeront après les années 1970. L'École historique allemande a débattu de concepts fondamentaux dans la seconde moitié du XIXe :

> Par exemple, l'attention portée aux dynamiques sociales du développement liées à la construction de l'État-Nation à partir des différents états [régionaux] allemands ; les relations sociales entre l'État-Nation et le développement économique ; et l'organisation socio-économique culturellement enchâssée des activités économiques, ont été très débattues au sein de la littérature de l'École historique allemande. (Moualert et Mehmood, 2008 : 207)

L'intérêt pour la place du local dans la structuration sociale persista jusque dans les années 1930, c'est-à-dire la période de transition de la régulation fordiste selon Tremblay, Klein et Fontan (2009).

Le fordisme et le développement régional

La « résolution » de la crise de 1929, impulsée par le *New Deal* de Roosevelt, conféra une place importante des États dans le compromis fordiste et l'influence des thèses John Maynard Keynes. Ce compromis marginalisa la spécificité locale :

> Le fordisme comme mode de régulation représente le triomphe de la globalité nationale sur la spécificité locale. Toute référence au local est alors perçue comme une réaction contre la modernité. (Tremblay, Klein et Fontan, 2009 : 5).

Pendant cette période, l'économie spatiale et la notion de développement ont émergé. Les principales théories d'économie spatiale puis de développement régional furent intégrées dans la planification régionale. Harold Hotelling (1929, *Ibid*) démontre, à travers l'exemple de deux marchands de glace sur une plage, que la concurrence pouvait conduire à des effets de concentration et d'agglomération. Ces travaux ont été affinés par Tord Palander (1935, *ibid.*) qui souligne le rôle de la consommation dans la localisation, et surtout Walter Christaller (1933, *Ibid.*) et August Lösch (1940, *ibid.*) qui ont travaillé sur les optimums d'échelle de production et d'aires de marché dans une perspective de maximisation de profit et de diminution des coûts. Ils définirent des aires économiques hexagonales et une hiérarchie des villes, mirent en évidence les réseaux de systèmes régionaux et initièrent une théorie de l'équilibre spatial plus générale. Walter Isard (1956, *ibid.*), le père de la science régionale, a tenté de dépasser les travaux sur l'équilibre partiel de la théorie de la localisation en s'appuyant sur le « principe de substitution marginale » (Benko, 1998 : 55) pour obtenir une généralisation de celle-ci. Il postule que la position géographique d'une unité de production est conditionnée par l'optimisation des frais de transport mais qu'elle varie avec le niveau de production. La théorie de la base économique, autre grand courant de travaux, explique l'enrichissement d'une région en termes d'exportation de biens et services (les activités basiques) et d'effet multiplicateur sur les activités consommées dans le territoire, avec une conception keynésienne de la croissance centrée sur la demande. Selon la théorie de la base économique, le développement des territoires est conditionné par les revenus extérieurs qui viennent l'irriguer. Cette théorie a été initiée par Sombart[38] en 1916, bien que l'importance de l'économie basique et même de l'économie résidentielle, ait déjà été exprimée par Cantillon dès 1725 :

> Si un prince ou seigneur, qui a reçu de grandes concessions de terre lors de la conquête ou découverte d'un pays, fixe sa demeure dans quelque lieu agréable et si plusieurs autres seigneurs y viennent faire leur résidence pour être à portée de se voir souvent et jouir d'une société agréable, ce lieu deviendra une ville : on y bâtira de grandes maisons pour la demeure des seigneurs en question ; on y bâtira une infinité d'autres pour les marchands, les artisans et gens de toutes sortes de professions que la résidence de ces seigneurs attirera dans ce lieu. Il faudra pour le service de ces seigneurs : des boulangers, des bouchers, des brasseurs, des marchands de vin, des fabricants de toutes espèces. (Cantillon, 1725 dans Gonnard, 2001 : 8).

[38] Sombart prend pour exemple la ville médiévale qu'il divise en deux groupes les «*city formers* » qui attirent les revenus de l'extérieur et les «*city fillers* » qui développent une économie locale (Gonnard, 2001).

Le principe de cette théorie est assez simple, elle postule que l'économie régionale (Er) est constituée de deux secteurs économiques : l'économie basique (Eb) et l'économie non basique (Enb) [39] . L'économie basique est définie généralement comme la partie des activités économiques en relation avec l'extérieur qui capte des revenus exogènes. L'hypothèse fondamentale de cette théorie est que ces revenus captés à l'extérieur, entrainent par effet multiplicateur « **la croissance du revenu, de l'emploi et du peuplement** » (Talandier et Davezies, 2009 : 67) [40].

C'est Homer Hoyt qui (1939, cité par Gonnard, 2001) aurait, le premier, formalisé la théorie de la base économique dans le cadre d'un travail de prospective de l'évolution de la population des grandes villes U.S. pour anticiper la demande de logement. Il a utilisé la théorie de la base économique mais s'est limité aux revenus des exportations du système productif. North (1955, *Ibid*) s'appuya sur cette théorie pour comprendre les raisons de la croissance des États U.S. en particulier du Nord-Ouest des États-Unis, dont le développement serait fortement corrélé à l'exportation industrielle. Postérieurement à ces formalisations de la théorie de la base économique, de nombreux auteurs vont l'utiliser, en mesurant non pas les revenus mais les emplois pour des raisons de disponibilités statistiques. Ils se focalisent majoritairement sur le rôle des exportations productives à la suite de Hoyt. Selon Gonnard (2001) et Talandier et Davezies (2009), cela expliquerait les difficultés des chercheurs à utiliser la théorie de la base pour expliquer les dynamiques territoriales après les années 70, ce qui conduit Richardson à déclarer en 1985, que les « modèles issus de la théorie de la base doivent être enterrés sans espoir de résurrection » (Richardson, 1985 : 646, dans Gonnard, 2001) (cf. annexe I). La question du développement demeure pourtant centrale depuis les années 1950.

Du clivage développé/sous-développé à celui de centre/périphérie

Ce serait le point IV du discours de Truman en 1949, un an après l'adoption du plan Marshall pour le rétablissement de l'Europe, qui constituerait un tournant majeur par l'apparition du

[39] Er = Eb + Enb
[40] Enb = f (Eb). Ces hypothèses de base sont donc formalisées de la manière suivante : Enb =c.Er avec ce qui exprime la part de consommation locale et Er=k.Eb avec k comme multiplicateur de la base économique et k = 1/(1/c).

binôme « développement / sous-développement » lequel exprime des disparités régionales transitoires :

> L'état de « sous-développement » n'est donc pas l'inverse du « développement » mais seulement sa forme inachevée ou, pour rester dans la forme biologique, « embryonnaire » ; dans ces conditions, une accélération de croissance apparaît comme la seule manière logique de combler l'écart. (Rist, 1996 : 136).

Les travaux de Colin Clark (1951, dans Benko et coll., 2000) formalisent la « croyance occidentale » (Rist, 1996) selon laquelle le développement des territoires passerait successivement par les âges préindustriel (primaire), industriel (secondaire) et postindustriel (tertiaire et quaternaire). Cependant, ils ne décolleraient pas tous au même moment, d'où l'état de sous-développement de ceux qui n'ont pas encore décollé ou qui n'ont pas atteint l'étape ultime, : c'est la théorie du développement selon Rostow (1963, dans Benko et coll., 2000). Selon cette théorie, toute société passe par cinq étapes de croissance. La première est la société traditionnelle, axée principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et fondée sur l'autosuffisance, sans utilisation de technologie moderne permettant une maximisation des rendements dans un paradigme productiviste. Une phase pendant laquelle seraient réunies les conditions (évolution des mentalités, essor de la productivité et de la production agricole, hausse de la population) d'un décollage qui reposerait sur la maîtrise de technologies modernes et des capacités d'investissement. Après cette phase de décollage, le progrès vers la maturité et la diversification économique conduirait à une ère ultime de consommation de masse. Pour ces auteurs, les frontières entre croissance et développement sont floues. La croissance devait donc réduire les disparités.

Le développement régional comme réponse au sous-développement

Après la seconde guerre mondiale, les disparités territoriales ou les inégalités de distribution de revenus étaient souvent vues comme des situations transitoires. La croissance allait, par elle-même, permettre de réduire ces écarts. Les sciences du développement étaient alors imprégnées du paradigme utilitariste : réaliser la plus grande somme totale de satisfaction pour l'ensemble des individus en s'appuyant sur une croissance. Néanmoins, les travaux de Perroux (1955, dans Benko, 1998.), qui font le constat d'un développement déséquilibré initié

par des pôles de croissance, montrèrent l'importance des politiques d'aménagement. Selon lui, les pôles de croissance ont deux types d'effets : des effets de stoppage qui peuvent aggraver les inégalités et des effets d'entraînement. Les mêmes mécanismes sont décrits par Gunnar Myrdal (1957, *Ibid.*) qui remet en question le postulat orthodoxe de l'équilibre général et élabore la théorie de la causalité cumulative. Il explique comment le développement et la domination des agglomérations sur les centres de moindre importance, sont la conséquence d'économies internes et externes toujours croissantes dans les pôles. L'augmentation des disparités entre les pôles de croissance et les zones plus périphériques ne peut être dépassée que par des politiques publiques actives et durables (Myrdal, 1957, dans Moulaert et Mehmood, 2008). Ces travaux ont largement participé à l'émergence du paradigme de développement régional qui se voulait être une réponse aux situations de sous-développement, non seulement dans les pays du tiers-monde mais aussi dans les régions en difficulté des pays dits développés. Le développement régional a pour objectif la réduction des disparités régionales par le soutien de l'activité économique (emploi et création de richesses) des régions. Si les politiques de développement régional ont été largement critiquées, elles ont permis une certaine convergence régionale par la mise en place de politiques publiques d'aménagement volontaristes y compris dans le champ du tourisme. Dans cette perspective de rattrapage des régions « en retard » et d'uniformisation sociale, politique et économique du territoire national, le secteur du tourisme est en effet investi par l'État (plan neige, mission Racine en France ; planification du tourisme en Gaspésie au Québec). Ces politiques de développement régional ont participé à la convergence régionale en matière de production et de revenu jusqu'aux années 1980. La croissance soutenue des pays occidentaux dans les 30 glorieuses les légitimait. Cependant l'objectif d'homogénéisation du territoire national, lequel est souvent perçu comme un continuum sans structuration interne spécifique, a été décrié. Les politiques de développement régional sous la période fordiste eurent trois conséquences selon Tremblay, Klein et Fontan (2009) : 1) une valorisation des ressources considérées comme génériques de manière centralisée, 2) une dimension sectorielle et verticale de ces politiques (secteur agricole, touristique, …), 3) une diffusion de la société de consommation de masse et une homogénéisation socioculturelle. L'incorporation de l'ensemble de la population à la société de consommation - « un aspect fondamental de la solution keynésienne à la crise de

surproduction » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009 : 7) - a rapidement posé des problèmes sociaux et environnementaux.

Par la suite, la crise de ce compromis et du mode de régulation fordiste a entraîné un changement paradigmatique dans le champ des théories du développement régional.

3.1.2. Une rupture avec un modèle fordiste de développement

A partir des années 1970, les sciences du développement redécouvrent les lieux et les échelles régionales et locales ainsi que leurs spécificités. Dans un contexte de 1) crise du modèle fordiste, 2) d'émergence du paradigme actionnaliste en sciences sociales sous l'influence des mouvements sociaux, et 3) d'interrogations écologiques, la notion de développement local émerge.

Distinction entre croissance et développement

Les théories du développement s'appuyaient sur l'idée d'un processus naturel d'évolutionnisme social, le développement ne serait qu'une question de temps, et ce, sans considération sociospatiale. À partir des années 1970, de plus en plus d'auteurs préfèrent faire la distinction entre croissance et développement, l'une étant considérée comme un changement quantitatif tandis que le développement serait un changement qualitatif (Vivien, 2003). Il est par ailleurs intéressant de constater que l'ensemble des indicateurs alternatifs au Produit Intérieur Brut (PIB), pour la plupart postérieurs à cette période, montrent un décrochage entre la croissance mesurée par le PIB et le changement qualitatif mesuré par différents indicateurs qui s'affirme à partir des années 1970 (Gadrey, 2010). De plus, la question de la répartition de la richesse entre individus ou territoires, est éludée chez les évolutionnistes du développement (Rist, 1996) : les individus ou territoires les plus pauvres sont « en retard » dans le processus naturel d'évolutionnisme social. Selon ces auteurs, les écarts interrégionaux seraient transitoires et ne relèveraient que de lenteurs dans les processus d'ajustements, le transfert de technologie était le seul remède au « retard de développement » (Aydalot, 1985). Pour d'autres, à l'instar de Samir Amin, le sous-développement et les disparités régionales étaient le produit de

l'exploitation de périphéries (les pays du tiers-monde), par un centre (l'occident développé) rompant avec les hypothèses néoclassiques de convergence. Les sciences régionales ont insisté sur la différence entre croissance et développement. De plus, les limites du productivisme et de la croissance ont été mises en exergue par le développement de la pensée environnementale.

Du développement de l'écologie à l'écodéveloppement et au développement durable

Le développement de l'écologie comme science puis le mouvement écologiste ont participé à la genèse du paradigme de développement local (Aydalot, 1985) puis territorial (Jean, 2008). Ils ont montré les limites du modèle fordiste de développement, du consumérisme, du productivisme et de la croissance.

La publication du Club de Rome, *The limits of growth*, a alerté les institutionnels et les chercheurs sur les limites du modèle fonctionnel classique notamment en termes de sur-consommation d'énergie, de transport, de pillage des ressources naturelles non renouvelables des espaces périphériques, de dépendance de certains espaces. Meadows et coll. (1972) ont proposé une décélération de la croissance matérielle dans les pays développés pour permettre celle des pays les plus pauvres. Selon eux, « une société basée sur la **justice** et l'égalité a beaucoup plus de chance d'évoluer vers un état d'équilibre global que la société en croissance que nous connaissons actuellement » (Meadows et coll., 1972 : 175 cité par Blanchon et coll. 2009). Ce rapport eut beaucoup d'influence à la Conférence des Nations-Unies de Stockholm (1972). Mais il y a eu là une guerre idéologique. En effet, Ignacy Sachs (1993) et un groupe international de chercheurs ne veulent pas opposer croissance et environnement et ne sont pas des partisans de la croissance zéro. Ils proposent plutôt, quelques années plus tard à Coyococ au Mexique, le concept d'écodéveloppement. L'objectif de l'écodéveloppement repose sur une prise en charge équitable des besoins matériels et immatériels de tous les hommes, la prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un progrès en harmonie avec la nature, l'autonomie des décisions et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique (*Ibid.*). Ce concept entre en résonnance avec les analyses des économies rurales

du Tiers Monde menées en termes de dépendance et d'échange inégal[41] et de développement autocentré. Le concept d'écodéveloppement fait aussi écho au mouvement de *self-reliance* des non-alignés[42] et aux critiques marxistes du développement inégal. L'écodéveloppement serait une réponse au « mal développement » caractérisé par de fortes inégalités sociales et régionales et par le gaspillage d'une partie importante des richesses produites. Selon Sachs, « les riches surconsomment et drainent de cette façon la grande majorité des ressources disponibles (...). Les pauvres sous-consomment et, acculés par leur misère, ils sur-utilisent les rares ressources auxquelles ils ont accès ». (Sachs, 1980 : 22, cité par Vivien, 2003). Ce concept radical a été fortement critiqué par les pays du Nord, États-Unis en tête dès 1974 à la conférence de Coyococ au Mexique[43].

Au milieu des années 1970, le rapport Dag Hammarskjöld (1975, cité par Gagnon, 2008b) présente « un cadre conceptuel pour un autre développement : satisfaction des besoins, élimination de la misère, endogène et indépendant, harmonisé avec l'environnement, transformation de la structure et action immédiate. » (Gagnon, 2008b : 340). Cet « autre développement », un processus global chargé de valeur et en particulier de la dimension environnementale constituera, dans ses grandes lignes, la base de travail de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) qui fera connaître mondialement le concept de développement durable (Gagnon, 2008b). Selon Sachs (1993), l'échec de la conférence de Nairobi en 1982 ainsi que la popularisation de la notion de développement durable, plus consensuelle[44], trouve probablement son explication dans les blocages des pays les plus riches.

---

41 Ces travaux s'appuyaient sur les théories de l'échange inégal (Amin, 1971). « Pour sortir de la dépendance, les auteurs préconisent des stratégies de rupture avec le commerce international – des propositions que l'on retrouve aujourd'hui en matière de développement durable chez certains théoriciens de l'Ecological Economics. Voir l'ouvrage édité par M. Damian et J.-C. Graz (2001) et tout particulièrement le chapitre rédigé par M. Cabeza-Gutés et J. Martinez-Alier traitant de « l'échange écologiquement inégal » » (Vivien, 2003 : 8)

42 Les revendications portent notamment sur la capacité à faire et prendre ses décisions par soi-même sans aide extérieure. Ghandi fut un précurseur, et Nyerere, l'ex-président Tanzanien, fut l'un des portes drapeaux dans sa déclaration d'Arusha en 1967.

43 Selon I. Sachs, Henry Kissinger aurait réagi à la résolution de Coyococ, «le document le plus radical qui ait jamais été fait au sein des Nations unies, puisqu'il parle du sous-développement et du sur-développement » (Sachs, (1993:261)).

44 Brundtland reconnaît implicitement ces blocages dans son rapport : « En 1982, lors de la définition initiale du mandat de notre Commission, certaines personnes souhaitèrent que cette enquête soit limitée aux « problèmes de l'environnement ». Ce qui aurait été une grave erreur. » (Brundtland, 1987 : 4)

Quelques auteurs notent des points de convergence entre les différents concepts de développement marqués par la pensée environnementale (écodéveloppement, développement agropolitain, autre développement, développement durable, … et les concepts de développement endogène ou local puis de développement territorial (Jean, 2008). Gagnon (2008) a proposé le concept de développement local viable pour unir deux champs, non perçus comme convergents, soit le développement durable et le développement local dont nous abordons ci-dessous les racines.

3.1.3. Le développement centré sur le local

A la fin des années 1970, l'heure est à la valorisation des spécificités locales et de l'initiative locale : de nombreux scientifiques et praticiens appellent à un développement à l'échelle locale, centré sur les ressources locales, intégrant les populations locales et le contexte local (Stöhr et Taylor (1981, dans Benko, 1998) ; Friedmann et Weaver (1979, *Ibid*) ; Aydalot, 1985). Ce changement paradigmatique se traduit par une attention nouvelle portée à l'ancrage local des activités économiques et les dynamiques territoriales ainsi qu'au rôle des acteurs territorialisés. La ressource n'est plus considérée comme générique, mais les territoires sont de plus en plus considérés comme des systèmes d'acteurs à l'origine de dynamiques et trajectoires de développement spécifiques.

Les écueils du paradigme de développement régional et de planification par les États sont très documentés, en particulier sur le plan des effets néfastes de la centralisation des processus de décision, de planification et les effets d'annihilation des capacités d'action des acteurs locaux. Ils donnent lieu à l'invocation d'alternatives : « autodéveloppement », « développement endogène », « développement local », etc. qui positionnent les populations locales au centre des processus de développement. En contrepoint d'une perspective descendante (du haut vers le bas, de l'État vers le local) du développement, un changement de perspective s'affirme :

> L'espace local, vu dans toutes ses configurations, […] devient la base à partir de laquelle il est possible de générer des initiatives et des projets de développement économique qui mobilisent la société civile. Il est évident que la crise du fordisme confère de la crédibilité et c'est une nouvelle vision du développement que l'on nommera le développement « local » (Aydalot, 1983) dans lequel prévalent le niveau local (par opposition à un État central) et la société civile, sans toutefois que l'échelle locale et les processus de décentralisation ne constituent une panacée. (Tremblay, Klein, et Fontan, 2009 : 9)

Certains auteurs majeurs (John Friedman, Walter Stöhr, ou Philippe Aydalot) ont joué un rôle fondamental dans le raffermissement de ce concept même si chacun d'eux a utilisé des termes différents et des nuances. Les promoteurs d'un développement centré sur les besoins des populations se situaient dans une approche plus humaniste et critique d'un modèle de développement.

Une rupture avec le modèle de développement exogène

Selon Aydalot (1985), le développement endogène se fonde d'abord sur la critique du système économique dominant : 1) la critique de l'économie a-territoriale qui fait fi des valeurs locales, communautaires et culturelles et le rejet de l'hypothèse d'une mobilité parfaite des biens ou des moyens de production, 2) la critique des modes d'évaluation de l'optimum qui comptabilise en 'actif' de l'activité sociale des éléments qui seraient « le coût de la destruction des ressources naturelles » (Aydalot, 1985 : 145) tels que la lutte contre la pollution qui devrait, selon lui, être classée en 'passif'. Effectivement, les critères quantitatifs utilisés pour mesurer le développement sont souvent centrés sur l'évaluation de la croissance de la production, y compris de productions dont l'utilité sociale est discutable, alors que de plus en plus d'auteurs montrent la déconnection entre croissance quantitative et un développement plus qualitatif, tout en reconnaissant qu'un certain niveau de revenus est indispensable au bien-être (Gadrey, 2010). Ces travaux sont d'autant plus pertinents que les crises économiques, financières et écologiques actuelles remettent en question les indicateurs quantitatifs classiques ou du moins l'utilisation qui en est faite (*Ibid.*).

La satisfaction des besoins fondamentaux dans le développement endogène

Pour John Friedmann et Philippe Aydalot à sa suite, le développement endogène, est l'inscription territoriale des besoins fondamentaux :

> Il s'agit de définir le développement non plus en termes quantitatifs, mais en relation avec les besoins de la population : le développement, c'est d'abord nourrir, loger, vêtir, éduquer, employer toute la population et non accroître le revenu monétaire moyen. Le niveau de développement s'apprécie en fonction des besoins de la population et non plus en fonction d'une position dans la

> division internationale du travail. Techniquement il s'agit de rompre avec la théorie de la base : ce n'est plus une demande externe qui définit la croissance, mais les besoins internes à la zone considérée. (Aydalot, 1985 : 146)

Outre la satisfaction des besoins territoriaux, les acteurs et les capacités internes des territoires sont considérés en soi comme une ressource du développement.

L'importance des capacités internes

Les capacités internes des acteurs sont centrales dans ces approches du développement : « donner au milieu le rôle essentiel, c'est faire du territoire la source du développement » (Aydalot, 1985 : 146). L'interaction des acteurs permet de créer une atmosphère et un climat propice à un dynamisme socioéconomique. Un certain nombre de travaux ont été rassemblés dans l'ouvrage majeur de Benko et Lipietz (1992), *les régions qui gagnent* :

> [Ces travaux rompent] « radicalement avec le structuralisme global, mais tout autant avec la théorie des étapes du développement à la Rostow, une série de travaux d'abord épars allaient converger vers la fin des années 1980 vers une nouvelle orthodoxie : le succès, la croissance de régions industrielles seraient essentiellement dus à leur dynamique interne. » (Benko et Lipietz, 1992 : 24).

De même les progrès technologiques ou les innovations ne reposent pas sur des transferts de l'extérieur mais bien sur un processus de *learning* (apprentissage) local et d'*empowerment* (capacitation). Les travaux de Sen (2010), sur lesquels nous reviendrons, ont permis d'éclairer les enjeux de capacitation dans les processus de développement. Les capacités d'innovation des milieux sont à la base des travaux sur les milieux innovateurs. De cette perspective est né le Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI) fondé par Philippe Aydalot en 1984, qui s'est attaché à analyser la relation entre innovation et territoire.

La théorie des milieux innovateurs postule que l'innovation ne viendrait pas seulement de la production des entreprises, mais serait préexistante dans les territoires de façon latente. Nous retrouvons une certaine filiation avec l'approche de Schumpeter sur l'entreprenariat. Cette théorie met en avant qu'un milieu dispose de ressources matérielles et immatérielles (savoir-faire, structure institutionnelle, …) mises en valeur par différents acteurs au-delà de l'entreprise. La logique d'organisation du milieu et la dynamique du territoire sont donc centrales, tant en termes de valorisation des ressources, de capacité d'innovation que d'apprentissage :

> Selon cette approche, le progrès technique est interprété et modélisé comme un processus :
> - évolutif, irréversible et indépendant du chemin suivi, déclenché par le comportement d'acteurs économiques explorant seulement une partie des actions théoriques possibles, c'est-à-dire la partie liée aux décisions préalables d'adoption technologique et au savoir-faire accumulé ;
> - fondé sur un apprentissage cumulatif et débouchant sur la « création technologique » plutôt que sur la simple « adoption » de modèles d'innovation existants ;
> - non interprétable à la lumière d'un paradigme d'optimalité. Son caractère de dépendance du chemin suivi et les non-linéarités présentes dans le processus d'apprentissage opposent des obstacles puissants à l'introduction d'autres technologies théoriquement plus efficaces, une fois dépassé le point de bifurcation dans le développement d'une certaine technologie ; des effets de type cumulatif renforcent alors cette trajectoire et limitent la possibilité d'un autre parcours. (Courlet et Pecqueur, 2013 : 63-64).

L'interaction des acteurs et leur proximité renforceraient en outre leur capacité à lutter contre les incertitudes et expliquerait pourquoi la diffusion de technologies est plus rapide dans certains espaces (*Ibid.*). L'importance des dynamiques internes explique que pour ces auteurs, « le développement ne peut se décréter du dehors » (Aydalot, 1985 : 146). Le développement local viable, inspiré du développement endogène, repose lui sur une maîtrise locale des orientations du développement et le devenir souhaité par la communauté (Gagnon, 1994).

Une maîtrise locale des orientations du développement

Cette maîtrise implique non seulement une rupture avec des formes de développement fonctionnaliste imposées de manière *top-down*, mais aussi une **participation active des populations locales**. La communauté d'intérêt ou à base géographique doit prendre le contrôle de son propre développement de manière démocratique (*Ibid.*). Certains parlent de développement autocentré (Amin, 1978) ou intégré (Aydalot, 1985) et appellent à prendre le contrôle local de la vie économique en privilégiant un développement multidimensionnel (aspects sociaux, culturels, techniques, agricoles, et industriels…) plutôt que des spécialisations pointues. Ils préfèrent des « productions locales seules capables de bloquer le processus qui mène à la division internationale du travail » (Aydalot, 1985 : 147). Ils préconisent donc d'éviter d'exporter des produits bruts et de valoriser les différences de mode de vie. Enfin, ils appellent à donner la priorité aux petites entreprises et petites communautés et à refuser les grandes unités pour « éviter que le processus de décisions ne soient confisqués » (*Ibid.*).

L'ensemble de ces travaux, dont la discussion ci-dessus, est loin d'être exhaustive, montre un changement de paradigme dans les sciences du développement régional, et par la suite du territoire vers l'apparition du concept de développement territorial qui émergea à la fin des années 1990.

3.2. Le développement territorial

Dans cette partie, les travaux fondateurs du paradigme de développement territorial sont rappelés. Dans un deuxième temps, les deux grands courants de travaux en développement territorial utilisés dans l'analyse du tourisme seront présentés. Le premier courant, avec la notion de systèmes touristiques locaux, se focalise sur les conditions qui président à la spécificité de la production économique. Le second considère que le développement des territoires est lié à la consommation des populations présentes, notamment les touristes. Dans ce courant, la théorie de la base revisitée, que nous expliquerons dans le point 3.2.2., positionne le tourisme comme l'un des ressorts de développement.

Le paradigme de développement territorial s'inscrit dans une tradition d'études en développement local et endogène, et ne repose sur aucune théorie ou doctrine fortement stabilisée (Jean, 2008). Toutefois, Bruno Jean liste un certain nombre de modèles et d'approches :

> […] la théorie de la base, qui mise sur le rôle structurant des débouchés extérieurs, la théorie des pôles de croissance (et maintenant des pôles de compétitivité), qui mise sur l'effet d'entrainement des villes, la théorie du commerce international, qui postule la spécialisation distinctive régionale, la théorie de l'échange inégal, qui tente d'expliquer les disparités de développement par le mode d'insertion dans l'économie mondiale, les théories du développement endogène (local), qui postulent la capacité des acteurs locaux à induire des dynamiques de développement plus autocentré, la théorie des milieux innovateurs, des SPL (Systèmes productifs locaux), qui met en valeur les capacités innovatrices des milieux et leur rôle dans la structuration des économies régionales. Enfin, **les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports de développement, mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions**. (Jean, 2008 : 294)

Le développement territorial (DT) constitue un corpus théorique en construction avec des apports nouveaux qui affinent ou remettent en question les analyses antérieures en « dépassant le dogme de l'espace homogène » (Courlet et Pecqueur, 2013 : 45). À partir des années 1970, l'espace est considéré comme un produit social (Lefebvre, 1974), et de nombreux chercheurs utilisent le terme territoire pour désigner l'espace ainsi défini. Cette notion insiste sur le processus d'appropriation par les acteurs qui créent le territoire. Celui-ci est donc vu comme un espace approprié par les acteurs et qui présente donc *de facto* des particularités et des spécificités. Il est perçu comme un espace dont l'enracinement historique et l'identité créent une spécificité qui peut constituer une ressource mobilisable par les acteurs. L'approche territoriale reconnaît le territoire comme « [un système complexe dont] « les déterminants […] ne sont pas dus aux propriétés individuelles de chacun de ses éléments hétérogènes mais de la dynamique de leurs interactions. » (Courlet et Pecqueur, 2013 : 41). Le territoire se dématérialise et devient un construit social. Le DT prend acte de l'ancrage des entreprises et des activités socioéconomiques dans un territoire, inscrites dans un construit social (*Ibid.*).

Il est possible de trouver une certaine proximité avec le concept d'enracinement (*embeddedness*) de l'économie dans le contexte social et culturel popularisé par Polanyi (1983) et repris par de nombreux théoriciens de la socio-économie et de l'économie sociale et solidaire (Lévesque, 2008). Celui-ci remet en cause le sophisme économiciste reposant sur la confusion entre économie et économie de marché, entre économie substantive et économie formelle. En s'appuyant sur les travaux de Thurnwald et Malinowski (Polanyi, 1983 : 369-376), il met en avant les formes de circulation des biens et des services dans une économie substantive institutionnalisée. Il utilise le concept d'encastrement (*embeddedness*) pour décrire les formes d'inscription de l'économie dans le contexte social et culturel. Il montre, en outre, que dans l'histoire, les échanges n'ont pas pour objectif seulement une accumulation de la richesse, mais des objectifs avant tout sociaux (reconnaissance sociale, statut social). Dans ce courant, l'analyse économique ne peut donc pas être pertinente si le construit social et culturel, dans lequel les activités économiques sont enracinées, est laissé de côté. Le DT considère que l'analyse économique ne peut être réduite à la combinaison de dimensions techniques telles que les économies d'échelles, les coûts de transports et les économies d'agglomération. Le développement territorial ambitionne de ne pas négliger ce qui n'est pas formalisable

mathématiquement et qui pourtant conditionne et influence le développement à savoir le construit sociohistorique dont les structures institutionnelles, sociales et culturelles.

Le DT positionne 1) le territoire comme « facteur essentiel de croissance et développement » (Courlet et Pecqueur, 2013) :

> Les chercheurs de ce courant tentent de fonder le « territoire » comme une catégorie d'analyse économique, et estiment nécessaire d'intégrer une fine connaissance des phénomènes d'organisation industrielle, les questionnements d'ordre socio-institutionnel, entre autres, dans leur raisonnement. Il s'agit de dépasser une analyse qui ne fait de l'espace qu'un facteur supplémentaire lié aux dispositifs spatiaux sans finalement reconnaître l'existence même des territoires. (*Ibid.*)

2) Il considère les acteurs comme étant capables d'agir sur ce territoire. Les relations dynamiques entre les acteurs dans des territoires sont perçues comme des espaces de proximité lesquels influent les trajectoires territoriales. Plusieurs types de proximité sont distingués. La proximité géographique correspond à la localisation des agents (au sens de présence physique dans un même territoire, il serait d'ailleurs plus opportun de parler de proximité spatiale). La proximité organisée « traduit leurs positionnements respectifs en termes de potentiel de coordination » (Pecqueur et Zimmerman, 2004). La proximité organisée se manifesterait sous deux formes : proximité institutionnelle et proximité organisationnelle. La proximité organisationnelle regroupe les modalités de coordination, les conventions d'identité et de participation, les apprentissages et l'accumulation de connaissances dans un domaine. La proximité institutionnelle s'entend par les modalités de régulation, les réglementations et les normes partagées. Ces trois formes de proximité permettraient de catégoriser différents types de développement territorial :

> Ces trois formes de proximité fournissent les éléments pour caractériser trois types de développement territorial, le territoire d'agglomération (proximité géographique : accumulation et juxtaposition d'activités économiques), le territoire de spécialisation (proximité géographique et proximité organisationnelle : accumulation des connaissances dans un domaine particulier) et territoire de spécification (proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle qui donnent au territoire une capacité créatrice lui permettant de produire des ressources spécifiques et d'attacher en quelque sorte les entreprises au territoire) (Pecqueur, 2000 : 99; Dupuy, Gilly et Lung, 2007; Zimmermann, 2005). (Lévesque, 2007)

Les premiers travaux significatifs furent ceux de Bagnasco (1977, dans Benko et Lipietz, 1992) sur la troisième Italie et ses curieux systèmes productifs. Beccatini (1979, *Ibid.*) remarqua que ces systèmes productifs « mélange de concurrence-émulation-coopération » (*Ibid.* : 25)

présentaient des proximités avec le concept marshallien de district industriel qui mettait en évidence des externalités positives (l'atmosphère industrielle) grâce à la proximité des structures productives. Piore et Sabel (1984, *Ibid.*) avancèrent, dans une approche régulationniste, que ces systèmes flexibles allaient succéder, dans une tendance générale, au système fordiste : ils annonçaient l'émergence d'un système postfordiste. Les chercheurs s'attachèrent donc à inventorier les différentes formes de systèmes productifs locaux (SPL) et des *clusters* en Amérique du Nord, souvent nées d'un processus d'externalisation de firmes majeures, ou après la crise, en s'appuyant sur « la permanence d'une osmose entre les savoir-faire, l'activité de production et les caractéristiques humaines du lieu » (Pecqueur, 1989 dans Talandier et Davezies, 2009). Pour ces auteurs, le processus de production dépend donc de l'articulation locale des variables socioculturelles (valeurs, institutions et savoir diffus) avec les variables spécifiquement économiques (Courlet et Pecqueur, 2013). Ils attachent donc une attention particulière aux conditions socioéconomiques du développement et aux relations entre les acteurs qui apparaissent comme structurantes du point de vue économique. La spécificité de la ressource territoriale s'oppose à une ressource plus « générique ».

En France, de nombreux travaux ont porté sur le rôle de l'identité territoriale dans la création de richesse et de développement local, telle l'huile d'olive de Nyons, en appellation d'origine contrôlée, dont le prix est supérieur aux huiles génériques (Pecqueur, 2001 ; Mollard, 2001). Cette huile bénéficie d'une rente territoriale démontrée par Pecqueur et Mollard et développée par les travaux sur les systèmes agroalimentaires locaux (SYAL) (Muchnik et coll., 2008). Cette rente de qualité territoriale (Mollard et Pecqueur, 2007) reposerait sur une combinaison paysage-qualité-demande du consommateur et un « panier de biens et de services » (*Ibid.*). Elle dépasse la valeur individuelle des biens et services en intégrant des dimensions immatérielles.

En matière d'**analyse économique des effets territoriaux du tourisme**, il existe deux courants classiques d'analyse qui s'inscrivent dans ces approches mais divergent profondément : 1) un courant centré sur la production et les dynamiques territoriales, soit une approche socioéconomique centrée sur l'offre, 2) des travaux centrés sur le territoire, comme cadre de vie qui s'intéressent particulièrement à la consommation et à la demande et remobilisent la théorie de la base. Ces deux grands courants produisent deux corpus relativement distincts.

3.2.1. L'approche des systèmes touristiques locaux

Cette première approche est centrée sur les conditions qui président à la production spécifique des territoires dans le cadre du développement du secteur touristique. Elle se situe dans la filiation des travaux sur les systèmes productifs locaux (SPL) lesquels se focalisent sur 1) des formes collectives de production qui reposent 2) sur une gouvernance territoriale.

Les systèmes touristiques locaux : une forme collective de production

Les travaux sur les SPL ont conduit à élaborer la notion de systèmes touristiques locaux (STL) où, le tourisme peut être vu « comme un catalyseur de la révélation des ressources territoriales » (François, 2008 : 143). La mise en tourisme d'un territoire reposerait avant tout sur la « capacité des acteurs à construire une forme collective de production » (*Ibid.*). L'approche des STL a été notamment employée sur les stations de montagne en France (Perret, 1992 ; Marcelpoil et François, 2008) et dans l'analyse du tourisme rural dans les Suds (Requier-Desjardins, 2010). L'approche des milieux innovateurs a été moins utilisée dans le tourisme que les STL. Néanmoins, on peut citer François et Marcelpoil (2012) qui se sont intéressés à la constitution d'un milieu innovateur dans le domaine du tourisme d'hiver dans la vallée de la Tarentaise.

L'ensemble de ces travaux montre que les dynamiques territoriales permettent d'introduire des dimensions humaine et immatérielle dans la mesure où l'activité touristique et son territoire d'accueil, deviennent même une condition *sine qua non* de la mise en tourisme des territoires. Les modalités de coordination des acteurs convoquent la notion de gouvernance territoriale.

La gouvernance territoriale au cœur des systèmes touristiques locaux

La gouvernance est un vieux terme francophone né au XIIème siècle (Gaudin, 2002). Il ressurgit chez les économistes anglophones au XXe siècle à travers la notion de *corporate governance* visant à davantage d'efficacité des firmes (Leloup et coll., 2005). Au-delà des

notions d'efficacité et d'efficience de l'action publique et privée qui prévalent dans les premiers travaux, les différentes approches de la gouvernance, sont souvent floues et polysémiques (Gaudin, 2002 ; Moreau Defarges, 2003 ; Pasquier et coll. 2007). Elles ont en commun le constat d'une modification des processus de prise de décision de l'action publique et les mises en œuvre des politiques publiques. Cette modification se caractérise par :

1) un élargissement du nombre de parties prenantes dans les processus de décision,

2) une interdépendance des acteurs et organisations tant publics que privés

3) une imbrication des différents niveaux scalaires de pouvoir (infranational, mais aussi transnational, voire supranational).

Nous ne pouvons ici aborder l'ensemble des débats suscités par le caractère polysémique de la gouvernance, ce qui en soi constituerait une revue de littérature. Cependant, elle est en lien avec notre problématique qui implique les rôle et compétences des acteurs territoriaux. Dans cette perspective, nous retenons la conception de la gouvernance territoriale de Coissard et Pecqueur, exprimée au colloque de l'Association de sciences régionales en langue française (ASRDLF) de 2007 :

> La gouvernance territoriale ou locale est un phénomène complexe porteur de stabilité (compromis et négociation) et d'instabilité (divergence et conflit) au sein duquel des acteurs hétérogènes doivent se mobiliser autour d'un objectif commun. En d'autres termes, elle sous-tend que l'institution publique n'a plus le monopole de l'organisation territoriale, au contraire, le système de décisions comprend la participation d'acteurs aux intérêts différents. (Coissard et Pecqueur, 2007)

La gouvernance territoriale viserait en outre « la mise en œuvre de nouvelles règles et valeurs de l'action politique dans les « sociétés locales » dont le mode de « gouvernementalité » serait fondé sur l'exercice du droit des individus et des associations aux affaires locales » (Eme, 2005 : 42). De manière synthétique, l'utilisation de la notion de gouvernance mobilise quatre points fondamentaux dans l'analyse des systèmes touristiques locaux, selon Gerbaux et coll. (2004 : 78-79) :

1- la **pluralité des acteurs :** les travaux sur les systèmes touristiques locaux montrent que les destinations touristiques présentent un système d'acteurs plus ou moins complexe suivant les destinations. Il existerait une pluralité d'acteurs publics ou privés qui participent à la mise en tourisme. Ces groupes d'acteurs constituent des agrégats sociaux, de taille variable, qui défendent des intérêts communs. Ces acteurs peuvent être liés entre eux de manière informelle

ou formelle et constituent des groupes stratégiques. Suivant les situations, un individu peut être membre d'un ou plusieurs groupes stratégiques voire en changer.

2- les **logiques d'actions des groupes** stratégiques et leur confrontation sont centrales pour définir ces derniers. Elles permettent en outre de comprendre les interactions entre les différents types d'acteurs.

3- les **modes de coordination entre les acteurs ou ensembles d'acteurs :** Des relations se tissent entre les acteurs ou les groupes d'acteurs, elles peuvent être formalisées ou informelles. Les définitions de la notion de gouvernance montrent que ces modes de coordination peuvent être des compromis et de la négociation, mais aussi des divergences et des conflits. Les approches des systèmes d'acteurs invitent à ne pas négliger les relations de pouvoir, tensions et rapports de force entre groupes stratégiques. Les travaux sur les STL (Gerbaux et coll., 2004) mettent en exergue des relations asymétriques entre eux qui s'expliquent par la nature très différente des acteurs en présence.

4- La **construction d'une dynamique collective :** la notion de système touristique local montre qu'une destination touristique est un système fonctionnel animé par un ensemble d'acteurs ou de groupes d'acteurs qui se mobilisent autour d'un objectif commun : la mise en tourisme du territoire. L'articulation des intérêts des différents acteurs ou groupe d'acteurs en vue d'un intérêt collectif est au cœur de la notion de gouvernance. Il s'agit ici d'identifier une sorte d'acteur collectif qui orientera par les choix politiques, le développement territorial et sa finalité.

L'intérêt de ces approches est de mettre en exergue les conditions socioéconomiques du développement et en particulier les relations entre acteurs, soit le capital social (Putnam, 1993). Ces modèles sont une avancée significative par rapport au modèle néoclassique qui prend en compte la logique de l'agence économique rationnelle. Pour Moulaert et Mehmood (2008), ces modèles sont « socialement plus sophistiqués que les modèles néoclassiques de croissance régionale en ce qu'ils perçoivent les dynamiques institutionnelles (culture, organisations apprenantes, réseaux) comme autant de facteurs d'amélioration de la compétitivité de marché de l'économie locale » (Moulaert et Mehmood, 2008 : 204). Néanmoins, ils ne sont pas utilisables dans le cadre de la présente recherche exploratoire de facture quantitative, et qui se veut à une échelle large sur le tourisme coopératif.

Le deuxième grand courant de travaux en développement territorial dans le champ du tourisme montre que le territoire n'est pas seulement un facteur de production mais un cadre de vie de la population, y compris de populations exogènes, qui contribue à ce titre au développement socioéconomique du territoire.

3.2.2. La théorie de la base revisitée

La théorie de la base (cf. 3.1.1.) fut remobilisée par Laurent Loeiz au milieu des années 1990 sur des données de populations qui mirent en exergue le rôle de la consommation de la population présente dans les territoires. Davezies (2009) revient aux fondamentaux de la théorie de la base économique (cf. 3.1.1.) en se focalisant sur les revenus, mais élargit sa définition en intégrant tous les éléments qui font entrer du revenu dans le territoire, il distingue ainsi quatre types de revenus basiques :

1- la *base productive privée* qui correspond aux revenus tirés de l'exportation des biens et services

2- la *base publique* qui est définie par les revenus des fonctionnaires versés par un agent supra-territorial, en général l'État

3- la *base sociale* qui est composée des revenus liés aux transferts sociaux

4- et enfin la ***base résidentielle***, c'est-à-dire l'ensemble des « revenus extérieurs captés grâce à la résidence de certains agents, à savoir les retraités, les migrants alternants, **les touristes** ». (*Ibid* : 67)

Les travaux menés par le laboratoire l'ŒIL, dont Davezies et Talandier sont les auteurs les plus prolixes, remettent en question la focalisation de la recherche sur la base productive. Celle-ci ne représenterait qu'un quart des revenus moyens des aires urbaines en France, tandis que la base résidentielle près de 50%, le dernier quart étant représenté par la base publique et sociale[45].

---

[45] Les calculs réalisés à L'Œil sur l'année 2005/2006 montrent que ces revenus basiques se répartissent à l'échelle des zones d'emplois entre :

- base productive (17 % moyenne arithmétique des ZE et 22 % en moyenne pondérée) ;
- base résidentielle (53 % moyenne arithmétique des ZE et 45 % en moyenne pondérée) ;
- base publique (8 % moyenne arithmétique des ZE et 10 % en moyenne pondérée) ;
- base sociale et sanitaire (22 % moyenne arithmétique des ZE et 23 % en moyenne pondérée) (*Ibid.).*

Cette dimension inattendue de la base résidentielle a donné en France, le nom d'économie résidentielle ou présentielle[46]. Ces résultats relativisent le poids de la base productrice et montrent que le moteur principal de l'économie locale n'est pas toujours productif mais peut être résidentiel et en particulier touristique. Certains auteurs (Vollet, 2007 ; Davezies, 2009) utilisent le terme de « théorie de la base revisitée » qui sous-entend à la fois le fait de se concentrer sur l'analyse des revenus et le fait d'« intégrer les ressorts non-productifs du développement ». Vollet constate que « l'application de la théorie de la base économique sur un certain nombre d'espaces régionaux renouvelle sensiblement l'analyse des dynamiques territoriales à l'œuvre » et relève « des zones où les bases non traditionnelles deviennent un élément moteur incontournable des économies régionales » (2007 : 107). Dans le même article, après avoir montré l'intérêt de la théorie de la base revisitée, il note « l'intégration » de la théorie de la base par différents courants, y compris régulationnistes, « intégration des modèles de la base qui témoigne de leur intérêt pour rendre compte de la réalité » (*Ibid* : 96), et qui complète les modèles d'économie géographique en expliquant « le relatif maintien de l'industrie rurale (et donc du niveau du multiplicateur) et de certaines initiatives locales (rôle du tiers secteur) pour les théories du développement local. » (*Ibid* : 96). La théorie de la base revisitée fait apparaître un rôle fondamental des revenus du tourisme comme moteur de développement.

En conséquence de quoi, la théorie de la base revisitée est utile pour appréhender les revenus du tourisme qui viennent irriguer un territoire. Il est possible en outre de mesurer les fuites touristiques en évaluant la propension à consommer localement. La théorie de la base revisitée postule que le tourisme est un ressort non-productif du développement des territoires, lequel se traduirait par un **mécanisme de captation de revenus et de peuplement** y compris dans les territoires ruraux dont isolés (Talandier, 2008). Cela participerait à un rééquilibrage des disparités territoriales. Il parait donc intéressant d'observer ces mécanismes dans le cas du tourisme coopératif. Cette approche, permet d'estimer la concentration du tourisme coopératif dans certains territoires.

[46] La définition de l'économie résidentielle de Davezies est différente de celle retenue par l'institut national de la statistique Français (INSEE) qui désigne ce que Davezies appelle l'économie domestique, c'est-à-dire la valorisation locale de ces revenus basiques (secteurs locaux de biens et services répondant à la demande locale).

Cela étant, se cantonner à cette approche présente des limites dans le cadre d'une recherche exploratoire. Outre les limites d'ordre méthodologique, telles que les hypothèses restrictives (cf. annexe I), cette approche pourrait négliger les spécificités du tourisme coopératif qui se situe dans le champ de l'économie sociale. De nombreux travaux en économie sociale et solidaire, dans le sillage de Polanyi, invitent à dépasser les analyses de l'économie formelle, à s'intéresser à l'économie substantive et à appréhender la pluralité consubstantielle de l'économie. Ces approches présentent en outre la limite de négliger la question des territoires en difficulté. Au Québec, le paradigme de développement territorial en construction apparaît plus transversal et plus englobant. L'influence de l'économie sociale et solidaire dans le changement de paradigme de développement semble prégnante, comme cela sera montré au point suivant.

3.3. Une approche québécoise de développement territorial avec l'économie sociale comme pierre d'assise

Cette partie s'attache à présenter la construction d'un paradigme de développement territorial spécifique au Québec. Il sera montré que l'économie sociale constitue une pierre d'assise de l'approche québécoise du développement territorial. Nous nous attarderons donc sur l'économie sociale, champ dans lequel les coopératives touristiques se situent. Nous verrons que l'une des caractéristiques du paradigme québécois de développement territorial est la place fondamentale prise par l'économie sociale et le développement communautaire.

L'économie sociale a pris une place importante dans les initiatives de développement local au Québec : « L'économie sociale s'impose d'emblée parmi les concepts transversaux liant l'économie et le social » (Tremblay, 2014 : 159). Elle est considérée comme l'un des trois types d'économie qui participe à la production économique avec l'économie publique et privée. L'économie sociale et solidaire au Québec tient une place importante depuis plus de cent cinquante ans.

3.3.1. Une longue tradition d'économie sociale au Québec

Les premières associations et sociétés de secours mutuel[47] ont émergé d'abord en milieu urbain au début du XIXe siècle et leur développement a été continu à partir de la seconde moitié du XIXe siècle alors que le capitalisme industriel s'est imposé. Cette forme de mutualité « pure » constitue, pour certains auteurs (Lévesque, 2007, Laville, 2011), l'ancêtre de l'économie solidaire. Dès la fin du XIXe siècle, ces associations vont péricliter par manque de reconnaissance de l'État, et suite aux pressions de l'église [48] (Lévesque, 2007). L'associationnisme ouvrier fut également marginalisé par le développement des coopératives de consommateurs (Draperi, 2012).

Cela étant, la tradition sociale-chrétienne, qui « prône à des degrés divers le corporatisme social, la collaboration entre patron et travailleurs (patronage) et la doctrine sociale de l'Église» (D'Amours, 2006 : 60), influença l'émergence des coopératives agricoles à la fin du XIXe siècle (Lévesque, 2007) ainsi que les premières coopératives financières :

> Alphonse Desjardins, le fondateur des caisses populaires, sera par exemple membre de la Société canadienne d'économie sociale de Montréal, fondée en 1888 pour diffuser la pensée de Frédéric Le Play[49]. Desjardins puise aussi son inspiration dans la doctrine sociale de l'église, et en particulier dans l'encyclique Rerum Novarum (Malo, 1991) (D'Amours, 2006 : 61).

La crise économique des années 1930 eut pour conséquence un important développement du mouvement coopératif encouragé par les élites locales et l'Église catholique en particulier dans le secteur des consommations, des pêches et de la Forêt. Le mouvement coopératif québécois à cette période fut contemporain de la montée d'un modèle corporatiste qui repose sur la doctrine sociale de l'Église, un « modèle défensif, culturel et tendanciellement totalitaire comme l'a révélé le duplessisme » (Lévesque et Mendell, 1999 : 9).

---

[47] La première mutuelle est créée en 1789 : la Société Bienveillante du Québec.

[48] L'église menaça d'excommunier les individus engagés dans les organisations les plus radicales (Lévesque, 2007).

[49] Fréderic Le Play, acteur français de la contre-révolution, représente l'école réformiste (conservatrice) de l'économie sociale. Il initie une approche académique sociologique basée sur des monographies de familles ouvrières. Le Play se fera le promoteur de l'économie sociale, notamment des initiatives relevant du patronage (Desroche, 1983 : 81). Même si la doctrine leplaysienne est positiviste et non d'inspiration théologique, il influencera les théoriciens du catholicisme social. (*Ibid.*)

Dans la décennie suivante, le secteur scolaire, l'habitation et l'hydroélectricité ont été investis par le mouvement qui plafonna à partir des années 1950 (D'Amours, 2006).
Le rôle de l'Église au Québec est resté prépondérant jusqu'à la Révolution tranquille, y compris dans le secteur du tourisme social (Gagnon, 2003). À partir de 1960, l'appareil public québécois, animé par un courant d'affirmation nationale, devint moteur dans une foule de sphères d'activités sociales et économiques notamment en remplacement des institutions religieuses dans le domaine de la santé et de l'éducation. L'affirmation de l'État aura aussi pour conséquence une certaine éclipse du mouvement coopératif après la nationalisation de certains secteurs comme l'hydroélectricité.

Cette éclipse du mouvement coopératif, par la nationalisation d'actifs, sera suivie d'un regain de l'économie sociale à partir des années 1970. Une nouvelle économie sociale portée par les mouvements populaires et communautaires, plus ancrée aux territoires, apparaît.

3.3.2. Un nouveau militantisme économique urbain et rural

La première période des mouvements populaires et communautaires est le théâtre du développement des comités de citoyens « qui apparaissent à partir des années 1960 pour pallier l'insuffisance des services publics des grandes villes québécoises » (D'Amours, 2006 : 72). Plus tard, en zone rurale, les réactions aux projets de fermeture de villages par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), ont abouti à la naissance de coopératives de développement qui proposèrent des politiques de développement basées sur des initiatives locales pour maintenir les villages. Ces comités ou coopératives, ont pris en charge des problématiques de développement et d'aménagement du territoire. Ils ont fait l'objet de nombreux travaux de chercheurs sur le développement local et notamment du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ) dans l'Est du Québec (Fournis, 2012a ; Polèse, 2012). En s'appuyant sur les recherches du GRIDEQ entre 1970 et 2000 et en particulier celles de Hugues Dionne, Yann Fournis (2012b) montre bien une évolution de la définition de la ruralité et du développement rural au Québec. Les travaux des années 1970 sont d'abord tournés vers les mobilisations sociales et les lieux de vies « où les espaces ruraux sont caractérisés comme des lieux de vie au sens exclusif, confrontés à des logiques spatiales exogènes » (Fournis, 2012b : 157). Ces travaux mettent en lumière les

mobilisations sociales s'opposant à des logiques étatiques descendantes et rationalistes d'aménagement et une ruralité définie en opposition à ces logiques centralistes. Ils visent à doter les populations concernées de véritables instruments de développement d'où l'expression « développement par le bas » ou « développement endogène ». Dans ce contexte, les coopératives régionales de développement (années 1980), les sociétés d'aide aux collectivités (SADC, 1991) et les centres locaux de développement (CLD, 1998), sont les prolongements de ces dynamiques (Favreau, 2010 ; Lévesque, 2007).

La seconde génération, au milieu des années 1970, « représente l'âge d'or des groupes populaires de services »[50] (D'Amours, 2006 : 73) qui luttent contre l'exclusion en s'appuyant sur un *empowerment* des populations locales par le développement de services communautaires autogérés (Favreau, 2010). Ce « développement économique communautaire » est inspiré de l'approche « *community-based economic development* », utilisée dans le reste du Canada et aux États-Unis.

3.3.3. Le développement communautaire

A partir des années 1980, les groupes populaires deviennent communautaires et se font les porte-paroles de tous les groupes marginalisés insistant sur les problèmes sociaux[51]. Pendant cette période, de plus en plus d'initiatives combinent les objectifs économiques et sociaux à travers notamment des coopératives de travail ou de travailleurs actionnaires, des groupes communautaires centrés sur le développement et l'insertion, et des fonds de financement qui expérimentent des solutions face à la crise des années 1980 et au retrait de l'État providence (Lévesque et Mendell, 2005). Les mouvements sociaux se préparent à investir l'économie sociale :

> Dans les années 1980, un nouveau « militantisme économique » dans les mouvements sociaux (syndical et communautaire) s'exprime, entre autres, par la création de nouvelles coopératives de travail, de corporations de développement communautaire (CDC), de corporations de développement économique communautaire (CDEC) et de fonds locaux et régionaux de

[50] Les groupes populaires et le mouvement syndical, mettent en place des centres communautaires, gérés par les populations locales, qui luttent contre l'exclusion : des cliniques de santé, de cliniques juridiques, des associations coopératives d'économie familiale, des garderies, des comités de logement, des coopératives d'habitation et centres de vacances…

[51] « Violence conjugale, itinérance, isolement et pauvreté des personnes agrées » (D'Amours, 2006 : 74).

> développement. L'approche du développement économique communautaire (DEC) donne un sens nouveau à ces diverses expérimentations, de plus en plus reconnues, comme en témoigne la mise sur pied d'un chantier de l'économie sociale par le gouvernement du Québec au printemps 1996. Cette nouvelle approche repose fondamentalement sur une mobilisation de la société civile et sur les mouvements sociaux. (Favreau et Lévesque, 1999 : 65 dans Vaillancourt et Favreau, 2000)

La place prépondérante du « communautaire » dans les processus du développement au Québec a permis notamment l'émergence du concept de Développement économique communautaire (DEC). Selon Jean-Marc Fontan, le DEC se caractérise par le contrôle local et la prise en charge du développement économique par la communauté mais pas seulement, il se distingue « premièrement, par la ferme volonté de s'attaquer à toutes les formes de marginalisation socio-économique rencontrées » (Fontan, 1994 : 118). Le DEC se « différencie enfin par la volonté des intervenants d'intégrer les dimensions sociales et économiques tout en élaborant une approche globale et non segmentée » (*Ibid.*). Les corporations de développement économique communautaire (CDEC) découlent de ces principes et ont émergé en Amérique du Nord, d'abord aux États-Unis dans un contexte de revendication des droits civiques, de lutte contre la pauvreté et d'*empowerment.* Pour ses promoteurs, le DEC est une déclinaison nord-américaine du développement local dans laquelle les mouvements sociaux et la communauté sont parties-prenantes (Lévesque et Fontan, 1992). Au Québec, le développement communautaire a donc été une des principales filières d'expérimentation sociale qui a conduit à l'institutionnalisation du développement local et d'une gouvernance locale misant sur une concertation multipartite (pouvoir local, société civile et entreprises) (Lévesque, 2007).

D'ailleurs, d'après Joyal (2012 : 675) une approche de développement Local (DL) « communautaire dit de type 'progressif' avec les secteurs coopératif et associatif comme pierre d'assise » aurait succédé au DEC. Cette approche de développement local a pour objectif une revitalisation des communautés et des territoires par le bas dans une perspective de justice sociale.

À partir des années 1980, les syndicats québécois ont opéré un virement stratégique ; ils auraient de plus en plus participé à la reprise d'entreprises par les travailleurs ou d'initiatives de

développement économique notamment à partir de la création des fonds de travailleurs[52]. Le mouvement coopératif se renouvèle avec l'arrivée d'une nouvelle génération de coopératives, plus ancrée localement (D'Amours, 2006). Leurs activités sont axées sur les services de proximité :

> [Cette nouvelle génération est constituée] des clubs coopératifs de consommation, des coopératives funéraires, des coopératives de logements locatifs, des garderies coopératives, des coopératives amérindiennes et inuites, des coopératives de travailleurs dans divers secteurs d'activité économique, des coopératives de travailleurs actionnaires (permettant aux travailleurs de posséder collectivement une partie de l'entreprise) et, plus récemment des coopératives de solidarité (possédées et gérées par diverses catégories de membres : travailleurs, usagers, membres de la communauté). (D'Amours, 2006 : 71)

A la fin des années 1980, l'opposition du mouvement rural à l'État est moins frontale et glisse vers une opposition au marché, « par la recherche d'une forme d'économie sociale » (Fournis, 2012b : 162). Ces évolutions enclenchent un « rapport de coopération conflictuelle avec l'État » (*Ibid.*) impliquant une redéfinition de la ruralité au Québec.

De nombreux partenariats se nouent entre ces mouvements, et avec l'État, et même si des différences ou des tensions persistent entre les différentes composantes des mouvements (Favreau, 2010), un modèle québécois de développement (Bouchard et coll. 2005) et d'économie sociale et solidaire émerge (Vaillancourt et Favreau, 2000).

3.3.4. Un modèle québécois de développement territorial

Dans les années 1990, le militantisme économique[53] de la société civile, bien organisée et éduquée, et des mouvements sociaux a pour conséquence à la fois une reconnaissance de l'État et la mise en place de partenariats. La plupart des travaux (Favreau, 2010 ; D'Amours, 2006 ; Levesque et Mendell, 1999 ; Lévesque, 2007 ; Vaillancourt et Favreau, 2000) s'accordent à

---

[52] Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec émane de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) en 1983 ; plus tard la Confédération des syndicats nationaux (CSN) crée le « fondaction », un fond épargne-retraite qui s'est donné pour but de dynamiser l'économie québécoise en privilégiant des investissements dans des entreprises de gestion participative ou d'économie sociale (coopératives ou autres).

[53] Le Forum pour l'emploi, une initiative non gouvernementale, a impulsé une dynamique importante qui a culminé en 1989 avec un Forum « où les syndicats comptaient 486 représentants, le sociocommunautaire : 234, les coopératives : 192, les ministères : 181, les entreprises privées : 132 » (Lévesque et Mendell, 1999 : 15), de même Urgence Rurale, devenu ensuite solidarité rurale lors des États généraux du monde rural en février 1991 qui ont réuni 1200 délégués, a permis la reconnaissance des groupes communautaires ruraux (*Ibid.).*

penser que la marche des femmes contre la pauvreté, *du pain et des roses,* lancée le 4 juin 1995, a constitué un tournant majeur dans le processus de reconnaissance par l'État de l'économie sociale notamment[54]. À la demande des mouvements sociaux, y compris des Syndicats, le pouvoir péquiste[55] sous la direction de Lucien Bouchard, organise une Conférence sur le devenir social et économique du Québec en mars 1996 qui a réuni l'ensemble des mouvements sociaux et a initié notamment le chantier de l'économie sociale. C'est le départ de la reconnaissance institutionnelle du rôle de la société civile dans la dynamique de développement. Les divers chantiers ont fait état de leurs travaux au Sommet de l'économie et de l'emploi à l'automne 1996 qui a défini un nouveau modèle partenarial :

> Pour la première fois à l'échelle du Québec, l**a concertation initiée par l'État est devenue quadripartite** avec la présence des groupes de femmes et des groupes communautaires. Ces nouveaux acteurs sociaux représentaient environ 20% de l'ensemble des délégués à ce sommet. (Lévesque et Mendell, 1999 : 17)

Cette reconnaissance de l'économie sociale et du rôle des mouvements sociaux, dans le développement socio-économique du Québec, a impulsé un nouveau mode d'institutionnalisation qui repose à la fois sur la participation et la consultation des acteurs de la société civile par l'État et l'adoption de trois types de mesures en ce qui concerne l'économie sociale :

1- Le premier type de réforme touche le développement local : les Centres locaux de développement (CLD) doivent adopter un plan d'économie sociale, et les coopératives régionales de développement sont les organes privilégiés de développement régional. L'économie sociale et le développement local entretiennent des liens étroits au Québec.

2- Le second type de mesure vise le financement de l'économie sociale par les institutions publiques de capital risque.

3- Enfin, des modifications législatives permettront le développement de nouveaux types de coopératives multipartites, les coopératives de solidarité inspirées du modèle multipartite italien. (*Ibid.*)

---

[54] La marche a mis en évidence le rôle prépondérant des femmes dans les services de proximité. Elle a été suivie de la création d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale et de Comités régionaux d'économie sociale (CRES) qui deviendront les organes consultatifs des coopératives régionales de développement (Lévesque et Mendell, 1999).

[55] Le PQ, Parti Québécois, était alors au pouvoir, il est considéré comme un parti social-démocrate souverainiste.

Historiquement, l'économie sociale s'est développée avec l'appui des mouvements ouvriers. Le mouvement syndical mais aussi d'autres mouvements sociaux (communautaire, des femmes et écologique) ont joué un rôle fondamental dans la dynamique de l'économie sociale à la fin du XXe siècle. En ce sens, les acteurs qui composent la nouvelle génération d'économie sociale diffèrent des générations précédentes. Alors qu'ailleurs, les chercheurs opposent fréquemment économie sociale et solidaire, les chercheurs québécois (Vaillancourt et Favreau, 2000 ; Levesque, 2007 ; Favreau, 2010) distinguent différentes générations d'économie sociale, sans les opposer. Ils qualifient le renouveau de l'économie sociale par la « nouvelle économie sociale » pour la différencier des générations précédentes. Ils relèvent trois éléments qui caractérisent cette nouvelle génération :

> Les demandes sociales auxquelles ces initiatives cherchent à répondre ; les acteurs qui les animent ; la volonté explicite de changement social. Ces trois éléments peuvent grandement varier d'une génération à l'autre et n'opposent pas les générations de façon irréversible. (Vaillancourt et Favreau, 2000 : 3)

Une autre caractéristique de l'économie sociale est d'avoir investi la filière du développement local et d'avoir été reconnue comme interlocuteur privilégié de l'État dans cet objectif. Les liens tissés entre développement local et économie sociale sont nombreux dès le début des années 1970. Le rôle fondamental joué par l'économie sociale dans le changement de paradigme en science régionale au Québec est souligné par de nombreux auteurs.

Dans un numéro spécial de la Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU), consacré aux sciences régionales québécoises, Lacour et Proulx relèvent un certain nombre de spécificités des sciences régionales québécoises. Ils rappellent que le développement territorial en France et au Québec ne se définit pas tout à fait de la même façon :

> Le développement territorial en France et au Québec renvoient à des notions et des pratiques fort différentes, le Québec ayant des modes de pensée et d'action qui sont plus marqués par des dimensions culturelles, associatives et souvent militantes. Modes de pensée fondateurs des modes de vie mais aussi réponses locales à la technocratie et aux programmes *from below* des instances gouvernementales, pratiques plus pragmatiques certes mais aussi plus utopiques souvent. (Lacour et Proulx, 2012 : 482)

Outre la différence des pratiques et modes de pensée, les coéditeurs notent cinq caractères spécifiques des analyses régionales québécoises. En **premier lieu**, ils rappellent que le Québec est un **territoire de distance et de dispersion**. La **seconde caractéristique** est le **faible ancrage territorial historique** en comparaison à d'autres territoires dans lesquels la construction socio-

historique des territoires est plus ancienne. **Troisièmement**, la **tendance empirique des chercheurs québécois est marquée :** « les Québécois sont friands de faits pour révéler et expliquer les réalités régionales » (Lacour et Proulx, 2012 : 484). **Quatrièmement, la pluridisciplinarité** est revendiquée par la science régionale québécoise avec la particularité de contributions de la sociologie centrée sur la collectivité territoriale. Enfin, **les chercheurs sont impliqués dans leurs territoires**[56].

Le constat de ces deux auteurs, observateurs et acteurs privilégiés de l'émergence du paradigme de développement territorial, révèle combien la dimension militante et l'économie sociale ont influencé l'émergence d'un paradigme québécois du développement territorial. Paradoxalement, les liens étroits tissés entre l'économie sociale et le développement territorial n'ont pas été révélés de manière limpide dans la littérature scientifique. Un courant de travaux qui porte sur l'innovation sociale (Lévesque, 2006 ; Moulaert et Nussbaumer, 2008 ; Bellemare et Klein, 2011) met en avant le rôle de l'économie sociale en termes d'innovation sociale vectrice de développement territorial. Nous y reviendrons au point 3.4.3.

En outre, la revue de littérature note plusieurs caractéristiques québécoises qui questionnent une orientation particulière de la notion de développement au Québec. La **première caractéristique** est la volonté d'un développement qui lie économique et social et se focalise sur les territoires en marge. Les premières initiatives de développement qui ont émergé dans l'Est du Québec dans les années 1970 étaient centrées sur la question de la revitalisation territoriale. De nombreux travaux montrent comment économie sociale, développement local et développement économique communautaire sont mobilisés dans la lutte contre l'exclusion, la pauvreté ou la dévitalisation territoriale (Fontan, 1994 ; Lévesque, 2002 ; Favreau et Larose, 2004 ; Klein, 2011 ; Diadou et coll., 2012). Comme le rappelle Juan-Luis Klein (2010), la première publication issue des colloques annuels de la section Développement régional de l'Association Canadienne-Française pour l'avancement des sciences (ACFAS) porte le titre *Et les régions qui perdent* (Coté et coll., 1995) en contrepoint de l'opus de Benko et Lipietz centré

[56] Le récent mémoire, concernant le projet loi 28, déposé par le Centre de Recherche en Développement Territorial (CRDT) et signé par un nombre important de chercheurs, en témoigne. En s'appuyant sur la notion de capital socio-territorial, le mémoire rappelle au gouvernement l'importance des instances régionales de développement remises en question par le projet de loi en question.
Repéré à http://crdt.ca/wp-content/uploads/2015/02/projetLoi28-FinancesPubliques16-02-2015.pdf

sur les systèmes productifs vecteurs de réussite de certains territoires et intitulé *Les régions qui gagnent* (Benko et Lipietz, 1992). Ainsi « […] au Québec a émergé une approche du développement basé sur l'équité et la solidarité, fortement influencée par la volonté d'atteindre un équilibre entre le développement économique et le développement social » (Klein, 2010 : 147). La **seconde caractéristique** est le rôle assumé de l'économie plurielle dans le développement régional et local. Benoît Lévesque (2008) rappelle d'une part, le caractère pluriel assumé de l'économie sociale (ressources marchandes, non marchandes et non monétaires) et, d'autre part, comment « les gouvernances locales et même régionales qui se sont imposées au Québec relèvent de l'économie sociale » (2008 : 225). Klein (2010) note cette spécificité de l'approche québécoise par rapport à des approches plus centrées sur l'entreprenariat privé ou les politiques publiques.

Le modèle partenarial québécois intègre la société civile y compris les mouvements sociaux et le secteur communautaire dans une approche de développement territorial de type « 'progressif' avec les secteurs coopératif et associatif comme pierre d'assise » pour reprendre les mots de Joyal (2012). Les travaux québécois ont très largement participé à la coexistence d'une approche de développement territorial de ce type avec d'autres approches plus classiques. Ces travaux ont porté un regard attentif au dynamisme interne des communautés et des territoires qui dépasse l'approche classique centrée sur la production économique. Moulaert et Nussbaumer (2008) relèvent la limite ontologique de l'analyse économique dans laquelle l'analyse est systématiquement orientée vers la productivité économique :

> [..] les modèles de croissance endogène ont intégré des facteurs de transformation économique (innovation, intervention publique, reproduction du capital humain, etc.) au sein du modèle explicatif de la croissance, mais se sont heurtés aux contraintes de l'analyse formelle de l'économie orthodoxe ainsi qu'à sa limite ontologique. En effet, même les approches les plus endogènes de la science économique, dans leur analyse, subordonnent les sphères non marchandes de la société à la logique marchande et aux stratégies de compétition. Même les modèles territoriaux de l'innovation sociale, qui mettent le développement au centre de leur vision analytique et politique, privilégient une causalité qui va de la dynamique culturelle, institutionnelle, sociale vers la nouveauté économique et la compétitivité et non pas vers des objectifs de développement humain. (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 28)

Torre, dans un article récent, regrette que les approches de développement territorial se soient trop souvent concentrées sur les approches productives et appelle à une définition élargie du développement territorial « qui prenne en compte non seulement les mutations productives mais

aussi l'ensemble des changements sociaux et institutionnels à l'œuvre dans les territoires » (2015 : 285). Il semble bien qu'il s'agit de l'une des forces du développement territorial à la québécoise, lequel prend en compte la multifonctionnalité de l'économie.

En outre, certains auteurs québécois s'attachent à établir des convergences entre le développement territorial et le développement durable. Christiane Gagnon (2008) souligne les similitudes entre ces deux paradigmes en construction, ne serait-ce que par leur ambition de rupture avec des modèles de développement antérieurs. La revue de littérature montre d'ailleurs que si la question sociale est traitée par un certain nombre d'auteurs, la question environnementale semble être le parent pauvre des travaux en développement territorial. L'élargissement de la définition du développement territorial pourrait sembler incomplet sans intégrer cette question.

Il ne s'agit pas dans cette partie de redéfinir le développement territorial mais bien de noter les possibles différences entre les approches classiques de développement territorial et une approche québécoise. En outre, ces paragraphes visaient à montrer que l'économie sociale occupe une place significative dans la construction de ce paradigme. Ainsi, le développement territorial considère les activités économiques enracinées dans un construit social, résultant des actions des acteurs. De ce fait, il porte un regard attentif au territoire vu comme tel. L'approche élargie de développement territorial ne se cantonnerait pas à la compétitivité des territoires reposant sur l'économie productive marchande, ni à la consommation dans les territoires. Elle mobiliserait plutôt des ressources plurielles (marchandes, non-marchandes, et non-monétaires, sociales et environnementales), des acteurs divers, y compris non-institutionnels et non-économiques dans une perspective de développement territorial transversal, intégré et multidimensionnel.

Compte tenu de la place de l'économie sociale au Québec y compris dans la construction d'un paradigme de développement territorial québécois, la partie suivante vise à définir l'économie sociale. Cela permettra, d'une part, de mieux circonscrire l'économie sociale et, d'autre part, de dégager les dimensions de l'économie sociale pour construire le cadre opérationnel. Nous verrons que la finalité sociale consubstantielle, la gouvernance démocratique immanente de

l'économie sociale, mais aussi sa mobilisation au Québec pour revitaliser les territoires semblent positionner ce concept comme un outil de développement territorial. Pourtant, la relation entre économie sociale et territoires apparaît peu théorisée.

3.4. Économie sociale et territoires : une relation étroite peu théorisée

Le concept d'économie sociale (ÉS) est central dans l'approche théorique de cette contribution : l'objet de cette thèse, le tourisme coopératif, se situe dans ce champ. Pour bâtir le cadre conceptuel de l'ÉS, il est nécessaire de s'appuyer sur une définition de référence. Celle-ci permettra de dégager des caractéristiques de l'économie sociale nécessaires à un cadre opérationnel de recherche. Pour ce faire, les différentes approches de l'économie sociale seront revisitées. Parmi elles, l'approche par les valeurs apparaît comme la plus pertinente dans le cadre de cette recherche qui porte sur le Québec. Les critères dégagés par cette approche seront en mis en exergue. Au point suivant, la faible entrée territoriale de l'économie sociale sera discutée. Enfin, une synthèse du point sera proposée.

3.4.1. Différentes approches de l'économie sociale

De nombreux auteurs ont travaillé sur une définition soit de manière inclusive, notamment pour lui donner un certain poids et une visibilité, ou au contraire de manière plus radicale, pour la distinguer clairement d'autres formes d'économie, et en particulier des modèles dominants. Selon la langue usitée, ou le pays, les définitions sont très variables.

Dans le monde anglo-saxon, le secteur non lucratif (*non-profit sector*) exclue *de facto* les entreprises coopératives. *A contrario*, en France, l'économie sociale fait généralement référence aux coopératives, mutuelles et grandes associations, tandis que le vocable « économie solidaire » est employé pour désigner les « associations du type services de proximité (comme des centres populaires d'enseignement), des entreprises d'insertion, du tourisme social comme celles que l'on retrouve au Chantier de l'économie sociale » (Favreau, 2010 : 63). D'après D'Amours (2006), il existe quatre façons de définir l'économie sociale dans la littérature :

a) par les composantes ou le statut juridique (Desroche, 1983 dans D'Amours, 2006),

b) par les acteurs, les activités et les règles de fonctionnement (Vienney, 1994),

c) par les valeurs (Defourny, 1990 dans Defourny et Laville, 2007) et

d) par un projet politique (Laville, 2003, 2011 ; Prades, 2012).

Nous justifierons par la suite notre choix de retenir l'approche par les valeurs comme cadre conceptuel d'analyse des coopératives touristiques au Québec.

a) L'approche par les composantes ou le statut juridique

Selon Henri Desroche, les composantes fondamentales de l'ÉS sont les coopératives, les mutuelles et les associations ou organismes à but non lucratif. Le principe de leurs statuts est fondé d'une part sur la primauté de la personne sur le capital, et sur le principe « un Homme, une voix ». En outre, leur forme de capitalisation n'offre pas d'avantage individuel ni sur le plan de la gouvernance, ni sur le plan de la redistribution des surplus. Enfin, en cas de liquidation, les réserves accumulées ne peuvent pas bénéficier à un individu ou un groupe d'individus. Si sur le principe, cette approche semble simple, elle peut poser un certain nombre de problèmes. En effet, elle intègre naturellement des grandes entreprises qui peuvent avoir contourné le problème de la capitalisation particulière par la création de filiales en société anonyme (SA), c'est le cas de la plupart des banques coopératives en France. Cela pose problème, notamment sur le plan démocratique :

> [Cette stratégie fait coexister] deux types d'assemblées générales, de sociétaires et d'actionnaires […], avec le risque de mal comprendre la stratégie d'une banque coopérative, qui chercherait à « demeurer coopérative devant les sociétaires et être capitaliste devant les actionnaires » (Roux et Guider, 2009). (Glémain et Caire., 2014 : 3)

De plus, les composantes périphériques décrites par Desroche ont des proximités fortes avec le secteur privé (entreprises participatives), public (entreprises ou organisations publiques), syndical (entreprises paritaires) ou communautaire (entreprises populaires). Ainsi, une entreprise privée qui consent à une modeste participation aux bénéfices pourrait être considérée

comme intégrée au secteur de l'économie sociale selon cette approche. Par ailleurs, les associations, y compris celles qui n'assurent pas d'activité économique, sont prises en compte *de facto*. L'intérêt de cette méthode de décompte assez large est, outre sa simplicité, de donner une certaine visibilité à l'économie sociale. Enfin, elle prend en compte à la fois les activités marchandes et non marchandes.

b) L'approche par les acteurs, les activités et les règles

Claude Vienney (1994) propose de partir des caractéristiques et des acteurs qui animent ces entreprises particulières pour ensuite en définir les composantes. Selon lui, leurs statuts juridiques correspondent avant tout à des règles qui reposent sur quatre grands principes :

- identification réciproque des personnes associées et de l'activité d'une entreprise ;
- égalité des associés, indépendamment de leur participation au financement et l'activité de cette entreprise ;
- s'il est admis, partage des excédents entre les associés proportionnellement à leurs participations à l'activité ;
- propriété durablement collective des bénéfices réinvestis. (Vienney, 1994 : 7)

Il remarque que l'on trouve ces règles dans les statuts des coopératives et des mutuelles, mais pas toujours dans les associations. D'autre part, les activités sont définies par les statuts qui précisent « pourquoi les personnes s'associent. » (*Ibid. :* 7). De plus, les acteurs qui les composent sont « les participants à l'activité qui accèdent à la propriété des moyens de production et assument les fonctions de l'entrepreneur, selon leur intérêt pour cette activité « (*Ibid.* : 9). Cette définition exclut les entreprises privées ou publiques. Pour lui, les acteurs en question sont en général dominés et s'associent pour sauvegarder leurs activités ou satisfaire des besoins non-comblés par le marché ou l'État. Ils régissent leur association économique en adoptant un certain nombre de règles proches de celles définies par la *Loi première des équitables pionniers de Rochdale* reprises par l'Alliance coopérative Internationale.

c) L'approche par les valeurs

La troisième approche, basée sur les valeurs, est élaborée par Jacques Defourny (1990, dans Defourny et Laville, 2007) pour le conseil wallon de l'ÉS. Cette définition a beaucoup inspiré le mouvement québécois. L'économie sociale regroupe l'ensemble des coopératives, mutuelles et associations fondées sur des valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté.

> L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. (Conseil wallon de l'économie sociale, 1990 dans Defourny et Laville, 2007 : 79)

La définition de l'ÉS par le Chantier de l'économie sociale reprend cette définition qui met l'accent sur les pratiques et ajoute un cinquième principe : « participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective » (Chantier de l'économie sociale, 1996 : 7). Selon Martine D'Amours (2006), l'intérêt de cette définition assez large est que les acteurs s'y reconnaissent ; en même temps, il est difficile de trancher si telle ou telle entreprise se réfère ou non à ces valeurs, ce qui rend son emploi délicat.

d) L'approche politique

Pour Laville (2011), l'ÉS a succédé à l'économie solidaire de première génération. Les mouvements de solidarité autour des expériences de mutualité « pure » (Lévesque, 2007) ou d'associationnisme ouvrier constituaient des associations qui prenaient leurs sources dans le lien social et le principe de réciprocité. Ces associations étaient porteuses de projets politiques et de changement social. Il considère que l'institutionnalisation de l'économie solidaire et son adaptation à la logique dominante marchande au milieu du XIXe siècle constituent une séparation de l'économique et du social avec une intégration de l'ÉS coopérative au marché tandis que les mutuelles et les associations prestataires de services sociaux sont investies par l'État. Selon lui, l'émergence de la nouvelle économie sociale depuis les années 1970 est une forme renouvelée d'économie solidaire de première génération porteuse d'un projet politique. Une nouvelle forme d'économie, l'économie plurielle, réaliserait une hybridation entre économie marchande (le Marché), économie redistributive (l'État) et réciprocité[57] :

> Par son insistance sur la combinaison de logiques économiques variées (logiques de réciprocité, de redistribution et de marché), l'approche de l'économie solidaire constitue une puissante invitation à refuser l'hégémonie croissante des logiques marchandes. (Defourny et Laville, 2007 : 82)

[57] L'influence de Polanyi (1983) est ici évidente : l'échange, la redistribution et la réciprocité sont, selon lui, les trois grands principes économiques avec celui d'administration domestique.

Laville s'appuie sur les travaux de Vienney (1994) qui montrent la banalisation économique du mouvement coopératif et le rapprochement avec les entreprises capitalistes. Il se positionne sur une approche critique de l'ÉS, y compris coopérative, qu'il considère comme repliée sur une fonction résiduelle de correction d'abus du capitalisme, éloignée du terrain politique et se focalise sur le potentiel de changement social de l'économie solidaire émergente :

> L'autre voie, bien plus féconde à notre sens, consiste à réaffirmer avec force non seulement l'épaisseur socioéconomique mais aussi la contribution éminemment politique de l'économie sociale, du moins pour ses composantes se reconnaissant aussi dans une approche d'économie solidaire. (*Ibid.* : 83)

Les chercheurs québécois Vaillancourt et Favreau, (2000), Levesque, (2007), Favreau (2010) distinguent différentes générations d'économie sociale et qualifient le renouveau de l'économie sociale par la « nouvelle économie sociale » pour la différencier des générations précédentes. Favreau pousse même assez loin la critique « de la rhétorique sociologique et politique de l' « économie solidaire » à la française » (Favreau 2010 : 19), à qui il reproche de ne se focaliser que sur la nouvelle génération d'économie sociale et de ne pas appréhender le mouvement coopératif dans sa durée :

> A se confiner dans l'émergent paraissant disposer d'un potentiel élevé de changement social, on se trompe souvent en ayant un point de vue ahistorique et trop microsocial. » (Favreau, 2010 : 19).

Azam reconnaît l'intérêt de l'approche de Laville, mais lui reproche d'induire « qu'un équilibre institutionnel stable puisse être trouvé entre les trois formes d'organisation économique » (Azam, 2003 : 159) soit le marché, la redistribution et la réciprocité ; elle appelle à une réduction du rôle du marché. Comme d'autres auteurs (Favreau, 2010 ; Prades, 2012), elle reproche à l'économie solidaire sa dépendance aux subventions de l'État qui ne saurait signifier un « reéencastrement de l'économie dans le politique » (*Ibid).* Elle propose, pour ce faire, de revisiter « la tradition du socialisme associationniste des années 1840 » (*Ibid*). Une telle approche présente la limite d'exclure des composantes de l'économie sociale.

En effet, les auteurs québécois, Levesque et Mendell, (2005), Favreau, 2010, Bouchard et coll., (2011), s'accordent à penser que le mouvement coopératif s'inscrit bien dans la filiation de l'économie solidaire de première génération qui a émergé dans la première moitié du XIXe siècle. C'est pourquoi, selon Lévesque, une définition de l'ÉS doit prendre en compte ses différentes composantes, une dimension de l'économie plurielle, à côté de l'économie publique

et de l'économie libérale et la diversité des logiques marchande et non marchande. Selon lui, l'ÉS est porteuse de changement social notamment par sa capacité de diffusion de nouvelles formes de démocratie. Fontan (2006, dans D'Amours, 2006), propose une approche de l'ÉS en la divisant en deux tendances : une tendance dominante pragmatique et une tendance marginale utopique et politique. Dans cette recherche, l'ÉS sera donc considérée selon la définition en cours au Québec.

3.4.2. L'approche par les valeurs : une approche pertinente au Québec

Dans le sillage des travaux du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) qui s'attachent à définir le cadre conceptuel de l'économie sociale au Québec, nous arguons que la définition de l'ÉS la plus pertinente à retenir pour établir un cadre conceptuel « est la définition qui a cours et qui s'est institutionnalisée (au sens de norme généralisée) dans la société » (Bouchard et coll., 2011 : 22).

La définition de 1996 (voir encadré 1) qui s'appuie sur l'approche par les valeurs de Defourny « a été entérinée en 1996 par un ensemble d'acteurs provenant des composantes coopératives et associatives de l'économie sociale, du mouvement des femmes, des syndicats et du gouvernement » (*Ibid.*). En outre, elle ferait toujours l'objet d'un large consensus en date de leur analyse, soit en 2011. Elle s'appuie sur l'ensemble des courants qui ont marqué l'histoire de l'économie sociale au Québec et les différentes générations d'économie sociale décrites précédemment. Elle est donc intégrative des différentes composantes de l'économie sociale et comparable à un certain nombre de définitions dans le monde *(Ibid.)*.

Encadré 1 : Définition de l'économie sociale de 1996

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition :

« **économie** » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

« **sociale** » se réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Le domaine de l'économie sociale recouvre donc l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste et celui des associations. L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs qui répondent aux besoins de la population et de la collectivité. Dans certains de ces secteurs, et plus particulièrement ceux qui répondent à des besoins sociaux, la viabilité découle en partie des contributions de l'État sous diverses formes (contributions directes, subventions aux usagers, ententes négociées, mesures fiscales, etc.). L'économie sociale repose également, en partie, sur l'engagement bénévole des individus et des collectivités locales. Les forces de l'économie sociale tiennent à sa capacité de détecter les nouveaux besoins et de les satisfaire, de transformer ces besoins en emplois, de mobiliser les forces et les réseaux les plus divers et les plus nombreux. Elle contribue également à assurer une meilleure utilisation des ressources financières provenant de la redistribution étatique. En s'appuyant sur l'implication des membres de la communauté, elle contribue à la démocratisation de la société et à une citoyenneté plus active.

Source : Chantier de l'économie sociale, 1996 : 6 et 7.

Cette définition est suffisamment précise pour construire un cadre d'analyse des coopératives touristiques. La définition contient certains éléments qui « peuvent […] se manifester par des dimensions factuelles, accessibles sans mener d'enquête, vérifiables objectivement, et assez durables lorsqu'elles sont codifiées par des lois, des règles ou des normes qui encadrent systématiquement le comportement des organisations » (Bouchard et coll., 2011).

Les critères de l'économie sociale au Québec

Ces auteurs ont donc mis en évidence un certain nombre de critères objectifs de qualification qui permettent de qualifier l'économie sociale et conséquemment notre objet de recherche, soit les coopératives touristiques. Ce sont les 1) critères de distribution limitée, 2) de production organisée, 3) d'autonomie et indépendance et de 4) gouvernance démocratique. Ce faisceau de critères est représenté ci-dessous dans le cadre conceptuel de l'économie sociale au Québec (*Ibid.*)

Figure 1 – Faisceau de critères de qualification de l'économie sociale au Québec - Bouchard et coll., 2011.

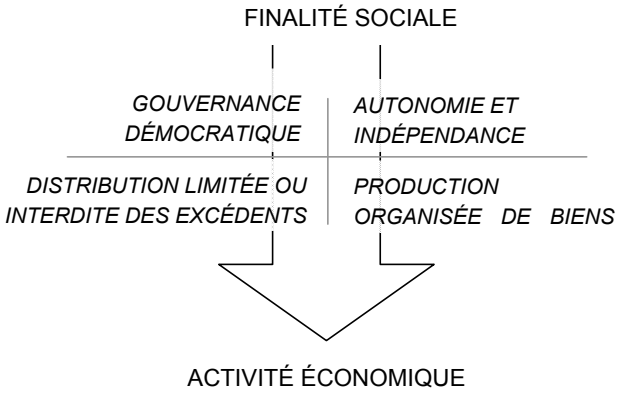

Source : Bouchard, Cruz Filho et St-Denis, 2011.

Dans le cas des coopératives, les quatre critères dégagés, soit a) distribution limitée ou interdite des excédents, b) production organisée de biens et services, c) autonomie et indépendance et d) gouvernance démocratique, sont inscrits d'emblée dans la loi sur les coopératives et sont repérables dans les règlements, procès-verbaux et documents comptables et financiers des coopératives. Nous verrons que deux critères supplémentaires, e) l'hybridation des ressources et f) le métacritère de finalité sociale, sont plus difficiles à saisir.

a) La distribution limitée ou interdite des excédents

Ce critère repose sur deux éléments de la définition de 1996 : « l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier » et « elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ».

Ce critère de finalité de service et de refus de rentabilisation du capital est gravé dans le marbre dans la loi sur les coopératives en fixant le cadre des ristournes, de réserves impartageables en cas de liquidation :

> La Loi sur les coopératives du Québec établit que « [l]'activité d'une coopérative avec ses membres ne constitue pas un moyen de profit » (Québec, 2010d, art. 128). Dans les coopératives, les trop-perçus ou excédents sont affectés à la réserve et à l'attribution de ristournes aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et la coopérative ou à d'autres objets accessoires prévus par la loi (article 4 et Chapitre XX de la Loi sur les coopératives). La Loi sur les coopératives détermine que « les membres de la coopérative affectent [...] le montant des trop-perçus ou excédents », entre autres, à la réserve (art. 143), qui « ne peut être partagée entre les membres ou les membres auxiliaires ni être entamée par l'attribution d'une ristourne » (Québec, 2010d, art 147). Dans le cas de liquidation de la coopérative, après avoir payé « d'abord les dettes de la coopérative ainsi que les frais de liquidation et, ensuite, les sommes versées sur les parts suivant la priorité établie par règlement ou résolution », « [l]es sommes représentant les parts qui n'ont pu être remboursées sont remises au ministre du Revenu » (Québec, 2010d, art. 185) et « [l]e solde de l'actif de la coopérative est dévolu au Conseil de la coopération du Québec. » (Québec, 2010d, art. 192). Cependant, dans les coopératives agricoles, « [en] cas de liquidation, le solde de l'actif est distribué aux personnes ou sociétés qui étaient membres de la coopérative pendant les trois exercices financiers précédant celui où la liquidation a été votée, proportionnellement au montant des affaires que ces personnes ou sociétés ont faites pendant la période déterminée par l'assemblée générale » (Québec, 2010d, art. 208). « Les membres peuvent toutefois décider d'en remettre tout ou partie à une autre coopérative agricole ou à la Coopérative fédérée de Québec » (Québec, 2010d, art. 208) et « [...] le solde de l'actif est dévolu, selon la décision du ministre, à une autre coopérative agricole ou à la Coopérative fédérée de Québec » (Québec, 2010d, art. 210). (Bouchard et coll., 2011 : 42)

Toute coopérative québécoise est donc caractérisée par une distribution limitée ou interdite des excédents. Les montants de réserve générale peuvent néanmoins donner des indications quant à la façon dont l'activité des coopératives finance les actifs.

b) La production organisée de biens et services

Ce critère repose sur l'élément de la définition de 1996 selon lequel l'économie sociale « renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective ».

Là aussi, la Loi sur les coopératives et le Code civil du Québec considèrent que les coopératives produisent de facto et de manière organisée des biens et services. Une coopérative est « une personne morale [...] qui, en vue de satisfaire [les besoins des membres], s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative. » (Québec, 2010d, art. 3). L'entreprise est, quant à elle, définie par le code civil ainsi : « [...] Constitue l'exploitation d'une entreprise, l'exercice, par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services » (Québec, 2010a, art. 1525). La production peut appréhendée par le volume de chiffre d'affaires.

c) Autonomie et indépendance

La définition de 1996 stipule bien que les organisations d'économie sociale (OÉS) ont « une autonomie de gestion par rapport à l'État » en reprenant ici un des principes de Rochdale et de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Il serait possible de vérifier l'absence d'un contrôle de l'État dans le processus de gouvernance démocratique que nous développerons ci-dessous, cela étant, le contrôle peut être exercé par le biais du financement des OÉS, ce qui se retrouvera dans les documents comptables et fiscaux des coopératives. Les coopératives peuvent être considérées comme autonomes et indépendantes *a priori* puisque leur contrôle par leurs membres est fixé par leur statut juridique et l'autonomie et dépendance par la Loi sur l'économie sociale (Québec, 2013, art. 3) :

> L'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ; (Québec, 2013, art. 3)[58]

[58] Repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013C22F.PDF

Dans le cas des coopératives touristiques, une attention peut être portée aux modes de commercialisation et à l'indépendance des agences émettrices par une analyse documentaire.

d) La gouvernance démocratique

La définition de l'économie sociale de 1996 stipule que l'économie sociale (ÉS) au Québec « intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ».

En ÉS, la « gouvernance démocratique est basée sur l'exercice du droit de vote indépendamment des apports et des contributions financières autre que pour le paiement des parts de qualification ou de cotisation » (Bouchard et coll., 2011), c'est-à-dire que le principe démocratique (une personne vaut une voix et égalité des voix) adopté par les coopératives s'oppose au principe ploutocratique (nombre de voix en fonction des actions) des entreprises capitalistes.

Les statuts juridiques de la coopérative formalisent cette exigence démocratique :

> Les coopératives sont soumises à l'obligation de tenir une assemblée générale des membres une fois par année et d'avoir un conseil d'administration. Les assemblées générales fonctionnent selon la règle « une personne = une voix » et, si un certain nombre de membres en font la demande, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée. Ce sont les membres en assemblée qui doivent élire les administrateurs. […] . Les membres ont accès aux documents importants de l'organisation, et l'assemblée générale des membres doit prendre connaissance des états financiers et doit adopter les règlements. […]. La loi oblige la coopérative à tenir des réunions de ses instances. La Direction des coopératives exige de recevoir une copie du rapport annuel de la coopérative. De plus, la coopérative est sujette à inspection de ses affaires administratives sur la décision du ministre, d'une requête d'un membre ou de la fédération. (Bouchard et coll., 2011 : 50-51)

Bouchard et coll. (2011) proposent onze indicateurs qui permettent de vérifier la réalité du processus démocratique de manière formelle. Pour aller plus loin, les travaux de Gilles Caire (2009) puis de Caire et Nivoix (2012) sur les processus démocratiques au sein des banques coopératives montrent qu'il peut exister une certaine « dégénérescence démocratique » qui favorise une minorité. Leur analyse de la gouvernance démocratique des banques coopératives s'appuie sur la théorie dite de « la loi d'airain de l'oligarchie » (*Iron law of oligarchy*) (Michels, 1911 cité par Caire et Nivoix, 2012) et les travaux de Meister (1974 cité par Caire et Nivoix,

2012), qui montrent respectivement une tendance des organisations à créer une oligarchie, et une tendance des organisations démocratiques ayant des activités économiques à se transformer en entreprise : « le pouvoir des dirigeants dans l'économie sociale s'accroît ainsi pour deux séries de raisons, d'une part techniques et économiques, d'autre part organisationnelles, de façon similaire aux entreprises capitalistes. » (Caire et Nivoix, 2012 : 6). Caire (2009) utilise le concept d'isomorphisme institutionnel pour expliquer la banalisation des banques coopératives et du sociétariat. En conséquence de quoi, ils proposent une série d'indicateurs permettant « d'évaluer les modalités d'expression démocratique ». Les critères et certaines de leurs variables sont transférables aux coopératives touristiques. Ces indicateurs peuvent être employés pour des enquêtes fines centrées sur les conditions de gouvernance à l'échelle locale.

En outre, les nouvelles formes coopératives multipartites renouvellent les formes de gouvernance coopérative, jusqu'à présent, uni-sociétaires. Alors que traditionnellement, les coopératives étaient constituées de producteurs, ou de travailleurs ou de consommateurs, de nouvelles gouvernances internes sont apparues avec un élargissement des parties prenantes. L'analyse documentaire révèle qu'un nombre important de coopératives touristiques aurait privilégié le statut de coopératives de solidarité (Jalbert et coll., 2009).

L'émergence des coopératives de solidarité

Ce statut serait particulièrement adapté aux services de proximité et repose sur une gouvernance partenariale puisque sont réunies dans la même entreprise, des travailleurs, des usagers et des membres de la communauté locale. Le mouvement coopératif reposait jusqu'à récemment uniquement sur des formes uni-sociétaires (Girard, 2008). Les coopératives multipartites ont été institutionnalisées en 1988 en Italie, même si elles remonteraient aux années 1960 dans ce pays (*Ibid.*), en 1997 au Québec, en 1998 au Portugal et en 2001 en France (Münkner, 2004). Elles ont en commun d'avoir des sociétaires hétérogènes (*Ibid.*). L'un des moyens pour éviter la domination d'un des groupes de sociétaires est de constituer des collèges. Auquel cas, chaque collège dispose d'un nombre égal de voix exprimées par les représentants des sociétaires au sein du collège. Quelques différences les distinguent.

Les SCIC françaises sont des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée et peuvent être constituées d'au moins trois groupes de membres parmi des salariés de la coopérative, des usagers, des bénévoles, des collectivités publiques et leurs groupements ou des membres de soutien. Les collectivités territoriales sont limitées à 20% du capital et un collège ne peut détenir plus de 50 % des votes ou moins de 10% (Article 36 de la Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001).

Les coopératives sociales italiennes ont comme objectif l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens à travers la gestion des services socio-sanitaires et éducatifs et le déroulement des diverses activités ayant pour but l'insertion dans le monde du travail de personnes défavorisées. Elles n'ont aucune limitation quant au nombre ou type de catégories des membres mais selon la législation italienne, au moins 30 pour cent des membres doit appartenir à la catégorie des exclus (art. 2 n. 4, Loi régionale n. 24, en date du 22 Octobre 1988, régissant les coopératives de solidarité sociale).
Tandis que les coopératives de solidarité au Québec sont constituées d'au moins deux catégories de membres parmi les utilisateurs, des travailleurs ou des membres de soutien, soit « toute autre personne ou société qui a un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative » (Loi sur les coopératives, RLRQ c C-67.2 226.1). Les membres de soutien sont limités : ils ne doivent pas dépasser un tiers des administrateurs, aucune ristourne ne peut leur être attribuée. Le nombre de parts de qualification que doit détenir un membre peut varier selon sa catégorie.

Au Québec, le développement de cette nouvelle forme de coopérative est remarquable : dix ans après la loi, elles représentaient déjà plus de la moitié des coopératives créées (Girard, 2008). La gouvernance démocratique est renouvelée par le développement de ces coopératives multipartites dans lesquelles les parties prenantes s'élargissent. Il conviendra d'observer le nombre de coopératives touristiques qui adoptent ce statut ainsi que leurs particularités en matière de chiffre d'affaires, d'emplois générés et de nombres de membres. Une attention particulière sera donc portée aux statuts des coopératives touristiques.

Des dimensions de la définition plus difficiles à appréhender : les critères de finalité sociale et l'hybridation des ressources

Au-delà des dimensions objectives qui se manifestent dans le cadre juridique et institutionnel, la définition de 1996 contient deux autres dimensions plus difficiles à saisir *:*

> La première concerne ce qu'il faut entendre par économie (point de vue substantif, s'inspirant de K. Polanyi, 1944), soit « la production concrète de biens ou de services », et par social défini à la fois par « l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population » et le « développement démocratique », la citoyenneté active. La deuxième dimension est constituée des principes éthiques (s'inspirant du Conseil wallon de l'économie sociale et de Jacques Defourny) dans un sens proche des principes coopératifs. […]
> S'il est possible de déterminer avec assez de facilité le statut juridique des organisations et de repérer de manière factuelle s'il s'y tient une activité économique (au sens de la production de biens ou de services) en particulier lorsque celle-ci mobilise des ressources monétaires, il est plus difficile d'en valider, sans autre moyen d'enquête, la conformité à la définition de l'économie sociale sous l'angle des effets recherchés sur le bien-être de la population, le développement de la démocratie et de la citoyenneté. Enfin, l'application des principes éthiques est souvent sujette à l'interprétation qu'on en fait. (Bouchard et coll., 2011 : 36)

e) L'hybridation des ressources

Ces auteurs rappellent que mesurer l'activité économique formelle est indispensable mais insuffisant, pour saisir les deux autres dimensions de la définition l'économie sociale ; il faut se départir de ce cadre restrictif. Il est possible, pour ce faire, de s'appuyer sur l'approche substantive de l'économie qui permettra de saisir notamment l'hybridation des ressources qui caractérise l'économie sociale. Par son approche historique et anthropologique de l'économie, Polanyi (1983) remet en cause les approches orthodoxes qui n'appréhendent que l'économie « formelle » laquelle s'attache à étudier l'arbitrage entre les ressources rares et les besoins illimités (Lévesque et Mendell, 1999). L'approche substantive s'appuie sur l'idée que « les relations sociales de l'homme englobent, en général, son économie » (Polanyi, 1983 : 75). Les activités économiques sont encastrées[59] (*embededness*) et se déclinent selon une pluralité de modes de circulation des biens et services : l'échange (notamment par l'économie de marché), la redistribution (qui nécessite un modèle institutionnel de centralité), la réciprocité et l'administration domestique. Il met en évidence que ces formes d'intégration et leur articulation

[59] Pour la démonstration du concept d'encastrement de l'économie dans la société, Polanyi s'appuie sur les travaux de Thurnwald et Malinowski (Polanyi, 1983 : 369-376) sur l'économie précapitaliste.

sont variables selon les sociétés dans l'espace et le temps. Le processus économique ne peut se comprendre que dans un contexte sociétal donné, comme l'ont d'ailleurs montré les recherches en développement territorial. Ainsi, les auteurs de la nouvelle sociologie économique s'attachent à montrer que toute économie est plurielle, y compris l'économie de marché (Lévesque, 2008). Une des caractéristiques de l'économie sociale est le caractère assumé de sa pluralité et de l'hybridation des ressources qu'elle sollicite. **L'hybridation des ressources** constitue donc un critère supplémentaire de l'économie sociale.

Ces formes d'intégration sont pertinentes pour penser les sociétés contemporaines en particulier dans le champ de l'économie sociale, qui recouvrent des formes d'économie plurielle et une hybridation des ressources. La redistribution est assurée par l'autorité centrale de l'État. La réciprocité se retrouve dans l'ensemble des logiques non monétaires de l'économie sociale notamment en termes de don et contre-don. L'échange permet d'aborder l'échange marchand qui renvoie à l'échange de biens et services contre une rémunération monétaire en fonction des volumes d'échange ainsi que l'échange non-marchand. L'administration domestique correspond aux productions pour l'usage familial ou de la communauté. Cette approche permet donc de saisir l'hybridation des ressources dans l'économie sociale et d'effectuer une typologie en fonction des formes d'intégration qui caractérisent la coopérative :

> Le mode de production de l'économie sociale est caractérisé par la combinaison d'une contribution des usagers (producteurs, travailleurs ou consommateurs) soit sous forme monétaire (capital social, cotisation, achats, etc.) ou non monétaire (engagement d'apport, bénévolat d'activité et de gouvernance, etc.), et d'une contribution des collectivités, soit sous forme directe (subventions, etc.) ou indirecte (marchés protégés, soutien au développement, congés fiscaux, etc.), ce qui se traduit dans la combinaison des types de ressources monétaires (marchandes et non marchandes) et non monétaires. L'hybridation des ressources n'est pas un phénomène propre à l'économie sociale : bon nombre d'entreprises bénéficient, à divers degrés au cours de leur existence, de ressources bénévoles ou publiques. Ce principe est toutefois utile pour identifier deux types d'économie sociale selon qu'elle est à dominante marchande ou à dominante non marchande. (Bouchard et coll., 2011 : 60)

Selon Bouchard et coll. (2011), les indicateurs suivants permettent de repérer les différents types de ressource des OES :

- distinction des types de produits monétaires : non marchands de source gouvernementale, de collectivités territoriales (subventions, transferts) et de source privée (dons) ; marchands de source gouvernementale et de source privée.
- Présence d'intrants non monétaires : bénévolat, dons en matériel et équipement, commandites en services, … sachant que le bénévolat n'apparaît pas dans les documents comptables, mais qu'il est possible de valoriser monétairement le temps de bénévolat si les entreprises ont un suivi des heures bénévoles.
- Présence d'une clause de participation financière (telle que des parts sociales ou cotisation) ou non dans le règlement interne
- Présence d'une politique gouvernementale dont bénéficie l'entreprise dans son secteur d'activité et dont la contribution, en proportion des autres revenus, est connue et documentée. Pour exemple, le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) permet de bénéficier d'une aide financière de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) lorsqu'on fait appel aux coopératives reconnues de services à la personne.

Enfin, le dernier critère subjectif du cadre conceptuel et opérationnel de l'économie sociale est le métacritère de finalité sociale.

f) La finalité sociale

Le métacritère de **finalité sociale** ouvre un pan de recherche très large. La Loi québécoise sur l'économie sociale considère la finalité sociale de la manière suivante :

> […] la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité. (Québec, 2013, art. 3)[60]

Cette contribution vise à dresser un premier portrait du tourisme coopératif et de ses effets en termes de développement territorial. Le peu de connaissances disponibles sur ce phénomène

[60] Repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013C22F.PDF

impose de ne pas établir des critères de finalité sociale normatifs gravés dans le marbre mais plutôt de partir de la recherche empirique pour tenter de dégager la finalité sociale de ces nouvelles formes de tourisme. Néanmoins, la revue de littérature a montré les liens historiques tissés entre le développement territorial et l'économie sociale et solidaire au Québec à propos de la revitalisation des territoires, et la lutte contre les formes d'exclusions et contre la marginalisation socio-économique ; ce qui questionne la capacité du tourisme coopératif à bénéficier aux territoires désavantagés ou à des publics vulnérables. Nous y reviendrons dans le cadre opérationnel d'analyse de justice sociospatiale. En outre, les définitions retenues par le chantier d'économie sociale et la Loi sur l'économie sociale renseignent sur un des moyens d'évaluer la finalité sociale : il est possible de la mesurer en fonction du nombre d'emplois créés.

Si l'on s'appuie sur l'approche qui prévaut au Québec, soit l'approche par les valeurs, l'économie sociale peut donc être qualifiée par six critères : 1) distribution limitée, 2) production organisée, 3) autonomie et indépendance, 4) gouvernance démocratique, 5) hybridation des ressources et 6) finalité sociale.

Cette approche semble pertinente pour construire le cadre opérationnel de recherche et saisir notre objet de recherche. Cela étant, tous comme les autres approches de l'économie sociale, elle ne comporte, *a priori*, aucune entrée territoriale, malgré l'émergence d'une nouvelle génération de coopératives de proximité plus ancrées dans le territoire.

3.4.3. Une entrée par le territoire négligée

La définition de l'ÉS retenue ne comporte aucune entrée territoriale. Pourtant elle s'est implantée, dès son origine, « dans une forte interaction entre activité professionnelle et ancrage territorial » (Demoustier, 2006 : 115). Après l'éclipse de l'ÉS caractérisée par un modèle de développement plus a-territorial, la nouvelle génération d'ÉS a participé à un renouvellement des organisations sur une base locale qui correspond à l'émergence des services aux personnes, principalement relationnels, plus naturellement localisés. Cependant, il n'est pas toujours évident de savoir s'il s'agit d'un ancrage territorial lié à l'émergence d'une nouvelle génération

et à la nature du service, sur la base de la proximité avec l'usager, ou bien si nous assistons à un changement de paradigme de l'économie sociale (*Ibid.*).

Pour Parodi (2005), les auteurs de l'économie sociale et solidaire (ÉSS), selon une approche normative, semblent « considérer que l'ancrage des acteurs et des entreprises de l'ÉSS dans « leur » territoire va de soi » (Parodi, 2005 : 26) et les économistes du territoire ne relèvent que rarement la spécificité des acteurs de l'ÉSS. Les liens entre ÉSS et le territoire ne sont pas explicites dans les définitions de l'ÉS, quelles que soient les approches dans la littérature scientifique. Une lecture attentive permet toutefois de relever quatre points de convergence : la gouvernance territoriale, le capital social, la proximité et l'innovation sociale.

Le premier est celui de la gouvernance territoriale. Demoustier et Richez-Battesti (2010) considèrent que les acteurs de l'ÉS peuvent s'affirmer comme acteurs de la gouvernance territoriale et de régulation territoriale. Les entreprises d'ÉSS joueraient un rôle dans la défense d'intérêts collectifs et dans l'expression d'aspirations sociales dans la gouvernance territoriale. Comme agents de la régulation territoriale, elles seraient aptes à « exprimer de nouveaux besoins sociaux, […] à expérimenter de nouvelles réponses […], mais aussi à infléchir – par le poids ou l'influence – les fonctionnements de quelques secteurs d'activité, des relations d'emplois ou des flux financiers » (Demoustier et Richez-Battesti, 2010 : 8). Selon Enjolras (2005), les organisations d'économie sociale et solidaire (OÉSS) seraient des acteurs clefs de la gouvernance territoriale, d'une part en raison du processus de décisions fondé sur des principes et procédures démocratiques, et, d'autre part, parce les OÉSS permettent la mise en œuvre d'actions collectives fondées sur la réciprocité et l'engagement volontaire. Effectivement, l'émergence de nouvelles formes coopératives multipartites à partir des années 1990, telles que les coopératives de solidarité au Québec, permet de postuler une capacité particulière des OÉSS à participer à la gouvernance territoriale.

Le **second point** de rapprochement est la notion de capital social. L'idée centrale de cette notion est que les réseaux, les normes partagées et la confiance ont une valeur. Cette valeur peut être soit individuelle ou privée, soit collective ou publique ; dans tous les cas, elle constitue une ressource qui génère des externalités positives. Les liens de confiance, les réseaux et les normes

partagées entre les acteurs des OÉSS constitueraient donc une ressource et seraient facteurs d'externalités positives.

Le **troisième** est la notion de proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004). Les auteurs de la proximité mettent en exergue les facteurs non-économiques de production et en particulier le potentiel de coordination. Cette coordination localisée nécessite à la fois une proximité géographique (ou spatiale) et une proximité organisée (cf. 3.2.) c'est-à-dire institutionnelle et organisationnelle. Encore une fois, les OÉSS réuniraient *a priori* des atouts dans le sens d'une proximité institutionnelle et organisationnelle.

Enfin, **quatrième point**, nous avions déjà évoqué les travaux sur l'innovation sociale, vectrice de développement territorial, lesquels montrent que les OÉSS auraient des dispositions à l'innovation sociale (Lévesque, 2006 ; Moulaert et Nussbaumer, 2008 ; Bellemare et Klein, 2011).

Finalement, l'ÉSS et les approches de développement territorial (DT) reconnaissent tous deux les facteurs socioculturels de la production économique. L'approche du DT montre que la production économique est enracinée dans le territoire vu comme un construit social. Les auteurs de l'ÉSS rappellent que l'économie est encastrée dans le social dans une approche « néopolanyienne ». Malgré cette reconnaissance commune aux deux corpus de l'enracinement des activités économiques dans la sphère sociale, le territoire reste le parent pauvre des recherches en ÉSS. Emmanuel Bioteau et Sébastien Fleuret (2014) appellent à une géographie de l'économie sociale et solidaire qui passerait par une démarche de « dénombrement, classification et cartographie » et une analyse interdisciplinaire. Démarche dans laquelle nous positionnons la présente contribution.

3.4.4. L'économie sociale comme cadre conceptuel du tourisme coopératif

Cette section avait pour objectif de définir l'économie sociale. Les différentes approches de l'économie sociale ont été revisitées. La définition de l'économie sociale la plus pertinente à retenir pour établir notre cadre conceptuel est la définition qui s'est institutionnalisée au Québec.

L'approche sur les valeurs reprise par le chantier de l'économie sociale (1996) a été retenue (cf. encadré 1) et ses six critères constitutifs ont été mis en exergue : 1) critères de distribution limitée, 2) de production organisée, 3) d'autonomie et indépendance, 4) gouvernance démocratique, 5) l'hybridation des ressources et 6) le métacritère de finalité sociale. Ce cadre conceptuel apparaît pertinent pour évaluer la dimension coopérative du tourisme coopératif et ses spécificités, c'est-à-dire pour bâtir un cadre opérationnel d'analyse de notre objet de recherche.

Nous avons souligné que les travaux portant sur l'ÉSS et le DT présentent tous la caractéristique commune de reconnaître que les activités économiques sont enracinées dans le social, mais le territoire reste le parent pauvre des recherches en ÉSS. Les différents ponts tissés entre DT et ÉSS, à travers les notions de gouvernance territoriale, proximité, capital social ou innovation sociale, montrent que les OÉSS auraient, *de facto*, de nombreux atouts en tant qu'acteurs de DT, cependant cela est rarement vérifié. Pourtant la finalité sociale, consubstantielle de l'ÉSS au regard de la définition retenue, invite à observer le rôle des OÉSS dans les territoires qui perdent et pour les populations les plus vulnérables.

Une telle approche permet de dépasser les travaux centrés sur les territoires qui réussissent. En ce sens le paradigme québécois de développement territorial, dont l'économie sociale est une pierre d'assise, peut représenter un apport à l'analyse du tourisme. Les approches classiques en développement territorial utilisées pour l'analyse du tourisme se focalisent souvent sur les territoires qui « gagnent » notamment sur les stratégies de compétition. Les questions de la réduction des disparités territoriales ou de la revitalisation territoriale, pourtant souvent invoquées dans les processus de mise en tourisme, demeurent le parent pauvre de la recherche liant tourisme, économie sociale et développement territorial. La notion de justice sociospatiale semble un prisme d'analyse pertinent dans cet objectif.

3.5. La justice sociospatiale comme prisme d'analyse

Si le tourisme et sa capacité à transformer les lieux sont si souvent invoqués, c'est notamment pour réduire les disparités territoriales et valoriser les territoires en marge. L'objectif de réduction des disparités territoriales est aussi au cœur de l'historique du développement régional mais cet objectif est devenu plus secondaire dans les approches contemporaines. La

lutte contre la dévitalisation des territoires en mobilisant l'économie sociale a pourtant participé à la construction d'un paradigme québécois de développement territorial. La dernière partie de ce chapitre se focalise sur le concept de justice sociospatiale et sa genèse. Rappelons que la thématique de cette contribution est le tourisme comme enjeu de développement territorial. Nous verrons que le prisme de la justice sociospatiale semble pertinent pour l'analyse du tourisme et de l'économie sociale et de leurs effets en matière de réduction des disparités territoriales.

Dans une approche néoricardienne, le tourisme initié par les acteurs locaux participerait à la réduction des inégalités régionales si la mobilité des biens ou des facteurs était parfaite. En effet, la théorie de Ricardo sur les avantages comparatifs postule que les territoires convergeraient dans un contexte de libre-échange. À la suite de la pensée néoclassique, plusieurs théories explicitent des processus de convergence interrégionale : la théorie du commerce international (dans laquelle la mobilité des biens permettrait d'atteindre l'équilibre optimal) ou la théorie de la convergence interrégionale qui est incarnée par diverses théories et notamment la théorie de la croissance régionale dans laquelle c'est la mobilité des facteurs qui permettrait d'atteindre l'équilibre. L'hypothèse de la mobilité des biens ou des facteurs est centrale dans tout modèle néoclassique d'optimisation. Il se trouve que les hauts lieux touristiques reposent souvent sur un ensemble de ressources, y compris environnementales et socioculturelles, dont la mobilité est discutable.

En rupture avec les théories néoclassiques, certains postulent que c'est la nature même des relations entre les régions qui créent les disparités spatiales. Les concepts de centre et périphérie ont été utilisés très largement dans la littérature en science sociale, surtout au Québec, pour éclairer ces disparités et ces relations. Selon Juan Luis Klein (2002), il y aurait deux grilles de lecture de cette approche : une perspective économico-politique et une perspective politico-territoriale (Klein, 2002 : 33). La perspective économico-politique est basée sur la théorie des échanges économiques inégaux et inspirée par les travaux de Marx en réponse à la théorie ricardienne des avantages comparatifs, mais ce sont les théoriciens de la dépendance et des inégalités qui contribuent largement à leur diffusion dans la seconde moitié du XXe siècle en étudiant les disparités régionales, et les relations entre les pays industrialisés et le « tiers-

monde ». La perspective politico-territoriale pourrait, elle, être rapprochée de la théorie de la croissance déséquilibrée, initiée par les analyses de François Perroux ou encore de Gunnar Myrdal qui postule que « la concentration du pouvoir économique et décisionnel dans les agglomérations centrales d'un pays amorce un cercle vicieux qui accroît cette concentration aux dépens des régions périphériques » (*Ibid.* : 34), et s'inscrit dans une longue tradition de recherche autour de la notion de lieux centraux.

Pour Dugas (2014), il existe au moins six approches pour appréhender les disparités :

> 1. Une approche économique classique mettant en cause les ressources et les structures de production et de consommation et pouvant faire porter l'accent aussi bien sur les disparités individuelles que régionales.
> 2. Une approche d'orientation marxiste, qui envisage les problèmes à travers les relations de domination et de dépendance.
> 3. Une approche géographique, visant à prendre en compte les caractéristiques du milieu avec tous ces éléments de différenciation ainsi que les interrelations homme/milieu naturel et qui fait appel à la cartographie et aux visites de terrain.
> 4. Une approche sociologique, qui donne beaucoup d'importance aux classes sociales et aux faits culturels.
> 5. Une approche politique, qui envisage le sujet par rapport à la gouvernance et en regard de structures, de contrôle, de norme, de réglementation et de légitimation.
> 6. Une approche morale et éthicologique, qui s'attarde particulièrement aux conséquences sociales et inégalités et focalise l'attention sur les iniquités et la justice. (Dugas, 2014 : 278-279)

Dans les paragraphes qui suivent, nous montrons que le concept de justice sociospatiale a permis de dépasser la seule approche morale et éthicologique[61] du concept de justice et d'intégrer plusieurs de ces approches.

3.5.1. Développement et justice : une rupture avec la tradition utilitariste

A la question des disparités territoriales non résolues, certains auteurs humanistes ont proposé le concept de justice sociospatiale, et ce à partir des années 1970. Le concept s'inscrit en rupture avec la tradition utilitariste. John Rawls marqua le premier la rupture avec l'utilitarisme dans son opus majeur, *Théorie de la justice*, qui affirme la priorité du juste sur le bien mais sans considérer la spatialisation des injustices. L'ambition de cet ouvrage, de l'aveu

[61] L'éthicologie est l'étude des discours moraux et éthiques (Fortin, 1995 : 5-6)

de son auteur, est de présenter, dans une perspective d'universalité, une « conception de la justice qui généralise et porte à un plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve, entre autres, chez Locke, Rousseau et Kant » (Rawls, 1971 : 37). Son « but est d'élaborer **une théorie de la justice qui représente une solution de rechange à la pensée utilitariste** en général et donc à toutes les versions différentes qui peuvent en exister » (Rawls, 2009 : 49). Si cet auteur s'est focalisé sur la question sociale et a laissé de côté la question territoriale, ses travaux constituent une rupture fondamentale avec le paradigme utilitariste qui dominait la pensée en science sociale depuis le XVIIIème siècle, y compris en science du développement.

Dans la tradition utilitariste[62], l'idée principale est qu'une société est juste, « quand ses institutions majeures sont organisées de manière à réaliser la plus grande somme totale de satisfaction pour l'ensemble des individus qui en font partie » (*Ibid.).* Selon Rawls et les auteurs qui travaillent sur la justice sociospatiale, l'utilitarisme serait une sorte d'arrière fond idéologique dans nos sociétés en s'appuyant sur le fait qu'un comportement ou une politique moralement juste serait celui ou celle qui produit le plus grand bien-être pour l'ensemble des membres de la société. Rawls remet en question ces théories en montrant que les conceptions utilitaristes peuvent conduire à une discrimination des minorités. Son approche est la justice comme équité. Celle-ci repose sur l'hypothèse d'une position originelle selon laquelle les membres d'une société prendraient des décisions derrière « un voile d'ignorance » qui les empêche de savoir dans « quelle position de classe ou statut social » ils se situent, ainsi que « la répartition des atouts naturels et des capacités » (Rawls, 1971 : 169). À partir de cette position originelle, définie de manière à conduire à une certaine conception de la justice, il montre que les individus auront tendance à privilégier les décisions les moins néfastes pour les éléments les plus fragiles de la société puisqu'ils pourraient se retrouver dans une position de fragilité une fois le voile d'ignorance levé. Il soutient qu'une fois placée dans cette situation les individus choisiraient deux principes :

---

[62] Rawls s'appuie sur le livre de Henry Sidgwich *The Methods of Ethics* (1907) comme résumé du développement de la pensée utilitariste, il applique cette doctrine aux questions de justice sociale et serait un précurseur de Pigou *The economics of welfare* (1920). Selon Rawls cette tradition commencerait en 1711 avec le livre de Shaftesbury, *An inquiry Concerning virtue and Merit*. Hutcheson (1725) aurait été le premier à définir l'utilité dans *An inquiry Concerning Moral Good and Evil* comme « la meilleure action est celle qui procure le plus grand bonheur au plus grand nombre ».

> Le premier exige l'égalité dans l'attribution des droits et des devoirs de base. Le second, lui, pose que les inégalités socio-économiques, prenons par exemple les inégalités de richesse et d'autorité, sont justes si et seulement si elles produisent en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société. Ces principes excluent la justification d'institutions par l'argument selon lequel les épreuves endurées par certains peuvent être contrebalancées par un plus grand bien, au total. (*Ibid. :* 41)

Contrairement aux utilitaristes, sa conception de la justice, une fois l'égalité des libertés de base assurée, n'est pas d'obtenir le maximum d'utilité totale, mais d'offrir le maximum d'utilité à ceux qui en ont un minimum, d'où l'expression « Maximin » pour parler du deuxième principe que Rawls nomme « principe de différence » (*Ibid. :* 106). La pensée rawlsienne articule donc le principe d'égalité et le principe de différence et le hiérarchise en posant clairement que l'équité doit précéder la justice.

3.5.2. La spatialisation des questions de justice

Les questions de justice ont été peu spatialisées jusque dans les années 1970. La domination de la pensée utilitariste aurait été remise en cause par les nouvelles formes de revendications sociales qui apparaissent dès la fin des années 1960. Alors que jusque-là, le débat idéologique restait enfermé dans l'opposition entre capitalisme et marxisme, renforçant le consensus sous-jacent en faveur du productivisme, de nouvelles formes de revendications surgissent : la lutte contre les discriminations, l'affirmation du « droit à la ville », la protection de l'environnement, apparaissent comme autant de réclamations que l'élévation du niveau de vie global ou la société d'abondance ne peuvent satisfaire (Brennetot, 2011 : 119). De plus, la parution des *Théories de la justice* de John Rawls constitua le tournant de la rupture avec la pensée utilitariste en économie et en géographie. La notion de justice spatiale articule la justice sociale avec l'espace. L'organisation de l'espace est la traduction géographique des faits de société et rétroagit elle-même sur les relations sociales. En conséquence, la justice et l'injustice deviennent sociospatiales.

Un des premiers[63] à s'emparer de la notion de justice spatiale, fut David Harvey à propos de la cohabitation à l'intérieur de la ville. Il se positionna, dans son ouvrage *Social Justice and the City* (1973 dans Brennetot, 2011), en rupture épistémologique avec la théorie classique de la localisation et l'analyse spatiale qui, selon lui, ne prête pas assez attention aux conséquences des décisions de localisation pour la distribution des revenus et se situe dans le cadre éthique de l'économie libérale. Il proposa donc une géographie alternative basée sur une justice sociale territoriale (*territorial social justice*). Il établit deux principes inspirés à la fois de Rawls pour le principe de Maximin et de Marx pour celui des besoins : Premièrement, la répartition des revenus doit répondre aux besoins de la population au sein de chaque territoire, les ressources doivent être réparties de façon à maximiser les effets multiplicateurs, et des ressources supplémentaires sont allouées pour aider à surmonter les difficultés liées à l'environnement physique et social. Deuxièmement, les mécanismes institutionnels, organisationnels, politiques et économiques doivent maximiser les perspectives des territoires en difficulté. Cela invite à identifier les territoires en difficulté dans les analyses. Ses recherches ont initié une tradition de travaux qui questionnent le modèle utilitariste, comme la géographie du bien-être.

Le géographe anglais, David Smith, s'inspira du concept de justice sociospatiale de David Harvey dans une première étude sur l'analyse comparée des systèmes d'évaluation du bien-être aux États-Unis pour montrer que malgré une prospérité globale, il existe des injustices territoriales importantes, telles que des poches de pauvreté extrême dans les grandes métropoles. Il continuera au cours des années 1970 toute une série de travaux sur le bien-être qui eurent une grande influence des deux côtés de l'Atlantique. En 1977, il publia *Human Geography : A Welfare Approach* dans lequel il opposa à l'optimum de Pareto, le principe rawlsien du Maximin et le critère de Lorenz[64]. Coates, Johnson et Knox (1977, dans Brennetot, 2011) s'intéressèrent aux relations entre géographie et inégalité dans *Geography and inequality* et montrèrent les difficultés de l'État-providence à assurer équité et distribution spatiale du bien-être. La même année, un congrès est organisé en France, en présence de David Harvey, et d'Antoine Bailly, notamment, dans lequel les travaux de Smith sont abondamment cités (Brennetot, 2011),

---

[63] « Une toute première occurrence de l'expression de « spatial justice » peut être cependant trouvée dès 1973 : la thèse (PhD) de John V. O'Loughlin, *Spatial Justice for the black American Voter : The Territorial Dimension in Urban Politics*, au département de géographie de l'Université de Penn State » (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009 : 8).
[64] Système de calcul de distribution de revenu.

congrès qui sera retranscrit dans la revue *L'Espace Géographique* en 1978. L'écho que rencontra la justice spatiale en France, notamment portée par Paul Claval, Alain Reynaud et Antoine Bailly se traduit en 1981 par deux publications majeures : celle de Bailly et celle de Reynaud.

La première est l'ouvrage d'Antoine Bailly (1981), *Géographie du bien-être*, qui critique les indicateurs classiques et leur oppose l'épanouissement des valeurs culturelles et territoriales[65]. Plus loin, l'auteur rejoint les travaux d'Harvey en montrant que l'espace amplifie les mécanismes sociaux créateurs d'inégalités dans un chapitre intitulé « justice spatiale et aménagement du territoire ». Il y préconise même une certaine forme de justice de reconnaissance et procédurale, même s'il ne les nomme pas, anticipant les travaux ultérieurs de Young ou Kimlicka :

> Une nouvelle conception de l'aménagement de l'espace, ayant comme objectif une meilleure justice spatiale, ne peut plus être imposée par une société pyramidale. [...] La diversité est susceptible de donner un nouveau dynamisme à nos sociétés. [...] À la société centralisée se substitue progressivement une société diversifiée attentive aux aspirations multiples des groupes culturels. (Bailly, 1981 : 119)

Le second ouvrage est le livre d'Alain Reynaud qui constitue un véritable traité de justice sociospatiale inspiré, d'après Reynaud lui-même (Reynaud, 1981 : 13), par les travaux de Coates, Johnston et Knox et de David Smith. A. Reynaud (1981) dans son ouvrage sur la justice sociospatiale utilise le modèle centre\périphérie pour différencier de manière synthétique les « classes sociospatiales ». Le centre, "là où les choses se passent" (Reynaud, 1981 : 32), dispose de nombreux synonymes[66], suivant le niveau scalaire, mais généralement il est caractérisé par « une certaine masse de population, une capacité notable de production, un niveau de vie élevé et l'ancienneté de développement » (Reynaud, 1992 : 584) mais aussi d'une capacité d'attraction. En outre, le centre est « la place où on donne les ordres » (*Ibid.* : 585), le centre d'un pouvoir politique, financier et économique. La périphérie, elle, est en général définie en négatif par rapport au centre, avec notamment une densité de population moindre, un niveau de vie moins élevé, des capacités productives réduites et souvent par des faiblesses démographiques. Elle est généralement enclavée et isolée, et source de flux migratoires

---

[65] « La société idéale n'est plus celle dans laquelle existe une allocation optimale des facteurs de production et des ressources, mais celle qui favorise l'épanouissement des valeurs culturelles, territoriales » (Bailly, 1981 : 99)

[66] « Pôle de développement, région-foyer, core area, région motrice, C.B.D., heartland, pôle de croissance, Nord, les termes sont nombreux pour désigner un centre, selon les degrés de l'échelle spatiale » (Reynaud, 1992 : 584)

importants vers le centre dont elle est dépendante voire subordonnée. Reynaud montre tout l'intérêt et l'ambivalence du concept. Il rappelle que le centre et la périphérie n'ont pas de signification géométrique dans le sens où le centre n'est pas forcément au milieu d'un espace. Le modèle est multiscalaire mais nécessiterait d'être manié avec précaution dans la mesure où « centre et périphérie ne correspondent pas à une opposition absolue mais doivent se comprendre comme des notions relatives, l'écart qui les sépare étant très variable » (*Ibid* : 586). En effet, « « toute classe sociospatiale » a de fortes chances d'être tour à tour en situation de centre et de périphérie, selon le degré de l'échelle spatiale que l'on choisit d'étudier » (Reynaud, 1981 : 42). Reynaud note l'ambivalence du concept, « centre et périphérie sont deux classes sociospatiales, à la fois rivales et solidaires » (1981 : 38). Les flux modifient les situations et peuvent aggraver le contraste ou au contraire le diminuer voire inverser la « hiérarchie relative de départ » (Reynaud, 1981 : 38). Les dynamiques de ces flux expliquent la diversité des modèles centre\périphérie et leur variabilité dans le temps long (Reynaud, 1992 : 589). Il est donc nécessaire de d'employer une approche multiscalaire et d'évaluer les dynamiques dans le temps.

L'intérêt du modèle est de mettre en exergue les inégalités interterritoriales. Ces concepts peuvent être aussi employés dans le champ de la recherche en tourisme.

3.5.3. Le tourisme sous l'angle de la justice sociospatiale

Les concepts de justice sociospatiale peuvent paraître vieillissants dans le contexte actuel de mondialisation, du développement d'une « économie d'archipel » (Veltz, 1996) et d' « émergence » de territoires qui remettent en question certaines classes sociospatiales. Cela étant, Davezies et Talandier (2009) ont fait la démonstration que le tourisme et l'économie résidentielle peuvent constituer un puissant mécanisme de rééquilibrage centre-périphérie. La capacité du tourisme à valoriser des lieux en marge a été largement documenté. Cela justifie l'utilisation du prisme de la justice sociospatiale pour appréhender les effets du tourisme en matière de disparité territoriale, et en particulier du tourisme coopératif. De plus, dans le champ du tourisme, des territoires centraux émetteurs et des territoires périphériques plutôt réceptifs se dessinent. Le secteur touristique est majoritairement organisé entre émetteurs (tours opérateurs) situés souvent dans les pôles urbains et réceptifs (agence locale qui effectue tout ou partie de la

prestation « terrestre »). Il est donc intéressant de questionner la répartition de la richesse sur l'ensemble de chaîne de valeur touristique.

Les émetteurs, souvent situés dans les pays industrialisés et les centres urbains, captent une bonne part des dépenses touristiques par leurs commissions et la part de l'aérien. La question des fuites[67] touristiques est donc intéressante à traiter sous le prisme des théories de la justice. Les réceptifs ont parfois du mal à s'approvisionner localement ou sont eux-mêmes situés sur des centres de second niveau. Finalement, les fuites peuvent être très importantes sur certaines destinations[68]. De plus, les tour-opérateurs internationaux sont implantés dans les centres émetteurs et dominent l'activité par la gestion des flux touristiques. Ils créent des syndromes de dépendance (Froger, 2012) pour les territoires réceptifs, souvent en périphérie. Ainsi, les territoires émetteurs contrôlent souvent les flux émetteurs et imposent aux territoires dits périphériques leurs conditions. Des nouvelles formes de tourisme, tel que le tourisme équitable, s'attachent d'ailleurs à modifier ces relations déséquilibrées. Si le tourisme constitue un puissant mécanisme de rééquilibrage centre-périphérie, il se pourrait que ce rééquilibrage profite aux territoires qui bénéficient d'aménités environnementales et culturelles et non pas aux territoires les plus vulnérables (Dore, 2009).

L'apport de la justice sociospatiale à l'analyse du tourisme est la prise en compte des territoires en difficulté dans l'analyse des effets du tourisme. Il s'agit de rompre avec la vision utilitariste d'un tourisme vecteur automatique de peuplement et de captation de revenus. Au-delà de l'analyse des disparités territoriales, les théories de la justice ont mis en évidence, à partir des années 1990, le manque de reconnaissance des minorités et des communautés locales ce qui permet d'aborder les enjeux culturels et immatériels liés aux pratiques touristiques.

---

[67] C'est-à-dire que les dépenses touristiques ne créent pas forcement de la richesse au niveau national et/ou local.

[68] Celles-ci peuvent être « de l'ordre de 10 à 20% pour les pays en développement les plus avancés (comme le Mexique), 40% en Inde, 70% en Thaïlande, 80% dans les Caraïbes et 85% dans les pays les moins avancés d'Afrique (Vandewalle et Reinauld, 2010) » (Froger, 2012 : 40)

3.5.4. Le tournant postmoderne : de l'avoir à l'être

Martha Nussbaum (Nussbaum, 2012) et Amartya Sen (Sen, 2010) ont développé une théorie alternative de la justice où la notion de capabilité est centrale. Cette approche ambitionne de dépasser les limites de la justice distributive, qui selon Sen et Nussbaum, est trop cantonnée à une approche matérielle en laissant de côté notre bien-être et notre fonctionnement. Sen définit cette approche comme suit :

> Contrairement aux modes de pensées reposant sur l'utilité ou les ressources, l'approche par les capabilités juge l'avantage d'un individu à sa capabilité de faire les choses qu'il a raison de valoriser. L'avantage d'une personne, en terme de possibilité, est jugé inférieur à celui d'une autre si elle a moins de capabilités – moins de possibilités réelles- de réaliser ce à quoi elle a des raisons d'attribuer de la valeur. Ici, l'attention se concentre sur la liberté qu'elle a vraiment de faire ceci ou d'être cela – ce qui lui paraît bon de faire peut-être. À l'évidence, il est particulièrement important pour nous de pouvoir réaliser ce que nous valorisons le plus. Mais l'idée de liberté reste aussi notre autonomie : elle signifie que nous déterminons en toute indépendance ce que nous voulons, ce que nous apprécions et, finalement, ce que nous décidons de choisir. Le concept de capabilité est donc étroitement lié à la dimension de possibilité de la liberté, vu sous un angle « global » et pas seulement focalisé sur ce qui se passe finalement (Sen, 2010 : 284-285)

La notion de capabilité

Selon eux, les capabilités sont les opportunités d'être et de faire pour les individus dans une société donnée. Sen s'est servi de la notion de capabilité pour aborder un grand nombre de questions autres que celle de l'égalité[69]. L'enjeu de cette approche est de dépasser la question de la distribution des biens premiers, en s'intéressant à la capacité de transformer ces biens premiers en fonctionnements. Par exemple, lire est un fonctionnement qui demande d'avoir à sa disposition un livre mais aussi d'avoir pu être éduqué et d'avoir appris à lire. Les fonctionnements représentent des états et des actions (*doings* and *beings*) constitutifs du bien-être (*well-being*) des individus. Ils sont parfois "simples" (être bien nourri, être éduqué, vivre longtemps, ...), parfois "complexes" (être heureux, participer à la vie de sa communauté, ...).

[69] Dans les années 80, il s'en sert pour aborder les problèmes de la pauvreté, il l'invoque à propos de l'évaluation du bien-être (*well-being*), de l'avantage (*advantage*) et du niveau de vie (*standard of living*). Il s'en servira aussi plus tard pour évaluer la qualité de vie (*quality of life*) (Nussbaum & Sen 1993 in Schlosberg, 2007).

La capabilité d'un individu renvoie aux diverses combinaisons possibles de fonctionnements, cette personne pouvant choisir de réaliser l'une ou l'autre. Dans ce sens, elle correspond à la liberté qu'une personne a de mener un certain mode de vie et renvoie aux diverses combinaisons de fonctionnements qu'elle a la possibilité de réaliser. Sen emprunte à Berlin les notions de liberté positive et liberté négative. La liberté positive représente ce que la personne est libre de faire sans contrainte exogène, sans ingérence. À l'inverse, la liberté négative est une liberté sous contrainte qui retrace l'espace au sein duquel on peut agir sans que d'autres ou des institutions vous en empêchent.

Cette distinction permet de mieux comprendre ce qu'est réellement la capabilité. En effet, la liberté positive exprime tout le potentiel que détient une personne avec une capabilité forte. Tandis que la liberté négative n'autorise que l'expression d'une capabilité limitée par un univers de contraintes sociales ou institutionnelles. La liberté négative explique les situations réelles, a contrario la liberté positive exprime la situation potentielle. L'enjeu du développement serait donc d'entrevoir l'ensemble des possibilités individuelles qui pourrait résulter de nouvelles opportunités économiques ou sociales issues de la mise en œuvre de politiques publiques appropriées.

Deux conceptions de la capabilité

Sur cette base, le concept de capabilité peut être perçu de deux manières différentes. La première manière porte sur sa dimension des « fonctionnements ». Elle retrace ce que la personne est effectivement capable d'accomplir, dans l'univers d'opportunités et de contraintes où elle vit, et concerne les fonctionnements réalisés ou accomplissements. La deuxième dimension des possibilités exprime ce que la personne pourrait réaliser si les opportunités correspondantes, lui en étaient fournies donc l'éventail des possibilités, si les opportunités se présentaient pour cela et si l'acteur décidait de les saisir. Cette approche insiste donc sur les capacités nécessaires pour des individus de jouir entièrement de leurs vies choisies en soulignant l'épanouissement des individus à travers cette notion, les institutions et les groupes dominants étant vus comme des entraves éventuelles aux possibilités de fonctionnement.

A partir des années 1990, alors que les théories de la justice sont souvent orientées vers les problèmes de redistribution depuis l'opus de Rawls, certains auteurs et en particulier Iris Young, Nancy Fraser, et Axel Honneth (Schlosberg, 2007) se sont intéressés aux causes de la mal-répartition et se sont focalisés sur la reconnaissance individuelle et sociale comme moyen de l'améliorer. Ils ont fait rentrer les théories de la justice dans le champ politique en soulignant que se focaliser sur la mal-distribution était insuffisant pour appréhender le « juste ».

Ce mouvement renoue avec l'empirisme et développe des travaux sur le respect des particularismes, de la diversité et le droit des minorités. En géographie, à cette période « la lutte pour la reconnaissance et la revendication du droit à la différence remplacent le combat contre les inégalités et le soutien au développement » (Brennetot, 2011 : 127). Les travaux des auteurs de la reconnaissance remettent en question l'universalisme rawlsien, leur influence sur la justice spatiale se fait sentir :

> Une approche centrée sur l'espace peut porter sur l'étude de la répartition des différentes minorités ou évaluer comment cette répartition est gérée et vécue par les différents acteurs, contribuant ainsi à ouvrir les yeux sur des formes d'oppression peut-être masquées par l'universalisme, qui prétend ne voir que des individus égaux en droits, et ne permet pas de saisir de nombreuses formes de discrimination. (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009 : 6)

Selon Gervais-Lambony et Dufaux (2009), les apports des postmodernes et des postcoloniaux se rencontrent dans l'ensemble des travaux en géographie sur les minorités.

> Ils ouvrent « des perspectives fécondes à une géographie du quotidien, ainsi qu'à une géographie des identités (Di Méo, 2004) et à une analyse géographique des processus de domination, sortant le concept de justice spatiale de la seule approche quantitative de la distribution (ou de l'accessibilité) : une double entrée — quantitative et qualitative — est alors possible » (*Ibid.*).

Young fut la première à arguer du fait que le concept de justice doit se concentrer plus sur l'élimination de la domination et de l'oppression institutionnalisées, en particulier des groupes marginaux ou non reconnus. Elle se différencie de Rawls dont elle rejette d'une part l'universalisme, d'autre part elle ne fonde pas la justice sur les institutions mais ce serait à partir de la négociation entre groupes sociaux affinitaires différents que surgit la décision « juste » et non sur les groupes communautaires ou les individus. Au contraire, Kymlicka (2003) considère que les théories de la justice doivent être appliquées aux groupes communautaires centrés sur les revendications de leurs droits comme les premières nations. Selon lui, l'appartenance à un groupe culturel ou une communauté peut être vue comme un bien premier dans un système de

justice, d'autant plus que le respect de soi-même (*self-respect*) est conditionné par l'appartenance à un groupe qui influence nos conceptions de la qualité de vie ou du bien-être. Selon lui, une attention particulière doit être apportée aux groupes communautaires minoritaires plus qu'aux individus quelle que soit la dimension de la justice. Young, quant à elle, distingue deux familles d'injustices : la domination, qui limite la capacité de certains groupes à faire des choix, et l'oppression, qui est une manière d'empêcher certains groupes d'acquérir les moyens mêmes de faire ces choix. L'oppression qui entraîne systématiquement une domination peut prendre cinq formes : 1) l'exploitation, 2) la marginalisation, 3) l'absence de pouvoir, 4) l'impérialisme culturel et 5) la violence. Elles permettent de caractériser une injustice quand un groupe est victime d'au moins une de ces formes d'oppression. Selon Young, la justice commence par la lutte contre l'oppression et contre la domination institutionnalisée, cela implique de porter une attention particulière aux relations de pouvoir en jeu dans l'acte de reconnaissance.

D'autres, tels que Charles Taylor (1994 dans Schlosberg, 2007) et Axel Honneth (2004), partisans principaux du concept de la justice de reconnaissance, se sont concentrés sur les différents aspects psychologiques du besoin de l'identification, l'idée centrale pour les deux auteurs est que la valeur d'un individu vient de la reconnaissance donnée par d'autres. La **reconnaissance** comme élément de justice a été un sujet de discussion important dans la littérature sur la justice ces vingt dernières années. Rawls insiste lui-même sur le fait que le respect de soi-même est à la fois une condition et une résultante de ses deux principes de justice, et le positionne comme un bien premier.

Les théoriciens de la distribution critiquent d'ailleurs souvent les travaux des théoriciens de la reconnaissance en leur opposant que la reconnaissance et le respect sont des conditions de justice distributive et que ces principes sont pris en compte par les théories distributives (Miller, 2003 dans Schlosberg, 2007). *A contrario*, pour les partisans de la justice de reconnaissance, « le principal argument de base est que si cela fonctionne en théorie, la reconnaissance n'est tout simplement pas prise en compte dans le monde réel des injustices » (Schlosberg, 2007 :21). Selon eux, sans reconnaissance, une distribution idéale des opportunités n'aurait aucune chance de voir le jour (*Ibid.*).

Fraser considère d'une part que ces débats se basent sur une dichotomie erronée entre les deux principes de justice de reconnaissance et de distribution et, d'autre part, que l'approche de la reconnaissance de Honneth ou Taylor est trop psychologique. Pour elle, le manque de reconnaissance est une atteinte institutionnelle au statut social, un « rapport de subordination sociale institutionnalisé » (Fraser, 2005) ; elle tente de concilier redistribution et reconnaissance. Elle critique le présupposé qui fait « souvent que politique de redistribution signifie politique de classe, tandis que la politique de reconnaissance concerne la sexualité, le genre et la race » (Fraser, 2004 : 154). Elle reconnaît néanmoins des différences dans les paradigmes économiques, politiques et culturels, et propose d'y remédier par une approche bidimensionnelle axée sur la norme de « parité de participation » (Ibid.).

Selon cette norme, « la justice requiert des dispositions sociales, telles que chaque membre (adulte) de la société puisse interagir en tant que pair avec les autres. » (Fraser, 2004 : 161). Pour ce faire, elle considère qu'outre des « normes formelles standard d'égalité juridique » (*Ibid.*), au moins deux conditions additionnelles sont nécessaires. La première condition « objective » requiert que « les ressources matérielles soient distribuées de manière à assurer aux participants l'indépendance et la possibilité de s'exprimer » (*Ibid.* : 162). La seconde, qu'elle nomme « intersubjective », « suppose que les modèles institutionnalisés d'interprétation et d'évaluation expriment un égal respect pour tous les participants et assure l'égalité des chances à recherche d'estime sociale. » (*Ibid.*). Cette approche bidimensionnelle de la **parité de participation** lui permet de concilier un certain universalisme tout en laissant « ouverte la question de savoir si la justice exige la reconnaissance de la particularité de l'individu du groupe en tant qu'élément de la condition intersubjective de la parité de participation » (*Ibid.*).

La question de la **participation** ouvre la voie aux discussions sur la justice procédurale, définie comme un processus institutionnel de prise de décision équitable et impartiale (Schlosberg, 2007). Selon Miller, le respect et la reconnaissance sont aussi des conditions de justice procédurale. De nombreux théoriciens font le lien entre la justice procédurale et celle de reconnaissance à la suite de Young qui considère que « **les processus démocratiques de prises de décision sont un élément de justice sociale** » (Young, 1990 : 23 citée par Gervais-Lambony et Dufaux, 2009). Dans ce courant, la gouvernance participative et démocratique sont

considérées comme un signe de reconnaissance institutionnelle (Schlosberg, 2007). Une attention particulière est donc portée aux modalités de gouvernance démocratique.

Les apports des postmodernes et des cultural studies à l'analyse du tourisme

Les apports des postmodernes et des *cultural studies* semblent pertinents pour aborder les enjeux culturels liés aux pratiques touristiques dont les problèmes d'acculturation, de non-respect des coutumes, de folklorisation et de marginalisation et de reconnaissance des savoirs locaux. Les centres émetteurs de tourisme et d'activités résidentielles sont essentiellement urbains et occidentaux. La demande de tourisme durable « émane essentiellement d'une clientèle urbaine à la recherche d'une « authenticité » idéalisée » (Caire et Roullet-Caire, 2002). Cela pourrait avoir pour conséquence une diffusion de la culture dominante avec des risques connus d'acculturation et de folklorisation. De manière générale, les théories de la justice permettent de questionner dans quelle mesure les paradigmes des centres émetteurs, chartes éthiques des tours opérateurs ou normes sociales sont imposées aux territoires réceptifs, ou de questionner leurs principes normatifs. De plus la reconnaissance des savoirs locaux et des usages vernaculaires (Lapointe et Gagnon, 2011), qui constituent souvent une ressource spécifique (François, 2008), semble fondamentale à estimer alors que de nombreux travaux ont montré le processus acculturant d'un tourisme fordiste normalisé et standardisé (Cuvelier, 1999). La justice environnementale, dont la justice de reconnaissance est une des dimensions, a été utilisée par Lapointe (2010) pour analyser les effets de la création de parcs sur les populations locales.

La notion de **justice procédurale** permet, en outre, d'analyser l'authenticité de la concertation et de participation des populations locales (Schlosberg, 2007). Outre le déni de reconnaissance de celles-ci, la maîtrise des flux de touristes, par les centres émetteurs, entraine « des inégalités de ressources et de pouvoir se retrouvant dans l'inégale capacité des acteurs locaux à s'approprier le tourisme et à le contrôler » (Dumoulin et Velut, 2010 : 236).

Les processus participatifs profitent parfois aux individus les plus mobilisés socialement et non aux acteurs les plus marginaux et absents des processus (Salaméro, 2010). Les théories de la justice permettent de questionner ces processus participatifs et de territorialisation de l'action publique. Les apports des postmodernes mettent finalement en évidence le besoin de dépasser

les questions matérielles de distributions de richesse et d'aborder des éléments immatériels du développement, tels que les questions de reconnaissance et de maîtrise locale du territoire, présents dans les enjeux du développement par le tourisme.

Une approche centrée sur les territoires en difficulté

Les apports de ces auteurs et des différentes approches de la justice rompent avec l'argument selon lequel les épreuves endurées par certains peuvent être contrebalancées par un plus grand bien totalisé pour l'ensemble de la société. Cet impensé utilitariste (Brennetot, 2011) a largement dominé la géographie et l'économie, jusqu'aux années 1970, comme le constate David Harvey :

> Les outils normatifs utilisés par les géographes pour examiner les problèmes de localisation sont dérivées de la théorie classique de la localisation. Ces théories sont généralement pareto-optimales puisqu'elles définissent un modèle de localisation optimal comme celui dans lequel un individu ne peut se déplacer sans avantages gagnés d'un tel mouvement, lesquels sont contrebalancés par une certaine perte à un autre individu. La théorie de localisation a donc, de façon caractéristique, invoqué le critère de l'efficience de sa spécification [...] Les modèles de ce type ne font pas attention aux conséquences des décisions de localisation pour la répartition des revenus (Harvey, 1973 : 96)[70]

Si nous ne pouvons dans une approche exploratoire quantitative intégrer tous les apports des postmodernes, ce qui pourra être fait ultérieurement dans des recherches plus qualitatives, il s'agit dans ce travail de proposer une méthode d'analyse centrée sur les territoires en difficulté et sur la distribution spatiale des effets du tourisme. L'approche est multiscalaire et nécessite d'être manié avec précaution dans la mesure où les notions de centre et périphérie doivent se comprendre comme des notions relatives (Reynaud, 1992 : 586). Cela demande d'identifier les territoires désavantagés, à plusieurs échelles, et d'observer les dynamiques de localisation et les retombées du tourisme coopératif dans ces territoires non seulement en appréhendant la situation mais aussi les tendances à l'œuvre qui peuvent modifier les hiérarchies de départ (*Ibid.*). Proulx (2011) a déjà montré que les trajectoires de développement territorial au Québec ne sont pas linéaires. Trois critères peuvent être dégagés par le prisme de la justice sociospatiale pour appréhender les dynamiques territoriales du tourisme coopératif de manière quantitative : 1) Les dynamiques démoéconomiques des territoires, 2) les dynamiques coopératives territoriales, 3)

[70] Traduction libre de l'auteur

les dynamiques touristiques territoriales. Ces critères permettront d'identifier les territoires les plus en difficulté du point de vue démoéconomique, coopérative et touristique et de vérifier si le tourisme coopératif peut constituer un outil de justice sociospatiale et profiter aux territoires les plus vulnérables.

Alors que la mise en tourisme des territoires est souvent présentée comme un levier de développement, voire de revitalisation territoriale, il s'agit observer les effets du tourisme dans les territoires en difficulté. La justice sociospatiale semble un prisme d'analyse pertinent dans cet objectif. Elle met en exergue les disparités territoriales et les effets du tourisme, du développement territorial ou de l'économie sociale sur celles-ci.

3.6. Les éléments communs aux différents corpus de la revue de littérature

Il est possible à l'issue de la revue de littérature de repérer plusieurs éléments communs aux trois corpus : 1) l'idée de rupture avec l'ancien modèle de développement, 2) la réhabilitation du territoire et des acteurs territorialisés, 3) l'encastrement des activités dans le social et les territoires, et 4) la valorisation des territoires en marge et la lutte contre les inégalités territoriales.

Le **premier** élément commun qui se dégage de la revue de littérature est l'idée de rupture avec l'ancien modèle de développement. Cette rupture est repérable à travers l'émergence des formes de tourisme dites alternatives, du paradigme de développement local puis territorial, de la nouvelle économie sociale mais aussi du concept de justice sociospatiale. Le **second** élément commun est la réhabilitation du territoire et des acteurs territorialisés. Les travaux sur les systèmes touristiques locaux (Perret, 1992 ; Marcelpoil et François, 2008 ; Requier-Desjardins, 2010) ont argué que le territoire était au cœur du système touristique. Le concept de développement local, puis celui de développement territorial positionnent le local puis le territoire au cœur du processus de développement. Il est d'abord considéré comme une ressource pour le développement et les nouvelles théories du développement territorial portent attention au rôle actif des territoires considérés « comme des productions sociales soutenant le développement des régions » (Jean, 2008). La nouvelle économie sociale vient du local

(Lévesque, 2002 ; Demoustier, 2006) : elle serait plus ancrée au territoire. Au Québec, historiquement, les premières initiatives de développement, que ce soit dans le monde rural ou dans les quartiers urbains, ont été portées par l'économie sociale.

Le **troisième** élément commun concerne l'enracinement du tourisme, du développement territorial et de l'économie sociale dans le territoire et le social. Les trois corpus de littérature reconnaissent, de manière plus ou moins explicite, l'importance des facteurs socioculturels dans le processus de production d'activités économiques. Cette reconnaissance de l'enracinement des activités économiques dans des contextes socioculturels signifie que les frontières entre matérialité et interaction sociale sont poreuses. Une pluralité de ressources est utilisée dans l'activité économique. Elles peuvent être marchandes mais aussi non marchandes et non monétaires. Finalement l'ensemble des travaux montre que les facteurs socioculturels comme ressources de la mise en tourisme, du développement ou de l'économie ont été trop souvent négligés dans les analyses qui prévalaient sous le compromis fordiste. Les apports des travaux en DT éclairent l'importance de ces facteurs socioculturels et de l'ancrage territorial ainsi que les modalités de mobilisation de ces ressources immatérielles. On peut comprendre la portée théorique de l'ensemble de ces travaux notamment pour questionner l'approche néoclassique en économie. Cela étant, cet effort de remise en question des présupposés néo-classiques a peut-être conduit à une focalisation sur les conditions de la production.

En ce sens, le **quatrième** élément commun qui porte sur la réduction des inégalités territoriales est souvent le parent pauvre de la recherche contemporaine. Le tourisme a, dès son origine, participé à valoriser les territoires en marge. Selon la théorie de la base revisitée, il constitue un ressort non-productif de développement territorial et un puissant mécanisme de rééquilibrage des disparités territoriales. L'économie sociale a été mobilisée pour revitaliser des territoires québécois. En ce sens, les effets du tourisme coopératif sur les territoires en marge méritent d'être investigué et le concept de justice sociospatiale semble pertinent pour ce faire.

3.7. Synthèse du chapitre

Ce chapitre visait à mieux cerner les concepts de développement territorial et de justice sociospatiale. Le rôle du territoire dans le développement socio-économique des sociétés a connu un regain à partir de la crise du modèle fordiste de développement et des modalités keynésiennes de régulation du social. Cependant, il a été rappelé que ce rôle dans la structuration

des sociétés n'est pas apparu au crépuscule du fordisme car la localisation des activités a interrogé différents chercheurs bien avant la période fordiste. Le regain du territorial s'explique par : 1) une rupture avec le modèle fordiste de développement, 2) l'émergence du paradigme actionnaliste en sciences sociales sous l'influence des mouvements sociaux, 3) des interrogations écologiques et dans une certaine mesure, 4) par la remise en cause de l'utilitarisme. Dans ce contexte, le concept de développement local ou endogène, **lequel préfigurait celui de développement territorial**, s'est inscrit en rupture avec les approches par le haut, strictement économiques et centralisées, qui prévalaient. Ce modèle s'appuie sur les acteurs et leur dynamisme ainsi que sur les potentialités territoriales pour favoriser le développement. Dans la filiation de ce concept, le développement territorial, est un paradigme en construction qui repose sur l'idée que le territoire est un « cadre instituant » et « institué » (Klein, 2008). Il est donc un construit social résultant des actions des acteurs mais a aussi une matérialité avec laquelle doivent composer les acteurs. Les deux principales approches classiques utilisées en tourisme ont été présentées : l'approche centrée sur la production, notamment les concepts de systèmes touristiques localisés (STL), et l'approche centrée sur la consommation, en particulier la théorie de la base revisitée. Les travaux sur les STL démontrent qu'en employant la notion de gouvernance territoriale, la capacité de réguler un territoire dans le cadre d'un système partenarial mis en mouvement par une multiplicité d'acteurs permet de construire un acteur collectif qui met en valeur les ressources territoriales spécifiques dans la mise en tourisme. Cette approche peut difficilement être utilisée dans le cadre de la présente recherche quantitative et exploratoire.

La théorie de la base revisitée postule que la consommation des individus présents sur un territoire, y compris de populations exogènes, contribue *de facto* au développement socioéconomique. Elle constituera un prisme d'analyse utilisable pour évaluer les concentrations du tourisme coopératif dans les territoires.

Enfin, dans la dernière partie nous avons montré que l'approche québécoise de développement territorial présentait des spécificités. Elle semble plus diverse et transversale que les approches classiques. La particularité de cette approche s'explique notamment par une influence importante de l'économie sociale (ÉS) et des mouvements sociaux dans la construction du paradigme de développement territorial au Québec. L'ÉS était constitutive des premières initiatives locales de développement, centrées sur la revitalisation des territoires. Les

liens entre économie sociale et développement local ont toujours été étroits, à tel point que l'ÉS a été reconnue et investie par l'État comme un pilier du développement local dans les années 1990. Ces liens historiques particuliers tissés entre le développement territorial et l'économie sociale au Québec permettent d'envisager une définition plus élargie de développement territorial « qui prenne en compte non seulement les mutations productives mais aussi l'ensemble des changements sociaux et institutionnels à l'œuvre dans les territoires » (Torre, 2015 : 285). Il semble en effet que l'approche québécoise de développement territorial, de par sa proximité historique avec l'économie sociale, présente un intérêt d'analyse dans une perspective d'élargissement de l'approche théorique de développement territorial à l'aide de son croisement avec l'ÉS.

Subséquemment, nous avons montré que l'approche par les valeurs semblait la définition de l'économie sociale la plus pertinente pour l'étude du cas québécois. Cette définition permet de dégager plusieurs critères de qualification de l'économie sociale lesquels permettront de mesurer les spécificités du tourisme coopératif. Cette définition présente la limite de n'avoir aucune entrée territoriale, malgré l'émergence d'une nouvelle économie sociale plus ancrée au territoire. Il existe bien des ponts entre les deux approches, à travers les notions de gouvernance territoriale, de capital social, de proximité ou encore d'innovation sociale. Ces ponts positionnent les organisations d'économie sociale comme des acteurs clefs du développement territorial mais cela a rarement été vérifié. Au-delà de l'enracinement de l'économie dans la sphère sociale, implicite dans les travaux sur l'ÉSS, qui confirme l'intérêt des auteurs du DT pour les facteurs non-économiques et le construit social qu'est le territoire, l'ÉSS pourrait apporter d'autres notions plus novatrices. La finalité sociale consubstantielle de l'économie sociale, par exemple, invite à s'intéresser aux bénéfices pour les territoires en difficulté mais aussi aux effets du DT. Pour ce faire, le concept de justice sociospatiale a été revisité. Il montre la nécessité de s'intéresser à la distribution géographique des effets socioéconomiques du tourisme, voire à appréhender les dimensions immatérielles de la richesse produite. Surtout, ce concept invite à considérer les territoires et les individus les plus vulnérables et en difficulté dans l'analyse de ces mêmes effets.

Le dernier point mettait en exergue les éléments communs aux différents corpus de littérature soit 1) l'idée de rupture avec l'ancien modèle de développement, 2) La réhabilitation du territoire et des acteurs territorialisés, 3) l'encastrement des activités dans le social et les territoires, et 4) la revitalisation des territoires en marge et la lutte contre les inégalités territoriales. Ce dernier point, souvent négligé, est au cœur de la présente recherche : le tourisme coopératif est-il vecteur de justice sociospatiale ?

Le chapitre suivant vise à expliciter la problématique, les questions, hypothèses et objectifs de recherche. L'approche théorique retenue et le cadre conceptuel de la recherche sont aussi détaillés.

4. Le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial : problématique, questions et objectifs de la recherche et approche théorique retenue

La première partie de ce chapitre sera l'occasion d'expliciter la problématique, les questions et objectifs de recherche. L'approche théorique retenue et le cadre conceptuel seront présentés dans la seconde partie.

4.1. Problématique de recherche

Depuis son émergence, le tourisme a montré sa capacité à valoriser des lieux et à développer des territoires, y compris ceux dits périphériques. La pertinence sociale du questionnement des liens entre tourisme et développement local ou territorial « tient à la fréquence avec laquelle le tourisme est convoqué pour pallier la défaillance de l'activité économique qui structure le lieu » (Violer, 2008 : 22). Dans un contexte de crise systémique et de dévitalisation de certains territoires, notamment éloignés des centres ou ruraux, le tourisme continue à afficher une croissance internationale notable. Il est effectivement fréquemment invoqué comme alternative à la déprise économique. Les travaux sur l'économie résidentielle (Vollet, 2007 ; Talandier, 2008 ; Davezies, 2009), ont montré que les flux touristiques sont des activités basiques permettant à des territoires ruraux de capter des revenus sur lesquels ils peuvent asseoir, en tout ou en partie, leurs projets de développement. Des initiatives locales de mise en tourisme, telles que les coopératives touristiques au Québec, auraient émergé depuis les années 1990 en particulier dans les territoires dits périphériques (Jalbert et coll., 2009). Dans un contexte de crise systémique, de désengagement de l'État et de mutations des pratiques touristiques, ces solutions de rechange apparaissent intéressantes. Toutefois, il faut préciser leur localisation, leur poids et leurs effets. Se localisent-elles dans les territoires en difficulté ? Quel poids représentent-elles dans les régions du Québec en comparaison au tourisme et à l'économie coopérative ? Impactent-elles les indicateurs démoéconomiques de développement ? Voilà autant de questions qui sous-tendent notre problématique.

Alors qu'ailleurs les coopératives touristiques sont le fait de grandes coopératives de consommation qui diversifient leurs activités, telle Legacoop en Italie, le phénomène repéré au Québec semble reposer sur des petites organisations locales disséminées dans les régions. Elles s'inscrivent dans une longue tradition d'économie sociale et d'action collective, mais font partie d'une nouvelle génération de coopératives plus ancrées dans les territoires (D'Amours, 2006). Historiquement, ce sont souvent les touristes qui ont été les premiers initiateurs des processus de valorisation des lieux (Boyer, 2005 ; Violer, 2008 ; Mit, 2011), puis les États au XXe siècle (Boyer, 2005, Gagnon, 2003) et des associations ou coopératives de consommateurs. En conséquence, ces initiatives locales de mise en tourisme posent question. Elles ont émergé dans un contexte de mutation du tourisme marqué par l'émergence de nouvelles formes de tourisme, définies souvent comme alternatives au tourisme de masse, centrées sur les acteurs locaux et avec une finalité de développement. Elles sont *de facto* des structures d'économie sociale et auraient donc non seulement une finalité sociale consubstantielle mais s'appuieraient sur une gouvernance démocratique souvent multipartite et innovante. En outre, une majorité d'entre elles auraient émergé en région. En l'état actuel des connaissances, il est difficile de situer ces coopératives touristiques par rapport aux formes de tourisme existantes. De par leur appartenance commune à l'économie sociale, ces coopératives touristiques pourraient se situer dans le champ du tourisme social. Nous pouvons donc nous demander si les coopératives touristiques en question sont une forme renouvelée de tourisme social. Pour ce, il faut saisir les spécificités de ces coopératives touristiques pour les situer par rapport aux formes de tourisme décrites dans la littérature (cf. 2.3.).

Au-delà du champ touristique, les travaux en développement territorial ont montré le rôle prépondérant des dynamiques collectives locales dans le processus de DT. Néanmoins, les disparités régionales perdurent. Dans la continuité des interrogations formulées au colloque de la section du développement régional de l'ACFAS en 1994 '*Et les régions qui perdent'*, il convient de questionner la capacité de ces modèles à générer du développement dans les territoires en difficulté. Selon la théorie de la base revisitée, le tourisme ferait partie des activités basiques non traditionnelles qui permettent de capter des revenus exogènes, ce qui participerait à un puissant mécanisme de rééquilibrage des disparités territoriales. Les initiatives locales de mise en tourisme peuvent-elles constituer un outil de justice sociospatiale ? Les dynamiques

démoéconomiques des 17 régions québécoises varient considérablement de l'une à l'autre. Plusieurs régions dites éloignées des pôles urbains québécois telles le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, ou le Saguenay–Lac-Saint-Jean perdent ou ont perdu nombre d'habitants ces dernières années notamment au profit des pôles (ISQ, 2016[71]) et ce malgré une mise en tourisme orchestrée de leur territoire. La concentration des québécois dans les pôles urbains autour du Saint-Laurent se renforce : les villes de Québec et de Montréal concentrent plus de 25% de la population québécoise en 2015. Plusieurs régions éloignées comptent plus de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans (*Ibid.*). La distribution des activités productives est aussi très inégale, le produit intérieur brut (PIB) québécois est réalisé pour près de 60% dans trois régions seulement alors que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine concentre moins de 1% du PIB (ISQ, 2016). Enfin, les revenus disponibles par habitant sont inférieurs à la moyenne québécoise dans la plupart des régions éloignées des pôles (*Ibid.).* Les disparités québécoises, considérées par les variables de revenus et d'évolution de la population, ont tendance à se maintenir avec le temps (Dugas, 2014). Alors, le tourisme et en particulier sa forme coopérative ont-ils un impact sur celles-ci ? C'est une des questions qui se pose en regard de la revue de littérature et du phénomène observé.

Pour y répondre, il apparaît nécessaire de dresser un portrait plus large du tourisme coopératif, dans un premier temps dans une posture exploratoire. En effet, comment discuter de son apport et saisir ses caractéristiques si nous ne disposons pas au préalable d'un état des lieux ? À la suite de Bioteau et Fleuret, lesquels appellent à une géographie de l'économie sociale et solidaire, le manque de connaissance manifeste sur le phénomène observé invite d'abord à une analyse exploratoire géographique du tourisme coopératif qui passe par une démarche de « dénombrement, classification et cartographie » (Bioteau et Fleuret, 2014). La cartographie se révèle un important outil en autorisant la spatialisation des données. Elle permet de localiser mais aussi de mettre en évidence des interrelations. Plusieurs problèmes imposent une telle démarche méthodologique.
Un des problèmes soulevés étant la capacité du tourisme coopératif à représenter une opportunité pour les territoires en difficulté.

[71] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2016.pdf

4.1.1. Le tourisme coopératif : une opportunité pour les territoires qui perdent ?

Notre démarche scientifique prend naissance à partir de la constatation d'un phénomène particulier qui interroge le chercheur. La revue de littérature a permis d'éclairer le contexte spécifique qui a présidé à l'émergence de ce phénomène au Québec plus qu'ailleurs, compte tenu de son dynamisme. Néanmoins ces nouvelles configurations continuent à poser un certain nombre de questions et deux problèmes majeurs.

Le **premier problème** concerne la démarche de « classification, dénombrement et cartographie » de ce phénomène pour en mesurer l'ampleur et la localisation. Il n'existe pas de statistiques au Québec ou ailleurs sur le tourisme coopératif. Est-ce un phénomène localisé sur des territoires qui présentent des spécificités ? Ce phénomène s'est-il généralisé à la faveur d'un contexte qui semble favorable comme on l'a vu ? Ce questionnement vise notamment à éclairer la localisation de ces coopératives. Depuis l'émergence des sciences régionales, les auteurs se questionnent sur les facteurs qui président à la localisation des organisations économiques. Dans leur sillage, nous nous interrogeons sur la localisation de ces coopératives touristiques ainsi que sur les facteurs qui l'ont déterminée. Leur localisation peut être par exemple liée à la « culture coopérative » qui préexistait, aux besoins éventuels des acteurs locaux ou encore à la diffusion déjà existante du tourisme. Cela demande donc de mesurer le poids de l'économie touristique et de l'économie coopérative dans les régions du Québec. Nous avons vu que la nouvelle génération d'économie sociale au Québec s'était illustrée dans la revitalisation des territoires ou de la lutte contre l'exclusion sociale. Un regard attentif sera donc porté à la capacité des coopératives touristiques à valoriser des territoires en difficulté. Il a été établi que certaines localités au Québec, dénommées localités marginales et plus récemment localités dévitalisées, ont des revenus faibles et une perte démographique en continu (Dugas, 2014). « Dans ces conditions, ce sont les services de base qui sont affectés, de même que les perspectives d'avenir » (Dugas, 2014 : 291). D'après les travaux récents sur l'économie résidentielle (Talandier et Davezies, 2009), le tourisme participe à un puissant effet de rééquilibrage entre les territoires périphériques et les pôles en participant à des dynamiques de captation de revenus et de peuplement. La localisation et les effets des coopératives touristiques seront donc questionnés sous le prisme de la justice sociospatiale. Il s'agit de dépasser l'impensé utilitariste de l'approche

macroéconomique rapide des organismes internationaux présentant le tourisme comme vecteur automatique de développement et de richesse. Les théories de la justice permettent de reconsidérer les impacts du tourisme en posant la question de leur distribution notamment. Sans rentrer dans une image fantasmagorique d'un équilibre territorial, ce questionnement permettra de vérifier si les coopératives touristiques présentent des opportunités pour des territoires en difficulté, voire constituent un outil de revitalisation dans la filiation d'une nouvelle génération d'économie sociale. Dans cet objectif, il conviendra d'établir une typologie des territoires suivant l'échelle d'analyse retenue pour questionner la localisation des coopératives touristiques et leurs effets éventuels dans les territoires en difficulté. Le prisme de la justice sociospatiale met l'accent sur les territoires en difficulté : est-ce que ces nouvelles configurations se localisent dans les territoires en difficulté ? Une fois le travail de classification et de dénombrement réalisé, l'ampleur du phénomène pourra être mis en exergue en faisant apparaître les résultats économiques de ces configurations particulières, notamment en termes de volume d'activité, revenus et emplois générés dans les territoires.

Ainsi, à la faveur de ces résultats, le phénomène pourra être situé par rapport au tourisme plus classique au Québec, à l'ensemble de l'économie coopérative et aux autres activités économiques et ce, à l'échelle des territoires. Le tourisme a été mobilisé par les États dans une perspective de rééquilibrage territorial. Dans un contexte de retrait de la puissance publique, les initiatives locales de tourisme peuvent-elles constituer un levier de développement suffisamment significatif pour redynamiser les territoires désavantagés ? Impactent-elles les trajectoires de développement des territoires, et ce selon des indicateurs quantitatifs ?

4.1.2. Le tourisme coopératif, quelles spécificités ?

Le second problème concerne la spécificité et la caractérisation du tourisme coopératif. Comme cela a été révélé par la revue de littérature, ces nouvelles configurations présentent des particularités, ne serait-ce que par leur statut juridique. Cela étant il est difficile en l'état actuel des connaissances de caractériser le tourisme coopératif. Il s'agit de situer le tourisme coopératif par rapport aux formes de tourisme existantes. Il paraît se distinguer du tourisme de masse, mais s'agit-il d'une forme de tourisme social renouvelée ou une autre forme de tourisme dit

alternatif ? La finalité sociale consubstantielle à l'économie sociale et la proximité avec le tourisme social, ne serait-ce que par l'appartenance commune au champ de l'économie sociale, questionnent d'emblée la finalité sociale de la production réalisée. Le tourisme coopératif s'adresse-t-il à un public particulier, généralement exclu du tourisme, dans la grande tradition du tourisme social ? Comme cela est souvent suggéré par les auteurs sur l'ÉSS, les OÉSS, par leur ancrage territorial et social, ont une capacité à répondre à des besoins non satisfaits jusqu'alors par le marché ou l'État. Auquel cas, les coopératives touristiques pourraient avoir initié la création de nouveaux produits pour répondre à ces besoins. Dans l'état actuel des connaissances, nous ne savons pas ce que produisent ces coopératives. Assistons-nous à l'émergence d'une nouvelle forme de tourisme ou est-ce une déclinaison d'une des formes de tourisme dite alternative ?

D'autre part, les spécificités du tourisme coopératif peuvent, en regard de la littérature sur le développement territorial, présenter des ressources pour un développement territorial *de spécification* (Lévesque, 2007). Il est donc intéressant d'observer si les produits de tourisme coopératif présentent des spécificités. De là, les questions de recherche peuvent être formulées.

4.2. Questions de recherche

Sur la base de la problématique précédente, et de la revue de littérature dans les chapitres antérieurs, nous retenons la question de recherche suivante :

Le tourisme coopératif constitue-t-il un outil de justice sociospatiale ?

Trois questions et dix sous-questions spécifiques en découlent :

1. Quels sont les territoires désavantagés et leurs dynamiques démoéconomiques, touristiques et coopératives au Québec ?
   a) Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamique démoéconomique ?
   b) Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques touristiques ?
   c) Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques coopératives ?

d) Quelles sont les interrelations entre dynamiques coopératives, touristiques et démoéconomiques ?

2. La mise en tourisme par les coopératives touristiques profite-t-elle à des territoires désavantagés ?
   a) Les organisations de tourisme coopératif se localisent-elles dans les territoires désavantagés ?
   b) Les retombées économiques sont-elles plus concentrées dans les territoires désavantagés ?
   c) Les territoires mis en tourisme par les coopératives touristiques ont-ils des dynamiques de peuplement et de captation de revenus supérieures à la moyenne ?

3. Quelles sont les spécificités du tourisme coopératif ?
   a) Le tourisme coopératif est-il une forme de tourisme social ?
   b) Quelles sont les spécificités des produits de tourisme coopératif ?
   c) Quelles sont les caractéristiques du tourisme coopératif québécois ?

4.3. Hypothèses de recherche

Les trois questions de recherche qui viennent d'être énoncées conduisent à formuler l'hypothèse principale suivante :

Les mutations du tourisme à l'œuvre, l'émergence d'un paradigme de développement territorial québécois et la longue tradition d'économie sociale et d'action collective au Québec, nous permettent de postuler que les coopératives touristiques peuvent constituer un modèle pertinent de tourisme, géré par les acteurs locaux, pour les territoires en difficulté.

En conséquence de quoi, nous formulons trois sous-hypothèses suivantes :

1) Le tourisme est considéré comme un ressort non-productif de développement, au moins en matière de dynamiques démographiques et de dynamiques de captation de revenus (Davezies, 2009). Ainsi, les dynamiques démoéconomiques devraient être fortes dans les territoires touristiques. Par ailleurs, l'économie sociale au Québec a été mobilisée dans les territoires en difficulté ; les dynamiques coopératives devraient être fortes dans ces territoires. De manière générale, des interrelations entre les dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques devraient pouvoir être mises en évidence dans les territoires retenus pour l'enquête.

2) La finalité sociale consubstantielle du tourisme coopératif et les mécanismes de captation de revenus et de peuplement induits par le tourisme, permettent de postuler que le tourisme coopératif devrait profiter aux territoires désavantagés, même si ceux doivent sûrement bénéficier d'un certain nombre d'aménités.

3) Le tourisme coopératif présente des particularités. Nous postulons que les produits de tourisme coopératif présentent des spécificités. De plus, dans la grande tradition du tourisme social, les coopératives touristiques doivent participer à l'accessibilité et à la démocratisation du tourisme et proposer des tarifications spécifiques pour des publics à faibles revenus.

Les questions et hypothèses de recherche étant énoncées, le point suivant vise à formuler les objectifs de recherche.

4.4. Objectifs de recherche

De manière générale, notre objectif principal de recherche est d'améliorer les connaissances scientifiques sur le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial. Nous nous demandons si ces initiatives de mises en tourisme, qui *a priori* s'inscrivent en rupture avec le tourisme fordiste ou de masse, présentent des spécificités et des retombées démoéconomiques sur les territoires sous le prisme de la justice sociospatiale. À ce titre, notre travail s'articule autour de trois objectifs de recherche :

1. Tisser des liens entre les trois corpus scientifiques en présence et vérifier les relations entre dynamiques territoriales démoéconomiques, coopératives et touristiques.
2. Améliorer nos connaissances sur ces formes de mise en tourisme qui sont peu ou pas documentées dans une démarche exploratoire de classement, de dénombrement et cartographie.
3. Evaluer la capacité du tourisme, et du tourisme coopératif en particulier, à constituer un outil de justice sociospatiale.

Plus précisément nos objectifs de recherche sont les suivants :

1-Tisser des liens entre tourisme, économie sociale et développement territorial.

Si le tourisme est souvent considéré comme un levier de développement territorial, les relations entre tourisme, développement territorial et économie sociale sont rarement approfondies. Il s'agit dans cette recherche d'établir les relations entre ces différents corpus scientifiques. En outre, nous nous inscrivons dans une démarche de classement, dénombrement et cartographie de l'économie sociale, ce qui en soit est une démarche originale. Il est ainsi possible de mesurer les dynamiques territoriales de l'économie sociale coopérative au Québec. La méthodologie employée en ce sens paraît généralisable pour appréhender les dynamiques territoriales de l'économie sociale. Enfin, l'objectif est de saisir de manière systématique les dynamiques territoriales en matière démo-économiques, touristiques, et coopératives territoriales au Québec et les relations entre elles. De là, il sera possible de discuter les liens entre ces trois corpus scientifiques souvent traités indépendamment.

2- Améliorer les connaissances sur le tourisme coopératif.

L'objectif est de documenter, à des fins à la fois scientifiques et sociales, le tourisme coopératif au Québec. Nous souhaitons dresser un portrait général du tourisme coopératif qui renseigne sur le poids du tourisme coopératif au Québec et ses effets en termes de développement territorial. Il s'agira ici de montrer l'importance des revenus captés par les coopératives touristiques, les emplois générés et les effets à l'échelle des territoires. L'objectif

est d'évaluer finement la spécificité de ces nouvelles configurations de mise en tourisme et de les documenter.

3- Evaluer la capacité du tourisme et du tourisme coopératif en particulier, à constituer un outil de justice sociospatiale.

En ce qui concerne le tourisme, ce travail permet de vérifier si le postulat communément admis dans la communauté scientifique d'un tourisme vecteur de dynamiques de peuplement et de captation de revenus, se vérifie au Québec dans les territoires en difficulté pendant la période d'observation. Il permettra donc de discuter la théorie de la base revisitée moins utilisée au Québec qu'en France. La méthodologie d'évaluation des capacités du tourisme coopératif à constituer une voie de justice sociospatiale permettra de discuter la justice sociospatiale comme prisme d'analyse des effets du tourisme.
Le point suivant vise à préciser le cadre théorique et conceptuel de la présente recherche.

4.5. Cadre théorique et cadre conceptuel

Avant d'aborder la méthodologie de la recherche au chapitre suivant, ce point vise en premier lieu à synthétiser l'approche théorique, soit les concepts et définitions retenus ainsi que leurs liens. Le cadre conceptuel sera précisé dans la seconde partie.

4.5.1. Approche théorique retenue

Comme le tourisme coopératif convoque une revue de littérature fournie et très large (3 corpus), celle-ci n'est pas exhaustive. La revue de littérature s'est ici attachée à créer et examiner les liens entre économie sociale, tourisme, développement territorial et justice sociospatiale.

La définition classique de l'OMT, bien qu'imparfaite, a été retenue dans un travail afin de faciliter l'utilisation des données existantes peu nombreuses au Québec. Celle-ci considère le tourisme comme un sous ensemble du voyage (déplacement de lieux en lieux) avec deux critères particuliers : la durée de séjour et le motif du séjour :

> Un **visiteur** est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal (affaires,

> loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Ces voyages faits par des visiteurs sont des voyages de tourisme. Le tourisme se rapporte à l'activité des visiteurs. [⋯]
> Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme **touriste** (ou **visiteur qui passe la nuit**) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme **visiteur de la journée** (ou **excursionniste**). (OMT, 2008a : 10)

Néanmoins, la dimension systémique du tourisme, mise en exergue par l'approche géographique, semble pertinente pour mesurer les mutations du tourisme à l'œuvre, lesquelles ont été décrites. Le tourisme est donc « un système dynamique qui comprend des touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, valeurs et jeu des autres institutions sociales en interaction » (Knafou et Stock, 2013 : 1018). Dans le dernier quart du XXe siècle, des nouveaux tourismes ont émergé dans un contexte de mutation et de rupture avec ce que d'aucuns ont appelé le tourisme fordiste, caractérisé par un rôle renouvelé des acteurs locaux et une échelle plus humaine et expérientielle. La revue de la littérature à leur propos met en évidence plusieurs caractéristiques communes : elles sont caractérisées par leur centrage sur les acteurs locaux et leur finalité de développement.

Le corpus sur le développement local et développement territorial a été l'occasion de montrer qu'un modèle contextualisé et territorialisé qui s'appuie sur des ressources immatérielles spécifiques et difficilement transférables, permettrait l'émergence d'offres spécifiques qui reposent sur une combinaison de proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle. Un tel modèle de développement territorial s'appuie sur des ressources spécifiques ancrées aux territoires et des avantages différenciatifs. Ce « développement territorial de spécification » ne pourrait s'épanouir que dans le cadre d'un « régime territorial partenarial » (Lévesque, 2007). La revue de littérature montre que les conditions d'un tel mode de développement, semblent *a priori* réunies au Québec mais il est difficile de valider cette hypothèse dans le cadre d'une recherche exploratoire. Nous avons présenté ensuite la théorie de la base revisitée. Celle-ci postule que la consommation des populations présentes sur un territoire, tels que les touristes, contribue au développement démoéconomique. Cette théorie est apparue comme une théorie employable dans le cadre de cette recherche quantitative de facture exploratoire. La théorie de la base revisitée met en exergue le rôle du tourisme dans la vitalité des territoires ruraux (Talandier et Davezies, 2009) et permet de mesurer son rôle comme levier de développement territorial.

De plus, nous avons montré que l'approche québécoise de développement territorial présentait des spécificités. Elle semble plus diverse et transversale que les approches classiques. La particularité de cette approche s'explique notamment par une influence importante de l'économie sociale (ÉS) et des mouvements sociaux dans la construction du paradigme de développement territorial au Québec. L'ÉS était constitutive des premières initiatives locales de développement centrées sur la revitalisation des territoires. Les liens entre économie sociale et développement local sont étroits, à tel point que l'économie sociale a été reconnue et investie par l'État comme un pilier du développement local dans les années 1990. Ces liens historiques particuliers tissés entre le développement territorial et l'économie sociale au Québec permettent d'envisager une définition plus élargie de développement territorial « qui prenne en compte non seulement les mutations productives mais aussi l'ensemble des changements sociaux et institutionnels à l'œuvre dans les territoires » (Torre, 2015 : 285). À la suite de quoi, la littérature sur l'économie sociale a été explorée. La définition par les valeurs de l'économie sociale établie par le chantier de l'économie sociale (cf. encadré 1 : 99), a été retenue dans cette contribution. Elle permet de dégager plusieurs critères de qualification de l'économie sociale lesquels pourront être utilisés pour caractériser le tourisme coopératif. À partir de cette définition, l'économie sociale peut donc être qualifiée par six critères : 1) distribution limitée, 2) production organisée, 3) autonomie et indépendance, 4) gouvernance démocratique, 5) hybridation des ressources et 6) métacritère de finalité sociale.

Dans le but, de mieux comprendre la capacité du tourisme à valoriser des territoires en marge, le prisme d'analyse de la justice sociospatiale a été discuté. Il invite à se focaliser sur les territoires en difficulté, à analyser la distribution spatiale des effets du tourisme et à prendre en considération les dimensions immatérielles du développement. Dans cette recherche à grande échelle, il est difficile de considérer les dimensions immatérielles, en conséquence de quoi ce prisme d'analyse sera privilégié pour mesurer la distribution du tourisme et ses effets dans les territoires et en particulier ceux en difficulté.

Quatre éléments communs ont été repérés dans les corpus utilisés :

1) l'idée de rupture avec l'ancien modèle de développement,

2) La réhabilitation du territoire et des acteurs territorialisés,

3) l'encastrement des activités dans le social et les territoires, et

4) la valorisation des territoires en marge et la lutte contre les inégalités territoriales.

Cependant, le lien fort est la question de la lutte contre les inégalités sociospatiales. Celle-ci est sollicitée par la capacité du tourisme à valoriser les lieux en marge, mais aussi par l'émergence de nouvelles formes de tourisme avec une ambition de développement territorial. L'économie de la base revisitée postule que le tourisme est un ressort non-productif de développement territorial, vecteur de dynamiques de peuplement et de captation de richesses et un puissant mécanisme de rééquilibrage centre/périphérie (Talandier et Davezies, 2009). De plus, l'économie sociale au Québec, une des pierres d'assise du paradigme québécois de développement territorial, a souvent été mobilisée pour revitaliser des territoires en marge. En ce sens, la question des inégalités sociospatiales est au cœur de notre questionnement sur le tourisme coopératif comme enjeu de développement territorial. Sur la base de la revue de la littérature et de la problématique établie, l'approche théorique retenue considère 1) le tourisme coopératif comme un objet inscrit à la fois dans le champ du tourisme et de l'économie sociale, 2) la justice sociospatiale comme prisme d'analyse pertinent des effets du tourisme dans les territoires en marge, et 3) la théorie de la base revisitée comme outil de mesure des effets du tourisme dans les territoires.

Un objet à la fois dans le champ du tourisme et de l'économie sociale

Le tourisme coopératif se situe à cheval sur deux champs soit le tourisme et l'économie sociale. Ces deux corpus sont donc privilégiés pour caractériser le tourisme coopératif (cf figure 2.). Les six critères de la définition de l'économie sociale retenue permettront de qualifier et caractériser la dimension coopérative. La définition du tourisme de l'OMT, laquelle est usitée pour les statistiques du tourisme au Québec, qualifie le tourisme comme l'activité des visiteurs soit les touristes et les excursionnistes.

Figure 2 – Un objet à cheval sur les champs du tourisme et de l'économie sociale.

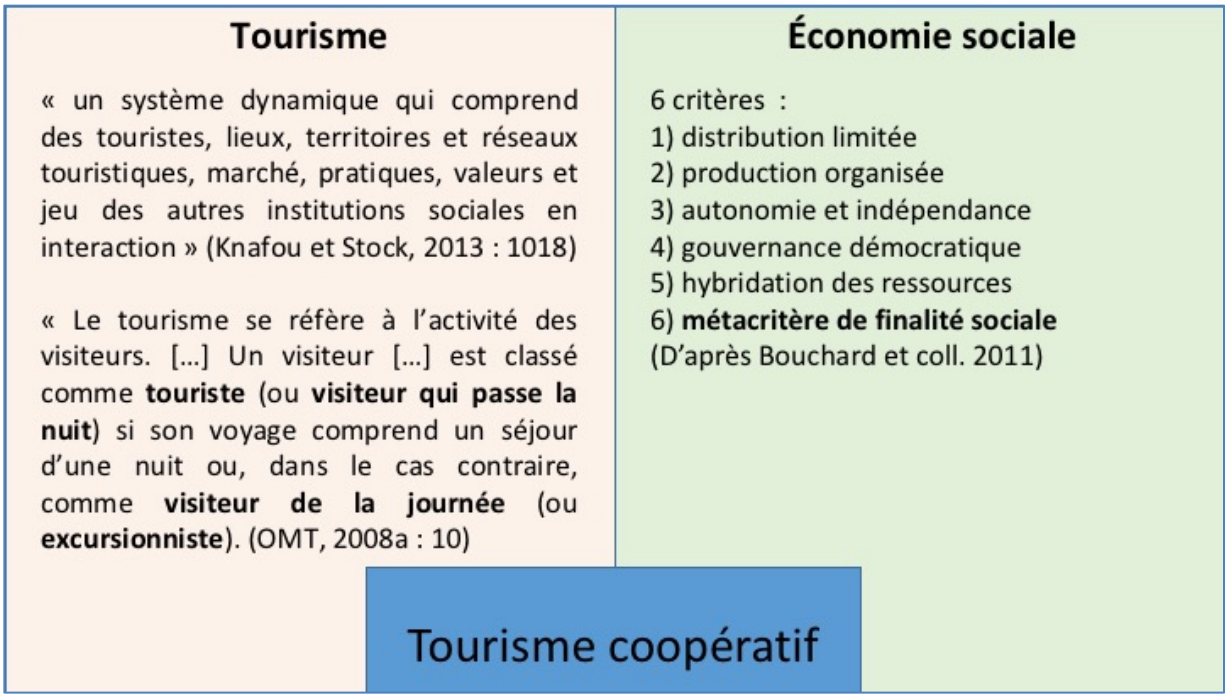

Source : Bouchard et coll., 2011 ; Knafou et Stock, 2013 et OMT, 2008a - Représentation : Salaméro, 2016

Néanmoins, l'approche géographique du tourisme, plus holistique, n'est pas évacuée dans ce travail. Celle-ci invite notamment à saisir les lieux et territoires touristiques, les réseaux, les marchés, pratiques, valeurs et jeu des autres institutions sociales en interaction. Cela implique de saisir les interrelations entre les différentes dynamiques territoriales (Knafou et Stock, 2013). Les dynamiques coopératives et touristiques territoriales méritent d'être investiguées de par l'appartenance du tourisme coopératif au champ du tourisme et de l'ÉS.

De plus, dans une approche de développement territorial, le tourisme coopératif est considéré ici comme une production sociale soutenant le développement des régions (Jean, 2008). Les dynamiques démographiques et économiques régionales doivent donc être appréhendées. Le développement des régions peut être mesuré de manière quantitative en appréhendant spatialement les dynamiques démoéconomiques, notamment en matière de peuplement et de captation de revenu par une analyse cartographique (Dugas, 2014). Les interrelations entre les dynamiques territoriales, démoéconomiques, coopératives et touristiques permettront de mieux contextualiser le phénomène observé et tisser des liens entre économie sociale, tourisme et développement territorial (cf. figure 3.).

Figure 3 – Le tourisme coopératif au cœur des dynamiques territoriales

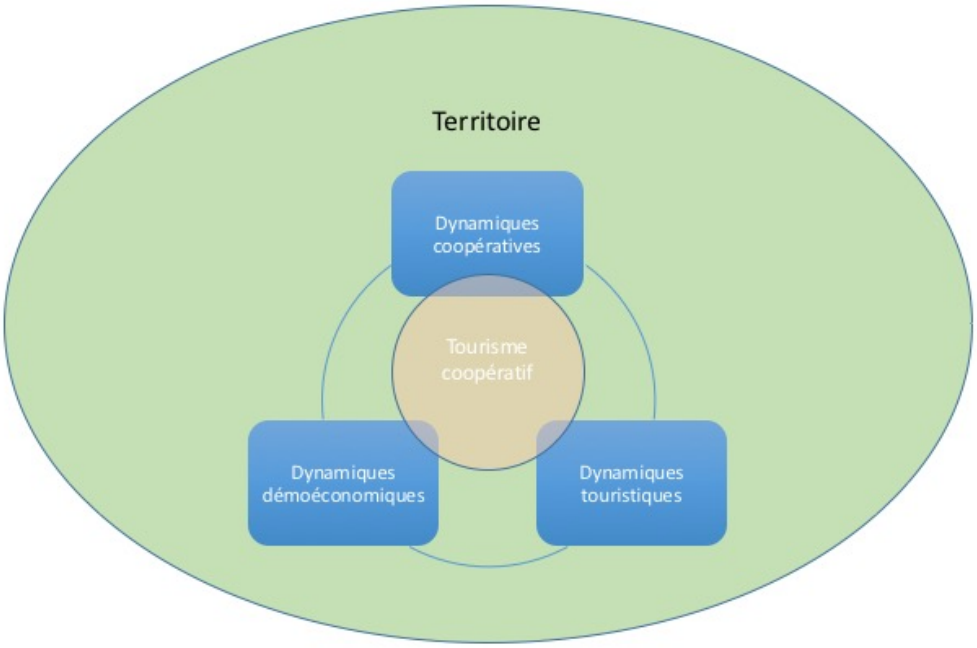

Représentation : Salaméro, 2016

La justice sociospatiale comme prisme d'analyse des effets du tourisme

Le concept de justice sociospatiale invite à identifier les territoires désavantagés du point de vue démoéconomique, coopératif et touristique et à observer les effets dans ces territoires. Il s'agit de vérifier la capacité du tourisme coopératif à bénéficier à des territoires en marge comme cela est postulé dans nos hypothèses de recherche. Rappelons que la question de recherche principale porte sur les retombées du tourisme coopératif dans les territoires sous le prisme de la justice sociospatiale.

Les quatre dimensions de justice, mises en évidence dans la revue de littérature, soient la justice distributive, la justice des capabilités, la justice de la reconnaissance et la justice procédurale, peuvent parfois apparaître en opposition : les tensions entre les partisans de justice distributive et ceux de la reconnaissance ont été particulièrement marquées (Brennetot, 2011). Nous nous situons dans le sillage des travaux de Fraser qui tente de dépasser « le dilemme redistribution/reconnaissance » (Fraser, 2005 : 16) et de Schlosberg (2007) qui s'attache à concilier l'ensemble des dimensions de justice. Les injustices économiques et culturelles sont, dans la pratique, enchevêtrées et l'opposition entre reconnaissance et redistribution peut être

dépassée si l'on s'intéresse aux causes profondes des injustices (Fraser, 2005). À partir de la revue de littérature, nous pouvons considérer que la justice distributive est une des dimensions fondamentales de la justice sociospatiale. En outre, cette dimension peut être appréhendée quantitativement dans le cadre d'une recherche exploratoire, ce qui est moins le cas des autres. La dimension procédurale pourra être abordée, dans une certaine mesure, dans cette recherche à travers le critère de gouvernance démocratique. Les autres dimensions de justice pourront faire l'objet d'une recherche ultérieure dans une approche plus qualitative. La justice distributive nous permettra d'appréhender la localisation des entreprises coopératives touristiques et leurs retombées dans les territoires désavantagés, soit ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit de dégager si le tourisme coopératif profite aux territoires les plus désavantagés. Un tel effet de Maximin positionnerait le tourisme géré par les acteurs locaux, en particulier le tourisme coopératif comme un outil de justice sociospatiale. Dans cet objectif, il faut identifier les territoires désavantagés à partir des données quantitatives, et ce à l'échelle régionale, voire microrégionale et locale.

Il convient donc d'identifier les pôles québécois caractérisés par « une certaine masse de population, une capacité notable de production, un niveau de vie élevé et l'ancienneté de développement » (Reynaud, 1992 : 584) et « la place où on donne les ordres » (*Ibid.* : 585). Les territoires périphériques sont caractérisés notamment par une densité de population moindre, un niveau de vie moins élevé, des capacités productives réduites et souvent par des faiblesses démographiques (*Ibid.*). Au Québec, ils ont été qualifiés successivement comme territoires « en marges » et « dévitalisés » (Dugas, 2014).

Dans le cadre d'une recherche exploratoire, des indicateurs quantitatifs, tels que les variations de population et la distribution spatiale des revenus, permettent d'identifier les territoires en marge ou dévitalisés du point de vue démoéconomique. À une échelle plus large, d'autres indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les disparités en matière de production ou pour mesurer les difficultés d'accès à l'emploi. Du point de vue coopératif, des indicateurs devront être sélectionnés pour évaluer les dynamiques territoriales coopératives à partir du cadre conceptuel de l'économie sociale. De même, sur le plan touristique, il faudra employer un certain nombre d'indicateurs parmi ceux disponibles pour identifier les dynamiques touristiques

territoriales et ce, à partir de la définition du tourisme retenue. Une photographie de la situation des territoires est nécessaire, mais il faut aussi appréhender leur évolution sur une période d'observation la plus large possible dans la mesure où les classes sociospatiales ne sont pas figées (Reynaud, 1992) et les trajectoires de développement non linéaires (Proulx, 2011). Il faudra donc observer la situation de chaque territoire selon les indicateurs retenus par rapport à la moyenne du Québec et l'évolution sur la période d'observation en regard de la moyenne du Québec. En sélectionnant un certain nombre d'indicateurs parmi les variables disponibles, il sera possible de dresser une typologie des territoires et repérer les territoires en difficulté pendant la période d'observation et selon les indicateurs sélectionnés.

D'autre part, il est nécessaire d'opérer une analyse multiscalaire dans la mesure où « toute classe sociospatiale » a de fortes chances d'être tour à tour en situation de centre et de périphérie, selon le degré de l'échelle spatiale que l'on choisit d'étudier » (Reynaud, 1981 : 42). Ce qui montre la volatilité et les mouvements de la configuration des territoires dans le temps. Suivant, les variables disponibles des territoires désavantagés doivent être identifiés à plusieurs échelles au Québec : régionale et microrégionale notamment. Les effets du tourisme, et en particulier du tourisme coopératif, seront observés sous le prisme de la justice sociospatiale c'est-à-dire dans les unités spatiales mises en évidence selon la typologie établie aux différentes échelles. Une fois, les effets du tourisme mesurés dans ces unités spatiales, il sera possible d'évaluer si le tourisme coopératif bénéficie aux territoires désavantagés. La mesure des effets du tourisme sollicite la théorie de la base revisitée.

La théorie de la base revisitée pour mesurer effets du tourisme dans les territoires

Cette théorie considère le tourisme comme un des ressorts du développement territorial et permet d'évaluer si le tourisme, en particulier le tourisme coopératif, est une activité motrice dans les territoires.

Comme nous l'avons vu, le principe de cette théorie est assez simple. Elle postule que l'économie régionale (Er) est constituée de deux secteurs économiques : l'économie basique (Eb) et l'économie non basique (Enb).

$$Er = Eb + Enb$$

L'économie basique est définie, généralement comme la partie des activités économiques en relation avec l'extérieur qui captent des revenus exogènes.

L'hypothèse fondamentale de cette théorie est que ces revenus captés à l'extérieur, entrainent par effet multiplicateur « **la croissance du revenu, de l'emploi et du peuplement** » sur le territoire (Talandier et Davezies, 2009 : 67).

$$Enb = f\ (Eb)$$

Ces hypothèses de base sont donc formalisées de la manière suivante :

$$Enb = c.Er$$

Avec ce qui exprime la part de consommation locale et $Er = k.Eb$ avec k comme multiplicateur de la base économique et $k = 1/(1/c)$

L'utilisation de la théorie de la base économique pour l'analyse territoriale des impacts du tourisme implique une définition précise du territoire dans la mesure où des revenus basiques à une échelle, peuvent être non basiques à un autre niveau scalaire. Il est bien sûr possible d'utiliser une définition administrative du territoire : un État, une région ou un département. Cependant pour articuler le concept de justice sociospatiale avec la théorie de la base revisitée, la surreprésentation du tourisme ou du tourisme coopératif et de leurs effets, notamment en matière de croissance de revenu, de l'emploi et du peuplement, dans les unités spatiales mises en évidence par le prisme d'analyse de la justice sociospatiale sera observé.

L'enjeu principal de cette théorie est d'identifier le basique du non basique. Il existe plusieurs techniques dans cet objectif décrites en annexe II. La technique retenue doit permettre d'évaluer la surreprésentation ou la sous-représentation de différentes modalités qui caractérisent le tourisme coopératif dans les unités spatiales mises en exergue par le prisme d'analyse de la justice sociospatiale par rapport à un territoire de référence, ici la province de Québec. Il s'agit de mesurer si le tourisme coopératif et ses éventuels effets, notamment en matière d'emploi, de captation de revenu et de peuplement, sont surreprésentés dans les territoires identifiés comme en difficulté. Le quotient de localisation semble particulièrement adapté pour ce faire (cf. annexe II).

Les spécificités en matière de production

Des initiatives locales de mise en tourisme que sont les coopératives de tourisme se sont considérablement développées au Québec à partir des années 1990 (Jalbert et al, 2009). Ces organisations d'économie sociale présentent *a priori* des proximités organisationnelles et institutionnelles importantes. En outre, l'institutionnalisation de l'ÉS semble avoir favorisé l'émergence d'un modèle partenarial québécois, voire des régimes territoriaux partenariaux. Les coopératives touristiques pourraient incarner un modèle idéal de développement territorial de spécification. La spécificité du tourisme coopératif, et les conditions qui préfigurent la production, seront appréhendées en s'appuyant sur le cadre conceptuel de l'économie sociale et du tourisme. Il est plus délicat de saisir les spécificités de la production en aval du processus de production dans une approche quantitative et exploratoire. Néanmoins, un premier regard pourrait être porté sur les spécificités des produits des coopératives touristiques à l'occasion d'une analyse documentaire de la communication des coopératives touristiques.

Conjuguer la théorie de la base revisitée et la justice sociospatiale pour mesurer les effets dans les territoires en marge

Finalement, nous proposons dans cette contribution scientifique de partir d'une réalité observable, soit une initiative locale de tourisme en regard de la revue de littérature. Et ce, pour en appréhender les spécificités, et les effets en termes de développement des territoires, sous le prisme de la justice sociospatiale. Le tourisme coopératif convoque les concepts de tourisme et d'économie sociale lesquels permettront de le caractériser (cf. figure 2). Il s'agit en outre de vérifier si le tourisme coopératif peut être un outil de justice sociospatiale au Québec (voir figure 4). Pour ce faire le concept de justice sociospatiale est utilisé pour identifier les territoires en difficulté du point de vue démoéconomique, coopératif et touristique et dresser une typologie des territoires.

La théorie de la base sera utilisée pour vérifier si le tourisme coopératif est surreprésenté dans les territoires identifiés et si les effets (notamment en matière de croissance de revenus, de

l'emploi et du peuplement) sont confirmés. Cet angle d'analyse permet d'examiner si le tourisme coopératif est une opportunité pour les territoires en marge (cf. figure 4).

Figure 4 – Le tourisme coopératif une opportunité pour les territoires en marge ?

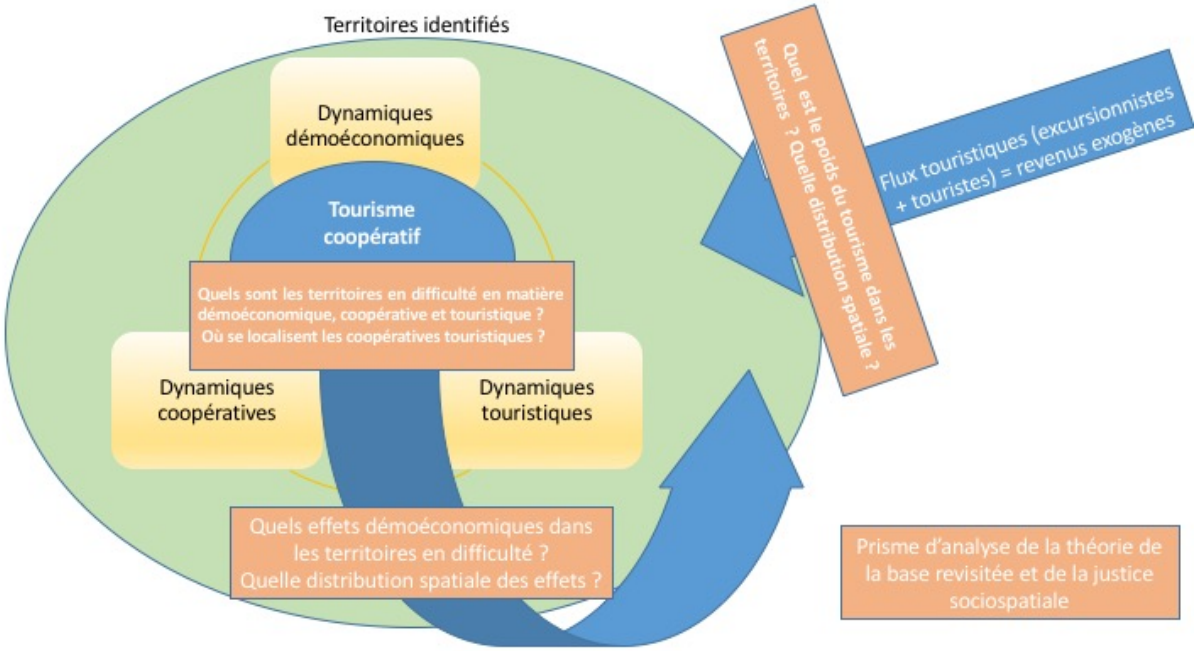

Représentation : Salaméro, 2016.

L'approche théorique étant établie, il convient de préciser, à ce stade, notre posture épistémologique.

4.5.2. Posture épistémologique : l'approche territoriale du développement

Nous retiendrons la définition de l'épistémologie comme une « approche réflexive des sciences, comme composante de la démarche de recherche et comme travail philosophique spécifique » (Dosse, 2013 : 346). La thématique de recherche, le tourisme comme levier de développement territorial, se situe à l'intersection des disciplines de la géographie, de l'économie et du développement territorial. Elle implique de s'attarder sur les effets du tourisme dans l'espace, pour les territoires et les acteurs. Cette approche nous emmène à prendre une position où l'espace relève d'une production sociale, nous parlons de territoire (Lefebvre, 1974). Il est considéré comme un espace approprié par des acteurs territorialisés (Gumuchian, 2003),

un lieu d'interaction sociale soutenant le développement des régions (Jean, 2008) et non pas seulement un substrat physique. De même, la construction du cadre conceptuel d'économie sociale nous a conduit, dans une perspective néopolanyienne, à considérer l'économie comme un construit social, enchâssé dans l'ordre social.

L'approche territoriale du développement s'oppose à l'évolutionnisme qui prévalait à l'aube des sciences du développement. Nous pouvons y trouver une certaine filiation avec les travaux de Gaston Bachelard qui proposait de dépasser « les obstacles épistémologiques » en mettant à l'écart le sens commun et l'opinion et d'adopter une « rupture épistémologique » par la critique des notions pour aboutir à une nouvelle connaissance scientifique. Ces propositions invitent à « dénaturaliser la connaissance scientifique en insistant sur son caractère construit et non donné, présentant l'objectivité comme une véritable conquête » (Dosse, 2013 : 347). L'approche épistémologique de Thomas Samuel Kuhn, basée sur l'émergence de nouveaux paradigmes visant à résoudre des « anomalies », est stimulante pour comprendre la genèse du paradigme de développement territorial. C'est la « lutte pour faire de l'anomalie une régularité » (Khun, 1990 : 242) qui permet l'émergence d'un nouveau paradigme. Les critiques nombreuses des paradigmes antérieurs de développement régional, notamment le caractère néo-positiviste de l'analyse spatiale, et des politiques fonctionnalistes de développement qui en découlèrent, ont mis en évidence des anomalies. Leur mise en exergue a participé à une remise en question d'un paradigme de développement régional souvent surcentré sur l'analyse spatiale et sectorielle. Cette critique a conduit à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement territorial, notamment propulsé par l'école d'Aydalot. Des publications récentes (Massicotte, 2008 ; RERU, 2012 ; Robitaille et Proulx, 2014) montrent l'existence d'une école québécoise de développement territorial qui participe largement à la construction d'un nouveau paradigme de développement territorial. Les travaux issus du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ) (Fournis, 2012b), du Groupe de recherche et d'intervention régional (GRIR), mais aussi du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) se concentrent sur les « acteurs » et leur capacité d'action collective territorialisée qui influent sur les structures et les trajectoires de développement (Fournis et Fortin, 2014).

Penser le territoire ou l'économie comme un construit social nous situe *de facto* dans une approche socioconstructiviste tout en conservant une posture réaliste. Cette approche où l'espace relève d'une production sociale invite à enrichir les recherches empiriques par le vécu, les représentations et les interactions des acteurs territorialisés. Les retombées du tourisme, tels les revenus ou les emplois peuvent être considérés comme l'une des manifestations matérielles des flux de relations sociales entre les acteurs. D'ailleurs, négliger ces manifestations nous semble la limite d'une posture socioconstructiviste. L'objectif louable de certains chercheurs en développement territorial de mettre en exergue les conditions socioculturelles de la production économique les conduit parfois à négliger ces manifestations matérielles et les problématiques de distribution. Pourtant le territoire a aussi une certaine matérialité : c'est un cadre institué mais aussi instituant (Klein, 2010). L'observation et la quantification de cette manifestation matérielle concrète invitent à nuancer notre posture socioconstructiviste par un réalisme assumé : parallèlement aux représentations et vécu des acteurs sociaux dont il est nécessaire de rendre compte, il existe aussi un certain nombre de réalités observables et quantifiables. Même si l'approche quantitative employée entraîne une certaine distance avec notre objet, les réalités sont observables et quantifiables par le chercheur mais aussi vécues par les acteurs. Négliger les manifestations matérielles pourrait conduire à une déconnection de notre recherche scientifique avec la réalité vécue et les problèmes contemporains. Ainsi la question du développement des territoires en marge est parfois négligée dans les approches contemporaines. En ce sens, notre approche se différencie de certains travaux contemporains en développement territorial. Nous nous plaçons en effet dans une posture postutilitariste du développement territorial dont nous expliquons ci-dessous les conséquences.

Une approche postutilitariste du développement territorial

Notre approche s'inscrit en rupture avec la philosophie utilitariste qui se focalise sur la production du maximum d'utilité pour l'ensemble de la société. Cet arrière-fond idéologique, qui imprègne les sciences du développement d'après-guerre, contient consubstantiellement l'argument selon lequel les épreuves endurées par certains peuvent être contrebalancées par un plus grand bien totalisé pour l'ensemble de la société (Rawls, 1971). Cet « impensé utilitariste » (Brennetot, 2011) a largement dominé la géographie et l'économie jusqu'aux années

1970 (Harvey, 1973). La pensée utilitariste sous-tend les raccourcis fréquemment rencontrés dans le champ du tourisme, tels que la mise en tourisme et le tourisme comme des vecteurs quasi automatiques de développement et richesse.

Notre posture postutilitariste invite donc à saisir la distribution spatiale des revenus du tourisme capté par les territoires et à se départir d'approches compétitives. Il s'agit de ne pas omettre les questions de justice sociospatiale et de se focaliser sur les territoires en difficulté. En nous appuyant sur les théories de la justice, relativement peu utilisées en France, nous ambitionnons non seulement de rompre avec l'utilitarisme, mais de tisser un pont entre les apports nord-américains et les approches françaises en développement territorial.

Dans le chapitre suivant, nous détaillerons plus précisément la méthodologie utilisée pour répondre aux questions de recherche posées et à la problématique soulevée.

5. Méthodologie

L'objectif de ce chapitre est d'établir un cadre méthodologique afin de répondre aux questions de recherche. La première partie du chapitre est consacrée à la présentation de la stratégie de recherche. La seconde précise les outils d'analyse et de présentation de résultat. La troisième détaille les données disponibles, leurs sources et les échelles d'analyse retenues. La dernière section du chapitre vise à synthétiser le cadre opérationnel en fonction de l'approche théorique retenue et la sélection des indicateurs en fonction des données disponibles.

5.1. Stratégie de recherche

Sur la base des questions de recherche et de notre objectif de documenter les coopératives touristiques au Québec, nous qualifions notre recherche d'exploratoire. Celle-ci vise à se familiariser avec des faits et d'identifier des pistes pour des travaux ou prolongements futurs. Elle est organisée en trois étapes, détaillées ci-après. En effet, le récent phénomène du tourisme coopératif au Québec et certaines contraintes méthodologiques nous ont imposé de le circonscrire de manière progressive.

La première étape a consisté à effectuer une analyse croisée des dynamiques territoriales, coopératives et touristiques régionales selon des indicateurs quantitatifs classiques afin d'établir une typologie des territoires dans une posture comparative. Le premier temps de cette analyse a consisté à dresser un portrait de l'évolution démographique et économique des régions au Québec. Quatre indicateurs classiques ont été sélectionnés dans un objectif de reproductibilité (cf. 5.3.5.). La seconde partie de l'exploration a consisté à mettre en exergue les dynamiques territoriales des coopératives non financières pendant la même période, en se basant sur les variables disponibles (cf. 5.3.3). La troisième visait à dégager les dynamiques touristiques pour la même période, ce, sur la base des variables touristiques infraprovinciales disponibles au Québec (cf. 5.3.4.). La dernière s'est attachée à croiser ces trois dynamiques pour saisir les relations éventuelles et les discuter.

Cette étape de la recherche avait trois objectifs. Le premier objectif était d'identifier les territoires en difficulté du point de vue démoéconomique, coopératif et touristique. Le second était d'identifier les relations éventuelles entre ces trois dynamiques en particulier dans ces territoires. Le dernier était de contextualiser le tourisme coopératif au Québec.

La **seconde phase** visait à dresser un état des lieux du tourisme coopératif au Québec selon trois grands éléments centraux : 1) les dynamiques de localisation des coopératives touristiques, 2) leurs spécificités et 3) leurs retombées socioéconomiques territoriales sous le prisme de la justice sociospatiale. Les coopératives qui ont *a priori* des activités touristiques ont été sélectionnées. Un travail de classement (filtrage des coopératives touristiques), de dénombrement et de cartographie des coopératives touristiques a été réalisé. Une fois la base de donnée établie, il a été possible de saisir les dynamiques de localisation des coopératives touristiques de 1997 à nos jours. De plus, sur la base des données socio-économiques des coopératives, leurs spécificités, en particulier par rapport à l'ensemble des coopératives non financières (CNF), et leurs retombées économiques sur les territoires au Québec, ont été appréhendées. En outre, cela a été l'occasion de préciser l'ampleur du phénomène et de le comparer à l'ensemble du mouvement coopératif non-financier pendant la période d'observation. Par ailleurs, une analyse documentaire a été réalisée afin de recenser les activités des coopératives touristiques recensées. Pour exemplifier et personnaliser le cas des coopératives touristiques, quelques encadrés sur des coopératives touristiques sont venus en appui.

La **troisième étape** de la stratégie s'attardait à répondre à des questions soulevées à l'issue des deux premières phases. Pour ce, nous avons retenu un niveau scalaire plus fin, soit à l'échelle des municipalités pour les dynamiques de peuplement et microrégionale (MRC) pour les mécanismes de captation de revenus.

L'analyse croisée que nous avons dressée à la première étape faisait ressortir les dynamiques socioéconomiques, coopératives et touristiques territoriales et laissait plusieurs questions en suspens. La seconde étape permettait de dresser un état des lieux des coopératives touristiques et d'effectuer une typologie des dynamiques coopératives touristiques régionales. La région Saguenay–Lac-Saint-Jean au Québec, a été sélectionnée à l'issue des deux premières étapes dans la mesure où elle a été identifiée comme une région en difficulté en matière

démoéconomique avec des dynamiques coopératives fortes, des dynamiques touristiques fortes et un tourisme coopératif surreprésenté (cf. 6.3.5. et 7.4.). L'analyse du tourisme coopératif dans cette région permet d'illustrer une étude plus fine du tourisme coopératif, enrichie par des encadrés sur des coopératives touristiques. Ceux-ci ont été réalisés à partir d'une analyse documentaire.

L'objectif de cette étape était de comprendre, à partir d'une analyse cartographique plus fine et d'une analyse documentaire, quelles sont les spécificités de ces configurations en matière de production et d'effets territoriaux répondant ainsi à nos questions de recherche. Cela permet de croiser nos résultats à différentes échelles et de répondre plus précisément à nos questions de recherche ainsi qu'à celle soulevées par les premières phases.

Un certain nombre d'outils d'analyse et de présentation des résultats ont été utilisés aux trois étapes.

5.2. Les outils d'analyse et de présentation des résultats

Des graphiques à cadrans ont été utilisés pour représenter graphiquement les différentes catégories de régions au regard de leur situation et de leur évolution par rapport à la moyenne québécoise durant la période observée. Chaque variable retenue (Cf. 5.3) a été représentée avec un graphique à cadrans. La situation lors de la dernière série disponible est signifiée pour chacune en ordonnée tandis que l'évolution sur toute la période observée (minimum dix ans) est indiquée en abscisse. Les deux axes matérialisent les moyennes québécoises. Cela permet donc de constituer rapidement quatre catégories de régions à partir de ces représentations graphiques : 1) une situation en-deçà de la moyenne du Québec lors de la dernière série disponible et une évolution défavorable par rapport à la première pendant la période observée, 2) une situation en-deçà de la moyenne lors de la dernière série disponible et une évolution favorable par rapport à la moyenne québécoise pendant la période observée, 3) une situation au-delà de la moyenne lors de la dernière série disponible et une évolution favorable par rapport à la moyenne québécoise pendant la période observée et 4) une situation au-delà de la moyenne lors de la dernière série disponible et une évolution favorable par rapport à la moyenne québécoise pendant la période

observée. À partir de ces quatre catégories, il est possible de dresser une typologie régionale pour chacune des thématiques d'analyse selon une matrice ordonnée qui représente les résultats pour l'ensemble des indicateurs retenus.

De plus, l'analyse cartographique a été privilégiée tout au long de la recherche. L'utilisation d'un système d'information géographique libre, Quantum GIS (QGIS), a permis de distribuer à la fois statistiquement et géographiquement les variables collectées. De là, des cartes thématiques ont été dressées à partir des données statistiques localisées. La carte est considérée ici comme le langage privilégié de la géographie en étant à la fois un référentiel géographique et un document d'analyse. Elle vise à représenter l'espace par une opération de réduction et de généralisation mathématiquement précise en montrant la situation, la distribution et les rapports des phénomènes naturels et/ou sociaux (Salitchev, 1967 dans Béguin et Pumain, 2014). Elle permet de mettre en exergue les variations et les développements des phénomènes dans le temps et l'espace (*Ibid.*). À ce titre, elle semble l'outil privilégié pour appréhender et visualiser un phénomène dynamique distribué géographiquement sur une période donnée.

Le troisième outil d'analyse est le quotient de localisation. Il s'agit d'un outil commode qui permet de mesurer les retombées du tourisme coopératif en fonction de plusieurs modalités (les revenus, le CA, les emplois, les actifs, le nombre de membres, …). Cet outil permet la comparaison de plusieurs variables mesurées dans un ensemble d'unités spatiales disparates (Pumain et Saint-Julien, 2014). Il donne le poids relatif d'une modalité dans une unité spatiale comparé à son importance dans les autres. Les données de l'activité i d'une unité spatiale u, comme le CA, le nombre d'emplois et les membres, sont rapportées à celles de l'ensemble du Québec q. Ce rapport est ensuite divisé par une variable de référence j de l'unité spatiale u (par exemple le PIB, les emplois totaux ou la population de la région) rapportée à celles de l'ensemble du Québec. Ce qui peut être formulé de la manière suivante :

$$Q_{iu} = (X_{iu}/X_{iq})/(X_{ju}/X_{jq})$$

Lorsque le quotient de localisation est supérieur à 1, la modalité examinée, tel le CA, le nombre d'emplois ou celui de membres, de l'unité spatiale en question est supérieur à son poids dans l'ensemble des régions et est considérée comme une activité basique. Si Q = 1, il n'y a pas de

spécialisation particulière. Enfin, s'il est inférieur à 1, la modalité est sous- représentée dans la région en question. Toutefois un coefficient élevé pour une activité donnée peut s'expliquer par le fait que le territoire dispose de spécificités favorables au développement de cette activité, mais peut s'expliquer aussi, en creux, par le fait que le territoire se vide des autres activités, en raison d'éléments défavorables à leur maintien. La surreprésentation d'une activité mesurée par les coefficients de localisation peut être donc le produit de la sous-représentation d'autres activités. Il convient donc de le croiser systématiquement avec les autres outils utilisés pour éviter cet écueil et de vérifier si les autres activités sont éventuellement sous-représentées.

Le quotient de localisation semble suffisant pour répondre à nos questions de recherche si ses limites sont prises en compte, en particulier si les retombées du tourisme coopératif sont plus fortes dans les territoires en difficulté à ce stade de l'analyse. Les autres outils, plus précis issus de la théorie de la base économique et bien adaptés au tourisme, tel le multiplicateur hybride, qui permettent de saisir les effets multiplicateurs, pourront être employés dans des études de cas plus fines qui succèderont à la présente recherche exploratoire.

Enfin, la recherche documentaire et l'analyse de contenus ont été mobilisées pour réaliser des encadrés sur les coopératives touristiques qui illustreront les résultats à la seconde et la troisième étape de recherche.

Le point suivant explique comment la collecte des données a été réalisée. À la suite de quoi, à partir des données disponibles et de l'approche théorique retenue, des indicateurs ont été sélectionnés pour bâtir un cadre opérationnel d'analyse.

5.3. Collecte de données et choix des indicateurs

Une fois l'échantillonnage et les types de données et sources précisées, la collecte des données sera détaillée en trois points. Le premier point concerne la collecte des données sur les coopératives non financières et les coopératives touristiques. Le second porte sur le recensement des données touristiques, et le dernier sur les données socioéconomiques.

5.3.1. Echantillonnage

A chacune des étapes d'analyse, l'échantillonnage est affiné et précisé selon les typologies mises en évidence. À la première, l'ensemble des régions administratives québécoises a constitué l'échantillon, soit 17 régions administratives. À la seconde étape - l'état des lieux du tourisme coopératif - toutes les coopératives non financières touristiques québécoises actives en 2013 ont composé l'échantillon, soit 164 en comparaison avec toutes les coopératives non financières actives en 2013 au Québec soit 2444 coopératives. Enfin, les coopératives touristiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont représenté le segment le plus fin d'analyse pour la dernière étape, soit un échantillon de 17 coopératives touristiques en 2013. Le point suivant détaille le type de données et leurs sources.

5.3.2. Les types de données et leurs sources

Les données sont surtout des données de seconde main. Elles proviennent principalement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI), du ministère du Tourisme, de l'institut de statistiques du Québec et Statistiques Canada. Les statistiques sur le tourisme coopératif sont des données de seconde main compilées à partir des chiffres issus des rapports de gestion des coopératives non financières, transmis par le MÉSI. Les données sur le tourisme dans les régions québécoises ont été obtenues auprès du ministère du Tourisme.

D'autres données de seconde main ont été obtenues à la bibliothèque, sur Internet, etc. Elles se réfèrent à la recherche documentaire à partir des documents des coopératives ou rapports

gouvernementaux ou autres qui permettent d'établir des faits et informer sur les activités. Elles portent principalement sur des matériaux de cadrage qui me permettront de les croiser et d'en vérifier la pertinence. Elles ont permis surtout de contextualiser le phénomène observé et de saisir les spécificités du tourisme coopératif et de ses produits touristiques.

D'emblée, il faut souligner les difficultés d'accès aux données : les sources sont diverses et parfois difficiles à repérer. Les difficultés seront détaillées au long des paragraphes subséquents. Il a été néanmoins possible de réunir un certain nombre de données exploitables mais cela a été très coûteux temporellement. L'analyse des données repose sur des croisements d'indicateurs et une analyse cartographique. Les données quantitatives collectées sont issues de plusieurs sources et classées selon trois thématiques : les données sur les coopératives touristiques et celles sur les coopératives non financières, les données touristiques générales et les variables socioéconomiques générales.

5.3.3. Collecte de données sur les coopératives touristiques et les coopératives non financières

La collecte des données sur les coopératives touristiques s'est effectuées en plusieurs étapes. Après avoir recensé les coopératives *a priori* touristiques et constitué une première base de données, il a été nécessaire de collecter des données à caractère socioéconomique sur les coopératives touristiques et l'ensemble des coopératives non financières. Dans les pages suivantes, nous présentons cette démarche.

Sélection des coopératives a priori touristiques

La revue de littérature n'a pas permis de dégager une définition satisfaisante du tourisme coopératif. Ainsi, le choix a été fait, dans cette recherche, de considérer toutes les coopératives non financières actives inscrites au répertoire des coopératives du ministère de l'Économie, de

la Science et de l'Innovation (MÉSI) du Québec disponible en ligne[72]. Elles ont ensuite été filtrées plus finement par l'intermédiaire des codes du Systèmes de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), en nous appuyant sur la classification de l'industrie touristique. Cette classification est utilisée par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT). Elle comprend les secteurs suivants : attraits touristiques ; aventure, écotourisme et plein air ; événements et congrès ; hébergement ; restauration ; transport ; voyage. La délimitation du cadre d'analyse de l'industrie touristique et de ses sous-secteurs provenant du diagnostic sectoriel de la main d'œuvre en tourisme (CQRHT, 2010) est précisée dans le tableau en annexe III.

A partir des codes SCIAN, il est possible de filtrer les coopératives non financières pour identifier celles qui détiennent un code SCIAN touristique selon le CQRHT. Il a été identifié que les codes SCIAN touristiques (cf. annexe III) se retrouvent principalement dans quatre secteurs de la nomenclature du MÉSI sur les coopératives non financières : hôtellerie et restauration, transport, arts et culture et loisirs. L'annexe IV synthétise les questions qui ont permis d'établir les coopératives actives ayant *a priori* des activités dans le champ du tourisme et celles hors champ.

Cette méthodologie a permis d'identifier les coopératives *a priori* touristiques en utilisant la méthode utilisée par le CQRHT pour les entreprises touristiques. Elle présente des limites certaines :

- Des entreprises multi-activités peuvent avoir un SCIAN non touristique (cas des coopératives autochtones) ;
- *a contrario* des coopératives peuvent être considérées comme touristiques alors que celles-ci devraient être hors champ (cas des coopératives avec un SCIAN touristique qui ne s'adressent qu'à une clientèle locale).

[72]A l'adresse suivante :
http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/cooperatives/page/repertoires-9757/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=68&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=c1070d1c26f9e650d4f89c1da121bd85

En effet les coopératives peuvent avoir plusieurs SCIAN et l'activité touristique peut être très faible voire nulle malgré la présence d'un SCIAN *a priori* touristique. L'enquête documentaire a permis de vérifier l'ampleur de ce biais au second et troisième stades de la recherche.

Constitution de la base initiale de données

Malgré ces limites, une base de données de 214 coopératives a été établie, sur la base du répertoire des coopératives actives au 31 décembre 2014 et à partir de la liste des codes SCIAN touristiques du CQRH. Celles-ci ont été géocodées. Cette base de données contient des éléments tels que les statuts des coopératives, les secteurs d'activités, la date de création, la localisation, mais aucune autre donnée socioéconomique[73]. Elle permet néanmoins de cartographier la localisation des coopératives, de vérifier l'ancienneté et de voir quels sont leurs statuts. Elle a ainsi constitué une base de données de référence afin d'obtenir des éléments socioéconomiques. Cette base de données constituée initialement a surtout été utile dans l'enquête sur les activités des coopératives touristiques et pour leur analyse documentaire subséquente.

Collecte des données socioéconomiques des coopératives

Dans l'objectif d'obtenir des données plus complètes, nous nous sommes adressés au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Celui-ci ne détient pas de telles statistiques et n'est pas en mesure de fournir une liste des coopératives touristiques. En conséquence de quoi, il a conseillé de s'adresser aux Coopératives régionales de développement (CDR). Il existe onze CDR couvrant l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Ces CDR accompagnent souvent le développement des coopératives dans les territoires, cependant toutes les coopératives existantes n'adhèrent pas au CDR. L'analyse des membres des CDR a révélé que seule une partie des coopératives touristiques, selon la base de données de 214 coopératives initialement constituée, sont membres des CDR. En conséquence de quoi, cette

[73] Cette méthode diffère donc légèrement de celle employée au final, laquelle consiste à filtrer les données issues des rapports de gestion des coopératives selon leur code SCIAN. La première approche vise à dresser une base de données nominative des coopératives, ce qui a permis une enquête documentaire sur les activités des coopératives, la seconde permet une collecte de données plus complètes tout en préservant l'anonymat des coopératives.

source n'a pas été considérée comme pertinente pour collecter des éléments socioéconomiques sur les coopératives touristiques à une large échelle.

La direction des coopératives au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) recueille des données socioéconomiques à partir des rapports annuels de l'ensemble des coopératives déclarantes, conformément à la Loi sur les coopératives (RLRQ, ch. C-67.2). Elle a accepté de transmettre des données. Ainsi, cinq séries ont été collectées : 1997, 2001, 2006, 2011 et 2013[74] selon le protocole qui suit.

Protocole d'obtention des données

Le protocole d'obtention des données mis en place avec le ministère a été le suivant :

1) Transmission par le ministère de la liste de l'ensemble des coopératives non financières ayant déclaré leurs données économiques pour les 5 séries (1997, 2001, 2006, 2011, et 2013) soit 11115 déclarations.

2) Filtrage des coopératives par nos soins selon les codes SCIAN touristiques du CQRHT pour établir une liste des coopératives *a priori* touristiques, puis transmission de la nouvelle base de données filtrée au ministère soit 608 déclarations de coopératives sur les 5 années. Certaines coopératives sont présentes dans tout ou partie des 5 séries.

3) Transmission par le ministère des données socioéconomiques des coopératives agrégées par région administrative, par statut des coopératives et par secteur d'activité selon nos demandes.

Limites des données socioéconomiques des coopératives

Ces chiffres sont riches et exploitables, mais avec quatre limites :

1. les données les plus récentes sont de 2013,

[74] L'année 1997 correspond aux données recueillies l'année suivant l'adoption de la loi sur l'économie sociale. Les années 2001, 2006, 2011 sont les années des recensements de *Statistiques Canada* afin d'avoir des données comparables sur le temps le plus long possible. Enfin l'année 2013 est l'année avec les données les plus récentes disponibles.

2. les coopératives assurant des services aux autochtones ou les coopératives multiservices et assurant des prestations touristiques n'ont pas de code SCIAN touristique[75] et certaines coopératives avec un code SCIAN touristique semblent hors champ,
3. certaines données ne sont pas vérifiées et sont seulement déclaratives (cas des salaires[76]) et
4. le ministère refuse de transmettre des éléments nominatifs et considère que l'anonymat des coopératives est préservé par la règle suivante : les données sont transmises à la condition d'être agrégées par un minimum de quatre coopératives. Cette règle limite *de facto* la possibilité d'une analyse fine sur le plan scalaire et un certain recul temporel. Pour les séries les plus anciennes, même l'échelle des régions administratives ne permet pas d'atteindre ce seuil.

Ainsi les données étaient incomplètes, particulièrement pour les séries les plus anciennes dans certaines régions où le seuil de confidentialité de quatre coopératives n'était pas atteint[77]. L'échelle de la région administrative a été retenue, malgré la disponibilité de certaines variables à l'échelle des municipalités ou des MRC, pour atteindre plus facilement le seuil de quatre coopératives et dans le but de croiser les données coopératives avec les autres chiffres disponibles (Cf. 5.3.4 et 5.3.5.). Ce problème de manque de donnée sur les séries les plus anciennes a contraint à dresser un état des lieux du tourisme coopératif en 2013 dans les régions plutôt que d'aborder les dynamiques du tourisme coopératif sur une période la plus longue possible comme cela était initialement prévu selon l'approche théorique retenue.

---

[75] Elles sont regroupées sous l'intitulé « coopératives de services aux communautés autochtones ».

[76] Les taux de réponses sont très bons : « En 1997, parmi les 567 coopératives ayant déclaré un emploi, 31 n'ont pas indiqué de salaire (5,47 %). En 2001, parmi les 752 coopératives ayant déclaré un emploi, 98 n'ont pas indiqué de salaire (13,03 %). En 2006, parmi les 844 coopératives ayant déclaré un emploi, 145 n'ont pas indiqué de salaire (17,18 %). En 2011, parmi les 902 coopératives ayant déclaré un emploi, 144 n'ont pas indiqué de salaire (15,96 %). » (Échange courriel avec M. Lepage du 05/07/2016). Néanmoins, l'impact possible de la non déclaration d'une coopérative importante et pourvoyeuse d'emploi est à prendre en considération. Les coopératives agricoles concentrent une grande part de l'activité coopérative québécoise.

[77] En ce qui concerne la série 2013, seules trois régions administratives n'atteignent pas le seuil requis : Laval (3 coopératives), Abitibi-Témiscamingue (3) et Nord du Québec (2). Les difficultés sont identiques pour la série 2011. Pour la série 2006, le problème se pose à nouveau pour Laval (3) Abitibi-Témiscamingue (3), Nord-du-Québec (1) et pour Côte-Nord (2). Pour la série 2001, les régions suivantes n'atteignent pas le seuil : Estrie (2), Outaouais (2), Abitibi-Témiscamingue (2), Nord-du-Québec (1), Côte-Nord (1), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (1), Laval (3) et Lanaudière (1). Enfin, pour la série 1997, les régions suivantes sont en-dessous de la limite : Mauricie (1), Estrie (3), Outaouais (1), Abitibi-Témiscamingue (1), Côte-Nord(1), Nord-du-Québec (1), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2), Laval (3), Lanaudière (1) et Laurentides (1) soit un total de 10 régions sur 17.

Le regroupement par catégorie (statut) pose moins de difficultés ce qui autorise d'observer l'évolution des coopératives par statut entre 1997 et 2013[78]. En ce qui concerne le regroupement par secteur[79], les secteurs « Transport », « Arts et culture », « Loisirs » et « Restauration et hôtellerie » atteignent toujours le seuil de quatre coopératives. Les autres secteurs ont été regroupés dans une catégorie « autre secteur ». Il est donc possible d'observer l'évolution du tourisme coopératif selon les catégories et les secteurs de 1997 à 2013 et de dresser un état des lieux du tourisme coopératif régional en 2013.

Données socioéconomiques collectées sur les coopératives

Il a donc été possible de constituer une base de données des coopératives touristiques avec des données socioéconomiques. De nombreuses variables sont disponibles[80]. Elles sont riches, quasi-complètes pour les cinq séries (1997, 2001, 2006, 2011 et 2013)[81], et vérifiées par le ministère pour certains champs[82]. Seules les données concernant les coopératives de service aux communautés autochtones ne sont pas considérées dans cette recherche, malgré le fait qu'une part de leurs activités peut être considérée comme touristique[83].

---

[78] Le statut de coopérative de solidarité n'atteint pas le seuil de 4 coopératives en 1997. Le statut « Travailleur actionnaire » n'atteint pas le seuil mais il a été regroupé pour chaque série avec le statut « Travailleur »

[79] Cette typologie est utilisée par le MÉSI. Nous l'avons donc réutilisée malgré ses limites floues car elle correspond dans une certaine mesure aux secteurs touristiques établis par le CQRHT. Le secteur « Arts et culture » comprend par exemple des musées, salles de spectacles, organisation de festivals…

[80] Nombre de coopératives, somme en caisse, somme de comptes débiteurs, somme de l'actif court terme, somme de placements long terme, somme des immobilisations nettes, somme des autres actifs à long terme, somme de l'actif total, somme de passif court terme, dettes long terme, somme d'autres passifs, somme du passif total, somme de parts sociales, somme de parts participantes, somme de parts non participantes, somme de réserve générale, somme d'autres réserves, somme de trop-perçus de l'exercice, somme de total du passif et de l'avoir, somme de chiffres d'affaires et revenus, somme de ristournes aux résultats, somme des impôts aux résultats, somme de impôts à la réserve, somme de ristourne à la réserve, somme des amortissements des immobilisations, somme de frais financiers nets, nombre de membres, nombre d'emplois, somme de salaires et charges sociale, somme de subventions.

[81] Les données de salaires et de subventions ne sont plus collectées à partir de 2013, mais utilisables de 1997 à 2011.

[82] Actif total, total du passif, total de l'avoir, réserve générale, chiffre d'affaires, trop-perçus, nombre de membres et d'emplois.

[83] Pour pallier la limite concernant les coopératives de service aux communautés autochtones, plusieurs courriels ont été adressés à la Fédération des coopératives du nouveau Québec qui regroupe l'ensemble de celles-ci (14 coopératives dans le Nord-du-Québec avec une part minoritaire d'activité touristique) pour voir dans quelle mesure il est possible d'obtenir des statistiques sur les activités touristiques de ces coopératives. Ces demandes répétées n'ont pas donné lieu à des réponses.

Constitution d'un guide d'analyse du tourisme coopératif

Selon les données quantitatives disponibles et les six critères du cadre conceptuel de l'économie sociale (cf. 3.4.2.) un guide d'analyse quantitatif du tourisme coopératif a été construit. Le tableau en annexe IV synthétise les critères, indicateurs et questions qui découlent de la revue de littérature et des données disponibles dans la base de données établie. À partir de ce guide d'analyse quantitative du tourisme coopératif, il a été possible de constituer un cadre opérationnel synthétique de l'enquête Portrait du tourisme coopératif au Québec (cf. 5.4.2.) et le cadre opérationnel de la troisième phase de recherche (cf. 5.4.3).

Collecte de données sur les coopératives non financières

Les données sur l'ensemble des coopératives non financières, issues des rapports de gestion, ont été transmises par le MÉSI selon le même protocole. Elles sont donc exploitables pour appréhender les dynamiques coopératives régionales. Quatre variables ont été sélectionnées parmi ces données : 1) l'évolution du nombre de coopératives, 2) de leur chiffre d'affaires, 3) du nombre de membres de coopératives et 4) du nombre d'emplois de 2001 à 2013 afin de comparer les dynamiques coopératives avec les autres dynamiques territoriales. À partir de ces quatre variables, il sera possible d'observer les dynamiques coopératives régionales et les territoires désavantagés du point de vue coopératif sous le prisme de la justice sociospatiale. Pour situer le tourisme coopératif par rapport à l'ensemble des coopératives non financières, les variables retenues pour observer le tourisme coopératif ont été comparées à celles de l'ensemble des coopératives non financières. À l'échelle locale, il est possible de localiser les hauts lieux coopératifs à partir de la densité des coopératives non financières. Nous avons donc géocodé l'ensemble des coopératives non financières en 2013.

Sur ces bases un guide d'analyse des dynamiques coopératives a été établi (cf. annexe IV). Ce guide d'analyse permettra de mieux comprendre les dynamiques coopératives territoriales. Il constitue l'un des éléments du cadre opérationnel de l'analyse croisée menée à la première étape de recherche (cf. 5.4.1.), du cadre opérationnel du Portrait du tourisme coopératif à la seconde phase (cf. 5.4.2.) et de celui de la troisième phase de recherche (cf. 5.4.3.).

Le point suivant concerne la collecte des données sur le tourisme.

5.3.4. Collecte des données touristiques générales disponibles

Concernant les activités touristiques, trois sources potentielles ont été repérées en début de recherche : les données du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) c'est-à-dire un comité sectoriel de main d'œuvre, celles des Associations touristiques régionales (ATR) qui représentent « l'industrie » touristique et enfin les statistiques de tourisme Québec c'est-à-dire du Ministère du Tourisme (MT). La première collecte de données a porté sur des données d'emplois touristiques. Il s'est avéré qu'il existe, à ce jour, peu de statistiques sur les emplois touristiques[84], excepté une série relativement ancienne (2006)[85]. Il n'est donc pas possible d'apprécier les dynamiques touristiques selon ces données.

Des données disparates transmises par les ATR

De plus, les 22 ATR qui représentent les 22 régions touristiques ont été sollicitées. La moitié seulement a répondu. Les répondants ont transmis des données touristiques disparates des dernières années sans expliciter systématiquement la méthodologie employée[86]. En outre, ils ne disposaient que peu d'information sur le tourisme coopératif[87]. Cette source ne s'est donc pas avérée exploitable à l'échelle du Québec mais seulement à celle de certaines régions touristiques. Elle pourra être utilisée pour des études plus localisées.

---

[84] Les statistiques d'emplois touristiques infra-provinciales ne sont pas disponibles. La réponse du ministère du Tourisme a été la suivante : « […] Concernant le nombre d'emplois par région, le ministère du Tourisme ne dispose pas de données présentement. Des travaux sur la régionalisation des données d'emplois touristiques du Québec sont toutefois en cours. Nous espérons, sous toutes réserves, pouvoir obtenir ces données d'ici la fin de l'année. […] » (Echange mail du 16/04/2015). Nous avons relancé le ministère plusieurs fois depuis, les données n'étaient toujours pas disponibles.

[85] Les statistiques de tourisme Québec ne contiennent pas d'éléments sur les emplois touristiques à l'échelle infraprovinciale excepté pour les années 2007 et 2008. Le CQRHT a transmis des éléments pour l'année 2006 seulement et des données qualitatives sur l'emploi touristique à l'échelle provinciale. Celles-ci nous permettent donc de comparer l'emploi des coopératives touristiques de 2006 par rapport à l'emploi de l'ensemble des entreprises touristiques par région administrative seulement pour la série 2006.

[86] Il est à noter que certaines ATR comme la Côte-Nord fournissent des données originales, mais la plupart s'appuient sur Tourisme Québec ou Statistique Canada.

[87] Les répondants ont indiqué qu'ils ne disposent pas de matériaux sur le tourisme coopératif, et une poignée a cité quelques coopératives touristiques sur le territoire.

Les données du ministère du Tourisme retenues

Il est possible, à partir des données du ministère du Tourisme, elles sont les plus complètes, d'appréhender les dynamiques touristiques régionales de 2000 à 2013[88]. Ces données sont tirées de l'Enquête sur les voyages des résidents (EVRC) et de l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI) toutes deux réalisées par Statistique Canada. Elles peuvent être comparées avec des données socioéconomiques régionales et les dynamiques coopératives en agrégeant les régions touristiques de manière à obtenir des résultats par région administrative. À cet effet, le ministère du Tourisme nous a transmis 1) les volumes de nuitées touristiques, 2) les volumes de touristes et 3) d'excursionnistes, et 4) les dépenses touristiques totales, soient 5) celles des touristes et 6) d'excursionnistes de 1998 à 2013 à l'échelle des régions touristiques. Ces données s'appuient sur la définition du tourisme de l'OMT (cf. 2.1.) et prennent en considération l'hébergement non marchand ce qui permet une comparabilité avec d'autres territoires. Les définitions retenues pour ces publications sont détaillées en annexe V. Dans le but de diminuer les effets de taille, elles ont été rapportées au nombre d'habitants des territoires pour les volumes de nuitées touristiques, de touristes et d'excursionnistes et au PIB régional pour les données monétaires. Ces six indicateurs, relativement classiques dans le champ du tourisme, permettront d'évaluer les dynamiques touristiques régionales.

Limites des données sur le tourisme

Ces données posent des problèmes de discontinuité dans les séries chronologiques pendant la période d'observation[89]. D'autre part, le découpage utilisé par Tourisme Québec

---

[88] Seuls les chiffres 2005 ne sont pas disponibles.

[89] Ainsi en 2005, l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC) remplace l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC). L'approche de l'EVRC pour définir le tourisme intérieur au Canada est différente de celle de l'EVC, qui fut menée pour la dernière fois en 2004. De plus, les éléments recueillis couvrent un sous-ensemble différent de la population canadienne. C'est pourquoi les données de l'EVRC ne sont pas comparables avec celles, historiques, de l'EVC, c'est-à-dire avec les éléments de 2004 et des années antérieures. L'EVRC constitue un supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) menée mensuellement auprès des ménages canadiens. Environ 14 000 adultes (18 ans et plus) sélectionnés de façon aléatoire à partir de l'échantillon des ménages de l'EPA sont interrogés chaque mois sur les voyages qu'ils ont fait à l'extérieur de la ville au cours du mois précédant l'interview pour les excursions et des deux mois précédant l'interview pour les voyages d'une nuit et plus. Ainsi, des informations détaillées sont obtenues au sujet de chaque voyage se qualifiant comme voyage touristique. Par conséquent, l'EVRC produit des données qui permettent de déterminer notamment le volume de voyages intérieurs effectués par les résidents canadiens, les dépenses liées aux activités de tourisme et les caractéristiques démographiques des visiteurs canadiens (touristes et excursionnistes). En 2011, L'EVRC a fait l'objet d'un remaniement, dans le but d'accroître le nombre total de voyages déclarés, de mieux contrôler la durée totale des interviews et de mettre à jour une partie du contenu de l'enquête.

repose sur les 22 régions touristiques qui ne s'emboitent pas tout à fait avec les régions administratives[90]. En outre, le découpage touristique a évolué entre 1998 et 2013[91]. La période observée est donc 2000 à 2013 pour inclure la région touristique Centre-du-Québec dans l'analyse et les données des différentes régions touristiques de la région Nord-du-Québec ont été agrégées lors des analyses temporelles. En outre, trois sous-périodes ont été prises en compte dans les analyses temporelles pour se départir des ruptures méthodologiques : 2000-2004, 2006-2010, et 2011-2013 et comparées systématiquement à la tendance de la période d'observation. Ces données sont limitées et centrées sur la demande touristique. Malheureusement, il n'existe pas d'autres chiffres exploitables à cette échelle ou à une échelle plus fine. Les résultats devront être traités avec prudence d'autant que le coefficient de variation est élevé à une échelle infraprovinciale[92] et que plusieurs modifications méthodologiques pendant la période rendent l'analyse temporelle malaisée.

Données sur l'offre touristique

Dans l'objectif d'une analyse plus fine que l'analyse régionale, les dynamiques touristiques sont appréhendées à partir de la densité de l'offre spécifique en postulant que la densité de l'offre correspondait, au moins dans une certaine mesure, à une demande plus importante. Plusieurs bases de données, publiées par Tourisme Québec ont donc été consultées et regroupées : lieux d'accueil et de renseignements touristiques au Québec (240 lieux), manifestations touristiques au Québec (800 manifestations), routes et circuits touristiques du Québec, attraits touristiques au Québec (4 000 attraits), services touristiques au Québec (3 000

Ces changements méthodologiques ont une ampleur telle qu'ils entraînent une discontinuité dans les séries chronologiques. Repéré à http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3810

[90] Le découpage des régions touristiques ne correspond pas au découpage administratif officiel pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que pour l'Estrie et la Montérégie. L'utilisation de données provenant du seul découpage touristique, à l'échelle des régions administratives, entraîne une surestimation des résultats de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Estrie et une sous-estimation de ceux du Bas-Saint-Laurent et de la Montérégie. Si l'on considère que le tourisme est réparti uniformément dans ces régions, une correction surfacique peut être appliquée. Celle-ci révèle que 32% des résultats de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine doivent être attribués au Bas-Saint-Laurent et 18 % des données de l'Estrie à la Montérégie lors d'un transfert des données touristiques à un carroyage administratif (Cf. 5.3.6.).

[91] Le Centre-du-Québec n'était pas une région touristique jusqu'en 2000 et la région Nord-du-Québec a été redécoupée à partir de 2005 en deux régions touristiques : Baie James et Nunavik, puis une nouvelle fois à partir de 2008 en trois régions : Baie James, Nunavik et Eeyou Istchee. Le toponyme Eeyou Tstchee a été conservé dans la cartographie malgré la mention 'nouveau toponyme à venir' dans les découpages territoriaux. Ce territoire correspond au territoire Cris réparti dans la région Nord-du-Québec, majoritairement dans l'ancien découpage touristique Baie-James et dans une moindre mesure dans le découpage Nunavik. Ces changements de découpage posent problème pour apprécier les dynamiques touristiques régionales dans le temps.

[92] Echange courriel du 14 janvier 2016 avec M. Dubois du ministère du Tourisme.

établissements) et établissements d'hébergement touristique au Québec (8 000 établissements). Elles permettent, une fois géocodées, d'évaluer la localisation des activités touristiques au Québec, de la cartographier ce qui met en évidence des hauts lieux touristiques et de les comparer avec la localisation des coopératives touristiques[93]. Sur ces bases, une comparaison de la localisation des coopératives touristiques avec les hauts lieux touristiques en 2015 a été faite[94].

A partir de l'ensemble de ces données, un guide d'analyse des dynamiques touristiques pendant la période étudiée soit 2000 à 2013 a été constitué. Il est détaillé en annexe IV. Ce guide constitue l'un des éléments des cadres opérationnels d'analyse présentés au point 5.4.

5.3.5. Données socioéconomiques générales disponibles

Les données socioéconomiques générales permettent de contextualiser le tourisme coopératif dans les régions et d'estimer les dynamiques socioéconomiques territoriales. Elles sont issues de l'institut de la Statistique du Québec. La liste des données disponibles au Québec est détaillée en annexe VI ainsi que les avantages et inconvénients de chaque donnée.
À partir de cette liste, il a été possible de sélectionner les indicateurs disponibles les plus pertinents pour la recherche, soit le PIB au prix de base total et par habitant, les revenus primaires et disponibles, le taux d'emploi, la part de 65 ans et plus et le taux d'accroissement de la population totale. Ils ont été choisis pour permettre une reproductibilité de la méthode sur d'autres territoires et autoriser un certain recul temporel conformément à l'approche théorique retenue (cf. 4.5.1.)[95]. Les définitions officielles, soit celle de Québec, pour les indicateurs sélectionnés sont détaillées à l'annexe V.

---

[93] Ces bases ne contiennent aucune donnée excepté les adresses.
[94] Les données extraites reflètent seulement la situation contemporaine. L'absence de séries plus anciennes[94] interdit les comparaisons dans le temps et l'analyse de la localisation des coopératives touristiques, en regard de ces *hotspots*, dès leur émergence. Échange courriel avec M. Leblanc de Tourisme Québec du 15/09/2015 : « […] nous ne pouvons malheureusement pas vous fournir les données recherchées car nous ne conservons pas d'historique pour ces fiches d'entreprises. Ces jeux de données sont extraits de notre banque d'information sur les produits et services touristiques, laquelle est conçue à des fins de renseignement et de promotion touristiques uniquement. Elle ne vise donc qu'à fournir une image la plus actuelle possible de l'offre touristique québécoise. »
[95] En cohérence avec les autres données, un minimum de recul temporel de dix ans a été fixé.

Ces indicateurs permettent, en utilisant les graphiques à cadrans, de mesurer les dynamiques démographiques, productives, de captation de revenus et de taux d'emploi dans les territoires par rapport à la moyenne québécoise. Rappelons que les revenus exogènes captés devraient générer « **la croissance du revenu, de l'emploi et du peuplement** » (Talandier et Davezies, 2009 : 67) sur le territoire selon la théorie de la base revisitée. Ces indicateurs classiques ont été utilisés particulièrement dans la phase d'analyse des dynamiques socioéconomiques territoriales de l'analyse croisée des dynamiques territoriales, soit à la première étape de la recherche. En effet, ces indicateurs quantitatifs sont retenus pour l'analyse des dynamiques socioéconomiques régionales et l'identification des territoires en difficultés. Les dynamiques de peuplement des municipalités et les revenus primaires et disponibles des municipalités régionales de Comté (MRC) ont été analysés à la troisième étape de recherche. Ces deux indicateurs permettent de vérifier les mécanismes de peuplement et de captation de revenus au niveau microrégional (MRC) et municipal. De là, le guide d'analyse des dynamiques démoéconomiques a été construit. Il est schématisé en annexe IV. Il constitue l'un des éléments du cadre opérationnel de l'analyse croisé des dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques régionales utilisé à la première étape de la recherche (cf. 5.4.1.) et du cadre opérationnel synthétique de la troisième phase de recherche (cf. 5.4.3.)
La question de l'échelle de traitement de données est abordée au point suivant.

5.3.6. Echelle retenue pour la collecte et le traitement des données

Le territoire d'analyse pour la présente recherche est le Québec. Ce territoire présente plusieurs spécificités sociohistoriques et législatives qui justifient ce choix. Il a été vu que les lois sur les coopératives étaient provinciales. De plus, les spécificités socioculturelles et historiques du Québec, dont certains facteurs influencent le développement territorial, invitent à considérer le Québec isolément du reste du Canada.

L'échelle régionale retenue à la première et seconde étape de recherche

L'échelle régionale est celle retenue pour le traitement des données à la première et seconde étape de la recherche (cf. 5.1.). Ce choix d'échelle est justifié par plusieurs éléments. D'abord, les données touristiques et celles sur les structures de production ne sont pas disponibles à l'échelle microrégionale. Ensuite, une échelle plus fine aurait posé problème pour atteindre le seuil minimum des quatre coopératives pour l'obtention des données sur les coopératives touristiques. Enfin, les données disponibles peuvent être agrégées à l'échelon régional.

Une fois l'échelle régionale retenue pour la première et seconde étape, il reste à déterminer les correspondances de données entre les régions administratives (cf. carte 1) retenues par l'ISQ, et le MÉSI et les régions touristiques utilisées par le ministère du Tourisme (cf. carte 2). Mentionnons que l'ensemble des données touristiques est disponible selon les régions touristiques tandis que les statistiques socioéconomiques générales et celles des coopératives sont organisées selon le découpage administratif.

Carte 1 – Les régions administratives au Québec

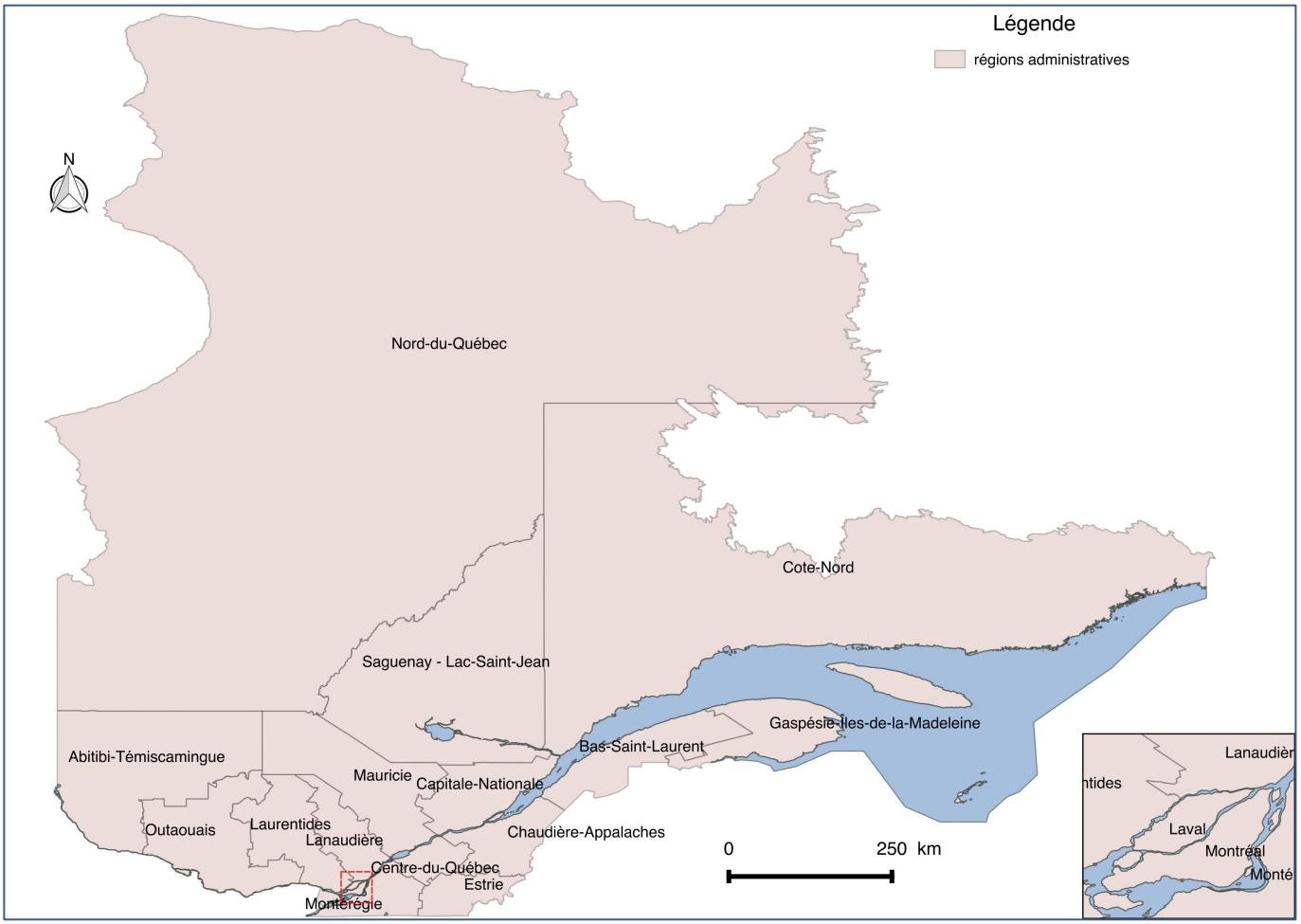

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles[96]. Cartographie : Salaméro, 2015

Il existe 17 régions administratives au Québec. Les régions touristiques sont au nombre de 22. Dans la plupart des cas, les régions administratives sont divisées en plusieurs régions touristiques[97]. Cependant, dans les cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, et de L'Estrie et Montérégie, il existe une différence entre les découpages[98].

---

[96] Limites administratives de 2012 disponibles en ligne : https://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-donnees-mille.jsp

[97] C'est le cas de la Côte-Nord qui est divisée en 2 régions : Duplessis et Manicagouan. Le Nord-du-Québec est segmenté en 3 : Nunavik, Baie James et Eeyou Etches. La région Capitale-Nationale est scindée en 2 : Québec et Charlevoix. Les Îles de la Madeleine sont séparées de la Gaspésie. Il suffit donc de réunir les régions touristiques pour comparer les données dans ces régions.

[98] Les MRC de Matane et de La Matapédia dans la région du Bas-Saint-Laurent sont considérées comme faisant partie de la Gaspésie touristique, ainsi qu'une partie de la MRC de Rimouski-Migette. Dans le cas de l'Estrie, les Cantons-de-l'Est comprennent l'ensemble de l'Estrie et deux MRC de la Montérégie (La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi).

Si les données touristiques à l'échelle des MRC étaient disponibles, il aurait été possible de compenser, au moins partiellement le changement de découpage pour comparer les chiffres existants. Dans le cas présent, la correction surfacique a été retenue dans la mesure où pour certaines zones nous ne disposons pas des données économiques[99]. Si l'on considère que le tourisme est réparti uniformément sur le territoire, un ratio de correction peut être appliqué. Cette rectification surfacique consiste à calculer la surface concernée par ce changement de découpage et à appliquer un ratio de correction à la région administrative Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et à l'Estrie. Ainsi en fonction de ce calcul, il a été établi qu'environ 32 % des résultats touristiques de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine doivent être attribués au Bas-Saint-Laurent. Selon la même méthode de calcul, il a été considéré que 18 % des résultats de l'Estrie devaient être attribués à la Montérégie. Les zones concernées sont matérialisées dans la carte 2 des régions touristiques ci-après.

Ces deux corrections surfaciques ont permis de comparer les résultats concernant les coopératives et les chiffres socioéconomiques disponibles selon le découpage administratif, avec les éléments touristiques disponibles selon le découpage touristique. Les données des régions touristiques divisées en plusieurs régions touristiques sans changement de découpage ont été agrégées.

[99] Une correction au prorata de la population des zones concernées aurait été aussi possible mais un plus lourde. De plus, certaines zones concernées sont peu ou pas habitées mais visitées comme les parcs nationaux.

Carte 2 – Régions touristiques et zones concernées par la correction surfacique

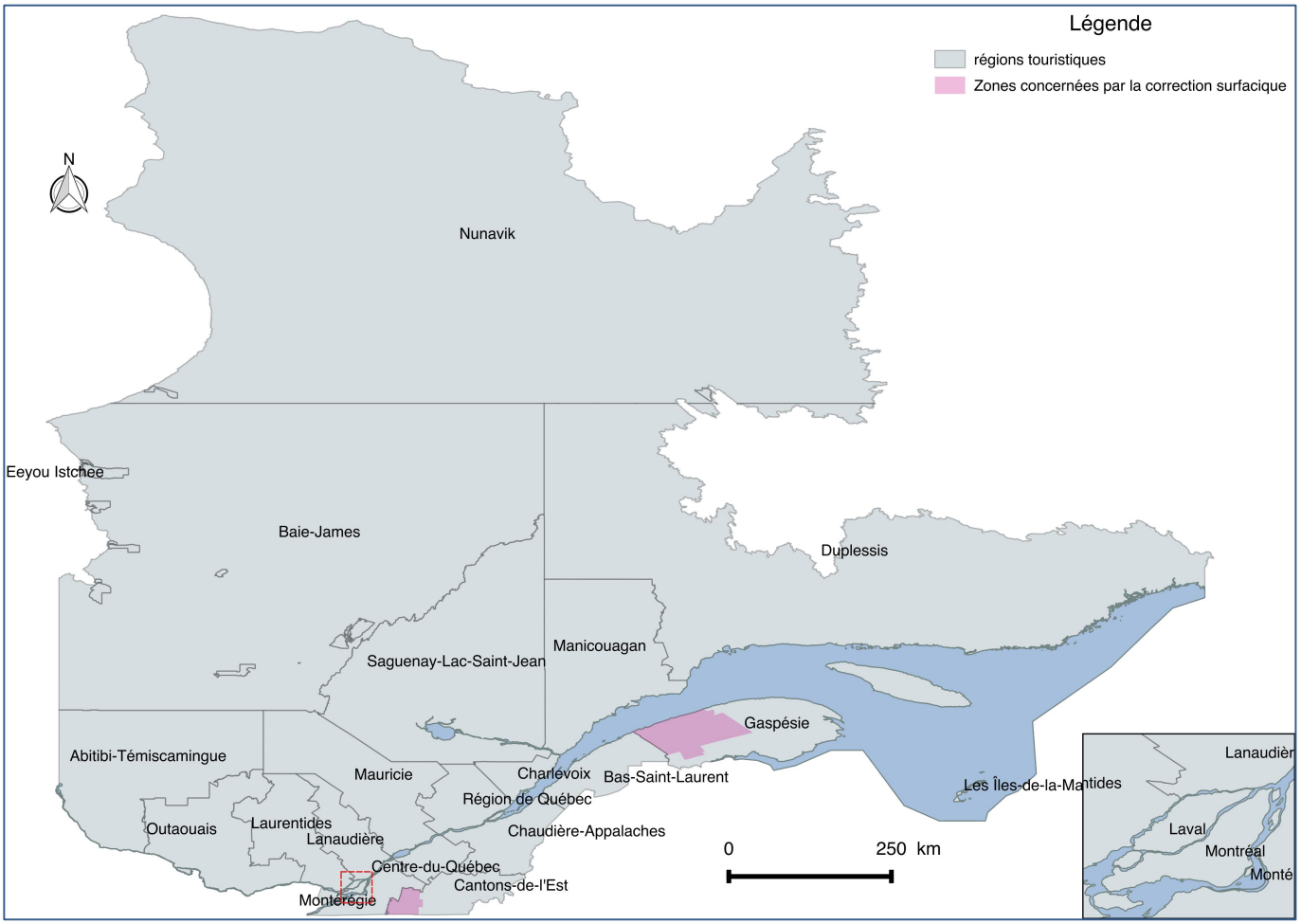

Source : ministère du Tourisme[100]. Cartographie : Salaméro, 2015

De plus, conformément à l'approche théorique retenue (cf. 4.5.1.), une analyse multiscalaire est privilégiée dans la recherche. Pour ce faire, une méthodologie originale a été utilisée à la troisième étape de recherche à un niveau scalaire plus fin.

[100] Découpage des régions touristique disponible en ligne : https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/decoupage-des-regions-touristiques-du-quebec

Une méthodologie originale à un niveau scalaire plus fin pour la troisième étape de recherche

L'échelle retenue de la troisième étape de recherche, est l'échelle microrégionale (MRC) pour saisir les données concernant la captation des revenus, et l'échelle municipale pour les dynamiques de peuplement.

Le niveau d'analyse retenu est le niveau le plus fin possible en fonction des données disponibles. Les dynamiques de peuplement peuvent être appréhendées à l'échelle municipale. Les revenus primaires et disponibles sont connus à l'échelle microrégionale des MRC. En croisant ces deux types de données, il est possible de dresser une typologie des municipalités en fonction de leurs dynamiques de peuplement et de captation de revenu pendant la période d'observation, soit de 2001 à 2014.

Les données touristiques et coopératives ne sont pas disponibles à une échelle microrégionale. Dans l'objectif de contourner cette limite, une méthodologie originale est déployée. Il s'agit de mettre en évidence les hauts lieux touristiques et coopératifs. L'ensemble des lieux touristiques 2015 et des coopératives non financières 2013 ont été géocodés et localisés. L'approche cartographique semble produire des résultats suffisamment clairs dans cette recherche[101].

Cette approche permet de mettre en évidence les hauts lieux touristiques et coopératifs en s'affranchissant des maillages administratifs, ce qui semble pertinent dans la mesure où le déploiement du tourisme correspond rarement aux frontières administratives. Il a donc été possible d'observer les dynamiques démoéconomiques dans les hauts lieux touristiques et coopératifs par l'analyse cartographique.

[101] Il aurait été aussi envisageable de croiser statistiquement les densités touristiques et coopératives des communes avec les dynamiques de peuplement et de captation de revenu des municipalités si la surface des municipalités québécoises était homogène. Malheureusement ce n'est pas le cas.

5.4. Synthèse des dimensions théoriques, critères, indicateurs et questions

Sur la base de l'approche théorique retenue et données disponibles, trois tableaux de synthèse sont présentés dans cette partie. Ce sont les cadres opérationnels bâtis en fonction de l'approche théorique retenue, des données disponibles et des échelles d'analyse. Ces tableaux permettent de conduire les trois phases de la recherche soit 1) l'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques, coopératives, et touristiques, 2) le portrait du tourisme coopératif au Québec et 3) l'analyse microrégionale (cf. 5.1).

5.4.1. Cadre opérationnel de l'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques régionales

La première phase de l'enquête est l'analyse croisée des dynamiques socioéconomiques, coopératives et touristiques régionales au Québec. Elle vise à identifier les régions désavantagées du point de vue démoéconomique, coopératif et touristique. Rappelons que cela permettra de contextualiser le tourisme coopératif, d'établir une typologie des régions pour questionner les effets du tourisme coopératif dans les territoires en difficulté à la deuxième phase de recherche, et de saisir les interrelations entre les différentes dynamiques observées. Le tableau qui suit établit le cadre opérationnel de cette étape de recherche.

Tableau 2 - Cadre opérationnel synthétique de l'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques régionales - Salaméro, 2014

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, DT	Dynamiques démoéconomiques territoriales	- Taux d'accroissement de la population 2001-2014 par rapport à la moyenne du Québec et part des 65 ans et plus 2014 par rapport à la moyenne du Québec/région	- Comment est repartie la population québécoise ? - Quelle est la variation de la population régionale en regard de la moyenne québécoise ? - La population régionale est-elle vieillissante ?
		- PIB. régional/hab. 2014 et variation ratio PIB régional 2002-2014 par rapport à la moyenne du Québec	- Comment sont distribuées les activités productives au Québec à l'échelle régionale ? - Quelle est l'évolution du PIB régional par rapport à celui de l'ensemble du Québec de 2002 à 2014 ? - Quel est le PIB régional par habitant 2014 en regard de la moyenne québécoise ?
		- Revenus disponibles/ hab. 2014 et variation 2002-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région	- Quel est le montant des revenus disponibles par habitant régionaux ? - Comment ce ratio régional se situe-t-il par rapport à celui du Québec (au-delà, en-deçà) ? - Comment ce ratio évolue-t-il par rapport à celui de l'ensemble du Québec de 2002 à 2014 (en baisse ou en augmentation) ?
		- Taux d'emploi 2014 et variation 2004-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région	- Quel est le taux d'emploi régional ? - Comment évolue-t-il de 2004 à 2014 en regard de la moyenne québécoise dans les régions ?
		Ensemble des variables démoéconomiques retenues	- Quelles sont les dynamiques démoéconomiques régionales pendant la période observée ? - Quelles sont les régions avec des dynamiques démoéconomiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière démoéconomique pendant la période d'observation ?

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, ÉS	Dynamiques coopératives territoriales	- Nombre de coopératives pour 10 000 habitants 2013 et variation du ratio 2001-2013/région	- Quelle est l'évolution du nombre de coopératives non financières entre 2001 et 2013 dans les régions ? - Le taux d'accroissement régional est-il supérieur à celui du Québec ? - Quelle le nombre de coopératives non financières pour 10 000 habitants dans les régions en 2013 ? - Comment se situe ce ratio régional par rapport à celui du Québec ? (au-delà, en-deçà)
		- Chiffre d'affaires des coopératives non financières par rapport au PIB régional 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne du Québec	- Quelle est l'évolution du CA régional des coopératives non financières entre 2001 et 2013 ? - Quel est le ratio CA/PIB régional entre 2001 et 2011 ? - Comment se situe-t-il en 2013 et comment évolue-t-il entre 2001 et 2013 par rapport à celui du Québec ?
		- Ratio emploi des coopératives non financières/ emplois totaux par région et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise	- Quelle est l'évolution des emplois des coopératives non financières entre 2001et 2013 ? - Quel est le ratio emplois coopératifs/emplois totaux dans les régions entre 2001 et 2013 ? - Comment se situe-t-il en 2013 et comment évolue-t-il entre 2001 et 2013 par rapport à celui du Québec ?
		- Nombre de membres des coopératives pour 100 habitants 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise	- Quelle est l'évolution du nombre de membres des coopératives non financières entre 2001 et 2013? - Quel est le ratio membres/100 hab. dans les régions entre 2001 et 2013 ? - Comment se situe-t-il en 2013 et comment évolue-t-il entre 2001 et 2013 par rapport à celui du Québec ?
		Ensemble des variables coopératives retenues	- Quelles sont les régions avec des dynamiques coopératives fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques coopératives ?

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, Tourisme	Dynamiques Touristiques territoriales	- Nombre de nuitées par habitants en 2013 et variation du ratio 2000-2013 par rapport à la moyenne québécoise/ région	- Comment sont distribuées les nuitées touristiques dans les régions touristiques ? - Quelle est leur évolution entre 2000 et 2013 dans les régions touristiques et dans les régions administratives ?
		- Volumes de touristes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région - Volumes d'excursionnistes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région	- Comment sont distribués les flux touristiques et excursionnistes et de l'ensemble des visiteurs dans les régions touristiques ? - Quelle est leur évolution entre 2000 et 2013 dans les régions touristiques et dans les régions administratives ?
		- Dépenses des visiteurs, des touristes et des excursionnistes par rapport au PIB régional 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région	- Comment sont distribuées les dépenses touristiques et excursionnistes dans les régions touristiques ? - Quelle est leur évolution entre 2000 et 2013 dans les régions touristiques et dans les régions administratives ? - Comment a évolué le ratio dépenses des visiteurs, des touristes et des excursionnistes /PIB régional entre 2000 et 2013 en regard de celui du Québec ?
		Ensemble des variables touristiques retenues	- Quelles sont les dynamiques touristiques régionales au Québec pendant la période d'observation ? - Quelles sont les régions avec des dynamiques touristiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques touristiques ?
Justice sociospatiale, DT, ES, Tourisme	Dynamiques croisées	Relations entre les dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques	- Quelles sont les relations entre les différentes dynamiques à l'échelle régionale ? - Des régions présentent-elles des trajectoires similaires en regard des dynamiques socioéconomiques, coopératives et touristiques ? - Quels sont les territoires désavantagés ? - Quelles sont les dynamiques des territoires désavantagés ?

Salaméro, 2016

5.4.2. Cadre opérationnel du portrait du tourisme coopératif au Québec

Le second cadre opérationnel préside à seconde phase de recherche, soit l'enquête originale réalisée sur l'état des lieux du tourisme coopératif au Québec. Il s'agit d'apprécier dans une posture exploratoire les spécificités du tourisme coopératif mais aussi d'en mesurer les effets dans les unités territoriales mises en évidence à la première phase de l'enquête.

Tableau 3 - Cadre opérationnel synthétique du portrait du tourisme coopératif au Québec

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Économie sociale	Finalité sociale	- Nombre d'emplois générés par région, par statut et par secteur - Salaires moyens par région, par statut et par secteur - Services aux usagers	- Combien d'emplois sont générés par les coopératives non financières (CNF)? Quelle est l'évolution pendant la période d'observation ? - Combien d'emplois sont générés par les coopératives touristiques (CT)? Quelle est l'évolution pendant la période d'observation ? - Quels sont les salaires moyens de ces emplois ? Quelle est l'évolution pendant la période d'observation. - Existe-t-il des services de CT à destination de publics vulnérables ?
	Production de biens et services	- Chiffre d'affaires par région, par statut et par secteur - Actifs par région, par statut et par secteur	- Quels sont les montants des chiffres d'affaires des CNF ? Comment évoluent-ils dans la période d'observation ? - Quels sont les montants des chiffres d'affaires des CT ? Comment évoluent-ils dans la période d'observation ?
	Distribution limitée ou interdite des excédents	Montant de la réserve générale, par région, par statut et par secteur	- Quel est le montant de la réserve générale des CNF ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant de la réserve générale des CT ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?
	Autonomie et indépendance	- Présence dans le registre du MÉSI - Statuts par région, et par secteur	- La CT ou CNF est-elle active dans le registre des coopératives du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ? - Quel est son statut ?
	Gouvernance démocratique	- Nombre de membres par région, par statut et par secteur	- Quel est le nombre de membres des CNF ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le nombre de membres des CT ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?
	Hybridation des ressources	- Montant des subventions par région, par statut et par secteur - Parts sociales par région, par statut et par secteur	- Quel est le montant des subventions des CNF ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des subventions des CT ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des parts sociales des CNF ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des parts sociales des CT ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Développement territorial, ÉS, JS	Spécificité de la production	Spécificités en amont de la production (Voir les six critères économie sociale)	Voir les questions des six critères de l'économie sociale
		Spécificités en aval de la production - Types de produits - Panier de biens et service - Clientèles - Canaux de distribution - Prix (effet de rente)	- Dans quelle mesure les CT mettent en avant les spécificités de la production ? - Commercialisent-elles des produits spécifiques par rapport au marché ? - Commercialisent-elles des produits assemblés ? - S'adressent-elles à une clientèle particulière ? - Disposent-elles de canaux de distribution spécifiques ? - Comment sont positionnés les prix par rapport à la concurrence ?
	Retombées économiques dans les territoires suivant leurs dynamiques (en difficulté, intermédiaire, forte)	Concentration coopératives touristiques : Quotient de localisation (QL) des coopératives touristiques)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des coopératives touristiques (CT) dans les territoires comparé au nombre d'habitant ?
		Concentration du chiffre d'affaires (QL CA)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) du chiffre d'affaires des CT comparé au PIB dans le territoire en 2013 ?
		Concentration des emplois coopératifs touristiques (QL emplois)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des emplois des CT comparé aux emplois totaux dans le territoire en 2013 ?
		Concentration des actifs des coopératives touristiques (QL actifs)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des actifs des CT comparé à celui des CF dans le territoire en 2013 ?
		Concentration de la réserve des coopératives touristiques (QL réserve)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) de la réserve des CT comparé à celui des CF dans le territoire en 2013 ?
		Concentration subventions des coopératives touristiques (Ql subventions 2011)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des subventions des CT comparé à celui des CF dans le territoire en 2011 ?
		Concentrations des membres des coopératives touristiques (QL Membres)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des membres des CT comparé à celui des CF dans le territoire en 2013 ?

Salaméro, 2016

5.4.3. Cadre opérationnel de l'analyse territoriale du tourisme coopératif

Le dernier tableau ci-dessous réfère au cadre opérationnel de la troisième phase de recherche. Il permet une analyse à un niveau scalaire plus fin et un croisement des résultats.

Tableau 4 - Cadre opérationnel synthétique de l'analyse territoriale du tourisme coopératif

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, DT	Dynamiques démo-économiques territoriales	- Taux d'accroissement des populations / municipalité 2001-2014 - Revenus disponibles et variation/ MRC 2002-2014	- Quelles sont les dynamiques de peuplement et de captation de revenu des municipalités pendant la période d'observation ? - Quelles sont les municipalités avec des dynamiques démoéconomiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quelles sont les municipalités désavantagées en matière de dynamique de peuplement et de captation de revenu pendant la période d'observation ?
ÉS, DT	Dynamiques coopératives territoriales	- Densité de l'offre coopérative 2013	- Quels sont les hauts lieux coopératifs ; où sont-ils localisés ? - Quelles sont les dynamiques territoriales des hauts lieux coopératifs ? - Les coopératives touristiques sont-elles localisées dans des hauts lieux coopératifs ? - Quelles sont les dynamiques des territoires dans lesquelles les coopératives touristiques sont localisées ?
Tourisme, DT	Dynamiques touristiques territoriales	- Densité de l'offre touristique 2015 - Localisation des coopératives touristiques 2013	- Quels sont les hauts lieux touristiques ; où sont-ils localisés ? - Quelles sont les dynamiques territoriales des hauts lieux touristiques ? - Les coopératives touristiques sont-elles localisées dans des hauts lieux touristiques ? - Quelles sont les dynamiques des territoires dans lesquelles les coopératives touristiques sont localisées ?
Développement territorial, ÉS, JS	Spécificité de la production	Spécificités en amont de la production (Voir les six critères économie sociale du tableau 3)	Voir les questions des six critères de l'économie sociale du Tableau 3
		Spécificités en aval de la production - Types de produits - Panier de bien et service - Clientèles - Canaux de distribution - Prix (effet de rente)	- Dans quelle mesure les CT mettent en avant les spécificités de la production ? - Commercialisent-elles des produits spécifiques par rapport au marché ? - Commercialisent-elles des produits assemblés (forfaits) ou complémentaires ? - S'adressent-elles à une clientèle particulière ? - Disposent-elles de canaux de distribution spécifiques ? - Comment sont positionnés les prix par rapport à la concurrence.
	Retombées économiques dans les territoires suivant leur dynamiques	Concentration coopératives touristiques : Quotient de localisation (QL) des coopératives touristiques)	Quel est le niveau de concentration (surreprésenté, pas de représentation particulière, sous-représenté) des coopératives touristiques (CT) dans les territoires suivant leurs dynamiques et ce en éliminant les effets de taille liés au nombre d'habitant ?

Salaméro, 2015

En conclusion

Ce chapitre visait à présenter la méthodologie utilisée pour la collecte de données et les différentes étapes de la recherche. Nous avons détaillé la stratégie de recherche. Le travail de collecte de données disponibles, les indicateurs sélectionnés, les limites liées à la collecte et les échelles retenues ont été précisés au second point et détaillés en annexe (cf annexe I-VI.). Enfin, le dernier point se concentrait sur la construction du cadre opérationnel de la recherche. Le cadre opérationnel est triple et constitue le guide d'analyse pour chaque étape de recherche.

La méthodologie ayant été explicitée, les chapitres suivant présentent les résultats de la recherche.

6. Analyse croisée des dynamiques territoriales, coopératives et coopératives touristiques

Dans ce chapitre, les premiers résultats sont présentés. Ceux-ci constituent une étape nécessaire pour la contextualisation de l'émergence des coopératives touristiques et la réponse aux questions de recherche, spécialement la première sous-question, à savoir les incidences de la mise en tourisme par les coopératives touristiques, à l'échelle des territoires sous le prisme de la justice sociospatiale (cf. 4.2). Pour y répondre, il est nécessaire d'identifier les territoires désavantagés et mettre en évidence les interrelations éventuelles :

a) en matière de dynamiques démoéconomiques,

b) de dynamiques touristiques,

c) de dynamiques coopératives.

L'objectif principal de ce chapitre est donc d'effectuer une typologie des territoires au niveau scalaire retenu, soit l'échelle régionale (cf. 5.3.6.).

Considérations méthodologiques

Pour identifier les territoires désavantagés, les différentes dynamiques et leurs relations. Les zones désavantagées seront considérées en regard de la moyenne québécoise selon trois thématiques qui correspondent aux trois corpus mobilisés. Plusieurs indicateurs quantitatifs ont été sélectionnés (cf. 5.4.1.) pour saisir chacune des dynamiques régionales en regard de la situation et de l'évolution pendant la période d'observation et ce par rapport à la moyenne du Québec. Les données disponibles ont été reformatées à l'échelle des régions administratives en appliquant un coefficient de correction lorsqu'elles ne reposaient pas sur le même maillage (cf. 5.3.6.) dans le but de pouvoir comparer les différentes variables.

Les séries collectées sont postérieures à la Loi sur les coopératives de 1997[102] ; elles correspondent généralement[103] aux dates de recensements canadiens ultérieurs, soit 2001, 2006 et 2011. Les plus récentes ont été utilisées, si disponibles, soit en 2013 pour les variables touristiques et coopératives et 2014 pour les paramètres démoéconomiques. Elles ont été systématiquement rapportées au nombre d'habitants des régions ou au PIB régional pour les paramètres monétaires afin de diminuer les effets de taille et faciliter les comparaisons interrégionales. Chaque variable a été représentée graphiquement avec un graphique à cadrans. La situation lors de la dernière série disponible pour chacune est signifiée en ordonnée tandis que l'évolution sur toute la période observée (minimum dix ans) est indiquée en abscisse. Les deux axes matérialisent les moyennes québécoises. Cela permet donc de constituer rapidement quatre catégories de régions à partir de ces représentations graphiques (cf. 5.2.).

A partir de ces quatre catégories, une typologie régionale est proposée pour chacune des trois thématiques selon une matrice ordonnée qui représente les résultats pour l'ensemble des indicateurs retenus. En outre, l'analyse cartographique est employée tout au long du chapitre (cf. 5.2.). Les cartes permettent de mettre en exergue les variations et les développements des phénomènes dans le temps et l'espace. Elles seront donc l'outil privilégié pour représenter les dynamiques.

Structuration du chapitre

Le chapitre est donc organisé en quatre parties : les trois premières parties visent respectivement à évaluer les dynamiques socioéconomiques, puis coopératives et enfin touristiques pendant la période observée (2000-2014) concernant les territoires désavantagés en regard de la moyenne québécoise. La dernière partie est une analyse croisée des différentes dynamiques observées.

---

[102] La loi sur les coopératives de 1997 fait suite au chantier de l'économie sociale et institutionnalise les nouvelles formes coopératives telles que les coopératives de solidarité. Selon l'enquête exploratoire les coopératives touristiques se développent à partir de cette date.

[103] Pour certaines données socioéconomiques les séries disponibles sont postérieures au recensement de 2001 : les données de revenus et de production sont disponibles à partir de 2002 et les données d'emplois à partir de 2004.

1-Dynamiques démoéconomiques des régions au Québec

L'objectif de cette section est de constituer une catégorisation des différentes régions au Québec selon les indicateurs classiques socioéconomiques retenus (cf. 5.2.6.), soit le taux d'accroissement des populations et la part des 65 ans et plus, le PIB régional par habitants, les revenus disponibles par habitant et le taux d'emploi régional. Les données sont représentées par quatre graphiques à cadran visant à catégoriser les dynamiques démographiques, productives, de revenus et d'emploi. Une classification des évolutions socioéconomiques régionales est proposée pour les dynamiques productives et de revenus (2002-2014), et pour les démographiques de 2001 à 2014, et pour celles d'emplois (2004 à 2014). Ainsi le début de la période couverte n'est pas toujours la même, mais cela n'affecte pas réellement le résultat final.

2-Les dynamiques coopératives dans les régions du Québec

Le but de la seconde partie est de constituer un portrait des coopératives non financières (CNF) en région. Cette approche originale s'inscrit dans un objectif scientifique de documentation de la dimension territoriale de l'économie sociale. En s'appuyant sur quatre variables parmi les données transmises par le MÉSI et vérifiées par celui-ci (cf. 5.3.3), soit l'évolution du nombre de coopératives, de leur chiffre d'affaires, du nombre d'emplois et du nombre de membres, une typologie des dynamiques coopératives régionales est présentée pour la période observée, soit 2001 à 2013.

3-Les dynamiques touristiques au Québec

Les données utilisées pour cette analyse sont celles du ministère du Tourisme : volumes des nuitées, volumes des excursionnistes et des touristes, dépenses des excursionnistes et des touristes (cf. 5.3.4.). Les volumes de nuitées et de visiteurs sont rapportés au nombre d'habitants des régions. Les dépenses des voyageurs ont été rapportées au PIB régional pour mesurer le poids du tourisme dans l'économie régionale. Les différents découpages des régions touristiques ont imposé la sélection des séries de 2000 à 2013 afin de pouvoir reformater les données touristiques selon le carroyage administratif[104]. De plus, un coefficient de correction a

[104] La région Centre-du-Québec n'était pas considérée comme région touristique jusqu'en 2000.

été appliqué aux données de certaines régions touristiques dont le maillage ne correspondait pas à la segmentation administrative (cf. 5.3.6.). De là, une nomenclature des dynamiques touristiques de 2000 à 2013 des régions administratives a été réalisée.

4-Analyse croisée des dynamiques régionales, coopératives, et coopératives touristiques au Québec

Enfin, la dernière partie du chapitre vise à identifier les croisements entre ces trois analyses. Elle doit permettre de dégager des éléments pour répondre la première question de recherche, soit quels sont les territoires désavantagés du point de vue 1) démoéconomique 2) coopératif et 3) touristique. Les liens entre les différentes dynamiques seront mis en évidence et discutées. En outre, l'analyse croisée participe à la contextualisation de l'émergence des coopératives touristiques permettant ainsi de dresser un état des lieux au chapitre suivant.

6.1. Dynamiques démoéconomiques des régions du Québec

Les disparités et les difficultés socioéconomiques des régions se matérialisent de différentes manières. Quatre indicateurs classiques ont été retenus pour caractériser les régions et en particulier les plus en difficulté sur la période choisie. Les variables sélectionnées sont des données classiques dans une perspective de reproductibilité de la méthode et une ambition de comparaison aisée. Elles ont une portée limitée au sens où elles n'intègrent pas les dimensions immatérielles du développement territorial ni les dimensions environnementales.

L'objectif de ce portrait est de dresser une typologie des régions selon leur situation et leur évolution en regard de quatre caractères soit 1) les dynamiques démographiques, 2) les dynamiques productives, 3) la distribution régionale des revenus disponibles et 4) l'évolution et le taux d'emploi régional et son évolution. Il ne s'agit pas ici de dresser une typologie fine du DT des régions, mais de mesurer leurs dynamiques économiques et démographiques pour vérifier si le tourisme ou l'économie coopérative sont des ressorts de DT comme cela est postulé dans la littérature.

6.1.1. Les dynamiques démographiques

Les dynamiques économiques et le développement régional sont étroitement liés aux populations présentes sur les territoires et à leur consommation comme le postule la théorie de la base revisitée (cf. 3.2.2.). Les dynamiques démographiques ne constituent pas une finalité, mais elles permettent « d'apprécier si une société est menacée » en particulier si leur taux d'accroissement se révèle négatif (Violier, 2013). Enfin, il est communément admis dans la littérature que le tourisme a un effet de peuplement. Il s'agit donc de mesurer cet effet.

La population estimée[105] au Québec en 2014 est de 8,2 millions d'habitants, répartis dans 17 régions administratives. Ceux-ci sont concentrés principalement le long du fleuve Saint-Laurent, en particulier à Montréal et à Québec qui concentrent plus d'un quart de la population du Québec. La densité de population est très faible dès que l'on s'éloigne des centres urbains et des villes moyennes, comme en témoigne la carte 3. Le Québec est un territoire de distance et de dispersion (Dugas, 1981).

Pendant la période 2001-2014, la population canadienne est passée de 31 millions à 35,5 millions d'habitants, soit une augmentation d'un peu plus de 13%. Au Québec, le taux d'accroissement sur la période est de près de 10,5% (7,4 millions à 8,3 millions habitants). Cette hausse correspond à un accroissement annuel moyen de 6,3 pour mille habitants, entre 2001 et 2006. La croissance démographique a augmenté sur la période 2006 à 2011 (9,6 pour mille habitants) puis s'est infléchie à partir de 2011 (8,5 pour mille habitants).

[105] Le dernier Recensement date de 2011, le prochain est en 2016. Les chiffres postérieurs à 2011 s'appuient sur les comptes ajustés du Recensement de 2011, auxquels est ajoutée une estimation du bilan des différents évènements démographiques enregistrés par la suite (naissances, décès et mouvements migratoires). Ces estimations de population ne sont donc pas définitives et seront révisées suite au Recensement de 2016.

Carte 3- Densité en habitant au Km2 par municipalités au Québec en 2014

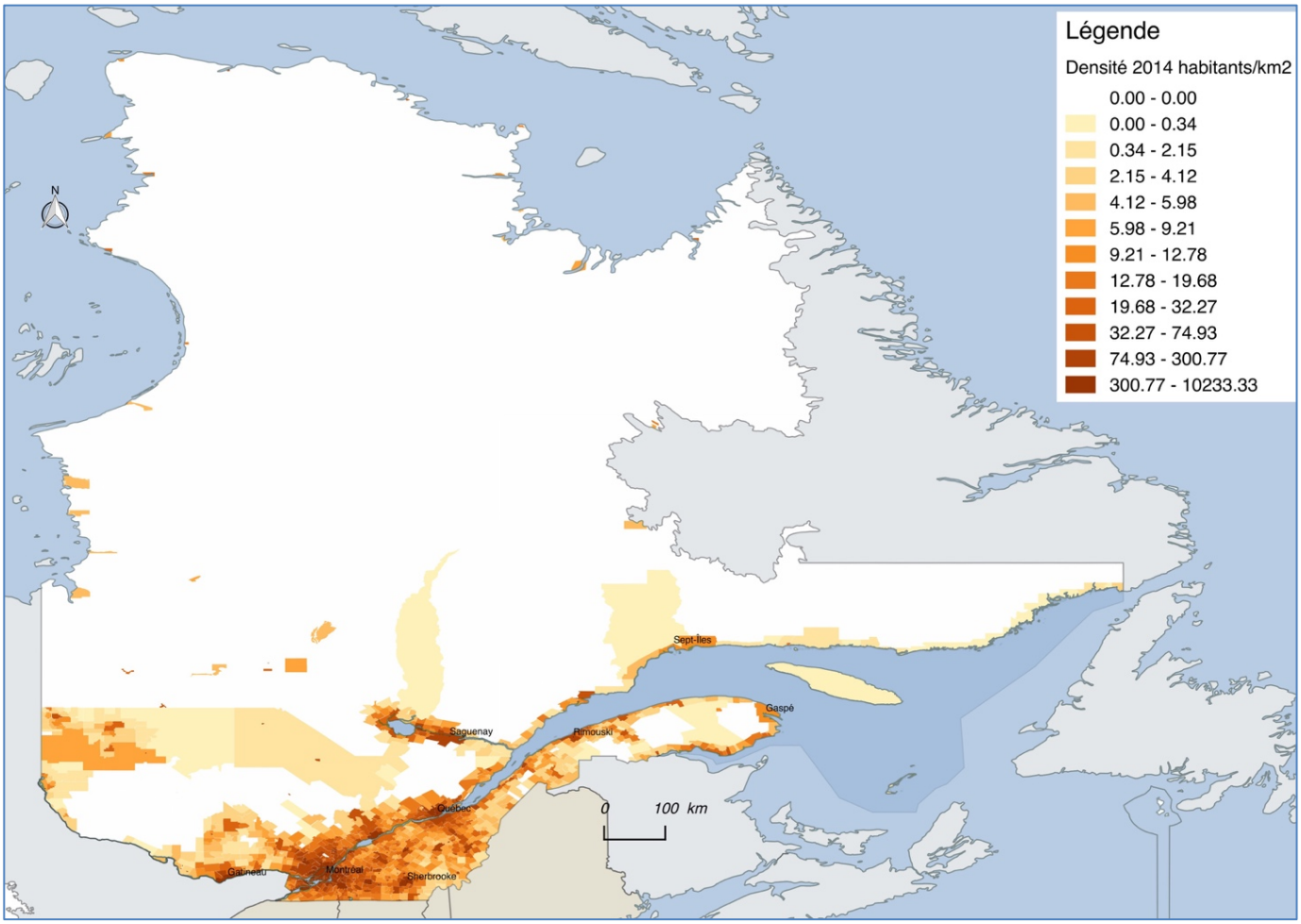

Source : ISQ, 2015[106] - Cartographie : Salaméro, 2015 - Note : Selon 12 classes fonction quantiles Qgis[107]

Excepté le Nord-du-Québec, les régions éloignées des centres urbains connaissent une baisse de population entre 2001 et 2014. Par exemple, la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est celle qui a connu la plus forte diminution avec - 6,2 %. Les régions autour de Montréal, l'Outaouais et la Capitale-Nationale disposent de dynamiques de peuplement importantes. Celles-ci dépassent 20 % pour Laval, Laurentides et Lanaudière de 2001 à 2014. Néanmoins, à partir de 2006, les courbes s'infléchissent à la fois dans les régions en forte croissance et dans celles en déclin, ce qui semble préfigurer un processus de rééquilibrage des dynamiques démographiques en cours.

[106] http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/MUN_Total.xlsx
[107] La fonction quantile se base sur les effectifs égaux (nombre de municipalités égales)

Carte 4 - Variation de population entre 2001 et 2014

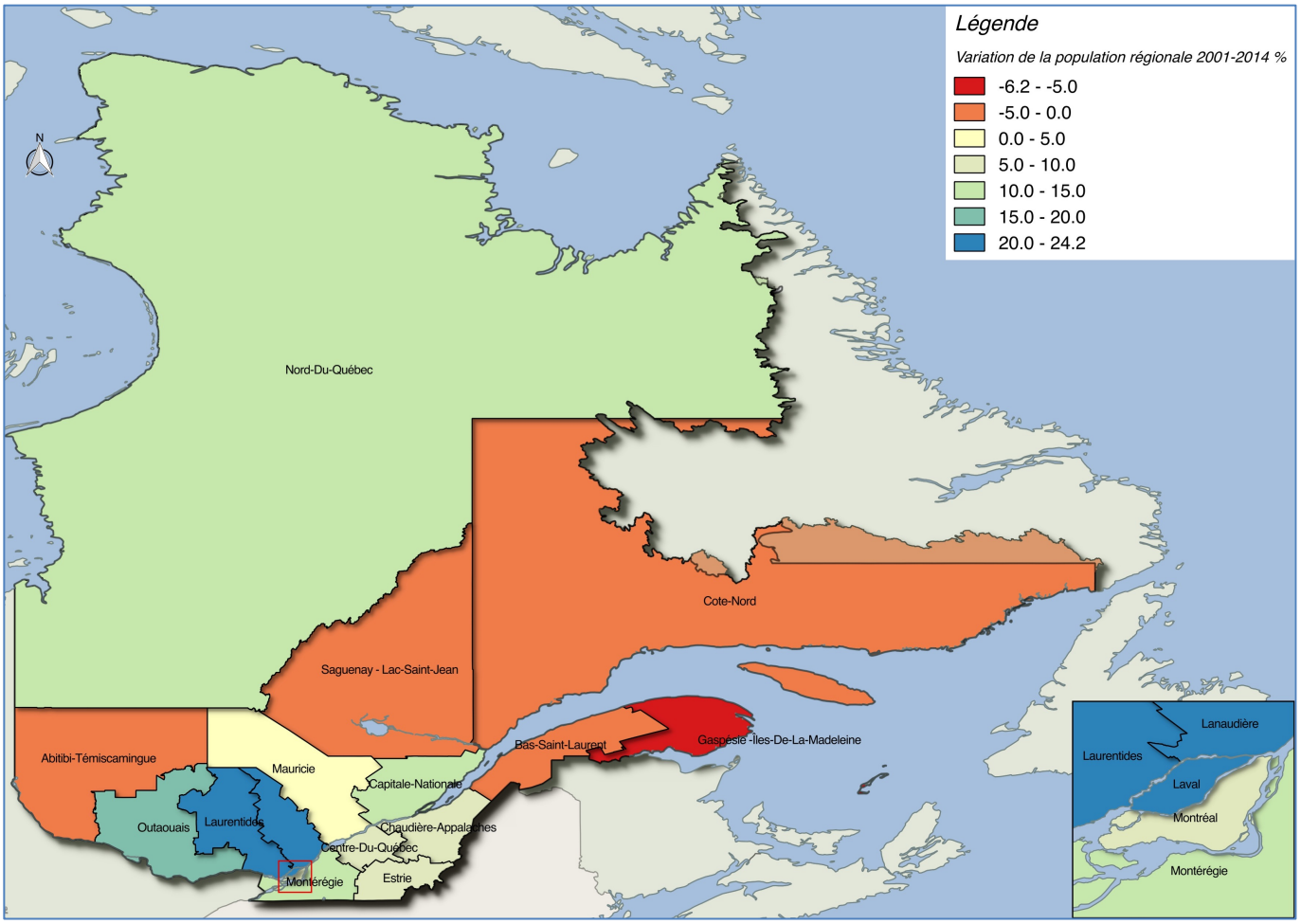

Source : ISQ, 2015[108] - Cartographie : Salaméro, 2015 - Note : Selon les 7 classes établies avec la fonction 'Jolies ruptures' Qgis[109]

Le graphique à cadrans n°1 met en évidence les variations de la population des 17 régions administratives de 2001 à 2014 en ordonnée par rapport à la moyenne du Québec. La part des 65 ans et plus par rapport à la moyenne du Québec vise à saisir l'évolution des dynamiques démographiques. Il a été considéré ici qu'une part importante des 65 ans et plus pouvait présager d'une évolution démographique défavorable. Ce postulat est discutable dans la mesure où la présente importante de retraités peut participer au dynamisme économique régional (cf. 3.2.2.).

[108]Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm
[109] Fonction basée sur la fonction « Pretty » de R, qui permet d'obtenir des intervalles de classe équidistants, arrondis (jolies valeurs) et couvrant l'ensemble des valeurs.

Néanmoins l'exode des jeunes dans les régions dites périphériques et le vieillissement des populations est une problématique récurrente au Québec (Leblanc et coll., 2003).

Graphique 1 - Taux d'accroissement population 2001-2014 par rapport à la moyenne du Québec et part des 65 ans et plus 2014 par rapport à la moyenne du Québec

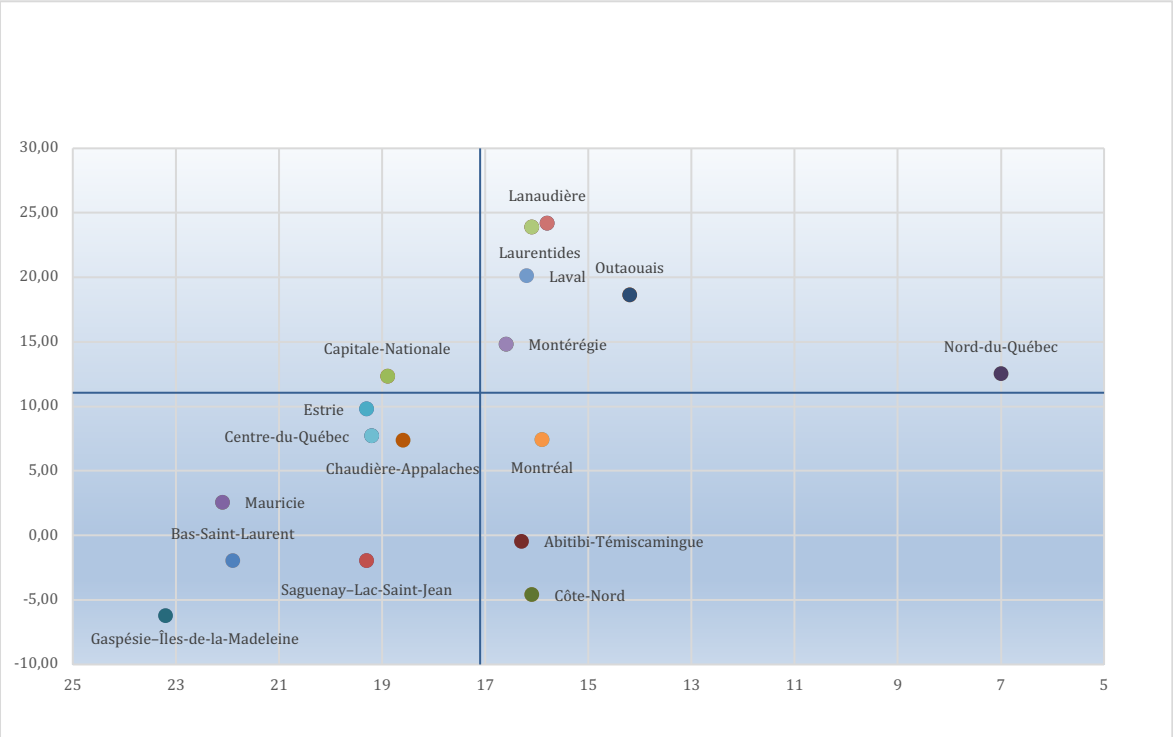

Source des données : ISQ, 2015[110] - Présentation : Salaméro, 2015

De là, quatre classes de régions peuvent être identifiées sur la période 2001-2014 en matière de dynamique démographique :

a) les sept régions en **croissance démographique inférieure à la moyenne du Québec et avec un taux de 65 ans et plus, supérieur à la moyenne québécoise** : Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Trois régions voient leur population totale décliner.

[110] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm et http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/RA_groupes_age_et_sexe.xlsx

b) Les trois régions en **croissance démographique inférieure à la moyenne du Québec et avec un taux de 65 ans et plus inférieur à la moyenne québécoise :** l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, et la région de Montréal. La Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, continuent malgré tout à disposer d'une population relativement jeune avec un taux de fécondité élevé, mais leur population a décliné sur la période. Montréal est la première région d'accueil des immigrants internationaux au Québec. *A contrario*, elle affiche le plus grand déficit en termes de migration interrégionale, au profit des régions voisines, à l'exception de la tranche d'âge des 15-24 ans, lesquels viennent faire des études à Montréal.

c) La région en **croissance démographique supérieure à la moyenne du Québec et avec un taux de 65 ans et plus supérieur à la moyenne québécoise** : seule la région Capitale-Nationale est dans ce cas. Son solde migratoire positif est alimenté notamment par l'arrivée de jeunes étudiants.

d) Les six régions en **croissance démographique supérieure à la moyenne du Québec et avec un taux de 65 ans et plus inférieur à la moyenne québécoise** : Le Nord-du-Québec, l'Outaouais, Laval, Laurentides, Lanaudière et la Montérégie. La première est relativement atypique. Elle a la particularité d'être constituée majoritairement de communautés Cris et Inuits. C'est la seule région dite périphérique qui affiche une croissance du nombre d'habitants de 2001 à 2014. Elle dispose de l'âge médian le plus faible du Québec. Elle se caractérise par un taux de fécondité élevé, en particulier chez les populations autochtones. Le solde des échanges migratoires interrégionaux et internationaux y est défavorable. *A contrario*, les gains migratoires, notamment dû à l'arrivée de jeunes familles avec enfants (ISQ, 2015[111]), dans les cinq autres régions, plus centrales, sont importants.

Ces quatre classes de régions établies selon les données démographiques sont retenues pour appréhender les dynamiques démographiques régionales de 2001 à 2014. Au-delà des données

[111] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf

démographiques, dans le sillage d'une longue tradition de travaux en développement régional, il semble pertinent d'estimer les dynamiques productives dans les régions du Québec.

6.1.2. Les dynamiques productives

Traditionnellement, l'indicateur principal de l'analyse économique employé dans un territoire donné est le produit intérieur brut (PIB). Il vise à quantifier la valeur des biens et services produits et quantifiés, dans un territoire au cours d'une période donnée, sans égard au caractère exogène de la propriété des facteurs de production et de la distribution des revenus générés par cette production. La variation du PIB entre les périodes permet de mesurer le taux de croissance économique d'un territoire. Comme cela été explicité plus haut, l'analyse de la distribution spatiale des activités productives par le seul PIB est sujette à débat en science régionale, mais aussi en économie, ne serait-ce que parce que son utilisation ne permet pas de mettre en évidence les *outcomes*. Le PIB, bien qu'imparfait, sera utilisé ici pour mettre en exergue les différentes dynamiques régionales par rapport à la moyenne de l'ensemble du Québec dans une posture comparative. Pour ce faire, deux variables ont été retenues. La première représente les variations de PIB régional[112] de 2002 à 2014. Le second indicateur retenu est le PIB par habitant (PIB/H) pendant la même période. Le PIB/H permet la comparabilité entre les régions du Québec en s'affranchissant des disparités démographiques. Sur la base de ces deux indicateurs disposés dans un graphique à cadran, les régions seront catégorisées en quatre classes en regard de leur situation par rapport à la moyenne québécoise (PIB/H) et de l'évolution de la part de leur PIB régional par rapport à la moyenne du Québec.

[112] Le PIB régional utilisé est le PIB aux prix de base qui correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation. Les données utilisées du PIB régional se réfèrent à un PIB exprimé en dollars CAN courants.

Carte 5 - Part des PIB régionaux par rapport au PIB québécois en 2014 en %

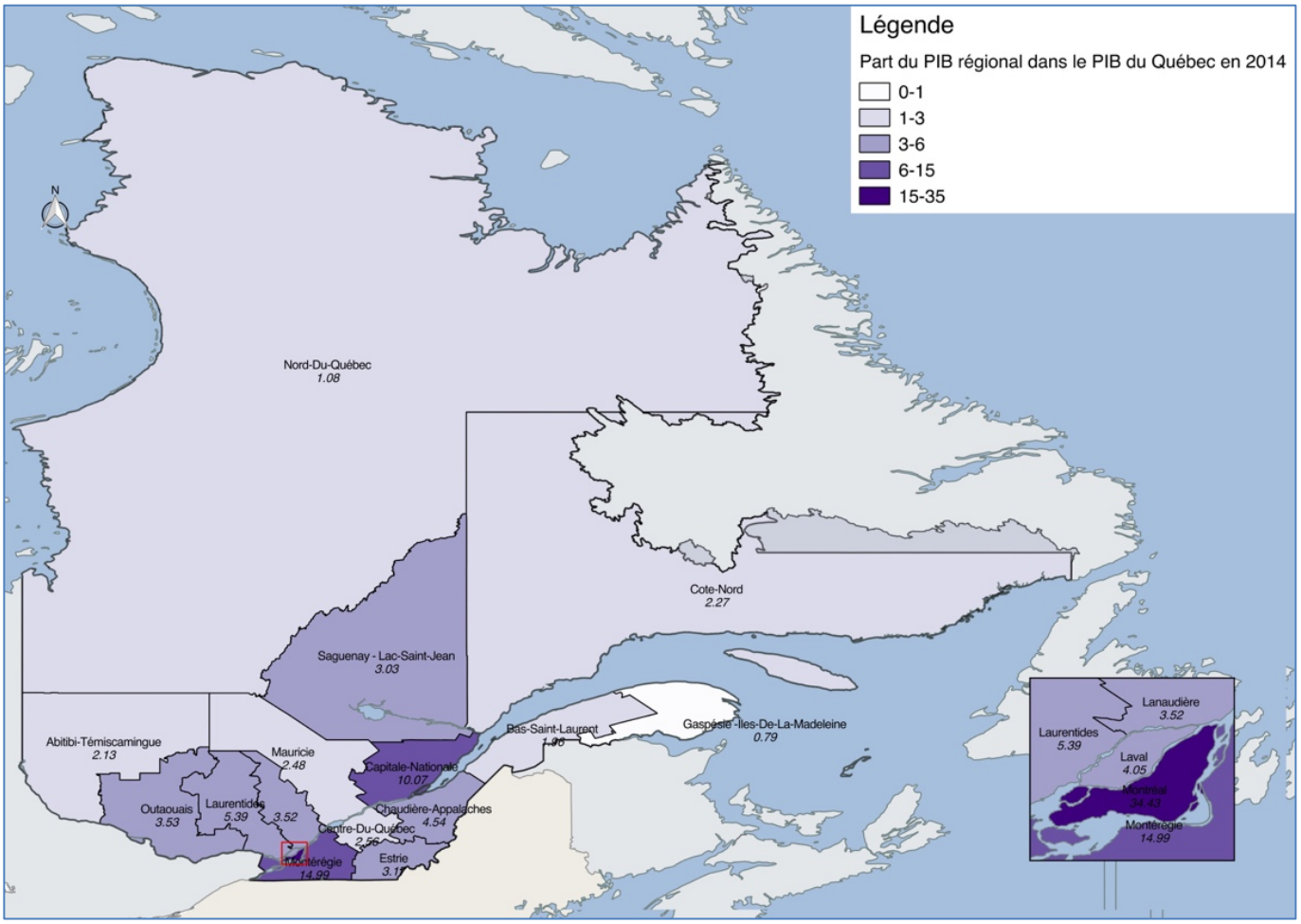

Source : ISQ, 2015[113] – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : Classes établies avec la fonction 'Ruptures naturelles' (Jenks)[114]

La carte 5, laquelle représente la contribution des régions au PIB du Québec, met en évidence une répartition inégale des dynamiques productives. La région de Montréal concentre à elle seule près de 35% du PIB du Québec en 2014. La Montérégie près de 15 % du PIB provincial et la troisième la Capitale-Nationale près de 10 %. Elles représentent donc à elles seules près de 60 % du PIB provincial alors que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ne dépasse pas le seuil des 1 % du PIB de l'ensemble du Québec. De manière générale, les PIB en 2014 des régions les plus éloignées des grands centres urbains ne représentent qu'une faible part du PIB québécois.

[113] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm
[114] Minimisation des variances intraclasse et maximisation des variances interclasse. Pour chaque classe les valeurs sont les plus proches possibles (à tendance homogène) et les classes sont les plus éloignées possibles (à tendance hétérogène).

Ces chiffres sur le PIB régional en 2014, appuient une croyance généralisée, soit la concentration des activités productives sur les zones métropolitaines. Toutefois, ils masquent une évolution plus complexe, telle que démontrée dans le graphique 2. Ainsi la variation des PIB régionaux entre 2002 et 2014 et le PIB régional par habitant en 2014 infirme l'hypothèse d'un dynamisme des régions métropolitaines et du déclin productif des territoires dits périphériques. Le graphique à cadran n°2 représente ces deux indicateurs.

Graphique 2 - PIB régional/hab. 2014 et variation du PIB régional 2002-2014 par rapport à la moyenne du Québec

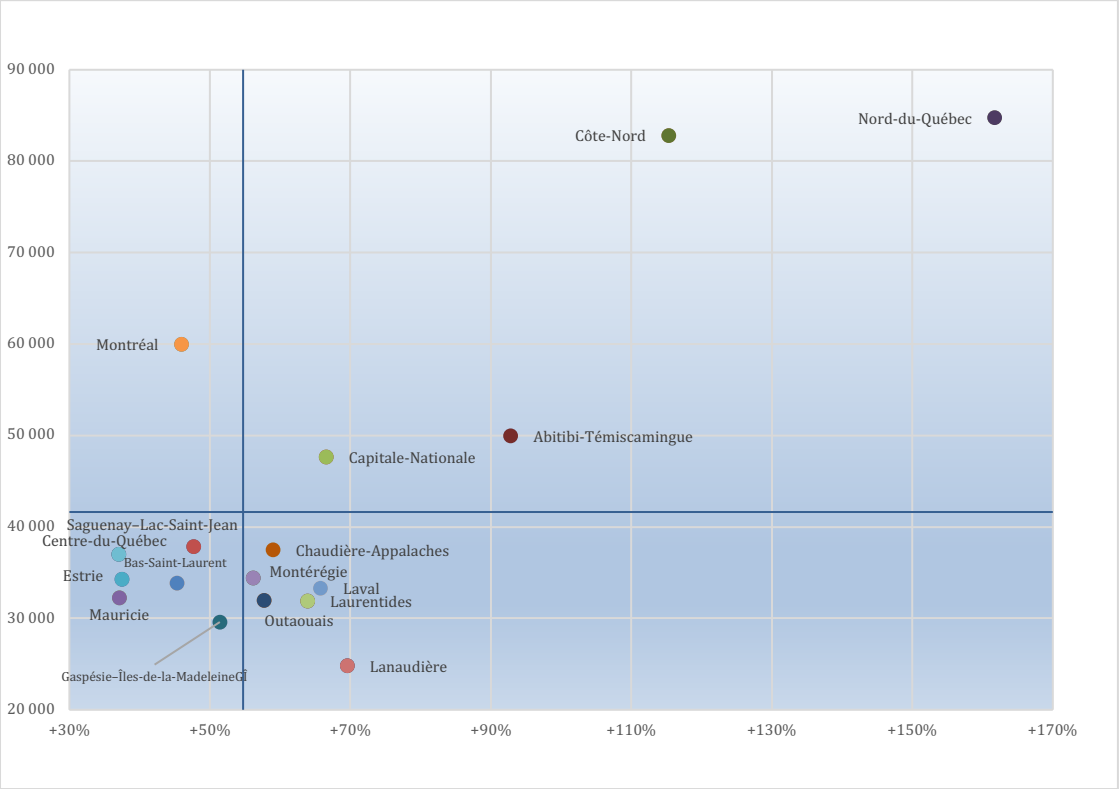

Source : ISQ, 2015[115] – Présentation : Salaméro, 2015

Que relève donc la représentée graphique de cette analyse de données ? Les régions se classent en quatre catégories :

[115] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm pour le PIB régional 2007-2014, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2009.pdf pour le PIB régional 2002-2007, et http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm pour le nombre d'habitant.

a) Les **six régions** dont le **PIB par habitant 2014 est en-deçà de la moyenne du Québec et dont le PIB régional évolue moins favorablement que la moyenne québécoise** entre 2002 et 2014 : 1) Bas-Saint-Laurent, 2) le Centre-du-Québec, 3) l'Estrie, 4) la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 5) la Mauricie, et 6) le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

b) Les **six régions** dont le **PIB par habitant 2014 est en-deçà de la moyenne du Québec et dont le PIB régional évolue plus favorablement que la moyenne québécoise** entre 2002 et 2014 : 1) Chaudières-Appalaches, 2) Lanaudière, 3) Laurentides, 4) Laval, 5) Montérégie, et 6) Outaouais.

c) La **seule région** dont le PIB par habitant 2014 est au-delà de la moyenne du Québec et dont le PIB régional évolue moins favorablement que la moyenne québécoise entre 2002 et 2014: le pôle métropolitain de Montréal.

d) Les **quatre régions** dont le **PIB par habitant 2014 est au-delà de la moyenne du Québec et dont le PIB régional évolue plus favorablement que la moyenne québécoise** entre 2002 et 2014 : trois régions dites périphériques (l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, et le Nord-du-Québec) dont l'économie repose essentiellement sur l'extraction de ressource, et la région Capitale-Nationale qui englobe aussi la ville de Québec, la capitale provinciale.

Le PIB régional et le PIB par habitant permettent, dans une certaine mesure, d'évaluer les dynamiques productives, mais ils ne mesurent pas la répartition régionale et infrarégionale des revenus de cette production soit les résultats de la production de richesse. Pour ce faire, il apparait pertinent de s'intéresser à la géographie des revenus.

6.1.3. Les dynamiques régionales de revenus

Malheureusement, la dispersion des revenus à l'échelle régionale et infrarégionale n'est pas disponible au Québec[116]. Les inégalités de revenus et leurs évolutions permettraient pourtant de mieux saisir l'évolution territoriale (Talandier et Davezies, 2009). Les données retenues (cf. 6.2.6) sont les revenus disponibles de 2002 à 2014 correspondant aux revenus primaires (tirés de l'activité économique) auxquels sont ajoutés les transferts courants reçus[117] et sont soustraits les transferts courants versés[118]. Les revenus disponibles prennent donc en compte les solidarités interrégionales (transferts courants reçus) et représentent les sommes dont disposent les ménages pour la consommation finale et l'épargne. Ceux-ci connaissent une croissance et une convergence sur la période observée dans les régions du Québec. L'écart de revenus entre les deux régions extrêmes est de 25 % en 2002 et de 15 % en 2014. Il est à noter que les transferts gouvernementaux impactent grandement l'évolution des revenus du Nord-du-Québec. Ainsi ceux-ci affichent un pic en 2008 en raison d'un versement spécial de 1 milliard de $ du gouvernement fédéral à l'Administration régionale Crie pour le règlement des questions liées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois[119].

Le revenu disponible par habitant au Québec en 2014 est de 26 046 dollars comparativement à celui du Canada qui est de 30 270 dollars. En 2014, le plus faible est celui du Bas-Saint-Laurent avec 23 317 dollars, ce qui représente 89 % de la moyenne québécoise. Le plus élevé est celui de la région Montérégie avec 27 246 dollars (104 %).

---

[116] D'après un échange courriel avec M. Biard de Statistiques Canada le 16 mai 2015 : « Malheureusement, l'échantillonnage de l'EDTR ne permet pas d'obtenir de telles données à un niveau infra provincial. [..] Parmi les autres enquêtes, l'ENM 2011 permet d'obtenir des données à des niveaux géographiques relativement petits, mais les données sur les revenus datent de 2010. De plus, bien qu'il existe des tableaux standards avec la répartition par tranche de revenu (revenu individuel, de la famille de recensement, de la famille économique ou du ménage), il n'y a pas de tableau standard par quintile, décile, ou des coefficients de GINI. En plus, parmi les tableaux standards offrant une répartition par tranche de revenu, il n'y a pas de tableaux par régions économiques. »

[117] Les transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques tels que les prestations d'assurance emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale.

[118] Les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons) ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

[119] Les signataires de ces conventions sont les représentants des premières nations Cris et Inuits, le gouvernement provincial et fédéral, Hydro-Québec et la Société de développement de la Baie-James. Elles prévoient une autonomie des premières nations et des contreparties financières pour l'exploitation des ressources hydrauliques, minières et forestières de la région.

Du point de vue de la répartition évolutive par région, des revenus disponibles par habitant dans les régions par rapport à la moyenne québécoise de 2002 à 2014 (cf. carte 6), elle montre une contraction relative des revenus des Montréalais et des habitants de Laval de près de 5% par rapport à la moyenne du Québec. L'Estrie et l'Outaouais perdent 1,5 % par rapport à la moyenne. La Mauricie et le Nord-du-Québec régressent de moins d'un pour cent. L'ensemble des autres régions voie leur part de revenu disponible par habitant augmenter par rapport à la moyenne québécoise.

Carte 6 -Evolution des revenus disponibles par habitant des régions par rapport à celui du Québec 2002-2014

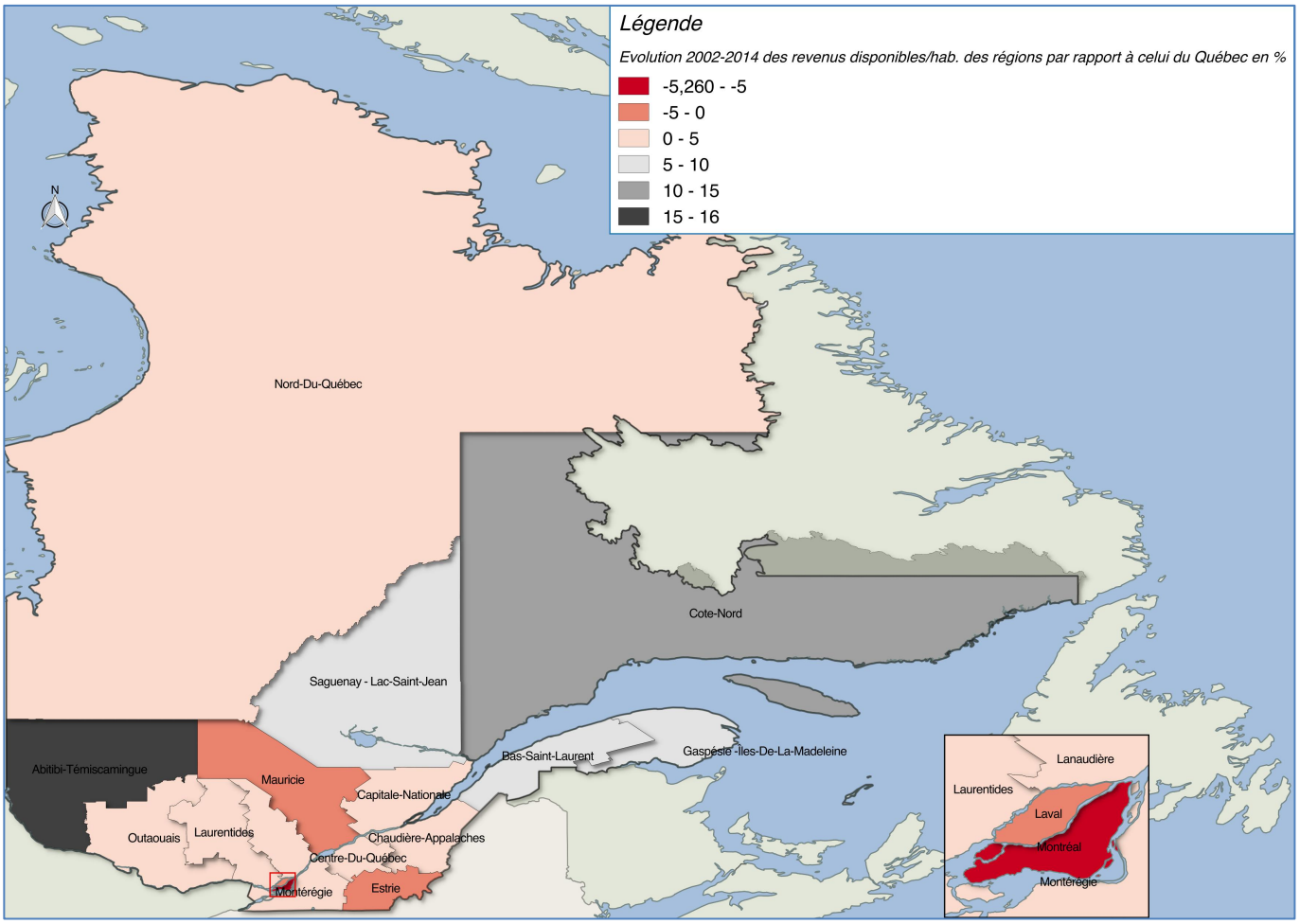

Source ISQ, 2015[120] - Salaméro, 2015 – Note : Classes établies selon la fonction 'Jolies ruptures' QGIS

Le graphique à cadran suivant représente les revenus disponibles par habitant en 2014 et leur évolution entre 2002 et 2014.

[120] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/rp_ra-hab.xlsx

Graphique 3 - Revenus disponibles par habitant 2014 et variation 2002-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région

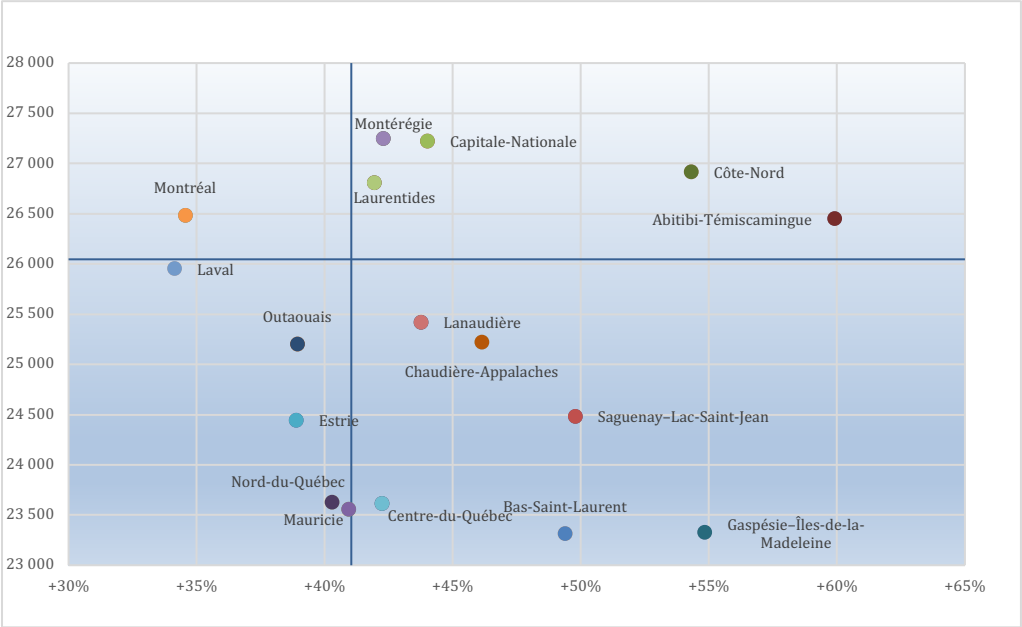

Source : ISQ, 2015[121] – Présentation : Salaméro, 2015.

A partir de ces chiffres sur la période observée, soit de 2002 à 2014, les régions du Québec peuvent se classifier en quatre groupes :

a) Les cinq régions dont le **revenu disponible par habitant 2014 est inférieur à celui du Québec et évolue défavorablement par rapport à la moyenne québécoise** : Estrie, Laval, Mauricie, Nord-du-Québec, et Outaouais

b) Les six régions dont le **revenu par habitant 2014 est inférieur à celui du Québec mais évolue favorablement par rapport à la moyenne québécoise :** Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Saguenay–Lac-Saint-Jean convergent, au fil des années, vers la moyenne.

c) La région dont le **revenu disponible par habitant 2014 est supérieur à celui du Québec, mais en baisse par rapport à la moyenne québécoise :** Montréal.

[121] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/rp_ra-hab.xlsx

d) Les cinq régions dont **le revenu par habitant 2014 est supérieur à celui du Québec et évolue favorablement par rapport à la moyenne :** deux régions dites périphériques (Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord) et trois régions plus centrales (Capitale-Nationale, Laurentides, et Montérégie).

Cette classification permettra de mettre en exergue la géographie des revenus dans le cadre d'une typologie des dynamiques régionales au Québec. Au-delà, il convient d'évaluer la participation effective à l'emploi de la population qui peut potentiellement travailler et son évolution. Pour ce faire, le taux d'emploi (TE) a été utilisé.

6.1.4. Le taux d'emploi

Celui-ci représente le nombre de personnes dans l'emploi par rapport à la population régionale de 15 ans et plus. Les données d'emplois de la région Côte-Nord et Nord-du-Québec sont systématiquement agrégées au Québec. Le graphique à cadran suivant représente le TE en 2014 et la variation entre 2004 et 2014. Le TE moyen au Québec est de 59,7% en 2014, en légère réduction depuis 2004 (60,2 %).

Graphique 4 - Taux d'emploi 2014 et variation 2004-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région

Source : ISQ, 2015[122] – Présentation : Salaméro, 2015

Ainsi, quatre classes peuvent être constituées :

a) Les sept régions dont **le taux d'emploi 2014 est inférieur à celui du Québec, mais dont l'évolution est défavorable en regard de la moyenne québécoise de 2004 à 2014 :** Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Estrie, Mauricie, Montréal, et Nord-du-Québec

b) Les deux régions dont le **taux d'emploi 2014 est inférieur à celui du Québec, mais dont l'évolution est favorable en regard de la moyenne québécoise de 2004 à 2014 :** la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

[122] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/taux_emploi_reg.xlsx

c) Les trois régions dont le **taux d'emploi 2014 est supérieur à celui du Québec, mais dont l'évolution est défavorable en regard de la moyenne québécoise de 2004 à 2014 :** Lanaudière, Laurentides et l'Outaouais.

d) Les cinq régions dont le **taux d'emploi 2014 est supérieur à celui du Québec, mais dont l'évolution est favorable en regard de la moyenne québécoise de 2004 à 2014 :** Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Laval et Montérégie.

A partir de ces quatre catégories ainsi que celles dégagées par l'analyse des dynamiques régionales, démographiques, productives et de revenus, il est possible d'effectuer une synthèse des dynamiques socioéconomiques régionales de 2002 à 2014 au Québec.

6.1.5. Synthèse des dynamiques démoéconomiques des régions du Québec

Sur la base des dynamiques démographiques, productives, de revenus et d'emploi, il est possible de dresser une typologie de synthèse des régions du Québec à partir de leurs dynamiques territoriales pendant la période observée. En mobilisant la revue de littérature en développement régional et sur la base des caractères et variables employés sur la période observée, cinq catégories ont été identifiées au Québec : les régions en difficulté, les régions de performance intermédiaire, les régions dynamiques et les deux pôles régionaux québécois. Les deux centres urbains majeurs québécois soit Montréal et la région Capitale-Nationale, comprenant la ville de Québec, ont été considérés séparément, en raison de leurs caractéristiques particulières et sont considérés ici comme des pôles territoriaux.

La matrice ordonnée des régions du Québec en fonction des dynamiques socioéconomiques permet de caractériser les régions et les pôles urbains. Elle représente la situation et l'évolution en regard de la moyenne québécoise de chacun des indicateurs retenus. Pour chacune des régions, les dynamiques démographiques, productives, de revenus et d'emploi sont représentées par des codes couleurs. De cette matrice ordonnée (cf. tableau 5), une typologie des dynamiques socioéconomiques régionales pendant la période observée au Québec a été réalisée.

Tableau 5 - Matrice ordonnée des régions du Québec en fonction des caractères socio-économiques et dynamiques territoriale 2001-2014

Dynamique territoriale	Région administrative	Dynamiques démographiques	Dynamiques productives	Dynamiques de revenus	Dynamiques d'emploi
1) Régions en difficulté	Bas-Saint-Laurent				
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
	Saguenay–Lac-Saint-Jean				
	Mauricie				
	Estrie				
	Centre-du-Québec				
2) Régions à performance intermédiaire	Chaudière-Appalaches				
	Lanaudière				
	Outaouais				
3) Régions dynamiques	Côte-Nord				
	Nord-du-Québec				
	Laval				
	Laurentides				
	Abitibi-Témiscamingue				
	Montérégie				
4) Pôle à performance intermédiaire	Montréal				
5) Pôle dynamique	Capitale-Nationale				

Légende :
Dynamiques démographiques par rapport à la moyenne, productive, géographie des revenus, et taux de chômage

- Au-dessus de la moyenne, évolution favorable
- Au-dessus de la moyenne, évolution défavorable
- En-dessous de la moyenne, évolution favorable
- En-dessous de la moyenne, évolution défavorable

Source : ISQ, 2015[123] – Données compilées par Salaméro, 2015

[123] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/comp_inter_index.htm

La première catégorie est constituée des « régions en difficulté », c'est-à-dire dont tous les indicateurs se situent en-dessous de la moyenne du Québec et dont l'évolution sur la période observée est défavorable par rapport à la moyenne du Québec pour au moins deux variables sur quatre. La seconde est composée des « régions à performances intermédiaires », lesquelles affichent des résultats contrastés en regard des quatre caractères. La troisième, « les régions dynamiques » regroupe à la fois les régions qui profitent des dynamiques centrifuges des grands centres urbains et celles éloignées dynamiques. Au moins deux variables sont au-dessus de la moyenne et dans une évolution favorable. Les deux centres urbains majeurs québécois soit Montréal et la région de la ville de Québec affichent des dynamiques différenciées.

a) **Les régions (6) en difficulté pour la dynamique territoriale démoéconomique** : Bas-Saint-Laurent, le Centre-du-Québec, l'Estrie, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un premier sous-groupe est constitué de trois régions dont la population diminue sur la période observée : Bas Saint- Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie affichent une augmentation de la population en-deçà de la moyenne québécoise.

b) **Les régions (3) aux performances intermédiaires pour la dynamique territoriale démoéconomique** : Chaudière-Appalaches, Lanaudière, L'Outaouais

c) **Les régions dynamiques (6) pour la dynamique territoriale démoéconomique :** l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, Laval, et Laurentides, Montérégie, et le Nord-du-Québec.

Un premier sous-ensemble est constitué de régions dynamiques résidentielles : Montérégie, Laval, et Laurentides. Ces trois régions semblent résidentielles pour des navetteurs travaillant sur des grands centres urbains. La Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, régions éloignées productives et minières, constituent le second sous-ensemble.

d) Les **deux pôles québécois** : Montréal et Capitale-Nationale.

Montréal se caractérise par la dégradation de sa situation par rapport à la moyenne du Québec. Il semble un pôle en recul en regard des indicateurs. La région Capitale-Nationale affiche des bons résultats sur une majorité de caractères.

La carte suivante représente les différents types établis par cette typologie sur la période observée.

Carte 7- Typologie des régions selon les indicateurs socioéconomiques retenus 2001-2014

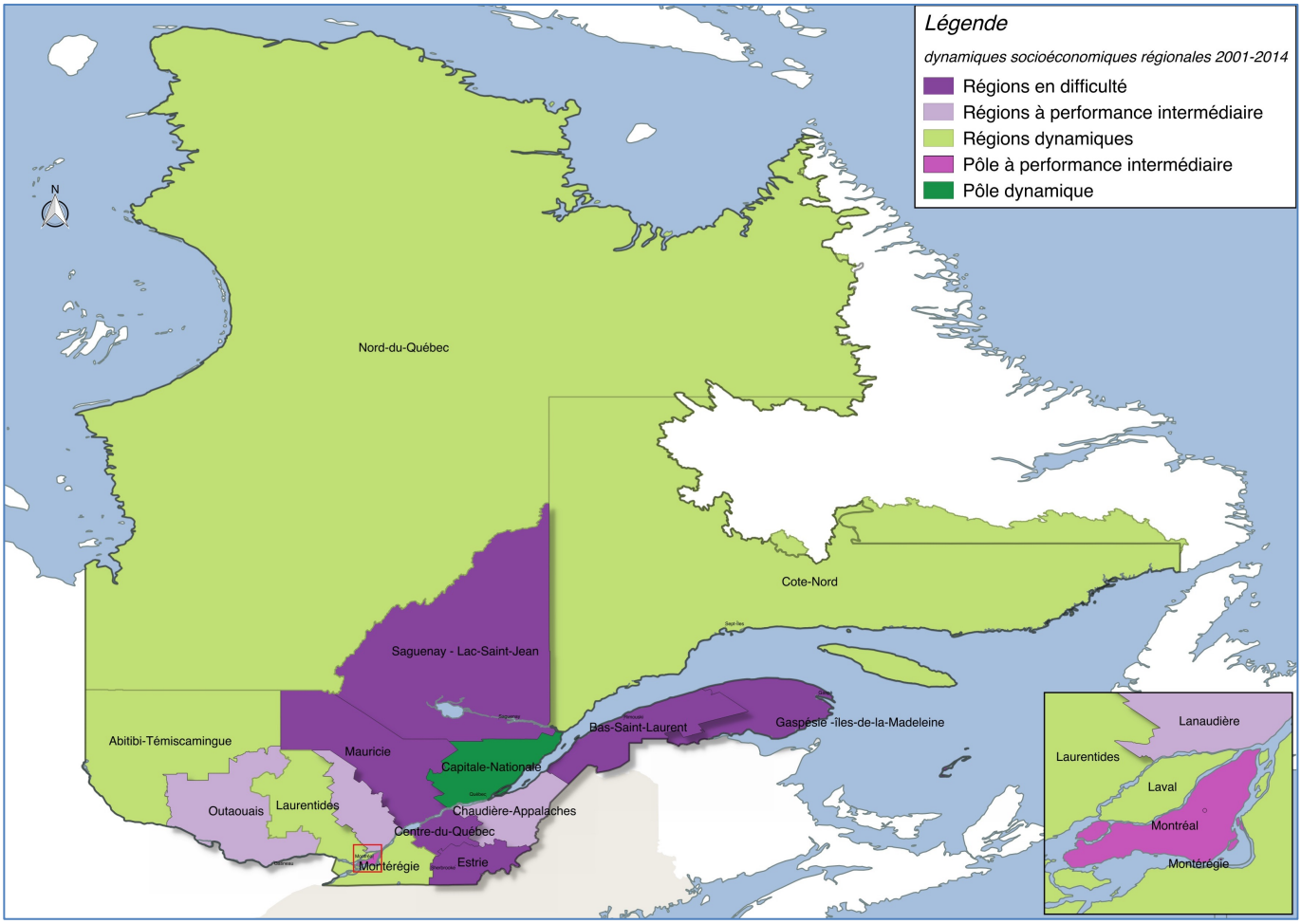

Source : Données compilées par Salaméro, 2015

Le point suivant vise à comparer les résultats avec d'autres recherches visant une nomenclature régionale.

6.1.6. Comparaison des résultats avec autres recherches visant une nomenclature

Cette synthèse permet de mettre en lumière les difficultés des régions selon quatre caractères classiques : les dynamiques démographiques, les dynamiques productives, la géographie des revenus et le taux de chômage. Les catégories élaborées pour la typologie des régions au Québec sur la période observée ont été établies à partir de cette synthèse et des celles usitées dans les travaux récents en développement régional. Dresser une nomenclature des régions du Québec ne constitue pas une fin en soi dans le présent travail de recherche. Toutefois, elle s'inscrit dans le prolongement d'une contribution scientifique et demeure originale par le choix limité des variables. D'autres chercheurs québécois (Dugas, 1981, 2014 ; Proulx 2002, 2011 ; Simard, 2013) ont effectué un travail plus fouillé sur le Québec et les dynamiques régionales sans intégrer les dynamiques coopératives. Il existe d'autres typologies des régions au Québec. Celle utilisée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI, 2015[124]) classe les régions du Québec en 1) régions ressources (donc l'économie repose essentiellement sur les ressources[125]), 2) régions manufacturières[126] (dont l'économie repose sur l'activité manufacturière) et 3) régions urbaines[127]. Cette classification statique n'apparaissait pas pertinente compte tenu de la posture comparative de la présente recherche. De nombreuses typologies reposent sur l'éloignement par rapport aux centres urbains, l'éloignement étant un facteur de développement au Québec (Dugas, 1981 ; Proulx, 2002 ; Proulx, 2011). Ce caractère est retenu, par exemple, pour établir des exonérations fiscales dans les régions éloignées.

La matrice ordonnée et précédemment proposée des régions du Québec en fonction des caractères socio-économiques et des dynamiques territoriales 2001-2014 montre bien des caractéristiques différentes entre les régions dynamiques éloignées et celles plus proches des centres qui semblent plus résidentielles. Cependant, les dynamiques territoriales mises en évidence sur la période choisie questionnent le choix d'une typologie centrée sur la distance. En

---

[124] Repéré à https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf

[125] l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, et le Nord-du-Québec.

[126] Centre-du-Québec, Chaudières-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Mauricie, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean

[127] Capitale-Nationale, Laval, Montréal et l'Outaouais

effet, certaines régions éloignées sont dans des dynamiques favorables, certaines, métropolitaines ou centrales, ont des performances intermédiaires voire connaissent des difficultés. L'analyse factorielle a été employée par certains auteurs (Alasia, 2004 ; Simard, 2013) pour dresser des nomenclatures plus fouillées à partir d'une série d'indicateurs issus des données de recensement. Elles mettent en évidence les trajectoires de développement des territoires. L'analyse factorielle en composante principale a d'ailleurs été testée dans la présente recherche, et confirme nos résultats malgré le faible nombre de régions et de variables utilisées pour ce type d'analyse. À l'international, les travaux sur les zones rurales en Europe et au Maghreb, recensés par Campagne et Pecqueur (2014), présentent des proximités avec la typologie retenue ici, excepté pour leur catégorie de régions dites « alternatives ». Les travaux recensés par Campagne et Pecqueur (*Ibid.*) mettent en évidence trois types de zones dans le monde rural: 1) des « favorables » productrices de biens agricoles appuyées par des politiques de protection ; 2) des « difficiles » et pour certaines d'entre elles « intermédiaires » qui, confrontées à un certains nombres d'obstacles, ont plus ou moins de mal à s'insérer dans le marché mondialisé et 3) des « alternatives » qui produisent des biens agricoles, industriels et artisanaux spécifiques à leur territoires et s'appuient sur une forme de rente territoriale mise en exergue par les travaux sur les systèmes productifs locaux.

A l'échelle retenue, soit l'échelle des régions du Québec, il est difficile d'identifier les zones alternatives, telles que définies par Campagne et Pecqueur (2014). Des zones « favorables », nommées ici, 'les régions éloignées dynamiques', peuvent être identifiées. Leur dynamisme repose sur la valorisation d'autres ressources que les ressources agricoles, essentiellement minières[128]. Leur dynamisme peut apparaître fragile dans un contexte de fluctuation des cours des matières premières. Les zones « difficiles », nommées ici 'régions en difficulté', et « intermédiaires », appelées ici « régions à performance intermédiaire » sont incarnées par les régions qui ont plus ou moins des difficultés à s'insérer dans la mondialisation. Ces deux catégories apparaissent plus clairement en regard des quatre critères. Les régions alternatives

[128] En 2011, l'extraction des ressources minières représentait près de 15 % du PIB de l'Abitibi-Témiscamingue, son activité agricole moins de 2%. Dans la région Nord-du-Québec en 2013, l'extraction des ressources représente 35% du PIB régional, la construction près de 20%. Les dernières données disponibles dans cette région pour la production agricole datent de 2009 et révèlent une activité agricole inférieure à 3% du PIB régional. Source : ISQ, 2015. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pib_industrie_ra_2007-2013.htm

qui produisent des biens agricoles, industriels et artisanaux spécifiques à leurs territoires et s'appuient sur une forme de rente territoriale, mise en exergue par les travaux sur les systèmes productifs locaux, ne sont pas repérables avec les caractères retenus et à l'échelle régionale. À l'échelle infrarégionale, il existe bien des territoires qui semblent se rapprocher de cette catégorie, tel le couloir de la Beauce situé dans la région Chaudière-Appalaches (Proulx 2002, 2011). Enfin, les travaux de Davezies (2012) peuvent être mobilisés pour expliquer le dynamisme de certaines régions résidentielles (Laval, Montérégie, Outaouais, Laurentides), et la disjonction relative entre les dynamiques productives et la géographie des revenus.

L'hypothèse d'une augmentation des inégalités de production alors que les inégalités de revenus continueraient à baisser, formulée par Davezies (2012), semble partiellement confirmée au Québec sur la période observée. Effectivement, les revenus disponibles convergent sur la période, mais les écarts demeurent importants entre les deux régions extrêmes en 2014 (plus de 15%). Les PIB par habitant divergent sur la période étudiée : l'écart entre les deux régions extrêmes en 2002 (Montréal et Lanaudière) est de 60%, et en 2014 l'écart est de 70 % entre Lanaudière et la région Nord-du-Québec. Selon Davezies, la diminution des inégalités de revenus s'expliquerait par le développement d'une économie résidentielle en dehors des zones métropolitaines alimentée notamment par les flux touristiques, les retraites et la redistribution des revenus par l'intermédiaire des emplois publics, des prestations sociales ou de santé. Cela semble vrai pour un certain nombre de régions situées à proximité de Montréal qui pourraient être qualifiées de « régions résidentielles dynamiques » : leur PIB est inférieur à la moyenne alors que leurs revenus, taux d'emplois et leurs dynamiques démographiques sont supérieurs à la moyenne. Les régions éloignées ne semblent pas profiter de cette économie résidentielle jusqu'alors. Celles qui sont non productives et non marchandes, mais dynamiques grâce à leur économie résidentielle ne sont pas mises en évidence en regard de ces quatre critères sur la période observée au Québec.

La seconde hypothèse de Davezies (2012), qui postule que la nouvelle économie « immatérielle » basée sur la connaissance et l'innovation profiterait essentiellement aux métropoles, ce qui expliquerait le dynamisme des régions métropolitaines et le déclin productif des territoires dits périphériques, semble partiellement infirmée au Québec. Montréal affichait

bien le PIB par habitant le plus élevé en 2002 ; pendant sa situation se dégrade sur la période observée. De plus, les régions les plus dynamiques en regard du PIB par habitant sont des régions éloignées : la première place en 2013 est détenue par la Côte-Nord. L'écart de PIB par habitant entre Montréal et la région Côte-Nord est de près de 30 % en 2013. L'économie de cette région est essentiellement matérielle d'extraction de ressources.
Par contre, Il existe bien un centre urbain productif, marchand et dynamique : la région Capitale-Nationale. Elle est la seule représente de la catégorie 'régions urbaines dynamiques'.

Cela étant, il conviendrait de s'interroger sur les facteurs de ce dynamisme. Il est possible que le statut de capitale provinciale de la ville de Québec, plus que celui de métropole, ait pour conséquence une concentration des administrations provinciales, voire des sièges d'entreprises et d'activités à forte valeur ajoutée. Les travaux de Bouba-Olga et Grossetti (2015) pourraient être mobilisés pour vérifier cette hypothèse. Ceux-ci remettent en question notamment le présupposé d'« effet de taille » qui ferait des métropoles la seule porte de salut en terme de dynamisme économique.

En conclusion du point 6.1.

Selon l'objectif de contextualisation de la présente recherche et dans l'objectif de catégoriser les régions selon leurs caractéristiques démoéconomiques, quatre caractères quantitatifs classiques à l'échelle des régions ont été utilisés : 1) dynamiques démographiques, 2) dynamiques productives, 3) géographie des revenus disponibles et 4) taux d'emploi. Quatre classes ont été établies pour chacune des variables par rapport à la moyenne québécoise dans une perspective comparative. Sur ces bases, une typologie des régions sur la période observée a été dressée.

Ultérieurement, ces trois catégories permettront de vérifier les liens entre les dynamiques socioéconomiques régionales et celles des coopératives non financières en régions puis des coopératives touristiques en région dans les développements ultérieurs. Il s'agira de vérifier le rôle du tourisme ou de l'économie coopérative comme ressort de développement dans les régions considérées ici comme en difficulté. La partie suivante vise à appréhender les

dynamiques des coopératives non financières en région et à dresser une typologie pour identifier les différents types de territoires en matière de dynamique coopérative entre 1996 et 2013.

6.2. Les dynamiques des coopératives non financières en région

L'objectif de cette partie est de saisir les tendances depuis l'adoption de la Loi sur les coopératives, soit de 1996 à 2013, données les plus récentes disponibles. Cette démarche participe à l'originalité de la thèse, peu de travaux en ce sens ont été recensés. Nous avons collecté 5 séries de données : 1996, 2001, 2006, 2011 et 2013. Elles sont issues des rapports annuels des coopératives collectées par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MÉSI)[129]. Elles sont nombreuses et riches ; les plus récentes sont de 2013.

Quatre indicateurs ont été sélectionnés (cf. 5.3.3.) parmi les variables vérifiées, pour mesurer les dynamiques coopératives sur la période : 1) nombre de coopératives non financières (CNF), 2) chiffre d'affaires (CA), 3) nombre d'emplois et 4) nombre de membres des coopératives. Chaque élément a été rapporté au nombre d'habitants ou au PIB régional pour les données monétaires. L'analyse de chaque variable constitue le point nodal de cette partie. Elle s'appuie sur la même méthodologie : situation de la région en 2013 et variation sur la période observée (2001-2013) par rapport à la moyenne québécoise. De là, quatre dynamiques possibles sont identifiées pour chacun des indicateurs :

a) sous la moyenne en évolution défavorable par rapport à la moyenne,
b) sous la moyenne en évolution favorable par rapport à la moyenne,
c) au-dessus de la moyenne en évolution défavorable par rapport à la moyenne et
d) sous la moyenne en évolution favorable par rapport à la moyenne.

A la suite de quoi, une typologie des dynamiques coopératives est proposée dans le dernier point.

[129] Parmi elles, certaines ont fait l'objet de validation du ministère : actif total, total du passif, total de l'avoir, chiffre d'affaires, trop-perçus, nombre de membres, nombre d'emplois. Echange courriel avec Daniel Lepage du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du 29/04/2015.

6.2.1. Une évolution notable du nombre de coopératives non financières (CNF)

Le nombre de CNF est de 1 843 en 1996 et de 2 433 dix-sept ans plus tard, soit une augmentation de 32,6 % entre 1996 et 2013. Cette dernière s'infléchit au fur et à mesure des années : elle est entre 1996 et 2001 de 14,9 %, entre 2001 et 2006 de 8,7 % et seulement de 2,3 % entre 2006 et 2011.

Sur une période de 17 ans (1996-2013), seules l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, deux régions dynamiques perdent des coopératives. La troisième région éloignée dynamique, le Nord-du-Québec, gagne une seule coopérative entre 1996 et 1997 ; puis, le nombre reste stable les années suivantes. Elles affichent toutes trois les taux d'accroissement les plus bas sur la période.

Parmi les huit régions au-dessus de la moyenne québécoise pour le taux d'accroissement du nombre de coopérative, la région Laurentides acquiert le plus de coopératives (130 % d'augmentation). Elle est suivie de la Mauricie (+ 89 %), de l'Outaouais, Estrie, Lanaudière, Laval, Montréal, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. La plupart de ces régions présentent des dynamiques démographiques très favorables sur la période.

Dans l'objectif d'atténuer les effets des dynamiques démographiques des régions sur l'évolution du nombre de coopératives, le nombre de coopératives pour 10 000 habitants a été calculé. En 2013, le nombre de coopératives pour 10 000 habitants au Québec est de 3. Le nombre de coopératives pour 10 000 habitants en 2013 par région a été représenté dans le graphique à cadran qui suit en ordonnée. La variation de ce rapport entre 2001 et 2013 est matérialisée en abscisse. La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, classés précédemment comme région en difficulté en matière démoéconomique, présentent le ratio le plus élevé.

Graphique 5. Nombre de coopératives pour 10000 hab. 2013 et variation du ratio 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise

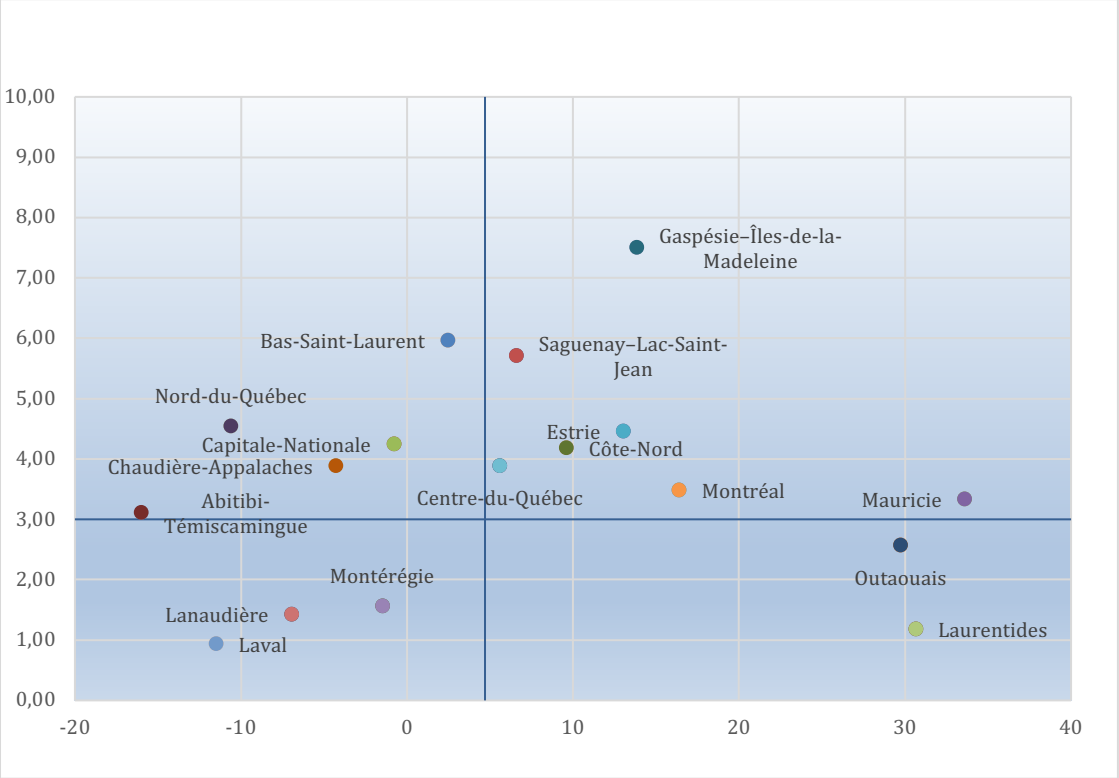

Source : MÉSI, 2016 – Présentation : Salaméro, 2016

A partir de ces deux variables, quatre catégories de régions ont été établies :

a) Les régions (3) dont **le rapport coopérative/habitant se situe en-deçà de la moyenne et un taux d'accroissement inférieur à la moyenne** : Lanaudière, Laval et Montégérie.

b) Les régions (2) dont **le rapport coopérative/habitant se situe en-deçà de la moyenne et un taux d'accroissement supérieur à la moyenne :** Laurentides et l'Outaounais.

c) Les régions (5) dont **le rapport coopérative/habitant est supérieur à la moyenne et le taux d'accroissement inférieur à la moyenne :** Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, et Nord-du-Québec.

d) Les régions (7) dont **le rapport coopérative/habitant est supérieur à la moyenne et le taux d'accroissement supérieur à la moyenne :** Centre-du-Québec, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Montréal et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ces quatre catégories seront utilisées pour caractériser l'évolution du nombre de coopératives dans la synthèse des dynamiques coopératives en région. Le second caractère utilisé pour dresser une typologie des dynamiques coopératives en région est l'évolution du chiffre d'affaires.

6.2.2. Evolution du chiffre d'affaires (CA) des coopératives non financières de 2001 à 2013

Tout comme le PIB régional, la répartition du chiffre d'affaires des coopératives non financières est inégale. En 2013, plus de 70 % du CA de ces dernières est réalisé sur Montréal (38,7 %) et Montérégie (30,5 %). Afin de se départir des effets de taille des régions, la variable retenue pour mesurer le dynamisme économique des coopératives en région est le rapport entre le chiffre d'affaires coopératif régional et le PIB régional[130]. Le pourcentage du CA des coopératives par rapport au PIB de l'ensemble du Québec a évolué de 3,5 % en 2001 à 4,3 % en 2013.

Le graphique 6 visualise la situation des régions par rapport à la moyenne québécoise en 2013 ainsi que l'évolution de 2001 à 2013 en regard de la moyenne.

[130] Ce ratio surestime le poids des coopératives car le PIB est la somme des valeurs ajoutées alors que le CA est constitué des consommations intermédiaires et des valeurs ajoutées.

Graphique 6– Chiffre d'affaires des coopératives non financières par rapport au PIB régional 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne du Québec

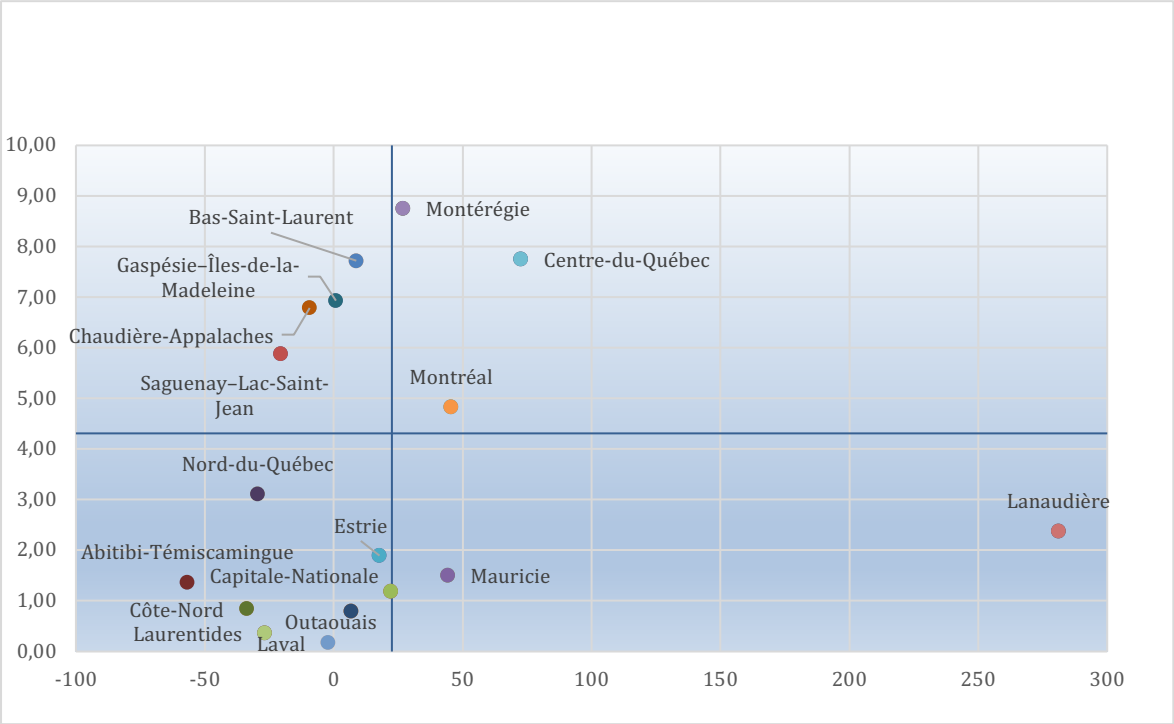

Source : MÉSI, 2016 et ISQ, 2015[131]. Présentation : Salaméro, 2016

En se basant sur ces deux variables, 4 types de régions sont repérables :

a) Les régions (8) dont **le rapport CA/PIB est inférieur à la moyenne et le taux d'accroissement du ratio inférieur à la moyenne :** Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Côte-Nord, l'Estrie, Laurentides, Laval, Nord-du-Québec et l'Outaouais.

b) Les régions (2) dont **le rapport CA/PIB est inférieur à la moyenne et le taux d'accroissement du ratio supérieur à la moyenne :** Lanaudière et Mauricie.

[131] En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm pour le PIB régional 2007-2014, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2009.pdf pour le PIB régional 2002-2007.

c) Les régions (4) dont **le rapport CA/PIB est supérieur à la moyenne et le taux d'accroissement du ratio inférieur à la moyenne :** Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Gaspésie-Îles-de-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les régions (3) dont **le rapport CA/PIB est supérieur à la moyenne et le taux d'accroissement du ratio supérieur à la moyenne :** Centre-du-Québec, Montérégie, et Montréal.

Cette classification des régions en fonction des dynamiques productives constituera un des caractères de la typologie coopérative. Sur le plan économique, l'analyse des emplois des coopératives non financières permet de voir comment les coopératives valorisent leur production en termes d'emplois.

6.2.3. Evolution des emplois des coopératives non financières 2001-2013

Les données d'emplois des CNF sont disponibles entre 1996 et 2013. L'augmentation des emplois coopératifs est importante entre 1996 et 2001 (48,8 %), puis se stabilise progressivement (17,84 % entre 2001 et 2006, -0,52 % entre 2006 et 2011 et +5,21 % entre 2011 et 2013). Il est à noter que les données transmises ne permettent pas de rapporter le nombre d'emplois à des équivalents temps pleins. Les emplois coopératifs sont mieux distribués que le chiffre d'affaires. En 2013, Montréal concentre 26,3% des emplois coopératifs et la Montérégie 20,8 %. Les régions Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Chaudière-Appalaches se situent entre 7,1 et 8,2 %. La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, l'Estrie et le Centre-du-Québec représentent entre 3,6 et 4,4 %, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, les Laurentides et la Mauricie entre 2 et 2,7 %. Lanaudière et Côte-Nord se placent entre 1,6 et 1,8 %. Enfin, Laval et le Nord-du-Québec représentent moins de 0,8 % de ces emplois. Le nombre d'emplois coopératifs est en augmentation entre 1996 et 2013 dans toutes les 17 régions du Québec, excepté la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En 2001, les 37 524 emplois des coopératives non financières contribuent à un peu plus de 1 % de l'emploi total au Québec (3,44 millions). Ce rapport emploi coopératif/emploi total augmente très légèrement pendant la décennie observée : en 2013 il y a 46 278 emplois coopératif pour 4,06 millions d'emplois au

Québec, soit 1,1 %. Rappelons que le CA pèse 4,3 % du PIB[132]. Le rapport emploi coopératif/emploi total en région est pertinent pour évaluer les dynamiques régionales des emplois coopératifs. Les statistiques d'emploi total de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont systématiquement agrégées au Québec. Les données d'emplois coopératifs de ces deux régions ont donc été regroupées aussi pour calculer le ratio[133]. Ces statistiques positionnent ces régions au-dessus de la moyenne du Québec. Cela étant il est probable que les résultats auraient été plus favorables pour la région Côte-Nord avec des données différenciées ; celle-ci présente une évolution des emplois coopératifs plus favorable que celle du Nord-du-Québec. Le graphique à cadran n°7 représente le ratio (emplois coopératifs/emplois totaux) en région en 2013 par rapport à celui du Québec (1,14%) et la variation 2001-2013 en regard de la moyenne québécoise.

Graphique 7 - ratio emploi des coopératives non financières/emplois totaux par région et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise

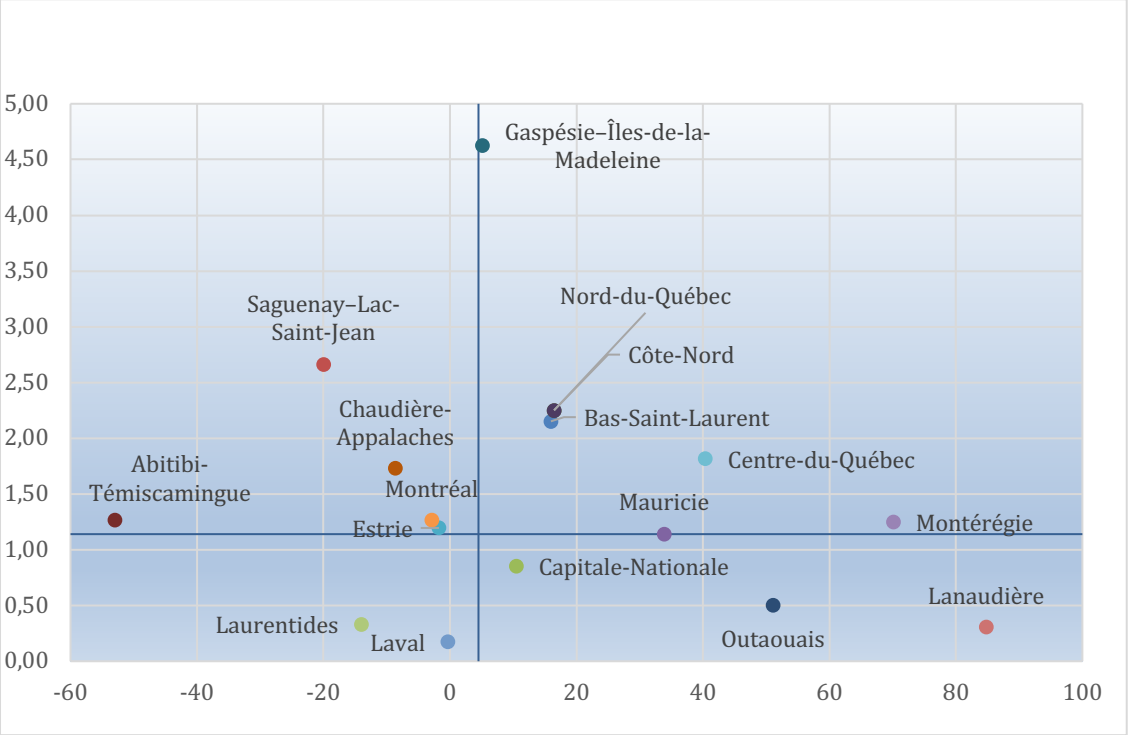

Source : MÉSI, 2016 et ISQ, 2015. Présentation : Salaméro, 2015

[132] Le PIB est la somme des valeurs ajoutées alors que le CA est constitué des consommations intermédiaires et des valeurs ajoutées ce qui explique un ratio d'emplois coopératifs/emplois totaux inférieur au ratio CA/PIB.
[133] Il est regrettable de ne pas disposer des données d'emplois différenciées en ce qui les concerne.

Quatre catégories de régions sont ainsi repérées :

a) Les deux régions dont **le ratio emplois coopératifs/emplois totaux est en-dessous de la moyenne au Québec et dont l'évolution de ce ratio est défavorable :** Laurentides et Laval.

b) Les quatre régions dont le ratio emplois coopératifs/emplois totaux est en-dessous de la moyenne au Québec et dont l'évolution de ce ratio est favorable : Capitale-Nationale, Lanaudière, et Outaouais.

c) Les cinq régions dont **le ratio emplois coopératifs/emplois totaux est au-dessus de la moyenne au Québec et dont l'évolution de ce ratio est défavorable** : l'Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Estrie, Montréal et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les sept régions dont **le ratio emplois coopératifs/emplois totaux est au-dessus de la moyenne au Québec et dont l'évolution de ce ratio est favorable** : Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Montérégie et Nord-du-Québec.

Outre l'activité économique, mesurée ici par les données d'emplois et de CA des coopératives, la gouvernance démocratique est un critère de l'économie sociale (cf. 3.4.2.). L'évolution du nombre de membres des coopératives non financières est la variable retenue pour apprécier la vitalité démocratique des CNF.

6.2.4. Evolution du nombre de membres des coopératives non financières

Les données sur le nombre de membres des CNF de 1996 à 2013 ont été collectées. Sur l'ensemble de la période, le nombre de membres augmente légèrement au Québec (+3,3 %). Une lecture plus fine fait ressortir plusieurs phases : une baisse importante de 1996 à 2001, suivie d'une augmentation entre 1996 et 2001 (+9,4 %) qui se renforce entre 2006 et 2011 (+20 %) et se stabilise entre 2011 et 2013.

Entre 1996 et 2001, le nombre de membres des coopératives non financières au Québec décline fortement (1,24 million à 965 000 membres). Cette baisse se manifeste plus fortement dans certaines régions en particulier dans le secteur des coopératives en milieu scolaire. Elle est due à l'application de la Loi sur les coopératives de 1997 qui impose aux coopératives de nettoyer leur sociétariat[134]. Montréal perd plus de 200 000 membres, soit près de la moitié. En Montérégie, il baisse de près de 80 000 (-55 %). Les régions Saguenay–Lac-Saint-Jean et Laurentides perdent près de 25 % de leurs membres, soit environ 11 000 pour la première et près de 4 000 pour la seconde. De 2001 à 2006, ce paramètre augmente à nouveau au Québec, mais certaines régions perdent encore des membres : Saguenay–Lac-Saint-Jean (-24 %), Côte-Nord (-12 %), Chaudière-Appalaches (-16 %), Laurentides (-62 %) et Montérégie (-3 %). Enfin de 2006 à 2011, seule la région Montréal en perd à nouveau (-12 %). Entre 2011 et 2013, c'est également le cas pour : le Bas-Saint-Laurent (-27 %), Capitale-Nationale (-0,6 %), Estrie (-11 %), Montréal (-2 %) et Lanaudière (-7 %). De façon générale donc il est possible de remarquer une hausse du nombre de membre sur toute la période observée, soit 2001 à 2013 (cf. graphique 8).

Le nombre de membres des coopératives a été rapporté à la population régionale en 2013 pour supprimer les effets de taille. Le graphique à cadrans suivant représente le nombre membres des coopératives pour 100 habitants par région en 2013, par rapport à la moyenne du Québec (15,7 %) et l'évolution de ce ratio entre 2001 et 2013.

[134] « Concernant le secteur scolaire, ces coopératives ont fait un exercice de « nettoyage de leur membership». Ils gardaient comme membres des étudiants qui avaient quitté l'établissement scolaire depuis plusieurs années. Ces coopératives appliquent maintenant la règle prévue pour les coopératives en milieu scolaire à l'article 221.6 de la Loi sur les coopératives » échange courriel avec M. Lepage du MÉSI le 13 juillet 2016.

Graphique 8 - Nombre de membres pour 100 habitants 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise

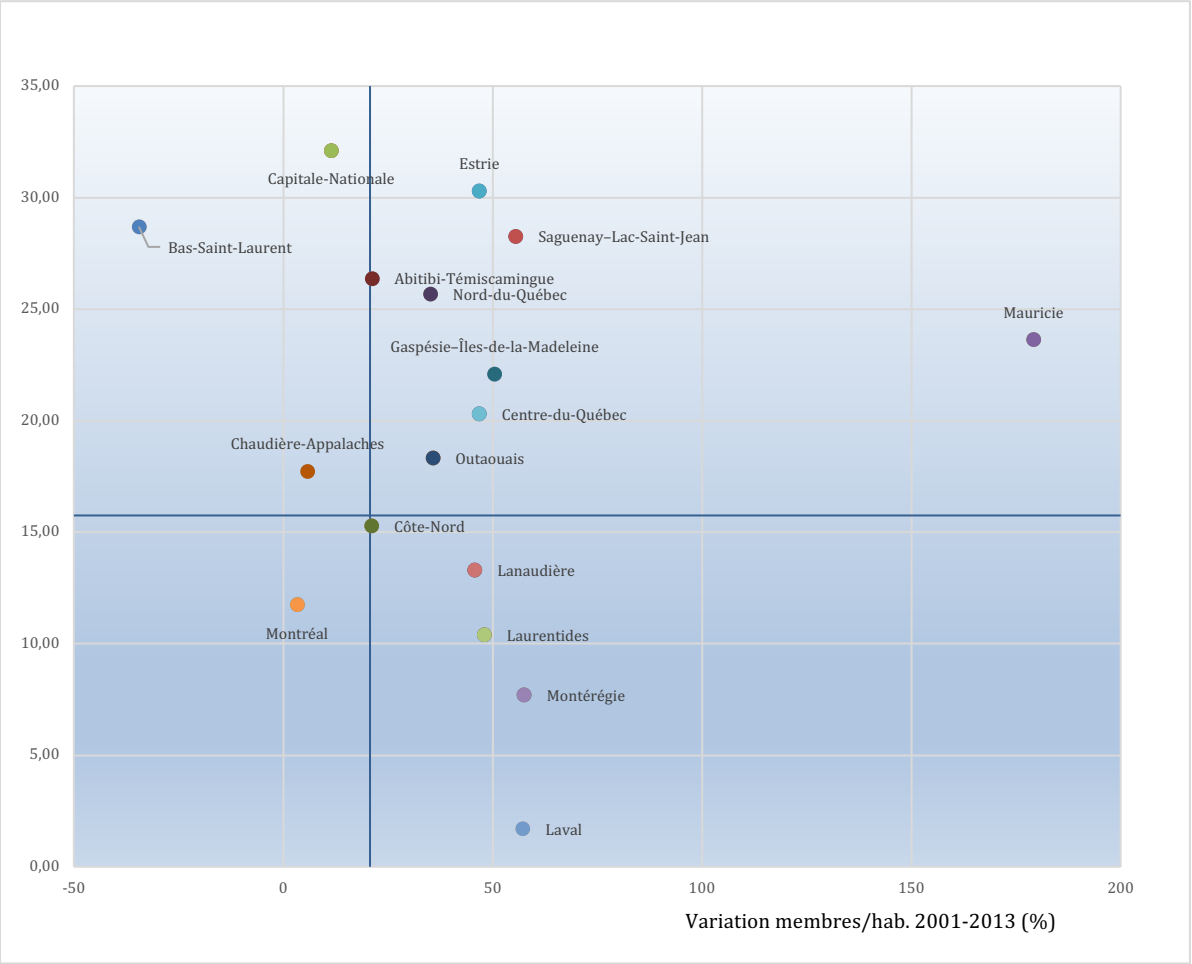

Source : MÉSI, 2016 et ISQ, 2015. Présentation : Salaméro, 2016

En se basant sur ces deux variables quatre catégories de régions ont été établies :

a) La région dont **le ratio membres/habitant est inférieur à la moyenne et l'évolution inférieure à la moyenne**, à savoir Montréal.

b) Les cinq régions dont **le ratio membres/habitant est inférieur à la moyenne et l'évolution supérieure à la moyenne** : Côte-Nord, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie.

c) Les quatre régions dont **le ratio membres/habitant est supérieur à la moyenne et l'évolution inférieure à la moyenne** : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches.

d) Les régions dont **le ratio membres/habitant est supérieur à la moyenne et l'évolution supérieure à la moyenne** : Abitibi-Témiscamingue, Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec, Outaouais, et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ces quatre caractères, soit l'évolution du nombre de coopératives, de leur CA, des emplois générés et du nombre de membres, constituent l'assise de la typologie des dynamiques coopératives régionales.

6.2.5. Synthèse des dynamiques coopératives en région 2001-2013

A partir de l'évolution du nombre de coopératives, du CA, des emplois et du nombre de membres, il est possible de dresser une typologie des dynamiques coopératives régionales sur la période observée. Elle permettra de contextualiser l'émergence des coopératives touristiques et de croiser les dynamiques territoriales, celles des coopératives et les dynamiques touristiques.

Pour chaque caractère, quatre classes ont été élaborées : la première catégorie « dynamiques coopératives régionales faibles » est constituée des régions dans lesquelles toutes les variables se situent en-dessous de la moyenne du Québec. La seconde, « dynamiques coopératives régionales intermédiaires », représente les régions qui affichent des performances intermédiaires, c'est-à-dire dont certains caractères sont au-dessus de la moyenne et d'autres en-dessous. La troisième, « dynamiques coopératives régionales fortes » est composée de régions dans lesquelles toutes les variables sont au-dessus de la moyenne. Une quatrième regroupe les deux pôles territoriaux. Ceux-ci affichent des dynamiques coopératives qui peuvent être classées comme intermédiaires.

La matrice ordonnée des dynamiques coopératives en fonction des caractères socio-économiques, qui suit, permet de classer les régions dans les différentes catégories (cf. tableau 6).

Tableau 6 - Matrice ordonnée des dynamiques coopératives régionales au Québec en fonction des caractères socio-économique 2001-2013

Dynamique territoriale	Région administrative	Nombre de coopératives	CA	Emplois	Nombres de Membres
Dynamiques coopératives régionales fortes	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
	Saguenay–Lac-Saint-Jean				
	Centre-du-Québec				
	Bas-Saint-Laurent				
	Chaudière-Appalaches				
Dynamiques coopératives régionales intermédiaires	Estrie				
	Nord-du-Québec				
	Abitibi-Témiscamingue				
	Côte-Nord				
	Mauricie				
	Montérégie				
	Outaouais				
Dynamiques coopératives régionales faibles	Lanaudière				
	Laval				
	Laurentides				
Pôle à dynamique coopérative intermédiaire	Capitale-Nationale				
	Montréal				

Légende des dynamiques coopératives régionales

	Au-dessus de la moyenne, évolution favorable
	Au-dessus de la moyenne, évolution défavorable
	En-dessous de la moyenne, évolution favorable
	En-dessous de la moyenne, évolution défavorable

Source MÉSI, 2016 – Données compilées par Salaméro, 2015

A partir de cette matrice, les régions ont été catégorisées en quatre types.

a) **Des régions (5) avec des dynamiques coopératives fortes :** Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et Saguenay–Lac-Saint-Jean.
b) **Des régions (6) avec des dynamiques coopératives intermédiaires** : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Estrie, Mauricie, Montérégie Nord-du-Québec et l'Outaouais.
c) **Des régions (3) avec des dynamiques coopératives faibles :** Laval, Lanaudière et Laurentides.
d) **Des pôles (2) avec des dynamiques coopératives intermédiaires :** Montréal et Capitale-Nationale.

La carte suivante représente les différentes catégories établies par cette nomenclature sur la période observée.

Carte 8 – Dynamiques coopératives régionales 2001-2013

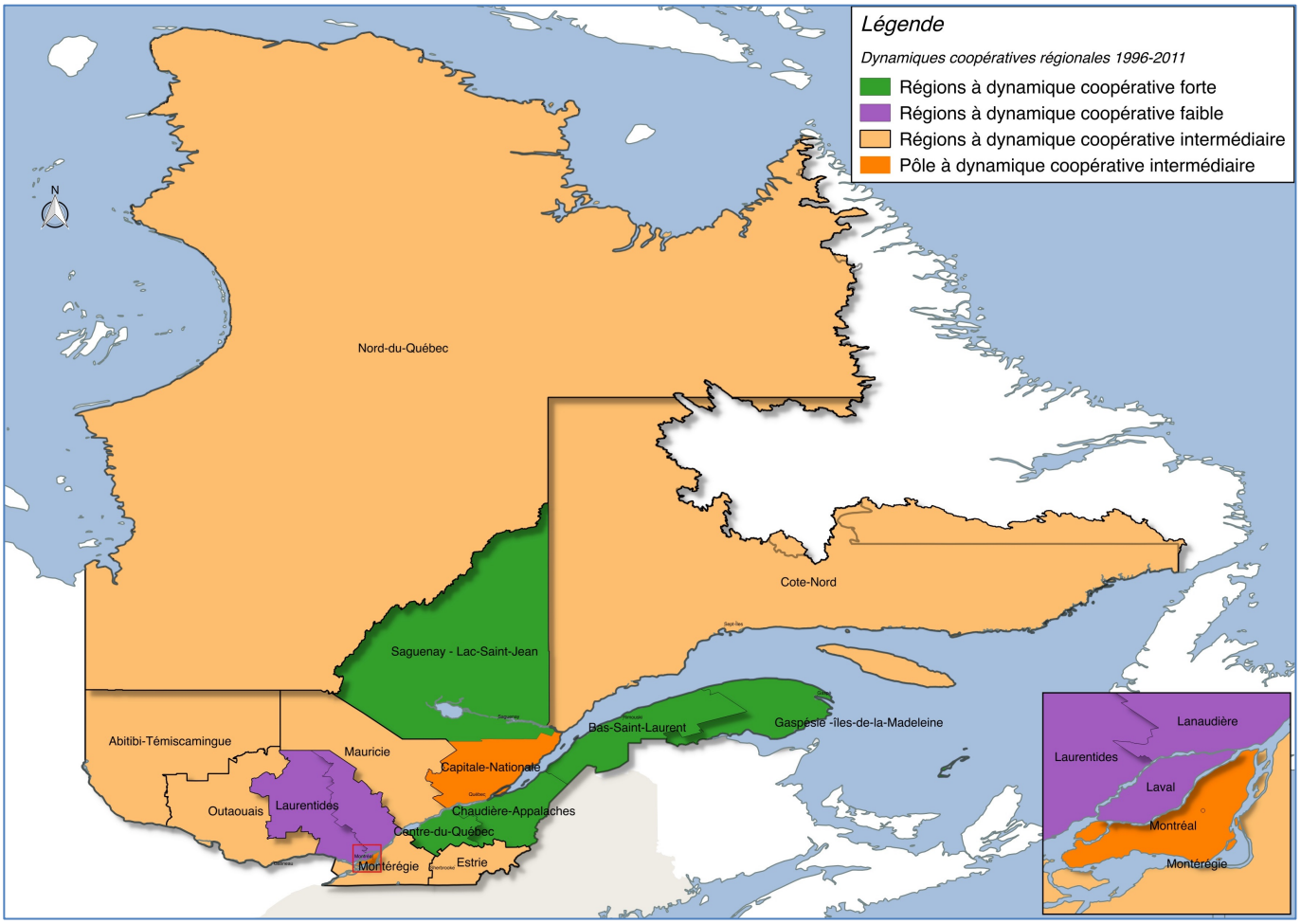

Cartographie : Salaméro, 2016

En conclusion du point 6.2.

L'objectif de cette section était de contextualiser l'émergence des coopératives touristiques en montrant les dynamiques coopératives régionales à l'œuvre. Quatre caractères quantitatifs à l'échelle des régions ont été employés : l'évolution du nombre de coopératives, l'évolution des chiffres d'affaires coopératifs, des emplois et du nombre de membres. Quatre classes ont été établies pour chacune des variables par rapport à la moyenne québécoise dans une perspective comparative. Sur ces bases, une typologie des régions sur la période observée a été dressée.

Elle met en exergue trois catégories de régions et une de pôles. La première regroupe les cinq régions à dynamique coopérative forte pendant la période observée (Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean). Les sept régions à dynamique coopérative intermédiaires constituent la seconde : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Estrie, Mauricie, Montérégie, Nord-du-Québec et Outaouais ainsi que Lanaudière, Laurentides et Laval. Enfin Capitale-Nationale et Montréal sont rassemblées au sein de la classe « pôle à dynamique coopérative intermédiaire ».

Les résultats sont totalement originaux, en conséquence de quoi, il n'est pas possible de comparer les résultats avec d'autres recherche visant une nomenclature comme cela a été fait pour les dynamiques démoéconomiques territoriales au point 6.1.6.

Dans la partie suivante, le contexte touristique sera présenté puis une typologie des dynamiques touristiques sera établie. La dernière partie du chapitre vise à croiser les différentes typologies construites sur la période et à discuter les croisements.

6.3. Le tourisme dans les régions du Québec

L'objet de cette partie est d'appréhender les dynamiques touristiques dans les régions du Québec. Dans cette analyse, les données utilisées sont celles du ministère du Tourisme qui publie de 1998 à 2013 (excepté 2005) à l'échelle des régions touristiques : les volumes de nuitées, les volumes de touristes et d'excursionnistes par région et les dépenses des visiteurs, c'est-à-dire des touristes et d'excursionnistes. Des limites et des changements ont été effectuées dans les statistiques, au cours de la période observée ; cela pose problème pour apprécier les dynamiques touristiques régionales dans le temps (cf. 5.3.4.).

La période observée est donc 2000 à 2013 pour inclure la région touristique Centre-du-Québec dans l'analyse. Les données ont été reformatées selon le maillage administratif en appliquant un coefficient de correction[135] (cf. 5.3.6.). Les tendances des régions touristiques seront donc rapidement présentées pour chaque variable. Les données ont été ensuite rapportées au nombre d'habitants pour les volumes de nuitées, de touristes et d'excursionnistes, et au PIB régional pour les dépenses. Pour chaque indicateur la même méthodologie a été appliquée. Le graphique à cadrans représente la situation 2013 des régions en ordonnée et les variations 2000-2013 en abscisse ce qui permet de mesurer les dynamiques touristiques régionales pendant la période pour chacune des variables.

Après avoir montré les tendances au Québec, les dynamiques touristiques régionales de 2000 à 2013 seront présentées en regard des indicateurs retenus. Les évolutions en matière de nuitées sont analysées dans le point 6.3.2. Les volumes de visiteurs et leurs variations en région sont observés au point suivant. Le point 6.3.4. traite des dynamiques des dépenses touristiques, des dépenses des excursionnistes puis des dépenses totales. Enfin, une synthèse des dynamiques touristiques régionales de 2000 à 2013 est proposée dans le dernier point.

[135] Ce reformatage présente certaines limites, il gomme les dynamiques différenciées de certaines régions touristiques une fois celles-ci regroupées par région administrative.

6.3.1. Des dynamiques touristiques incertaines au Québec

Les régions au Québec affichent une activité touristique contrastée et la tendance générale est au tassement de l'augmentation de l'activité touristique.

Graphique 9. Evolution des dépenses touristiques au Québec 1998-2013

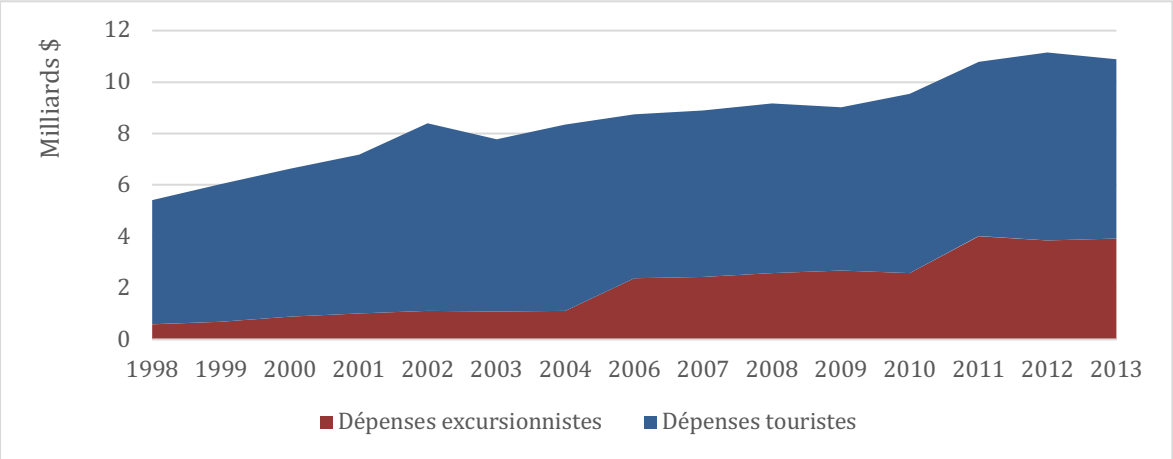

Source Tourisme Québec, 2015. Données compilées par Salaméro, 2015

Les données exploitables montrent que les volumes de nuitées, de visiteurs ou de recettes augmentent globalement au Québec, mais que l'augmentation s'infléchit à partir des années 2000. L'évolution des dépenses touristiques au Québec de 1998 à 2013 met en exergue un décrochage en 2002. Les inflexions de 2004 à 2006 et de 2010 et 2011 ne doivent pas être prises en compte en raison des changements méthodologiques. Ces deux biais isolés, force est de constater que la progression qui prévalait jusqu'en 2002 a laissé place à une hausse plus modérée entre 2006 et 2010 et une relative stabilité entre 2011 et 2013.

Cet infléchissement de l'évolution sur les trois périodes d'observation concerne aussi bien les dépenses touristiques que les dépenses des excursionnistes. Leur évolution est la même sur les deux première périodes (+ 26% entre 2000 et 2004 et + 9% entre 2006 et 2010). La dernière époque, entre 2011 et 2013, est l'occasion d'une stabilisation des dépenses touristiques (+2,9%) et d'une légère baisse des dépenses excursionnistes (-2,5%)[136]. Cela étant, la courbe montre que

[136] Dans le même temps l'inflation au Québec était de 9,12% entre 2000 et 2004, de 5,61% entre 2006 et 2010 et de 2,9 % entre 2011 et 2013. L'indice des prix à la consommation des services de voyages est en baisse de 3,55% de 2000 à 2004, toujours en baisse de 5,32% sur la seconde et en déflation de 1,27% de 2011 à 2013. (Source Statistiques Canada). Repéré à http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47

les changements méthodologiques entrainent une revalorisation du rôle des dépenses des excursionnistes dans les dépenses totales.

De plus, les chiffres de l'OMT révèlent un déclin du nombre des voyageurs internationaux au Canada. Ainsi le Canada est passé de la seconde destination mondiale dans les années 1970, à la 8ème place en 2000 et à la 15ème place en 2010 (OMT, 2014). Le marché intérieur prend une place de plus en plus importante par rapport au tourisme international au Québec. Les Québécois représentaient 67% des touristes en 1998. Quinze années plus tard, le nombre de touristes québécois atteint 78% des touristes sur un total de 29 millions. Les canadiens des autres provinces comptent pour 12 % des volumes de tourisme, les résidents des États Unis pour 6% et les autres pays pour 4% (Tourisme Québec, 2015).

Graphique 10 – Répartition des volumes de touristes en 2013 selon leur origine 1998-2013

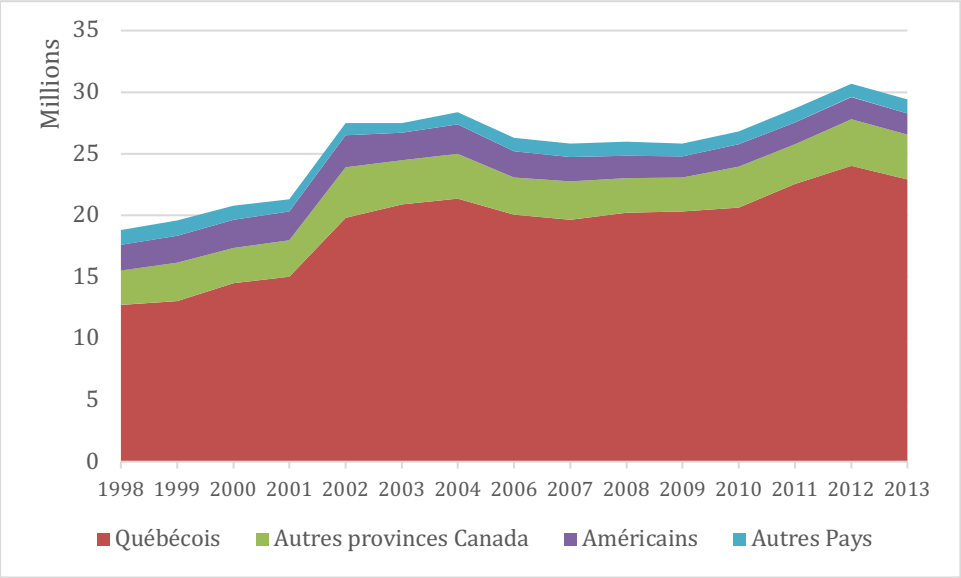

Source : Tourisme Québec, 2015. Données compilées par Salaméro, 2015

Les dépenses des touristes Québécois représentent plus de la moitié des dépenses des touristes en 2013. En 2012, le solde de la balance touristique internationale du Québec (dépenses des étrangers au Québec – dépenses des Québécois à l'étranger) atteint un déficit record de 3,42 milliards de dollars[137].

[137] « Notons que les dépenses touristiques par les Québécois et autres Canadiens au Québec n'interviennent pas dans le calcul de la balance touristique, mais leur comportement peut influer sur l'évolution du déficit (ou de l'excédent) par des effets de substitution. » (Tourisme Québec, 2014 : 1).
Repéré à https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/balance-touristique-2012.pdf

L'analyse de l'évolution des volumes touristiques (en visite/province) sur le temps long met en évidence deux phénomènes. Le premier est l'importance prise par le marché intérieur, au sens provincial, par rapport au marché international (cf. Graphique 10). Le second phénomène, induit par le premier, est une augmentation forte du nombre d'excursionnistes par rapport au nombre de touristes (cf. Graphique 11). Les ruptures entre 2004 et 2006 puis entre 2010 et 2011 doivent être considérées d'abord comme des ruptures méthodologiques. Cela étant, l'importance des excursionnistes invite à traiter non seulement les données touristiques, mais aussi celles sur les excursionnistes.

Graphique 11 – Evolution du nombre de visiteurs au Québec 1998-2013

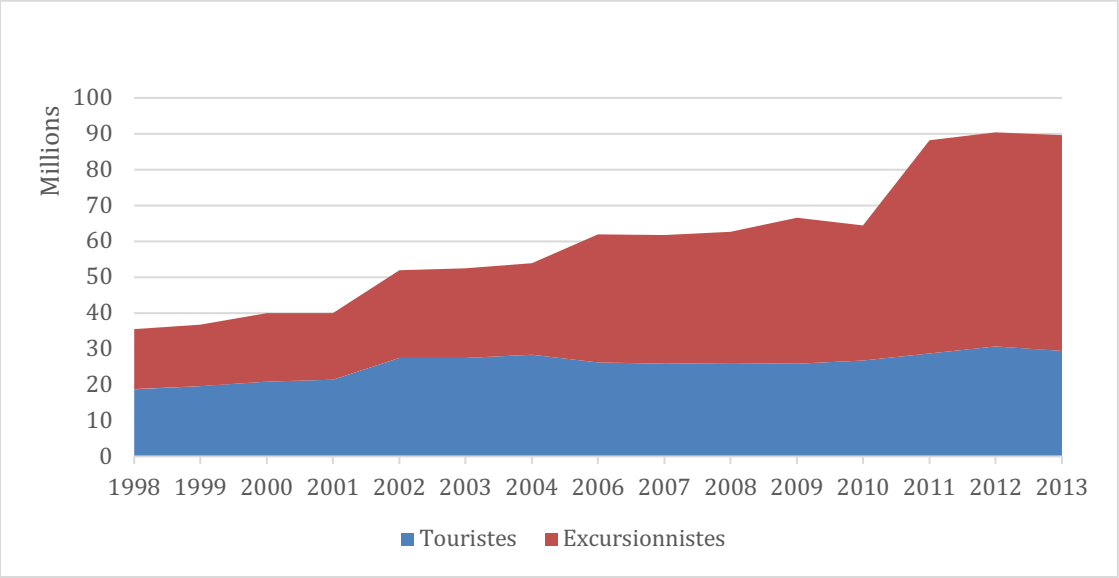

Source : Tourisme Québec, 2015 – Données compilées par Salaméro, 2015

Les dynamiques touristiques semblent incertaines à l'échelle du Québec car le poids du tourisme dans le PIB a tendance à diminuer sur la période. Dans les paragraphes suivants, les dynamiques touristiques régionales seront analysées sur la base des données disponibles. Le point suivant est centré sur un indicateur touristique classique : les nuitées touristiques.

6.3.2. Un tassement de la progression des nuitées des touristes dans les régions du Québec

Les régions ont des volumes de nuitées très différenciées et semblent en partie corrélées à leur éloignement des centres métropolitains. La carte 9 met en évidence que l'éloignement des centres urbains constitue un handicap en termes d'activité touristique exprimée en nuitée. La région la plus septentrionale, le Nunavik, représente 0,03% de l'ensemble des nuits touristiques avec 25 000 nuits en 2013, ce qui peut s'expliquer par la distance et le coût de la destination. Montréal représente à elle seule plus d'un quart des nuits en 2013 avec plus de 22 millions de nuits.

Carte 9 – Nombres de nuits touristiques par région touristique 2013 (en milliers)

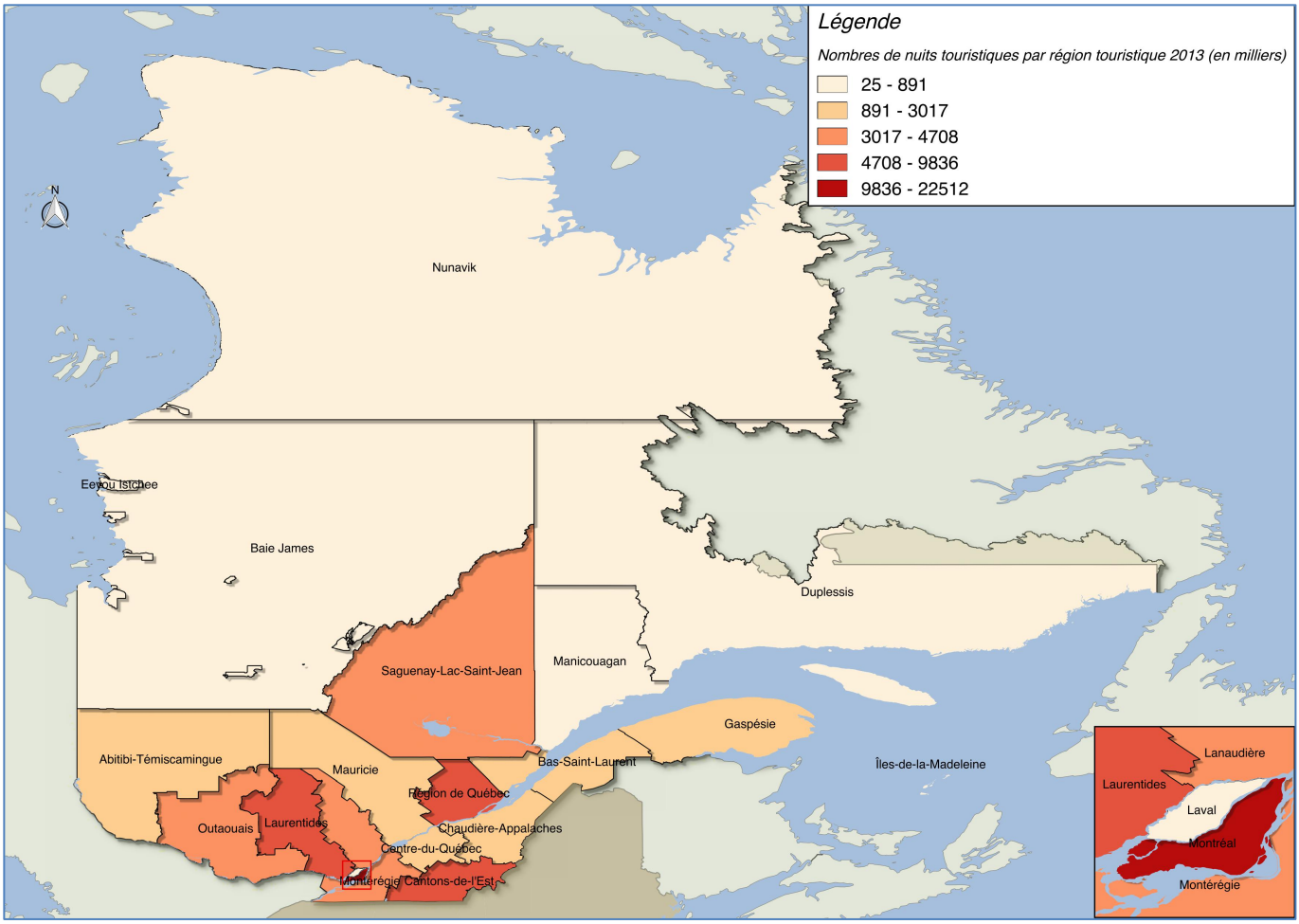

Source : Tourisme Québec, 2015 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : Cinq classes établies avec la fonction ruptures naturelles 'Jenk' Qgis

Le nombre de nuits touristiques augmente de 13% au Québec, entre 2000 et 2004, et de 3% entre 2006 et 2010 et en baisse de 2,9% entre 2011 et 2013.

Afin de faciliter l'analyse croisée avec les autres typologies régionales, les données ont été reformatées par région administrative. Le graphique à cadran suivant vise à représenter la variation des nuitées touristiques par habitant en regard de la moyenne québécoise entre 2000 et 2013, et ce pour chaque région administrative.

Graphique 12- Nombre de nuits par habitants 2013 et variation du ratio 2000-2013 par rapport à la moyenne québécoise

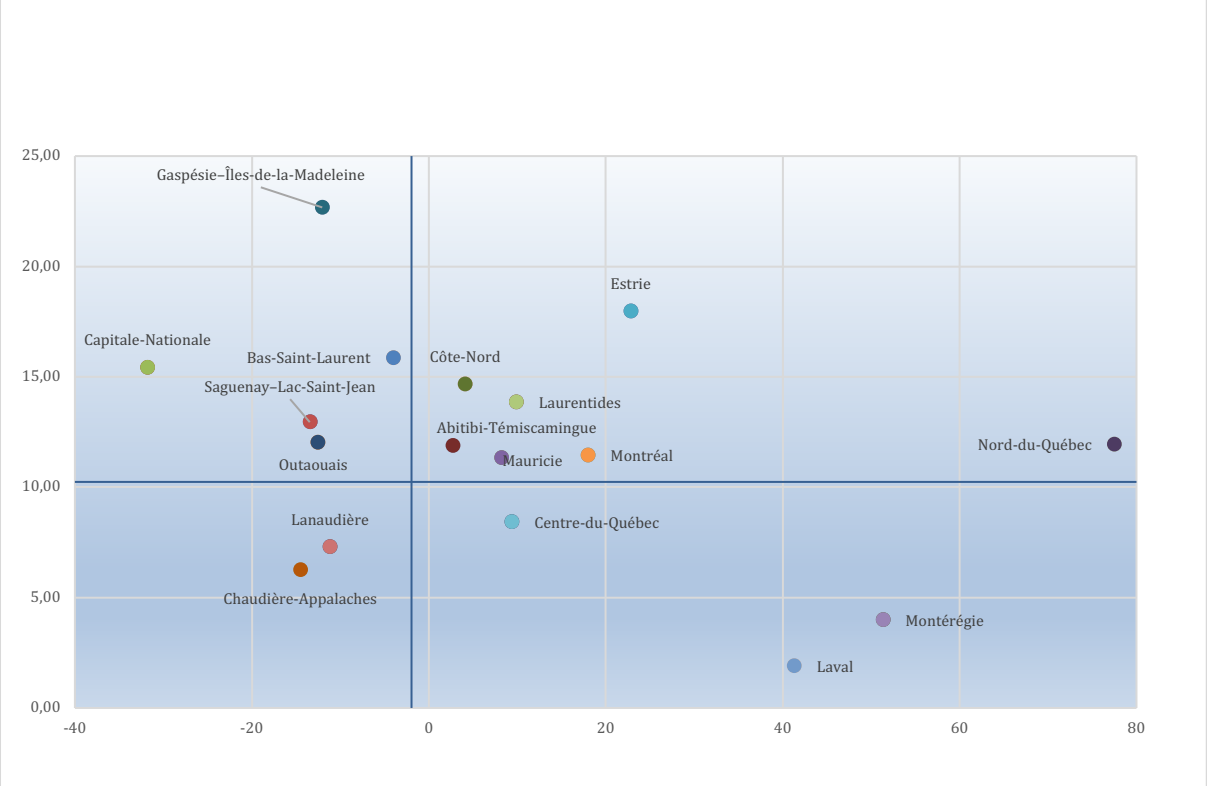

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[138] - Présentation : Salaméro 2015

[138] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm pour le nombre d'habitant

A partir de ces variables, quatre familles de régions ont été créées :

a) Les régions (2) dont le **ratio nuits touristiques/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de cette moyenne :** Chaudière-Appalaches et Lanaudière.

b) Les régions (3) dont **le ratio nuits touristiques/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de cette moyenne :** Centre-du-Québec, Laval, et Montérégie.

c) Les régions (5) dont **le ratio nuits touristiques/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de cette moyenne :** Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les régions (7) dont le **ratio nuits touristiques/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de cette moyenne :** l'Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Estrie, Laurentides, Mauricie, Montréal et Nord-du-Québec.

La variable des nuits touristiques présente la limite de ne pas prendre en compte les excursionnistes qui en principe se déplace sur une même journée. Dans les parties suivantes, l'évolution des volumes des visiteurs, soit les touristes et les excursionnistes est observée de 2000 à 2013.

6.3.3. Variation des volumes de visiteurs entre 2000 et 2013

La seconde variable retenue pour appréhender les dynamiques touristiques régionales est la variation des volumes de visiteurs de 2000 à 2013. Les volumes de touristes et d'excursionnistes ont été considérés indépendamment dans la mesure où leurs flux évoluent de manière différenciée. Ils sont calculés en visites-région.

Variation des volumes de touristes

Ainsi, les flux touristiques augmentent de 18% entre 2000 et 2004 au Québec, mais ils se stabilisent à partir de 2006 (1% de hausse entre 2006 et 2010 et 1,2% entre 2011 et 2013). La carte 10 représente la répartition des volumes touristiques en 2013.

Carte 10. Volume des touristes dans les régions touristiques du Québec 2013

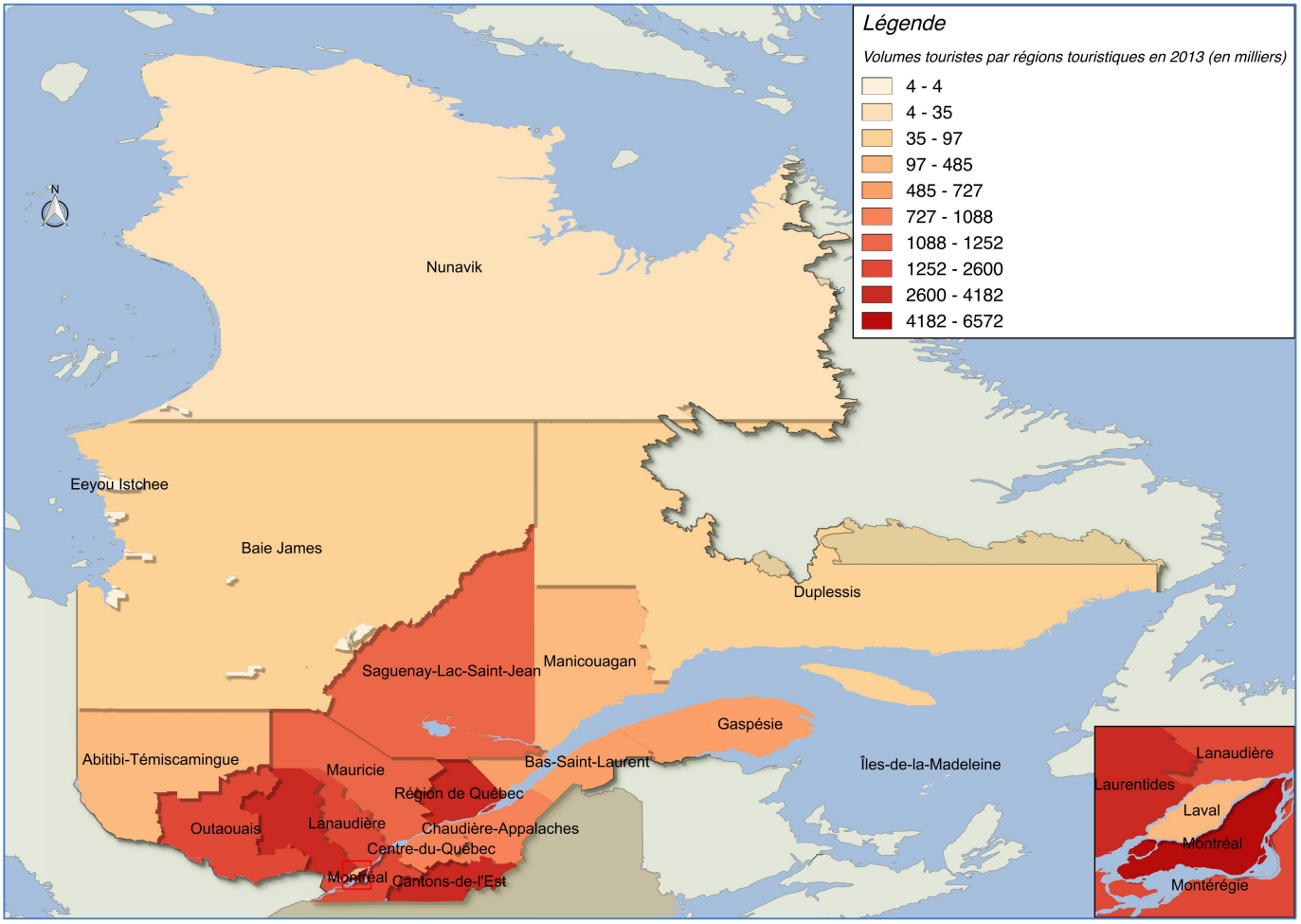

Source : Tourisme Québec, 2015 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 10 classes établies selon la fonction 'Rupture naturelle' (Jenk) Qgis.

Comme pour les autres données touristiques disponibles les flux sont concentrés dans les régions centrales. Celles traversées pour visiter des régions éloignées voient leur volume de touristes augmenté mécaniquement dans la mesure où les flux sont comptabilisés en nombre de visites par région.

Le rapport entre les volumes de chaque région touristique et ceux de l'ensemble du Québec a été observé de 2000 à 2013. Quatre régions touristiques voient leur part de leur volume touristique augmenter de plus de 0,5 points entre 2000 et 2013 : Lanaudière, Cantons-de-l'Est, Laurentides et Montérégie. Cette dernière concentrait 3,9% des flux touristiques en 2000, elle en a 8,4% treize ans plus tard. Cinq régions voient leur part de flux touristiques diminuer de plus 0,5 point sur la période. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie et Chaudières-Appalaches perdent entre 0,6 et 0,8 points. Le Bas-Saint-Laurent recule d'un point. La région de Québec enregistre le reflux le plus important : elle concentrait 17,4% des flux en 2000 et 13,5% en 2013. Les données ont été agrégées par région administrative, et rapportées au nombre d'habitants. Le graphique 13 représente le nombre de touristes par habitant en 2013 et la variation 2000-2013 de ce ratio.

Graphique 13 - Volume de touristes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec

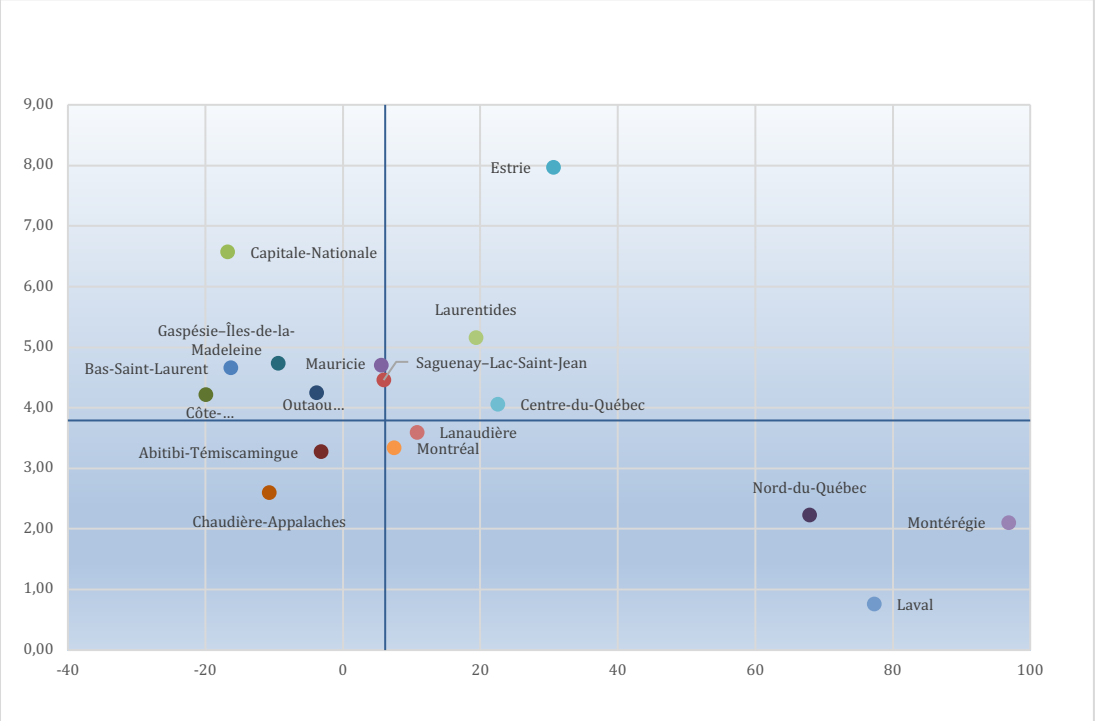

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[139]. Salaméro 2015

A partir de ces variables, quatre catégories de régions ont été établies :

[139] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm pour le nombre d'habitant

a) Les régions (2) dont **le ratio volumes touristiques/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de la moyenne** : l'Abitibi-Témiscamingue et Chaudières-Appalaches.

b) Les régions (5) dont **le ratio volumes touristiques/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de la moyenne :** Montérégie, Montréal, Lanaudière, Laval, et Nord-du-Québec.

c) Les régions (7) dont **le ratio volumes touristiques/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de la moyenne** : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Outaouais, Mauricie et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les régions (3) dont **le ratio volumes touristiques/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de la moyenne** : Centre-Du-Québec, Estrie, et Laurentides.

Dans les paragraphes suivants, nous verrons que les dynamiques de flux d'excursionnistes ne bénéficient pas aux mêmes régions.

Variation des volumes d'excursionnistes

Les volumes d'excursionnistes augmentent de 12 % entre 2000 et 2014, de 4% entre 2006 et 2010 et de 1% entre 2011 et 2013. Par contre, à l'échelle des régions touristiques, une baisse est marquée entre 2011 et 2013 pour plusieurs régions. La carte 11 matérialise la répartition des excursionnistes en 2013. Six régions voient leur part de visites des excursionnistes par rapport à l'ensemble du Québec diminué de plus de 0,5 point entre 2000 et 2014. Charlevoix, l'Abitibi-Témiscamingue, et la Mauricie reculent d'environ un point. Dans les Cantons-de-l'Est et Montréal, ce recul est de plus de trois points. La Région-de-Québec

enregistre la plus grande baisse : elle concentrait 14,7 % des visites des excursionnistes en 2000 et seulement 10,2 % en 2013.

Carte 11. Volume des excursionnistes dans les régions touristiques du Québec 2013 (en milliers)

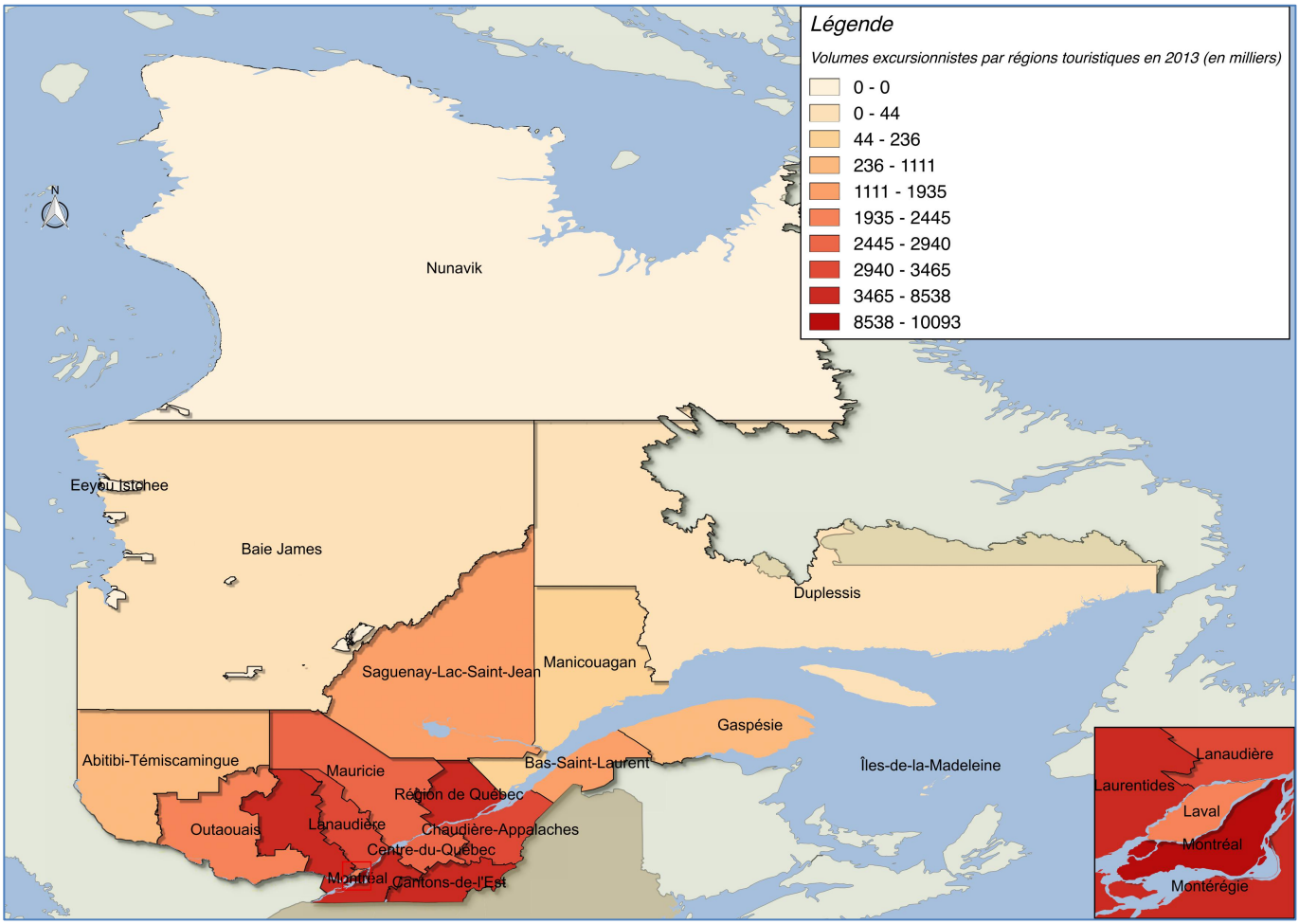

Source : Tourisme Québec, 2015- Cartographie : Salaméro, 2015 - Note 10 classes établies selon la fonction 'Rupture naturelle' (Jenk) Qgis.

Comme pour les autres variables, les données ont été formatées à l'échelle des régions administratives pour permettre des comparaisons. Cette agrégation ne permet plus de faire apparaître les dynamiques différenciées dans les quatre régions administratives qui regroupent plusieurs régions touristiques : Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les données ont été rapportées au nombre d'habitants. Le graphique 14 représente le nombre de touristes par habitant en 2013 et la variation 2000-2013 de ce ratio.

Graphique 14. Volumes d'excursionnistes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec

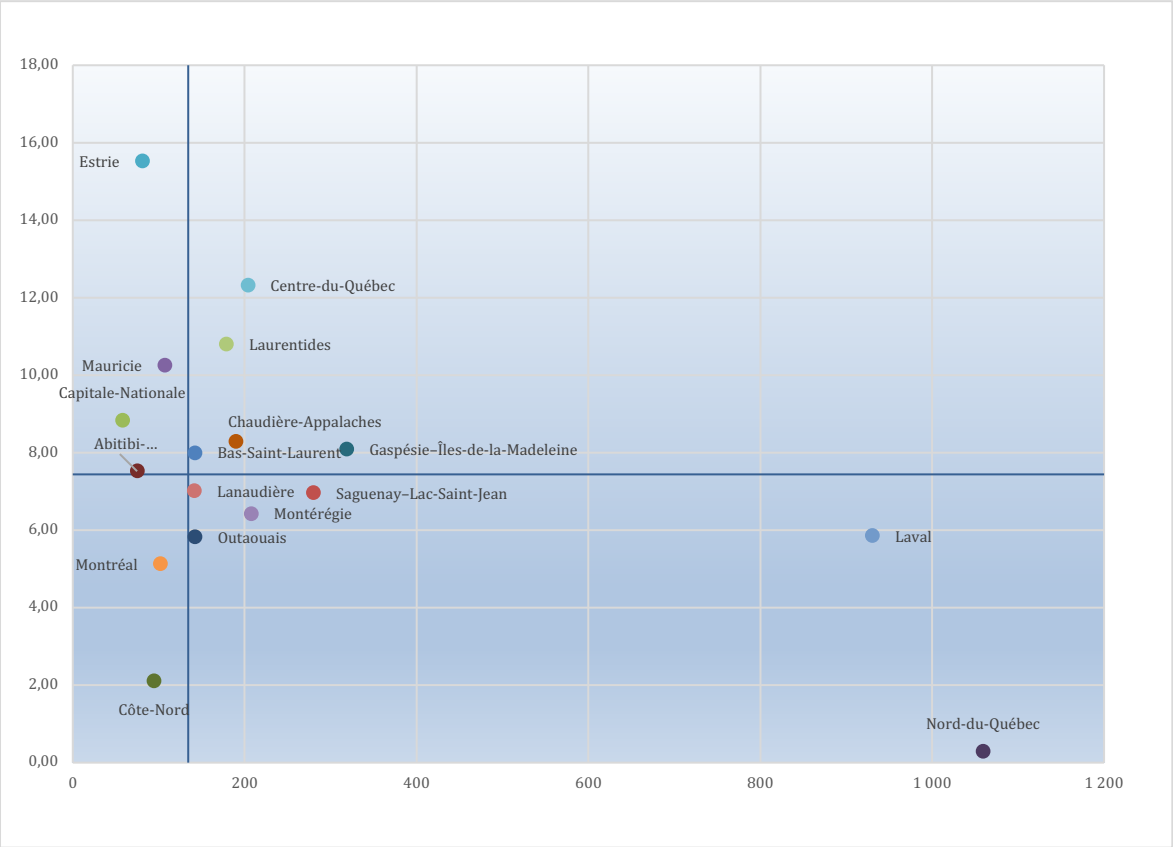

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015. Salaméro 2015

A partir de cette variable, quatre familles de régions ont été établies :

a) Les régions (2) dont **le ratio volumes excursionnistes/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de la moyenne** : la Côte-Nord et Montréal.

b) Les régions (6) dont **le ratio volumes excursionnistes/habitant est inférieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de la moyenne** : Lanaudière, Laval, Montérégie, Nord-du-Québec, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les chiffres du Nord-du-Québec sont à considérer avec prudence tant les flux sont faibles.

c) Les régions (4) dont **le ratio volumes excursionnistes/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est défavorable en regard de la moyenne** :Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Estrie et Mauricie.

d) Les régions (5) dont **le ratio volumes excursionnistes/habitant est supérieur à la moyenne québécoise et dont la variation de ce ratio est favorable en regard de la moyenne** : Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudières-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laurentides.

En combinant les deux dernières variables, des tendances différenciées sont observables en région.

Une évolution différenciée des flux de touristes et d'excursionnistes à l'échelle régionale

A l'échelle provinciale, l'évolution du nombre de touristes et d'excursionnistes suit les mêmes tendances, c'est-à-dire une augmentation entre 2000 et 2004 et une relative stabilisation à partir de 2006. Cela étant, elle peut être différenciée à l'échelle régionale. Pour certaines régions les flux de touristes et d'excursionnistes suivent une même tendance. Ainsi, les Laurentides et le Centre-du-Québec disposent de flux de touristes et d'excursionnistes par habitant supérieurs à la moyenne et dans une évolution favorable en regard de la moyenne québécoise. Le ratio visiteurs par habitant demeure sous la moyenne québécoise en Montérégie, Lanaudière, et Laval malgré une augmentation pendant la période d'observation. Le Nord-du-Québec s'inscrit dans la même tendance, nonobstant les résultats qui sont à manier avec prudence dans cette région, en raison de la faiblesse des flux et des changements de découpage. La Côte-Nord dispose de flux inférieurs à la moyenne et en baisse. L'Abitibi-Témiscamingue, la Capitale-Nationale et la Mauricie, dont les ratios sont supérieurs à la moyenne québécoise, sont dans une dynamique défavorable quels que soient les types de visiteurs.

Pour d'autres, les flux ne suivent pas la même courbe. En Estrie, les volumes de touristes continuent d'augmenter tandis que le nombre d'excursionnistes diminue. Montréal connaît la

même situation avec des ratios inférieurs à la moyenne en 2013. Cinq régions, le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais, et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, voient leurs volumes de touristes par habitant régresser alors que les volumes d'excursionnistes par habitant progressent.

Nous verrons plus loin que cette distinction entre touristes et excursionnistes est nécessaire pour interpréter les résultats.

6.3.4. Evolution des dépenses touristiques régionales 2000-2013

Le troisième indicateur disponible pour apprécier les dynamiques touristiques, est les dépenses touristiques totales par région touristique. Les dépenses des touristes effectuant un séjour de plus de 24 heures, mais aussi celles des excursionnistes ont été prises en compte. La progression des dépenses totales a subi un infléchissement à partir de 2002. Les dépenses des excursionnistes participent à hauteur de 35% des dépenses touristiques totales en 2013, alors qu'elles ne représentaient que 13 % des dépenses touristiques totales en 1998. Cette variation s'explique essentiellement par des ruptures méthodologiques (cf. 5.3.4.) puisque l'évolution des dépenses des touristes et des excursionnistes est quasi similaire à l'échelle du Québec sur les trois sous-périodes d'observation (cf. graphique 10). La plupart des régions centrales, mis à part la Région-de-Québec et Montréal, ont une part du total des dépenses des excursionnistes du Québec supérieures à celle des dépenses touristiques. C'est le cas de Laval qui représente 0,6 % des dépenses touristiques du Québec et 4,6 % des dépenses des excursionnistes. *A contrario*, les régions éloignées et en particulier les régions les plus nordiques captent très peu des dépenses touristiques et quasiment aucune dépense des excursionnistes (cf carte 12). En 2013, plus de la moitié des dépenses des touristes du Québec sont enregistrées dans les deux pôles touristiques québécois, soit Montréal (37 %) et Région-de-Québec (16 %). Si nous considérons le total des dépenses touristiques et des excursionnistes, ces deux régions représentent respectivement 31 % et 16 % des dépenses touristiques totales québécoises.

La répartition des dépenses touristiques dans l'espace semble, dans une certaine mesure, corrélée avec la nordicité des régions. Les régions les plus septentrionales sont les régions qui enregistrent le moins de dépenses touristiques. La répartition est aussi corrélée à l'éloignement des régions par rapport aux pôles urbains. Les régions les plus éloignées captent peu de dépenses touristiques et quasiment aucune dépense des excursionnistes. Les régions à proximité des centres, tels que les Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches Laurentides, Lanaudière, Montérégie et Outaouais, concentrent les dépenses touristiques et pour nombre d'entre elles les dépenses des excursionnistes sont très importantes, voire majoritaires dans le total.

Des régions plus centrales ne bénéficient pas de dépenses touristiques attendues. Par exemple, la région Laval, malgré sa proximité avec Montréal capte seulement 0,6 % des recettes touristiques du Québec en 2013. Le poids des dépenses des excursionnistes y est plus important. Ainsi, cette région concentre 2 % des dépenses totales. Les dépenses des excursionnistes y sont supérieures à celles des touristes ainsi que dans les régions Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie. Le Centre-du-Québec, malgré une évolution favorable entre 2000 et 2013, n'atteint que 1,5 % des dépenses touristiques. *A contrario*, la Gaspésie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, malgré leur éloignement, recueillent chacun près de 3 % du total des dépenses touristiques québécoises en 2013.

Carte 12 – Répartition des dépenses des touristes et excursionnistes dans les régions touristiques 2013

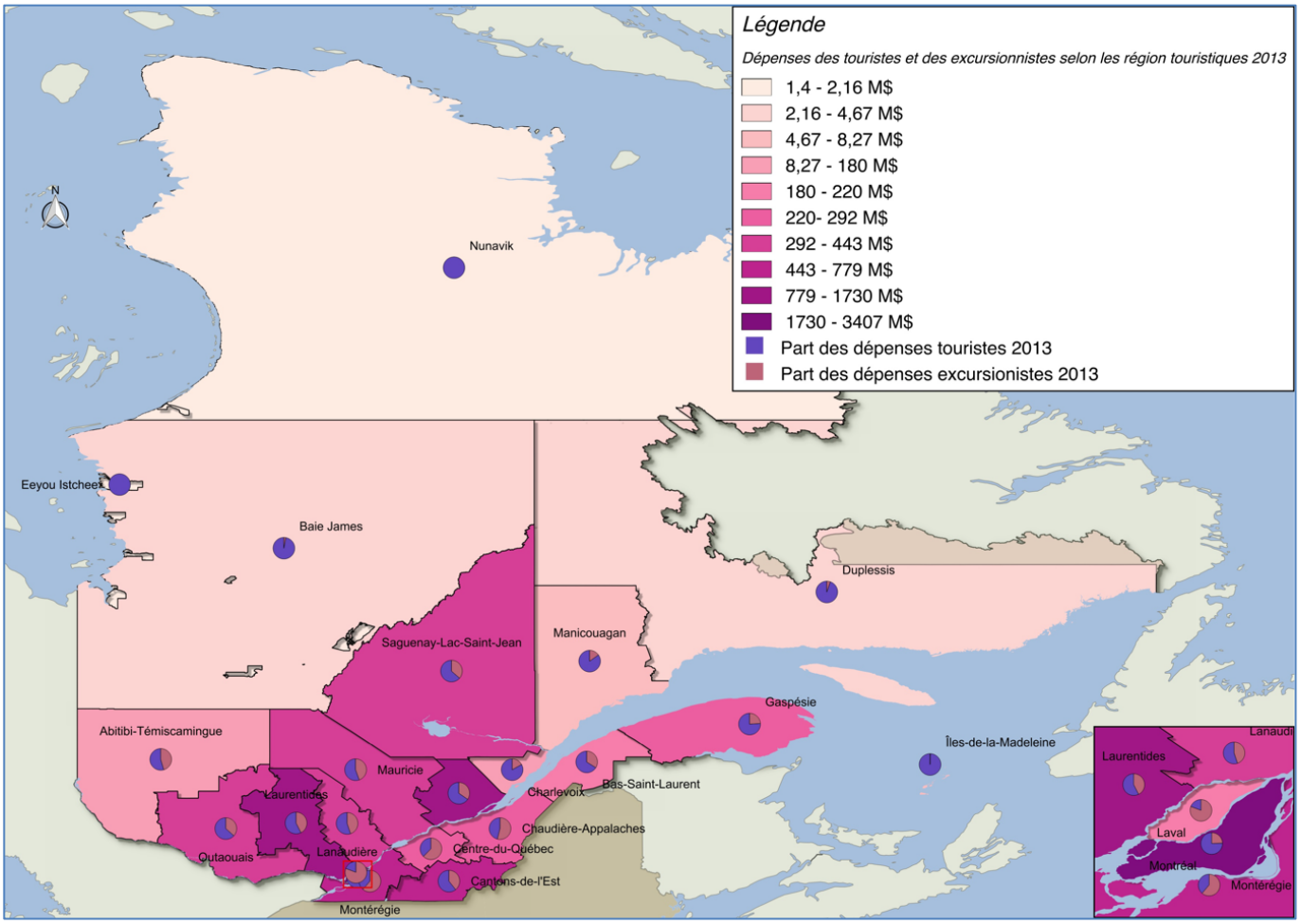

Source : Tourisme Québec, 2015 – Cartographie : Salaméro, 2015- Note : 10 classes établies selon la fonction 'Rupture naturelle' (Jenk) Qgis. Diagramme représentant la part des dépenses touristiques et des dépenses excursionnistes 2013.

Les dépenses touristiques québécoises progressent de 26 % entre 2000 et 2004, puis de 9 % entre 2006 et 2010 et enfin de 2,8 % entre 2011 et 2013. Les dépenses des excursionnistes suivent les mêmes tendances sur les deux premières périodes et baissent de 2,5 % la dernière période. Le total des dépenses des touristes et des excursionnistes est donc stable (+0,9 %) sur la dernière période (2011-2013).

Une contribution modeste et en augmentation des activités touristiques à l'économie québécoise

Les dépenses touristiques et celles des excursionnistes ont été rassemblées par région administrative, et rapportées au PIB régional. Plus loin, elles sont traitées de manière indépendante. L'indicateur dépenses des visiteurs/PIB vise à représenter le poids du tourisme dans le PIB régional[140]. Il a été établi en fonction de deux sources de données : Tourisme Québec et l'ISQ en 2015. Les données touristiques ont été reformatées par région administrative et rapportées au PIB régional. Le poids du tourisme en Gaspésie et Estrie est majoré *de facto* par le changement de découpage et *a contrario* il est minoré dans la région du Bas-Saint-Laurent et Montérégie. Cela a été corrigé en s'appuyant sur la surface concernée par ce changement de découpage en faisant l'hypothèse que le tourisme est réparti uniformément sur ces deux régions (cf. 53.6.). La carte 13 vise à représenter l'importance du tourisme pour chaque région par rapport à son économie en 2013, une fois la correction[141] appliquée pour ces régions.

Si l'on compare ces chiffres avec le ratio en France, à l'ensemble du Canada ou aux États-Unis, **le tourisme représente un faible pourcentage de l'économie québécoise**. En 2012, la consommation touristique intérieure en France représentait 7,3 % du PIB métropolitain (OCDE, 2014[142]). Les dépenses des visiteurs représentaient 4,5 % du PIB du Canada la même année et 5,4 % pour celui des États-Unis (*Ibid.*). En 2013, le total des dépenses des voyageurs est de l'ordre de 3,2 % du PIB du Québec en 2013.

---

[140] Notons que cet indicateur a tendance à survaloriser le poids du tourisme dans la mesure où il constitue le rapport entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires touristiques et la somme des valeurs ajoutées de l'activité économique.

[141] Sans cette correction, les dépenses des visiteurs représentent 13,2 % du PIB de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en 2000 et 12,3 % en 2013 ; ce ratio, toujours sans la correction, est de 3,4 % en 2000 et de 3,1 % en 2013 dans la région Bas-Saint-Laurent ; en ce qui concerne l'Estrie, il est de 4,3 % en 2000 et de 7,3 % en 2013 ; enfin, la Montérégie présente un ratio sans correction de 0,5 % en 2000 et 1,2 % en 2013. La correction surfacique entraine une révision importante de ces taux qui atteignent 8,3 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 4,7 % dans le Bas-Saint-Laurent ; 6 % en Estrie et 1,5 % en Montérégie en 2013. Cette correction, tout en étant discutable dans la mesure où il est probable que les dépenses touristiques ne soient pas réparties uniformément dans ces régions, modifie la position du Bas-Saint-Laurent et montre que le poids du tourisme dans l'économie de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est majoré d'environ 30 % sans correction. Une fois cette modification effectuée, le Bas-Saint-Laurent fait partie des régions fortement touristiques en 2013 (donc le ratio est supérieur au ratio québécois).

[142] La consommation touristique intérieure est disponible pour les pays membres en ligne, elle a été rapporté aux PIB respectifs repéré à http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/industry-and-services/tendances-et-politiques-du-tourisme-de-l-ocde-2014_tour-2014-fr#page158

Carte 13 – Part corrigée des dépenses touristiques et excursionnistes dans le PIB régional en 2013 (%)

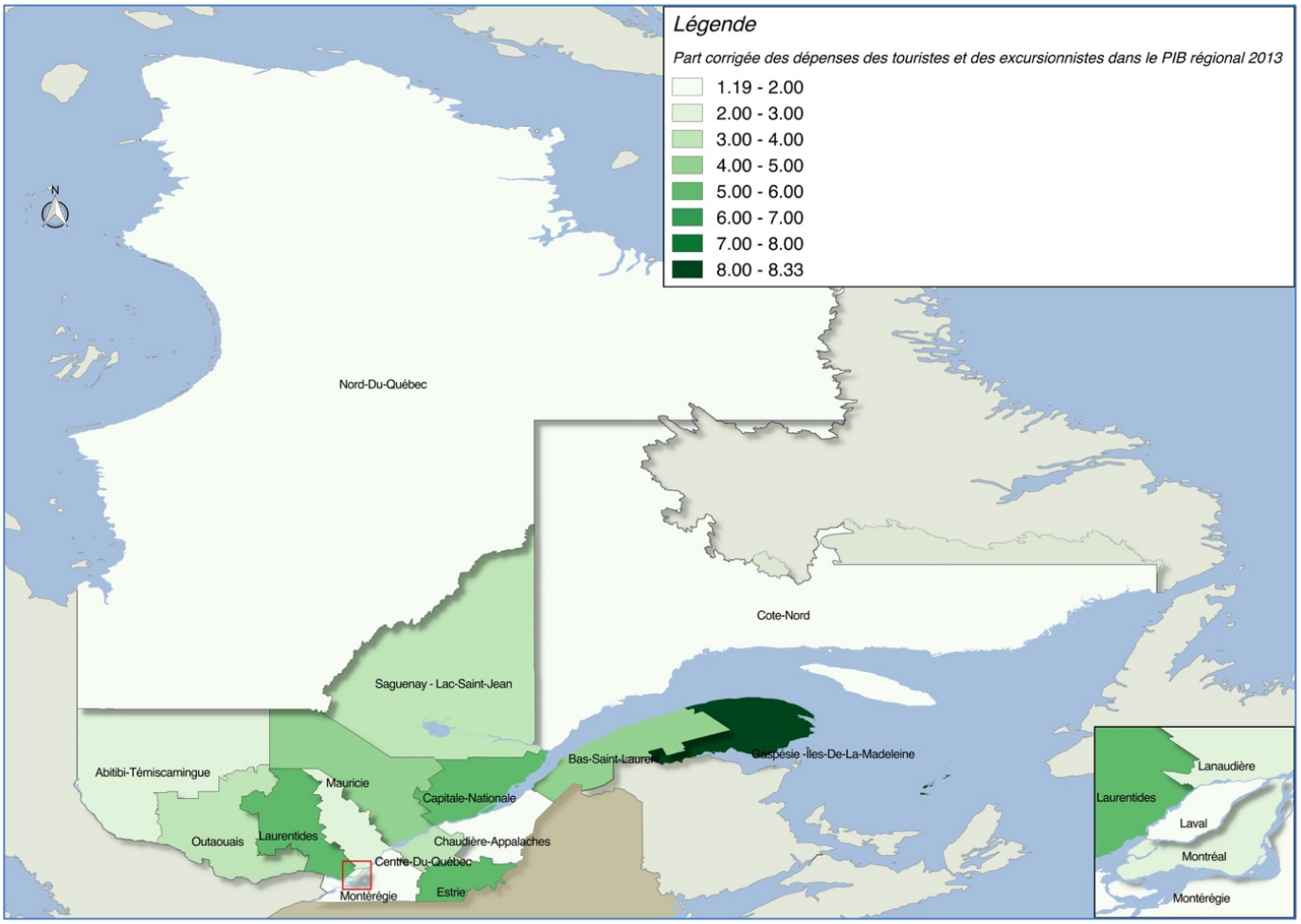

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[143] – Cartographie : Salaméro, 2015. Note : 7 classes établies avec la fonction 'Jolies ruptures' Qgis. Une correction surfacique a été appliquée lors du passage du maillage touristique au maillage administratif.

Le rapport entre les dépenses touristiques et le PIB permet en outre de repérer les régions fortement touristiques en regard de l'importance du tourisme pour leur PIB par rapport au ratio québécois, et les régions faiblement touristiques.

En 2013, neufs régions sont au-dessus du rapport québécois entre activités touristiques et PIB. Les cinq régions en tête en matière de poids des dépenses touristiques dans le PIB régional en 2013 sont : 1) La Gaspésie-îles –de-la-Madeleine (8,3 %), 2) l'Estrie (6 %), 3) la région

[143] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm pour le PIB régional 2007-2014, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2009.pdf pour le PIB régional 2002-2007

Capitale-Nationale (5,5 %), 4) Laurentides (5,3 %) et 5) Bas-Saint-Laurent (4,7 %). Les régions Centre-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Outaouais se situent au-dessus du ratio québécois entre 3,27 % et 3,71 %. Montréal et l'Abitibi-Témiscamingue se situent en-dessous du ratio québécois en 2013 malgré une relative stabilité du pourcentage de leur activité touristique par rapport à leur PIB. Cette évolution met en exergue une reconfiguration des dynamiques touristiques régionales en cours.

L'importance du tourisme diminue pendant la période d'observation (2000-2013) pour la région Capitale-Nationale (-2 points), Côte-Nord (-1,69 points), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-0,65 point), Nord-du-Québec (- 0,74 point) et Bas-Saint-Laurent (-0,35 point) et Abitibi-Témiscamingue (-0,07 point).

Ainsi, les deux régions dont la part baisse le plus sont : Capitale-Nationale (-2 points) et Côte-Nord (-1,69 points). Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'augmentation du PIB sur la période. Toutefois, l'évolution défavorable des indicateurs touristiques retenus est manifeste. La baisse du ratio dépenses touristiques/PIB est marquée dans les régions Nord-du-Québec (-0,75 point) et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-0,65 point).
Six régions voient leur ratio progresser en-deçà d'un point : Montréal (2,9 % en 2013), Saguenay–Lac-Saint-Jean (3,4 % en 2013), Chaudière-Appalaches (1,9 % en 2013), Outaouais (3,7 % en 2013), Lanaudière (2,8 % en 2013) et Montérégie (1,5 % en 2013). Le ratio augmente entre un et deux points dans quatre régions : Laval (1,6 % en 2013), Laurentides (5,3 % en 2013)), Mauricie (4,1 % en 2013) et Centre-du-Québec (3,3 % en 2013). Enfin, il progresse de 2,4 points en Estrie qui atteint un ratio corrigé de 6 % en 2013. L'Estrie est devenue la seconde région touristique, après la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en regard du poids des dépenses touristiques par rapport à son PIB.

La carte suivante matérialise les reconfigurations en cours.

Carte 14 – Variation du ratio dépenses touristiques/PIB régional 2000-2013 (points)

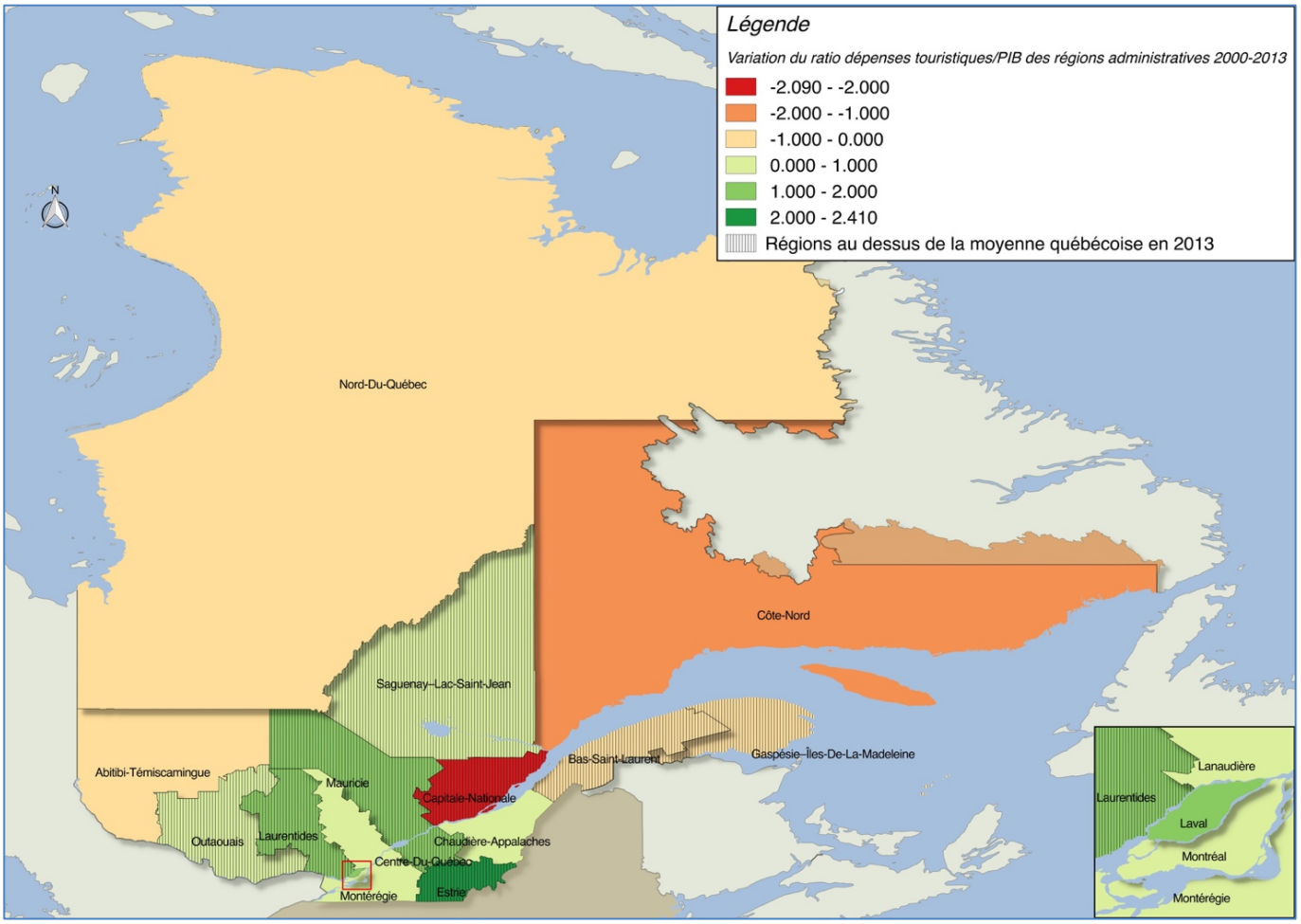

Source : Tourisme Québec, ISQ- Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 7 classes établies avec la fonction 'Jolies ruptures' Qgis

Variation des dépenses des visiteurs rapportées au PIB régional

A partir des variables retenues, c'est-à-dire le ratio dépenses des visiteurs/PIB en 2013 et l'évolution de ce ratio 2000 à 2013 par rapport à la moyenne du Québec, le graphique à cardans a été constitué pour matérialiser l'évolution des dépenses des visiteurs selon les régions (cf. graphique 15).

Graphique 15 – Dépenses des visiteurs par rapport au PIB régional 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec

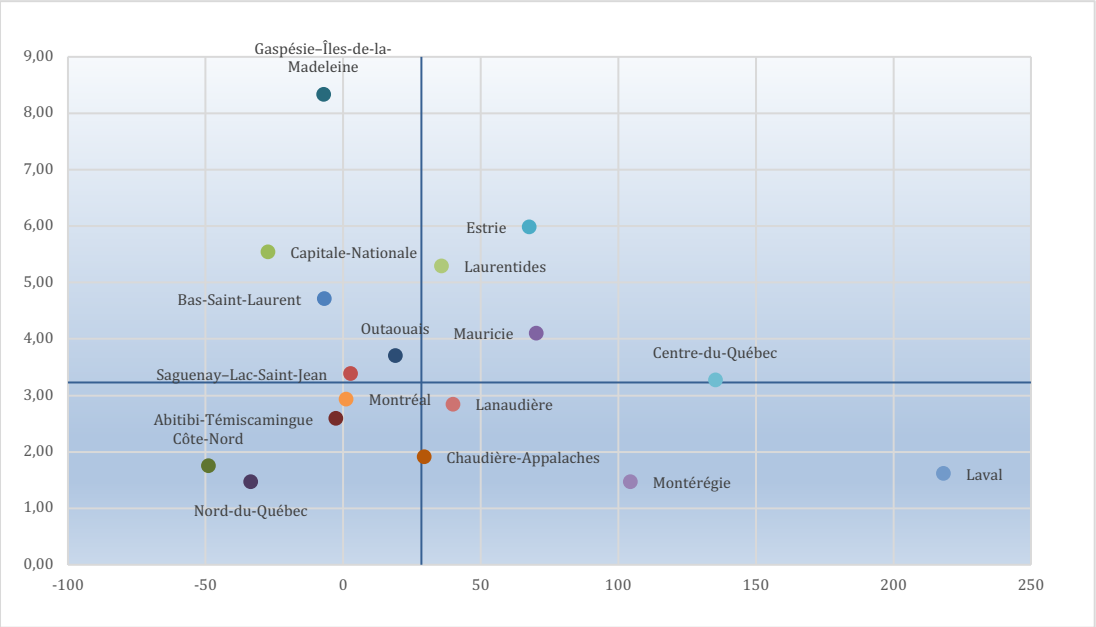

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[144] - Représentation : Salaméro 2015

De cette représentation graphique, quatre catégories de régions peuvent être dressées.

a) Les régions (4) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB régional est inférieur à la moyenne en 2013 et en évolution en-deçà de la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Montréal et Nord-Du-Québec.

b) Les régions (4) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB régional est inférieur à la moyenne en 2013 et dont l'évolution est favorable par rapport à la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laval, et Montérégie.

c) Les régions (5) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB régional est supérieur à la moyenne en 2013 et dont l'évolution entre 2000 et 2013 est en-deçà de la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

[144] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm pour le PIB régional 2007-2014, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2009.pdf pour le PIB régional 2002-2007

d) Les régions (4) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB régional est supérieur à la moyenne en 2013 et dont l'évolution entre 2000 et 2013 est favorable par rapport à la moyenne québécoise** : Centre-Du-Québec, Estrie, Laurentides et Mauricie.

Les dépenses totales des visiteurs comprennent les dépenses des touristes et des excursionnistes. Dans la mesure où les évolutions des flux de touristes et d'excursionnistes sont parfois différenciées dans certaines régions, et considérant le poids important des excursionnistes au Québec, les dépenses des touristes et des excursionnistes, et leurs variations, ont été considérées indépendamment.

L'évolution des dépenses des touristes

Ainsi, selon la même méthodologie, les dépenses des touristes ont été agrégées à l'échelle régionale et sont rapportées au nombre d'habitant dans le graphique à cadrans suivant.

Graphique 16 - Dépenses des touristes 2013/PIB régional et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec

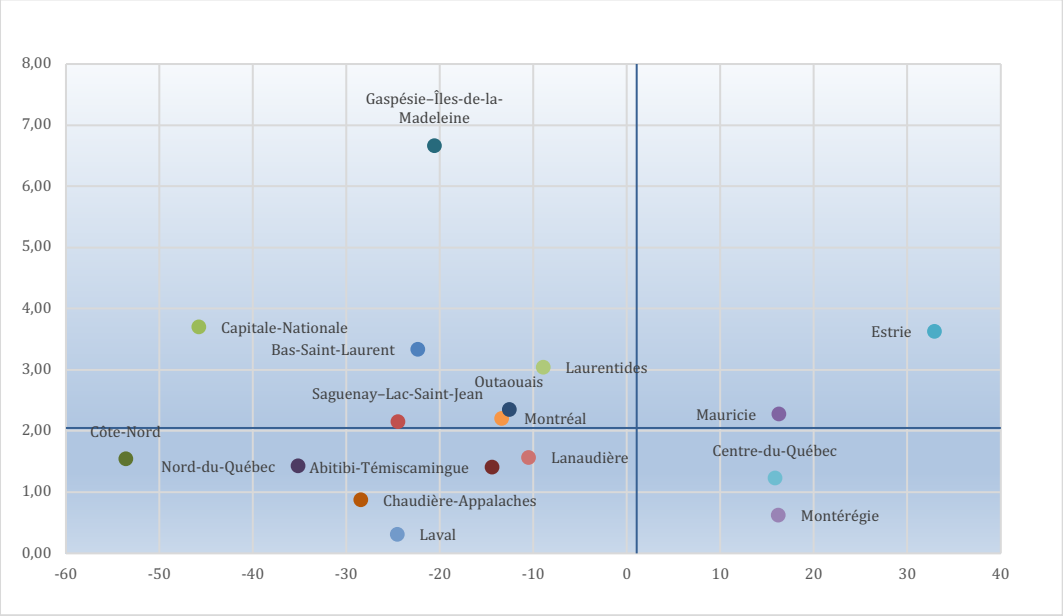

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[145]. Salaméro 2015

[145] *Ibid.*

De là, quatre ensembles peuvent être définis.

a) Les régions (6) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB est inférieur à la moyenne et évolue défavorablement par rapport à la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laval et Nord-du-Québec.

b) Les régions (2) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB est inférieur à la moyenne et évolue favorablement par rapport à la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Centre-du-Québec et Montérégie.

c) Les régions (7) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB est supérieur à la moyenne et évolue défavorablement par rapport à la moyenne du Québec de 2000 à 2013** : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Montréal, Outaouais, et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les régions (2) dont **le ratio dépenses touristiques/PIB est supérieur à la moyenne et évolue favorablement par rapport à la moyenne du** Québec de 2000 à 2013 : Estrie et Mauricie.

L'évolution des dépenses des excursionnistes

De la même façon, les dépenses des excursionnistes ont été agrégées à l'échelle régionale, et rapportées au nombre d'habitants dans le graphique à cadrans qui suit.

Graphique 17 - Dépenses des excursionnistes/PIB régional et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec

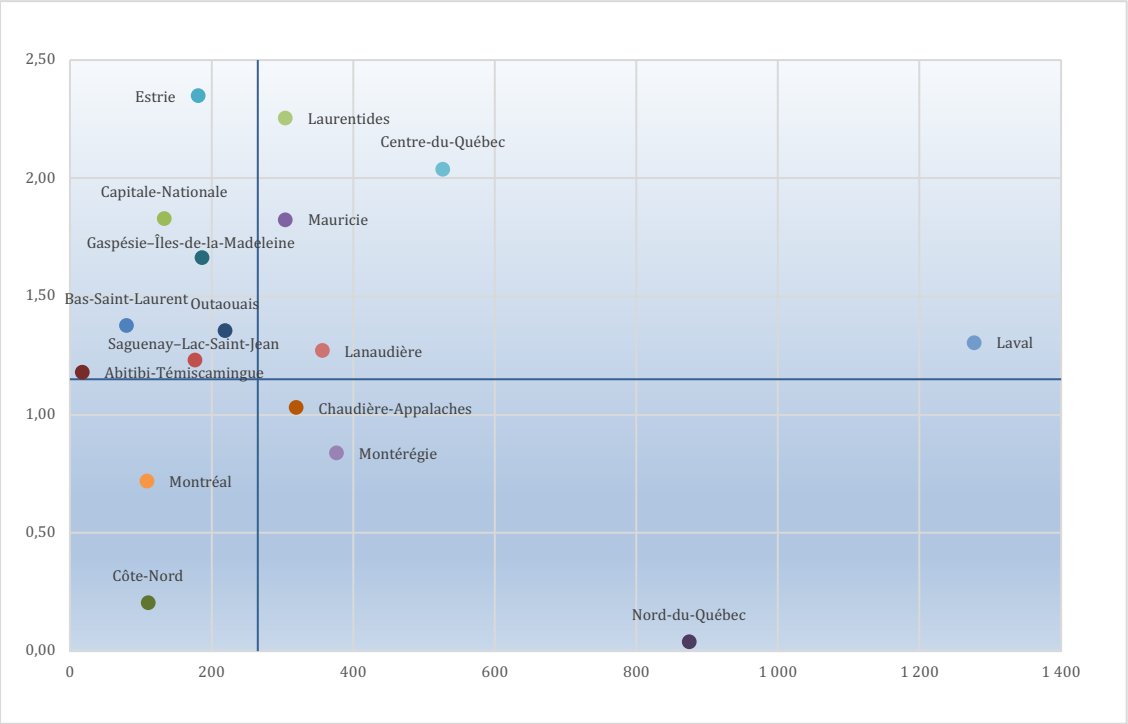

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015[146]. Salaméro 2015

Quatre familles de région sont déterminées.

a) Les régions (2) dont **les dépenses des excursionnistes/PIB régional en 2013 se trouvent sous la moyenne québécoise et dont le ratio évolue en-deçà de la moyenne de 2000 à 2013** : Côte-Nord et Montréal.

b) Les régions (3) dont **les dépenses des excursionnistes/PIB régional en 2013 se trouvent sous la moyenne québécoise et dont le ratio évolue au-delà de la moyenne de 2000 à 2013 :** Chaudière-Appalaches, Montérégie et Nord-du-Québec.

c) Les régions (7) dont **les dépenses des excursionnistes/PIB régional en 2013 se trouvent au-dessus de la moyenne québécoise et dont le ratio évolue en-deçà de la moyenne de 2000 à 2013** : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-

[146] *Ibid.*

Nationale, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Outaouais, et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

d) Les régions (5) dont **les dépenses des excursionnistes/PIB régional en 2013 se trouvent au-dessus de la moyenne québécoise et dont le ratio évolue au-delà de la moyenne de 2000 à 2013** : Centre-du-Québec, Lanaudière, Laurentides, Laval, et Mauricie.

L'évolution du rapport entre les dépenses des touristes et des excursionnistes et les PIB des régions administratives montre une reconfiguration des dynamiques touristiques régionales en cours. Dans la section suivante, une synthèse sera dressée afin d'appréhender les dynamiques touristiques régionales.

6.3.5. Synthèse des dynamiques touristiques

Il est difficile, sur la base des données disponibles et en raison des changements méthodologiques statistiques et de découpage, d'évaluer les dynamiques touristiques régionales au Québec. Le portrait serait plus clair si des comptes satellites du tourisme régionalisés étaient disponibles[147]. L'absence de données, sur les entreprises touristiques, l'emploi ou le chiffre d'affaires à l'échelle régionale, limite la portée de l'exercice de synthèse. Nonobstant, une typologie des dynamiques touristiques peut être dressée à partir des caractères retenus. La matrice ordonnée des dynamiques touristiques régionales, ci-après, permet d'établir les catégories en fonction des variables et indicateurs afin de classer les régions dont le tourisme compte moins dans l'économie que la moyenne du Québec. Ainsi, trois catégories de régions sont définies : a) les régions à dynamiques touristiques fortes dont une majorité de variables se situent au-dessus de la moyenne québécoise, b) les régions à dynamiques touristiques intermédiaires dont une majorité de variables se situent en-deçà de la moyenne et dans une dynamique favorable, c) les régions à dynamiques touristiques faibles dont une majorité de

[147] Le compte satellite du tourisme organise l'ensemble des données touristiques d'offre et de demande disponibles, dans le cadre d'une grille d'analyse macroéconomique reposant sur des concepts reconnus par les organisations internationales concernées (Commission de statistique des Nations unies, Organisation mondiale du tourisme, OCDE, Eurostat). Il permet de mesurer le poids du tourisme dans l'économie.

variable se situent en-deçà de la moyenne et dans une dynamique défavorable. Les pôles touristiques que sont Montréal et la région de la Capitale-Nationale constituent une catégorie particulière. Ainsi, quatre catégories sont déterminées à partir de la matrice suivante (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Matrice ordonnée des dynamiques touristiques régionales au Québec 2000-2013

Dynamique touristique	Région administrative	Ratio dépenses totales/PIB	Évolution nuitées/ hab.	Volumes touristes/ hab.	Volumes excursionnistes /hab.	Dépenses touristes/ PIB	Dépenses excursionnistes /PIB
Régions à dynamiques touristiques fortes	Laurentides						
	Estrie						
	Mauricie						
	Bas-Saint-Laurent						
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine						
	Centre-du-Québec						
	Outaouais						
	Saguenay–Lac-Saint-Jean						
Régions à dynamiques touristiques intermédiaires	Montérégie						
	Lanaudière						
	Nord-du-Québec						
	Laval						
Régions à dynamiques touristiques faibles	Chaudière-Appalaches						
	Abitibi-Témiscamingue						
	Côte-Nord						
Pôle à dynamiques touristiques faibles	Montréal						
Pôle à dynamiques touristiques fortes	Capitale-Nationale						

Légende :

- Au-delà de la moyenne québécoise, évolution favorable
- Au-delà de la moyenne québécoise, évolution défavorable
- En-deçà de la moyenne québécoise, évolution favorable
- En-deçà de la moyenne québécoise, évolution défavorable

Source : Tourisme Québec, 2015 – Données compilées et présentation par Salaméro, 2015

a) Les régions fortement touristiques

Deux sous-groupes peuvent être repérés dans cette catégorie qui regroupe huit régions. Le premier sous-groupe est constitué de quatre régions touristiques jouissant d'une dynamique favorable : Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, et Mauricie. Parmi ces régions, deux régions confirment leur statut de région touristique à savoir l'Estrie et les Laurentides.

Mise à part la baisse des volumes des excursionnistes en Estrie, les variables montrent là une dynamique touristique favorable. Cette région est devenue la seconde région en regard du poids du tourisme dans son PIB détrônant la région Capitale-Nationale de 2000 à 2013. Dans la région Laurentides, à proximité de Montréal, le tourisme représente 5,3 % du PIB et les tendances sont favorables. Les deux autres régions, la Mauricie et le Centre-du-Québec voient leur ratio dépenses touristiques totales/PIB progresser au-dessus de celui du Québec (respectivement 4,10 % et 3,27 % en 2013) à la faveur de tendances avantageuses pendant la période. Quatre autres régions touristiques, où le tourisme occupe une place importante dans leurs activités économiques par rapport à l'ensemble du Québec, sont dans une dynamique moins favorable. L'Outaouais connaît une relative stabilité pendant la période observée. La part du tourisme augmente dans cette région, néanmoins l'augmentation est inférieure à la moyenne du Québec. Trois régions touristiques plus éloignées des pôles, le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont dans une dynamique plus défavorable en regard des volumes de nuitées, des dépenses des excursionnistes et touristes et des volumes de touristes. Les ratios rapportés au nombre d'habitant diminuent malgré la baisse de population enregistrée sur la période. Seules les variables concernant les volumes d'excursionnistes sont favorables dans ces quatre régions.

b) Les régions dans une dynamique touristique intermédiaire

Quatre régions ont été classées dans cette catégorie malgré un poids faible du tourisme dans leur économie en regard de la moyenne québécoise. Les régions relativement centrales géographiquement affichent une dynamique touristique favorable pendant la période observée. Dans trois régions, Montérégie, Lanaudière, et Laval, le ratio dépenses totales par rapport au

PIB est inférieur à la moyenne québécoise en 2013, mais évolue favorablement. Dans la région Nord-du-Québec, il évolue défavorablement. Cela étant une majorité des variables retenues évolue favorablement dans cette région. Toutes les variables évoluent favorablement en Montérégie. Dans les autres régions, les dépenses des touristes évoluent défavorablement. En outre, dans la région Lanaudière, les nuitées sont en reflux.

c) Les régions faiblement touristiques

Trois régions sont dans une situation relativement défavorable en regard de la moyenne québécoise. Dans la région Chaudière-Appalaches, le poids du tourisme dans l'économie augmente principalement en raison d'une évolution avantageuse des volumes et dépenses des excursionnistes. La tendance des autres variables est défavorable dans cette région. En Abitibi-Témiscamingue, les volumes d'excursionnistes et leurs dépenses se situent au-dessus de la moyenne et sont dans une tendance défavorable en regard de la moyenne. Les autres variables sont inférieures à la moyenne et en reflux. Seules les nuitées sont stables sur la période. Enfin, en ce qui concerne la Côte-Nord, toutes les variables évoluent négativement. Seule la diminution de population pendant la période explique que le nombre de nuits par habitant augmente sur la période. Ces deux régions, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord pouvaient être considérées comme touristiques en 2000 dans la mesure où le tourisme contribuait à leur économie de manière plus significative que la moyenne du Québec. À la fin de la période observée, la part du tourisme dans leur économie a nettement diminué et est devenu inférieure au ratio de l'ensemble du Québec. Cette situation s'explique non seulement par une augmentation notable du PIB de ces régions, mais aussi par des dynamiques touristiques défavorables.

d) Les pôles touristiques dans une dynamique défavorable : Montréal et Capitale-Nationale

Si nous observons les volumes de touristes, d'excursionnistes, mais aussi les dépenses totales et les nuits touristiques sans diminution des effets de taille, les deux pôles québécois concentrent l'activité touristique sur toute la période observée : Montréal occupe invariablement la première place et la région Capitale-Nationale la seconde. Cela étant, les tendances, mises en évidence, révèlent une reconfiguration en cours. Ainsi, la place prépondérante qu'occupe

Montréal a tendance à reculer si nous considérons les dépenses totales, et les volumes d'excursionnistes. Cependant, Montréal capte plus de nuits touristiques en 2013 qu'en 2000 et les volumes de touristes évoluent favorablement. Malgré cela, le poids du tourisme dans le PIB de cette région est en repli, il est devenu inférieur à la moyenne québécoise pendant la période observée. Dans la région Capitale-Nationale, le tourisme contribue à l'économie régionale à hauteur de 5,5 %, soit au-delà de la moyenne québécoise en 2013 et les variables se situent toutes au-delà de la moyenne québécoise. Toutefois, l'ensemble des variables retenues pour observer les dynamiques touristiques régresse dans cette région par rapport à la moyenne québécoise. Les pôles touristiques québécois sont donc dans une dynamique défavorable en regard des variables retenues pendant la période 2000-2013. Cela étant, le tourisme continue à jouer un rôle prépondérant dans l'économie de la région Capitale-Nationale.

En conclusion du point 6.3. : une reconfiguration des dynamiques touristique en cours

Les pôles touristiques et les régions éloignées, y compris celles considérées comme touristiques, affichent une dynamique touristique défavorable. Il semble, à partir de cette analyse, qu'une reconfiguration des dynamiques touristiques soit en cours avec un double mouvement de concentration-diffusion des activités touristiques au profit d'une couronne de régions centrales situées autour des pôles québécois. La carte 15 ci-après met en évidence cette situation en représentant les dynamiques dégagées par cette synthèse.

Le poids du tourisme augmente dans l'économie de huit régions centrales : Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie et Laval. L'Outaouais connaît une relative stabilité pendant la période observée. Les autres régions et les deux pôles québécois semblent dans une dynamique plus défavorable. Dans les régions les plus septentrionales, les dynamiques touristiques sont stationnaires ou en régression. Dans les trois régions dynamiques éloignées, soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, et le Nord-du-Québec, le tourisme représentait une part considérable de leur économie régionale en 2000 et a diminué pour se situer sous la moyenne québécoise. L'augmentation de leur PIB régional, mais aussi des dynamiques touristiques défavorables expliquent cette tendance. Plusieurs régions fortement touristiques, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–

Lac-Saint-Jean, ainsi que le pôle Capitale-Nationale affichent des tendances baissières, selon les indicateurs retenus pendant la période observée. Le tourisme, et particulièrement l'excursionnisme, a donc tendance, pendant la période observée à profiter aux régions adjacentes à Montréal ainsi qu'à certaines régions centrales en particulier le Centre-du-Québec, l'Estrie, et la Mauricie et ce, au détriment des régions plus éloignées et des pôles québécois.

Carte 15 – Typologie des dynamiques touristiques 2000-2013

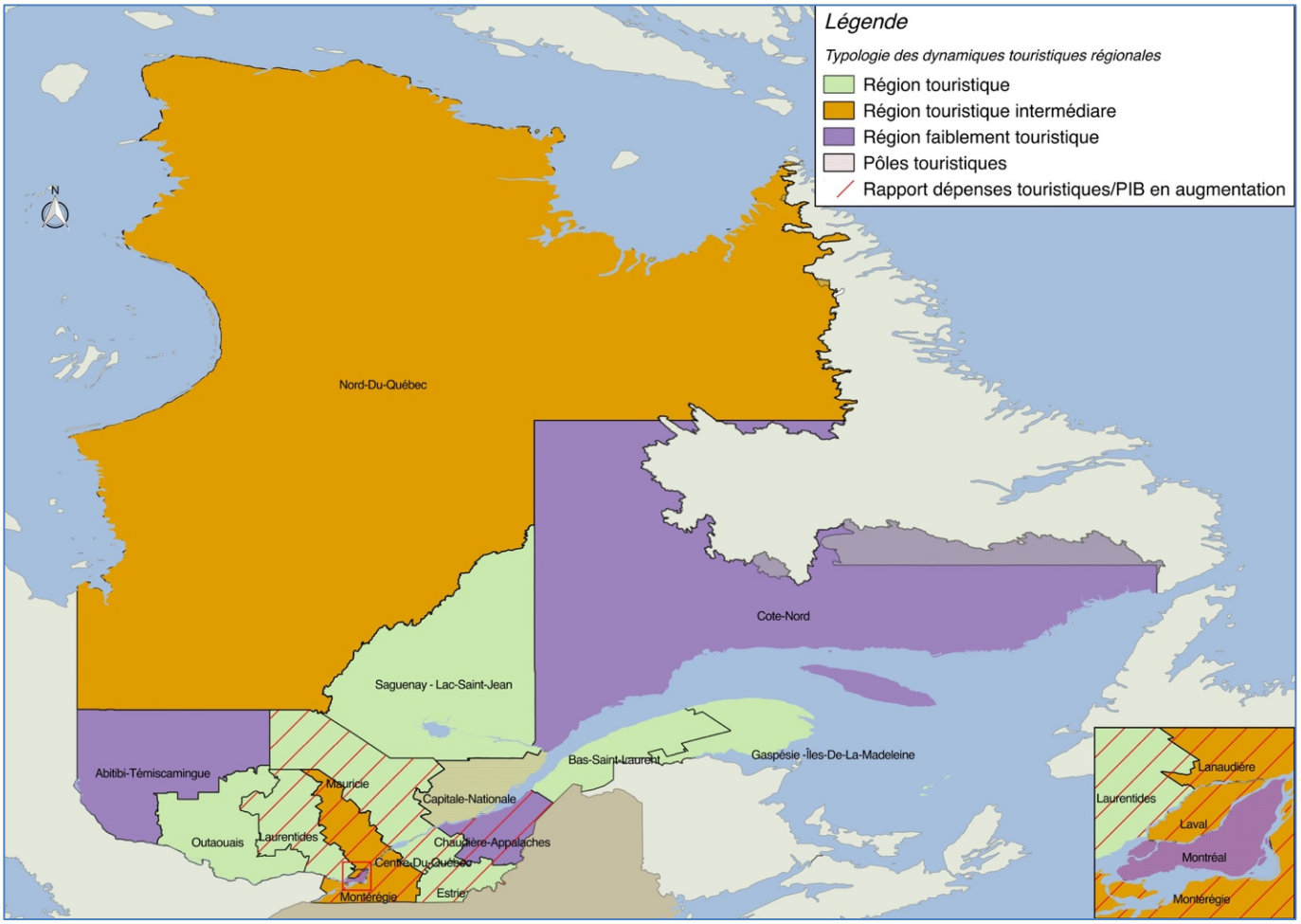

Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : Carte établie selon la matrice ordonnée des dynamiques touristiques et l'évolution du rapport dépenses des visiteurs/PIB par rapport à la moyenne du Québec.

Enfin, la méthodologie employée montre que le découpage touristique entraîne une tendance à la survalorisation du tourisme en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine de l'ordre de 32 % au désavantage du Bas-Saint-Laurent et dans une moindre mesure en Estrie de l'ordre de 18 % au détriment de la Montérégie.

Les dynamiques touristiques pour la période 2000-2013, malgré les difficultés méthodologiques rencontrées, ont été appréhendées dans cette partie. Dans la section suivante, nous analyserons de manière croisée les dynamiques territoriales, coopératives et touristiques établies, objectif ultime de ce chapitre.

6.4. Analyse croisée des dynamiques régionales, des dynamiques des coopératives non financières régionale et des dynamiques touristiques

Les sections précédentes ont permis d'établir le contexte qui préside à l'état des lieux du tourisme coopératif. Cette partie vise à croiser les dynamiques territoriales, coopératives et touristiques mises en évidence pendant la période observée, en regard des variables retenues. Cela permettra de vérifier s'il y a des liens entre ces dynamiques. Dans la mesure où nous de disposons pas d'une population assez nombreuse de régions (17), au sens statistique, pour vérifier les corrélations de manière satisfaisante, le croisement sera effectué à partir de matrices ordonnées. Dans la première partie, au point 6.4.1., les dynamiques socioéconomiques et coopératives seront croisées. Les dynamiques socioéconomiques et touristiques seront analysées au second point. Nous discuterons ces deux croisements au dernier point.

6.4.1. Des dynamiques coopératives fortes dans les régions en difficulté

L'objectif est de vérifier s'il y a une relation éventuelle entre les dynamiques socioéconomiques et celles des coopératives régionales. Pour ce faire, une matrice ordonnée est établie avec l'ensemble des dynamiques régionales. La matrice ordonnée (cf. tableau 8) suivante montre d'emblée que certains blocs de régions connaissent des trajectoires similaires si les dynamiques socioéconomiques et coopératives sont considérées.

Tableau 8 - Matrice d'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques et coopératives régionales

Régions	Dynamiques socioéconomiques	Dynamiques coopératives
Bas-Saint-Laurent	Difficulté	Fortes
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Difficulté	Fortes
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Difficulté	Fortes
Centre-du-Québec	Difficulté	Fortes
Mauricie	Difficulté	Intermédiaire
Estrie	Difficulté	Intermédiaire
Chaudière-Appalaches	Intermédiaire	Fortes
Outaouais	Intermédiaire	Intermédiaire
Lanaudière	Intermédiaire	Faible
Laval	Dynamiques	Faible
Laurentides	Dynamiques	Faible
Montérégie	Dynamiques	Intermédiaire
Côte-Nord	Dynamiques	Intermédiaire
Nord-du-Québec	Dynamiques	Intermédiaire
Abitibi-Témiscamingue	Dynamiques	Intermédiaire
Montréal	Pôle intermédiaire	Intermédiaire
Capitale-Nationale	Pôle dynamique	Intermédiaire

Légende des dynamiques :

	Dynamique faible ou en difficulté
	Dynamique intermédiaire
	Dynamique forte

Source : MÉSI, 2016 et ISQ 2015 - Compilation des données et représentation par Salaméro 2016

Ainsi quatre des six régions en difficulté, démographiquement et économiquement, connaissent des dynamiques coopératives fortes pendant la période observée : 1) Bas-Saint-Laurent, 2) Centre-du-Québec, 3) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et 4) Saguenay–Lac-Saint-Jean. En Mauricie, autre région en difficulté pendant la période, tous les indicateurs qui concernent les dynamiques coopératives sont dans une évolution favorable, seul le ratio CA coopératif/PIB régional est inférieur à la moyenne québécoise. En Estrie, seule l'évolution du CA coopératif rapporté au PIB régional se situe en-deçà de la moyenne québécoise et en régression, les autres variables montrent une dynamique coopérative forte. **Les régions en difficulté présentent donc, quasi systématiquement des dynamiques coopératives fortes ou favorables**. La seule autre région qui affiche des dynamiques coopératives fortes est la région Chaudière-Appalaches,

classée comme région à performance intermédiaire. Elle n'est pas considérée comme en difficulté en raison d'un taux d'emploi supérieur à la moyenne et en hausse pendant la période observée ; une majorité d'indicateurs socioéconomiques se situe sous la moyenne québécoise dans cette région située à la frontière des catégories de régions à performance intermédiaire et des régions en difficulté selon la typologie retenue. Par ailleurs, **les dynamiques coopératives sont intermédiaires ou faibles dans toutes les autres régions dynamiques ou intermédiaires démoéconomiquement pendant la période observée**.

A partir de cette analyse, plusieurs blocs de régions homogènes, en matière de dynamiques socioéconomiques et coopératives, se dégagent. Le **premier bloc** est constitué de six régions en difficulté ou intermédiaire ou avec des dynamiques coopératives fortes ou favorables. Dans les six régions en difficulté, démographiquement et économiquement, soit Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Centre-du-Québec, Mauricie, Estrie, mais aussi la région Chaudière-Appalaches, où seules la dynamique d'emploi sont au-dessus de la moyenne québécoise pendant la période observée, il est possible d'observer une relation importante entre les dynamiques socioéconomiques et les dynamiques coopératives.

Le **deuxième bloc** est constitué de cinq régions dynamiques ou à performance intermédiaire, en matière démographique et économique, avec des dynamiques coopératives « intermédiaires ». Toutes ces régions ont été considérées comme dynamiques lors de l'analyse des dynamiques socioéconomiques excepté l'Outaouais. Cette dernière est néanmoins dynamique démographiquement et présente un taux d'emploi supérieur à la moyenne.

Le **troisième bloc** regroupe les trois régions dans lesquelles les dynamiques coopératives sont faibles, à savoir Lanaudière, Laval, et Laurentides. Les deux dernières sont considérées comme dynamiques démoéconomiquement pendant la période observée. Lanaudière, considérée comme région à performance intermédiaire lors de l'analyse socioéconomique, est dynamique démographiquement. Les dynamiques productives et de revenus, bien qu'en-deçà de la moyenne, y évoluent positivement. Le taux d'emploi est supérieur à la moyenne québécoise. Cette région, bien que peu productive, semble dans une dynamique résidentielle proche des deux régions voisines.

Enfin le **quatrième bloc** est représenté par les deux grands pôles urbains québécois dans lesquels les dynamiques coopératives sont intermédiaires et celles socioéconomiques sont soit forte pour la région Capitale-Nationale et intermédiaire pour Montréal.

Il est possible, à partir du fait que les régions en difficulté démoéconomique présentent des dynamiques coopératives fortes, de se questionner sur l'existence d'un contre-mouvement coopératif dans les territoires en difficulté.
Avant de formuler plus précisément ces réflexions à partir des résultats de la première analyse croisée, le point suivant explore les relations entre les dynamiques touristiques et les dynamiques démoéconomiques régionales.

6.4.2. Des dynamiques touristiques fortes dans les régions en difficulté

La deuxième analyse croisée vise à estimer les liens entre dynamiques touristiques et socioéconomiques régionales. Il s'agit d'appréhender le rôle éventuel du tourisme comme ressort de développement des régions québécoises pendant la période observée. Le tableau 16 représente les tendances démoéconomiques et touristiques régionales pendant la période d'observation. Les relations entre dynamiques socioéconomiques et touristiques sont moins claires que les relations établies au point précédent. Toutefois, il apparaît un bloc de régions homogènes : les régions en difficulté avec des dynamiques touristiques fortes. En effet, les six régions en difficulté démographiquement et économiquement, affichent des dynamiques touristiques importantes (cf. tableau 9).

En ce qui concerne les autres régions, les relations entre dynamiques socioéconomiques et touristiques sont moins évidentes. Ainsi, celles dont les performances socioéconomiques ont été considérées comme intermédiaires connaissent des dynamiques touristiques différenciées. Parmi les régions dont le tourisme contribue fortement à l'économie, la plupart sont en difficulté, d'autres sont dans une dynamique favorable, telle la région Laurentides. Les indicateurs utilisés montrent à la fois une évolution socioéconomique et touristique favorable dans cette région. Il est possible de constater que toutes celles d'une première couronne autour de Montréal, qui

présentent une évolution socio-économique positive, voient l'importance du tourisme augmenter. Dans ces régions, ce sont essentiellement les volumes et dépenses des excursionnistes qui participent à l'augmentation du poids du tourisme dans l'économie régionale. Vu la faible contribution du tourisme à leur économie régionale, il semble que cette tendance favorable s'explique par une attractivité à la fois résidentielle et touristique plus que par la capacité immanente du tourisme à dynamiser les régions sur le plan démoéconomique.

Tableau 9 - Matrice d'analyse croisée des dynamiques démoéconomiques et coopératives régionales

Régions	Dynamiques démoéconomiques	Dynamiques touristiques
Bas-Saint-Laurent	En difficulté	Fortes
Saguenay–Lac-Saint-Jean	En difficulté	Fortes
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	En difficulté	Fortes
Centre-du-Québec	En difficulté	Fortes
Mauricie	En difficulté	Fortes
Estrie	En difficulté	Fortes
Chaudière-Appalaches	intermédiaire	Faibles
Outaouais	intermédiaire	Fortes
Lanaudière	intermédiaire	Intermédiaire
Laval	dynamiques	Intermédiaire
Laurentides	dynamiques	Fortes
Montérégie	dynamiques	Intermédiaire
Côte-Nord	dynamiques	Faibles
Nord-du-Québec	dynamiques	Intermédiaire
Abitibi-Témiscamingue	dynamiques	Faibles
Montréal	Pôle intermédiaire	Faibles
Capitale-Nationale	Pôle dynamique	Fortes

Légende des dynamiques :

- Dynamique faible ou en difficulté
- Dynamique intermédiaire
- Dynamique forte

Source : ministère du Tourisme, 2016 et ISQ 2015 - Compilation des données et représentation par Salaméro 2016

Les dynamiques résidentielles, telles que décrites par Davezies (2009), semblent profiter de manière significative aux régions adjacentes de Montréal plus qu'aux régions dites périphériques au Québec. Selon le raisonnement de cet auteur, il conviendrait d'étudier la

possible constitution du système productivo-résidentiel au niveau de Montréal et des régions adjacentes. **Le rôle du tourisme comme ressort du développement n'apparaît pas clairement au Québec à l'échelle régionale selon l'approche méthodologique déployée**. Seule la région des Laurentides présente à la fois des dynamiques touristiques fortes et favorables et des performances démoéconomiques favorables. Elle constitue la première région touristique en matière de recettes touristiques après les deux pôles québécois et sa population a augmenté de près de 24% pendant la période observée. Capitale-Nationale se situe aussi dans une dynamique socioéconomique avantageuse, en regard des indicateurs employés, et le tourisme continue à y jouer un rôle non négligeable dans l'économie malgré la détérioration des variables touristiques pendant la période observée. À cette échelle et selon les variables utilisées, il se dégage des **dynamiques touristiques fortes dans les régions en difficultés et des dynamiques plus différenciées dans les régions intermédiaires**.

Ainsi ce constat met en évidence la faiblesse du tourisme comme ressort de développement démoéconomique au Québec, à cette échelle et selon la méthodologie employée.

Des retombées démoéconomiques du tourisme mitigées à l'échelle régionale

Le fait que les régions touristiques présentent majoritairement des dynamiques démoéconomiques défavorables questionne le postulat fréquent de la capacité du tourisme à capter des revenus et à générer des dynamiques de peuplement y compris dans les territoires ruraux. Seules la région Laurentides et le pôle Capitale-Nationale, considérés comme touristiques, se situent dans une dynamique démoéconomique favorable. Nonobstant, **l'affirmation que le tourisme est une industrie vectrice d'une dynamique de peuplement ne peut pas être confirmée à ce stade de la recherche**. De même, la relation entre dynamique touristique et augmentation des revenus régionaux ne se vérifie pas dans la plupart des régions touristiques : **les revenus disponibles se situent sous la moyenne québécoise dans toutes les régions touristiques**, excepté dans la région Laurentides et dans le pôle québécois Capitale-Nationale.

Pourtant, à l'échelle régionale, le tourisme a été considéré, par exemple, comme une opportunité de reconversion d'un bassin industriel lorrain en crise malgré la faible touristicité de la région (Fagnoni, 2004) ou pour remplacer l'industrie du liège sur la Costa Brava (Violier, 2013). Sa capacité à valoriser les lieux, notamment à travers les dynamiques de peuplement, a été largement documenté en France (Mit, 2008 ; Talandier, 2008 ; Davezies, 2009 ; Violier, 2013 ; Viard, 2015). Les régions montagneuses et littorales sont en effet restées marginales jusqu'au XVIIIème siècle ; une corrélation entre fréquentation touristique et dynamiques de peuplement y a été observée (Violier, 2013, Viard, 2015). Le tourisme préfigurerait l'économie résidentielle puisqu'il est facteur d'emplois, de découverte et d'aménagement de nouveaux espaces indispensables à la mobilité de retraités et d'actifs (Viard, 2000, 2015).

Les résultats plus mitigés en matière de dynamiques démoéconomiques dans les régions classées comme touristiques au Québec soulèvent cinq questionnements à ce stade de la recherche.

Le **premier** est la relative faiblesse des flux touristiques par rapport aux flux d'excursionnistes qui pourrait expliquer le manque de retombées démoéconomiques du tourisme dans les régions touristiques en difficulté démoéconomique. Pour l'équipe MIT (2002) et Philippe Violier, sa capacité de transformer les lieux est liée « à la durée pendant laquelle les touristes ont coutume de s'installer dans les lieux touristiques » (Violier, 2013 : 41). Selon eux, les pratiques de loisirs ont moins d'effets dans la mesure où une grande part des retombées économiques serait due à l'habiter ailleurs (*Ibid.*). Il apparaît donc nécessaire de distinguer le tourisme de l'excursionnisme, ce qui a été fait dans l'analyse des dynamiques touristiques. Il faut rappeler que les dépenses des Québécois représentent plus de la moitié des dépenses des visiteurs au Québec. Ce fait correspond à l'expression, largement employée au Québec, de récréotourisme. En outre, seules les régions adjacentes à Montréal ont connu un peuplement très important pendant la période observée, mais les dynamiques résidentielles en général et le poids des navetteurs, en particulier, semblent jouer un rôle déterminant.

Le **second** porte sur la dégradation de la qualité immanente du tourisme au Québec. Gagnon (2003) décrit comment le tourisme québécois, pourtant riche de ressources importantes et d'une

tradition de hauts lieux touristiques, s'est éclaté pendant la période de massification, pour devenir une forme de loisir touristique indifférencié :

> Nonobstant cette expansion indifférenciatrice des aires du tourisme et de la villégiature, l'espace québécois devient très inégalement mis en valeur. On peut invoquer, pour expliquer cet aspect d'un point de vue empirique, la disparité des potentiels et de leur répartition (Groleau, 1987 ; Lamothe, 1986). On peut également l'attribuer à l'éloignement relatif par rapport aux grands marchés, aux qualités variables des infrastructures de communication, au vieillissement et à la désuétude de certains équipements, aux effets pervers d'une trop grande délégation de responsabilité, ou encore à l'insuffisance des investissements requis, en certaines situations potentiellement attractives, pour atteindre une masse critique (Demers, 1983 ; Lamothe et Bienvenue, 1983 ; Pillette et Jolin, 1998). Nous retrouvons le questionnement de départ, qui pourrait signifier ici que les manifestations de l'éclatement, de l'indifférenciation et des inégalités seraient annonciatrices d'un désengagement progressif de l'État. (Gagnon, 2003 : 311)

Gagnon relève en outre plusieurs faiblesses possibles relatives aux équipements, à la question d'un seuil critique ainsi qu'au phénomène de désengagement de l'État. Son rôle s'est effectivement profondément transformé au Québec dans les années 1980, notamment en matière touristique. Après avoir privilégié des politiques aménagistes dans les années 1960 pour lutter contre les disparités régionales, à partir des années 1980, le tourisme est considéré comme une industrie vectrice de relance économique des régions. Le ministère du Tourisme disparaît dans les années 1990 pour être remplacé par une agence de promotion, Tourisme Québec, sous la responsabilité d'un ministre délégué. Cela étant, pour Gagnon ce n'est pas le désengagement de l'État qui expliquerait seul le tourisme « indifférencié », mais cela serait symptomatique d'un manque global de considération de l'héritage touristique québécois : « Faute d'avoir composé avec la catégorisation objective héritée du XIXe siècle, la mise en tourisme du territoire québécois, ici et là débridée, aurait produit une catégorisation subjective et relevant des seules occupations concrètes » (Gagnon, 2003 : 315). Ainsi Gagnon reproche la standardisation des aménagements et des équipements, quelle que soit leur position géographique, qui constituerait des « décrets de valeurs » (*Ibid.*). La qualité du tourisme, en particulier son caractère « indifférencié » peut être l'une des explications invoquées.

En troisième lieu, le rôle de l'État et des politiques publiques mériteraient aussi d'être investigués, d'autant qu'il existe peu de travaux en ce sens. L'État a endossé un rôle d'animateur et d'accompagnateur du « milieu » régional, à partir des années 80, et a considéré le tourisme comme une industrie. Une nouvelle stratégie de développement régional, lancée par le gouvernement du Québec en 2002, repose sur la démarche ACCORD (Action concertée de

coopération régionale de développement). Elle vise à appuyer, notamment financièrement, certains créneaux d'excellence dans les régions québécoises, s'inspirant des travaux de Porter sur les *clusters*. Des ententes concernant des créneaux d'excellence touristique ont été signées dans quatre régions. La première est Laurentides où l'entente de 2012 vise à accompagner le développement d'un tourisme de villégiature quatre saisons. La seconde est la région Saguenay–Lac-Saint-Jean dans laquelle un des créneaux d'excellence retenus est le tourisme d'aventure et l'écotourisme. Le récréotourisme est un des points sélectionnés dans la troisième région, soit la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Enfin, le tourisme nordique fait partie de ceux choisis en Nord-du-Québec. Dans certaines régions, la mise en tourisme est donc accompagnée, explicitement, par le gouvernement. Il apparaît donc pertinent d'évaluer de manière plus systématique le rôle de l'État et des collectivités dans la mise en tourisme du Québec.

En quatrième lieu, le contexte canadien pourrait être examiné plus profondément pour mieux comprendre la déconnection apparente entre *touristicité* régionale et dynamique démoéconomique au Québec. Rappelons que le tourisme québécois s'inscrit dans un contexte de recul important du Canada comme destination internationale. La Chambre de commerce du Canada a diffusé un rapport qui met en exergue la baisse de compétitivité du Canada et sa trop grande dépendance à la demande interne (CCC, 2013[148]). Le World Travel & Tourism Concil (2015[149]) mettent en évidence une baisse de la part de l'apport du tourisme au PIB Canadien entre 2005 et 2013 et une faible contribution du tourisme à l'emploi. La question de l'obtention des visas pour certains marchés émetteurs et le taux de change y sont aussi discutés. Une recherche ayant pour objectif d'expliquer le manque de retombées du tourisme au Québec devrait donc être multiscalaire et multifactorielle.

D'autres explications possibles sont d'ordre des limites méthodologiques, ce qui constitue le **cinquième questionnement**. Le niveau scalaire retenu dans ce chapitre manque peut-être de finesse pour appréhender les retombées possibles. Le tourisme se concentre souvent dans un certain nombre de lieux. En regard de la faiblesse des flux, la capacité du tourisme à modifier et à produire des dynamiques de peuplement ou de revenus est donc probablement plus évidente avec un maillage plus fin qui ferait apparaître les hauts lieux touristiques. Les retombées

---

[148] Repéré à http://www.aqit.ca/dynamique/files/retablir_le_tourisme_canadien.pdf
[149] Repéré à https://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic%20impact%20research/countries%202015/canada2015.pdf

démoéconomiques peuvent être plus localisées et relativement diluées à l'échelle régionale. Reste que les données sont plus limitées lorsqu'un maillage non administratif est utilisé, ce qui constitue une limite récurrente de la recherche en tourisme et pourrait induire une prépondérance des monographies. D'autant plus qu'au Québec, les données relatives au tourisme ne sont pas accessibles et uniformisées aux échelles locale et régionale. Toutefois, **nous essayerons dans un chapitre ultérieur de proposer une analyse à une échelle plus fine que l'échelle régionale pour vérifier cette hypothèse**.

Le second problème méthodologique est le manque de recul temporel. L'objectif de contextualisation du tourisme coopératif nous a conduit à privilégier une période d'observation relativement courte soit les années 2000. Des dynamiques différentes pourraient apparaître avec une période plus longue. La comparaison des taux de croissance de la population des départements en France et de la *touristicité* de ces territoires dans une temporalité importante (1851-1936, 1954-1975, et 1975-1999) a été faite en France et est riche d'enseignements (Violier, 2013). Un temps d'observation trop court pourrait masquer un processus de développement en cours. Enfin, le troisième problème méthodologique concerne la sélection des indicateurs. À des fins de comparaison et de disponibilité de données, des indicateurs socioéconomiques classiques et des paramètres touristiques centrés sur la demande ont été utilisés dans cette recherche. L'absence de variables centrées sur la dimension immatérielle de la richesse et du développement produit une vision partielle du développement. D'autre part, l'absence de données sur l'offre touristique et en particulier celles concernant l'emploi oblige à estimer les retombées touristiques selon l'importance de l'économie touristique dans l'économie régionale. Cependant, la théorie de la base s'appuie sur des indicateurs classiques (revenus, emplois, démographie) et il semblait opportun d'utiliser des éléments similaires.

Au-delà, de ces questionnements les résultats obtenus dans l'analyse croisée des dynamiques coopératives et touristiques permettent de répondre, au moins partiellement, aux questions de recherche.

6.4.3. Un contexte de mobilisation du tourisme et de l'économie coopérative dans les régions en difficulté au Québec : réponses à des questions de recherche

Les deux analyses croisées mettent en évidence un effet de mobilisation de l'économie coopérative et du tourisme dans les régions en difficultés.

Un effet de mobilisation coopératif dans les régions en difficulté démoéconomique

Ce constat invite à se demander, dans le sillage des travaux de Vienney (1994), si les dynamiques coopératives sont renforcées par le fait que les besoins des acteurs de ces régions ne sont pas satisfaits par l'État ou le marché. Selon celui-ci, les protagonistes de l'économie sociale sont généralement relativement dominés socialement et s'associent pour sauvegarder des activités ou combler des besoins non couverts par le marché. Historiquement, les entreprises coopératives prenaient en charge des activités délaissées par les entreprises de type capitaliste (*Ibid.*). Elles sont, par la suite, entrées en concurrence avec des organisations capitalistes ce qui expliquerait les difficultés rencontrées par certains secteurs coopératifs ou leur banalisation (*Ibid.*). La banalisation de l'ÉS pointée par plusieurs auteurs (Vienney, 1994 ; Demoustier, 2003 ; Laville, 2011) serait induite par la concurrence avec les entreprises capitalistes. La relation apparente entre dynamiques socioéconomiques et dynamiques coopératives dans les territoires étudiés présente un intérêt scientifique important. La revue de littérature a montré des liens établis entre ÉS et revitalisation territoriale au Québec, en réaction à des politiques aménagistes descendantes dès la fin des années 1960. Les liens établis entre les dynamiques démoéconomiques et les forces coopératives régionales amènent à considérer que ces liens ont perduré et que l'économie coopérative est mobilisée dans les territoires en difficulté au Québec. Par exemple, Simon Beaubien (2015), lors de l'analyse d'une coopérative touristique au Saguenay–Lac-Saint-Jean, montre, à partir d'entretiens avec des intervenants locaux, que le modèle coopératif est souvent adopté « par nécessité » dans le cas de « dévitalisation de certains territoires et d'absence de moyens » (Beaubien, 2015 : 56). Pour les personnes interrogées dans sa recherche, le système coopératif serait mobilisé parce qu'il donne les outils favorables à la « recherche de capital et l'obtention de financements » (*Ibid.*). La corrélation entre dynamiques

démoéconomiques et coopératives questionne l'existence d'un effet de mobilisation de l'économie coopérative lorsque les acteurs territorialisés rencontrent des difficultés.

Ce phénomène, décrit par les différents théoriciens de l'économie sociale (Vienney, 1994 ; Lévesque, 2007, Laville, 2011) n'est pas seulement social, mais aussi territorial. Le dynamisme coopératif est moindre, voire faible, dans les régions intermédiaires ou dynamiques démoéconomiquement. La dimension territoriale de l'économie coopérative est confirmée par ces résultats.

L'approche de Polanyi (1983), lequel postule que les déstructurations sociales engendrées par l'économie de marché engendrent des contre-mouvements sociaux visant à réencastrer l'économie dans le social, peut être aussi pertinente pour questionner cet effet. Il est intéressant de constater que le rapport, entre le nombre de membres des coopératives rapporté à celui des habitants, est supérieur à la moyenne dans toutes les régions en difficulté et dans une évolution favorable excepté dans le Bas-Saint-Laurent où il est supérieur à la moyenne québécoise, mais en baisse. Ainsi, il convient d'investiguer si la démocratisation de l'économie est l'une des manifestations de ce contre-mouvement. Ce phénomène renoue d'une certaine manière avec les utopies originelles du mouvement coopératif qui expérimentaient d'autres voies de régulations économiques que la compétition marchande ou la redistribution étatique. Plusieurs auteurs insistent sur le rôle sociopolitique de l'économie sociale (Favreau, 2005 ; Laville, 2011 ; Fraisse, 2011).

Certains font la distinction entre une économie solidaire qui aurait un rôle sociopolitique fort et l'ÉS, en particulier coopérative, plus économique et banalisée. La confirmation d'un rôle sociopolitique de l'économie coopérative (ÉC) remettrait en question cette distinction : l'ÉC pourrait avoir un rôle sociopolitique dans les territoires en difficulté.

Elle conduirait, en outre, à s'interroger sur les capacités des acteurs à dépasser les seules régulations économiques de proximité en articulant des « espaces publics autonomes » initiés par les acteurs avec des « espaces publics de régulation » encadrés par les pouvoirs publics (Fraisse, 2011). De plus, la localisation de la démocratisation de l'économie questionne la

capacité du mouvement coopératif à faire mouvement à des échelles plus larges et demeure une difficulté relevée à la fois par ce courant et par certains chercheurs (Draperi, 2011 ; Fraisse, 2011 ; Favreau et Hébert, 2012). Il est difficile dans le cadre imparti de cette thèse d'explorer plus profondément cette relation, mais il sera intéressant de l'observer attentivement lors de l'analyse des coopératives touristiques, qui constituent le cœur de la thèse, dans le chapitre subséquent.

De manière plus surprenante, un effet de compensation touristique est aussi visible dans les régions en difficulté en matière démoéconomique.

Une mobilisation de l'économie touristique dans les régions en difficulté démoéconomique

La relation établie entre les dynamiques démoéconomiques des régions en difficulté et leurs dynamiques touristiques met en exergue un possible effet de compensation touristique dans ces régions. Celui-ci peut être défini comme une mobilisation de l'économie touristique dans les territoires qui connaissent des difficultés démographiques et économiques. Cela pourrait expliquer pourquoi certaines régions en difficulté affichent des dynamiques touristiques plus fortes que les autres. D'emblée, cette hypothèse est peu discutée par les chercheurs que ce soit au Québec ou dans d'autres territoires. Les mises en tourisme ne se soldent pourtant pas toujours par une réussite y compris en matière de développement local (Violier, 2013).

Malgré cela, le tourisme est, de plus en plus systématiquement, privilégié comme une activité en dernier recours, lorsque plus rien ne fonctionne. Les seuls éléments explicatifs dans la littérature scientifique d'un effet éventuel de compensation touristique dans les régions en difficulté résident dans le fait que les acteurs locaux et les élites locales auraient parfaitement intégré le discours récurrent sur le tourisme vecteur de développement. Selon Gagnon, cela contribuerait à une sorte d'effet circulaire : « c'est au nom du tourisme qu'on obtient des subventions ; c'est pour utiliser ces crédits qu'on fait du tourisme » (Gagnon, 2003 : 309). Il est possible que les collectivités locales, au Québec comme ailleurs, recourent de manière trop systématique au tourisme comme avenue de développement, au moins discursivement. Il

existerait un effet de compensation alimenté par d'un côté le discours récurrent des organismes internationaux, des pouvoirs publics, et des collectivités territoriales sur le miracle du tourisme et de l'autre par l'impérieuse nécessité de mobiliser des leviers de développement dans des territoires en difficulté. Il conviendrait d'investiguer si cette vision enchantée du tourisme est partagée par les financeurs et bailleurs de fonds.

Observons-nous un effet de compensation, alors que le Québec et plusieurs des régions encore touristiques aujourd'hui, font partie intégrante d'une ceinture touristique Nord-Américaine depuis le XIXe siècle ?

> Les nombreuses stations de villégiature du Bas-Saint-Laurent (Cacouna, Kamouraska, Métis-sur-Mer, Murray Bay, Notre-Dame-du-Portage, Tadoussac), que l'on dénomme Lower St. Lawrence dans les guides touristiques, composent une aire circonscrite au XIXe siècle. Les littoraux et massifs montagneux ont été mis en valeur par les croisières sur les fameux «bateaux blancs» (Lessard, 1993a; Normand, 1997; Tittley, 1995). Les Cantons-de-l'Est, quant à eux, ont acquis leurs lettres de noblesse dès 1860, avec l'avènement précoce du chemin de fer (Charbonneau, 1958 ; Gagnon, 1992a ; Ritchot, 1999). Le Lac-Saint-Jean a aussi profité de l'arrivée de ce moyen de transport (Buies, 1886; Gagnon, 2000; Lortie, 1993). Pour sa part, l'Outaouais a été populaire à cause d'une source thermale (Caledonia Springs) et du manoir Papineau de Montebello (Prévost, 1997). (Gagnon, 2003 : 135)

Dans le cas présent, plusieurs territoires ont une tradition touristique séculaire. Plus qu'un effet de compensation, il est plus pertinent de qualifier ce phénomène « d'effet de (re)mobilisation ». Les acteurs territorialisés mobilisent possiblement une activité déjà ancienne lorsqu'ils connaissent des difficultés ou que celle-ci constitue le pilier de l'économie locale, comme c'est le cas à Tadoussac par exemple. Le tourisme serait alors mobilisé par défaut ou par habitude, mais cela semble insuffisant pour avoir des effets d'entrainement en matière démographique et économique.

Ce recours au tourisme dans les territoires en difficulté constitue une piste possible de recherche. Il s'agirait de comprendre pourquoi et par qui le tourisme est mobilisé lorsque les territoires connaissent des difficultés. Le processus est-il planifié ou spontané ? Il semble apparaître à la rencontre d'un discours descendant sur le tourisme comme avenue de développement et d'acteurs dans des territoires en difficulté qui utilisent les leviers disponibles.

A ce stade de la recherche, nous pouvons retenir que **le tourisme ne joue pas un rôle évident de levier de développement au Québec pendant la période observée à l'échelle régionale**

excepté dans la région Capitale-Nationale et la région Laurentides. De plus, il a été observé des dynamiques touristiques fortes dans toutes les régions en difficulté par rapport aux autres régions québécoises. Elles s'inscrivent dans une tradition touristique ancienne au Québec ce qui questionne l'hypothèse d'un éventuel effet de mobilisation. Présentement, il est intéressant de voir dans quelle mesure cet éventuel effet de mobilisation se traduit par des initiatives locales de mise en tourisme dans les territoires en difficulté dans le chapitre suivant. D'autant que dans la plupart des **régions classées comme en difficulté, il existe, *a priori*, un double effet de mobilisation à la fois touristique et coopératif.**

Les relations entre le dynamisme démoéconomique et les dynamiques coopératives et touristiques suscitent de nombreuses questions et pistes de recherche. L'objectif de chapitre était à la fois de contextualiser l'émergence des coopératives touristiques au Québec, de repérer les territoires en difficulté et de vérifier s'il existait des relations entre les dynamiques démoéconomiques, touristiques et coopératives régionales. Il a été établi que **les territoires en difficulté, en matière démographique et économique, présentaient la particularité d'une économie coopérative et touristique plus forte que la moyenne**. Quatre régions Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean affichent un double effet de mobilisation du tourisme et du modèle coopératif. Nonobstant ce constat, il n'est pas possible, à ce stade, de répondre à notre question de recherche principale à savoir : le tourisme coopératif bénéficie-t-il aux territoires en difficulté ? Il a été établi que le tourisme ou le modèle coopératif sont mobilisés dans les régions en difficulté démoéconomique, et que dans la plupart d'entre elles, ces deux leviers de développement sont sollicités simultanément de manière plus forte que dans l'ensemble du Québec. En ce sens, cette première étape de la recherche est d'ores et déjà riche d'enseignements. La carte suivante matérialise les dynamiques touristiques et coopératives fortes en regard des dynamiques démoéconomiques.

Carte 16 – L'économie touristique et l'économie coopérative mobilisées dans les régions en difficulté démoéconomique.

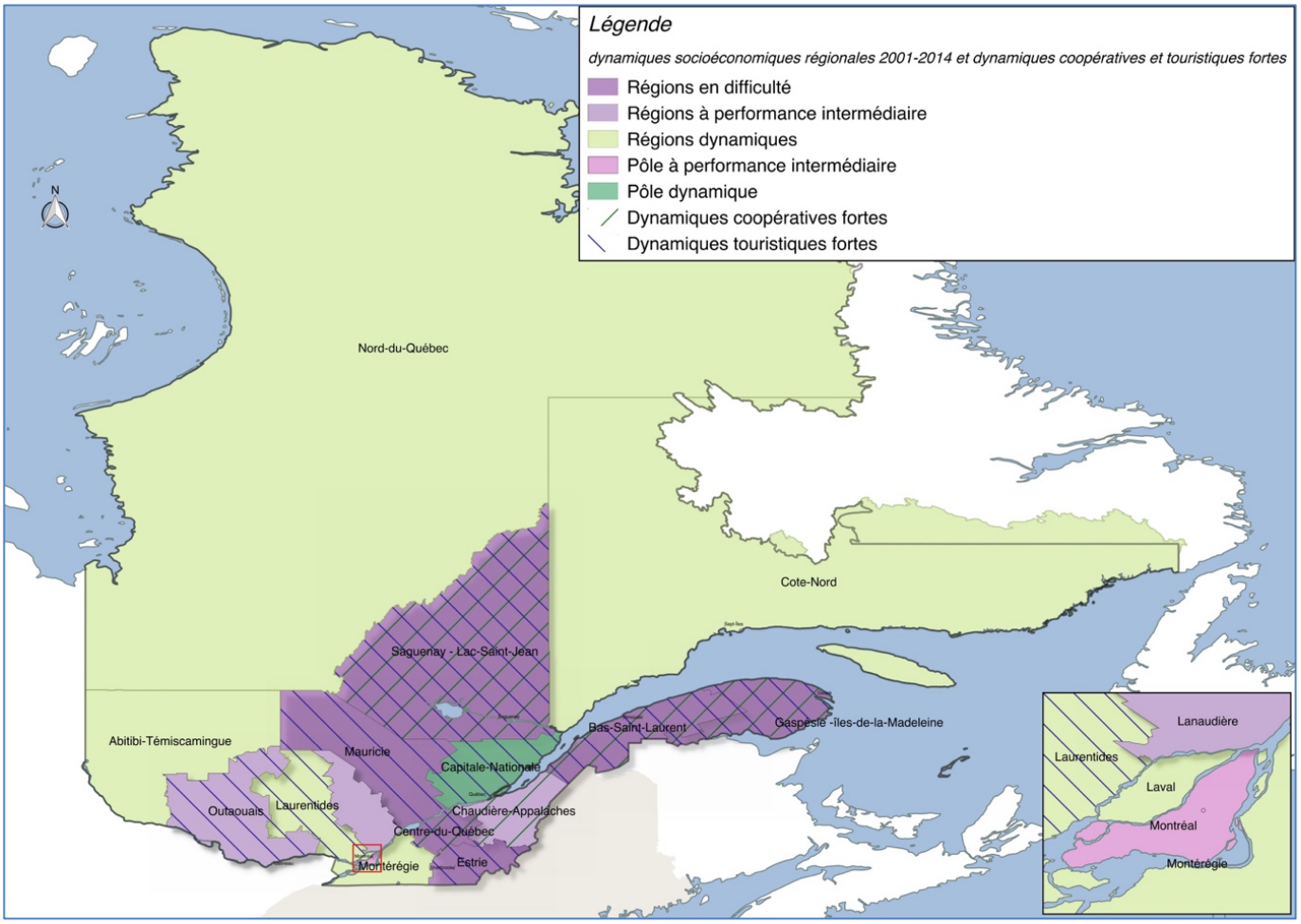

Cartographie : Salaméro, 2016.

Par contre, il est possible de répondre à la **première sous-question de recherche :** les territoires désavantagés en matière démoéconomique, coopérative, et touristique ont été identifiés pendant la période d'observation et à l'échelle régionale. Les relations entre ces dynamiques ont été explorées. Elles ont révélé un double effet de mobilisation du tourisme et du modèle coopératif dans les régions en difficulté. Toutefois, le rôle du tourisme comme ressort du développement, en particulier sa capacité à générer des dynamiques de peuplement et de captation de revenus, n'a pas été établie de manière évidente dans cette recherche. Seules les régions fortement touristiques Laurentides et le pôle Capitale-Nationale, sont performantes en matière de revenus et de peuplement par rapport à la moyenne québécoise. Les autres régions fortement touristiques affichent des performances démographiques inférieures à la moyenne et dans une tendance

défavorable ainsi que des dynamiques de revenus inférieures à la moyenne, mais favorables pour une majorité. Les dynamiques d'emplois sont systématiquement inférieures à la moyenne et dans une tendance à la baisse pour une majorité d'entre elles. Enfin, les dynamiques productives sont invariablement sous la moyenne québécoise et évoluent désavantageusement dans ces régions. **L'hypothèse qui postulait que l'économie coopérative pouvait être mobilisée dans les territoires en difficulté a été confirmée**. Par contre, et de manière surprenante **celle, communément admise, qui affirmait que les régions fortement touristiques bénéficiaient de dynamiques démographiques et de captation de revenus fortes a été partiellement infirmée**. Subséquemment, ces résultats seront confrontés à ceux obtenus à une échelle plus fine (cf. chapitre VIII). Cela permettra de vérifier si l'échelle d'analyse, relativement large, a masqué des effets plus localisés.

6.5. Synthèse du chapitre

L'objectif de ce chapitre était de 1) contextualiser l'émergence des coopératives touristiques, de 2) identifier les territoires désavantagés en matière de dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques et 3) vérifier les liens éventuels entre les dynamiques socio-économiques, coopératives et touristiques. La nécessité de croisement des différentes dynamiques a conduit à privilégier l'échelle régionale.

La contextualisation de l'émergence des coopératives s'est appuyée sur une analyse démoéconomique, coopérative et touristique à l'échelle des régions québécoises des années 2000. L'analyse reposait sur quatre variables socioéconomiques classiques soit l'accroissement démographique, l'évolution du PIB, la variation des revenus disponible et le taux d'emploi. Elle montre que six régions semblent en difficulté en regard des variables retenues : 1) Bas-Saint-Laurent, 2) Centre-du-Québec, 3) Estrie, 4) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 5) Mauricie et 6) Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les trois régions les plus septentrionales connaissent une forte augmentation de leurs PIB et revenus disponibles. Les pôles québécois connaissent des trajectoires différenciées, la région de Montréal apparaît dans une dynamique socioéconomique défavorable tandis que la région Capitale-Nationale semble progresser. Les régions à proximité

de Montréal évoluent favorablement selon les variables retenues. Les autres régions centrales ont des performances socioéconomiques plus intermédiaires pendant la période observée.

Les régions alternatives, décrites par Campagne et Pecqueur (2014), qui produisent des biens agricoles, industriels et artisanaux spécifiques à leurs territoires et s'appuient sur une forme de rente territoriale, ne sont pas repérables avec les caractères retenus, et ce à l'échelle régionale. Les travaux de Davezies (2012) peuvent être sollicités pour expliquer le dynamisme de certaines régions résidentielles voisines de métropole, et la disjonction relative entre les dynamiques productives et la géographie des revenus. Néanmoins, son hypothèse d'un effet de taille qui favoriserait les grandes métropoles semble partiellement infirmée sur la période observée au Québec.

Les dynamiques coopératives ont été observées selon quatre variables : 1) l'évolution du nombre de coopératives, 2) l'évolution du CA des coopératives, 3) l'évolution des emplois coopératifs et 4) l'évolution du nombre de membres. L'analyse met en exergue cinq régions avec dynamique coopérative forte pendant la période observée (Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean). Une seconde catégorie de sept régions avec des dynamiques intermédiaires a été établie: 1) Abitibi-Témiscamingue, 2) Côte-Nord, 3) Estrie, 4) Mauricie, 5) Montérégie, 6) Nord-du-Québec et 7) Outaouais. Les dynamiques coopératives sont faibles dans trois régions (Lanaudière, Laurentides et Laval). Enfin les régions des deux pôles, Capitale-Nationale et Montréal, affichent des dynamiques coopératives intermédiaires.

La troisième partie du chapitre s'est attachée à mettre en évidence les dynamiques touristiques pendant la même période. Un certain nombre de problèmes méthodologiques se sont posés et nous avons retenu l'ensemble des variables disponibles. À l'échelle du Québec, les variables montrent une tendance au tassement du tourisme. Malgré les limites méthodologiques exposées plus avant, il a été montré que les dynamiques touristiques sont fortes dans huit régions : 1) Bas-Saint-Laurent, 2) Centre du Québec, 3) Estrie, 4) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 5) Laurentides, 6) Mauricie, 7) Outaouais et 8) Saguenay–Lac-Saint-Jean) ainsi que dans un des pôles québécois (Capitale-Nationale). Les pôles québécois et les régions les plus éloignées sont

dans des dynamiques défavorables alors que celles-ci sont favorables dans une première couronne de régions centrales notamment grâce aux flux des excursionnistes.

La dernière partie du chapitre visait à établir les liens éventuels entre les trois dynamiques. Il a été observé une relation entre les difficultés socioéconomiques des régions et leur dynamisme coopératif. Les dynamiques coopératives sont fortes dans les régions en difficulté ce qui confirme l'hypothèse formulée au chapitre 4.3, à savoir l'économie coopérative est mobilisée dans les régions qui connaissent des difficultés sur le plan démoéconomique. De manière plus surprenante les territoires en difficultés disposent de dynamiques touristiques fortes. D'une part, cela remet en question la capacité systématique du tourisme à générer du développement, en particulier des hausses de peuplement et de captation de revenu comme cela est généralement admis. D'autre part, cela interroge sur un éventuel effet de (re)mobilisation du tourisme dans les territoires en difficulté. Ce phénomène pourrait se produire à la faveur d'une rencontre entre un discours récurrent sur le tourisme levier de développement, véhiculé par les chercheurs, les pouvoirs publics et le secteur touristique, et les besoins d'acteurs en quête de leviers de développement.

Dans la partie suivante, un état des lieux du tourisme coopératif sera dressé en regard du contexte établi. Il sera possible de voir sa localisation et la concentration de ses retombées économiques dans les régions considérées comme désavantagées du point de vue démographique et économique. Cela permettra de répondre à la seconde sous-question de recherche questionnant la capacité du tourisme coopératif à bénéficier aux territoires désavantagés.

7. Le tourisme coopératif au Québec

Ce chapitre vise à présenter les premiers résultats sur les coopératives touristiques (CT) qui constituent la clef de voute de cette recherche. L'objectif de ce chapitre est d'améliorer les connaissances sur ce phénomène méconnu dans une démarche de « dénombrement, classification et cartographie » (Bioteau et Fleureut, 2014).

Considérations méthodologiques préalables

Cette démarche s'appuie sur les données du MÉSI concernant les CT sélectionnées (cf . 5.3.3.). Ces statistiques sont disponibles pour cinq séries depuis l'adoption de la Loi sur les coopératives (1997, 2001, 2006, 2011, 2013) selon les statuts, et les secteurs d'activité. Elles seront comparées à l'ensemble des coopératives non financières. Les indicateurs retenus sont rapportés au nombre d'habitants ou comparés à l'économie coopérative régionale ou à l'économie régionale. Il n'a pas été possible d'appréhender les dynamiques du tourisme coopératif pour toutes les variables et toutes les régions sur l'ensemble de la période d'observation[150]. La transformation du tourisme coopératif est donc abordée au premier point selon les statuts et les catégories (cf. 5.3.3.) Seul le nombre de coopératives par région est employable pour saisir les dynamiques de localisation. La méthodologie utilisée au chapitre précédent est donc utilisée, au second point, pour analyser les dynamiques régionales entre 2001 et 2013 en fonction du nombre de coopératives par habitant. Les dynamiques régionales sont catégorisées au moyen d'un graphique à cadrans représentant la variation du nombre de coopératives touristiques par habitant en abscisse et la dernière situation de la variable en ordonnée en regard de la moyenne québécoise. A la suite de quoi, un état des lieux du tourisme coopératif par région est donc proposé à partir des deux dernières séries disponibles (2011 et 2013). Pour celles-ci, seules les données de deux régions (Abitibi-Témiscamingue et Nord-Du-Québec) ont dû être agrégées en raison de la faiblesse du nombre de coopératives touristiques dans ces régions. Celles de Laval ont été agrégées avec Montréal pour la même raison en 2013.

[150] En ce qui concerne les variables selon les régions, une clause de confidentialité contraint le ministère à transmettre les données seulement si le seuil de quatre coopératives est atteint. Ce dernier n'est pas toujours obtenu à l'échelle retenue en particulier pour les séries les plus anciennes (cf. 5.3.3.).

La technique du quotient de localisation a été utilisée. L'analyse cartographique est employée tout au long du chapitre. Enfin une analyse documentaire de l'ensemble des sites internet des coopératives touristiques recensées et une recherche des produits coopératifs a été réalisée. Elle permet l'analyse des activités des coopératives touristiques et d'illustrer ce chapitre avec des encadrés sur certaines coopératives touristiques. À partir de ces résultats, nous répondrons à la seconde sous-question de recherche soit : la mise en tourisme par les coopératives touristiques profite-t-elle à des territoires désavantagés (cf. 4.2.) ? Elle conduit à questionner la localisation des coopératives touristiques et les retombées économiques du tourisme coopératif. Celles-ci seront donc croisées avec les différentes dynamiques régionales étudiées au chapitre précédent.

Structuration du chapitre

Le chapitre est organisé en quatre parties : 1) une transformation du tourisme coopératif, 2) dynamiques de localisation des coopératives touristiques, 3) état des lieux du tourisme coopératif en région et 4) le tourisme coopératif (TC) : une opportunité pour les territoires en difficulté ?

1. Une transformation du tourisme coopératif

Cette partie vise à évaluer les transformations du tourisme coopératif au Québec entre 1997 et 2013 et ce, comparé à l'ensemble du mouvement coopératif non financier. Les cinq séries disponibles sont donc 1997, 2001, 2016, 2011 et 2013. Les variables utilisables sont le nombre de coopératives par régions, le chiffre d'affaires, les emplois, et le nombre de membres des coopératives selon les statuts et les secteurs d'activités. Le nombre de coopératives est rapporté au nombre d'habitants. L'évolution des variables retenues sera observée selon les statuts et les secteurs des coopératives touristiques et comparée à l'ensemble des coopératives non financières.

2. Dynamiques de localisation des coopératives touristiques

Le second point a pour objectif de mettre en évidence les dynamiques régionales de localisation des coopératives touristiques (CT). Leur nombre par région est disponible de 1997 à 2014. L'analyse cartographique sera employée pour mesurer le nombre de CT par habitant en 2014. De plus, un graphique à cadran permettra de constituer quatre catégories de régions suivant le nombre de coopératives par habitant en 2013 et l'évolution entre 2001 et 2013 comme cela a été fait au chapitre précédent. Nous verrons que les CT sont surreprésentées dans certaines régions et particulièrement sous-représentées à Montréal et dans les régions adjacentes.

3. État des lieux du tourisme coopératif en région

Le troisième point a pour objectif de dresser un état des lieux du tourisme coopératif dans les régions du Québec à partir des données 2011 et 2013. Les données utilisées concernent les chiffres d'affaires, les actifs, les parts sociales, la réserve générale, les emplois et le nombre de membres. Elles sont comparées à l'ensemble des coopératives non financières et à l'ensemble des statistiques régionales lorsque celles-ci sont utilisables par la technique du quotient de localisation. À partir de l'ensemble des résultats une typologie régionale du tourisme coopératif sera dressée. L'évolution du nombre de coopératives, de leurs statuts, et de leurs activités ainsi que leur situation en 2011 et 2013 permettront de catégoriser les régions en fonction des dynamiques du tourisme coopératif dans celle-ci.

4. Le tourisme coopératif (TC) : une opportunité pour les territoires en difficulté ?

La dernière partie du chapitre vise à comparer la typologie régionale du TC et avec les dynamiques touristiques, coopératives et démoéconomiques dressées au chapitre précédent. Il s'agira de répondre à la question de recherche qui questionne la capacité du tourisme coopératif à bénéficier aux territoires en difficulté.

7.1. Une transformation du tourisme coopératif entre 1997 et 2013

Les variables selon les statuts et les secteurs d'activités existent pour toutes les séries temporelles. Leur analyse confirme que la gouvernance multipartite s'est considérablement développée au Québec. Cette partie permet d'évaluer les dynamiques des CT selon leur statut et leur secteur d'activité et ce comparé à l'ensemble des coopératives non financières (CNF).

Considérations préalables

Alors que l'enquête exploratoire a révélé l'importance du statut de coopératives de solidarité pour les CT, il est opportun de questionner l'évolution des différents types de coopératives sur la période observée pour l'ensemble des CNF et pour les CT. Le MÉSI distingue les CNF selon six statuts. Le premier, intitulé « regroupement » correspond aux regroupements sectoriels qui fédèrent les coopératives. Ces fédérations sont organisées par secteurs tels l'habitation, l'alimentation, la télédistribution, l'économie familiale, la formation, la finance personnelle, le secteur funéraire, ainsi que les milieux scolaires et autochtones. La plupart sont nées à partir des années 1980 (MÉSI, 2005). Le second statut concerne les coopératives de consommateurs Les coopératives de producteurs sont aussi distinguées. Les coopératives de travailleurs font l'objet de deux statuts distincts : les travailleurs actionnaires et les travailleurs. Le premier est utilisé par les employés d'une société par actions dans le but d'acquérir et de détenir collectivement des actions de cette société[151], pourvu que celle-ci fournisse du travail aux membres de la coopérative. Le second regroupe exclusivement des personnes physiques pour l'exploitation d'une entreprise. Son but principal est de fournir du travail à ses membres. Le dernier statut concerne les coopératives de solidarité, les coopératives multipartites québécoises. Ce sont ces catégories de statuts que nous retenons pour notre analyse basée sur quatre variables : 1) le nombre des coopératives non financières suivant leur statut, 2) leur chiffre d'affaires, 3) le nombre de membres et 4) d'emplois ont été observées de 1996 à 2013 pour les CNF et de 1997 à 2013 pour les CT. Les résultats révèlent une transformation du tourisme coopératif et du mouvement coopératif.

[151] La coopérative devient donc actionnaire de l'entreprise. Les membres de la coopérative votent au sein de la coopérative suivant la règle une personne vaut une voix. La coopérative vote en tant qu'actionnaire au sein de l'entreprise en fonction de son actionnariat.

7.1.1. Un développement des coopératives de solidarité particulièrement marqué

L'institutionnalisation du statut de coopérative de solidarité a été suivie d'une phase d'expansion remarquable de ce type de coopératives dans l'ensemble du mouvement coopératif non-financier. En 1996, il existait quinze coopératives de solidarité au Québec, dix-sept ans plus tard, 443 coopératives de solidarité ont émergé (18 % des CNF). Cette forte augmentation compense le déclin des autres statuts depuis 2006 et la relative stabilité des coopératives de consommateurs. Ainsi, le nombre de coopératives augmente de 1 843 coopératives à 2 433 (+ 32 %) au Québec entre 1996 et 2013 en raison principalement du développement des coopératives de solidarité, contrairement à une baisse du nombre de coopératives de producteurs ainsi que de celles des travailleurs entre 2006 et 2013 (graphique 18).

Graphique 18 – Évolution du nombre de coopératives non financières par statut 1996-2013

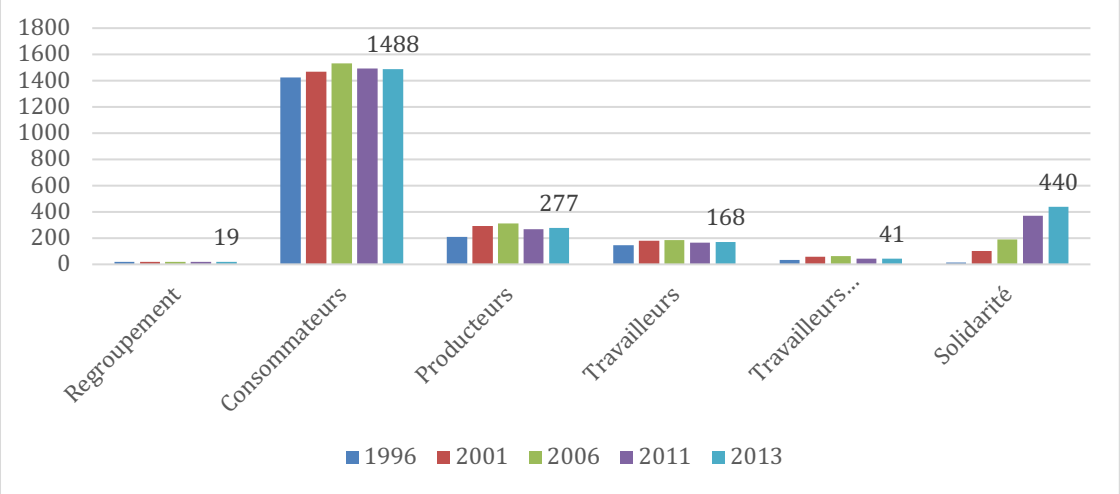

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

En 2013, 61 % sont des coopératives de consommateurs. Les coopératives de solidarité représentent 18 % des CNF. Les coopératives de producteurs constituent 11% de l'ensemble. Les deux statuts de coopératives de travailleurs atteignent 9 % du total. Si cette situation est comparée avec celle-qui prévalait en 1996, il y a une place prise par les coopératives de solidarité au détriment des formes traditionnelles : celles de consommateurs représentaient alors 77 % de l'ensemble et les coopératives de solidarité à peine 1 %.

Graphique 19 – Statuts des coopératives non financières 2013

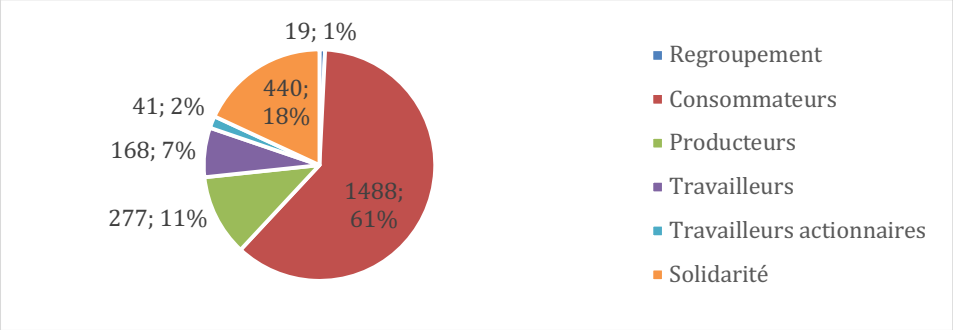

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Pour les coopératives touristiques, l'évolution est encore plus marquée. Leur nombre progresse de 105% entre 1997 et 2013. Le graphique suivant représente la variation du nombre de CT par statut entre 1997 et 2013. Il n'y a pas de regroupement dans ce secteur. Il y avait une seule coopérative touristique de solidarité en 1997 ; dix-sept ans plus tard, elles sont 88.

Graphique 20 – Évolution du nombre de coopératives touristiques par statut 1996-2013

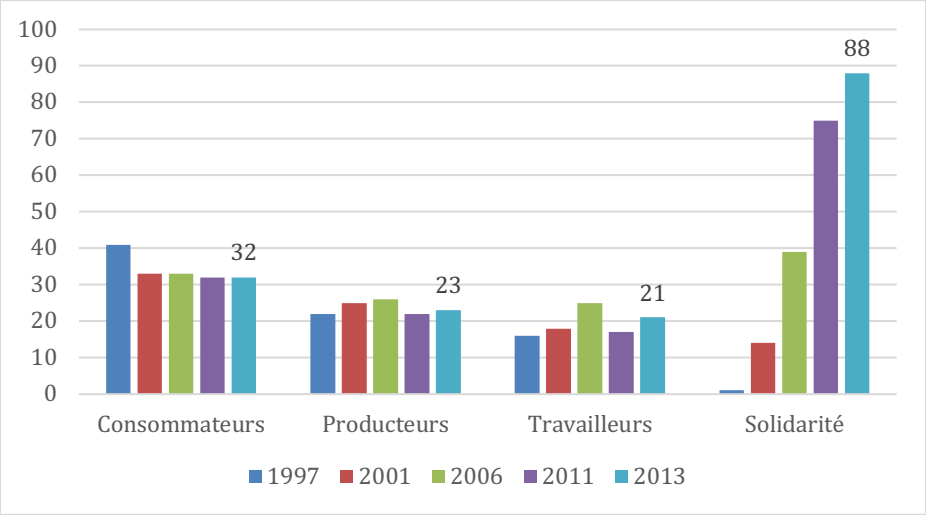

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Les CT, à gouvernance multipartites, sont devenues majoritaires au Québec. Le nombre de coopératives touristiques de consommateurs a diminué. Celui des coopératives de producteurs est resté stable. Le nombre de coopératives de travailleurs a augmenté jusqu'en 2006 puis a baissé jusqu'en 2011 pour progresser à nouveau (voir graphique 22).

Graphique 21 – Statuts des coopératives touristiques 2013

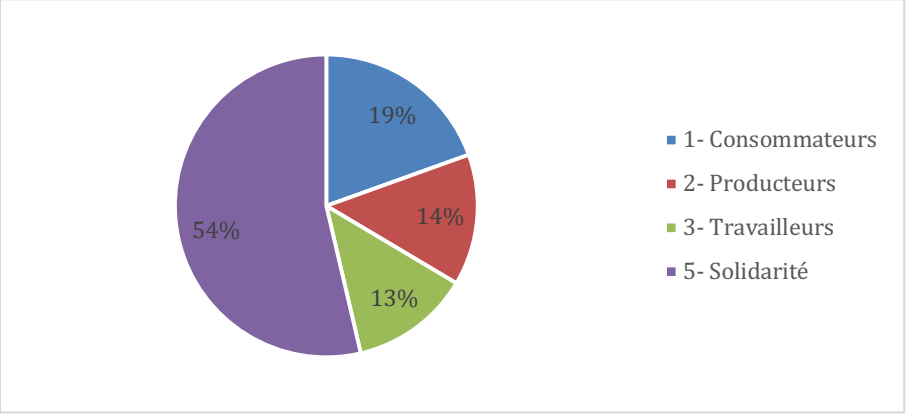

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le graphique 22, ci-dessous, révèle un léger repli du nombre de coopératives de transport. Il faut noter que toutes les coopératives de transport sont des coopératives de producteurs, excepté une coopérative de consommateurs. Les autres activités sont en augmentation. Le secteur du loisir est la principale branche, elle représente 44% des CT en 2013.

Graphique 22 – Évolution du nombre de coopératives touristiques par secteur 1997-2013

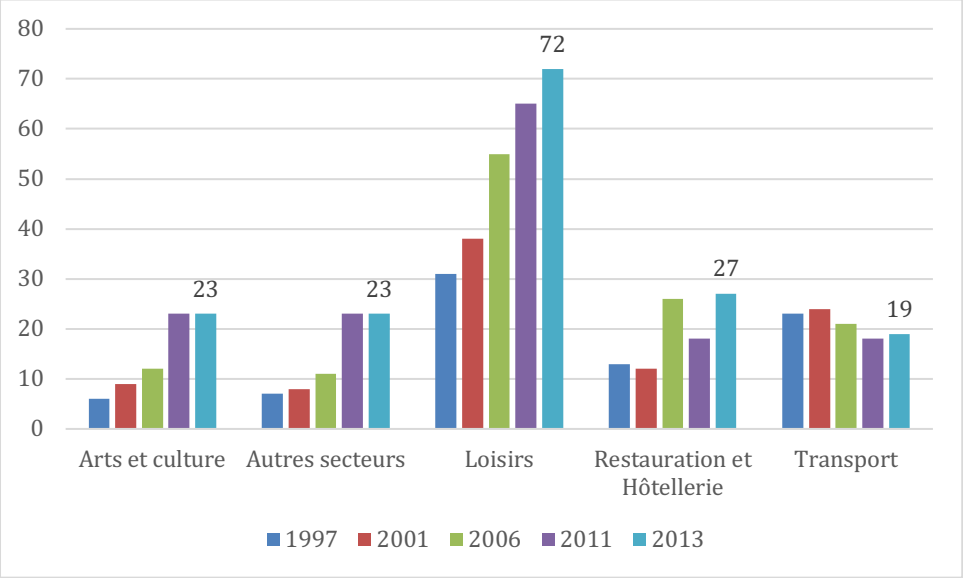

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Ces évolutions montrent donc un développement des coopératives de solidarité et une stabilité ou un déclin pour les autres statuts de coopératives. Cela confirme donc l'émergence d'une nouvelle génération de CT au Québec.

Les points suivants visent à appréhender la manière dont ces tendances se répercutent économiquement en observant l'évolution du chiffre d'affaires et des emplois.

7.1.2. Une augmentation du chiffre d'affaires (CA) notable

Pour l'ensemble du mouvement coopératif, la stabilité des statuts traditionnels, voire leur déclin enregistré pendant cette période, n'entrave pas la progression du chiffre d'affaires, excepté pour les coopératives de travailleurs. La croissance du chiffre d'affaires de certains regroupements et coopératives agricoles, telle La coop fédérée ou Agropur, s'explique essentiellement par l'acquisition de filiales pendant la période. La croissance des autres secteurs est la conséquence d'une croissance interne. Les coopératives de travailleurs ont connu une baisse de leur CA à partir de 2001. Les autres catégories de CNF continuent à développer fortement leur chiffre d'affaires. Le CA des CNF au Québec augmente donc de 5,5 milliards de $ à 14,5 milliards de $ en quinze ans, soit une progression de 162 %. Il représente 4,3 % du PIB du Québec en 2011[152]. Cette contribution s'est accrue entre 1996 et 2013. La moitié du chiffre d'affaires coopératif est produit par les coopératives de producteurs soit 49 % en 2013, 37% par les regroupements, 9 % par les coopératives de consommateurs, 3 % par celles de travailleurs et 2 % par les coopératives de solidarité. En 2013, le secteur dominant est le secteur agricole (84,6 % du CA des CNF[153]), suivi par l'alimentation (4,9 %), les services aux communautés autochtones (1,9 %), la foresterie (1,8 %), la santé et les services sociaux (1,5 %) et le secteur scolaire (1,2 %). Les autres secteurs représentent respectivement moins de 1 % du CA des CNF. L'augmentation du nombre de ces dernières n'a pas amené une contribution proportionnelle à l'économie coopérative : ce sont des petites entreprises en matière de CA. *A contrario*, la baisse ou la stabilité du nombre de coopératives aux autres statuts n'a pas empêché un développement important du chiffre d'affaires. Ces résultats montrent un mouvement de concentration dans les secteurs traditionnels en cours.

---

[152] Le CA comprend les valeurs ajoutées et les consommations intermédiaires tandis que le PIB est la somme des valeurs ajoutées. Ce ratio a donc tendance à survaloriser l'économie coopérative dans l'activité économique québécoise.
[153] Ce qui est considérable comparé à la France. Cependant, là encore, il est regrettable de ne pas disposer des valeurs ajoutées, ce qui permettrait d'apprécier le poids économique réel des secteurs coopératifs.

Graphique 23 – Évolution du CA des coopératives non financières selon leurs statuts 1996-2013

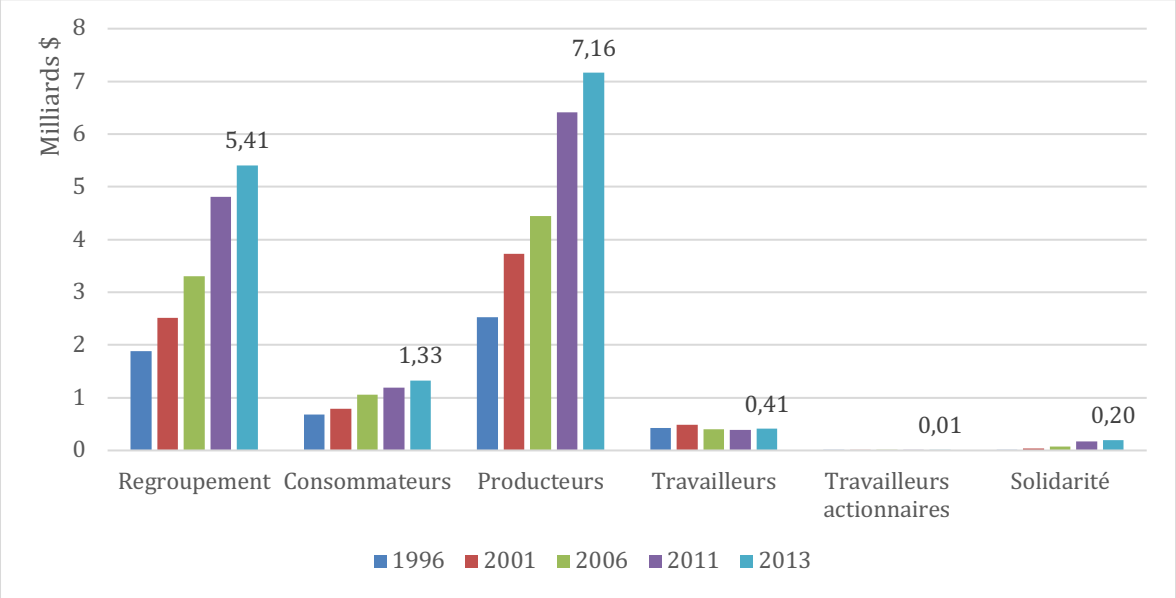

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Une production économique dominée par le secteur des transports dans les coopératives touristiques

L'évolution du CA par statut des coopératives touristiques révèle aussi une augmentation notable de cette variable pour les catégories de coopératives de producteurs et de consommateurs. Les données des coopératives de solidarité ne sont pas disponibles pour la série 1997 (1 seule coopérative à cette époque). La contribution des coopératives de solidarité à la production significative d'un chiffre d'affaires est plus importante dans la filière touristique. Les coopératives de solidarité touristiques génèrent près de 18% de l'ensemble du CA des CT au Québec alors qu'elles représentent plus de la moitié (54 %) en 2013. Ce sont donc, dans ce secteur également, des entreprises plus petites que les coopératives avec d'autres stauts. L'ensemble du tourisme coopératif contribue à moins d'un pour cent de l'économie coopérative. Ce ratio est d'ailleurs stable entre 2001 et 2013. Le CA des CT a suivi à peu près la même augmentation que celui de l'ensemble des CNF pendant la période soit 172 %.

Graphique 24 – Évolution du CA des coopératives touristiques selon leurs statuts 1997-2013

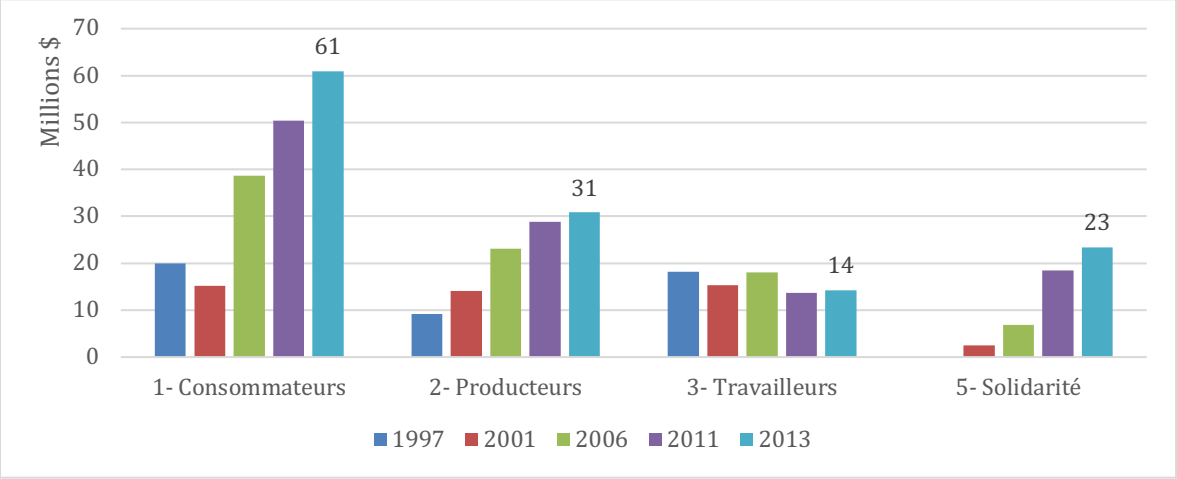

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Un repli du nombre de coopératives de transport est observé parallèlement à une forte augmentation du chiffre d'affaires des CT. Ces entreprises grossissent sur la période et concentrent de plus en plus un chiffre d'affaires élevé. Elles contribuaient à la moitié du CA du tourisme coopératif en 1997, cet apport atteint 67% en 2013. Le secteur des transports détient 51% des actifs des CT. Ce secteur est constitué de dix-sept coopératives de producteurs et d'une de consommateurs. La coopérative de consommateurs est la CTMA (cf. encadré 2) dont les sociétaires sont exclusivement des habitants des Îles-de-la-Madeleine. En 2015, cette coopérative compterait 500 employés et réaliserait 72 millions de $ de chiffre d'affaires[154]. Elle est subventionnée par le Gouvernement fédéral depuis les années 2000 (Arseneau Bussières et Chevrier, 2007)[155]. Une Loi d'intérêt privé n°228 a été adoptée la concernant. Selon les débats à l'assemblée nationale, elle réalisait en 2010 plus de 50 millions $ de CA et générait plus de 400 emplois [156]. Sa taille impacte donc fortement les résultats. Si l'on exclue cette structure, le poids du secteur des transports est relativisé. Nous verrons que ses particularités modifient aussi les conclusions à l'échelle régionale.

[154] Repéré à https://blogues.desjardins.com/coopmoi/2015/08/ctma-essence-cooperative-au-coeur-des-decisions-affaires.php.
[155] Cela explique un niveau de subvention du secteur de transport très important dans les années 2000, lequel est en augmentation et atteint plus de 19M$ en 2011. On retrouve ces financements et cette augmentation dans la catégorie consommateur et dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
[156] Repéré à http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_49869&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

Encadré 2 – La coopérative de transport maritime et aérien (CTMA)

Dans les années 1940, les habitants des Îles-de-la-Madeleine, alors essentiellement constituée de pêcheurs, font face à un problème récurrent de services de transport maritime nettement insuffisants. Il existe seulement une navette hebdomadaire avec les Maritimes et un voyage tous les 15 jours à destination de Québec et de Montréal. L'approvisionnement en denrées et marchandises ainsi que l'exportation des produits de la mer sont très difficiles. À la suite d'un hiver rigoureux, au cours duquel les Madelinots ont manqué de provisions, la Coopérative de Transport Maritime et Aérien (C.T.M.A.) a été fondée le 28 mai 1944. À l'initiative d'Ovide Hubert, inspecteur d'écoles, des commerçants, des coopératives de pêche, et des magasins coopératifs se sont regroupés pour investir dans la coopérative. Lors de sa création la coopérative comptait 180 membres. La coopérative a eu des difficultés, dès ses débuts, à faire participer les sociétaires à son administration (Bélanger, 1970).

C'est la seule coopérative de transport maritime en Amérique du Nord. Le secteur aérien n'a jamais été développé. La coopérative n'a plus d'activité commerciale en tant que telle, mais est seule actionnaire de la compagnie Gestion CTMA, créée en 1985, qui gère l'ensemble des filiales (CTMA express, Navigation madeleine, Transit, Agence Maritime, Express CTMA, Transport IM, CTMA pêcheries). Le prix des parts sociales est élevé (10 000$) et le sociétariat est relativement fermé. La coopérative a d'ailleurs fait l'objet de critiques récurrentes au cours des années : on lui reprochait de s'être éloignée de l'esprit coopératif (Arseneau Bussières et Chevrier, 2007). Elle est devenue le transporteur exclusif des îles de la Madeleine. En 2015, cette coopérative compterait 500 employés, essentiellement madelinots, et réaliserait 72 millions de $ de chiffre d'affaires. Elle est subventionnée par le Gouvernement fédéral depuis les années 2000 (*Ibid*.). Pour cette raison, elle est soumise à la politique dite d'équilibre budgétaire : elle ne peut accumuler de profits ni de déficits, les subventions sont établies annuellement en fonction des activités de l'année précédente. Au Québec, une Loi d'intérêt privé n°228 a été adoptée la concernant ce qui la dégage de la contrainte d'assurer au moins 50% de ses services à ses membres.

La CTMA a développé progressivement des activités touristiques, outre ses activités de transport de marchandise, immobilières et maritimes. En 1966, l'acquisition du traversier Manic permet l'augmentation de la clientèle touristique. Celui-ci sera remplacé par un navire plus grand (425 passagers et 100 voitures) pour satisfaire la demande touristique. En 1986, la CTMA, subventionnée par le gouvernement fédéral, acquiert le Voyageur qui assure la desserte entre les Îles et Matane et entre les Îles et Montréal. En 1997, un nouveau navire est mis en service et permet de transporter 200 voitures et 800 passagers. À partir de 2002, un service de croisière est mis en place entre Montréal et les Îles avec l'acquisition du CTMA Vacancier d'une capacité de 450 passagers. Des croisières thématiques et des forfaits touristiques sont proposés. Cela participe largement à l'augmentation des flux touristiques dans les Îles.

Le Vacancier –Crédit photo : Dominique Langlois

Source : recherche documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Les coopératives de producteurs, dans le secteur du transport, sont toutes des entreprises de taxi plutôt localisées en zone urbaine excepté Coopair, une coopérative de transport aérien destinée aux voyages d'affaire[157] dans le Centre-du-Québec. Dans les autres secteurs, l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par la croissance du nombre d'entreprises. Seules les coopératives de restauration et hôtellerie subissent une baisse de CA sur la période (-18%). Celles-ci représentaient 34% du CA du tourisme coopératif en 1997, ce chiffre a reculé à hauteur de 10% en 2013.

Graphique 25 – Évolution du CA des coopératives touristiques par secteur 1997-2013

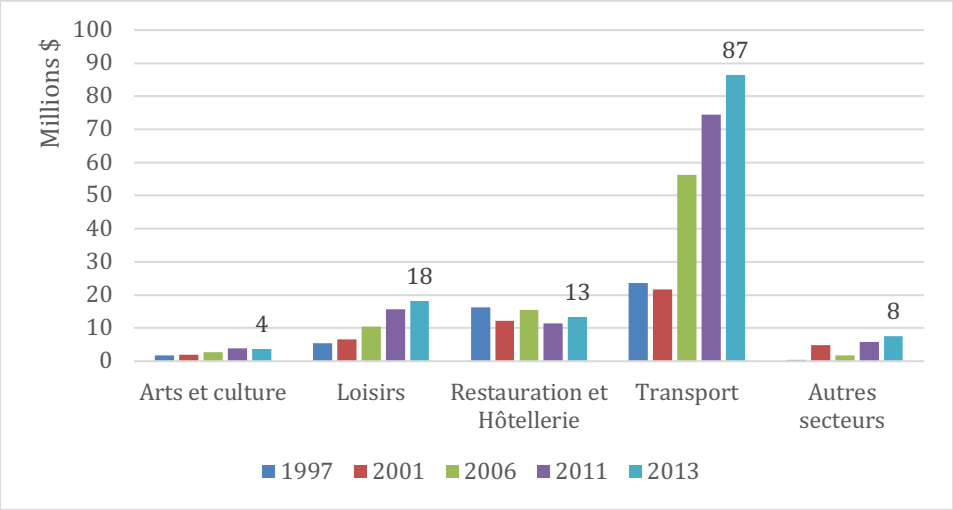

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le graphique suivant représente le CA sectoriel par rapport au nombre d'entreprises dans le secteur. Il montre l'augmentation du CA dans coopératives touristiques de consommateurs, de producteurs et de solidarité et la diminution du CA dans coopératives de travailleurs.

[157] Voir l'article de *La Nouvelle Union* sur Coopair : http://www.lanouvelle.net/Economie/2007-10-18/article-1326312/CoopAir-prend-son-envol-avec-cinq-entreprises-a-son-bord/1

Graphique 26 – Évolution du CA sectoriel par coopérative touristique 1997-2013

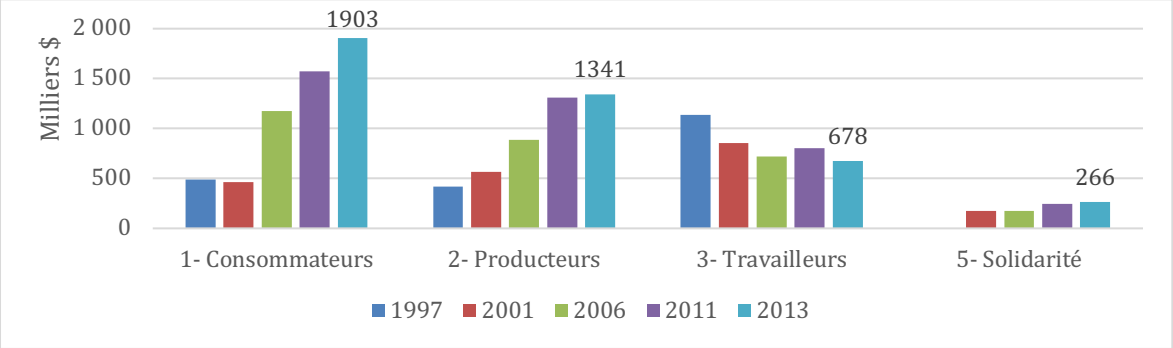

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le point suivant s'attarde sur la question des emplois, d'autant que la finalité sociale de l'économie sociale est souvent mesurée en termes d'emploi.

7.1.3. Une valorisation de l'emploi plus importante que dans le secteur privé

Si l'on considère l'ensemble des CNF, les emplois augmentent de 83% pendant la période d'observation alors que l'évolution du CA est de 162% pendant la même période. La comparaison avec les emplois totaux révèle une progression plus importante de l'emploi dans les entreprises coopératives. La contribution des coopératives au total des emplois est donc en accroissement. Les emplois augmentent pour les coopératives de solidarité, les coopératives de consommateurs et celles de producteurs. En ce qui concerne les regroupements, les coopératives de travailleurs, la perte en emplois est marquée entre 2006 et 2011, puis se stabilise entre 2011 et 2013. Les coopératives de travailleurs ont commencé à perdre des emplois dès 2001. Le statut le plus pourvoyeur d'emplois est celui des producteurs depuis 2011.

Graphique 27 – Évolution des emplois des coopératives non financières selon leurs statuts 1996-2013

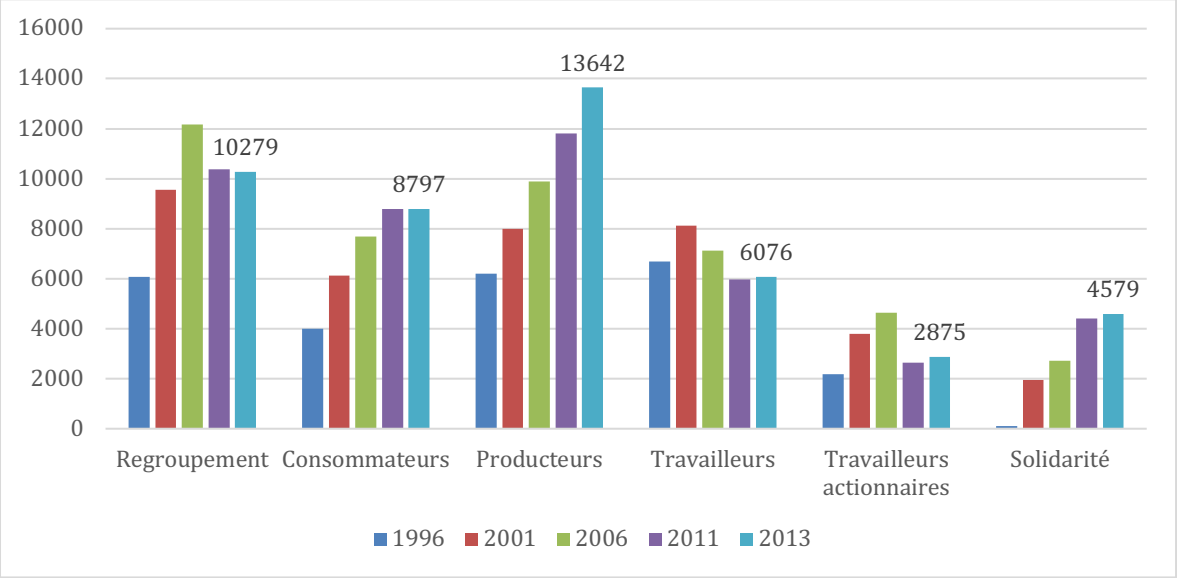

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Les CT, quant à elles, produisent environ 4% des emplois de l'ensemble des emplois coopératifs. Le coefficient d'emploi, près de quatre fois supérieur à celui des CNF, peut s'expliquer par la forte présence d'emplois saisonniers et à temps partiel dans l'industrie touristique : « en 2012, 43 % des emplois en tourisme étaient des emplois à temps partiel, une proportion très élevée comparativement à la moyenne québécoise de 19 % » (CQRHT, 2012)[158]. Ce ratio est stable pendant la période d'observation malgré une reconfiguration de la distribution des emplois en fonction des statuts comme le montre le graphique 27. Ils progressent dans les coopératives de consommateurs et de solidarité jusqu'en 2011. Ils fléchissent dans les coopératives de travailleurs et de producteurs entre 2006 et 2011 puis remontent. Les coopératives de travailleurs représentaient 50 % des emplois de ce secteur en 1997 et seulement 17% en 2011 et 27% en 2013. Les coopératives de solidarité génèrent 32 % des emplois des CT en 2013.

[158] Repéré à http://cqrht.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/A7491_CQRHT_Fiches_Tourisme_WEB.pdf

Graphique 28 – Évolution des emplois des coopératives touristiques selon leurs statuts 1997-2013

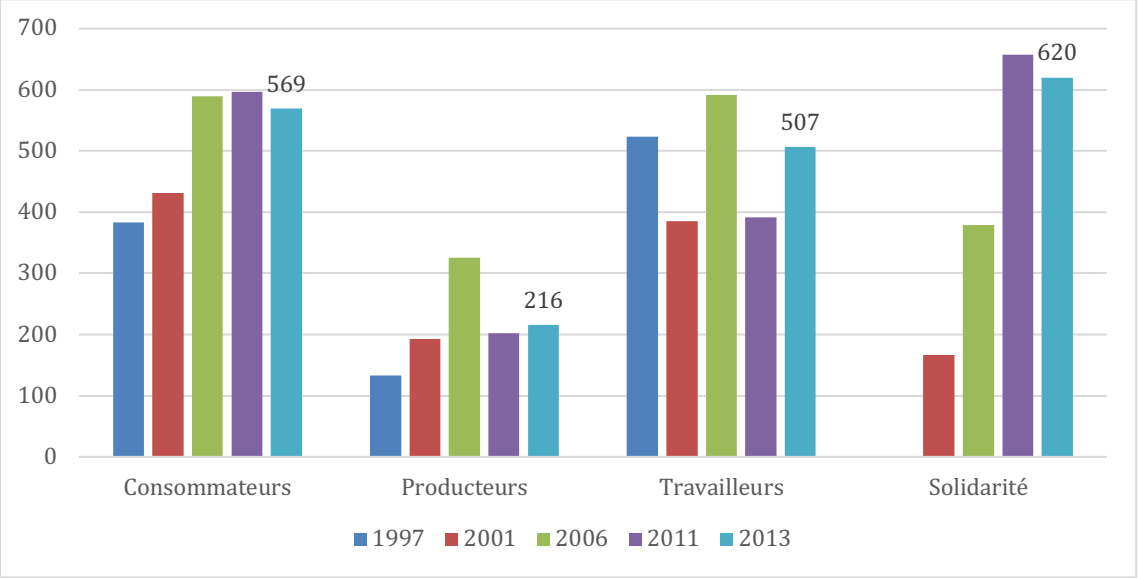

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Les données d'emplois par secteur sont aussi intéressantes. Les coopératives de loisirs et les dix-huit coopératives de transport sont les plus pourvoyeuses d'emplois si la CTMA est considérée. Le chiffre d'affaires du secteur des loisirs semble faible en regard des emplois générés. Les postes dans le secteur de la restauration et l'hôtellerie sont en reflux alors que ce secteur était le premier pourvoyeur d'emplois en 1997.

Graphique 29 – Évolution des emplois des coopératives touristiques par secteur 1997-2013

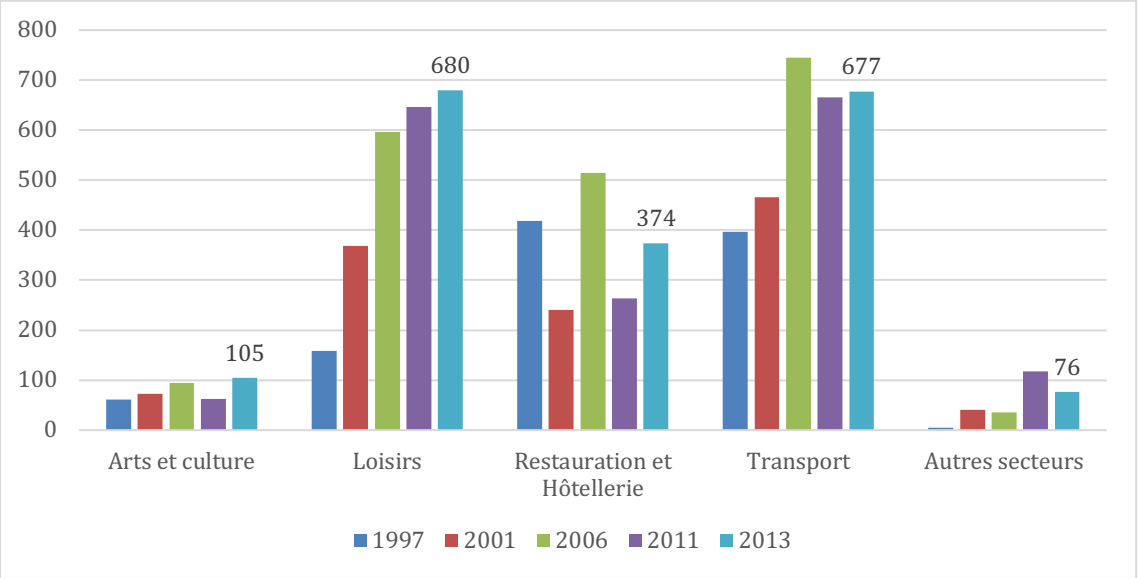

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le graphique suivant représente le nombre d'emplois rapporté au nombre d'entreprises par secteur. Ce sont les entreprises de transport qui sont les génèrent le plus d'emploi par entreprise. Cependant, si l'on considère que la CTMA emploie près de 500 personnes, son exclusion des résultats positionne le secteur 'Restauration et Hôtellerie' à la première place dans la mesure où le nombre de salariés par entreprise de transport serait alors de 10 personnes.

Graphique 30 – Évolution du nombre d'emploi par coopérative touristique et par secteur 1997-2013

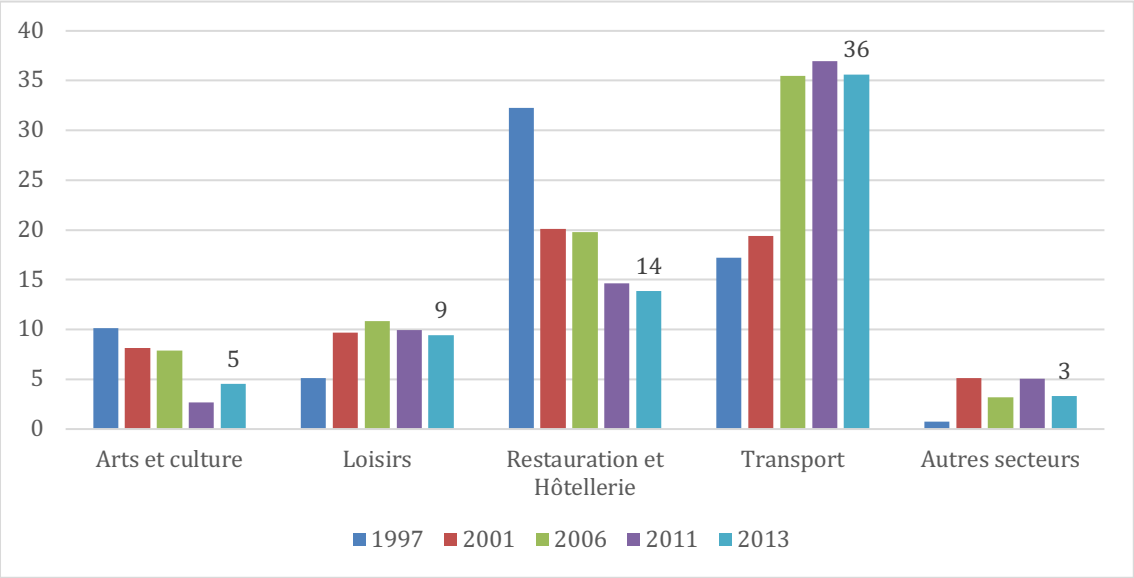

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Une diminution apparente des salaires moyens

Afin d'apprécier la qualité des emplois selon les statuts, la somme des salaires et charges sociales a été rapportée au nombre d'emplois ce qui permet de voir le montant moyen des salaires et charges par emploi. Cet indicateur doit être considéré avec prudence dans la mesure où les volumes horaires des emplois ne sont pas disponibles. Les données de salaires ne sont plus collectées en 2013. La variation a donc été observée entre 1996 et 2011. Les statistiques de salaires ne font pas l'objet de vérification par le MÉSI. Elles sont donc déclaratives et doivent être interprétée avec précaution. Sur ces bases, cette somme était de 26 066 $ en 1996 en moyenne pour l'ensemble des emplois des CNF. Elle est de 11 291 $ en 2011.

Nous assistons donc à des reconfigurations du mouvement coopératif. Cela se traduit notamment par un processus de baisse des rémunérations du moins jusqu'en 2011. Cette baisse de rémunération semble multifactorielle et mériterait d'être investiguée plus avant. Les emplois à temps partiel ont plus fortement progressé au Québec que les emplois à temps plein. Les plus vieilles coopératives, telles Agropur ou la Coop fédérée, ont développé de nombreuses activités à l'international ce qui conduit à la création d'emplois hors du Québec. Les coopératives de nouvelle génération sont relativement récentes et sont dans une phase de consolidation et n'ont pas atteint leur maturité. Certaines d'entre elles, liées aux services à la personne (services à domicile) sont même en lien plus étroits avec les politiques publiques et donc, elles sont interdépendantes et complémentaires aux programmes gouvernementaux tel le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). L'habitation coopérative est soutenue par l'État dans la mesure où elles hébergent une partie de leurs membres qui sont dans des conditions de pauvreté. Les plus récentes (secteurs émergents), notamment le tourisme, la santé, le développement durable, l'évaluation environnementale, sont en période de rodage et tentent d'occuper un espace dans l'économie locale et régionale[159]. Dans le secteur du tourisme en général, le nombre d'emplois saisonniers et à temps partiel est très élevé en comparaison de la moyenne québécoise (CQRHT, 2012)[160]. Les 15-24 ans occupent près de 38% des emplois (*Ibid.*). Il probable que les spécificités du secteur touristique se retrouvent dans les coopératives touristiques. Les données disponibles ne permettent pas de le confirmer avec certitude. L'ensemble de ses facteurs semble engendrer un effet de composition, lequel induirait un poids plus important des coopératives avec des emplois à temps partiel, saisonniers ou faiblement rémunérés.

Concernant les CT, la somme de salaires et charges par emploi moyenne était de 17 282$ en 1997, elle a légèrement progressé pour atteindre 18 753$ en 2011. Le montant moyen des salaires par emploi des coopératives touristiques de producteurs et de consommateurs est de plus de 26 500 $ en 2011. Celui des coopératives de travailleurs est inférieur (18 206 $), pour la

[159] Échange courriel du 17/07/2016 avec Marie-Joëlle Brassard, ancienne directrice Recherche et développement au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.
[160] D'après le CQRHT. Repéré à http://cqrht.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/A7491_CQRHT_Fiches_Tourisme_WEB.pdf

même année. Enfin le montant moyen salaires et charges par emploi des coopératives de solidarité est en augmentation, mais atteint seulement 9354 $ en 2011.

Ces chiffres semblent montrer une certaine transformation des emplois parallèlement au développement des coopératives de solidarité. Le secteur du transport, dans lequel ces dernières sont absentes, serait d'ailleurs le plus favorisé avec 30 563$ de salaire moyen. Le second secteur, soit 'arts et culture', se situe à 24 340 $. Les secteurs 'restauration et hôtellerie', et 'autres secteurs' se situent respectivement entre 15 184 $ et 17 504 $. Enfin, et c'est le fait le plus marquant, les salaires moyens par emploi sont de 7 738 $ dans le secteur des loisirs. Les enquêtes du CQRHT (2012[161]) sur le secteur du loisir au Québec mettent en évidence des pistes d'explication : forte saisonnalité, importance des emplois à temps partiel, augmentation des emplois à la faveur des emplois partiels.

Le dernier caractère abordé est la démocratie des coopératives et leur vitalité participative, celle-ci est appréhendée en fonction du nombre de membres des coopératives.

7.1.4. Une vitalité participative des coopératives maintenue par les coopératives de solidarité

Le nombre de membres des coopératives est resté stable entre 1996 et 2013 (+2%) La variation du nombre de membres est négative pour les coopératives de consommateurs, et de travailleurs. Il est en forte augmentation pour celles de solidarité. Celles-ci ont permis de maintenir une certaine vitalité démocratique. Les coopératives de consommateurs ont perdu plus de 300 000 membres entre 1996 et 2001 principalement en raison du « nettoyage » de leur sociétariat, à la suite de l'adoption de la loi sur les coopératives. Depuis leur nombre de membres progresse jusqu'en 2011 et a à nouveau décliné entre 2011 et 2013. Les regroupements et les coopératives de producteurs voient leur nombre de membres augmenter sur la période observée.

[161] Repéré à http://cqrht.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/A7491_CQRHT_Fiches_Loisirs-Divertissements_WEB.pdf

Graphique 31 – Évolution des membres des coopératives selon leurs statuts 1996-2013

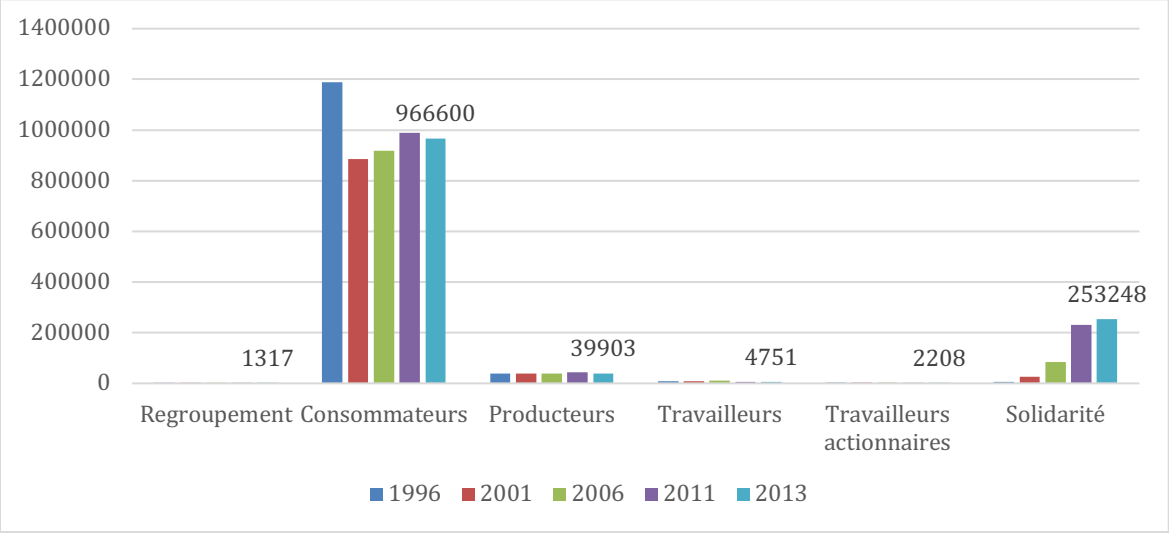

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le nombre de membres par CT est inférieur à celui des CNF. Il augmente cependant de 138% pendant la période observée. Cette progression est principalement due au développement des coopératives de solidarité et dans une moindre mesure à la vitalité des coopératives de producteurs. Le nombre de membres des CT de travailleurs et de consommateurs baisse (-40%). En 2013, les coopératives de solidarité représentent 70 % des membres des CT. Le graphique suivant témoigne de ce processus.

Graphique 32 – Évolution des membres des coopératives touristiques selon leurs statuts 1996-2013

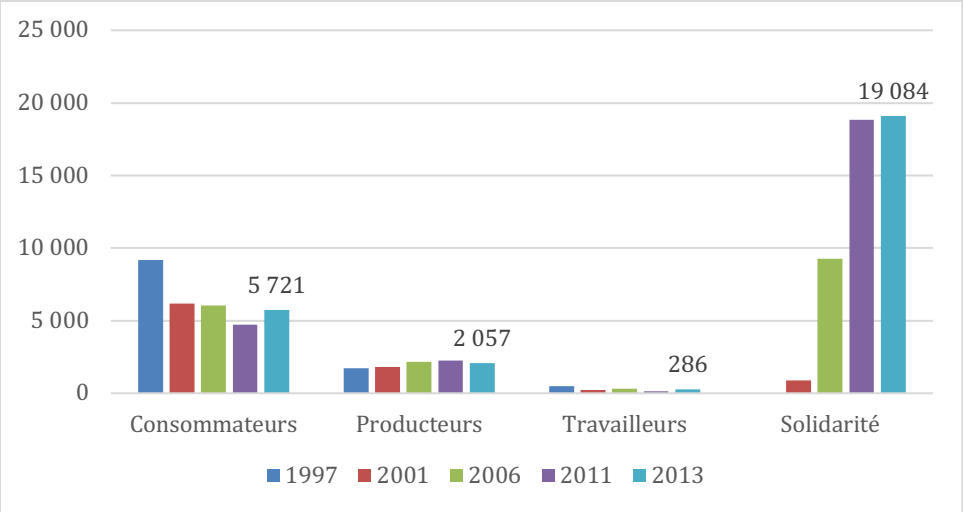

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Le nombre de membres des CT par secteur d'activité confirme ces constats. Celui du transport est légèrement en déclin. Les autres branches, et notamment celle des loisirs, gagnent des membres malgré une évolution parfois chaotique.

Graphique 33 – Évolution des membres des coopératives touristiques par secteurs 1997-2013

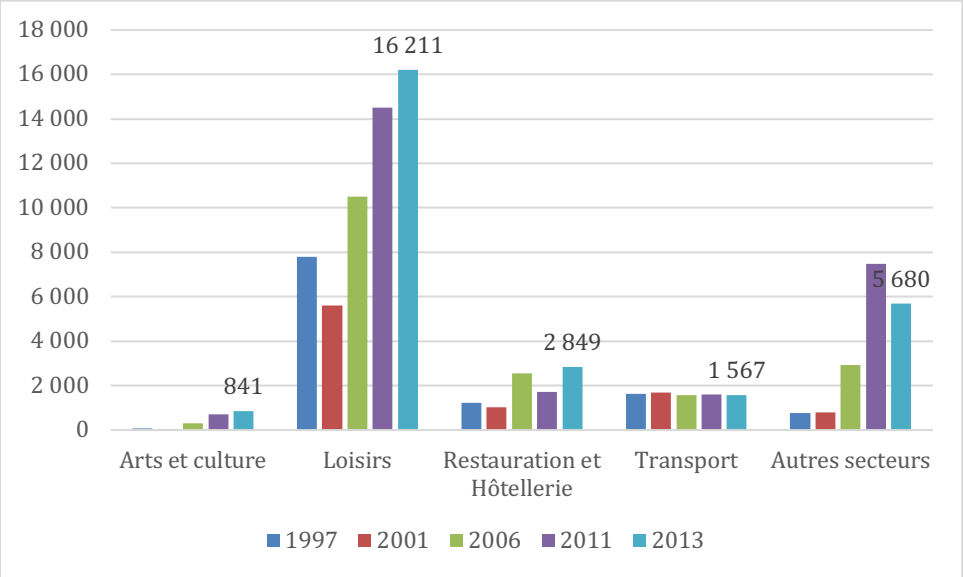

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016.

Dans le point suivant, l'ensemble de ces résultats sera discuté ainsi que les mutations du mouvement coopératif et du tourisme coopératif.

7.1.5. Une mutation du tourisme coopératif dans un contexte de transformation du mouvement coopératif non financier

Le premier enseignement qu'il est possible de tirer de ces chiffres est le succès du modèle de coopérative de solidarité. Celles-ci étaient marginales en 1996 ; elles représentent en 2013 près de 18 % des entreprises CNF, 20 % de leurs membres et 10 % des emplois. Dans le secteur touristique, leur succès est encore plus évident. Elles étaient quasi inexistantes en 1997, plus de la moitié des CT ont adopté ce statut en 2013, elles regroupent 70 % des membres et génèrent 32 % des emplois. Ce succès est nuancé par les retombées économiques de ces entreprises : elles génèrent peu de chiffre d'affaires comparé aux statuts plus traditionnels. Ce sont des entreprises plus petites. Elles sont pourvoyeuses d'emplois, mais lesquels semblent plus faiblement rémunérés.

Cela étant, leur développement n'explique pas la diminution des salaires moyens du secteur coopératif pendant la période. Les fortes augmentations de CA pour les coopératives disposant de statuts plus traditionnels ne se sont pas traduites par une augmentation de rémunération dans la même temporalité observée. Le montant des salaires et charges par emploi dans le secteur coopératif touristique est néanmoins supérieur à la moyenne de l'ensemble du mouvement CNF. Ce montant est en augmentation pour les coopératives de solidarité, au cours des années, mais reste inférieur de moitié au salaire moyen des coopératives de travailleurs, et presque trois fois moindre que dans celles de producteurs et de consommateurs en 2011. Rappelons que les données de salaires doivent être abordées avec prudence : la non réponse de quelques très grosses coopératives peut fortement impacter les résultats. Cela donne toutefois, un ordre de grandeur permettant une appréciation.
La réussite des coopératives de solidarité est plus éclatante en matière de vitalité démocratique. Ce modèle compense les pertes de membres des modèles plus classiques. La seconde leçon est que ce développement de modèle de coopérative multipartite s'est accompagné d'un déclin des coopératives de travailleurs aussi bien dans l'ensemble des CNF que pour les CT. Ces difficultés se matérialisent par une baisse de CA et d'emplois générés pour ces statuts. La relation apparente entre le succès du modèle de coopérative multipartite et le déclin des coopératives de travailleurs pose question. La hausse des emplois créés par les coopératives de solidarité s'est accompagnée d'une baisse de ceux des coopératives de travail. La remontée du nombre d'emplois dans les CT de travailleurs en 2013 s'est d'ailleurs traduite par une contraction dans les CT de solidarité la même année (cf. graphique 27). En ce sens, on peut se demander si les coopératives multipartites n'ont pas été créées pour répondre à des besoins en matière d'emploi comme le sont les coopératives de travailleurs. Ces deux statuts se feraient alors concurrence.

À partir des données disponibles, quatre processus peuvent être décrits. Il existe un mouvement de concentration du CA dans les coopératives de producteurs et les regroupements. Ces deux catégories représentent respectivement 11% et 1% des CNF. Ces chiffres sont stables pendant la période d'observation. Dans le même temps, les structures avec ces statuts réalisent 80% du CA coopératif en 1996 et 86% en 2013. En contrepoint de ce mouvement de concentration, il existe une multiplication de coopératives de solidarité. Ces nouvelles entreprises apparaissent

plus fragiles économiquement. Le troisième processus est caractérisé par les difficultés rencontrées par les coopératives de travailleurs, lequel semblent en relation avec le succès des coopératives de solidarité. Enfin, le dernier processus est la baisse apparente des salaires des emplois coopératifs selon les variables utilisées soit le montant moyen de salaires et charges par emploi. Ce ratio ne permet pas de mettre en regard les volumes horaires et les rémunérations.
Plus que l'émergence du tourisme coopératif, il paraît plus pertinent de qualifier le processus en cours de transformation de ce secteur. Les reconfigurations décrites pour l'ensemble du mouvement coopératif non financier y sont encore plus marquées. Les coopératives de travailleurs représentaient la moitié des emplois du tourisme coopératif en 1997. À la fin de la période d'observation, elles ne génèrent plus que 27% des emplois. Les coopératives de solidarité sont devenues majoritaires dans le même temps en nombre de coopératives et d'emplois générés. Il n'existe pas de regroupement, mais une concentration du chiffre d'affaires est observée pour les coopératives de consommateurs et de producteurs dans le secteur du transport. Les CT les plus anciennes s'appuient sur ces deux statuts. La baisse des rémunérations semble moins forte dans le secteur touristique que dans l'ensemble du mouvement coopératif non financier. Seul le secteur du loisir affiche des salaires moyens par emplois inférieurs à ceux de l'ensemble des CNF. Les coopératives de solidarité semblent générer des emplois moins rémunérés que les organisations plus traditionnelles. Cela étant, les salaires chargés moyens par emploi des CT de solidarité ont pratiquement doublé entre 2001 et 2011. Ces dernières sont relativement récentes, soit 6 ans d'ancienneté moyenne en 2013. Il est probable que leur consolidation entraîne une amélioration des rémunérations.

Un processus de reconfiguration du mouvement coopératif non financier et du tourisme coopératif a été décrit. Il est caractérisé notamment par le développement des coopératives de solidarité, un repli de celles de travailleurs et un mouvement de concentration des coopératives des autres secteurs traditionnels. En outre, la question de la qualité des emplois a été soulevée. Il semblerait que les montants moyens des salaires aient diminué dans l'ensemble du mouvement coopératif. Ce phénomène est moins important dans le secteur touristique, excepté celui des loisirs, mais les coopératives de solidarité génèrent des emplois plus faiblement rémunérés que les autres statuts. Ces inégalités de salaires diminuent dans le temps pour le secteur du tourisme coopératif.

Les points suivants visent à appréhender les dynamiques coopératives touristiques régionales. Le premier point s'attache à observer les dynamiques de localisation des coopératives, le second vise à dresser un état des lieux du tourisme coopératif.

7.2. Des dynamiques de localisation des coopératives touristiques fortes en région

Le nombre de coopératives par région est connu de 1997 à 2014. Sur la base de cette variable rapportée au nombre d'habitants, un premier portrait dynamique a été dressé. Il montre un développement notable des CT pendant la période d'observation.

Considérations méthodologiques

Elles ont été sélectionnées à partir de la liste de l'ensemble des CNF déclarantes[162] transmise par le MÉSI (cf. 5.3.3.). Cinq séries ont été transmises par le MÉSI ;1997, 2001, 2006, 2011 et 2013. Celle de 2014 a été collectée par nos soins, selon la même méthode, directement à partir du registre des coopératives qui comprend l'ensemble des structures actives.

Une progression notable du nombre de coopératives touristiques dans les régions éloignées des centres urbains

En 1997, l'année de l'adoption de la loi sur les coopératives, 80 CT étaient dénombrées au Québec. Il en existe 209 en 2014 (Cf. carte 17). Alors que le nombre de CNF est quasiment resté stable entre 2001 et 2013 (+3,8 %), celui des CT a augmenté de près de 80 % pendant la même période. Cette progression bénéficie essentiellement aux régions éloignées de Montréal comme le montre la carte suivante. Celle-ci représente le nombre de CT par région en 2014 ainsi que celui pour 100 000 habitants. Mis à part Montréal, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean compte le plus de CT. Une des premières coopératives de solidarité touristique a émergé en 1996 dans cette région, la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-vert, un centre de ski à Hébertville (Cf. encadré 3).

[162] Selon la Loi sur les coopératives, celles-ci sont tenues de transmettre leur rapport annuel d'activité au MÉSI. Le ministère dispose donc d'un registre des coopératives actives ainsi que des données pour l'ensemble des coopératives qui ont respecté cette procédure légale.

Encadré 3 – La Coopérative de solidarité Mont Lac-Vert

La Coopérative de solidarité Mont Lac-Vert a reçu mandat de la municipalité d'Hébertville de gérer un centre de ski situé sur la commune en 1996. La coopérative était alors une coopérative de travailleurs. En 1997, une Loi privée n°207 a été adoptée par le gouvernement du Québec afin que la municipalité puisse subventionner la coopérative, se porter caution et siéger à son conseil d'administration à hauteur de 25% des membres. Par la suite, la coopérative de travailleurs s'est transformée en coopérative de solidarité. Elle a géré le centre de ski jusqu'en 2015. Le Mont Lac-Vert est un centre de ski d'une vingtaine de piste qui dispose d'une école de glisse, d'un centre de location, d'un restaurant et d'un bistro. En 2013, la municipalité a constaté les difficultés de la coopérative à assurer la pérennité du centre, elle a donc formé un conseil d'administration intérimaire et délégué une ressource administrative afin de réévaluer la gestion de ses actifs. En juillet 2015, un nouvel organisme non lucratif a été créé et il a été mis fin à l'entente entre la coopérative et la municipalité. Le nouvel organisme Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert a pour mandat de faire fonctionner le centre toute l'année.

Source : recherche documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Carte 17 – Nombre de coopératives touristiques par région et nombre de coopératives touristiques pour 100 000 hab. 2014

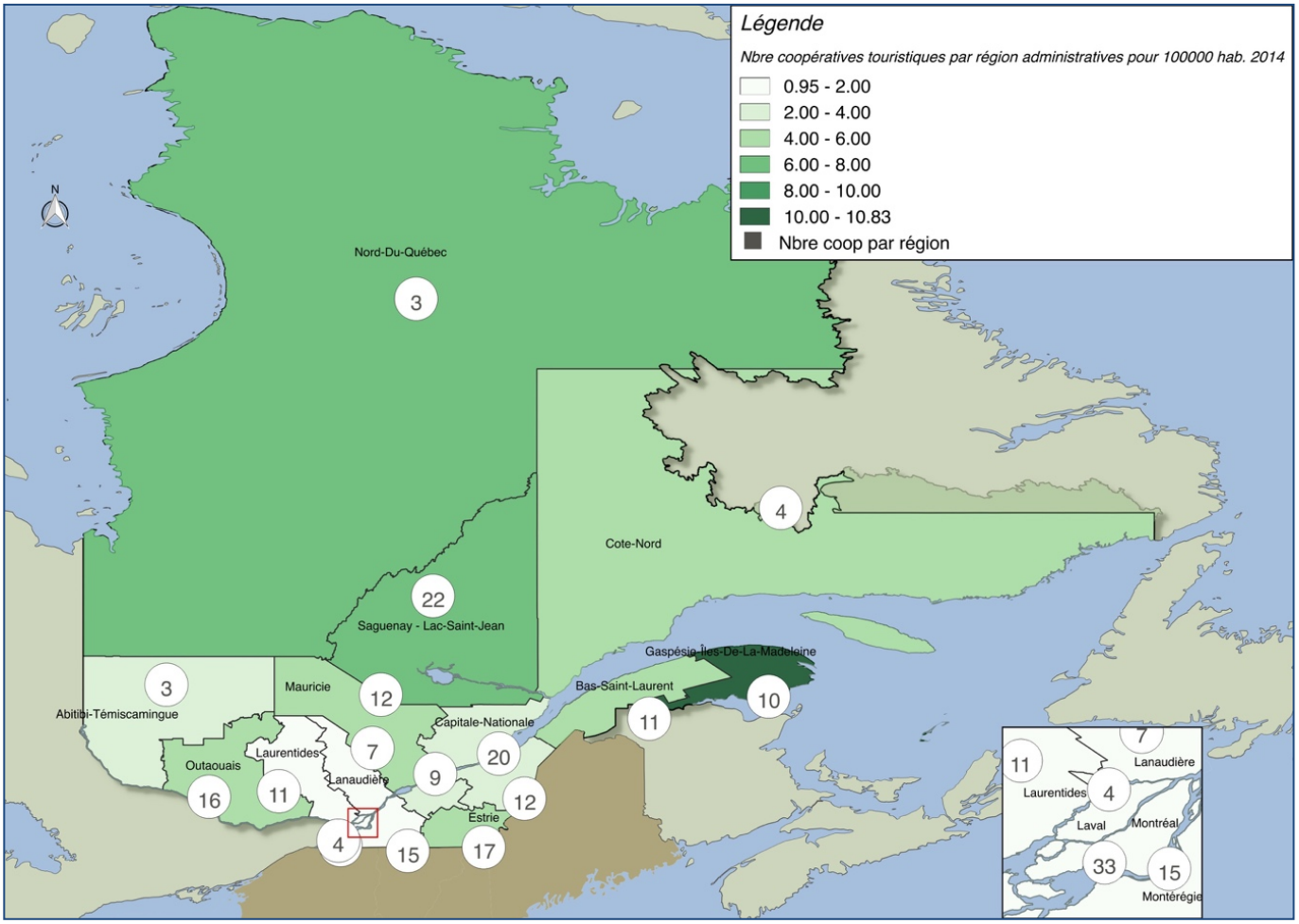

Source : MÉSI, 2015 – Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : Qgis, 5 classes 'Jolies ruptures'

L'évolution du nombre de coopératives rapportée au nombre d'habitants a été observée entre 2001 et 2013 comme cela a été fait lors des analyses des dynamiques coopératives régionales au chapitre précédent. Le graphique à cadrans n°34 ci-dessous représente donc la situation en 2013 et l'évolution 2001-2013.

Graphique 34 – Nombre de coopératives touristiques pour 100 000 habitants et évolution 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise

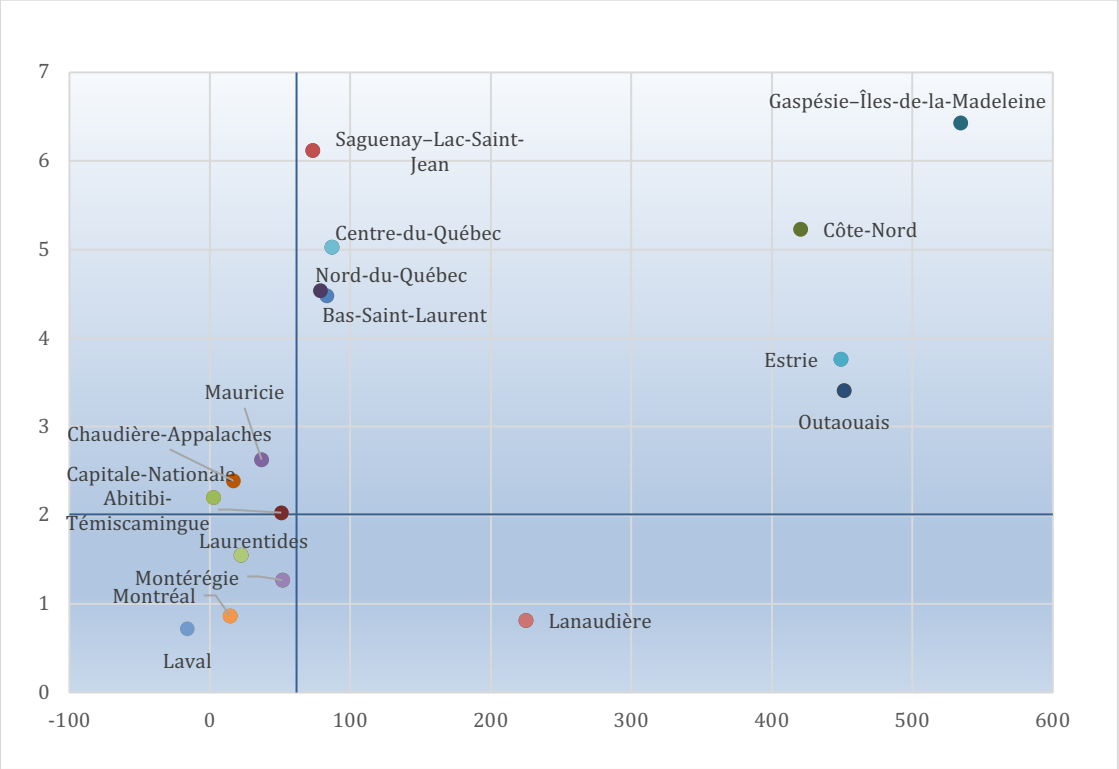

Source, MÉSI 2016. Représentation : Salaméro, 2016.

A partir de ce graphique, il est possible de repérer quatre catégories de régions :

a) Les quatre régions dont **le nombre de CT/habitant se situe sous la moyenne québécoise et évolue défavorablement par rapport à celle-ci :** Laval, Laurentides, Montérégie et Montréal[163].

[163] Rappelons que ces trois régions étaient considérées comme dynamiques et Montréal comme un pôle intermédiaire en matière démographique et économique (cf. 6.1.). Laurentides est fortement touristique, mais avec des dynamiques coopératives faibles. Laval présente des dynamiques coopératives faibles et touristiques intermédiaires. Montréal dispose de dynamiques touristiques

b) La région dont **le nombre de CT/ habitant se situe sous la moyenne québécoise et évolue favorablement par rapport à celle-ci** : Lanaudière[164].

c) Les quatre régions dont **le nombre de CT/ habitant se situe au-dessus la moyenne québécoise et évolue défavorablement par rapport à celle-ci :** Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Mauricie[165].

d) Les huit régions dont le **nombre de CT/ habitant se situe au-dessus de la moyenne québécoise et évolue favorablement par rapport à celle-ci :** Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Nord-Du-Québec, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean[166].

Les six régions en difficulté disposent donc toutes d'un nombre de coopératives touristiques supérieur à la moyenne du Québec, lequel évolue plus favorablement que la moyenne québécoise dans cinq d'entre elles : Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais défavorablement pour la région Mauricie. Le pôle de Montréal et ses régions adjacentes présentent les ratios coopératives touristiques/habitant les plus faibles. Les trois régions éloignées dynamiques montrent des trajectoires différenciées en matière de tourisme coopératif : en Abitibi-Témiscamingue, le ratio est proche de la moyenne et dans une tendance défavorable tandis qu'en Côte-Nord et Nord-du-Québec les ratios sont supérieurs à la moyenne et en hausse.

---

faibles et de dynamiques coopératives intermédiaires. Enfin la Montérégie a été classée comme région avec des dynamiques coopératives et touristiques intermédiaires.

[164] Celle-ci présentait des dynamiques démoéconomiques et coopératives touristiques intermédiaires et des dynamiques coopératives faibles.

[165] L'Abitibi-Témiscamingue est une région dynamique démoéconomiquement, avec des dynamiques touristiques faibles et coopératives intermédiaires. La Mauricie a été classée comme région en difficulté avec des dynamiques coopératives intermédiaires et des dynamiques touristiques fortes. Le pôle québécois, Capitale-Nationale, est dans une évolution favorable démographiquement et économiquement. C'est un pôle touristique, mais dans une évolution défavorable sur ce plan, qui dispose de dynamiques coopératives intermédiaires. Chaudières-Appalaches a été classée comme intermédiaire démoéconomiquement avec des dynamiques touristiques faibles et coopératives fortes.

[166] La Côte-Nord et le Nord-du-Québec sont considérées comme dynamiques en matière démoéconomique avec des dynamiques touristiques faibles ou intermédiaires et des dynamiques coopératives intermédiaires. Quatre régions étaient considérées comme en difficulté démoéconomiquement avec des dynamiques touristiques fortes et des dynamiques coopératives fortes ou favorables : Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Enfin, l'Outaouais affichait des performances démoéconomiques et coopératives intermédiaires, et des dynamiques touristiques fortes.

Dans cette partie, nous avons vu que **les régions en difficulté disposent donc d'un nombre de coopératives touristiques supérieur à la moyenne du Québec**. Le pôle de Montréal et ses régions adjacentes présentent les ratios coopératifs touristiques/habitant les plus faibles. Au-delà de ce mouvement de diffusion des CT en région, il n'a pas été possible d'observer les dynamiques coopératives touristiques régionales à partir de l'ensemble des variables. Un état des lieux est donc proposé dans la partie suivante.

7.3. État des lieux du tourisme coopératif dans les régions québécoises (2013)

Il aurait été souhaitable de mesurer les dynamiques régionales du tourisme coopératif dans le temps long comme cela a été fait pour les dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques. Malheureusement, comme cela a été soulevé au point 5.3.3., le seuil, requis par le ministère de quatre coopératives touristiques pour assurer la confidentialité des données, n'est pas atteint dans un certain nombre de régions pour les séries les plus anciennes[167]. En conséquence de quoi, les dynamiques régionales ont été appréhendées sur la base du nombre de coopératives, présenté au point précédent. Les dynamiques provinciales des coopératives touristiques selon leurs statuts et les secteurs ont été abordées au point 7.1.

Considérations méthodologiques

Un portrait du tourisme coopératif a donc été effectué sur la base des variables des dernières séries disponibles, soit 2011 et 2013. Dans ces séries seules les données du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue ont été agrégées. Il y a seulement deux coopératives dans chacune de ces régions en 2011 et une de plus en Abitibi-Témiscamingue en 2013. Les données 2011 et 2013 réunies ont été donc réparties en fonction du nombre de coopératives dans ces deux régions qui, nous le verrons, sont assez marginales en matière de tourisme coopératif. Laval a été agrégée avec Montréal en 2013. Là encore les statistiques ont été réparties selon le nombre

[167] En 1997, seules sept régions administratives sur dix-sept atteignent ce seuil : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Montréal, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec. Il aurait été possible de saisir les dynamiques régionales pour celles-ci ou d'effectuer une agrégation des régions dans lesquelles le seuil était insuffisant. Toutefois, après vérification, ces choix se sont avérés peu satisfaisants.

de coopératives. La comparaison des données 2011 et de celles calculées en 2013 pour la région de Laval montre que cette clef de répartition entraine une probable dévalorisation des résultats économiques des coopératives touristiques dans cette région au profit de Montréal. Seulement trois CT sont dénombrées à Laval. Cependant, parmi elles, un restaurant sous forme de coopérative de travailleurs réaliserait de 5 à 10 millions de $ de chiffre d'affaires[168] (cf. encadré 4). Malgré ces limites, il est possible de dresser un état des lieux du tourisme coopératif au Québec.

Les variables de 2013 examinées sont : le chiffre d'affaires, les emplois, le nombre de membres ainsi que les actifs, les parts sociales, la réserve générale. Pour analyser l'ensemble, la technique du coefficient de localisation a été appliquée. Les données des coopératives touristiques régionales, comme le CA, le nombre d'emplois, et les membres des coopératives touristiques, ont donc été rapportées à celles des CT de l'ensemble du Québec. Ce rapport est ensuite divisé par une variable de référence (par exemple le PIB, les emplois totaux ou la population de la région) rapportés à celles de l'ensemble du Québec. Lorsque le quotient de localisation est supérieur à 1, la modalité examinée, tel le CA, le nombre d'emplois ou celui de membres, de l'unité spatiale en question est supérieure à son poids dans l'ensemble des régions. Si Ql = 1, cela signifie qu'il n'y a pas de spécialisation particulière. S'il est inférieur à 1, la modalité est sous-représentée dans la région en question. Trois autres variables 2013, soit le total des actifs, celui des parts sociales et le total de la réserve générale ont été examinés. La première permet d'apprécier la taille des structures. La seconde vise à évaluer l'apport en capital des membres des coopératives et de calculer par exemple la moyenne du nombre de parts par sociétaire. La dernière variable, soit le total de la réserve impartageable, servira à mesurer la dimension de propriété commune des coopératives. Enfin, les données de salaires et les subventions ne sont pas disponibles à partir de 2013. Ces deux indicateurs ont donc été analysées sur la base des données 2011. Les données de salaires ont été rapportées au nombre d'emplois des coopératives touristiques en 2011. Chacune des variables a été analysée au moyen d'une analyse cartographique et de la technique du quotient de localisation.

---

[168] Repéré à https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/cooperatives/page/coops-a-succes-20142/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=68&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=a81801f6746460a27ffbb0b1f33ee318&tx_igaffichagepages_pi1%5BparentPid%5D=20335

Encadré 4 – La Coopérative de travailleurs et travailleuses Premier défi, Laval

La Coopérative des travailleurs et travailleuses *Premier défi, Laval* a été créée en octobre 1993 avec le soutien de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération québécoise des coopératives de travail. L'objectif était de permettre aux salariés de reprendre un restaurant St-Hubert situé boulevard des Laurentides à Laval. Le Groupe St-Hubert souhaitait, en effet, se départir de plusieurs restaurants dans les années 1990. Le contrat de franchise négocié s'appuyait sur des redevances en fonction du volume de ventes ce qui a permis de minimiser l'investissement des travailleurs. La coopérative, d'une soixantaine de membres sur les 90 salariés a toujours réalisé des excédents et réalise de 5 à 10 millions de $ de CA. Une grande majorité des membres participent à la vie démocratique de la coopérative. Elle est citée comme un modèle de coopérative à succès par le MÉSI.

Source : enquête documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Le portrait s'attache dans les premiers points à mesurer les retombées régionales du tourisme coopératif, notamment en matière de chiffre d'affaires et d'emplois.

7.3.1. Des résultats économiques disparates

La première variable observée est le chiffre d'affaires des coopératives touristiques 2013 à l'échelle des régions. Au total il est de 129,3 millions de $ en 2013. Il était de 47 millions de $ en 1997 et est resté stable jusqu'en 2001. Depuis cette date, il progresse considérablement. Cela représente 0,9 % du CA des CNF, 1,2 % des dépenses touristiques totales et 0,04 % du PIB de la province en 2013. Les retombées sont donc très faibles malgré l'augmentation relevée. Dans la majorité des régions, le CA des CT est inférieur à ces moyennes. Il est concentré dans quelques-unes. Les pôles québécois et la Montérégie rassemblent, en toute logique, une part importante de ce chiffre. Il faut rappeler que le PIB québécois est concentré dans ces unités spatiales (cf. 6.1.2. et la carte 18 suivante). D'emblée, il faut relever le poids de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et de plusieurs régions touristiques. D'autre part, le faible poids de Laurentides, la seule région touristique dynamique, est remarquable.

Carte 18 – Chiffre d'affaires des coopératives touristiques 2013 (en milliers de $)

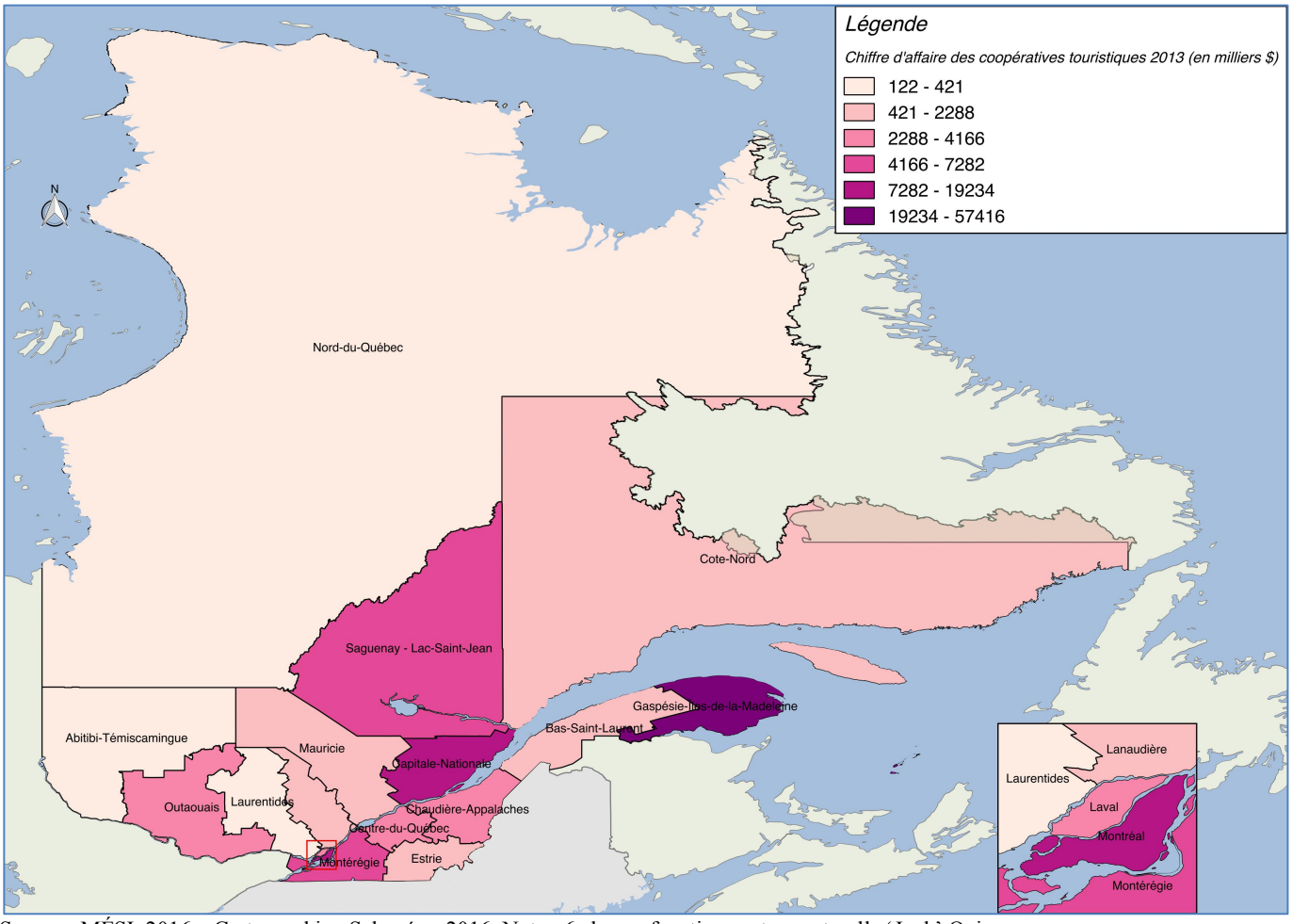

Source : MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016. Note : 6 classes fonction rupture naturelle 'Jenk' Qgis

La distribution du CA des CT est moins inégale que celle du PIB ou du chiffre d'affaires des CNF. Les coopératives touristiques réalisent le plus de CA en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, suivie des deux pôles québécois, et enfin du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été classées comme régions en difficulté pendant la période d'observation avec des coopératives touristiques et coopératives fortes. Le quotient de localisation a été calculé en rapportant le CA des CT au PIB régional. Cet outil met en exergue la spécialisation économique des régions en matière de tourisme coopératif et élimine les effets de taille. Trois régions apparaissent spécialisées dans cette activité : la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans une moindre mesure la région Capitale-Nationale (Cf. carte 19).

Carte 19 – Quotient de localisation des régions en regard du CA des coopératives touristiques rapporté au PIB 2013

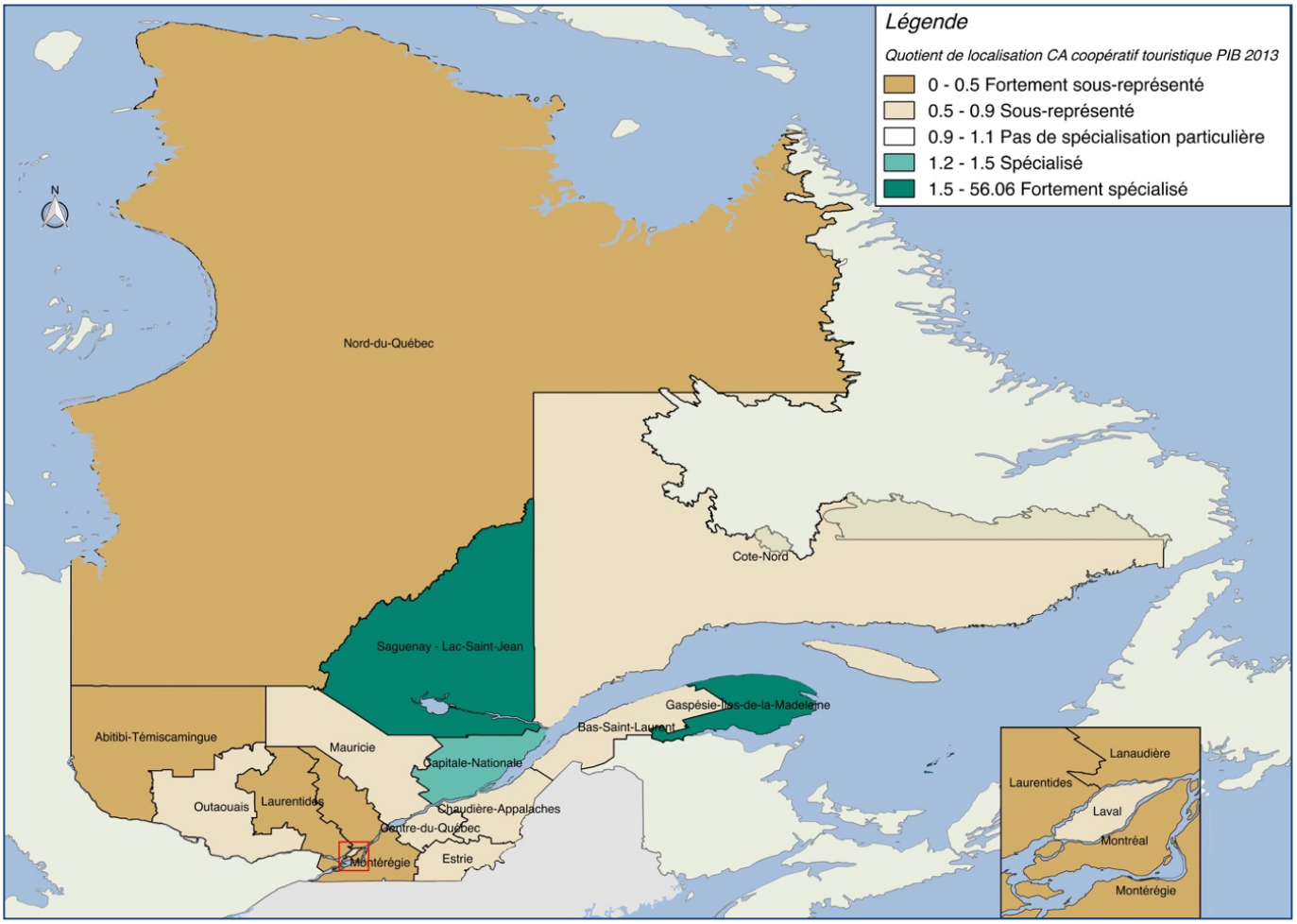

Source : MÉSI, 2016 –Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : 5 classes selon le niveau de spécialisation QL CA tourisme coopératif/PIB 2013. L'ampleur de la dernière classe est due aux résultats de la GÎM dans laquelle la présence de la CTMA participe à une surreprésentation très importante du CA des CT.

Le chiffre d'affaires (CA) des CT a aussi été comparé 1) avec les dépenses touristiques régionales et 2) avec le CA de l'ensemble des CNF. Le quotient de localisation, qui compare l'importance du CA coopératif par rapport à l'ensemble des dépenses touristiques, montre que la région Laurentides est celle dans laquelle le poids du tourisme coopératif est le plus faible. Ses recettes touristiques reposent donc plus sur l'entreprise capitaliste que dans les autres unités spatiales. En Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le quotient de localisation est supérieur à 1, dans les deux dernières le QL est supérieur à 1,5.

Enfin, le quotient de localisation en matière de CA des CT a été rapporté au CA des CNF. Huit régions ont un Ql supérieur à 1 selon cet indicateur : 1) Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2) Estrie, 3) Mauricie, 4) Outaouais, 5) Côte-Nord, 6) Capitale-Nationale, 7) Laval et 9) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Le CA des CT dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est très important qu'il soit brut, ou rapporté au PIB, au CA des CNF, ou aux dépenses touristiques. Cela représente plus de 2% du PIB de la région et 26% des dépenses touristiques. Rappelons le poids de la coopérative de transport CTMA dans cette région (cf. 7.1.2.). Elle impacte notablement les résultats : si on exclut cette coopérative dont le chiffre d'affaires 2010[169] se situait autour de 50 millions de dollars, la surreprésentation est plus modérée.

Le CA réalisé par les CT du Saguenay–Lac-Saint-Jean est aussi surreprésenté quelle que soit la comparaison. Cela s'explique par la multiplication du nombre de CT. Celui de la Côte-Nord est surreprésenté en regard des dépenses touristiques régionales et du chiffre d'affaires, mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne le PIB. Ceux générés par la Capitale-Nationale sont supérieurs à la moyenne québécoise, comparés au PIB régional et au CA des CNF. Il faut noter que la seule région touristique dans une tendance favorable qui dispose de dynamiques démoéconomiques favorables, soit la région Laurentides, est celle dans laquelle le poids du tourisme coopératif, en matière de chiffre d'affaires, est le plus faible. Outre le chiffre d'affaires des coopératives touristiques, les actifs apparaissent plus faibles que dans l'ensemble du mouvement coopératif, ce qui montre que la taille des CT, excepté les coopératives touristiques de consommateurs, est inférieure à celles des CNF.

Des entreprises plus petites que dans l'ensemble du mouvement coopératif

Les coopératives touristiques possèdent moins d'actifs que la moyenne des coopératives non financières. Les actifs moyens par structure sont d'un peu moins de 700 000 $, tandis que ceux des CNF s'élèvent à près de 3 millions de $. La comparaison est malaisée dans la mesure où les regroupements et les grosses coopératives de consommateurs disposent d'actifs très importants. Cela étant, quelles que soient les comparaisons effectuées, par secteur ou par statut,

[169] Le CA de la CTMA 2013 ne sous a pas été communiqué, il est donc impossible d'isoler parfaitement l'impact de cette coopérative.

les actifs moyens des CT sont inférieurs hormis les coopératives de consommateurs. Celles du secteur des transports touristiques disposent d'actifs moyens de 3 millions de $, soit proche de la moyenne des CNF. Celles du secteur des loisirs disposent d'actifs moyens de 525 000 $. Viennent ensuite les branches 'Arts et culture' et 'Restauration et hôtellerie' avec un peu plus de 300 000 $. Les coopératives de solidarité sont en moyenne les plus petites (345 000 $) et leurs actifs sont plus faibles en moyenne que les coopératives de solidarité des CNF. Les CT de consommateurs sont les plus importantes (1,8 millions de $) et dépassent la moyenne des actifs 2013 des CNF (1,4 millions de $). Les CT de producteurs ont un actif moyen de 760 000 $ alors que la moyenne du secteur non financier pour ce statut est de plus de 10 millions de $. Enfin les actifs moyens des CT de travailleurs s'élèvent à 420 000 $ comparés à 1,5 millions de $ dans l'ensemble du mouvement (Cf. carte 20).

Carte 20 – Actifs moyens par coopérative touristique et par région 2013 (en milliers de $)

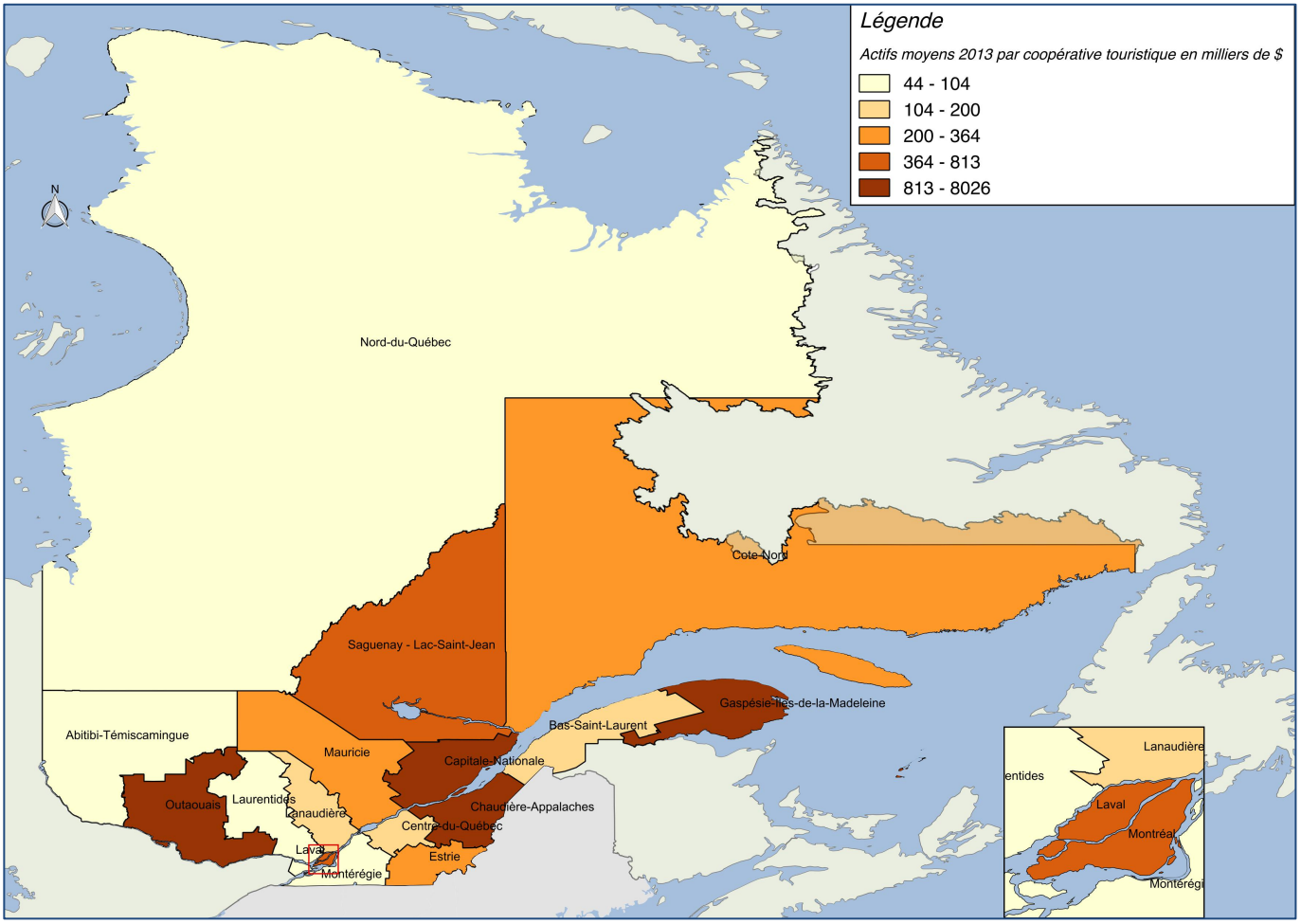

Source MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : 5 classes ruptures naturelles 'Jenk' Qgis

Comparés à la distribution des actifs de l'ensemble des CNF, plusieurs régions ont des actifs des coopératives touristiques importants : Mauricie, Chaudière-Appalaches, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Laval, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Outaouais, et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. La carte suivante s'appuie sur la technique du quotient de localisation pour mettre en évidence les régions dans lesquelles ils sont surreprésentés.

Carte 21 – Quotient de localisation des actifs des coopératives touristiques comparés aux actifs des CNF 2013

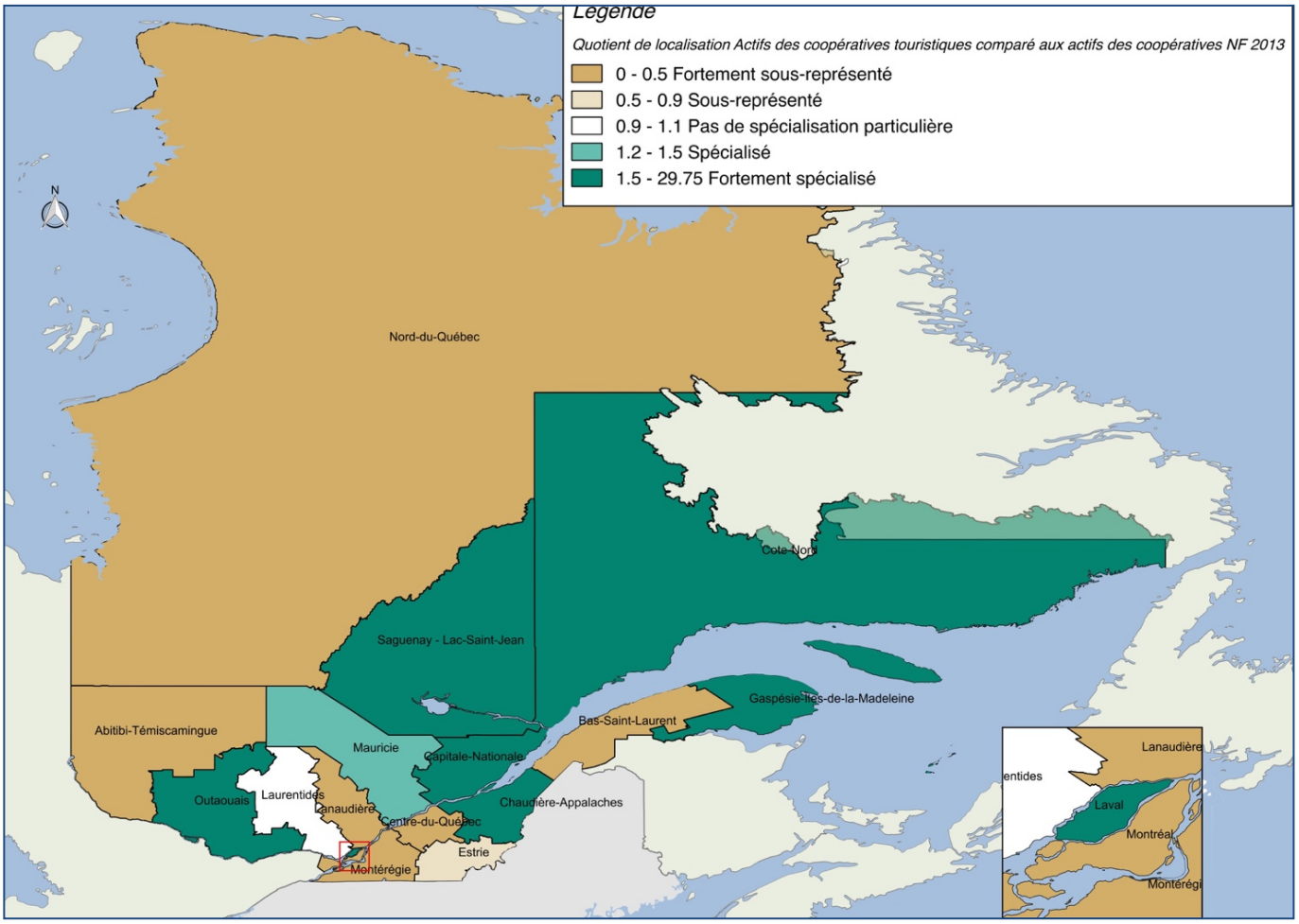

Source MÉSI, 2016- Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : 5 classes établies selon le niveau de spécialisation régional en matière d'actifs des coopératives touristiques rapportés aux actifs de l'ensemble des coopératives non financières.

Parmi ces huit régions, deux régions considérées comme en difficulté démoéconomique avec des dynamiques coopératives et touristiques fortes se distinguent : SLSJ (Saguenay-lac Saint Jean) et GIM (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine). Chaudière-Appalaches est une région avec des

performances démoéconomiques intermédiaires et des dynamiques coopératives fortes. La Mauricie, vue comme en difficulté démoéconomiquement, a des dynamiques touristiques fortes et coopératives intermédiaires et dans une évolution favorable. La Capitale-Nationale et l'Outaouais disposent de dynamiques touristiques fortes. Laval est une région dynamique dans laquelle le mouvement coopératif est faible, à ce titre les actifs touristiques apparaissent surreprésentés par rapport à ceux de l'ensemble des CNF. Enfin, la Côte-Nord, dynamique en matière démoéconomique, plutôt en déclin touristiquement, se révèle disposer d'actifs touristiques importants comparés à l'ensemble du mouvement coopératif.

Le financement de ces actifs est assuré par des dettes, détenues généralement par des établissements bancaires coopératifs, et les fonds propres. Ces derniers sont constitués d'une part des parts sociales des membres des coopératives et d'autre part des réserves impartageables.

Un financement par les membres moins important que dans le secteur coopératif

La somme des parts sociales des coopératives a été rapportée au nombre de membres. Alors que la moyenne est de 742 $ dans l'ensemble du mouvement, celle-ci atteint seulement 281 $ dans le secteur touristique. Cela étant, à l'échelle régionale, le montant des parts sociales par membre est nettement supérieur dans le secteur touristique dans la plupart des régions excepté dans le Nord-du-Québec, en Montérégie et dans le Centre-du-Québec. Dans les deux premières, les parts sociales des CNF rapportées aux nombres de membres sont importantes (respectivement 2850 $ et 5803 $). Excepté ces trois régions, et Montréal, qui ne présente pas de spécialisation particulière, le quotient de localisation des parts sociales des CT comparées à celles de l'ensemble des coopératives NF, révèle une surreprésentation dans l'ensemble des autres. Nous verrons plus loin que le nombre de membres par coopérative est moins important dans ce secteur. Si l'on compare le montant des parts sociales à l'ensemble du passif, on constate que les CT ont un ratio inférieur (6%) à l'ensemble des CNF (13%). Ce ratio est seulement de 0,9% en GIM, région dans laquelle la coopérative touristique la plus importante est située. *A contrario*, les fonds propres que sont les réserves impartageables pèsent plus que dans l'ensemble du mouvement coopératif.

Des réserves proportionnellement plus importantes que dans l'ensemble du mouvement coopératif

Dans une société coopérative, du fait de la non-rémunération ou rémunération limitée du capital, une grande partie des réserves (bénéfices non distribués en dividendes) sont déclarées « impartageables ». Ceci signifie qu'ils n'appartiennent à personne en particulier, mais à la coopérative et à ses membres, actuels comme futurs, pris comme un ensemble. Cette formation de réserves impartageables peut être très conséquente pour des coopératives ayant plusieurs années d'existence. Ces réserves sont donc l'indicateur d'une forme de propriété commune des moyens de production. Le total de la réserve générale des CNF représente 20% de leurs actifs (cf. carte 22). En ce qui concerne les coopératives touristiques, ce chiffre est légèrement supérieur alors que plusieurs régions ont une réserve négative (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Chaudière-Appalaches). Cela exprime l'accumulation de déficits dans celles-ci.

Carte 22 – Réserve générale des coopératives touristiques 2013 (en milliers $)

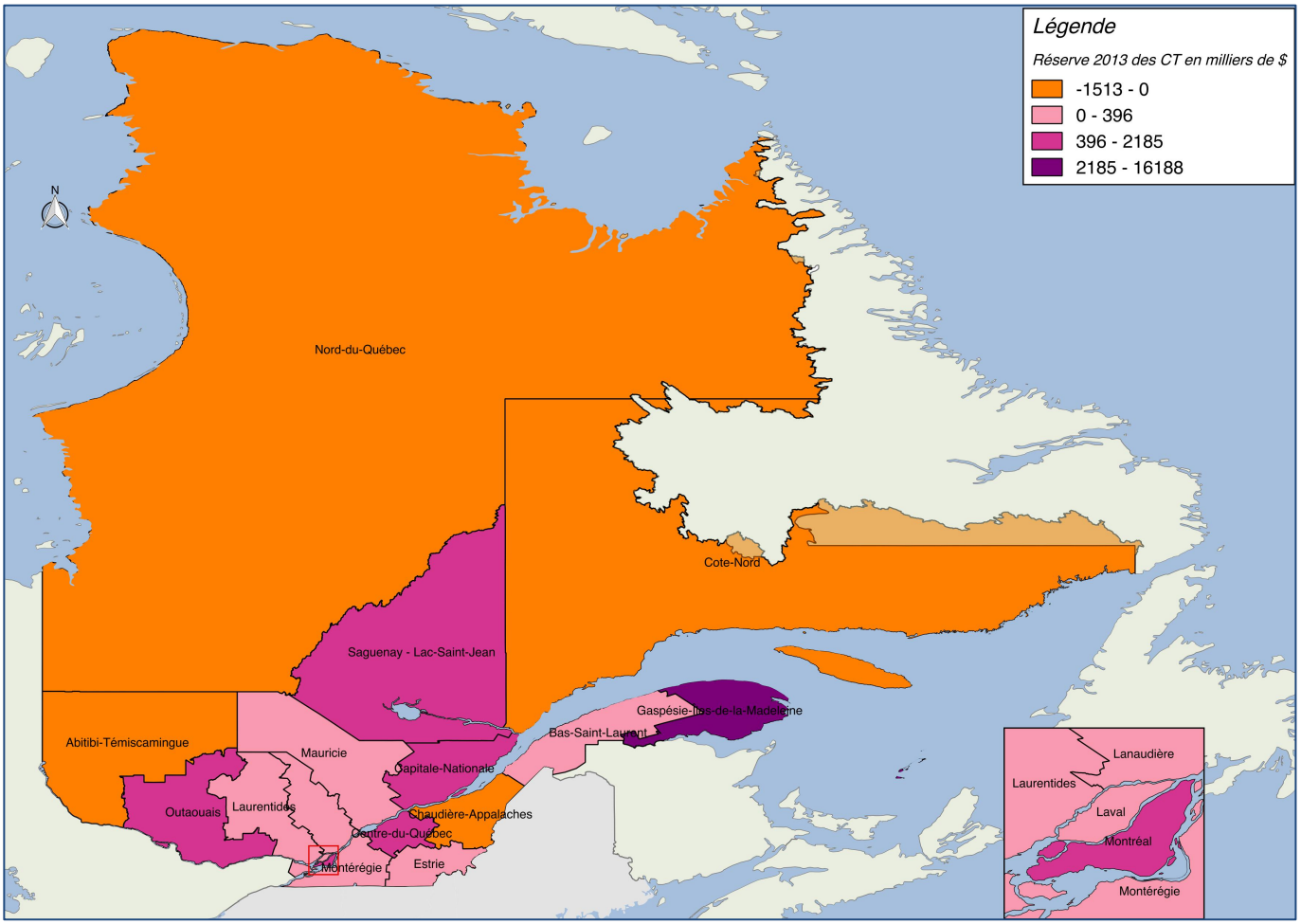

Source MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016 Note : 5 classes établies avec la fonction rupture naturelle 'Jenk' Qgis.

Le quotient de localisation permet d'identifier cinq régions dans lesquelles la réserve générale des coopératives touristiques est surreprésentée par rapport à la réserve générale de l'ensemble des coopératives non financières : GIM, Laurentides, Laval, Outaouais et SLJS. L'Outaouais a des dynamiques coopératives intermédiaires. Enfin, GIM, et SLSJ, avec des dynamiques coopératives et touristiques fortes, disposent aussi de réserves générales importantes.

Ces résultats confirment les résultats de la monographie de Simon Beaubien (2015) sur une coopérative touristique au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les fondateurs ne disposaient initialement que de très faibles fonds. Le développement de la structure s'est donc appuyé de manière importante sur la réserve générale et des subventions.

Une distribution régionale de subventions très inégale

Les subventions des coopératives ne sont plus collectées à partir de 2013. L'analyse de leur distribution spatiale est faite à partir de la dernière série disponible soit 2011. Dans les Laurentides et Laval, les CT n'ont bénéficié d'aucune subvention en 2011. *A contrario*, celles de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont touché plus de 19,6 millions de $. Cela représente 95% de l'ensemble des subventions touchées par les CNF dans cette région. Le croisement avec les données catégorisées par statuts et secteurs montre qu'une grande partie était destinée à une coopérative de consommateurs de transport dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, soit la CTMA. Excepté ce cas particulier dans la région GIM., ainsi que le Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec, les subventions destinées aux CT sont sous-représentées dans la plupart des régions comparées à celles destinées à l'ensemble des CNF. Elles sont donc très inégalement distribuées.

Le point suivant s'attache à observer les emplois générés par les coopératives touristiques en 2013. L'analyse de cette variable donne des résultats plus éclairants. La finalité sociale de l'économie sociale est d'ailleurs souvent appréhendée selon cette modalité.

7.3.2. La surreprésentation des emplois des coopératives touristiques dans les régions à dynamiques coopératives fortes

Les coopératives touristiques généraient 1 039 emplois en 1997, et 1 190 en 2001 au Québec. En 2006, le nombre d'emplois a atteint 1 986 puis est redescendu à 1 753 en 2011. En 2013, il atteint est de 1 912, soit légèrement en-deçà du pic historique de 2006. Cela correspond à 4,1% des emplois de l'ensemble des CNF et 0,05% des emplois totaux, soit des chiffres similaires à la contribution des CT en matière de chiffre d'affaires. La distribution régionale des emplois est d'ailleurs relativement proche de celle du CA. Les trois régions avec le nombre d'emplois des coopératives touristiques les plus faibles sont la région Laurentides (10), pourtant fortement touristique, le Nord-du-Québec (5) et l'Abitibi-Témiscamingue (7).

Les deux régions les mieux pourvues en emplois coopératifs touristiques sont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (492) et le Saguenay-Saint-Laurent (297). Le pôle de Montréal en concentre un peu plus de 300, soit moins qu'en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et un plus que dans le SLSJ. Le pôle Capitale-Nationale ne totalise que 132 emplois coopératifs touristiques.

La distribution régionale montre que comparativement aux emplois totaux, le tourisme coopératif génère plus d'emplois en région périphérique (cf. carte 23).

Carte 23 – Emplois des coopératives touristiques 2013

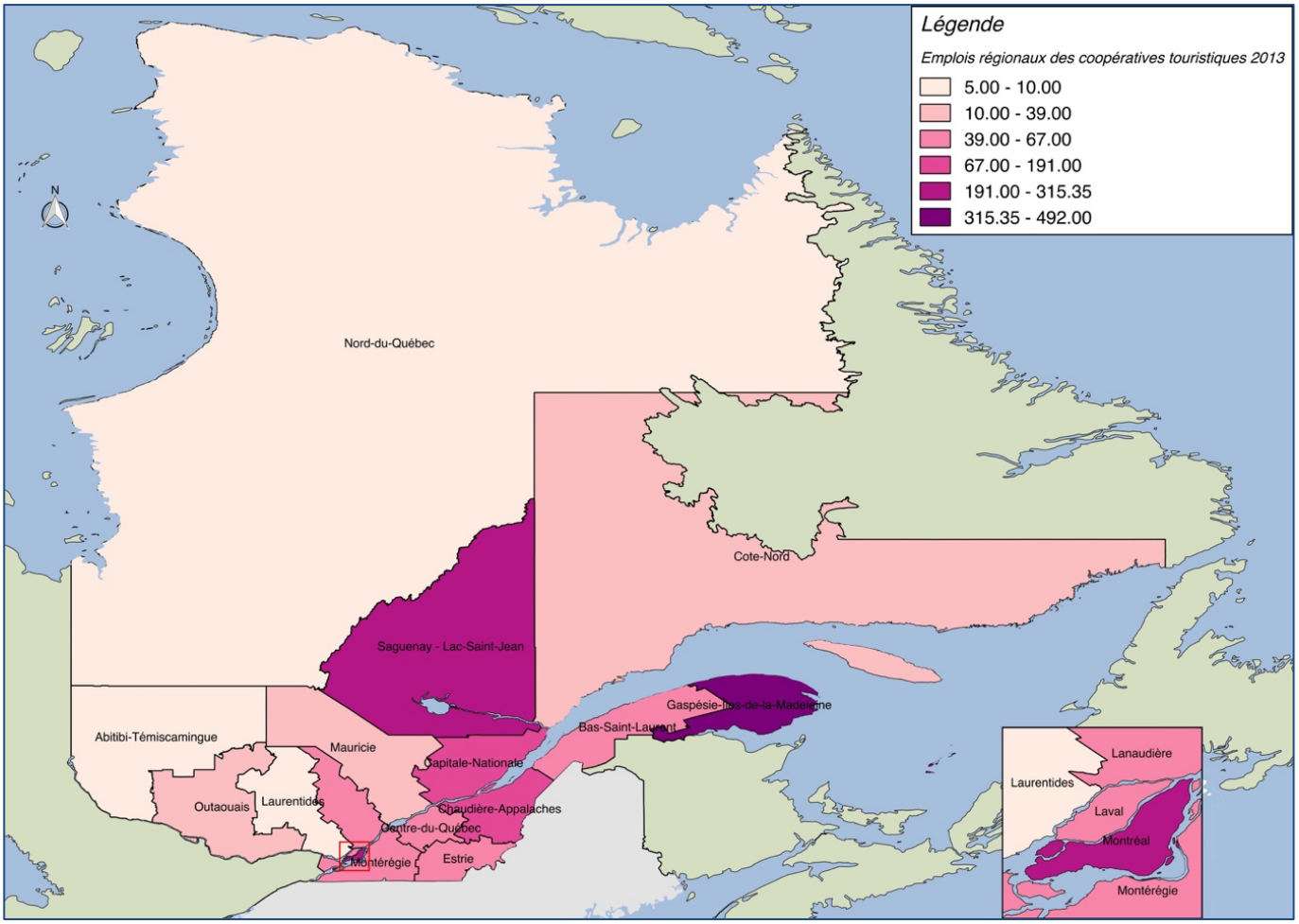

Source MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 6 classes fonction rupture naturelle 'Jenk' Qgis

Le nombre d'emplois a été rapporté au nombre total d'emplois des CNF par région, puis au nombre total d'emplois régionaux par la méthode du quotient de localisation. En ce qui concerne les emplois des CT, comparés à ceux de l'ensemble des CNF, le quotient de localisation révèle

que six régions sont spécialisées dans l'activité touristique par rapport aux autres activités coopératives : 1) Côte-Nord, 2) Chaudière-Appalaches, 3) Lanaudière, 4) Saguenay–Lac-Saint-Jean, 5) Laval et 6) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les quatre dernières sont plus fortement spécialisées.

La surreprésentation du quotient de localisation des emplois des CT rapportés à l'ensemble des emplois permet de distinguer sept régions : 1) Bas-Saint-Laurent, 2) Centre-du-Québec, 3) Chaudière-Appalaches, 4) Côte-Nord, 5) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 6) Nord-du-Québec et 7) Saguenay–Lac-Saint-Jean (cf. carte 24).

Carte 24 – Quotient de localisation des régions selon les emplois des coopératives touristiques rapportés aux emplois totaux 2013

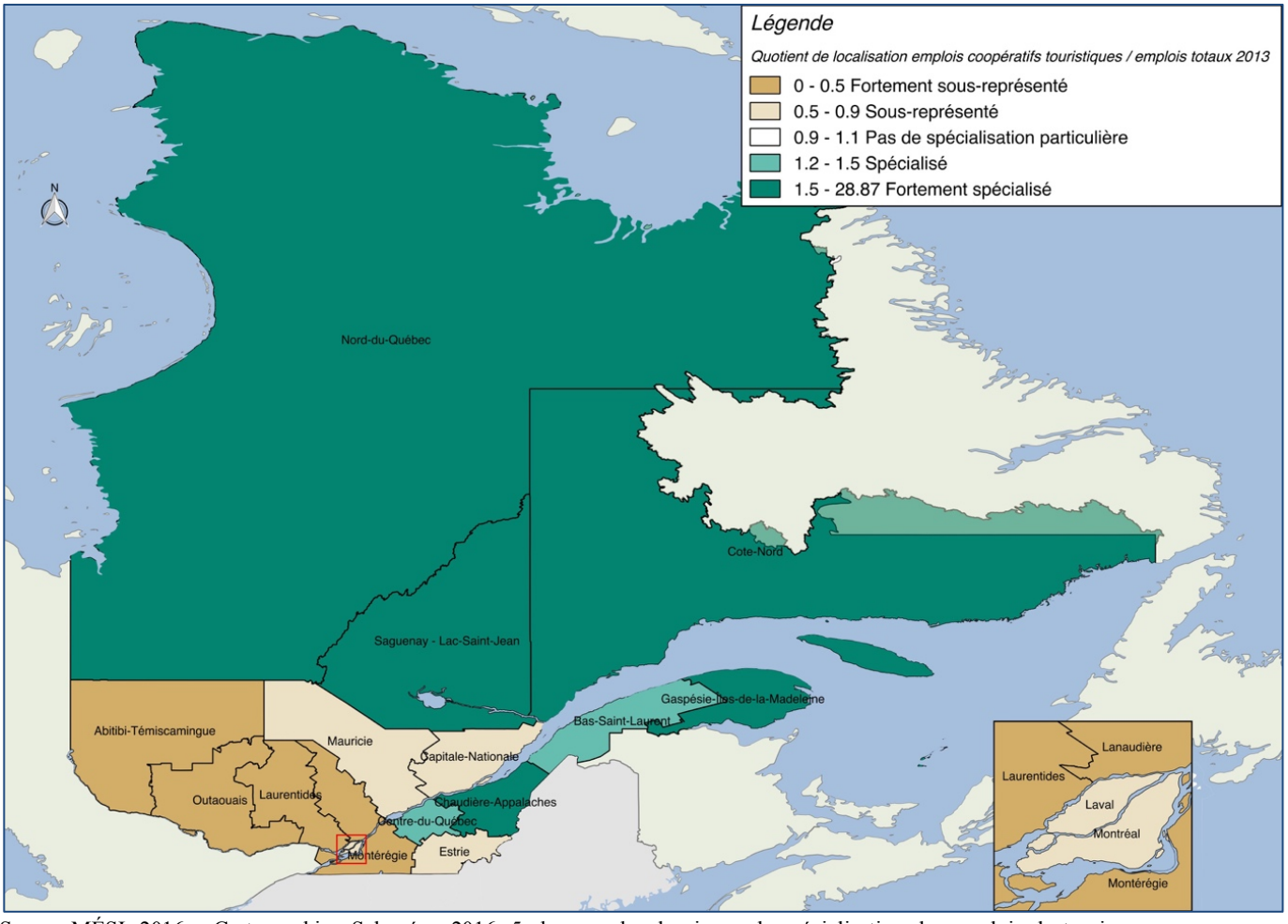

Source MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016. 5 classes selon le niveau de spécialisation des emplois du tourisme coopératif/emplois totaux 2013 – Note : Les données d'emplois du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord sont agrégées.

Les emplois coopératifs sont surreprésentés dans les cinq régions à dynamiques coopératives fortes soit le Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que dans deux régions éloignées avec des dynamiques coopératives intermédiaires que sont la Côte-Nord et le Nord-du-Québec. Ces deux dernières ont des données d'emplois agrégées, en conséquence de quoi les emplois coopératifs touristiques de ces deux régions ont été rassemblés pour calculer le quotient de localisation. Dans les faits, la Côte-Nord compte 38 emplois de ce type et la région Nord-du-Québec quelques-uns [170] seulement. Dans cette dernière, les services touristiques sont assurés majoritairement par des coopératives autochtones dont les données ne nous ont pas été communiquées. Les trois seules CT 2013 du Nord-du-Québec, hors coopératives autochtones, se situent à Chibougamau. La première est une structure de taxi. La seconde organise des activités autour de la thématique médiévale pour les familles et les groupes. La dernière est un restaurant qui semble fermé depuis. À partir des données disponibles, il est possible de considérer que la Côte-Nord comme seule région septentrionale dans laquelle les emplois des coopératives touristiques sont surreprésentés. Sur ces bases, il semble donc que **le nombre d'emplois du tourisme coopératif soit plus important dans les régions dynamiques à caractère coopératif ainsi que sur la Côte-Nord.**

Les données sur les salaires et les charges ne sont plus collectées par le MÉSI en 2013. Les salaires ont donc été rapportés aux nombres d'emplois des CT en 2011. La moyenne québécoise des rémunérations des coopératives touristiques était de 18 753$ en 2011. Seules cinq régions et un pôle québécois se situent au-delà de cette moyenne à savoir la Capitale- Nationale, le Centre-du-Québec, la Côte-Nord, et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Mauricie. Les emplois semblent très précaires dans trois régions : l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette dernière est l'une des régions dans laquelle les coopératives touristiques sont les plus pourvoyeuses d'emplois. En outre, 70% des CT sont des coopératives de solidarité. Celles-ci génèrent plus d'emplois que les autres coopératives d'autres statuts, mais les salaires y sont plus faibles (cf. 7.2.3.).

---

[170] Faute d'un nombre suffisant de coopératives, les données du Nord-du-Québec (2 coopératives) et de l'Abitibi-Témiscamingue (3 coopératives) ont été agrégées. Les 5 coopératives touristiques dans ces deux régions réalisent à peine plus de 300 000$ de CA et généreraient 12 emplois, ce qui en regard du chiffre d'affaires invite à penser qu'ils sont faiblement rémunérés. Cela est confirmé par les salaires 2011/emplois 2011 (cf. carte 30).

De plus, à l'échelle régionale, la relation entre la présence de coopératives de solidarité et la faiblesse des niveaux de salaire n'est pas systématique (cf. carte 25). Toutes les coopératives touristiques dans la région Côte-Nord par exemple sont des coopératives de solidarité, mais la rémunération régionale y est supérieure à la moyenne.

Carte 25 – Salaires moyens par emploi des coopératives touristiques 2011

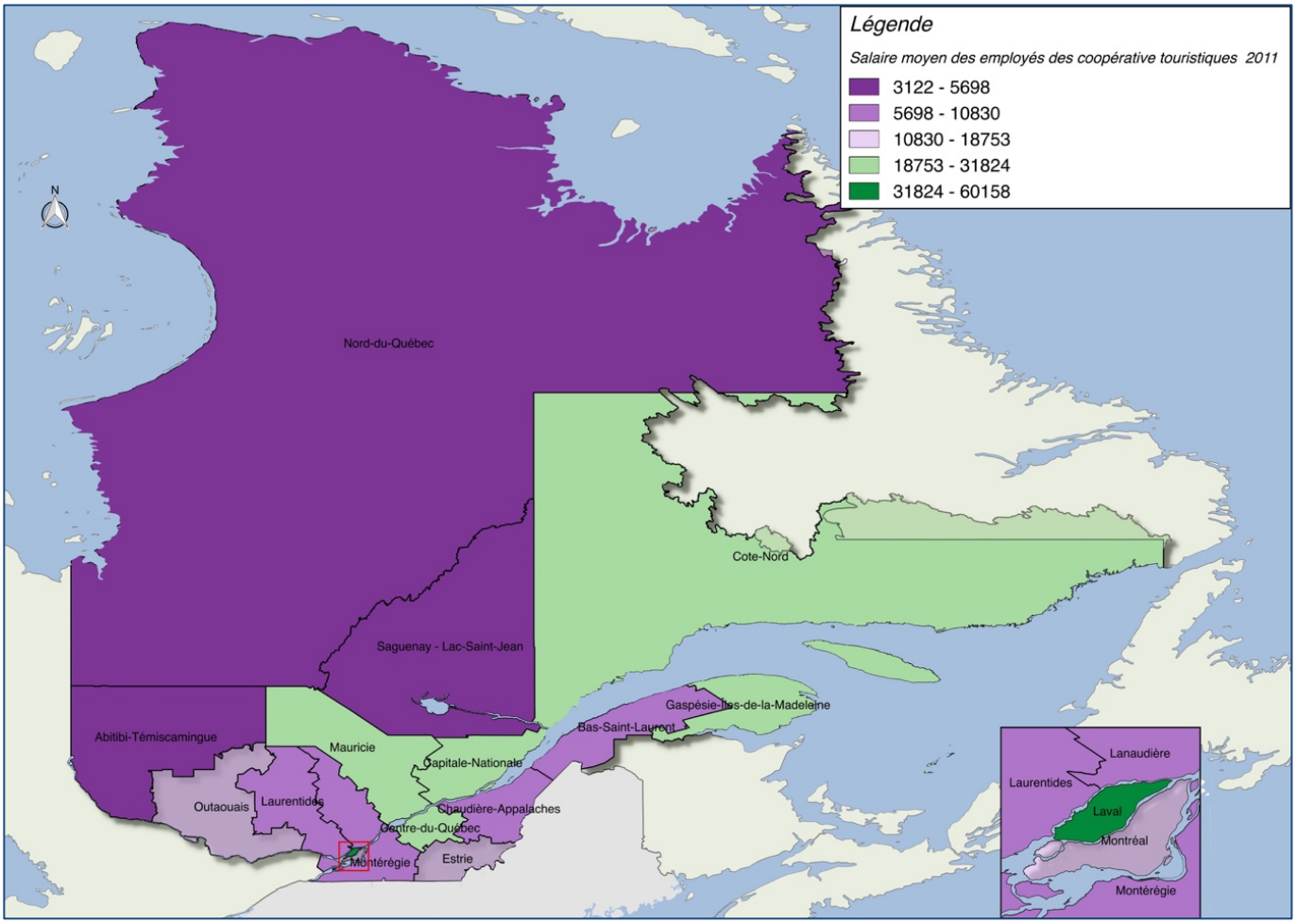

Source MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 5 classes 'Ruptures naturelles' selon la moyenne du Québec.

Les données d'emplois révèlent une spécialisation dans le tourisme coopératif des régions à forte dynamique coopérative, ainsi que pour la Côte-Nord. Pour autant, les salaires moyens sont plus faibles que la moyenne québécoise dans quatre des six régions dans lesquelles l'emploi des coopératives touristiques est surreprésenté. Les retombées économiques, en matière de chiffre

d'affaires et d'emplois, sont mitigées à l'échelle régionale. Cela étant noté, il faut relever que les quatre régions considérées comme en difficulté démoéconomique avec des dynamiques coopératives fortes sont les territoires dans lesquels les emplois générés par le tourisme coopératif sont surreprésentés. Une région septentrionale, la Côte-Nord, pourtant dynamique, mais en déclin en matière touristique, semble aussi dans ce cas. Le point suivant concerne les dynamiques démocratiques régionales des coopératives touristiques.

7.3.3. La vitalité participative des coopératives touristiques

Le nombre de membres des coopératives touristiques est de 27 148 en 2013. Malgré la forte augmentation observée entre 1997 et 2013, les CT comptent en moyenne moins de membres que les CNF. La distribution régionale des membres des CT est représentée dans la carte 26 qui suit.

En regard des résultats économiques des coopératives touristiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le faible nombre de membres peut poser question. La coopérative CTMA, la plus importante, ne compte qu'une cinquantaine de membres. Ce chiffre est disproportionné vu la taille et le poids économique de la CTMA. Il apparaît, en effet, que la volonté des membres soit une ouverture très partielle du sociétariat[171].

[171] « Il y a une volonté de vouloir éviter une masse qui arrive du jour au lendemain et qui vient tout bousiller finalement ce qui a été mis en place. Mais annuellement il rentre un et deux membres par année. Ce n'est que des gens des îles qui sont sur le conseil d'administration et qui sont membres de la coop. » (Débats de l'Assemblée nationale, 2010). Repéré à http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_49869&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

Carte 26 – Nombre de membres des coopératives par région 2013

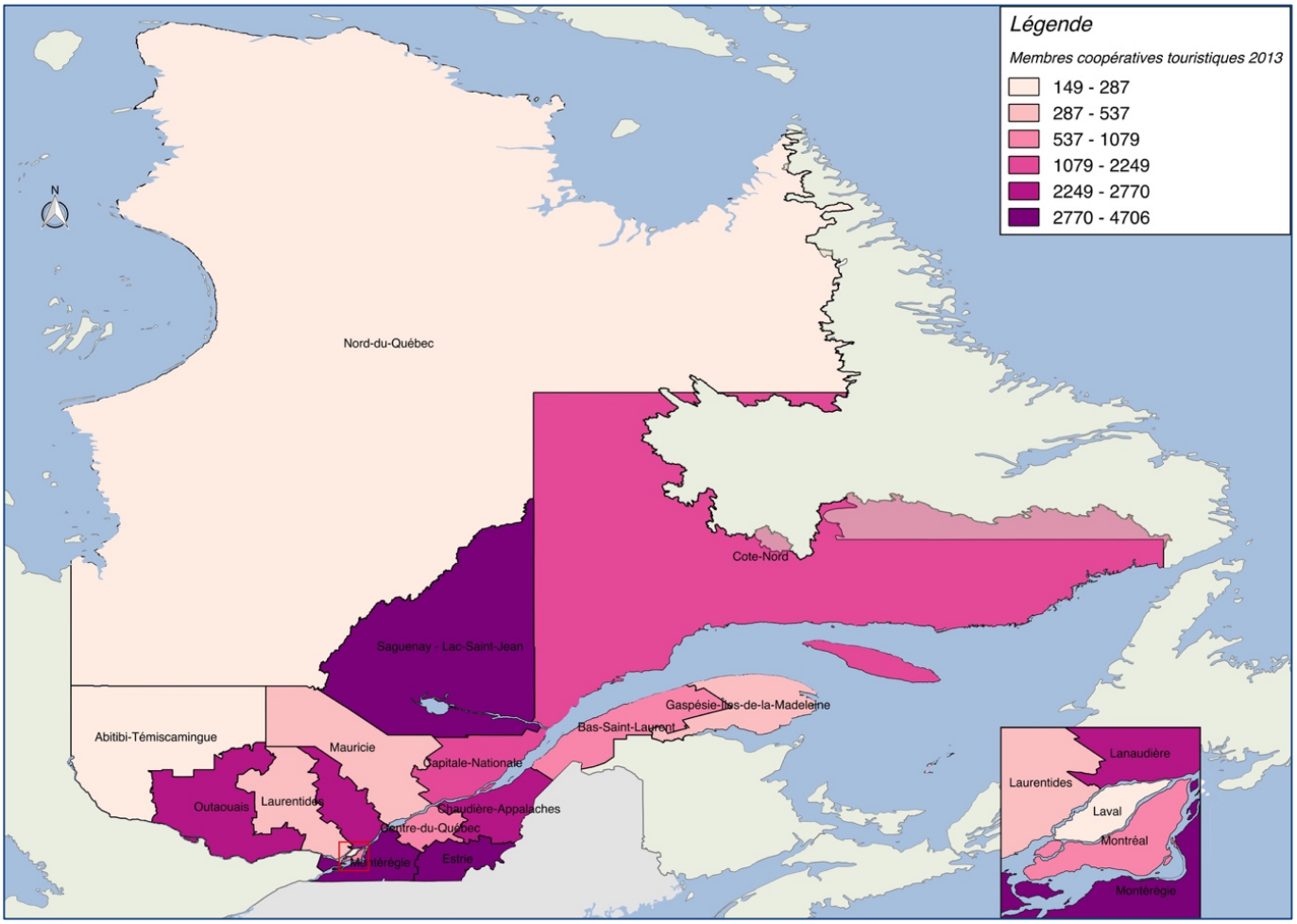

Source : MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : 5 classes ruptures naturelles 'Jenk' Qgis

La cartographie de la distribution du quotient de localisation des membres des coopératives de tourisme comparé à l'ensemble des CNF révèle huit régions dans laquelle le sociétariat des CT est surreprésenté : Laval, Chaudière-Appalaches, Outaouais, Lanaudière, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montérégie, Estrie et Côte-Nord (cf. carte 27).

Carte 27 – Quotient de localisation du nombre de membres des coopératives par rapport à la population

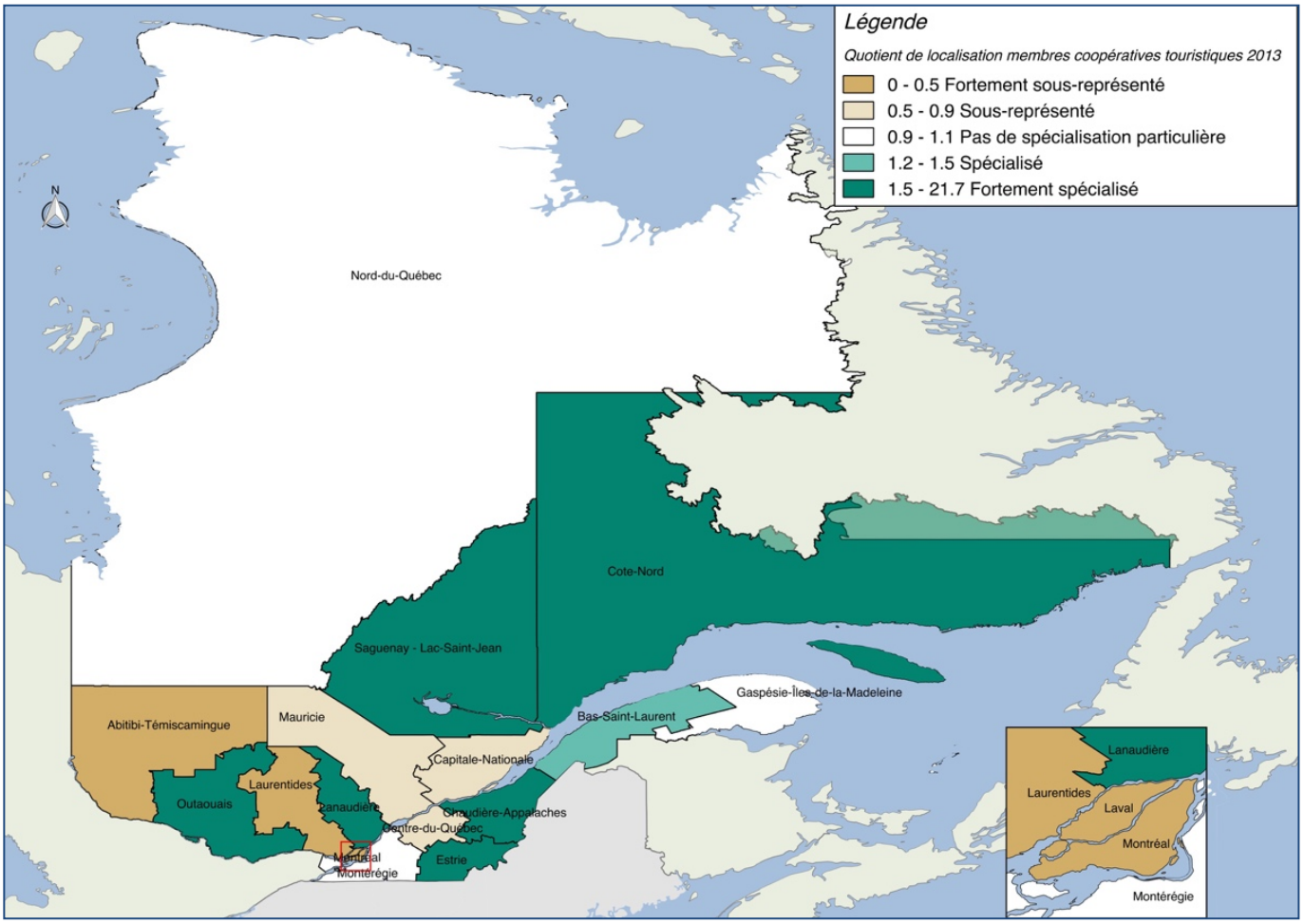

Source : MÉSI, 2016 – Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : 5 classes établies selon le niveau de spécialisation régional en matière de nombres de membres des coopératives de tourisme /population 2013.

Dans certaines régions, cela s'explique par une forte vitalité démocratique des CT, pour d'autres telles que Laval, cela est dû à la faible vitalité démocratique de l'ensemble du mouvement coopératif : cette région est celle qui compte le moins de membres de CNF pour chaque série. Le nombre de membres des coopératives a donc été rapporté à la population en utilisant le quotient de localisation. Sept régions ont donc un nombre de membres de coopératives touristiques surreprésenté en regard de leur poids en matière de population : Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Laurentides, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean. On retrouve dans ce groupe, toutes les régions, excepté la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, avec des dynamiques coopératives fortes. En outre trois autres sont surreprésentées en matière de membres des CT : l'Outaouais, l'Estrie et plus surprenant Lanaudière. Cette dernière était considérée comme région avec des dynamiques coopératives faibles au chapitre précédent avec

un nombre de membres de coopératives rapporté à la population inférieur à la moyenne québécoise (cf. graphique 8) ce qui peut expliquer ce phénomène. Quatre CT sont localisées dans cette région. La première est une coopérative de producteurs de transport. La seconde est une coopérative de solidarité de centre de ski avec un projet de centre de villégiature[172]. Les deux autres sont des centres de loisir jeunesse. Ces dernières, des coopératives de solidarité, se sont diversifiées dans la vente de fournitures et offrent des rabais aux membres, ce qui peut être la raison d'un succès de leur sociétariat. L'Outaouais et l'Estrie disposent tous deux d'un nombre de membres des CPF supérieur à la moyenne et dans une évolution favorable. Ces deux régions sont en outre des régions touristiques. Au total, trois régions, en difficulté démoéconomique, font preuve de vitalité participative des coopératives touristiques : Bas-Saint-Laurent, Estrie, et Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans le dernier point, de cette partie, une synthèse de l'état des lieux des coopératives touristiques est proposée.

7.3.4. Synthèse de l'état des lieux du tourisme coopératif au Québec

L'augmentation importante du nombre des coopératives depuis 1997 est remarquable dans un contexte touristique morose au Québec. Leur localisation en région, y compris dans celles les plus éloignées des centres urbains, confirme l'intérêt que peuvent représenter ces initiatives locales pour les territoires dits périphériques. Toutefois, leur offre et leurs activités sont très disparates et atomisées. Il existe, sous forme coopérative, des campings, des restaurants, des centres de ski, des organisateurs d'évènements, des gîtes, des auberges de jeunesse, des sports de pleine nature, des coopératives de transport, … De plus, beaucoup de ces coopératives ont une stratégie de communication défaillante : plusieurs CT ne disposent pas d'un site internet. Certaines sont adhérentes des Coopératives de développement régional, mais il n'existe pas de regroupement des CT. Le site Québec original, qui émane de Tourisme Québec, regroupe un certain nombre de leurs offres, noyées au milieu de l'ensemble des entreprises sans signaler systématiquement le caractère coopératif. D'autres sont membres

[172] Repéré à http://www.haute-matawinie.com/image/plandirecteurmontrenelle.pdf

d'Aventure Ecotourisme Québec, une association professionnelle, centrée sur l'écotourisme, mais là encore aucune distinction n'est faite entre entreprises capitalistes et coopératives. Il est bien difficile pour des touristes de distinguer leurs offres et leurs spécificités. Très peu d'entre elles, souvent citées comme modèles, revendiquent leur caractère coopératif. Il semble qu'elles n'ont pas réussi à faire mouvement et ne revendiquent pas leurs spécificités. Ces difficultés, mais aussi la jeunesse des coopératives touristiques de nouvelle génération peuvent expliquer la disparité des résultats économiques relevée au point 7.3.1. Comme cela a été montré, ces entreprises, mis à part quelques cas exceptionnels, sont des petites structures avec un chiffre d'affaires plus faible et avec moins d'actifs que dans l'ensemble du mouvement coopératif. Le financement des actifs est assuré par des dettes auprès de bailleurs de fonds, mais aussi par des fonds propres. Ces fonds sont constitués de parts sociales des sociétaires et de réserves impartageables. Les parts sociales des membres sont inférieures à la moyenne du mouvement coopératif, ce qui peut s'expliquer par la surreprésentation des coopératives de solidarité dans ce secteur. Il est en effet probable que des catégories de membres moins impliqués économiquement que les membres travailleurs ou producteurs, aient plus de réserve à investir de manière significative dans les parts sociales. Cela peut s'expliquer aussi par les difficultés pour les membres d'apporter du capital au démarrage de ces entreprises en raison d'un manque de fonds comme l'a signalé Beaubien (2015). Les réserves impartageables, quant à elles, sont proportionnellement plus importantes dans le secteur touristique que dans l'ensemble du mouvement. Cela en fait des structures de tourisme originales avec une propriété commune des moyens de production importante et souvent multipartite. Ces organisations semblent peu soutenues en matière de subvention à l'exception de certaines coopératives de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine telle la CTMA. En considérant la finalité sociale des CT en fonction du nombre d'emplois générés, ces configurations semblent particulièrement intéressantes pour certaines régions éloignées des centres urbains où les emplois sont surreprésentés. Toutefois, il a été montré qu'un certain nombre des emplois générés semblent faiblement rémunérés.

En ce qui concerne la vitalité démocratique de ces entreprises collectives, les régions avec des dynamiques coopératives fortes disposent d'un nombre de membres des coopératives touristiques surreprésenté. Les coopératives touristiques participent donc à un processus de démocratisation de l'économie dans les régions impulsé par le mouvement coopératif.

Le présent état des lieux a participé à une meilleure compréhension du phénomène observé. Les CT se localisent principalement dans les régions disposant d'une culture coopérative forte et de dynamiques touristiques supérieures à la moyenne. Leurs retombées socioéconomiques sont mitigées à partir des données quantitatives, toutefois elles peuvent représenter une solution intéressante lorsque les capitaux propres sont insuffisants. Les résultats révèlent une forme originale de propriété commune des actifs nécessaires à la mise en tourisme. La faible différenciation de leur production par rapport au marché d'après l'analyse documentaire des sites internet des coopératives et des produits de tourisme coopératifs présents sur la toile pose question et mériterait d'être investiguée à une échelle plus fine. De plus, il est difficile de repérer les dynamiques régionales à partir de l'état des lieux. Néanmoins, l'évolution du nombre de coopératives en région et les quotients de localisation permettent de mettre en évidence qu'au moins deux régions, à savoir la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, considérées en difficulté en matière démographique et économique, avec des dynamiques coopératives et touristiques fortes, semblent bénéficier de dynamiques fortes en ce qui concerne les coopératives touristiques.

Une matrice ordonnée suivante (cf. tableau 10) synthétise les résultats mis en évidence dans les points précédents. Elle représente, d'une part, les dynamiques de localisation des coopératives touristiques en région à partir de l'évolution du nombre de celles-ci analysée au point 7.1. D'autre part, les retombées régionales ont été analysées par l'intermédiaire du quotient de localisation en ayant recours à cinq variables : 1) le chiffre d'affaires, 2) les actifs, 3) les emplois, 4) la réserve générale et 5) le nombre de membres. Les deux premières variables permettent d'estimer la taille des structures. Les emplois sont considérés comme le moyen de mesurer partiellement la finalité sociale de l'économie sociale. La réserve générale est un indicateur de propriété commune des moyens de production. Enfin, le nombre de membres est un indicateur de la vitalité participative des entreprises coopératives et de leur capacité à participer à la démocratisation de l'économie.

A partir de la matrice, les régions ont été catégorisées en fonction de leur dynamique coopérative touristique. Celles dont les variables retenues sont fortement surreprésentées et l'évolution du nombre de coopératives touristiques par habitant est supérieure à la moyenne ont été considérées

comme régions avec des dynamiques coopératives touristiques fortes. Les régions dont une majorité d'indicateurs sont fortement sous-représentés et le nombre de coopératives touristiques par habitant inférieur à la moyenne ont été considérées comme régions avec dynamiques coopératives faibles. Les régions dans lesquelles les résultats des coopératives touristiques sont plus irréguliers ont été considérées comme des régions avec des dynamiques coopératives touristiques intermédiaires. Les deux pôles québécois ont été considérés indépendamment selon les mêmes critères.

Tableau 10 – Matrice ordonnée des dynamiques régionales des coopératives touristiques

Région	Dynamiques coopératives touristiques	Evolution nombre coop 01-13	QL CA/PIB	QL Actifs coop touristiques/actifs CNF	QL parts sociales CT/parts CNF	QL emplois/emplois totaux	QL réserve CT/réserve CNF	QL membres CT/membres CNF
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Dynamiques coopératives touristiques fortes							
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine								
Chaudière-Appalaches	Dynamiques coopératives touristiques intermédiaires							
Outaouais								
Côte-Nord								
Bas-Saint-Laurent								
Estrie								
Mauricie								
Centre-du-Québec								
Abitibi-Témiscamingue								
Nord-du-Québec								
Laval	Dynamiques coopératives touristiques faibles							
Lanaudière								
Laurentides								
Montérégie								
Capitale-Nationale	Pôle à dynamique coopérative touristique intermédiaire							
Montréal	Pôle à dynamique coopérative touristique faible							

Légende des Dynamiques de localisation coopératives touristiques

- Au-dessus de la moyenne, évolution favorable
- Au-dessus de la moyenne, évolution défavorable
- En-dessous de la moyenne, évolution favorable
- En-dessous de la moyenne, évolution défavorable

Légende des retombées

- Fortement surreprésentées
- Surreprésentées
- Pas de spécialisation
- Sous représentées
- Fortement sous représentées

Source : MÉSI, 2016 – Représentation : Salaméro, 2016

Analyse de la matrice

a) Les régions avec des dynamiques coopératives touristiques fortes : Saguenay–Lac-Saint-Jean et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Ces deux régions étaient considérées comme en difficulté démoéconomiquement avec des dynamiques coopératives et touristiques fortes. Ces régions disposent du nombre de coopératives touristiques par habitant le plus élevé en 2013. Deux générations de coopératives se côtoient : d'une part des CT de consommateurs et de travailleurs relativement anciennes et une nouvelle génération de CT multipartites. Seulement trois, parmi celles encore actives, ont été fondées avant les années 1990 dans le SLSJ. Toutes trois sont des coopératives de consommateurs de loisirs, la plus ancienne date de 1942. Une coopérative de travailleurs, le centre de ski du Mont Victor-Tremblay, a été créée en 1996 (cf. encadré 9). Les nouvelles structures ont été constituées postérieurement à cette date, toutes sous la forme de coopératives de solidarité. Dans la seconde région, la CTMA a émergé en 1944, les autres, principalement des coopératives de solidarité, sont très récentes. Nous avons vu que la taille de cette structure de transport modifie considérablement les résultats dans cette région. Excepté l'indicateur de vitalité démocratique en Gaspésie dont le QL est proche de 1, tous les indicateurs retenus sont très importants dans ces deux unités spatiales. Le nombre de CT est supérieur à la moyenne et évolue favorablement dans ces deux régions.

b) Les régions avec des dynamiques coopératives touristiques intermédiaires : deux sous-groupes

Le **premier groupe** est constitué de quatre régions dans lesquelles les indicateurs surreprésentés sont majoritaires : Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Outaouais. Les deux premières disposent de dynamiques coopératives fortes. Le nombre de CT dans Bas-Saint-Laurent est resté stable jusqu'en 2011 puis a augmenté entre 2011 et 2013. Le CA, les actifs, et la réserve sont faibles. Les membres et les emplois sont légèrement surreprésentés. En Chaudière-Appalaches, le nombre de CT est supérieur à la moyenne et évolue positivement mais en-deçà de la moyenne. Seuls les indicateurs de CA et de réserve sont bas dans cette région. Les

emplois générés par le tourisme coopératif, comparés aux emplois totaux, sont importants. Enfin la Côte-Nord et l'Outaouais présentent des résultats remarquables : la première a été considérée comme dynamique démoéconomiquement, avec des dynamiques coopératives et touristiques intermédiaires. Il avait été observé que le tourisme déclinait dans cette région alors qu'il constituait une part importante de l'économie régionale au début de la période d'observation. Parallèlement au dynamisme économique, elle bénéficie d'un relatif dynamisme coopératif touristique. Seuls les indicateurs qui concernent le PIB et la réserve sont faibles. L'Outaouais, une région avec des dynamiques touristiques fortes, a une forte dynamique coopérative touristique comparé à son développement coopératif global mais les retombées en matière de CA et d'emplois restent ténues, comparées à son économie régionale.

Le **second sous-groupe** est composé de cinq régions : Abitibi-Témiscamingue, Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, et Nord-du-Québec. Le nombre de coopératives par habitant se situe au-dessus de la moyenne, mais une majorité des quotients de localisations sont inférieurs à un ce qui révèle une faible spécialisation dans le tourisme coopératif. Cela est particulièrement prégnant pour le Nord-du-Québec où tous les indicateurs sont faibles et en Abitibi-Témiscamingue où seul le QL sur les parts sociales est surreprésenté. La Mauricie et l'Estrie, pourtant deux régions en difficulté en matière démographique et économique avec des dynamiques touristiques importantes ont des indicateurs qui révèlent une sous-concentration. Enfin, le Centre-du-Québec, région en difficulté avec des dynamiques coopératives et touristiques fortes, a des emplois coopératifs touristiques importants, mais l'ensemble des autres variables montrent une faible spécialisation.

c) Les régions avec des dynamiques coopératives touristiques faibles : Lanaudière, Laurentides, Laval et Montérégie

Les quotients de localisation des parts sociales, des actifs et de la réserve de la région de Laval sont surreprésentés comparés à l'ensemble de l'économie coopérative. Seuls les QL (quotient de localisation) des parts sociales et du nombre de membre montrent une spécialisation du tourisme coopératif dans la région Lanaudière. En Laurentides, les parts sociales et la réserve sont plus concentrées. Rappelons que toutes trois disposent de dynamiques coopératives faibles,

ce qui peut expliquer cette importance de certaines modalités. La région Montérégie ne présente aucun indicateur surreprésenté.

d) Un pôle québécois avec des dynamiques coopératives touristiques intermédiaires : Capitale-Nationale

Le pôle Capitale-Nationale a un nombre de coopératives touristiques par habitant au-dessus de la moyenne qui évolue moins favorablement que la moyenne. Le chiffre d'affaires des coopératives touristiques est important. Les QL d'actifs et de parts sociales des CT sont surreprésentés. Les emplois générés sont faibles.

e) Montréal avec des dynamiques coopératives touristiques faibles

Montréal compte moins de coopératives touristiques par habitant que la moyenne québécoise et cela évolue défavorablement. En outre les quotients de localisation, tous inférieurs à 1, indiquent que ce pôle n'est pas du tout spécialisé dans le tourisme coopératif.

Dans le point suivant, nous utiliserons la typologie mise en évidence, ainsi que celles dégagées au chapitre précédent, pour répondre à la seconde question de recherche : les initiatives locales de mise en tourisme, telles que les coopératives touristiques, sont-elles une opportunité pour les territoires désavantagés ?

7.4. Les coopératives touristiques : une opportunité pour les territoires en difficulté ?

Cette partie vise à répondre à la seconde question de recherche (cf. 4.2.) formulée ainsi la mise en tourisme par les coopératives touristiques profite-t-elle à des territoires désavantagés. Deux sous-questions de recherche permettaient de préciser cette question. La première concernait la localisation des coopératives de tourisme coopératif, la seconde se focalisait sur les retombées économiques. Cette partie est organisée en trois points principaux. Chacun examinera d'une part les dynamiques de localisation et d'autre part les retombées économiques.

Le premier point s'attache à comparer les dynamiques démoéconomiques régionales avec les dynamiques coopératives touristiques. Le second point croise les dynamiques coopératives avec les dynamiques coopératives touristiques. Enfin, le dernier point s'attarde aux dynamiques touristiques et aux dynamiques coopératives touristiques.

Considérations méthodologiques

Pour répondre au deux sous-questions, les données des coopératives 2013 ont été agrégées selon les unités spatiales établies à partir des catégories de région construites au chapitre précédent dans chaque point. La technique du quotient de localisation permet de mettre en évidence la concentration des modalités dans les unités spatiales catégorisées. Neuf indicateurs ont été retenus pour évaluer les dynamiques de localisation et les retombées. Les deux premiers concernent les localisations des coopératives touristiques en 2001 et en 2013. Le suivant mesure la concentration du chiffre d'affaires coopératif touristique 2013 rapporté au PIB des unités spatiales dans chaque catégorie. Le quatrième mesure la surreprésentation des emplois coopératifs touristiques comparée aux emplois totaux. Les cinq derniers comparent les actifs, les parts sociales, la réserve générale, les membres et les subventions des coopératives touristiques comparés à l'ensemble du mouvement coopératif non financier pour chaque catégorie de région. Les subventions sont issues de la série 2011, toutes les autres variables sont les plus récentes soit 2013. La même méthodologie a été appliquée à chacun des points. Nous verrons que les coopératives touristiques profitent principalement aux territoires en difficulté démoéconomiquement. Elles sont aussi très présentes dans les régions avec dynamiques coopératives fortes. La répartition est moins polarisée si l'on compare les dynamiques coopératives touristiques aux dynamiques touristiques régionales. L'ensemble des résultats sera discuté en dernière partie.

7.4.1. Croisement des dynamiques démoéconomiques et des dynamiques coopératives touristiques

A partir des variables démographiques et économiques sélectionnées, une typologie de cinq catégories de régions a été dressée au point 7.1. La première catégorie était constituée des régions en difficulté (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Centre du Québec), la seconde des régions intermédiaires (Chaudière-Appalaches, Outaouais et Lanaudière), la troisième des régions dynamiques (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Laurentides, Nord-du-Québec, Laval et Montérégie) et les deux dernières des pôles québécois. Montréal était classé comme pôle à performance intermédiaire, et la région Capitale-Nationale comme pôle dynamique. Les données 2013 ont donc été agrégées selon ces catégories. Le tableau suivant représente les concentrations selon les indicateurs retenus.

Tableau 11 – Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques démoéconomiques régionales.

Dynamiques démographiques et économiques régionales	QL nombre 2001	QL Nombre 2013	QL CA/PIB 2013	QL emplois/ emplois totaux 2013	QL actifs coop tour/ actifs coop nf 2013	QL parts sociales coop tour/ parts coop nf 2013	QL réserve coop tour/ réserve coop nf 2013	QL membres coop tour/ membres coop nf 2013	QL subventions coop tour 2011/ subventions coop nf 2011
Difficulté	1,73	2,24	3,97	3,41	3,16	7,23	3,89	1,22	2,60
Intermédiaire	0,81	1,04	0,58	0,90	2,27	10,59	0,30	1,67	0,10
Dynamiques	0,77	0,73	0,34	0,26	0,14	0,16	0,09	1,36	0,14
Montréal –Pôle intermédiaire	0,61	0,43	0,36	0,70	0,16	1,05	0,24	0,22	0,04
Capitale-Nationale – Pôle dynamique	1,75	1,10	1,47	0,72	2,32	22,45	1,07	0,44	0,38

Source : MÉSI 2016 et ISQ 2015 – Représentation : Salaméro, 2016

Les coopératives touristiques sont localisées principalement dans les régions en difficultés démoéconomiquement.

Le premier indicateur est le quotient de localisation des coopératives touristiques rapporté au nombre d'habitant des catégories de régions. Les CT étaient surreprésentées dans les régions en difficulté en 2001 ainsi que dans Capitale-Nationale. Le QL était inférieur à un dans les régions intermédiaires, celles dites dynamiques et dans le pôle de Montréal. En 2013, la concentration s'est renforcée dans les régions en difficulté et dans celles avec des dynamiques démoéconomiques intermédiaires. Elle a diminué dans les pôles et les régions dynamiques. À partir de ces statistiques il est possible de répondre à la question des dynamiques de localisation des coopératives touristiques. Celles-ci, comme cela a été postulé au chapitre 5, se situent principalement dans les régions en difficulté. L'émergence d'une nouvelle génération de coopératives confirme ces tendances. Il existe bien un effet de mobilisation de ces initiatives locales de mise en tourisme dans les territoires en difficulté. Les retombées économiques sont plus fortes dans ces régions.

Des retombées économiques plus fortes dans les régions en difficulté

En 2013, le chiffre d'affaires des coopératives touristiques (CT) est très présent dans les régions en difficulté et dans la région Capitale-Nationale. Il est sous-représenté dans les autres catégories. La concentration des emplois des coopératives touristiques est très forte dans les régions en difficulté et faible dans tous les autres types. Ces deux indicateurs révèlent que les CT bénéficient principalement aux territoires en difficulté.

Les actifs sont surreprésentés dans les régions en difficulté et intermédiaires ainsi que dans Capitale-Nationale. Seules les régions dynamiques ont une concentration moindre des parts sociales. La réserve, c'est-à-dire la propriété commune des moyens de production est concentrée dans celles en difficulté. Le nombre de membres, rapporté au nombre d'habitants, est très fort dans l'ensemble des régions, quelles que soient leurs catégories, et faible dans les pôles. Enfin, les subventions 2011 ont été plus importantes dans les régions en difficulté en prenant en compte les subventions touchées par la CTMA.

Les coopératives touristiques semblent donc principalement bénéficier aux territoires en difficulté à la fois en matière de localisation et de retombées économiques.

Le point suivant croise dynamiques coopératives touristiques et coopératives régionales mises en évidence au chapitre précédent.

7.4.2. Croisement des dynamiques coopératives et des dynamiques coopératives touristiques.

Le point 6.2 avait permis de catégoriser les régions en fonction des dynamiques coopératives non financières. Trois catégories ont été constituées : les régions à dynamiques coopératives faibles (Laurentides, Laval et Lanaudière), les régions à dynamiques coopératives intermédiaires (Mauricie, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Montérégie et Outaouais) les régions à dynamiques coopératives fortes (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Centre du Québec et Chaudière-Appalaches). Les deux pôles québécois ont été classés comme pôles avec des dynamiques coopératives intermédiaires. Le tableau suivant indique les quotients de localisation des indicateurs retenus pour caractériser les dynamiques coopératives touristiques en fonction des catégories des dynamiques coopératives.

Tableau 12 – Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques coopératives régionales.

Dynamiques coopératives régionales	QL nombre 2001	QL Nombre 2013	QL CA/PIB 2013	QL emplois/ emplois totaux 2013	QL actifs coop tour/ actifs coop nf 2013	QL parts sociales coop tour/ parts coop nf 2013	QL réserve coop tour/ réserve coop nf 2013	QL membres coop tour/ membres coop nf 2013	QL subventions coop tour 2011/ subventions coop nf 2011
Faibles	0,67	0,53	0,30	0,34	0,82	16,40	1,37	1,12	0,16
intermédiaires	0,76	1,10	0,44	0,38	0,49	0,25	0,30	1,59	0,09
Fortes	2,03	2,18	4,32	4,00	3,25	7,49	2,90	1,19	3,14
Montréal – Pôle intermédiaire	0,61	0,43	0,36	0,70	0,16	1,05	0,24	0,22	0,04
Capitale-Nationale – Pôle intermédiaire	1,75	1,10	1,47	0,72	2,32	22,45	1,07	0,44	0,38

Source : MÉSI 201 et, ISQ 2015 – Représentation : Salaméro 2016

Les CT sont concentrées dans les régions avec des dynamiques coopératives fortes et la région Capitale-Nationale en 2001. Douze ans plus tard, la concentration augmente dans les régions avec des dynamiques coopératives fortes et intermédiaires. Elle diminue dans les pôles et dans les régions avec des dynamiques coopératives faibles. Les indicateurs sont toujours très importants dans les régions à dynamiques coopératives fortes, en particulier les retombées économiques en chiffre d'affaires et emplois. Rappelons que les régions qui présentaient des difficultés démographiques et économiques ont des dynamiques coopératives fortes ou favorables. Les quotients de localisation rapportés aux données des CNF montrent une concentration dans les régions à dynamiques coopératives faibles pour les parts sociales, la réserve et les membres. Capitale-Nationale affiche aussi une concentration selon certains indicateurs mais la dynamique de localisation évolue défavorablement et les retombées en emploi sont plus faibles.

Les régions avec des dynamiques coopératives fortes, soit les régions en difficulté démoéconomiques, ont donc une concentration des coopératives touristiques et une surreprésentation des retombées.

De là, peut-on affirmer que le tourisme coopératif est une solution face à une problématique de développement régional ? Le dernier point vise à croiser les dynamiques touristiques régionales avec les dynamiques coopératives touristiques afin de savoir si la concentration des coopératives touristiques n'est pas cantonnée aux régions touristiques.

7.4.3. Croisement des dynamiques touristiques régionales et des dynamiques coopératives touristiques

Les dynamiques touristiques régionales ont été mises en évidence au point 6.3. Trois types de régions ont été dressés et deux catégories de pôles. Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord ont été considérées comme des régions avec des dynamiques touristiques faibles. Trois ont été estimées comme régions avec des dynamiques touristiques intermédiaires : Laval, Lanaudière et Nord-du-Québec. Huit ont été classées comme régions

avec des dynamiques touristiques fortes : Laurentides, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Centre du Québec, Mauricie, Estrie et Outaouais. Montréal a été classé comme un pôle avec des dynamiques touristiques faibles et Capitale-Nationale comme un pôle avec des dynamiques touristiques fortes malgré les tendances défavorables. Le tableau qui suit montre les valeurs des quotients de localisation des neuf indicateurs retenus pour les unités spatiales qui regroupent les régions selon ces catégories. Les régions avec des dynamiques touristiques fortes ont une surreprésentation de l'ensemble des indicateurs. Néanmoins, il faut relever la faible concentration dans les Laurentides. Celle-ci est très touristique compte tenu de la présence de grands bassins émetteurs à proximité, mais ses dynamiques coopératives sont faibles, elle a été considérée comme dynamique sur le plan économique et démographique. Le fait le plus intéressant est la concentration des coopératives touristiques dans des régions avec des dynamiques touristiques faibles. La Côte-Nord, qui figure parmi celles-ci en 2013, était considérée comme une région fortement touristique en 2001. La forte concentration des coopératives touristiques en 2001 pourrait s'expliquer par la touristicité de la Côte-Nord à cette période. Cela étant, la localisation des CT s'est amplifiée en 2013 dans ces régions. Outre celle-ci, les emplois, les actifs, les parts sociales et les membres sont surreprésentés dans cette catégorie. Seuls les chiffres d'affaire et la réserve, d'ailleurs négative, sont sous représentés.

Tableau 13– Quotients de localisation des coopératives touristiques selon les dynamiques touristiques régionales.

Dynamiques touristiques régionales	QL nombre 2001	QL Nombre 2013	QL CA/PIB 2013	QL emplois/ emplois totaux 2013	QL actifs coop tour/ actifs coop nf 2013	QL parts sociales coop tour/ parts coop nf 2013	QL réserve coop tour/ réserve coop nf 2013	QL membres coop tour/ membres coop nf 2013	QL subventions coop tour 2011/ subventions coop nf 2011
Faibles	1,27	1,35	0,58	1,45	1,52	9,55	-0,64	1,45	0,04
intermédiaires	0,62	0,57	0,39	0,31	0,09	0,10	0,09	1,79	0,19
Fortes	1,39	1,79	2,53	1,97	3,31	8,29	4,02	1,19	2,43
Montréal	0,61	0,43	0,36	0,70	0,16	1,05	0,24	0,22	0,04
Capitale-Nationale	1,75	1,10	1,47	0,72	2,32	22,45	1,07	0,44	0,38

Source : MÉSI 2016, ISQ 2015- Représentation : Salaméro 2016

Les coopératives touristiques se localisent principalement dans des régions et pôle touristiques, mais sont aussi en surnombre dans certaines régions avec les dynamiques touristiques les plus faibles.

Les analyses croisées révèlent donc une présence importante des coopératives touristiques et des retombées associées dans les régions classées en difficulté démographique et économique ainsi que dans les régions à dynamiques coopératives fortes et dans les régions touristiques. Dans une moindre mesure, les dynamiques coopératives touristiques sont notables dans Capitale-Nationale. Enfin, il existe une concentration des CT dans certaines régions avec des dynamiques touristiques faibles. À partir de ces éléments, il est possible de répondre au moins partiellement à notre seconde question de recherche qui, rappelons-le, se demandait si la mise en tourisme par les coopératives touristiques profite à des territoires désavantagés.

7.4.4. Les coopératives touristiques bénéficient aux territoires en difficulté

L'enjeu de cette contribution est d'appréhender si des initiatives locales de mise en tourisme peuvent représenter des opportunités pour les territoires en difficulté. Dans un contexte de crise et de retrait de l'État, le rôle des initiatives locales peut sembler déterminant en matière de développement territorial. La revue de littérature a montré que la nouvelle génération d'économie sociale au Québec s'était illustrée dans la revitalisation des territoires ou la lutte contre l'exclusion, ce qui a participé à la construction d'un paradigme québécois de développement territorial. Alors que beaucoup de travaux se focalisent sur les conditions qui président à un développement territorial de spécification (Lévesque, 2007), notre recherche s'est attachée à mesurer un phénomène en cours et à évaluer les effets d'un modèle de mise en tourisme géré par les acteurs locaux, soit les coopératives touristiques. Un regard attentif a été porté à leur capacité à valoriser des territoires en difficulté. La localisation et les effets des CT ont donc été questionnés sous le prisme de la justice sociospatiale. Il a été postulé que le tourisme coopératif devrait profiter aux territoires désavantagés, même si ceux-ci doivent sûrement bénéficier d'un certain nombre d'aménités. Il est probable que les territoires en difficulté bénéficient d'un environnement plus préservé ce qui peut contribuer à les rendre attractifs.

Cette hypothèse est partiellement confirmée dans cette recherche. En effet, il a été montré que **les coopératives touristiques se localisent particulièrement dans les régions en difficulté** démographique et économique mises en évidence au chapitre précédents. De plus, les **retombées économiques sont plus concentrées dans ces territoires**. Il a été montré plus avant que ces territoires disposaient de dynamiques coopératives fortes et favorables. Les difficultés démoéconomiques rencontrées entraînent vraisemblablement des mécanismes de solidarité et de mobilisation.

Il existe donc un effet de mobilisation dans ces territoires, coopératif et touristique, qui induit une prégnance des coopératives touristiques. Cette surreprésentation a pour conséquence des retombées économiques, notamment en matière d'emplois, et une forme de propriété commune des actifs à travers la réserve générale. La vitalité démocratique des coopératives touristiques semble plus forte dans les régions, quelle que soit leur dynamique, que dans les pôles. L'effet de mobilisation mis en évidence est particulièrement stimulant scientifiquement : il démontre l'importance de la dimension territoriale de l'économie sociale.

D'autre part, ce phénomène questionne l'opposition entre les différentes générations d'économie sociale. Il existe bien une nouvelle génération de CT incarnée par les coopératives de solidarité. Cela étant, les coopératives touristiques étaient déjà localisées principalement dans les régions en difficulté dès le début de la période d'observation. En ce sens, il n'apparaît pas de différence fondamentale entre les deux générations quant à leur caractère de contre-mouvement.

A part quelques contre-exemples, tels Vallée Bras-du-Nord (cf. encadré 5) ou Costes (cf. encadré 6), la nouvelle génération de CT n'a pas réussi à différencier la production vendue de celles des entreprises capitalistes. Il n'apparaît pas lors de la recherche documentaire de mouvement général de différenciation ni de production centrée sur des personnes vulnérables. Cette recherche documentaire a consisté à l'analyse de l'ensemble des sites internet des coopératives recensées ainsi qu'à la recherche de produits touristiques coopératifs. En ce sens ni la première génération ni la seconde ne produisent des produits spécifiques à ce jour. Ces entreprises collectives apparaissent disparates et atomisées. Elles sont centrées sur la production d'emplois et sur la réponse à des besoins locaux. Le caractère coopératif semble mobilisé pour réunir les financements nécessaires à la mise en tourisme. **L'absence d'une spécification de la**

production ou d'une différenciation pose question en matière de développement territorial. S'il semble bien exister, au moins dans certaines régions, des régimes territoriaux partenariaux tels que décrits par Lévesque (2007), nous n'avons pas repéré de production spécifique ni par un centrage sur un public particulier, ni par une production relevant d'une éthique particulière dans la communication des coopératives. Tranquard (2013) montre pourtant une éthique particulière dans une coopérative de tourisme. La coopérative Vallée Bras-du-Nord en question (cf. encadré 5), communique sur sa responsabilité éthique, sur ses programmes de réinsertion, et son positionnement en modèle de tourisme durable et d'écotourisme. Il n'en demeure pas moins que ces cas exceptionnels, dont l'exemple emblématique est présenté dans l'encadré 5, ne semblent pas avoir amorcé un mouvement général.

Encadré 5 – La coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord

La Vallée Bras-du-Nord se situe près de Saint-Raymond à une soixante de kilomètres de la ville de Québec. Elle offre un site remarquable de sports de pleine nature réparti sur des terres publiques et privées. C'est une zone de villégiature depuis plusieurs décennies. Dans les années 1990, les pratiques anarchiques des amateurs de plein air posent problème notamment en matière de sécurité et de violation des propriétés privées. Cette situation pousse les propriétaires riverains, les entreprises récréotouristiques, les travailleurs forestiers et touristiques, et la Chambre de commerce et la Corporation de développement à se concerter (Tranquard, 2013). Ils créent la coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord à l'été 2002, laquelle est composée des propriétaires terriens, des employés et des producteurs de services touristiques. L'objectif est de favoriser un développement de qualité, la mise en valeur la vallée, ainsi que protéger l'environnement par la promotion de l'écotourisme. Le concept de développement durable est au cœur du projet coopératif. La première phase de développement a consisté à la création de nombreux sentiers, d'équipements, et d'aménagements. Les investissements totaux de cette première phase sont estimés à plus de 5 millions de dollars. Un volet d'insertion est mis en place. Il consiste à embaucher, chaque année, une douzaine de jeunes en difficulté de la région pour assurer le développement et l'entretien des sentiers. À l'été 2013, l'activité de la vallée représentait 45000 jours de visite. Elle offre de nombreuses activités de pleine nature (randonnée pédestre, vtt, canoé, canyoning, via ferrata, …) et un pôle hébergement diversifié (refuges, campings, yourte, chalets, hôtels, auberges). C'est une destination de randonnée pédestre incontournable et la coopérative ambitionne de devenir une des premières destinations de vélo de montagne dans l'Est de l'Amérique du Nord. Elle est bénéficiaire de nombreux prix et est souvent citée en exemple.

Source : recherche documentaire multisource (cf. chapitre 10)

En outre, ces modèles n'affichent pas d'orientation sur un public vulnérable. Le lien fait entre économie sociale et tourisme social ne se vérifie pas ici. Par contre, les coopératives touristiques rejoignent des objectifs de développement territorial par la mise en tourisme du territoire comme c'est le cas de la coopérative Coste (cf. encadré 6).

Encadré 6 – La Coopérative de solidarité en tourisme équitable (Coste)

La zone la plus orientale de la Côte-Nord à 1 600 km de Montréal est en prise avec des difficultés d'accès qui limitent sa fréquentation touristique et isolent ses habitants. L'exode des jeunes y est un problème récurrent. Il est apparu nécessaire que les acteurs locaux se coordonnent pour assurer la mise en tourisme de cette région éloignée en quête de diversification économique. Cette concertation débutée en 2006 aboutit en 2009 à la création de la Coopérative de solidarité en tourisme équitable (Coste), une agence de voyage. Soutenue par diverses institutions gouvernementales (ministères du Tourisme, du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation) et régionales (Centres locaux de développement de la Basse-Côte-Nord et de la Minganie, Conférence régionale des élus), la coopérative rassemble aujourd'hui 69 membres, tels que des municipalités locales, des compagnies d'aviation, des établissements hôteliers, la Sépaq…. Beaucoup sont parties prenantes à la réalisation des forfaits touristiques comme sur le navire de croisières Bella Desgagnés ou les autotours réalisés dans la région. De nombreux partenariats ont été créés. En 2014, des croisières et une navette maritime rapide ont été mise en place pour mettre en tourisme les communautés les plus isolées grâce à un financement partiel de Tourisme Québec. Quatre employés permanents travaillent à la coopérative en plus des saisonniers. Quelque 1 200 visiteurs en 2015, dont une centaine originaire de France, ont visité ces territoires isolés grâce à cette mobilisation collective.

Source : recherche documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Trois caractères de différenciation sont néanmoins repérables par le chercheur, mais moins par les touristes. Le premier est la forte représentation des emplois générés. Les autres caractères de différenciation se situent en amont de la production. La prégnance de la réserve générale, c'est-à-dire de la propriété commune des moyens de productions est remarquable. Le troisième est la vitalité participative des coopératives touristiques en région. Il est donc possible de postuler que la nouvelle génération de CT participe à un mouvement de démocratisation de l'économie. Cette hypothèse ne peut être vérifiée à cette échelle en raison du manque de recul temporel. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

En outre, les initiatives locales de mise en tourisme s'inscrivent dans un contexte touristique difficile au Québec. D'une part, la tendance générale est au tassement, et d'autre part le rôle du tourisme comme ressort de développement n'est pas évident dans la période observée et à l'échelle retenue. Certaines régions avec des dynamiques touristiques faibles connaissent une concentration des coopératives touristiques et des emplois générés. D'autres régions avec des dynamiques touristiques et démoéconomiques fortes, telle Laurentides, bénéficient moins de la localisation des CT. Les deux régions dans lesquelles le développement des coopératives touristiques est le plus important, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont en difficulté avec des dynamiques coopératives fortes et des dynamiques touristiques

fortes mais défavorables. À l'échelle régionale, l'effet de mobilisation ne permet pas d'inverser la tendance en matière de dynamiques démoéconomiques. Les retombées semblent mitigées et diluées à ce niveau scalaire. Dans le chapitre suivant, nous affinerons l'analyse pour voir si localement il est possible d'observer des dynamiques de peuplement et de captation de revenus dans les régions où les dynamiques coopératives touristiques sont les plus fortes. Cela permettra, en outre, de vérifier les résultats établis à l'échelle régionale. Avant d'affiner l'analyse, la dernière partie de ce chapitre vise à synthétiser l'ensemble des points.

7.5. Synthèse du chapitre

Dans la première partie du chapitre (cf.7.1.), un processus de reconfiguration du mouvement coopératif non financier et du tourisme coopératif a été décrit.

Une forme de tourisme déjà ancienne, mais en renouvellement

La revue de littérature a révélé que les coopératives ont investi le tourisme depuis longtemps. Ainsi la principale institution suisse de tourisme social (REKA) est née sous forme coopérative en 1939. La recherche au Québec a confirmé cet état de fait : même si l'âge moyen des CT en exercice est très récent, plusieurs d'entre elles sont anciennes. La Coopérative de loisirs de Normandin a émergé en 1942 au Saguenay–Lac-Saint-Jean. La CTMA a été créée en 1944 par les habitants des Îles-de-la-Madeleine. Une quarantaine des CT québécoises, actives en 2013, sont nées avant les années 1990. **Le tourisme coopératif est donc une activité ancienne, mais elle se transforme et se renouvelle**. Ces transformations ont été mises en exergue au point 7.1. Le nombre de CT a considérablement augmenté à partir des années 2000. Les cinq processus décrits pour l'ensemble du mouvement coopératif non financier sont encore plus marqués dans le secteur touristique. En premier lieu, une concentration du chiffre d'affaires est observée pour les coopératives de consommateurs et de producteurs dans le secteur du transport. Le second processus est caractérisé par les difficultés rencontrées par les coopératives de travailleurs, lesquelles semblent en relation avec le succès des coopératives de solidarité. Les coopératives de travailleurs représentaient la moitié des emplois du tourisme coopératif en 1997. Leur contribution au nombre d'emplois a fortement diminué pendant la période d'observation.

En contrepoint du mouvement de concentration et des difficultés des coopératives de travailleurs, une multiplication de petites coopératives de solidarité a été observée, ce qui constitue le troisième processus. Alors qu'elles étaient quasi inexistantes en 1997, plus de la moitié des CT actives ont adopté ce statut en 2013.

Le quatrième processus est la paupérisation des rémunérations dans le mouvement coopératif pendant la période observée. En effet, les données sur les salaires, même si elles sont à considérer avec prudence, posent question : les rémunérations moyennes baissent pendant la période observée. La baisse des salaires est moins forte dans le secteur touristique que dans l'ensemble du mouvement coopératif non financier. Seul le secteur du loisir affiche des salaires moyens inférieurs à ceux de l'ensemble des CNF. Les CT de solidarité génèrent 32 % des emplois qui semblent moins rémunérés que les organisations plus traditionnelles. Cela étant, les salaires moyens des CT de solidarité ont pratiquement doublé entre 2001 et 2011. Ces dernières sont relativement récentes (six ans d'ancienneté moyenne en 2013). Il est probable que leur consolidation entraîne une amélioration des rémunérations.

Le cinquième processus est la vitalité participative des coopératives multipartites alors que la vitalité participative des grosses coopératives et des regroupements est en déclin. La nouvelle génération de coopératives participe à une certaine vitalité démocratique du mouvement coopératif et du secteur touristique. Le succès des coopératives multipartites a contribué à l'augmentation du nombre de membres des coopératives dans l'ensemble du mouvement. Les régions avec des dynamiques coopératives fortes disposent d'un nombre de membres des coopératives touristiques surreprésentés. Les **coopératives touristiques participent donc à un processus de démocratisation de l'économie impulsé par le mouvement coopératif**.

Dans la seconde partie du chapitre, il a été montré que les CT, rapportées au nombre d'habitants, se localisent principalement dans les régions éloignées du pôle montréalais. Quatre catégories de régions ont été établies en fonction du nombre de coopératives par habitant en 2013 et de l'évolution de ce ratio entre 2011 et 2013 (voir point 7.2.).

L'état des lieux du tourisme coopératif a révélé que ces coopératives, mis à part quelques cas exceptionnels, sont des **petites entreprises avec un chiffre d'affaires plus faible et avec moins d'actifs que dans l'ensemble du mouvement coopératif**. Les parts sociales des membres sont inférieures à la moyenne. Les réserves impartageables sont proportionnellement plus importantes dans le secteur touristique que dans l'ensemble du mouvement. Pour cette raison, les coopératives touristiques sont des **structures de tourisme originales avec une propriété commune des moyens de production importante et souvent multipartite**. Ces structures sont peu soutenues en matière de subvention à l'exception de certaines coopératives de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et dans une moindre mesure dans le Centre-du-Québec et le Nord-du-Québec. Si l'on considère la finalité sociale des CT en fonction du nombre d'emplois générés, ces configurations semblent particulièrement intéressantes pour certaines régions éloignées des centres urbains. Toutefois, il a été montré qu'un certain nombre des emplois générés offrent des salaires peu attrayants.

Dans la dernière partie du chapitre, les quotients de localisation pour les variables des coopératives touristiques dans les différentes catégories de régions établies au chapitre précédent ont été calculés. Cela a permis de croiser la distribution régionale des CT et de leurs retombées économiques avec les différentes dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques. Il a été possible de répondre positivement à la seconde question de recherche. En effet, il a été montré que les coopératives touristiques se localisent particulièrement dans les régions en difficulté démographique et économique. De plus, les retombées économiques sont plus concentrées dans ces territoires. Il existe donc un **effet de mobilisation coopératif et touristique dans les territoires en difficulté**, qui a pour conséquence une concentration des retombées économiques liées à la localisation de coopératives touristiques. Malgré cette concentration, les retombées semblent faibles à l'échelle régionale. L'**effet de mobilisation ne permet pas d'inverser la tendance en matière de dynamiques démoéconomiques,** à l'échelle retenue et pendant la période d'observation.

Le chapitre suivant a pour objectif d'investiguer à une échelle plus fine pour vérifier s'il y a des dynamiques de peuplement et de captation de revenus plus localisées. Ce sera l'occasion de confirmer ou d'infirmer la relation entre les difficultés rencontrées par certains territoires et

l'effet de mobilisation coopératif et touristique observé au chapitre VI. Cette approche originale sera illustrée par l'exemple du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une des deux régions dans lesquelles il est apparu que les dynamiques coopératives touristiques sont les plus fortes. La dernière étape de la recherche permet donc de croiser les résultats à différentes échelles.

8. Les dynamiques territoriales du tourisme géré par les acteurs locaux

S'il a bien été montré que les coopératives touristiques se localisaient principalement dans les régions présentant des difficultés démographiques et économiques et que les retombées sont plus concentrées dans ces territoires, plusieurs questions restent encore en suspens à l'issue de l'analyse par région menée dans les deux chapitres précédents.

La **première interrogation** est le problème des faibles retombées du tourisme dans plusieurs régions touristiques. Alors que le tourisme est considéré comme un ressort non productif du développement par les auteurs du courant de la théorie de la base revisitée (Talandier et Davezies, 2009) et que sa capacité et sa constance à transformer les lieux ont été montrées par les géographes du tourisme (MIT, 2005, 2011), il est surprenant de constater que seuls une région touristique et un pôle québécois, la région Laurentides et le pôle Capitale-Capitale, présentent à la fois des dynamiques de peuplement et de captation de revenus au-dessus de la moyenne (cf. graphique 1 et 2). Les autres affichent des trajectoires de développement intermédiaires, voire difficiles en matière démographique et économique. En conséquence de quoi, on peut se demander si le niveau d'analyse, soit l'échelle régionale, ne constituait pas une limite méthodologique pour mesurer les effets du tourisme. Une échelle trop large pourrait diluer les éventuels effets plus localisés de peuplement et de captation de revenus. Ce chapitre vise à proposer une méthode d'analyse à un niveau scalaire plus fin pour lever cette limite méthodologique éventuelle, mais surtout pour tenter de répondre à l'une des sous-questions de recherche : les territoires mis en tourisme se développent-ils plus que la moyenne ?

La **seconde question** soulevée est l'effet de mobilisation touristique et coopératif dans les territoires qui présentent des difficultés démographiques et économiques mis en exergue au chapitre VI. En deuxième partie de ce chapitre, nous nous attacherons à vérifier si la relation établie entre les difficultés démoéconomiques des territoires et l'effet de mobilisation touristique et coopératif se vérifie à l'échelon local.

Enfin, la **dernière partie du chapitre** traitera du cas des coopératives touristiques (CT) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Celle-ci, faisant partie des régions avec des dynamiques coopératives fortes, a été sélectionnée. Plusieurs facteurs ont appuyé ce choix. D'une part, c'est la région dans laquelle ces dynamiques semblent les plus fortes. D'autre part, la région a déjà une certaine ancienneté en matière de coopération et notamment de coopératives touristiques. Enfin, les éléments socioéconomiques sont disponibles pour toutes les séries dès 1997 dans cette unité spatiale. Il s'agira de vérifier à une échelle plus fine si les CT présentent des spécificités en matière de production et de dynamiques de développement.
Ces trois thèmes organisent la division du chapitre en trois parties.

8.1. Le tourisme : un levier de développement territorial surinvesti

Il est malaisé d'évaluer les effets du tourisme à une échelle locale. La monographie semble bien adaptée à cet objectif et est souvent employée pour ce faire. Néanmoins, la généralisation du rôle du tourisme comme ressort de développement à partir de monographies pourrait conduire à des conclusions faussées par le choix du terrain d'étude. Cette partie vise donc à proposer une méthodologie d'appréhension de ses effets en termes de développement territorial, à l'échelle locale. L'objectif est de vérifier si, à une échelle plus fine, des hauts lieux touristiques peuvent être mis en évidence et s'ils présentent des dynamiques de peuplement et de captation de revenus supérieurs à la moyenne.

Un certain nombre de difficultés d'ordre méthodologique ont été rencontrées à l'échelle régionale, ne serait-ce que par la nécessité de comparer des données de plusieurs sources et organisées selon différents carroyages. Au niveau local, ces difficultés sont plus prégnantes et le manque d'éléments constitue la limite principale. Comme cela a été soulevé au chapitre V, seules quelques statistiques sont disponibles à une échelle infrarégionale : les variables de population à l'échelle des MRC et des municipalités, les revenus primaires et disponibles par habitant et par MRC. En ce qui concerne les données touristiques, la distribution géographique des lieux touristiques permet de repérer les hauts lieux touristiques. Pour 2015, ils ont été recensés par Tourisme Québec et ont été géocodés et cartographiés par nos soins : lieux d'accueil et de renseignements touristiques au Québec (240 lieux), manifestations touristiques

au Québec (800 manifestations), attraits touristiques au Québec (4 000 attraits), services touristiques au Québec (3 000 établissements) et structures d'hébergement touristique au Québec (8 000 établissements). La méthodologie employée a été la suivante :

1) mise en évidence des hauts lieux touristiques,
2) catégorisation des municipalités selon leurs dynamiques de peuplement par rapport à la moyenne québécoise,
3) typologie des MRC selon le revenu primaire et disponible par habitant et leur évolution par rapport à la moyenne et
4) croisement des hauts lieux touristiques avec les territoires qui disposent de dynamiques de peuplement et de captation de revenus particulières.

L'analyse cartographique est employée à chacune des étapes.

8.1.1. Localisation des hauts lieux touristiques au Québec

Les hauts lieux touristiques ont été mis en évidence en géocodant la base des données sur les lieux touristiques de Tourisme Québec 2015. Il a été postulé que l'offre correspondait de manière significative à la demande, en conséquence de quoi la cartographie de la densité de cette offre nous permettrait, dans une certaine mesure, d'appréhender ces sites.

La première étape a donc consisté à la cartographier sans prendre en considération le maillage administratif, lequel ne correspond pas forcément au déploiement géographique du tourisme. Pour ce faire, la technique de la carte de chaleur a été privilégiée. Elle est une approche originale déployée dans le cadre de la présente recherche qui consiste à mettre en évidence de manière cartographique la densité d'une modalité, ici l'offre touristique. Les statistiques sont traditionnellement analysées selon un carroyage administratif ce qui induit une vision tronquée de la réalité touristique. Les touristes s'affranchissent des frontières administratives et l'occupation de l'espace correspond rarement aux découpages employés. La mise en évidence des hauts lieux touristiques a donc ici été réalisée à partir de la densité de l'offre touristique. La concentration est calculée en fonction du nombre de lieux touristiques dans un endroit. Plus le nombre est important, plus la valeur est grande (cf. carte 28).

Carte 28 – Distribution géographique des hauts lieux touristiques au Québec en 2015

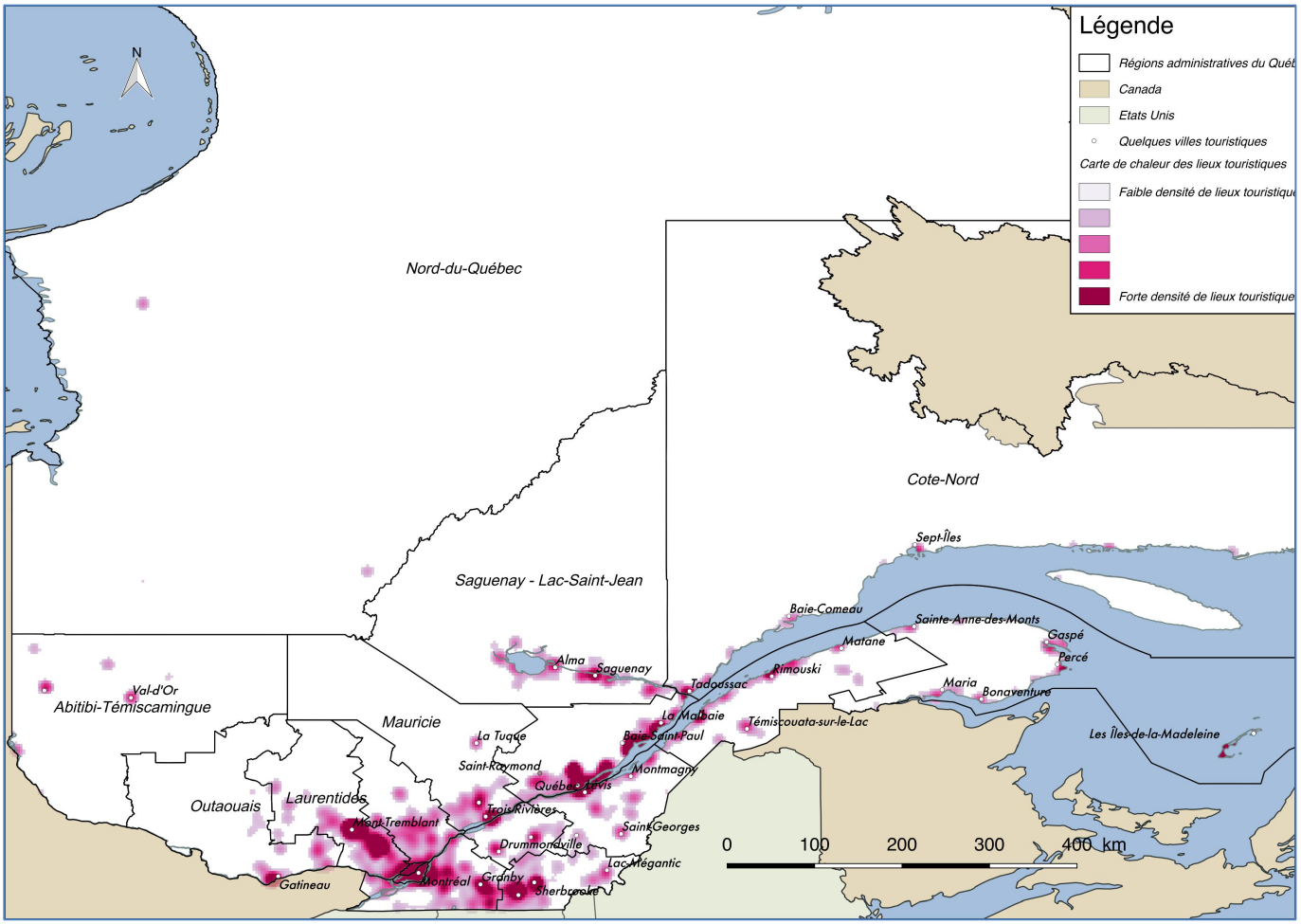

Source Tourisme Québec, 2015. Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : Fonction Heatmap Qgis[173]

Cette technique révèle une concentration des activités touristiques dans le pôle de Montréal et une première couronne périphérique (cf. carte 28 et 29). Un haut lieu touristique est observé dans la région Laurentides autour du Mont-Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur. Outre la périphérie proche de Montréal, le secteur de Granby (Montérégie) semble touristique. En Estrie, les zones autour de Magog, Sherbrooke et dans une moindre mesure Lac-Mégantic, apparaissent comme des pôles touristiques. Un ruban touristique

[173] La fonction Heatmap consiste à estimer la densité de noyaux pour créer un raster de densité d'une couche de point vectorisés (ici les lieux touristiques). La densité est calculée en fonction du nombre de point dans un endroit dans lequel plus le nombre est important plus la valeur est grande. Les cartes de chaleur permettent d'identifier facilement les hauts lieux ou *hotspots*. Une fois le fichier raster créé, il est possible de vectoriser les hauts lieux.

important se situe le long du Saint-Laurent entre la ville de Québec et les alentours de Tadoussac pour la rive nord, et entre Québec et la proximité de Rimouski pour la rive sud. Une autre zone se dessine autour de Saguenay et du Fjord de Saguenay jusqu'à Tadoussac.

Outre ces secteurs principaux, la carte met en évidence quelques points de concentration atomisés notamment en Gaspésie autour de Gaspé, Percé, Maria et Bonaventure, en Abitibi-Témiscamingue près de Rouyn-Noranda et Val d'Or, dans le Bas-Saint-Laurent autour de Matane et Témiscouata-sur-le-Lac, en Côte-Nord vers Baie Comeau et Sept-Îles et dans Îles-de-la-Madeleine.

Carte 29 – Principaux hauts lieux touristiques au Québec en 2015 (Focus)

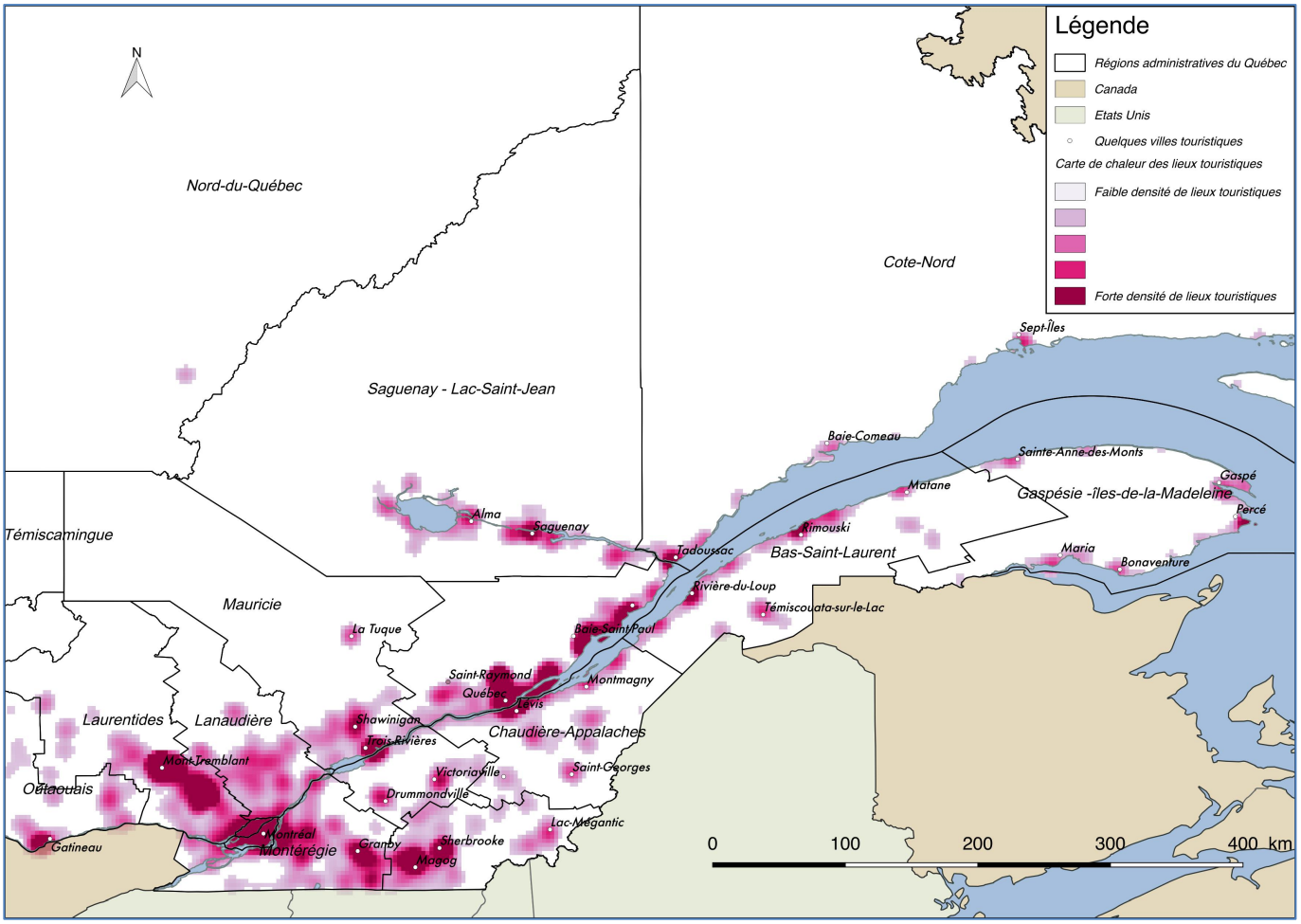

Source : Tourisme Québec 2015 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : Fonction Heatmap Qgis

Les *hotspots* touristiques et des effets de proximité touristiques sont mis en évidence. L'ensemble de ces hauts lieux a été délimité par des polygones pour les croiser avec les données administratives par l'analyse cartographique. Il aurait été possible de choisir les indicateurs

selon un maillage administratif correspondant au mieux aux concentrations observées par la technique de la carte de chaleur. Cela aurait permis d'identifier les municipalités avec de fortes concentrations touristiques et d'établir les relations avec les variables démographiques et de revenus de manière statistique. Dans cet objectif, plusieurs variables ont été testées : nombre de lieux touristiques par municipalité, celui par habitant et par municipalité et enfin par unité de surface et par municipalité. Il apparaît que ce dernier est l'indicateur le plus proche des concentrations mises en évidence par la carte de chaleur[174]. Le nombre de lieux touristiques au km2 par municipalité en 2015 au Québec croisés avec les *hotspots* touristiques mis en évidence par la carte de chaleur (cf. carte 30).

Carte 30 – Lieux touristiques au km2 par municipalités et hauts lieux touristiques en 2015

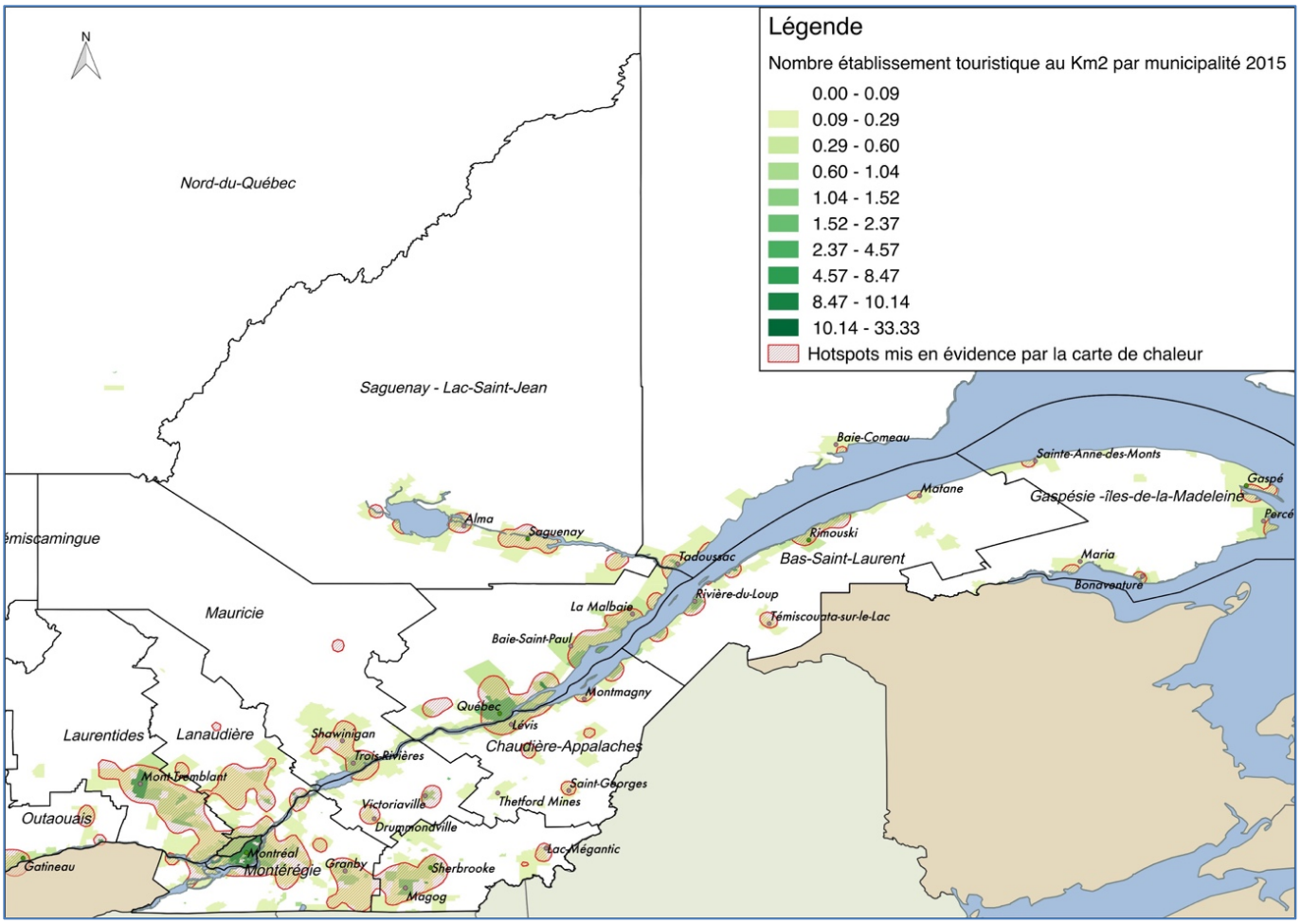

Source : Tourisme Québec 2015 – Cartographie : Salaméro, 2015 – Note :10 classes fonction rupture naturelle 'Jenk' Qgis

[174] Cet indicateur peut poser problème pour les municipalités de grande surface et reste moins précis que la technique de la carte de chaleur.

Cet indicateur permet de faire apparaître les concentrations touristiques selon le maillage administratif. Les municipalités de grande surface n'apparaissent pas clairement comme point de concentration tels Rouyn-Noranda et Val-d'or en Abitibi-Témiscamingue ou la Tuque en Mauricie. Cette variable pourrait être employée pour une analyse des corrélations de manière statistique entre les concentrations touristiques et les dynamiques de peuplement et de revenu si les surfaces communales étaient homogènes, ce qui n'est pas le cas au Québec. Dans le cas présent, les polygones de densification touristique, lesquels délimitent les haut lieux touristiques, permettront de vérifier si les municipalités concernées par la concentration touristique présentent des dynamiques de peuplement ou de captation de revenus particulières par une analyse cartographique. Les résultats de l'analyse cartographique semblent suffisamment clairs, l'analyse statistique n'a pas été utilisée[175].

Dans le point suivant, les dynamiques de peuplement des municipalités québécoises entre 2001 et 2014 sont analysées et comparées avec les concentrations touristiques. Il apparaît que de nombreux hauts lieux touristiques sont dans des dynamiques démographiques défavorables.

8.1.2. De nombreux hauts lieux touristiques perdent des habitants

Les dynamiques de peuplement des municipalités ont été observées de 2001 à 2014. Trois catégories de municipalités ont été constituées. La première classe est constituée par les municipalités dont la population décline pendant la période observée. La seconde catégorie est définie par les municipalités dont la population augmente en-deçà de la moyenne québécoise (10,45%) pendant la période d'observation. La dernière catégorie regroupe les municipalités dont la population a augmenté au-delà de la moyenne québécoise. Ces trois catégories sont comparées aux hauts lieux touristiques (cf. carte 31). D'ores et déjà, il est possible de constater que les dynamiques de peuplement, pendant la période observée, sont visibles dans certaines zones de concentration touristique, mais ce n'est pas systématique. Ainsi de nombreuses

[175] L'hétérogénéité des surfaces communales au Québec rendent difficile l'analyse statistique.

municipalités, lesquelles comprennent des hauts lieux touristiques parfois très anciens[176], voient leur population décliner.

Carte 31 – Taux d'accroissement des populations des municipalités 2001-2014 et hauts lieux touristiques au Québec.

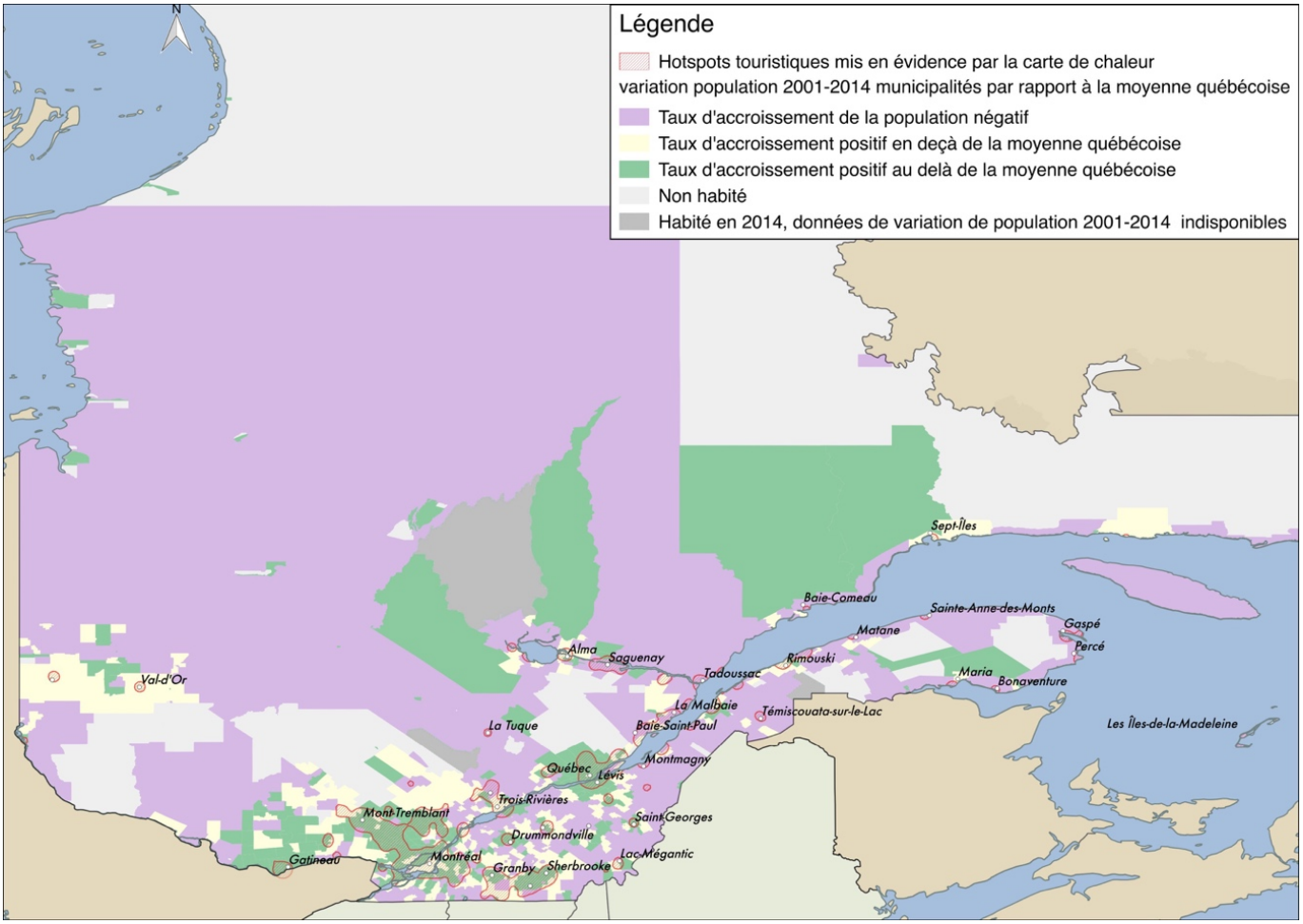

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015– Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 3 classes établies selon le taux d'accroissent des populations - Qgis

Dans le Bas-Saint-Laurent, les municipalités de l'Île-Verte, Kamouraska, Matane, Mont-Joli, Témiscouata-sur-le-Lac, et Trois-Pistole perdent des habitants malgré la concentration touristique. Une partie de l'Île-d'Orléans ainsi que les municipalités de Baie-Saint-Paul, La Malbaie, L'Isles-aux-Coudres, Saint-Siméon, et Sainte-Irénée dans la région Capitale-Nationale

[176] Selon Gagnon, « Kamouraska possédait tous les attributs d'une station de villégiature au début du XIXe siècle. » (2003 : 136).

perdent des habitants. En ce qui concerne Chaudière-Appalaches, c'est le cas de Saint-Philémon, Montmagny, Saint-Jean-Port-Joli, et l'Isle-aux-Grues. En Côte-Nord, la population décline à Tadoussac et Baie-Comeau. Tous les hauts lieux de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine se dépeuplent. À Lanaudière, seule la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est un haut lieu touristique avec une population en déclin. En Mauricie, il s'agit de La Tuque et de Shawinigan. En Montérégie, la plupart des hauts lieux croissent, excepté Lac-Brome et Brome. Aucun haut lieu touristique significatif n'a été repéré dans la région Nord-du-Québec. En Outaouais, seul Montbello décroît. Dans la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, Roberval, Saguenay et Saint-Félicien sont aussi dans la même situation de décroissance. Tous les *hotspots* touristiques de Montréal et de Québec, ainsi que l'Abitibi-Témiscamingue, le Centre-du-Québec, l'Estrie, Laval, et les Laurentides ne perdent pas d'habitants.

Certains hauts lieux touristiques québécois bénéficient de dynamiques de peuplement, en particulier ceux situés dans ou à proximité immédiate de certains pôles urbains (Drummondville, Gatineau, Granby, Montréal Lac-Mégantic, Rimouski, Saint-Georges, Trois-Rivières, Victoriaville…).

La plupart des concentrations de l'offre touristique n'induisent pas de dynamiques de peuplement au-dessus de la moyenne. Au contraire, de nombreux hauts lieux touristiques, y compris séculaires, perdent des habitants entre 2001 et 2014.

Au-delà des dynamiques de peuplement, observons dans la partie suivante les dynamiques de revenus dans les hauts lieux touristiques.

8.1.3. Des hauts lieux touristiques sans dynamique de captation de revenus

Les données de revenus ne sont pas disponibles à l'échelle des municipalités, le niveau scalaire le plus subtil est l'échelle microrégionale des MRC. Les revenus primaires (cf. 5.2.6.)

par habitant en 2014 et leur variation par rapport à la moyenne québécoise ont été observés entre 2002 et 2014[177].

Sur ces bases, quatre catégories de MRC ont été établies :

a) les MRC avec des revenus primaires/habitant 2014 au-dessus de la moyenne québécoise et qui évoluent favorablement par rapport à celle-ci,

b) les MRC avec des revenus primaires/habitant 2014 au-dessus de la moyenne québécoise et qui évoluent défavorablement par rapport à celle-ci,

c) les MRC avec des revenus primaires/ habitant 2014 sous la moyenne québécoise et qui progressent par rapport à celle-ci, et

d) les MRC avec des revenus primaires/ habitant 2014 sous la moyenne québécoise et qui régressent par rapport à celle-ci.

Ces quatre catégories de MRC en fonction des revenus primaires 2014 et leur évolution pendant la période d'observation ainsi que les hauts lieux touristiques mis en évidence par la technique de la carte de chaleur ont été cartographiés (cf. carte 32).

Les mécanismes de captation de revenus attendus autour des hauts lieux touristiques n'apparaissent pas plus clairement à ce niveau scalaire qu'à l'échelle régionale. La majorité des hauts lieux touristiques se situe dans des MRC avec des revenus primaires par habitant inférieurs à la moyenne québécoise. Plusieurs territoires touristiques, tels la zone du Mont-Tremblant ou

[177] Les statistiques 2002-2008 ne sont pas utilisables pour deux MRC : Brome-Missisquoi et la Haute-Yamaska, tandis que celles de la Jamésie et Eeyou Istchee ne sont pas connues entre 2002 et 2006. Pour ces quatre MRC, la variation des revenus a été comparée à celle du Québec pendant la période disponible soit 2009-2014 pour les deux premières et 2007-2014 pour les deux autres. L'analyse a été conduite en employant les revenus primaires qui permettent d'appréhender les revenus captés sur un territoire par l'activité salarié et non-salarié, notamment touristique, puis en utilisant les revenus disponibles qui prennent en compte les transferts payés et reçus par les territoires y compris les retraites.

celle du Lac-Mégantic, ont des revenus primaires inférieurs à la moyenne, qui évoluent défavorablement.

Carte 32– Comparaison des dynamiques de captation de revenus primaires avec la concentration touristique.

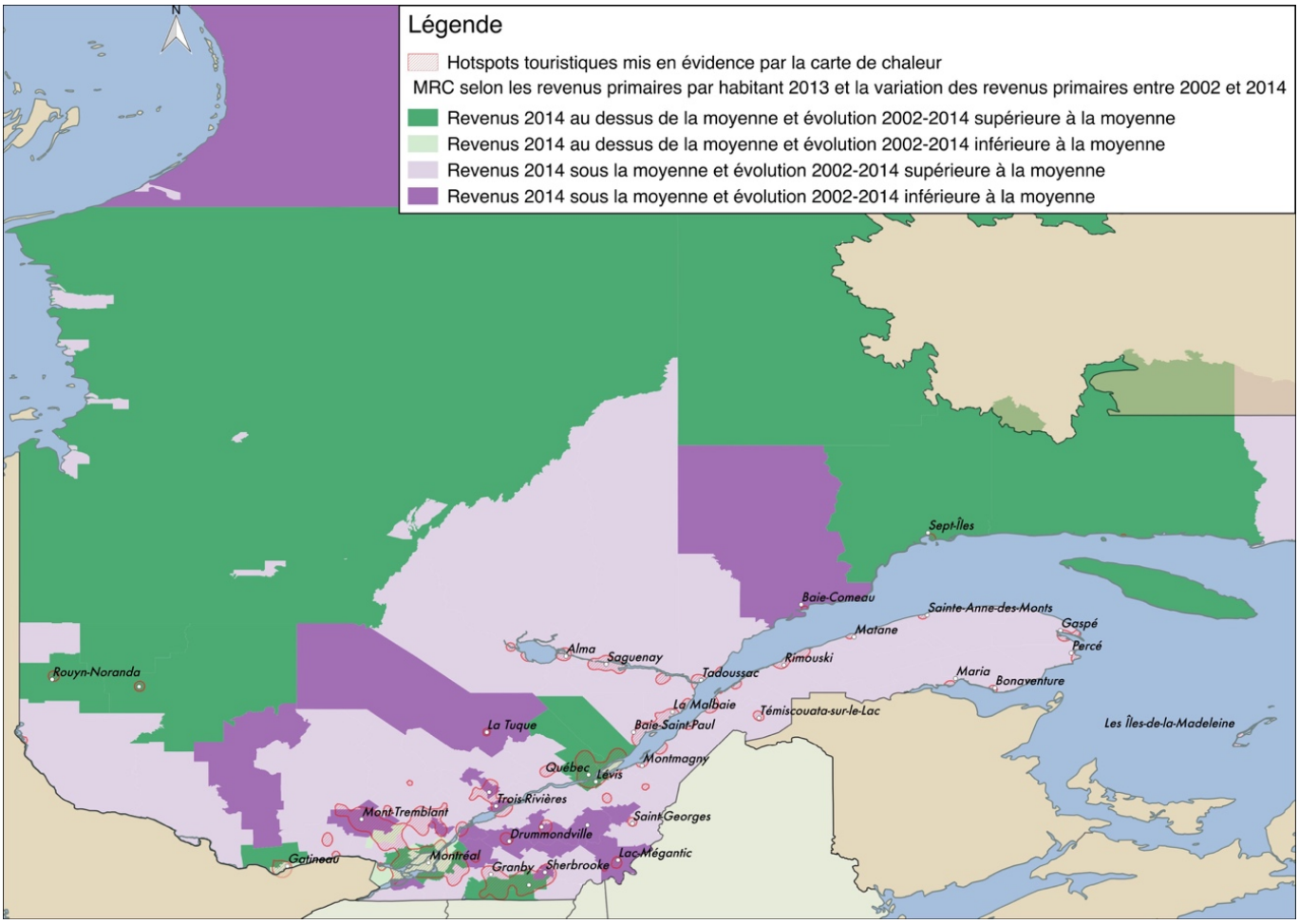

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015– Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 4 classes établies par rapport à la moyenne québécoise - Qgis

Les revenus primaires ne prennent cependant pas en compte tous les mécanismes de captation de revenus mis en évidence par la théorie de la base revisitée tels que les retraites, ou les transferts sociaux. Ceux-ci peuvent participer à l'économie résidentielle et à des mécanismes de développement (Talandier et Davezies, 2009), en conséquence de quoi, la méthodologie appliquée pour les revenus primaires dans les MRC a été reconduite à l'identique pour les revenus disponibles qui prennent en compte, quant à eux, tous les transferts payés et les

transferts reçus. Les différentes catégories de MRC en fonction des revenus disponibles par habitant 2014 et de la variation 2002-2014 en regard de la moyenne québécoise ont donc été cartographiés (cf. carte 33).

Carte 33– Comparaison des dynamiques de captation de revenus disponibles avec la concentration touristique

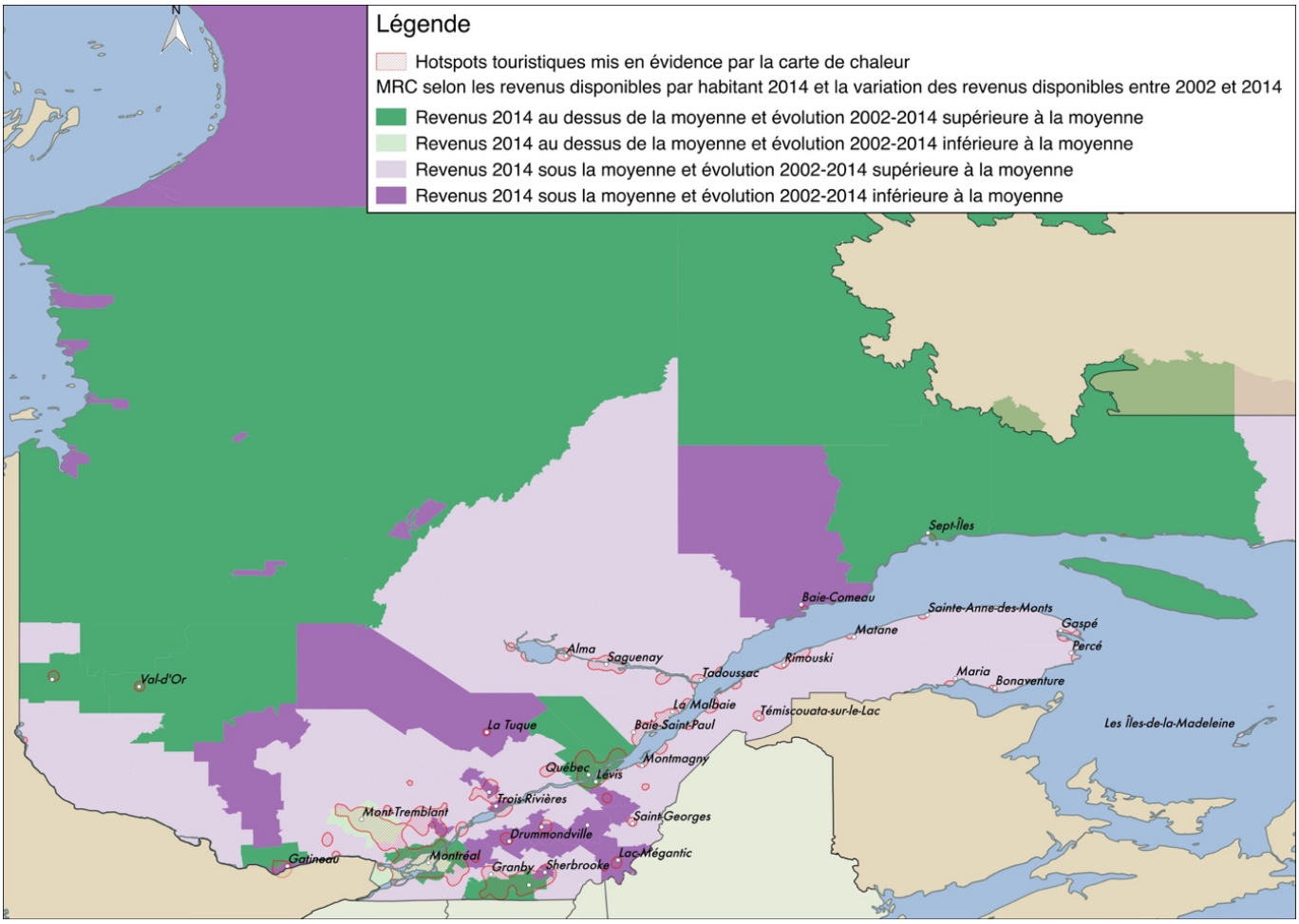

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015– Cartographie : Salaméro, 2015 – Note : 4 classes établies par rapport à la moyenne québécoise - Qgis

Il y a plusieurs différences entre les dynamiques de captation de revenus primaires et celles de revenus disponibles (cf. carte 32 et 33). Dans la MRC des Laurentides autour du Mont Tremblant par exemple, les revenus primaires sont inférieurs à la moyenne tandis que les revenus disponibles sont supérieurs à la moyenne. Dans les deux cas, ils évoluent défavorablement. Cela étant, les différences révélées ne sont pas d'une ampleur suffisante pour remettre en question le constat précédent : **la plupart des hauts lieux touristiques se situent dans des MRC dont les revenus sont inférieurs à la moyenne québécoise.** Parmi celles-ci, plusieurs sont dans une

dynamique défavorable. Ces résultats confirment que le **tourisme n'est pas systématiquement un levier de captation de revenus pour les territoires, y compris à une échelle plus fine**.

Le point suivant permet de vérifier les liens entre les zones de concentration touristique et les territoires qui semblent se développer, c'est-à-dire avec des dynamiques de peuplement et de captation de revenus au-dessus de la moyenne québécoise.

8.1.4. Des hauts lieux touristiques dans des territoires qui gagnent et dans ceux qui perdent

Les dynamiques démographiques de 2001 à 2014 ont été croisées avec les données sur les revenus disponibles de 2002 à 2014 pour identifier les territoires qui se développent, selon ces indicateurs, et les territoires en difficulté en matière de peuplement et de captation de revenus. La carte 34, qui suit, représente donc les hauts lieux touristiques et les municipalités en fonction de leur évolution démographique et des dynamiques de revenus disponibles mises en évidence dans la MRC dont elles font partie. Finalement, cette carte permet d'identifier, dans une certaine mesure, les communes en difficulté et les municipalités dynamiques démographiquement et économiquement.

A partir de cette analyse cartographique, il est possible de considérer que la présence d'un haut lieu touristique n'entraîne pas toujours une dynamique de développement. Seulement neuf hauts lieux touristiques chevauchent des territoires en développement (en matière de peuplement et de captation de revenu), quatre sont d'importants corridors, les autres sont plus ponctiformes. Le plus grand des corridors se situe dans un axe sud-est au nord-Ouest de Montréal et ce de Saint-Jean-Baptiste jusqu'au Lac-Tremblant-Nord. Toutes les municipalités qui le composent, sont, soit en développement, soit dans des dynamiques intermédiaires en regard des indicateurs sélectionnés. Le second corridor touristique avec des dynamiques de développement se situe autour de la ville de Québec. Il commence à Lévis au Sud, jusqu'à Stoneham-et-Tewkesbury au Nord et s'étend vers l'Est jusqu'à Beaupré. Le troisième est à cheval entre la Montérégie et l'Estrie dans axe Ouest-Est de Bromont à Hatley. Le dernier corridor se situe en périphérie de Gatineau. Dans la même région, un autre haut lieu a été repéré autour du Lac-Simon Deux hauts

lieux ponctiformes sont les villes d'Abitibi-Témiscamingue : Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Les deux derniers se situent en Côte-Nord à Sept-Îles et au Havre-Saint-Pierre.

Tous les autres hauts lieux touristiques sont dans des municipalités en difficulté ou avec des performances intermédiaires (voir carte 34).

Carte 34– Comparaison des dynamiques territoriales avec la concentration touristique.

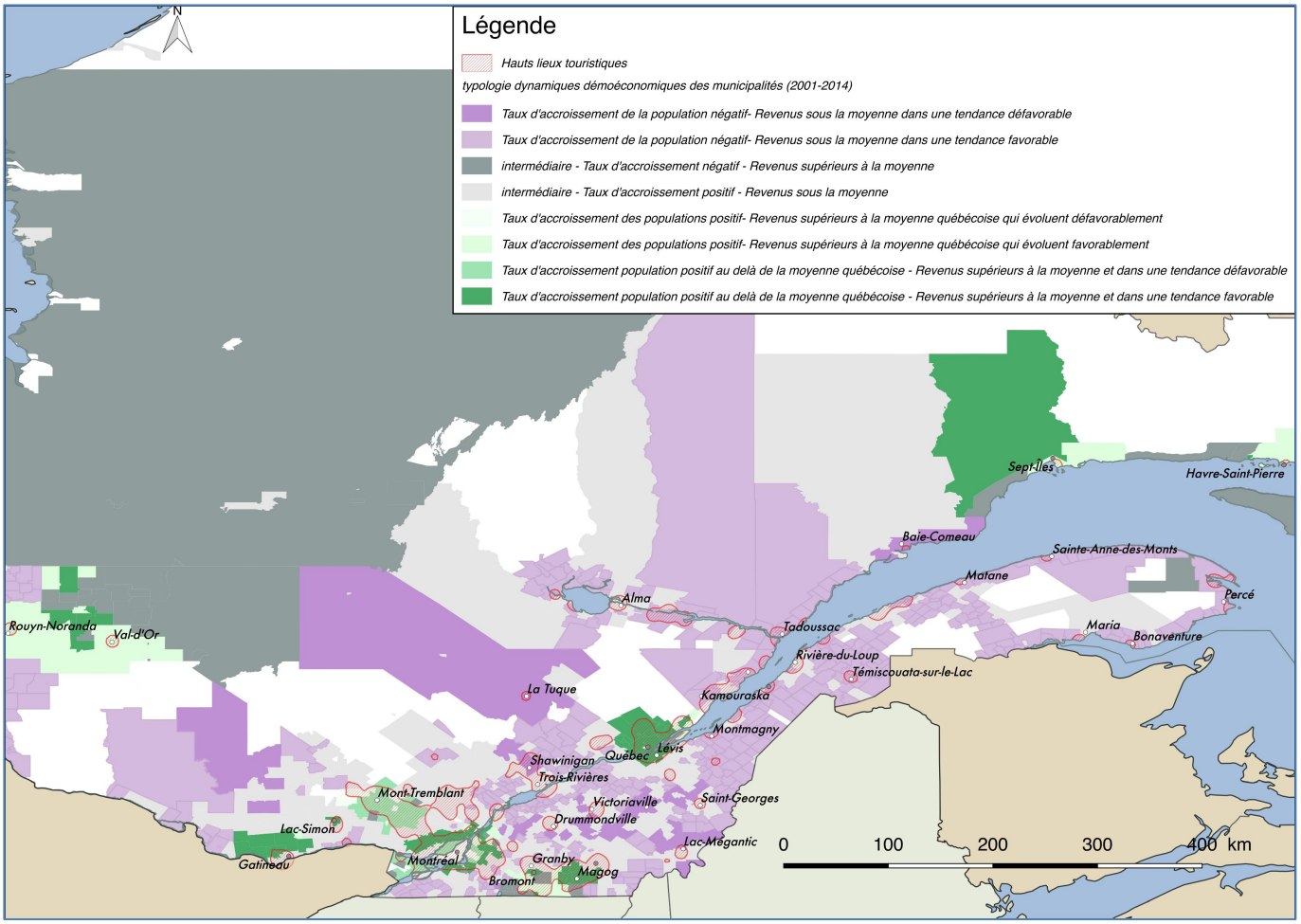

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015– Cartographie : Salaméro, 2015

Cette analyse cartographique affine ce qui a été montré au chapitre VI à l'échelle des régions administratives. Il existe bien des territoires touristiques qui semblent dynamiques en matière démographique et économique. À l'échelle régionale, seules les régions Capitale-Nationale et Laurentides disposaient de dynamiques démoéconomiques et touristiques favorables qui sont confirmées et affinées à ce niveau scalaire. D'autres dynamiques démoéconomiques favorables,

plus localisées, sont visibles dans certains territoires d'Abitibi-Témiscamingue, de Côte-Nord, d'Estrie, de Lanaudière et de Montérégie. **Le tourisme peut donc participer au développement local au moins partiellement**.

Cela étant dit, le fait le plus important révélé par cette analyse cartographique est que beaucoup de **hauts lieux touristiques n'induisent pas de dynamiques de peuplement et de captation de revenus** y compris dans les régions touristiques reconnues, telles que le Bas-Saint-Laurent, le Centre-du-Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie ou le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les régions en difficulté, exceptée l'Estrie pour une partie, ne disposent pas de hauts lieux touristiques avec des mécanismes de peuplement et de captation de revenus supérieurs à la moyenne québécoise. En conséquence le manque de retombées du tourisme en matière de développement démographique et économique ne s'explique pas par le fait d'avoir retenu l'échelle régionale pour l'analyse des dynamiques démo-économiques, coopératives et touristiques au chapitre VI.

Un niveau scalaire plus précis ne révèle pas, non plus, un processus de peuplement et de captation de revenu systématique dans les zones où la concentration touristique est forte. Si les dynamiques démographiques et de captation de revenus sont des indicateurs de développement et que la concentration de l'offre touristique est un indicateur pertinent de la touristicité d'un territoire, le **tourisme au Québec ne constitue pas un levier de développement territorial dans la plupart des territoires en difficulté,** du moins pendant la période observée. Sur ces bases, le rôle du tourisme comme ressort de développement peut sembler survalorisé à la fois socialement et politiquement.

Il a donc été possible de répondre à la question laissée en suspens par les analyses effectuées au chapitre VI et VII. Les résultats dans ces deux chapitres questionnaient l'affirmation qui positionne le tourisme comme un levier de développement territorial. Des régions administratives classées comme touristiques ne semblaient pas bénéficier des dynamiques démoéconomiques attendues. Plusieurs pistes avaient été soulevées et notamment la possibilité que l'échelle régionale soit trop importante ce qui pouvait entraîner une dilution des retombées du tourisme. Cette partie a donc permis de vérifier cette hypothèse et de l'infirmer partiellement. Dans certaines régions, il existe bien des dynamiques de développement à l'échelle locale qui

peuvent être, pour tout ou partie, attribuées à une mise en tourisme des territoires. Cela étant, dans toutes les régions en difficulté démoéconomique, excepté une partie de l'Estrie occidentale, les hauts lieux touristiques ne bénéficient pas de dynamiques de peuplement ou de captation de revenus attendues.

Malgré ces constats, il a été montré que le tourisme et l'économie coopérative demeurent plus mobilisés dans les régions en difficulté en matière démographique et économique. Dans la partie suivante, l'effet de mobilisation touristique et coopératif sera comparé aux dynamiques territoriales mises en évidence à l'échelle locale dans ce chapitre.

8.2. Effet de mobilisation touristique et coopératif dans les municipalités en difficulté

Il a été repéré, à partir des résultats présentés dans le chapitre VI, un double effet de mobilisation coopératif et touristique dans les territoires en difficulté. L'objectif de cette partie est de questionner cet effet de mobilisation à un niveau plus fin. Deux objectifs sont visés, le premier interroge un effet éventuel de proximité de la mobilisation coopérative et touristique. Cet effet de proximité sera ensuite comparé avec la localisation des coopératives touristiques en 2014, lesquelles ont été géocodées. Cela devrait permettre d'établir les relations entre la dynamique de localisation des coopératives touristiques et les effets de proximité coopératifs ou touristiques mis en évidence.

Le second point s'attachera à vérifier si les concentrations touristiques et coopératives observées dans les régions en difficulté démoéconomique sont confirmées à ce niveau en utilisant les données existantes. Une typologie des municipalités suivant leurs dynamiques de peuplement et leurs revenus disponibles par rapport à la moyenne du Québec sera donc effectuée. La concentration des lieux touristiques, des coopératives non financières et des coopératives touristiques sera observée dans les unités spatiales mises en évidence par la typologie. Il sera possible de confirmer que les leviers touristiques, coopératifs, et le tourisme coopératif sont plus fortement mobilisés dans les territoires en difficulté.

8.2.1. Un effet de proximité en matière de mobilisation des leviers touristiques et coopératifs dans les territoires

Dans le point précédent, les concentrations de l'offre touristique ont été révélées par la technique de la carte de chaleur. Un effet de proximité a été observé ce qui a permis d'établir la présence de hauts lieux touristiques dans lesquels la concentration de l'offre touristique est plus importante. La même méthodologie a été appliquée pour évaluer la concentration des coopératives non financières. Il apparaît aussi des effets de concentration. La territorialisation de l'économie coopérative est confirmée par cette analyse et sa représentation cartographique (voir carte 35).

Carte 35– Concentration des coopératives non financières en 2013

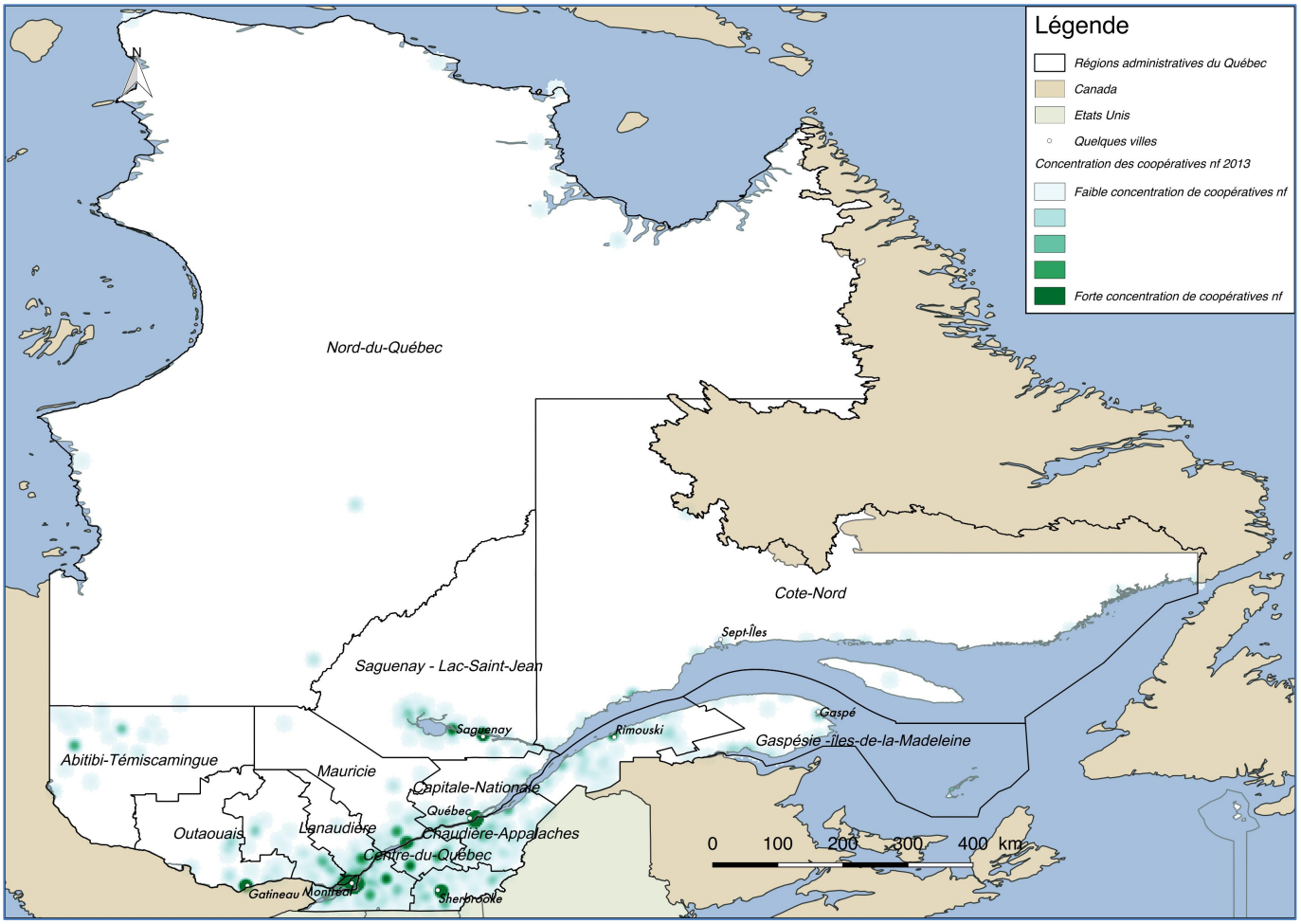

Source : MÉSI, 2015. Cartographie : Salaméro, 2016 – Note : Fonction Heatmap Qgis

Des effets de proximité sont bien repérés en fonction d'une culture coopérative ou touristique plus importante dans certains espaces. Les hauts lieux touristiques et coopératifs ont été représentés par la technique de la carte de chaleur. Ceux-ci ont été délimités et polygonés. La localisation des coopératives touristiques dans ceux-ci a été observée en 2013 (cf. carte 36).

Carte 36– Localisation des coopératives touristiques par rapport aux hauts lieux touristiques et coopératifs

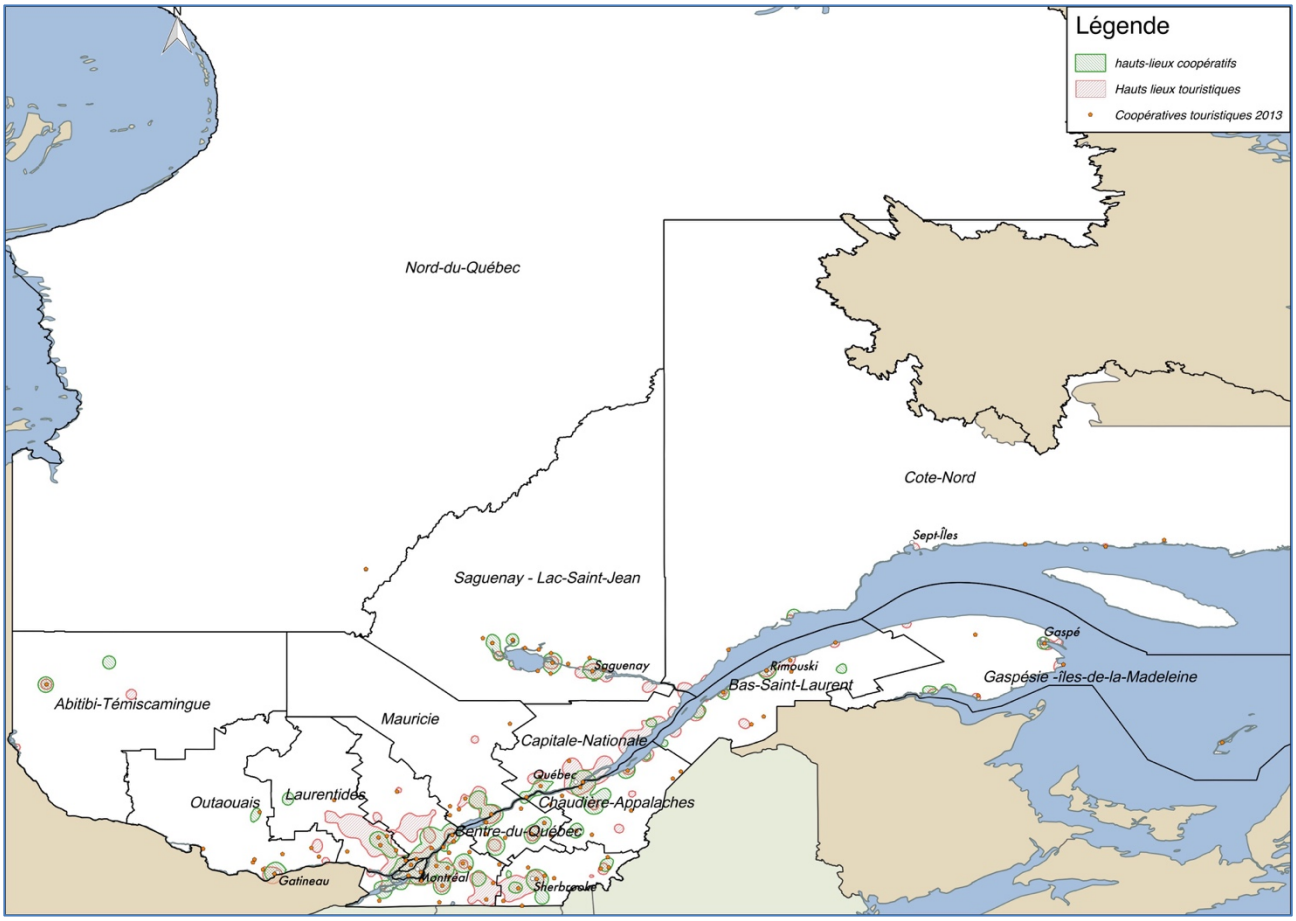

Source : MÉSI, 2016 et Tourisme Québec, 2015 – Cartographie : Salaméro, 2016

Une majorité de coopératives touristiques se situe soit dans des hauts lieux touristiques (56% des coopératives touristiques), soit dans les hauts lieux coopératifs (57%) et 47% dans des zones à la fois touristiques et coopératives. Il existe donc un effet de proximité touristique et coopératif. Néanmoins, il n'est pas possible de hiérarchiser dans cette analyse les facteurs qui président à la localisation des coopératives touristiques.

Si la localisation des coopératives touristiques s'est effectuée majoritairement dans les hauts lieux soit touristiques, soit coopératifs, la diffusion de ces initiatives locales de mise en tourisme est remarquable dans la partie méridionale du Québec. En effet, celles-ci se localisent dans les territoires avec une densité relativement importante (supérieure à 60 hab./km^2) pour la moitié seulement. Une majorité d'entre elles est située dans des territoires de plus faible densité. Les effets de mobilisation sont-ils plus importants dans les territoires en difficulté à un échelon plus fin que l'échelle régionale ?

8.2.2. Les coopératives non financières, les lieux touristiques et les coopératives touristiques sont plus concentrés dans les territoires en difficulté

Précédemment, l'hypothèse d'un effet de développement territorial plus localisé autour des hauts lieux touristiques a été explorée. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le maillage administratif à l'échelle municipale. Il a été possible de classer les municipalités en trois catégories selon leurs dynamiques de peuplement entre 2001 et 2014. Les MRC, auxquelles elles appartiennent, ont été catégorisées en quatre types en fonction des revenus disponibles par habitant en 2014 et de la variation de ces revenus entre 2002 et 2014 par rapport à la moyenne québécoise. En croisant ces deux typologies, il est possible de dresser trois catégories de municipalités. La première est constituée des territoires qui gagnent des habitants, pendant la période d'observation, et dont les revenus par habitant sont supérieurs à la moyenne du Québec. La seconde, les territoires en difficulté, regroupe l'ensemble des municipalités qui perdent des habitants et dont les revenus sont inférieurs à la moyenne québécoise. Les municipalités avec des performances intermédiaires en matière de peuplement et de revenus sont considérées comme territoires intermédiaires. Cette typologie a la limite de gommer les tendances. Ainsi beaucoup de territoires en difficulté voient leurs revenus augmenter par rapport à la moyenne québécoise. De même, des territoires classés comme fortement dynamiques selon ces indicateurs se situent dans une tendance défavorable. Rappelons que l'objectif est de vérifier si les effets de mobilisation dans les territoires en difficulté décrits aux chapitres précédents sont visibles à une échelle plus fine. La typologie retenue considère donc les municipalités dont les revenus disponibles sont inférieurs à la moyenne et qui perdent des habitants comme des territoires en difficulté (cf. carte 37).

Carte 37– Dynamiques municipales 2001-2014

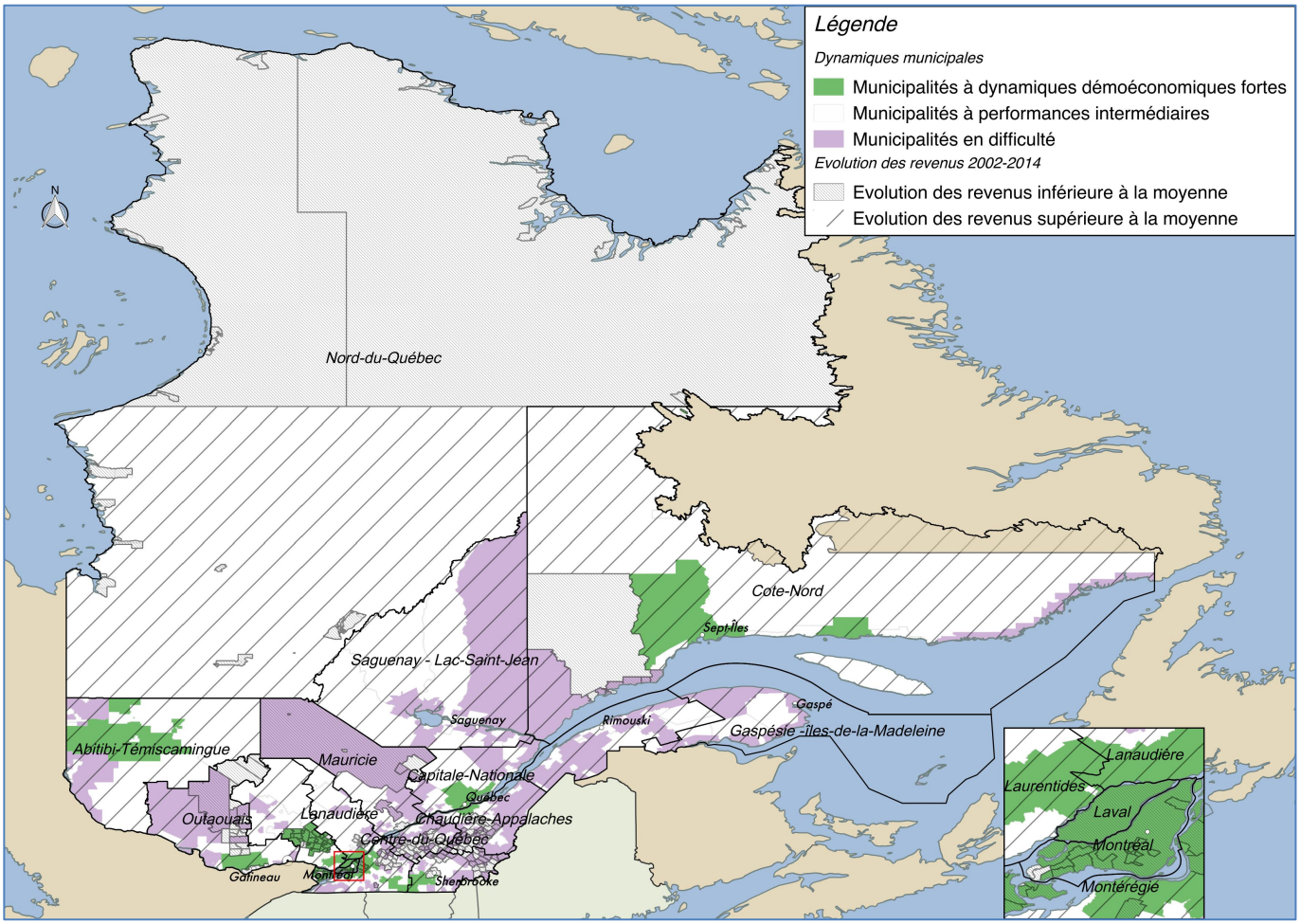

Source : Tourisme Québec, 2015 et ISQ, 2015– Salaméro, 2015 – Qgis

Comme cela a été montré au point précédent, les territoires qui gagnent des habitants pendant la période observée et dont les revenus sont supérieurs à la moyenne québécoise en 2014 sont principalement concentrés en périphérie de trois pôles urbains : Montréal, Québec, et Gatineau. En outre, deux corridors sont repérables, le premier au Nord de Montréal dans la région touristique des Laurentides. Le second à cheval sur la Montérégie et l'Estrie s'étend de Farnham à l'ouest jusqu'à Hatley à l'Est en passant par Sutton. D'autres zones se situent dans deux régions éloignées dynamiques : l'Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord autour de Rouyn-Noranda, Val-d'Or de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre pour la seconde. Cependant les activités minières dans ces zones participent aux trajectoires de développement. Plusieurs MRC dans le pôle montréalais et dans le corridor des Laurentides voient leurs revenus augmenter en-deçà de la moyenne québécoise entre 2002 et 2014. De même plusieurs municipalités intermédiaires ou

en difficulté sont dans des MRC dont les revenus évoluent moins favorablement que dans le reste du Québec notamment en Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudières, Montérégie, Mauricie, Outaouais, à l'Est de l'Estrie, le secteur de Baie-Comeau en Côte-Nord, en Eeyou-Itschee et dans la zone la plus septentrionale du Nord-du-Québec. Toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la région Capitale-Nationale, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, voient leurs revenus augmentés plus favorablement que la moyenne québécoise.

Sur ces bases, il est possible d'observer la concentration des établissements touristiques, des coopératives non financières et des coopératives touristiques dans chacune des unités spatiales mises en évidence par la typologie retenue. Cela permet de vérifier, dans une certaine mesure, si l'effet de mobilisation touristique et coopératif, révélé aux chapitres précédents, est confirmé à un niveau plus local. Pour ce faire, les lieux touristiques, les coopératives non financières et les coopératives touristiques et le quotient de localisation rapporté au nombre d'habitants de chaque unité territoriale ont été calculés. En effet, la population des territoires qui gagnent des habitants et dont les revenus sont supérieurs à la moyenne est la plus importante, ceux-ci totalisent près de 4,9 millions d'habitants. Les territoires à performance intermédiaire concentrent près de 2,3 millions habitants et les territoires en difficulté seulement 0,9 millions. Le QL représente donc la modalité de l'unité territoriale (nombre de coopératives NF, de coopératives touristiques ou de lieux touristiques dans les territoires en difficulté) rapportée à l'ensemble des unités territoriales (nombre total au Québec) divisé par le rapport entre la population de l'unité territoriale et la population québécoise (cf. tableau 14).

Tableau 14 – Concentrations des lieux touristiques, coopératives non financières et coopératives touristiques dans les territoires en difficulté

Dynamiques territoriales	Population 2014	Surface km2	Densité hab/km2	Coopératives touristiques	Coopératives non financières	Nombres de lieux touristiques	QL Coop touristiques	QL coop nf	QL lieux
Difficulté	910695	181262	5,02	49	529	4858	2.68	1.93	2.58
Intermédiaire	2294420	511188	4,49	55	664	5149	1.19	0.96	1.08
Forte	4899870	52781	92,83	59	1246	6764	0.6	0.85	0.67

Source : ISQ, 2015, ministère du Tourisme, 2°15 et MÉSI, 2016 - Représentation : Salaméro, 2016

Les concentrations des lieux touristiques, des coopératives non financières et des coopératives touristiques sont donc clairement plus importantes dans les territoires classés comme territoires en difficulté selon leurs dynamiques démographiques et les revenus

disponibles par habitant par rapport à la moyenne québécoise. Les coopératives non financières et les lieux touristiques ne présentent pas de concentration particulière dans les territoires à performance intermédiaire. Les coopératives touristiques y sont légèrement surreprésentées. Ces trois indicateurs de l'effet de mobilisation touristique, coopérative et du tourisme coopératif sont sous-représentés dans les territoires qui gagnent des habitants et dont les revenus disponibles sont supérieurs à la moyenne québécoise.

Ces résultats confirment la présence, repérée à l'échelle régionale dans les chapitres précédents, d'un effet de mobilisation du tourisme, du mouvement coopératif et du tourisme coopératif dans les communes considérées comme en difficulté dans cette recherche. Les résultats ne permettent pas de hiérarchiser clairement les effets de mobilisation : l'offre touristique mais aussi l'offre coopérative sont surreprésentées dans les territoires en difficulté. L'ensemble des leviers de développement potentiels touristiques et coopératifs y est mobilisé.

La dernière partie de ce chapitre se focalise sur le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean, région dans laquelle les coopératives touristiques sont les plus nombreuses.

8.3. Le tourisme coopératif au Saguenay–Lac-Saint-Jean : de nombreux défis à relever

La dernière partie de ce chapitre est consacrée au tourisme coopératif dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette région fait partie des régions dans lesquelles les dynamiques coopératives touristiques sont fortes. En outre, la première coopérative touristique multipartite y a été créée, la coopérative de solidarité du Mont Lac Vert (cf. encadré 3). Enfin, toutes les séries de données sont disponibles depuis 1997, ce qui permet de saisir les évolutions des coopératives touristiques. Dans le premier point, nous résumerons le diagnostic livré par Marc-Urbain Proulx sur la trajectoire socioéconomique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Au point suivant, l'ancrage historique de l'économie coopérative dans cette région sera décrit rapidement. Dans le troisième point, nous présenterons le tourisme régional. Les deux points subséquents présentent les résultats. Le développement démoéconomique des territoires concernés par la localisation des coopératives touristiques, selon ces indicateurs, n'apparaît pas de manière claire.

Dans un second temps, l'évolution des coopératives touristiques entre 1997 et 2013 sera observée. Le développement spectaculaire et la transformation du tourisme coopératif sont confirmés par cette analyse. Les coopératives de nouvelle génération sont des coopératives multipartites générant plus d'emplois. Cependant, si les conditions d'un développement territorial semblent réunies, l'analyse montre que la production réalisée est diverse et non-spécifique. L'objectif est d'éclairer le phénomène de développement des coopératives touristiques, en particulier les spécificités de leur production dans une région où les dynamiques coopératives et touristiques sont fortes. La méthodologie employée est l'analyse cartographique ainsi que l'analyse de l'évolution des données économiques des coopératives. Enfin, une recherche documentaire a été effectuée afin d'estimer les spécificités en matière de production et d'un éventuel positionnement particulier de ces entreprises coopératives.

8.3.1. Une région enlisée dans un contre-cycle structurel

Cette région fut caractérisée par une économie autosuffisante bousculée par un premier cycle de traite des fourrures à partir du milieu du XVIIème siècle. Le cycle de colonisation, qui reposait sur une exploitation agricole et sylvicole, débuta en 1842. Les ressources naturelles furent pour une grande part accaparée par les investisseurs extérieurs dans un contexte de décollage industriel axé sur la production d'aluminium et de pulpes et pâtes à papier au début du XXe siècle. L'histoire de cette région, et en particulier son développement économique, sont liés à la grande entreprise lesquelles étaient attirées par les ressources forestières et hydrauliques. La période après la seconde guerre mondiale permit la relance de l'industrie de la pâte à papier, durement touchée par la crise des années 1930, et le développement de la filière aluminium suite aux investissements majeurs de la compagnie Alcan. La forte croissance régionale perdura jusqu'en 1982. Si elle fit entrer la région dans une ère de consommation de masse, elle ne permit pas de diversifier l'activité industrielle restée centrée sur l'extraction des ressources et la première transformation.

Le développement post industriel régional est fragile et il y a un effort en cours pour redonner à l'entreprenariat local un nouveau souffle (Girard, 2017). Cela explique, selon Proulx (2007), que la région, fortement dépendante de quelques secteurs très mondialisés, subit durement la crise des années 1980. Cette dernière mais également les limites atteintes en matière de

ressources disponibles, les changements technologiques et la non-maîtrise des activités de transformation, entraînèrent des pertes d'emplois massives dans le secteur primaire et secondaire malgré l'augmentation continue de production. L'effet de ces pertes d'emplois sur l'économie régionale a été marqué notamment par une démographie régionale décroissante et des revenus inférieurs à la moyenne québécoise.

Cette rupture fit entrer la région dans un « contre-cycle de restructuration économique » dans lequel le secteur tertiaire est prégnant et les défis à relever nombreux. En outre, l'entreprenariat et la capacité de financement en berne limitent les capacités de développement endogène. Pour Proulx (2007), la région peine à entrer dans un nouveau cycle économique :

> En définitive, notre analyse des données disponibles nous indique que la collectivité territoriale du Saguenay–Lac-Saint-Jean est enlisée dans le contre-cycle structurel, incapable d'accélérer le pas vers le nouveau cycle économique. Les toutes récentes pertes d'emplois industriels ainsi que les difficultés émergentes dans le secteur forestier n'augurent rien de bon pour cette économie régionale qui semble incapable de s'insérer convenablement dans la mutation rapide vécue à l'échelle mondiale. (Proulx, 2007 : 102)

Le diagnostic de Marc-Urbain Proulx pourrait expliquer les difficiles dynamiques démographiques et économiques de cette région entre 2001 et 2014. Rappelons que la population est en déclin et la part des 65 ans et plus est supérieure à la moyenne québécoise. Le PIB par habitant est inférieur à la moyenne québécoise et évolue défavorablement. Les revenus disponibles sont également inférieurs à la moyenne québécoise mais évoluent cependant plus favorablement que dans l'ensemble du Québec. Enfin, le taux d'emploi demeure inférieur à la moyenne québécoise malgré une évolution favorable. Cette région a donc été classée comme région en difficulté dans la typologie établie précédemment. Malgré ce contexte problématique, les dynamiques coopératives y sont fortes.

8.3.2. Une région dynamique en matière coopérative

Si l'histoire et l'occupation du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été marquées par les entreprises capitalistes, la formule coopérative a été mobilisée dès le début du XXe. Dans les années 1940, l'économie coopérative a investi le domaine agricole et sylvicole. La fondation de La Halle de vente du Lac-Saint-Jean a fédéré les coopératives agricoles pour accéder aux marchés urbains (Gauthier, 2013). Trois facteurs auraient participé au développement de

l'économie coopérative dans cette région (Beaubien, 2015). Le premier serait une réaction à la dévitalisation des territoires :

> Ce serait donc dans le but d'assurer la présence de certains services dans les milieux plus défavorisés que les communautés pourraient être amenées à se mobiliser autour de ces entreprises afin d'en assurer la pérennité. (Beaubien, 2015 : 41)

Le second facteur serait lié à la présence des grandes industries telles les alumineries. La place prépondérante de celles-ci aurait engendré un manque de diversification économique qui s'est révélé criant lorsque ces industries très mondialisées ont automatisé leur production et ont réduit leurs besoins en personnel. L'économie coopérative serait ici une réponse au manque de dynamisme entrepreneurial provoqué par la captation de la main d'œuvre qualifiée par ces grandes entreprises (*Ibid.*).

Le troisième facteur est lié à l'exode des jeunes et au vieillissement de la population :

> La faiblesse de la capacité entrepreneuriale locale est aggravée par la perte de capital humain que représente l'exode des jeunes. Tout comme la majorité des autres régions périphériques québécoises, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est aux prises avec des problèmes d'exode de la population la plus dynamique et de vieillissement qui se font grandement ressentir sur le plan de l'entrepreneuriat. Le départ des jeunes vers les grands centres urbains et le manque de relève pour certains entrepreneurs contraignent les communautés locales à se mobiliser afin d'assurer des services essentiels. Pour cela, elles choisissent la formule coopérative, formule qui facilite l'accès aux capitaux et n'exige pas une mise de fonds aussi substantiel que dans le cas de 1'entreprise privée. (Beaubien, 2015 : 42)

Dans cette recherche, nous avons montré que le nombre de coopératives et de membres des coopératives par habitant est plus important au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec et augmente au-delà de la moyenne. Le chiffre d'affaires des coopératives non financières rapporté au PIB ainsi que le ratio emploi coopératifs /emplois totaux y sont plus importants que la moyenne québécoise malgré une évolution défavorable par rapport à celle-ci. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose donc de dynamiques coopératives fortes selon notre analyse. Le tourisme constitue aussi un secteur économique important dans cette région.

8.3.3. Le tourisme, un secteur d'activité relativement stagnant au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les hauts lieux touristiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean auraient été « courus » par une élite canadienne et américaine dès le milieu du XIXe (Prévost, 2000). Cela étant la région n'était accessible que par bateau puis par le train jusqu'en 1920 (Gagnon, 2003). Le développement du tourisme automobile entraîna une augmentation des flux notamment vers le lac Saint-Jean et le Fjord du Saguenay connu pour être le Fjord le plus méridional. L'État par les aménagements routiers et l'aménagement du Val-Jalbert permit une « conquête » touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean à partir des années 1930 (*Ibid.*). Plus récemment deux parcs, un marin et un terrestre, ont participé à faire de la particularité géographique du Fjord un attrait touristique majeur. Malgré son potentiel, le tourisme serait relativement stagnant :

> Il va sans dire que le tourisme représente un secteur d'activité déjà relativement important pour une région comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean. En dépit de son immense potentiel relié à ses rivières, ses lacs, son fjord, ses parcs, son patrimoine bâti, sa culture distinctive qui lui procure des avantages comparatifs indéniables, le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne semble pas, selon l'avis de plusieurs experts, tirer pleinement profit de son industrie touristique. (Proulx, 2007 : 65)

Effectivement, l'ensemble des indicateurs retenus dans cette contribution pour établir les dynamiques touristiques, est supérieur à la moyenne, excepté les volumes de touristes et d'excursionnistes, mais progresse plus faiblement que la moyenne québécoise. Les dépenses touristiques continuent à représenter une part importante du PIB régional. Les dynamiques touristiques ont été considérées comme fortes malgré une tendance à la stagnation. Nonobstant ce contexte difficile, le nombre de coopératives touristiques et les retombées du tourisme coopératif sont supérieurs à la moyenne et évoluent favorablement. En outre, la plupart des coopératives touristiques sont récentes et ont un statut de coopérative de solidarité.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est donc une région intéressante pour appréhender le tourisme coopératif et ses effets dans les territoires en difficulté. Le premier point croise la localisation des coopératives touristiques avec les hauts lieux touristiques et coopératifs et les dynamiques territoriales démographiques et de captation de revenus.

8.3.4. Une localisation des coopératives touristiques principalement dans les territoires en difficulté

La localisation des coopératives touristiques a été observée par une analyse cartographique. Elle a été comparée avec les dynamiques de peuplement et de captation de revenu, ainsi qu'avec les hauts lieux touristiques et coopératifs. En ce qui concerne les revenus disponibles, l'ensemble des MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose de revenus disponibles par habitant 2014 inférieurs à la moyenne québécoise, lesquels évoluent plus favorablement que la moyenne de 2002 à 2014. Les dynamiques de peuplement du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont donc été représentées selon trois catégories : a) les municipalités qui perdent des habitants, b) les municipalités qui se peuplent en-deçà de la moyenne québécoise, et c) les municipalités dont les dynamiques de peuplement sont supérieures à la moyenne québécoise (voir la carte 38).

Carte 38– Localisation des coopératives touristiques au SLSJ

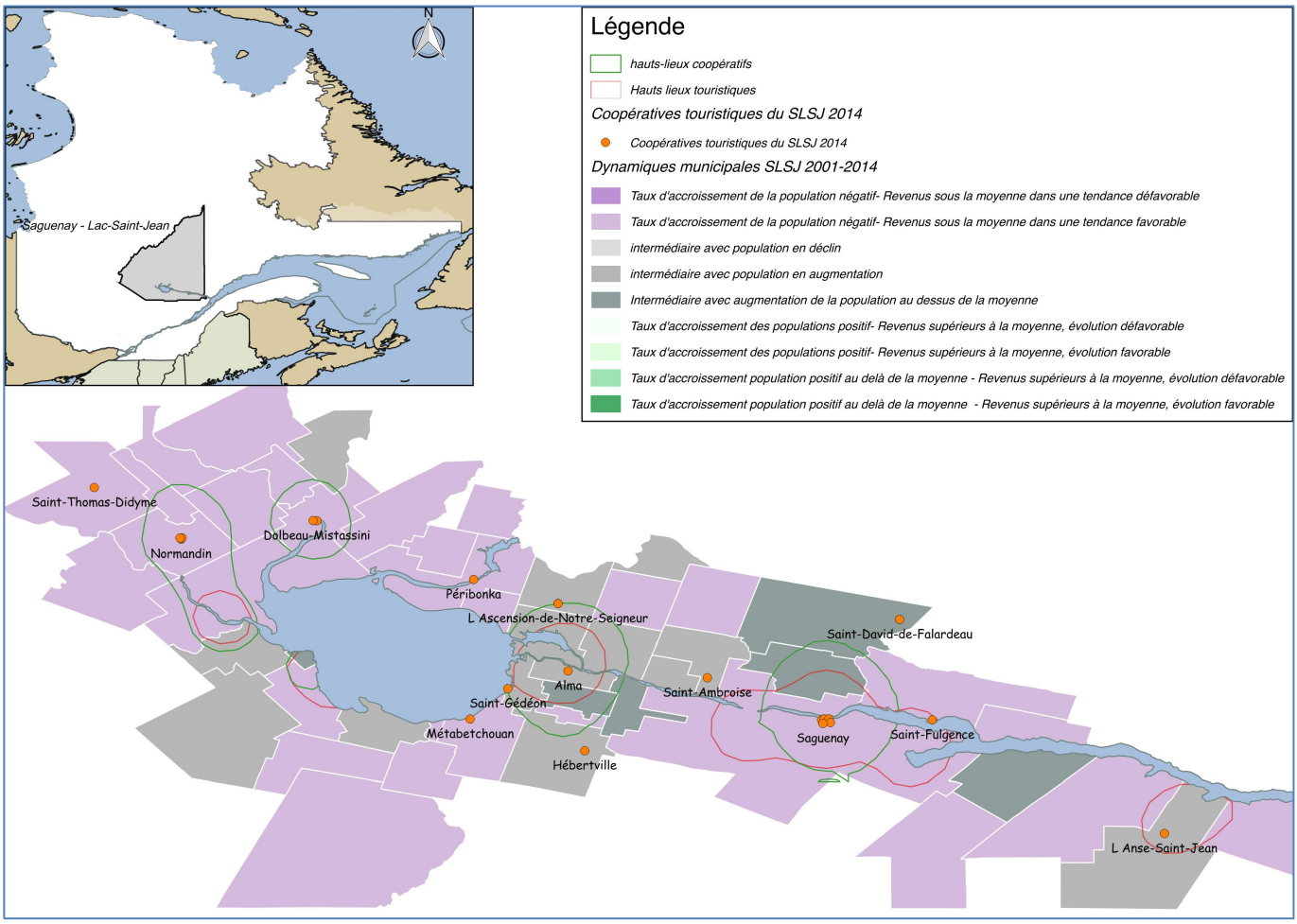

Source : MÉSI, 2016 et ISQ, 2015– Cartographie : Salaméro, 2015

La plus importante concentration de coopératives touristique se situe à Saguenay, la ville la plus importante de la région avec 146 000 habitants. Celle-ci dispose de revenus inférieurs à la moyenne québécoise et perd des habitants pendant la période d'observation. Elle est un haut lieu touristique et coopératif. On y trouve deux auberges de jeunesse. La première auberge de jeunesse, la célèbre maison Price au Saguenay, est administrée par la Coop Verte (cf. encadré 7).

Encadré 7 – La coopérative de solidarité Verte

La coopérative de solidarité V.E.R.T.E. a été créée en 2006 par six jeunes entrepreneurs sensibles à l'économie sociale, au développement durable et au plein air. Une opportunité d'achat d'une auberge, La Villa au pignon vert, a nécessité de mobiliser le modèle coopératif notamment faute de capacité d'investissement privé. De plus, les fondateurs envisageaient de fédérer les entreprises de plein air au sein de la coopérative, ce qui s'est avéré difficile par la suite. En 2010, avec le soutien des collectivités locales, la coopérative acquiert la Maison Price, un immeuble classé, pour en faire une auberge de jeunesse et un bar et rachète une entreprise de plein air en difficulté. L'activité de plein air nécessite l'embauche de nombreux salariés pour assurer les activités de guidage en rivière, de transport, de logistique et de gestion des activités. Enfin elle devait exploiter une auberge à Rivière-Éternité ouverte au printemps 2013. L'entreprise embauchait alors jusqu'à 30 salariés en saison haute. Ce développement rapide a abouti à une crise financière en début 2013. Ces difficultés ont provoqué le renouvellement du leadership et l'adoption d'un plan de redressement. Ce plan s'est traduit par la vente de plusieurs actifs, dont la première auberge et la diminution de la masse salariale. La coopérative s'est depuis recentrée sur l'exploitation de l'auberge de jeunesse, la Maison Price et du bar culturel. Elle a toujours revendiqué un positionnement écoresponsable (Beaubien, 2015).

La Maison Price - Crédit photo : Alexandra Godin
Source : enquête documentaire multisource (cf. chapitre 10)

La seconde est la Coopérative Les Mains tissées qui gère l'auberge Les Mains tissées. Cette dernière est une coopérative touristique originale qui associe un projet de réinsertion et un volet touristique à travers une auberge de jeunesse (cf. encadré 8).

Encadré 8 – La coopérative les Mains tissées

La coopérative Les Mains tissées a été créée en mars 2009 à l'initiative de Véronic Gagnon sa coordinatrice générale actuelle. L'auberge de jeunesse de 5 chambres, située près de La Baie à Saguenay, a ouvert ses portes en 2010. Depuis 2011, la coopérative et ses partenaires offrent l'opportunité à des jeunes sans emploi de la région de participer à des plateaux de travail dans un objectif de réinsertion. Plusieurs de ces stages d'une vingtaine de semaines se terminent par un séjour à l'international. La coopérative compte quatre salariés. Elle revendique sa dimension coopérative, son volet social, ainsi qu' « un tourisme différent, un tourisme solidaire et responsable, un tourisme durable et écologique ».

Source : enquête documentaire multisource (cf. chapitre 10)

La seconde concentration est à Normandin et la troisième à Dolbeau-Mistassini. Ces deux villes perdent aussi des habitants et constituent des hauts lieux coopératifs. Les autres coopératives sont disséminées autour du Lac-Saint-Jean et de la rivière Saguenay. Seule une coopérative touristique se situe dans une commune qui présente des dynamiques de peuplement supérieures à la moyenne québécoise : la coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay à Saint-David-de-Falardeau.

Encadré 9– La coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay

Situé au cœur du Massif des Monts-Valin, à 45 km de Chicoutimi, le Valinouët est un centre de ski géré par la coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay. La station de ski le Valinouët voit le jour le 14 décembre 1984. L'affluence est au rendez-vous jusqu'aux années 1990 ce qui conduit les gestionnaires à agrandir la station et la municipalité de St-David-de-Falardeau à adopter un plan de développement d'un village alpin. L'achalandage est en recul au début des années 1990 en raison de l'ouverture d'une autre station à l'Anse-Saint-Jean et du ralentissement de la pratique du ski. En 1995, la station est déclarée en faillite et reprise par ses salariés sous forme de coopérative de travail. À la suite de quoi, la situation se stabilise. Depuis 2006, les gestionnaires investissent 200000$ par an dans l'entretien et l'amélioration du centre. Aujourd'hui, le village alpin se compose de plus de 550 chalets et la coopérative est en bonne santé financière. Elle embauche près de 75 travailleurs annuellement. Outre les services de ski, la Coopérative gère une cafétéria, un resto-pub, et un bar. Le centre ambitionne de devenir la porte d'entrée du tourisme au nord du 49e parallèle.

Source : enquête documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Nous retrouvons à ce niveau d'analyse ce qui a été observé précédemment : les coopératives touristiques sont situées principalement dans les territoires en difficulté. Cela étant, les effets de développement en matière de revenus et de peuplement n'apparaissent pas de manière évidente dans les territoires en question. Qu'en est-il de la progression et de la transformation du tourisme coopératif de 1997 à 2013 dans cette région ?

8.3.5. Le tourisme coopératif au SLSJ : un modèle de développement territorial de spécification non abouti

En 1997, il existait sept coopératives touristiques au SLSJ. Cinq d'entre elles étaient des coopératives de consommateurs, les deux dernières sous forme de coopératives de travailleurs et l'une d'elle a été transformée en coopérative de solidarité. Une majorité perdure encore aujourd'hui. En 2013, dix-sept coopératives ont été recensées et vingt-deux en 2014. Toutes les coopératives touristiques créées depuis 1997 sont des coopératives de solidarité avec une gouvernance multipartite. Le CA des coopératives touristiques au SLSJ était de 2,8 millions de $ au début de la période observée et a augmenté de 124% pour atteindre 6,2 millions de $ en 2013, soit 365 000 $ de CA moyen. Ces entreprises généraient 77 emplois en 1997 et près de 300 en 2013 (+289%). Les salaires moyens étaient d'environ 13 000$ en 1997 et ont régressé à 5 700 $ en 2011. Il s'agit probablement d'un effet de composition déjà évoqué plus haut à propos de la baisse des salaires rapportés aux emplois des CNF. Le nombre de membres a augmenté et atteint 3 069 personnes en 2013. **Ces chiffres confirment le développement du tourisme coopératif dans un contexte difficile et sa transformation avec l'augmentation du nombre de coopératives multipartites, lesquelles génèrent de nombreux emplois mais faiblement rémunérés.**

La recherche à propos des dix-sept coopératives actives en 2013 questionne les spécificités du tourisme coopératif en matière de production. Sur les dix-sept coopératives *a priori* touristiques, cinq semblent plutôt centrées sur des activités de loisirs destinées à la population locale et ne disposent pas de site internet. Parmi celles-ci, on trouve une salle de quilles, un centre de remise en forme, une association de loisir pour les aînés, une coopérative de loisir et une coopérative de quartier. La faible touristicité de ces structures constitue d'ailleurs une des limites de la méthode de sélection des coopératives par les codes SCIAN « touristiques » (cf. 5.3.3.). Les

douze autres coopératives disposent d'un site internet et de documents commerciaux. Les activités sont disparates et les structures sont souvent multi-activités (cf. tableau 22). On compte deux centres de ski, une salle de quille et de réception, un centre de kitesurf avec une salle de spectacle et café-bistro, un café-restaurant et salle de concert, un parc d'aventure avec des hébergements insolites, une salle de spectacle et bar, trois auberges de jeunesse, un hôtel-restaurant et un centre de villégiature. Seules cinq coopératives affichent leur caractère coopératif dans les documents grand public. Parmi ces coopératives, au moins deux ont périclité depuis : l'Auberge du Val Menaud (cf. encadré 10) et la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert (cf. encadré 3). D'autres ont été créées.

Encadré 10 – Coopérative de solidarité Auberge du Val Ménaud

La Coopérative de solidarité du Val Menaud a été créée en 2012 pour gérer une auberge dans un petit village rural situé entre Jonquière et Alma : Saint Charles de Bourget. Le projet d'auberge est né du désir des habitants de dynamiser la municipalité en la dotant d'un lieu d'hébergement et de restauration, ce qui n'existait pas dans la commune. 70 membres ont investi entre 200$ et 300$. La municipalité a cédé l'immeuble où se trouvait autrefois la bibliothèque municipale, bâtiment classé, afin qu'il puisse être rénové. La coopérative de l'Auberge Val Menaud a contracté un emprunt de 300 000$ pour procéder à des travaux. Elle a reçu une subvention de 140 000$ de la part du gouvernement du Québec et 70 000$ par Développement économique Canada. Elle a rencontré rapidement des difficultés en matière d'achalandage et de recrutement. La municipalité est excentrée des circuits touristiques et la clientèle est restée locale. La coopérative n'a pas pu recruter un cuisinier. La communication n'était pas de niveau professionnel. Dès 2015, les administrateurs sont à bout de souffle et l'auberge ferme ses portes.

Source : enquête documentaire multisource (cf. chapitre 10)

Lors de la recherche documentaire, il n'a pas été repéré de tarification spécifique pour des publics à faibles revenus, ni de centrage sur une clientèle particulière. Des tarifs spéciaux de groupes ou des réductions étudiants, ou suivant les tranches d'âge sont mis en place par certaines coopératives comme cela se fait dans les entreprises capitalistes concurrentes. Seul le Café Cambio propose à ses clients de payer une consommation « en attente » destinée aux personnes vulnérables. Ce qui en matière de redistribution de richesse apparaît très marginal.

Une des auberges de jeunesse, la Coopérative Les Mains tissées (cf. encadré 8), affiche un volet social de réinsertion de jeunes au sein de l'auberge ainsi que des préoccupations environnementales. Une autre auberge de jeunesse, la Coop Verte (cf. encadré 7) insiste sur son caractère écoresponsable. Le Café Cambio affiche certaines valeurs, se positionne dans le

commerce équitable, soutient des coopératives dans les pays du Sud et transforme des produits sur place. **Pour la plupart des structures, si les spécificités du tourisme coopératif sont manifestes en amont de la production, la production en elle-même n'apparaît pas clairement différenciée du marché**. Les produits vendus sont des produits relativement classiques dans la plupart des coopératives touristiques. De plus, les spécificités du tourisme coopératif demeurent souvent internes aux entreprises et quasiment inconnues du grand public. Seules quatre coopératives affichent des valeurs particulières dans leurs documents de communication. Le tableau en annexe VII. synthétise l'analyse documentaire des 12 coopératives *a priori* touristiques actives en 2013 et qui disposaient à cette date de documents de communication et de site internet.

A partir de la recherche documentaire, le tourisme coopératif ne semble pas, en l'état, constituer un modèle de développement territorial de spécification abouti. En effet, il n'a pas été possible de repérer une spécification des produits touristiques en aval du processus de production. Le tourisme coopératif semble plutôt constituer un levier utilisé par des acteurs locaux pour trouver des financements et créer des emplois.

En ce sens, le tourisme coopératif est une forme originale de tourisme géré par les acteurs locaux, cependant il ne peut être considéré en l'état comme une forme de tourisme social ou comme un modèle idéal de développement territorial de spécification. Une politique d'accompagnement, de la part du mouvement coopératif voire de l'État pourrait permettre d'harmoniser une offre disparate et de la spécifier. Si la recherche documentaire met en exergue la diversité de l'offre du tourisme coopératif, elle met aussi en évidence les difficultés de ces initiatives locales à mettre en valeur une offre clairement identifiée qui se démarque des entreprises capitalistes. Les coopératives touristiques demeurent des petites entreprises en matière de chiffre d'affaires qui génèrent des emplois faiblement rémunérés. La question de l'accès aux marchés émetteurs est aussi posée. Ainsi l'absence de regroupement et d'organisation de tourisme coopératif conduit ces entreprises à utiliser des canaux de commercialisation classiques dans lesquels leur offre est noyée et banalisée. La création d'une centrale de réservation qui regrouperait l'offre touristique des coopératives pourrait être

l'occasion non seulement de distinguer et qualifier l'offre, mais aussi de satisfaire une demande émergente de tourisme dit alternatif porteur de valeurs.
Ces initiatives locales se développent sans accompagnement et sans direction ce qui conduit à une offre disparate et non spécifiée et réduit les possibilités de faire mouvement. Malgré leur spécificité en amont du processus de production, les coopératives touristiques ne semblent pas échapper à l'écueil d'un tourisme indifférencié au Québec décrit par Gagnon (2003). Nous y reviendrons sur ces différents points en conclusion. Avant cela, le présent chapitre est synthétisé au point suivant.

8.4. Synthèse du chapitre

La première partie de ce chapitre visait à vérifier si les résultats obtenus à l'échelle régionale se vérifiaient à une échelle plus locale soit 1) le fait que le tourisme n'était pas un ressort de développement très évident au Québec et 2) le fait que les territoires en difficulté disposent de dynamiques touristiques et coopératives plus fortes, mais insuffisantes pour entraîner un autre modèle de développement. Une méthodologie d'analyse originale a été déployée. Elle a consisté à repérer les territoires en difficulté en matière de peuplement et de captation de revenus et à établir les hauts lieux touristiques. Il a été possible d'établir un certain nombre de hauts lieux touristiques avec des dynamiques territoriales favorables de manière plus fine que lors de l'analyse régionale. D'autre part, cette méthode a montré que la plupart des hauts lieux touristiques n'entraînaient pas les dynamiques de peuplement et de captation de revenus attendues dans les régions en difficulté, excepté pour une partie de l'Estrie. Le deuxième point a permis de confirmer que les dynamiques coopératives, touristiques et le tourisme coopératif, sont plus concentrés dans les territoires en difficulté. L'analyse locale confirme les résultats de l'analyse régionale : **il existe bel et bien un effet de mobilisation touristique et coopératif dans les territoires en difficulté lequel n'est pas automatiquement un ressort de croissance au Québec**. Si les résultats de l'analyse régionale ont été affinés par la méthodologie déployée, ils n'ont pas remis fondamentalement en cause les conclusions établies dans les chapitres précédents et les réponses aux questions de recherche.

Le dernier point consistait à estimer les spécificités des coopératives touristiques dans une région où les effets de mobilisation semblent importants, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il a été confirmé que la transformation du tourisme coopératif décrite au chapitre précédent est à l'œuvre. Une nouvelle génération de coopératives touristiques multipartites s'est implantée dans la région et participe à un processus de démocratisation de l'économie. Celles-ci disposent d'une offre parfois originale mais disparate et non spécifique. Leur offre est commercialisée dans des canaux de distribution classiques dans lesquels elle est noyée, voire banalisée. Ces initiatives locales de mise en tourisme ont réussi à trouver des capitaux et à créer un certain nombre d'emplois dans ce territoire considéré en difficulté au chapitre VI.

L'analyse territoriale complète les résultats obtenus au chapitre VII et permet de dégager deux dimensions : 1) la finalité sociale du tourisme coopératif rejoint une problématique de développement territorial ; 2) le tourisme coopératif présente plusieurs spécificités en amont de la production.

Une finalité sociale qui rejoint une problématique de développement territorial

Cette forme de tourisme semble d'abord centrée sur les besoins locaux en matière d'emplois et de financement. Il semble qu'elle soit privilégiée par « nécessité ». Historiquement, la CTMA a été créée par les habitants des Îles-de-la-Madeleine après un hiver rigoureux qui entraîna un certain isolement et des problèmes d'approvisionnement. Simon Beaubien, lors de l'analyse d'une coopérative touristique au Saguenay–Lac-Saint-Jean, montre, à partir d'entretiens avec des intervenants locaux, que le modèle coopératif est souvent adopté dans le cas de « dévitalisation de certains territoires et d'absence de moyens » (2015 : 56). Pour les personnes interrogées dans son enquête, ce modèle d'affaires serait privilégié parce qu'il donne les outils favorables à la « recherche de capital et l'obtention de financements » (*Ibid.*). Les résultats obtenus au chapitre VII vont dans ce sens. Il apparaît que les sociétaires des coopératives touristiques ont moins de capacité de financement que dans le reste du mouvement coopératif, ce qui se traduit par des montants détenus de parts sociales plus faibles. En contrepoint, quand la réserve générale est plus forte, c'est principalement l'activité qui finance le développement de l'activité coopérative (cf. 7.3.1.).

De plus, le nombre d'emplois générés est plus important que dans l'ensemble de l'économie coopérative, laquelle connaît une progression des emplois supérieure à celle des entreprises capitalistes. En outre, rappelons que le tourisme coopératif est plus présent dans les territoires dans lesquels le taux de chômage est important. Cet effet de mobilisation se traduit par une localisation plus importante des coopératives touristiques dans les territoires avec des dynamiques démographiques et économiques difficiles. Les retombées économiques, en particulier en matière d'emplois, sont plus concentrées dans ces zones.

Ces résultats et la recherche documentaire permettent d'affirmer que le tourisme coopératif a pour finalité sociale essentielle de créer des emplois dans les territoires au Québec. D'autre part, l'analyse documentaire a révélé que beaucoup de coopératives touristiques ont émergé, à la suite de la mobilisation d'une partie de la communauté locale pour se prendre en main et générer des emplois et des activités pour la collectivité. Certaines d'entre elles revendiquent explicitement une mission de réinsertion sociale :

> La coop Les Mains Tissées offre à des jeunes sans emploi de Saguenay la possibilité de participer à un projet social de groupe qui se veut un tremplin vers le marché du travail, le retour aux études ou tout autre projet de vie.[178]

A contrario, aucune mention d'un quelconque centrage des produits touristiques sur des personnes vulnérables n'a pu être repérée lors de l'analyse documentaire. En l'état, il n'est pas possible de considérer le tourisme coopératif comme une forme de tourisme social et outil de justice sociospatiale qui permettrait à des personnes vulnérables ou à faible revenu d'accéder au tourisme. Les personnes vulnérables du territoire semblent recrutées en tant que salariées dans certaines CT.

Par ailleurs, les CT ont souvent une communication centrée sur les populations locales et peinent à toucher une clientèle plus lointaine. Quelques coopératives sont d'ailleurs centrées uniquement sur le loisir à destination des locaux ce qui les exclut du champ du tourisme. Elles sont considérées comme récréotouristiques au Québec, mais leur touristicité n'est pas confirmée malgré leur code SCIAN classé comme touristique par le CQRHT. La plupart d'entre elles, y compris celles dont la touristicité est plus marquée, ont une part de leurs activités à disposition

[178] Repéré à http://www.lesmainstissees.ca/index.php/projet-social

des populations locales. L'auberge de Jeunesse de Saguenay, par exemple, dispose d'un bar qui est devenu un lieu de rencontre et d'activités culturelles pour la jeunesse saguenéenne et d'un pôle d'hébergement touristique qui a été parfois mis à la disposition de la population du Saguenay lorsque des besoins ont été identifiés telle la fermeture temporaire du pont Dubuc (Beaubien, 2015).

De plus, la prépondérance du statut de coopérative de solidarité implique, *a priori*, un fort ancrage territorial et une maîtrise plus grande de la mise en tourisme. Enfin, les montants des actifs et des chiffres d'affaires permettent de qualifier les coopératives touristiques comme de **petites organisations**.

Le tourisme coopératif est donc territorialement orienté en matière de gouvernance, de prestations et d'échelle, et sa finalité sociale est une réponse en matière d'emplois locaux et de réinsertion sociale. La deuxième dimension du tourisme coopératif, mise en exergue, concerne ses spécificités en amont de la production.

Plusieurs spécificités en amont du processus de production

Les spécificités du tourisme coopératif se situent en amont du processus de la production. Les *outputs* apparaissent indifférenciés, *a contrario* les *inputs* sont spécifiques. Les critères dégagés dans le cadre conceptuel de l'économie sociale sont apparus pertinents pour préciser les spécificités du tourisme coopératif. Le métacritère de l'économie sociale est la finalité sociale ou l'utilité sociale. Nous avons vu que la finalité sociale du tourisme coopératif semble essentiellement centrée sur des problématiques de développement territorial, en particulier des problématiques d'emplois et de besoins en financement. Le nombre d'emplois générés, particulièrement important dans les régions en difficulté, est le principal *outcome* du TC. Cinq autres critères ont été dégagés du cadre conceptuel de l'économie sociale pour préciser la spécificité des *inputs*.

Le premier est la distribution interdite ou limitée des excédents. La Loi sur les coopératives détermine que « les membres de la coopérative affectent [...] le montant des trop-perçus ou

excédents », entre autres, à la réserve (art. 143), qui « ne peut être partagée entre les membres ou les membres auxiliaires ni être entamée par l'attribution d'une ristourne » (Québec, 2010d, art 147). Du fait de la non-rémunération ou rémunération limitée du capital, une grande partie des réserves (bénéfices non distribués en dividendes) sont déclarées « impartageables ». Il a été vu que ces réserves étaient proportionnellement plus importantes dans les CT, malgré leur jeunesse, que dans l'ensemble du mouvement coopératif. L'analyse quantitative et documentaire a révélé que les fondateurs disposaient de peu de fonds initiaux et que les parts sociales sont plus faibles que dans l'ensemble du mouvement coopératif. Le développement des CT et le financement des actifs reposent pour une part importante sur l'activité et la réserve. Les actifs touristiques appartiennent donc à la coopérative et à ses membres, actuels comme futurs, pris comme un ensemble. Les réserves sont la manifestation d'une forme de propriété commune des moyens de production. **La première spécificité du tourisme coopératif est la collectivisation des moyens de production, notamment des actifs touristiques**.

Le second est la production organisée de biens et services. Nous avons vu que les coopératives touristiques disposaient de peu d'actifs, comparativement à l'ensemble du mouvement coopératif. En outre, leur chiffre d'affaires est relativement faible. **Ce sont donc de petites entreprises de tourisme.**

Le troisième est l'autonomie et l'indépendance. La définition de l'ÉS de 1996 stipule bien que les organisations d'économie sociale ont « une autonomie de gestion par rapport à l'État ». Le contrôle des coopératives par leurs membres est fixé par leur statut juridique. Une majorité de coopératives a adopté le statut de coopérative de solidarité dans lequel il peut y avoir des membres de soutien, soit « toute autre personne ou société qui a un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative » (Loi sur les coopératives, RLRQ[179] c C-67.2 226.1). Dans la pratique, certaines collectivités territoriales sont des membres de soutien. Toutefois, ceux-ci sont limités : ils ne doivent pas dépasser un tiers des administrateurs et aucune ristourne ne peut leur être attribuée. Les subventions ne semblent pas suffisamment conséquentes pour affecter significativement l'autonomie et l'indépendance, fixées par les

[179] Recueil des lois et des règlements du Québec/Compilation of Québec Laws and Regulations.

statuts, sauf dans le cas de la CTMA (cf. 7.3.). Un contrôle de la commercialisation par des tiers, tels que des agences émettrices, peut constituer une entrave à l'indépendance des CT. Seules certaines coopératives qui assurent des activités d'hébergement utilisent des canaux de réservation tels que Booking. Elles semblent disposer d'un faible contrôle sur la commercialisation.

Le quatrième critère est la gouvernance démocratique. En économie sociale, le principe démocratique (une personne vaut une voix et égalité des voix) adopté par les coopératives s'oppose au principe ploutocratique (nombre de voix en fonction des actions) des entreprises capitalistes. Ce principe est gravé dans le marbre par les statuts des coopératives. En outre, il a été observé que le nombre de membres des coopératives, rapporté au nombre d'habitants, est plus important dans les régions en difficulté et même en augmentation. D'autre part, le mouvement coopératif se transforme et sa vitalité démocratique est maintenue grâce au développement des coopératives de solidarité. Ce statut est majoritairement adopté par les coopératives touristiques. Il repose sur une gouvernance multipartite avec au moins deux catégories de membres parmi les utilisateurs, des membres travailleurs, ou des membres de soutien. Le développement de cette nouvelle forme de coopératives est remarquable alors qu'elle était marginale au début de la période d'étude, soit 1997. La recherche a confirmé que le tourisme coopératif repose sur une gouvernance démocratique majoritairement multipartite qui associe des travailleurs, des utilisateurs et des membres de soutien, ce qui implique la prise en charge par une partie de la communauté de la mise en tourisme et de la maîtrise sociale de son propre développement (Gagnon, 1994).

Le dernier critère est l'hybridation des ressources. Selon Polanyi (1983), les activités économiques sont encastrées (*embededness*) dans la sphère sociale et se déclinent selon une pluralité de modes de circulation des biens et services. Les ressources marchandes, non marchandes et non monétaires sont utilisées dans toute économie, mais assumées, voire revendiquées, dans le cadre de l'économie sociale. Le développement territorial porte également attention aux ressources territoriales, y compris non monétaires. Les ressources marchandes ont été appréhendées dans cette recherche par la variable du chiffre d'affaires. Les ressources non marchandes, telles que les subventions, ont été aussi mises en évidence dans une certaine

mesure. Le MÉSI ne collecte malheureusement plus ces données à partir de 2013. Sur la base des statistiques précédentes, il a été observé que celles-ci étaient généralement faibles, excepté dans la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les ressources non monétaires n'ont pas été abordées dans cette recherche. L'analyse documentaire et la revue de littérature révèlent la présence de bénévolat dans les coopératives touristiques, lequel n'apparaît pas dans les données transmises par le MÉSI. La sollicitation de bénévolat notamment pour l'aménagement de certaines structures peut constituer une ressource non monétaire. Nous pouvons retenir que **le tourisme coopératif est une activité à dominante marchande qui repose sur une pluralité de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires**.

Les dimensions du tourisme coopératif révélées par cette recherche sont donc :

- une activité ancienne dans un processus de renouvellement ;
- une finalité sociale centrée sur la création d'emplois locaux et de financement de la mise en tourisme ;
- une mobilisation particulière ;
- des retombées plus fortes dans les territoires en difficulté ;
- une collectivisation des moyens de production et une mise en valeur des actifs touristiques ;
- de petites entreprises en matière de chiffre d'affaires et d'actifs, ancrées localement ;
- une gouvernance démocratique souvent multipartite ;
- une dominante marchande même si elles utilisent des ressources non marchandes et non monétaires ;
- les entreprises de tourisme coopératif semblent autonomes et indépendantes.

De là, il est possible de proposer une première caractérisation du tourisme coopératif.

Une première caractérisation du tourisme coopératif

En effet, de la revue de littérature (cf. 2.3.), et des caractéristiques dégagées, il est possible de positionner le tourisme coopératif, par rapport aux formes de tourisme dit « alternatif » recensées, et de proposer une première définition du tourisme coopératif.

Nous pouvions, dès la revue de littérature, affirmer que le tourisme coopératif ne se situe pas dans la filiation du tourisme de masse ou fordiste, et le considérer comme une nouvelle forme de tourisme dit alternatif. Les proximités apparentes avec le tourisme social n'ont pas été confirmées, malgré leur appartenance commune au champ de l'économie sociale. Le tourisme coopératif est bien centré sur les besoins de la population locale en matière de *outcomes*, nonobstant les *outputs* apparaissent indifférenciés. Aucun produit touristique à destination des personnes qui ont des difficultés d'accès au tourisme n'a été repéré dans l'analyse documentaire. Sur ces bases, le tourisme coopératif ne peut pas être assimilé à une forme de tourisme social. De même, malgré la diffusion notable des CT dans des territoires de faible densité, cette recherche permet d'affirmer que le tourisme coopératif n'est pas une forme de tourisme rural : près de la moitié de CT se situent dans des territoires urbains. Parmi les formes de tourisme dit alternatif qui ont été recensées (cf. tableau 1), deux formes de tourisme présentent des proximités avec les dimensions du tourisme coopératif.

La première est le tourisme équitable, tel que défini par Schéou (2009), laquelle met en exergue les principes d'encastrement de l'économie dans le social :

> Le commerce équitable, en tant que projet éthique particulier ancré dans l'économie solidaire résulte de la synthèse des trois principes de l'économie sociale et solidaire : le principe marchand, le principe de redistribution et le principe de réciprocité, aboutissant à une resocialisation de l'acte marchand. (Schéou, 2009 : 76)

Si l'on s'en tient à cette définition, le tourisme coopératif serait une forme de tourisme équitable. Cependant, le tourisme équitable est généralement associé à la question de la juste rémunération des producteurs et à la réduction des intermédiaires commerciaux. Les prix pratiqués par les CT ne diffèrent pas de la concurrence capitaliste. En outre, les rémunérations des salariés semblent faibles. Enfin, il n'existe pas de plateforme de commercialisation ou de label de tourisme coopératif permettant d'identifier clairement le tourisme coopératif. Les CT communiquent rarement sur leur spécificité coopérative. L'image de l'économie sociale n'est pas toujours positive ; ceci pourrait expliquer le peu d'enclin des CT à revendiquer leurs spécificités. Pour certains, les services offerts par l'économie sociale seraient de moindre qualité, pour d'autres elle est perçue comme une économie des pauvres (Tremblay, et coll. 2013).

La seconde est le tourisme communautaire. L'approche intégrative, proposée par Parent et coll. (2009), qui intègre des dimensions environnementales, ne paraît pas s'appliquer au tourisme coopératif québécois à ce stade. D'ailleurs, la faible dimension environnementale qui ressort de l'analyse documentaire contredit partiellement les conclusions du rapport de 2009 (Jalbert, et coll., 2009) : si la problématique de développement territorial semble au cœur du tourisme coopératif, la dimension environnementale en est le parent pauvre. Quelques CT ont bien intégré des notions environnementales telles que la Coop Verte, ou la coopérative Vallée Bras-du-Nord dans leurs documents de communication. Celles-ci sont souvent citées en exemple et récipiendaires de prix divers ; néanmoins, elles sont marginales. Un accompagnement des organisations dans ce sens apparaît nécessaire. Cependant, deux éléments de la définition du tourisme communautaire s'appliquent au tourisme coopératif :

1- L'appropriation des processus de décision et l'existence d'une gouvernance participative dans la mise en tourisme du territoire. Il s'agit ici d'une mise en tourisme gérée par les acteurs locaux et l'appropriation par des membres de la communauté d'une partie de sa dynamique développement.

2- L'objectif est de maximiser les bénéfices pour la communauté d'accueil, en particulier générer des revenus, créer des emplois, réduire la pauvreté et minimiser les impacts négatifs.

Le tourisme coopératif peut être situé dans le courant des tourismes dits alternatifs, et présente certaines proximités avec le tourisme équitable et le tourisme communautaire. En somme, une première caractérisation du tourisme coopératif québécois peut être formulée de la manière suivante :

Le tourisme coopératif est une forme de tourisme déjà ancienne en renouvellement. Il est mis en œuvre par de petites coopératives, souvent multipartites, ancrées et gérées territorialement par l'entremise d'un processus de gouvernance démocratique. Il est particulièrement présent dans les territoires en difficulté et est centré sur les besoins locaux notamment en matière d'emplois et de financement. Cette activité à dominante marchande repose sur une forme de collectivisation des moyens de production.

9. Conclusion générale

Après avoir introduit la thématique de notre recherche au chapitre I, soit le tourisme comme levier de développement territorial, nous avons présenté le contexte qui préside à l'émergence des coopératives touristiques gérées par les acteurs locaux. Trois facteurs ont été relevés. Le premier concerne les spécificités du territoire d'étude, le Québec, et en particulier sa longue tradition d'économie sociale et d'action collective. Le second est un processus de mutation du tourisme qui renouvelle le rôle des acteurs locaux et s'attache à se démarquer du tourisme de masse. Le troisième est un changement de modèle dans les sciences du développement ; il se traduit par la construction d'un paradigme de développement territorial particulièrement prégnant au Québec, pour lequel l'économie sociale est une pierre d'assise.

Dans le chapitre II, le processus de mutation du tourisme a été décrit. Il mettait en exergue les manifestations de ce processus de démassification et le contexte favorable que cela constituait en faveur de l'émergence de modèles locaux de tourisme. Ce fut aussi l'occasion de présenter différentes approches du tourisme.

Le chapitre III s'attachait à décrire l'émergence du paradigme de développement territorial et en particulier son inscription dans la longue tradition d'économie sociale et d'action collective au Québec. Les concepts de développement territorial, d'économie sociale et de justice sociospatiale ont été précisés dans cette partie. Les éléments communs à ces corpus ont été dégagés.

L'approche théorique retenue et la problématique de recherche étaient détaillées au chapitre IV. La revue de littérature a été l'occasion de présenter les principaux concepts en jeu, soit les concepts de tourisme, de développement territorial, et dans une moindre mesure, ceux de justice sociospatiale et d'économie sociale. Ils ont permis de construire la problématique de recherche, d'affiner nos questions de recherche et de postuler un certain nombre d'hypothèses. Nous avons exposé que le phénomène émergent de tourisme coopératif et sa finalité sociale consubstantielle interpellaient le concept de justice sociospatiale. Alors que le tourisme fordiste ou de masse a été largement privilégié pour participer au processus de rééquilibrage des territoires et à la

démocratisation du tourisme, qu'en était-il de ces nouvelles formes de mise en tourisme ? Constituaient-elles des opportunités pour les territoires qui perdent ? Le second problème posé concerne les spécificités et la caractérisation du tourisme coopératif.

La question de recherche principale porte sur la capacité du tourisme coopératif à constituer un outil de justice sociospatiale. Cela induit un certain nombre de sous-questions de recherche. La première considère l'identification des territoires désavantagés. La seconde se focalise sur les effets du tourisme coopératif dans les territoires identifiés comme désavantagés. La troisième se concentre sur les spécificités et la caractérisation du tourisme coopératif.

À la suite de ces questionnements, l'hypothèse principale, qui sous-tend cette recherche, est que : les coopératives touristiques, qui s'inscrivent généralement dans une longue tradition spécifique d'économie sociale et d'action collective, peuvent constituer un modèle de tourisme géré par les acteurs locaux pour les territoires en difficulté. Et ainsi induire plus de justice sociospatiale qui devrait se traduire par des retombées démoéconomiques pour les territoires en difficulté.

Les trois objectifs de recherche ont été présentés : 1) tisser des liens entre tourisme, économie sociale et développement territorial ; 2) documenter le tourisme coopératif et; 3) évaluer la capacité du tourisme, et du tourisme coopératif en particulier, à constituer un outil de justice sociospatiale. À la suite de quoi notre posture épistémologique a été décrite, laquelle était qualifiée de socioconstructiviste réaliste et postutilitariste.

L'approche théorique retenue positionne le tourisme et l'économie sociale comme concepts valables pour caractériser le tourisme coopératif. L'analyse des retombées démoéconomiques pour les territoires en difficulté met en évidence les concepts de justice sociospatiale et la théorie de la base revisitée.

La méthodologie employée a été présentée dans le chapitre V. La stratégie de recherche consistait à effectuer trois étapes pour circonscrire le phénomène progressivement : 1) l'analyse croisée des dynamiques régionales en matière démoéconomique, coopérative et touristique ; 2)

l'état des lieux du tourisme coopératif et; 3) une analyse à une échelle plus fine. La collecte de données, les échelles d'analyse et leurs difficultés ont été détaillées. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous avons présenté le cadre opérationnel et les indicateurs qui ont présidé à la recherche.

Les chapitres VI, VII, et VIII présentaient les résultats de chacune des trois étapes de recherche.

Après avoir rappelé la structure de la thèse, la présente conclusion vise dans un premier temps à discuter l'ensemble de ces résultats. Dans un second temps, les limites de la recherche seront mises en évidence, à la suite de quoi un certain nombre de recommandations seront proposées et les perspectives de travail seront formulées. Enfin, nous conclurons.

9.1. Analyse et discussion

Cette contribution fait suite à la constatation d'un phénomène particulier qui interroge le chercheur. Des initiatives locales de mise en tourisme ont été repérées au Québec et posaient question. Elles émanent des acteurs locaux et sont, pour une majorité d'entre elles, localisées dans des territoires non métropolitains. Elles adoptent des statuts particuliers, la plupart avec une gouvernance multipartite, dans le champ de l'économie sociale. La méconnaissance du phénomène, peu ou pas documenté, a conduit à nous positionner dans une posture exploratoire. Une telle posture a pour ambition de se familiariser avec des faits, de formuler de nouvelles questions de recherche et de générer des hypothèses et d'ouvrir la voie à des recherches futures. La revue de littérature a permis d'éclairer le contexte particulier qui a présidé à l'émergence de ce phénomène au Québec plus qu'ailleurs. Néanmoins, ces nouvelles configurations continuaient à nous interroger. Le premier problème concerne la « classification, dénombrement et cartographie » (Bioteau et Fleuret, 2014) de ce phénomène pour le documenter et en apprécier l'ampleur. Le **premier point** vise à discuter les résultats obtenus par une telle démarche. Il sera rappelé que la recherche a bien permis de se familiariser avec le tourisme coopératif et à proposer une première caractérisation.

Le deuxième problème concerne la capacité de telles initiatives à participer au développement territorial des territoires désavantagés. Dans le cadre de cette recherche, nous avons pu mettre

en évidence un effet de mobilisation coopératif et du tourisme coopératif dans les territoires en difficulté ainsi qu'une concentration des retombées économiques dans ces territoires. Ces effets seront discutés au **second point**. Ils sont d'une certaine portée scientifique et théorique, ne serait-ce que parce qu'ils pointent le manque d'entrée territoriale des différentes approches de l'économie sociale, et permettent de tisser des liens entre tourisme, économie sociale et développement territorial.

La recherche a aussi produit des résultats plus inattendus. Le fait le plus surprenant est le faible effet du tourisme en matière de dynamiques de peuplement et de captation de revenus, pour un certain nombre de territoires, y compris de hauts lieux touristiques parfois séculaires et ce, à différentes échelles d'analyse. Ces résultats seront débattus au **troisième point**. Enfin, le prisme d'analyse de la justice sociospatiale sera traité au **quatrième point**.

9.1.1. Le tourisme coopératif, une forme de tourisme centrée sur le développement territorial en devenir

Au commencement de ce parcours de thèse, un phénomène particulier a été remarqué, soit le tourisme coopératif. À ce moment-là, celui-ci était très peu documenté. Il existait un rapport de la Fédération des coopératives de développement régional (Jalbert, et coll., 2009) qui pointait le développement de coopératives touristiques au Québec et quelques articles sur le tourisme communautaire (Parent, et coll., 2009). Pendant la période de recherche, le mémoire de maîtrise en étude régionale de Beaubien (2015) a éclairé la genèse et les difficultés d'une coopérative de solidarité de tourisme, la Coop Verte. Excepté ces quelques travaux, le tourisme coopératif au Québec n'a pas fait l'objet de travaux, à notre connaissance. Le manque de données et leur difficulté d'accès impliquaient *de facto* une posture exploratoire. Une telle approche nous a contraint à faire le deuil de certaines ambitions de recherche, notamment des enquêtes directes auprès des acteurs, et à adopter une démarche de « classification, dénombrement et cartographie » (Bioteau et Fleuret, 2014) qui entraîna un lourd travail de collecte de statistiques et certains renoncements. Alors que dans les recherches et terrains précédents, nous nous étions focalisés sur les dimensions immatérielles de la richesse et du développement et attachés à incarner les résultats par le vécu des acteurs territorialisés, nous

nous sommes cantonnés principalement à une approche quantitative. Celle-ci a eu pour conséquence une certaine distance avec notre objet de recherche et l'obligation de laisser de côté les dimensions immatérielles de la richesse et du développement ainsi que le discours des acteurs.

De plus, une approche transversale a été privilégiée en ayant recours à plusieurs concepts notamment le tourisme, le développement territorial et l'économie sociale et ce, sous le prisme de la justice sociospatiale. Ce positionnement a été dicté par la revue de littérature et la méconnaissance originelle de l'objet de recherche au risque de ne pas pouvoir entrer en profondeur dans l'analyse de celui-ci.

Toutefois, ces choix ont permis de commencer à circonscrire le tourisme coopératif comme phénomène social. À partir des résultats de la recherche, il a été possible de repérer plusieurs dimensions du tourisme coopératif :

1) Il s'agit d'une forme de tourisme déjà ancienne mais en renouvellement (cf. 7.5).
2) Elle est centrée sur une problématique de développement territorial (cf. 8.4).
3) Elle présente plusieurs spécificités en amont du processus de production (cf. 8.4).

À partir de ces dimensions, une première caractérisation du tourisme coopératif a été proposée (cf. 8.4.). Celle-ci reste tout de même à affiner, selon les prochains développements. Nous espérons que ce premier travail d'exploration sera suivi par d'autres recherches en ce sens.

Un des objectifs de la recherche visait à améliorer nos connaissances sur le tourisme coopératif (cf. 4.8). Cet objectif semble avoir été atteint. Le tourisme coopératif a été documenté : il a été possible de proposer une première caractérisation du tourisme coopératif québécois (cf. 8.4) et de répondre, du moins partiellement, à la troisième question de recherche qui portait sur les spécificités du tourisme coopératif (cf. 7.5 et 8.3). La troisième hypothèse de recherche a été invalidée : les coopératives touristiques québécoises ne semblent pas participer à l'accessibilité et à la démocratisation du tourisme et ne proposent pas des tarifications spécifiques pour des publics à faibles revenus.

L'autre objectif de recherche consistait à tisser des liens entre développement territorial, économie sociale et tourisme. À notre sens, les résultats de la recherche, en particulier l'effet de mobilisation coopératif relevé dans les territoires en difficulté, contribuent à l'atteinte de cet objectif.

9.1.2. Un effet de mobilisation coopératif territorialisé

Les liens entre économie sociale et tourisme ont été tissés au moyen du concept de tourisme social (cf. 2.3 et 2.4), car nous avons vu que le tourisme coopératif ne se situe pas, en l'état, dans ce champ (cf. 8.4.). Les ponts entre économie sociale et développement territorial ont été construits à partir des concepts de gouvernance territoriale, capital social, proximité ou innovation sociale (cf. 3.4.3). La posture exploratoire de cette contribution invite à ne pas se cantonner à l'une de ces approches et à répondre à l'invocation de Bioteau et Fleuret (2014). Ceux-ci appellent à une géographie de l'économie sociale et solidaire pour « dénombrer, classifier, et cartographier les acteurs et les organisations de l'ÉSS » (Bioteau et Fleuret, 2014 : 906). Après avoir fait le constat du manque de travaux dans ce sens, ils insistent sur les limites de la focalisation sur des exemples locaux qui pourrait négliger les dimensions de généralisation. Cette recherche relève d'une telle approche, dans laquelle l'analyse cartographique a été très largement utilisée. Cette démarche, particulièrement originale au Québec, participe à l'accumulation de la documentation de l'ÉS et à la constitution d'une préfiguration d'un atlas géographique de l'ÉS. Sur un plan plus théorique, elle confirme que l'ÉS participe au développement territorial par « la mobilisation d'acteurs et de liens, la construction collective de besoins » (Demoustier, 2006). En effet, un processus de mobilisation coopératif territorialisé a été observé.

Un effet de mobilisation coopératif territorialisé

Les dynamiques coopératives territoriales mises en évidence aux différentes échelles ont été croisées avec les dynamiques démoéconomiques. Au niveau régional, un bloc constitué de régions en difficulté ou intermédiaires ou avec des dynamiques coopératives fortes ou favorables a été identifié. Dans les six régions en difficulté, démographiquement et économiquement, mais aussi la région Chaudière-Appalaches, où seules les dynamiques d'emplois sont au-dessus de la moyenne québécoise pendant la période observée, il est possible d'observer *a priori* une

corrélation entre les dynamiques démoéconomiques et les dynamiques coopératives. **Les régions en difficulté apparaissent plus dynamiques en matière coopérative que les autres.** Un effet de mobilisation coopératif dans les territoires en difficulté a été postulé. Dans le chapitre VII, nous avons montré que les coopératives touristiques et leurs effets étaient surreprésentés dans les territoires avec des dynamiques coopératives fortes et dans les territoires qui présentaient des difficultés démoéconomiques et ce, à l'échelle régionale. Enfin, au chapitre VIII, l'effet de mobilisation coopératif, notamment touristique a été questionné dans trois unités spatiales : municipalités en difficulté, intermédiaires, ou avec des dynamiques fortes en matière démoéconomique. Ces trois unités spatiales ont été constituées à partir des dynamiques de peuplement des municipalités et la géographie des revenus des MRC (échelle intercommunale). Nous avons observé que les coopératives non financières et les coopératives touristiques étaient surreprésentées dans l'unité spatiale qui regroupe les communes considérées en difficulté en employant la technique du quotient de localisation. L'effet de mobilisation coopératif dans les territoires en difficulté énoncé au chapitre VI a été confirmé aux chapitres suivants. La revue de littérature a montré des liens établis entre ÉS, en particulier économie coopérative et revitalisation territoriale au Québec en réaction à des politiques aménagistes descendantes dès la fin des années 1960. Les relations établies entre les dynamiques démoéconomiques et les forces coopératives territoriales permettent d'affirmer que ces liens ont perduré et que l'économie coopérative est privilégiée dans les territoires en difficulté au Québec.

Plusieurs auteurs (Vienney, 1994 ; Draperi, 2012) ont montré que l'économie sociale pouvait être mobilisée lorsque des besoins ne sont pas satisfaits par l'État ou le marché. Les protagonistes de l'économie sociale sont généralement relativement dominés socialement et s'associent pour sauvegarder des activités ou combler des besoins non satisfaits (*Ibid.*). La corrélation entre dynamiques démoéconomiques et coopératives dans les territoires présente un intérêt scientifique important. Cette recherche montre que le phénomène de mobilisation, ou de contre-mouvement, décrit par plusieurs auteurs (Vienney, 1994 ; Lévesque, 2007, Laville, 2011, Draperi, 2012) **n'est pas seulement social, il est aussi territorial**. En ce sens, une approche territoriale de l'ÉS semble constituer une avenue de recherche prometteuse.

D'autre part, l'effet de mobilisation territoriale de l'économie sociale ne semble pas être l'apanage d'une économie sociale de nouvelle génération. L'exemple de la CTMA dans les Îles-de-la-Madeleine, l'une des plus anciennes coopératives de transport encore en exercice, reflète bien une mobilisation collective pour satisfaire des besoins non comblés du territoire dès 1944. Ainsi cette recherche confirme que la distinction entre les différentes générations d'économie sociale existe, mais qu'elle ne semble pas suffisamment radicale pour les opposer. De plus, les chiffres de l'économie coopérative, en particulier ceux de la nouvelle génération de coopératives, ne la positionnent pas comme un modèle économique de substitution, mais bien comme un modèle complémentaire qui coexiste avec les autres formes d'économie ce qui rejoint le concept d'économie plurielle (Lévesque, 2005). Les retombées socioéconomiques de notre objet d'analyse, ainsi que celles dans les hauts lieux coopératifs localisés, ne semblent pas suffisantes pour inverser les dynamiques démoéconomiques à l'œuvre dans les territoires en difficulté.

Les liens entre développement territorial, économie sociale et tourisme ont bien été mis en évidence dans cette recherche à différentes échelles. Il existe des dynamiques territoriales différenciées en matière démoéconomique, touristique et coopérative au Québec, lesquelles sont incarnées par une surreprésentation du tourisme coopératif dans certains territoires. **L'économie coopérative est plus fortement privilégiée dans les territoires en difficulté**, ce qui confirme le premier résultat. Cela semble se traduire par un processus de démocratisation de l'économie plus marqué dans ces territoires si on observe le nombre de membres de coopératives rapporté à la population locale. Ce processus influe sur les trajectoires de développement des territoires comme cela a déjà été montré largement au Québec, notamment à propos de l'Opération dignité. Les acteurs, qui s'opposaient notamment à la fermeture de certains villages proposée par les experts du BAEQ et au transfert des populations vers les pôles régionaux, ont alors mobilisé l'économie sociale[180] pour développer les territoires.

Ces résultats permettent de répondre à la première question de recherche et valident partiellement la première hypothèse de recherche (cf. 4.2.). Celle-ci postulait notamment que

[180] À ce moment-là, le terme économie sociale n'était pas utilisé par les acteurs même si les organismes de développement local étaient souvent sous forme coopérative.

les dynamiques coopératives devraient être fortes dans les territoires en difficulté et que des interrelations entre les dynamiques démoéconomiques, coopératives et touristiques devaient pouvoir être mises en évidence dans les territoires retenus pour l'enquête.

De manière plus inattendue, la première partie de cette hypothèse qui postulait des dynamiques de peuplement et de captation de revenus dans les territoires mis en tourisme n'a pu être confirmée dans cette recherche. Ces résultats sont discutés au point suivant.

9.1.3. Le tourisme : un levier de développement surinvesti au Québec ?

Les relations entre tourisme et développement territorial sont principalement traitées sous l'angle des systèmes touristiques locaux (STL) ou de la théorie de la base revisitée ou économie résidentielle (cf. 3.2). La première approche induit souvent une focalisation sur des territoires qui gagnent et leurs conditions de réussite ; la seconde postule que les dynamiques de peuplement et de captation de revenus dans des territoires avec de faibles dynamiques productives seraient le fait de la consommation des populations, dont les touristes. Si ce postulat pouvait expliquer le dynamisme démoéconomique de certains territoires et un possible système productivo-résidentiel (Davezies, 2009) autour de Montréal, les territoires touristiques qui gagnent des habitants, et dont les revenus sont supérieurs à la moyenne, sont peu nombreux au Québec. Comme cela est généralement admis dans la littérature, nous pensions que la mise en tourisme des territoires allait entraîner des dynamiques de peuplement et de captation de revenus, ce qui avait été formulé en première partie de la première hypothèse de recherche (cf. 4.2.). En conséquence de quoi, nous avions énoncé comme seconde hypothèse de recherche que le tourisme coopératif allait bénéficier aux territoires en difficulté. Nous pensions donc pouvoir évaluer ces bénéfices, au moins de manière locale, en mesurant les taux d'accroissement des municipalités et le revenu moyen par habitant et leur évolution dans les MRC auxquelles les municipalités appartenaient.

La première partie de la première hypothèse de recherche n'a donc pas été confirmée dans cette recherche, ce résultat inattendu sera commenté subséquemment.

En ce qui concerne la seconde hypothèse de recherche, soit le fait que le tourisme coopératif allait bénéficier aux territoires en difficulté, elle n'a été confirmée que partiellement. En effet, nous avons pu observer que les dynamiques de localisation des coopératives touristiques sont plus importantes dans les régions qui avaient été classées en difficulté au chapitre VI. Les retombées du tourisme coopératif, selon les neuf variables retenues au chapitre VII, sont plus concentrées dans les régions qui ont été considérées en difficulté démoéconomiquement. De plus, les coopératives touristiques sont surreprésentées dans l'unité spatiale qui regroupe l'ensemble des municipalités avec des taux d'accroissement négatifs et des revenus inférieurs à la moyenne comme cela a été montré au chapitre VIII. Cependant, ces retombées ne se sont pas traduites par des dynamiques de peuplement et de captation de revenus comme nous l'avions d'abord pensé. La dispersion géographique des coopératives touristiques et leurs caractéristiques socioéconomiques (ce sont de petites unités avec peu d'actifs et de faibles chiffres d'affaires et quelques emplois générés), une approche méthodologique trop centrée sur les dimensions matérielles du développement auraient pu expliquer cette constatation. Mais la recherche a révélé, et ce dès la phase d'analyse croisée des dynamiques démoéconomique, coopérative et touristique, que les dynamiques de peuplement et de captation de revenus n'apparaissaient pas clairement dans la plupart des régions touristiques.

En effet, au chapitre VI, les dynamiques touristiques ont été précisées de 2001 à 2013. Une reconfiguration des dynamiques touristiques en cours a été décrite avec un double mouvement de concentration-diffusion des activités touristiques au profit d'une couronne de régions centrales situées autour de la métropole montréalaise. Au-delà de l'analyse du tourisme québécois, le fait le plus marquant est que **la plupart des régions considérées comme touristiques connaissaient des difficultés en matière démographique et économique**. Seule la région Laurentides, à proximité de Montréal et dont la mise en tourisme repose sur la grande entreprise privée telle Intrawest, et un pôle québécois, la région Capitale-Nationale, se distinguaient en matière de dynamiques démoéconomiques. En outre, seules les régions adjacentes à Montréal ont connu un peuplement très important pendant la période observée, mais les dynamiques résidentielles en général, et en particulier le poids des navetteurs, semblent y jouer un rôle plus déterminant que le tourisme.

À partir de cette situation, l'échelle d'analyse posait question : celle-ci pouvait empêcher d'appréhender des dynamiques plus localisées dont les effets seraient dilués à l'échelle régionale. D'autre part, un possible effet de mobilisation du secteur touristique a été observé dans les territoires en difficulté.

En conséquence de quoi, en utilisant une approche originale basée sur la densité de l'offre touristique, nous avons repéré les hauts lieux touristiques au Québec, puis observé les dynamiques de peuplement et de captation de revenus dans ces hauts lieux par une analyse cartographique au chapitre VIII. Il a été possible d'identifier les hauts lieux touristiques avec des dynamiques démoéconomiques favorables : **seulement neuf hauts lieux touristiques chevauchent des territoires en développement** (en matière de peuplement et de captation de revenus). Il a été démontré que dans les régions touristiques en difficulté démoéconomique, les hauts lieux touristiques ne bénéficiaient pas des effets de peuplement et de captation de revenus attendus. L'analyse du tourisme coopératif au Saguenay–Lac-Saint-Jean a confirmé ces résultats. En conséquence de quoi, l'analyse multiscalaire nous a permis de lever les doutes sur l'éventualité d'une échelle régionale trop large qui expliquerait les résultats inattendus. Les résultats obtenus en faisant appel à cette méthodologie originale sont tout à fait cohérents avec ceux obtenus par l'analyse croisée des dynamiques régionales. Ils sont plus fins malgré le manque de données disponibles. Ainsi, nous avons pu observer qu'une partie occidentale de l'Estrie disposait de hauts lieux touristiques avec des dynamiques démoéconomiques favorables. D'autres territoires avec les mêmes configurations ont été localisés dans des régions qui n'étaient pas considérées comme touristiques comme en Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord (cf. carte 34).

L'approche multiscalaire, induite par l'approche théorique retenue (cf. 4.5.1.), nous apparaît donc pertinente pour mesurer les effets démoéconomiques du tourisme. En outre, elle permet de croiser les données, de valider les résultats et d'affiner l'analyse. Nous avons pu observer, par exemple, que les dynamiques de captation de revenus et les taux d'accroissement de population sont très différents dans la Jamésie et dans la partie la plus septentrionale du Nord-du-Québec. Lors de l'analyse régionale, cette région a été classée comme dynamique démoéconomiquement. Pour autant, une analyse plus fine révèle que le taux d'accroissement

des populations est important dans les territoires autochtones, mais les revenus y sont inférieurs à la moyenne, alors que la situation est inverse dans la partie plus méridionale (cf. cartes 31 et 32). Ces deux dynamiques territoriales relativisent le dynamisme de cette région établi au chapitre VI. De même, dans beaucoup de régions considérées comme dynamiques ou intermédiaires, nous avons pu constater que les dynamiques locales étaient différenciées. **L'approche multiscalaire semble aussi pertinente pour apprécier les trajectoires de développement des territoires**.

Nous avons déjà montré la surreprésentation du tourisme coopératif, laquelle peut s'expliquer par l'effet de mobilisation coopératif dans les territoires en difficulté. L'existence d'un effet de mobilisation touristique dans les territoires a été examinée au chapitre VIII en se basant sur la concentration des lieux touristiques dans les trois unités spatiales établies selon les dynamiques de peuplement et de captation de revenus des communes et MRC (cf. tableau 18). Là encore, le résultat est inattendu : **il y a plus de lieux touristiques par habitant dans les territoires en difficulté**.

Un biais méthodologique pourrait expliquer ces résultats inattendus : le manque de recul temporel. Nous avons sélectionné comme période d'observation du tourisme les années 2000 à 2013, pour des raisons de disponibilité des données et dans une perspective d'analyse croisée avec d'autres sources. Un temps d'observation trop court pourrait masquer un processus en cours. Le second biais méthodologique éventuel est le choix des indicateurs. En nous appuyant sur les travaux de la théorie de la base revisitée, nous avons utilisé des indicateurs de développement relativement classiques, lesquels sont des manifestations matérielles du développement.

Si l'on fait abstraction de ces éventuels biais méthodologiques, qui seront approfondis plus loin, deux questionnements sont induits par ces résultats. Le premier concerne le tourisme québécois en tant que tel, le second la possibilité d'un surinvestissement du tourisme comme levier de développement.

Le tourisme québécois interroge, à l'issue de la recherche. Nous avons montré que les **visiteurs québécois et l'excursionnisme sont particulièrement représentés dans les activités touristiques au Québec**. Cependant, selon les géographes du tourisme (MIT, 2002; Violier, 2013), les pratiques de loisirs ont moins d'effets dans la mesure où une grande part des retombées économiques serait due à l'habiter ailleurs (*Ibid.*). Effectivement, nous avons pu observer que les dépenses des excursionnistes sont bien inférieures à celles des touristes. La relative faiblesse des flux touristiques expliquerait donc le manque de retombées démoéconomiques du tourisme dans les régions touristiques en difficulté démoéconomique. Il faut rappeler que les dépenses des Québécois représentent plus de la moitié des dépenses des visiteurs au Québec. Il est donc possible que la prépondérance du loisir, observée aussi dans la recherche documentaire, explique en partie le manque de retombées. Plusieurs questions portent sur la faiblesse de la demande touristique au Québec dans un contexte déprimé du tourisme canadien (obtention de visas pour certains marchés émetteurs, variation du dollar canadien, comportement des touristes québécois[181], …). Rappelons que la balance touristique est largement déficitaire au Québec et au Canada.

Le second point est la politique touristique québécoise. Nous n'avons pas recensé beaucoup de travaux sur la politique touristique québécoise, laquelle est particulièrement centrée sur la promotion (Gagnon, 2003), sur l'intervention législative et réglementaire, et l'accompagnement des opérateurs touristiques dans une démarche qualité (Jolin, 2012). Nous avons vu que le programme ACCORD et le Plan Nord ont investi le tourisme, mais il est trop tôt pour pouvoir les évaluer. Néanmoins, la revue de littérature révèle un manque de travaux sur l'analyse des politiques publiques en tourisme ce qui pourrait expliquer la difficulté de l'État et des collectivités publiques à mettre en place des politiques réflexives. Un tel travail d'évaluation serait incomplet s'il n'appréhendait pas l'échelon fédéral : les difficultés du tourisme québécois

[181] « Les voyages internationaux sont devenus très populaires, et il semble peu probable que les Québécois cessent de visiter les pays étrangers. Bien qu'il soit difficile de détourner les Québécois et autres Canadiens des destinations soleil, une promotion des voyages intra-Québec pourrait améliorer la balance touristique, notamment dans les périodes stratégiques comme les vacances de la construction. » (Tourisme Québec, 2014).
Repéré à https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/balance-touristique-2012.pdf

s'inscrivent dans un contexte déprimé du tourisme canadien. Le dernier point concerne la qualité de l'offre touristique. Gagnon (2003) avait pointé le caractère indifférencié du tourisme québécois. Cela pourrait constituer une autre difficulté du tourisme québécois dans un contexte de concurrence des destinations. Ses constats ont été confirmés lors de la recherche documentaire. **Les coopératives touristiques ont une offre relativement indifférenciée**.

L'autre questionnement est la possibilité d'un surinvestissement du tourisme comme levier de développement à la fois scientifiquement et socialement.

Un tourisme parfois surinvesti

L'exemple de cette recherche et des postulats de départ, en particulier l'hypothèse de dynamiques de captation de revenus et de peuplement dans les territoires mis en tourisme, met en exergue combien il est risqué d'associer parfois trop hâtivement le tourisme et le développement. Beaucoup de travaux dans le champ du tourisme portent sur les territoires qui gagnent. Les difficultés méthodologiques et d'accès aux données expliquent possiblement la prépondérance des monographies lesquelles posent parfois des problèmes de généralisation. En ce sens, cette recherche, qui repose sur une analyse quantitative relativement large, a le mérite de rappeler que même si le tourisme a une capacité à transformer les lieux et à générer des dynamiques de développement, ce n'est pas une recette miracle qui peut être déclinée invariablement sur l'ensemble des territoires. En conséquence de quoi, elle invite les chercheurs dans ce champ à dépasser les approches centrées sur les territoires qui gagnent et à documenter le tourisme dans les territoires qui perdent. Pour cela, la justice sociospatiale nous est apparue comme un prisme d'analyse intéressant : une telle approche peut participer à limiter le surinvestissement sociopolitique du tourisme.

Le tourisme sert, de plus en plus systématiquement, d'activité de dernier recours, lorsque plus rien ne fonctionne (Violier, 2013). La touristicité des régions en difficulté pourrait être le signe d'un éventuel effet de compensation ou de mobilisation. Les seuls éléments explicatifs dans la littérature scientifique d'un effet éventuel de compensation touristique dans les régions en difficulté résident dans le fait que les acteurs locaux et les élites auraient parfaitement intégré le discours récurrent sur le tourisme vecteur de développement. Selon Gagnon, cela contribuerait

à une sorte d'effet circulaire : « c'est au nom du tourisme qu'on obtient des subventions ; c'est pour utiliser ces crédits qu'on fait du tourisme » (Gagnon, 2003 : 309). Il est possible que les collectivités locales, au Québec comme ailleurs, recourent de manière trop systématique au tourisme comme avenue de développement, au moins discursivement. Il pourrait exister un effet de mobilisation alimenté d'un côté par un discours récurrent des collectivités et des organismes internationaux sur le miracle du tourisme et par le manque de documentation par les chercheurs sur la relativisation des effets du tourisme et de l'autre par l'impérieuse nécessité de faire appel à des leviers de développement dans des territoires en difficulté. Il conviendrait d'investiguer si cette vision embellie du tourisme est ancrée socialement.

En contrepoint, certains hauts lieux touristiques repérés avec des dynamiques démoéconomiques faibles font partie intégrante d'une ceinture touristique nord-américaine depuis le XIXe siècle. Dans le cas présent, plusieurs territoires ont donc une tradition touristique séculaire. Les activités touristiques présentes pourraient être le vestige d'une grandeur passée. Cette situation remet en question la capacité du tourisme à traverser le temps et sa « durabilité », laquelle est présentée pourtant par l'équipe MIT (2011) comme une des forces du tourisme. Il semble opportun de documenter la trajectoire de ces territoires touristiques séculaires qui perdent des habitants et dont les revenus sont inférieurs à la moyenne pour mieux comprendre les résultats dégagés par la présente recherche. Ces voies de recherche seront discutées au point 9.2.3. Mais d'ores et déjà, ces résultats positionnent la justice sociospatiale comme un prisme pertinent d'analyse du tourisme.

9.1.4. La justice sociospatiale comme prisme pertinent d'analyse du tourisme

En effet, l'utilisation de ce prisme d'analyse dans la présente recherche a contribué à la relativisation de la capacité du tourisme à constituer une avenue de développement dans les territoires en difficulté au Québec. Si la mobilisation de l'économie touristique et de l'économie coopérative a été montrée dans ces territoires, les trajectoires de développement des territoires les plus vulnérables semblent toujours difficiles. Cet angle d'analyse permet de discuter des travaux récents qui positionnent le tourisme comme un ressort non productif de développement pour les territoires ruraux. En ce sens, ce prisme d'analyse, déjà ancien, mérite d'être repris dans

l'analyse du tourisme, mais aussi dans la discussion d'approches de développement territorial, telles que la théorie de la base revisitée. Cette approche permet de rompre avec une vision enchantée d'un tourisme qui constituerait une avenue de développement pour les territoires ruraux. Il a été montré que des hauts lieux touristiques déjà anciens, l'exemple emblématique étant Tadoussac, lesquels disposent de nombreuses aménités naturelles, connaissent des trajectoires de développement difficiles (Gagnon et Fortin, 1999 ; Gagnon, 1999).

Cependant, la localisation des coopératives touristiques sous le prisme de la justice sociospatiale est remarquable. Alors que les collectivités territoriales et les États se livrent souvent une compétition acharnée pour attirer des entreprises dans les territoires en difficulté au moyen de subventions ou d'exonération fiscale, les dynamiques coopératives et les coopératives touristiques sont distribuées principalement dans des territoires en difficulté et ce, semble-t-il, de manière spontanée. En ce sens, le mouvement coopératif et le tourisme coopératif font figure de processus *bottom-up* pouvant entraîner plus de justice sociospatiale.

Rappelons que l'angle d'analyse de la justice sociospatiale invite à identifier les disparités territoriales, les territoires et les groupes sociaux les plus vulnérables, ainsi qu'à observer les dynamiques à plusieurs échelles et dans le temps (cf. 3.5.). L'analyse multiscalaire a permis de croiser les résultats, de les valider et de les affiner. L'analyse dans le temps a permis de mettre en exergue des dynamiques en cours même si le recul temporel peut paraître insuffisant pour saisir pleinement les dynamiques de peuplement et de captation de revenus liées au tourisme. Les régions québécoises en difficulté, selon les indicateurs retenus, ont été identifiées (cf. 6.4) de même que les municipalités qui connaissent des difficultés en matière démographique et de captation de revenus pendant la période observée (cf. carte 37). Il a été alors possible de mesurer les effets du tourisme et du tourisme coopératif dans ces territoires notamment en matière de dynamiques de peuplement et de captation de revenus. De plus, toujours sous ce prisme de la justice sociospatiale, il a été possible d'identifier les territoires avec des dynamiques coopératives et touristiques faibles et d'observer les interrelations entre les différentes dynamiques mises en évidence. C'est l'analyse de ces interrelations qui a mené aux deux principaux résultats du chapitre VI et VII, soit l'effet de mobilisation observé dans les territoires en difficulté.

Par ailleurs, à la suite des travaux sur la justice procédurale et des critères mis en évidence dans le cadre conceptuel de l'économie sociale, les modalités de gouvernance démocratique ont été appréhendées sur la base des indicateurs disponibles. Elles montrent un processus de démocratisation de l'économie en cours qui repose essentiellement sur une gouvernance multipartite et démocratique. Le tourisme coopératif est une forme de tourisme qui repose sur une prise en charge par une partie de la communauté de son propre développement. En ce sens, cette forme de tourisme apparaît comme un outil potentiel de justice sociospatiale selon deux dimensions de la justice appréhendées soit la justice distributive (notamment en matière de localisation des entreprises) et la justice procédurale. Les autres dimensions, capabilités et reconnaissance, des groupes sociaux vulnérables[182] dont ceux touchant le genre et l'âge, n'ont pas pu être abordées dans cette contribution exploratoire. Néanmoins, en regard du processus participatif observé, il est possible de postuler que le tourisme coopératif peut participer à l'*empowerment* des acteurs engagés dans la mise en tourisme. Il est, en outre, reconnu que le tourisme est possiblement un facteur de reconnaissance identitaire lié à la fierté du territoire mis en tourisme. Dans le même temps, la crainte, exprimée par certains acteurs, que l'économie sociale soit vue comme une économie du pauvre (Tremblay, et coll., 2013) constitue aussi un enjeu de reconnaissance. Ces deux dimensions de la justice sociospatiale peuvent être intégrées à des études plus fines. Cela permettrait de compléter le prisme d'analyse et de le rendre plus pertinent, mais aussi d'affiner l'analyse du tourisme coopératif.

Plus largement, cet angle d'analyse renoue avec les fondements du développement régional, soit l'objectif de la réduction des disparités régionales, dans une posture postutilitariste. La présente recherche montre qu'il est employable sur des initiatives locales. Cela permet de mesurer la capacité des formes de développement endogènes à lutter contre les disparités territoriales mais aussi d'identifier les territoires dans lesquels ces initiatives doivent être accompagnées. Le tourisme coopératif est apparu ici comme un processus de justice sociospatiale spontané. Cependant, les effets mitigés, selon les indicateurs retenus, posent la question des moyens utilisés par les pouvoirs publics pour atténuer les inégalités entre les classes sociospatiales. Le

[182] Notamment en raison de l'absence de données sur la distribution de revenus.

tourisme coopératif nécessite des mesures d'équipement, de distribution et de soutien des acteurs favorables au développement de relations justes. Il s'agit de développer des politiques dites d'« aménagement des territoires » lesquelles peuvent accompagner des processus d'autodéveloppement. En ce sens, ce prisme d'analyse apparaît pertinent pour enrichir les approches de développement territorial et s'interroger sur les politiques d'aménagement territorial.

Cependant, cette approche est perfectible. Au point suivant, nous listerons les limites de cette contribution et dans un second temps nous formulerons les perspectives de recherche qui s'offrent à nous.

9.2. Limites, recommandations et perspectives de recherche

9.2.1. Une démarche exploratoire avec des limites

Plusieurs limites de recherche peuvent être mises en évidence. Nombre d'entre elles sont liées au manque de données.

Des difficultés récurrentes liées aux données

Les difficultés d'accès aux données et la pauvreté de certaines d'entre elles ont constitué une limite récurrente tout au long de la recherche menée. Celles sur les coopératives touristiques n'ont été transmises que pour un minimum de quatre CT par unité spatiale ce qui a d'une part contraint à une échelle d'analyse régionale et d'autre part, a empêché de saisir intégralement les dynamiques du tourisme coopératif dans le temps. Plusieurs régions n'atteignaient pas le seuil requis pour des séries les plus anciennes ce qui a conduit à un manque de recul temporel pour dresser l'état des lieux du tourisme coopératif. Pour la même raison, certaines régions ont dû être agrégées à cette étape, ce qui nuit à la finesse d'analyse. Cette contrainte du ministère n'a pas posé de difficultés pour analyser le mouvement coopératif vu le nombre important de coopératives. Une échelle plus approfondie d'analyse des dynamiques coopératives aurait été possible. Par ailleurs, certaines données, telles que les salaires ou les subventions, ne sont plus

collectées par le MÉSI à partir de la série 2013. D'autre part, les activités touristiques de coopératives autochtones multiservices, lesquelles appartiennent à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ), n'ont pas été prises en compte dans cette recherche. Pourtant, l'enquête exploratoire a révélé que ces coopératives, outre un certain nombre de services destinés aux communautés, gèrent des hôtels et des services touristiques au Nunavik. Il est regrettable que nos demandes répétées à la FNCQ n'aient pas eu de suites. La question autochtone est ainsi absente de la présente contribution. Il aurait été possible de disposer des chiffres du MÉSI sur les coopératives autochtones, mais il aurait été délicat, sans l'aide de la FNCQ, de quantifier la part touristique de ces coopératives multiservices.

La qualification des activités touristiques des coopératives est une limite méthodologique importante de cette recherche. Le cadre opérationnel de qualification des activités touristiques des coopératives (cf. 5.3.3.) a été construit pour filtrer les coopératives touristiques parmi les CNF à partir de la liste des codes SCIAN « touristiques ». Il ne permet pas de distinguer les activités touristiques de celles qui ne le sont pas au sein de ces coopératives. Lors de l'analyse documentaire, à la troisième phase de recherche, nous avons pu constater que plusieurs coopératives étaient centrées sur le loisir et leur touristicité discutable. Cette limite conduit à classer des coopératives comme touristiques alors qu'elles devraient être hors champ. À l'inverse, des coopératives multiservices dont le code SCIAN ne correspond pas à notre cadre opérationnel, qui pourtant peuvent avoir des activités touristiques, telles que les coopératives autochtones, n'ont pas été considérées dans l'analyse. Cette limite méthodologique est un point faible de l'analyse. En outre, cela remet en question le choix du CQRHT et du ministère du Tourisme de qualifier les entreprises touristiques, et donc les emplois touristiques, selon le code SCIAN.

En ce qui concerne les données démoéconomiques, trois limites peuvent être relevées : la première est le manque de recul temporel, ce qui ne nous a pas permis de croiser les dynamiques touristiques et démoéconomiques sur un temps plus long comme cela a pu être fait ailleurs notamment dans une optique de développement territorial. La seconde concerne la dispersion des revenus et l'absence d'indicateurs d'inégalités, à l'échelle infraprovinciale au Canada. Nous avons dû utiliser les revenus disponibles par habitant ce qui peut masquer des inégalités au sein

de l'unité spatiale. D'autre part, les données d'emplois de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont systématiquement agrégées au Québec alors que ces régions peuvent avoir des dynamiques d'emplois différenciées, ce qui a été montré à propos des emplois des coopératives touristiques.

Enfin les données touristiques sont celles qui ont posé le plus de problèmes. En premier lieu, l'inadéquation du carroyage touristique avec le maillage administratif nous a contraint à appliquer une correction surfacique qui reposait sur l'hypothèse d'une diffusion des activités touristiques homogène, laquelle est discutable. De hauts lieux touristiques, repérés au chapitre VIII, se situent en effet dans les zones concernées par les corrections. *A posteriori*, dans une perspective de saisir plus finement les dynamiques touristiques régionales, nous aurions pu appliquer les corrections non pas en fonction de la surface concernée, mais en fonction de la densité de l'offre touristique dans les territoires en question ce qui nous semble plus conforme aux réalités. Encore aurait-il fallu disposer de la densité de l'offre touristique pour chaque série, ce qui n'était pas le cas. Il est d'ailleurs regrettable que le ministère du Tourisme n'archive pas les données sur les lieux touristiques. Cela permettrait d'analyser les variations de densité de l'offre touristique dans le temps. Les autres limites essentielles liées aux données touristiques sont : 1) le manque de données sur l'offre touristique (CA, emplois[183], …) ; 2) des ruptures méthodologiques entraînant des discontinuités dans les mesures ; 3) des changements de découpage des régions touristiques pendant la période d'observation et; 4) des séries temporelles limitées.

Des limites liées à la nature de la recherche

D'autres limites sont liées aux difficultés d'interprétation des résultats de la recherche. La première est la difficulté d'isoler les effets du tourisme des autres activités présentes sur le territoire. Nous avons vu que les hauts lieux touristiques se situaient dans des territoires aux trajectoires différenciées. Il est difficile de saisir dans quelle mesure le tourisme influe sur ces dynamiques par rapport aux autres types de mobilité. Par exemple, le taux d'accroissement des

[183] Les données d'emplois devraient être disponibles sous peu d'après nos échanges courriels avec les services du ministère du Tourisme. Nous espérions en disposer avant la fin de la recherche, mais cela n'a pas été possible.

populations des territoires en périphérie de Montréal est probablement lié à la mobilité des navetteurs qui travaillent sur Montréal et recherchent une meilleure qualité de vie dans les régions adjacentes, ce qui semble confirmé par le déficit migratoire interrégional de Montréal. De même, dans la plupart des régions en difficulté, les revenus se situaient sous la moyenne et progressaient. Il n'est pas possible de distinguer les activités, dont le tourisme, ni les politiques publiques, qui sont responsables de cette progression dans notre approche. Cela étant, nous avons pu observer que cette progression n'est pas limitée aux hauts lieux touristiques mais qu'elle concerne des régions entières, ce qui accrédite l'hypothèse de résultats liés à des politiques publiques de réduction des disparités sociospatiales. Il n'a donc pas été possible, selon l'approche méthodologique retenue, d'isoler clairement les effets du tourisme. Cela aurait été réalisable, au moins partiellement, en considérant les composantes des revenus disponibles dans chaque MRC, ce qui nous semblait sortir du cadre de la recherche exploratoire.

Un autre résultat, plus inattendu, à savoir le fait qu'il existe des dynamiques touristiques fortes dans les régions en difficulté démoéconomique et des concentrations de l'offre touristique dans des territoires en difficulté, a posé des difficultés d'interprétation. D'une part, l'éventuel effet de compensation ou de mobilisation touristique dans les territoires en difficulté est peu discuté dans la littérature ; d'autre part, il n'est pas aisé d'établir les relations de cause à effet. Sont-ce les difficultés économiques qui entraînent un éventuel effet de mobilisation touristique et ce, de manière spontanée ou non ? Gagnon (2003) a décrit comment le tourisme est parfois surinvesti socialement et privilégié par des acteurs en quête de levier de développement. L'autre explication possible positionne les dynamiques touristiques comme les vestiges d'une vitalité touristique passée. Effectivement, la présence d'activités touristiques dans un certain nombre de hauts lieux, aujourd'hui en difficulté, a été attestée dès le XIXe siècle. Il est aussi possible qu'il existe un effet de mobilisation touristique alimenté par une vitalité touristique passée et la conscience de la valeur des aménités naturelles et environnementales. L'approche retenue, laquelle n'avait pas anticipé ces résultats, n'a pas permis d'éclairer ceux-ci de manière limpide.

Enfin, plusieurs limites sont liées à la nature exploratoire de cette recherche. Le nombre de concepts en présence, les difficultés d'accès aux données, et le souhait de ne pas s'enfermer dans l'une des approches, généralement utilisée pour tisser les liens entre les concepts en

présence, ont pour corollaire de limiter la profondeur de l'analyse et certains renoncements, dont les plus importants sont de ne pas considérer les dimensions immatérielles du développement et le temps long du développement. Cela a aussi conduit à choisir des indicateurs d'une pertinence discutable parmi les variables disponibles, tels que le nombre de membres des coopératives pour apprécier la gouvernance démocratique des coopératives touristiques. Il est difficile d'appréhender les logiques d'acteurs dans une recherche du type choisi. Cela entraîne une vision tronquée du territoire, ou de la communauté, qui peut être perçue comme un bloc homogène. Nous avions relevé lors de la recherche sur le Parc du Saguenay (Salaméro, 2010) qu'il existait des groupes stratégiques avec des logiques différenciées parfois en opposition, voire concurrentes. Enfin, cette approche laisse de nombreuses questions en suspens.

Cette prise de risque assumée dans cette recherche ne nous a pas empêché de participer à une démarche de dénombrement, de classification et de cartographie des organisations de l'ÉSS. Cela nous a autorisé à proposer une première caractérisation du tourisme coopératif. En outre, nous avons participé à la constitution d'une préfiguration d'un atlas des coopératives non financières et des coopératives touristiques au Québec. D'autre part, un effet de mobilisation coopératif territorialisé a été observé dans certains territoires et ce, à différentes échelles ; il confirme que l'ÉS participe au développement territorial par « la mobilisation d'acteurs et de liens, la construction collective de besoins » (Demoustier, 2006). De plus, nous avons pu mettre en évidence que le tourisme était parfois surinvesti en tant que levier de développement. Des approches méthodologiques originales ont été déployées, lesquelles peuvent être employées dans d'autres contextes. Enfin, il a été possible de formuler plusieurs recommandations.

9.2.2. Un accompagnement des initiatives territoriales de mise en tourisme apparaît nécessaire

Quatre recommandations visant à accompagner le développement du tourisme coopératif se dégagent de la recherche. Trois autres recommandations, directement liées aux limites liées aux données, s'adressent aux pouvoirs publics.

La **première recommandation concerne le déficit d'image et le sentiment d'appartenance à l'économie sociale** (voir 8.4. et Tremblay, et coll., 2013). Nous postulons que le fait que le

tourisme coopératif soit surreprésenté dans certains territoires en difficulté et permette à des acteurs disposant de peu de moyens de mettre en tourisme des territoires ne constitue pas une faiblesse mais une force. La plupart des tourismes dits alternatifs affichent de manière plus ou moins explicite un souci de développement et des critères éthiques ; les CT semblent ne pas l'assumer. Il existe pourtant une clientèle en quête d'un tourisme porteur de sens. Il semble nécessaire d'accompagner les CT dans une mise en valeur de leurs spécificités en amont de la production, lesquelles doivent être lisibles pour les touristes. La présente recherche peut modestement y participer, mais le mouvement coopératif doit se saisir d'un tel projet de renforcement d'image. En outre, si les dimensions économiques et sociales du tourisme coopératif semblent présentes *de facto,* il nous semble que le tourisme coopératif doit se saisir de la dimension environnementale pour devenir un modèle de tourisme durable, ce qui participera à un processus de renforcement d'image. Nous avions pu observer, lors de notre recherche sur le Parc national du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2010, que la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) réalisait des partenariats régionaux, voire locaux, pour la prise en charge de certaines activités de tourisme et loisir au sein des parcs nationaux. Des relations privilégiées entre les parcs et les CT pourraient être l'occasion pour les parcs de trouver une réponse à leur ambition de développement territorial et pour les CT de saisir la dimension environnementale dans une démarche gagnant-gagnant.

La **deuxième recommandation**, en lien avec la précédente, **concerne la spécification de la production**. Celle-ci est spécifique en amont, et apparaît plus indifférenciée en aval. Dans un contexte de concurrence internationale des destinations, il est indispensable de réaliser un travail de spécification de l'offre touristique des CT dans les territoires. Un tel travail permettrait de disposer d'avantages différenciatifs, d'un effet de rente qui pourrait se traduire par une valorisation des prix de vente et dégager des marges plus substantielles, lesquelles pourraient participer à l'augmentation des salaires. Cette recommandation dépasse le champ du tourisme coopératif ; il semble que le tourisme québécois dans son ensemble souffre d'indifférenciation (Gagnon, 2003). Un tel projet de spécification du tourisme nous semble constituer une avenue de recherche et d'action.

La **troisième recommandation concerne l'accès aux marchés émetteurs**. Nous avons vu que le tourisme coopératif était principalement concentré en région. La connexion entre une offre réceptive en région et un marché émetteur souvent urbain est un enjeu récurrent du tourisme. Souvent, cela permet à des agences émettrices de dominer le marché. La commercialisation du tourisme coopératif paraît perfectible. Beaucoup d'entre elles ont une communication déficiente ou manquent de professionnalisme sur ce point. D'autres utilisent des canaux de commercialisation classiques dans lesquels leur offre est noyée et banalisée. La création d'une centrale de réservation qui regrouperait l'offre touristique des coopératives pourrait être l'occasion non seulement de distinguer et qualifier l'offre, mais aussi de satisfaire une demande émergente de tourisme dit alternatif avec une offre clairement identifiée.

Enfin, la **quatrième recommandation**, en lien avec la première, **concerne la valorisation du tourisme coopératif dans le mouvement coopératif**. Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité a envisagé de considérer le tourisme coopératif comme un axe stratégique. Cela paraît constituer une opportunité d'accompagnement de ce secteur et l'occasion de faire mouvement et d'adopter une direction. Bien sûr, le secteur touristique ne constitue qu'une petite part du mouvement coopératif si l'on se cantonne aux indicateurs classiques. Cependant, il participe au renouvellement du mouvement et au processus de démocratisation de l'économie. En outre, il est plus concentré dans les territoires en difficulté et de ce fait sa finalité sociale est prégnante. Il permet d'accéder à des financements et de les lever pour mettre en tourisme des territoires. Enfin, il constitue une spécificité québécoise, laquelle peut être valorisée notamment au sein de l'Alliance coopérative internationale. Cela pourrait être l'occasion de bâtir des ponts entre le tourisme coopératif autochtone et le tourisme coopératif tel que nous l'avons saisi.

Outre les recommandations visant à accompagner le développement du tourisme coopératif, trois recommandations peuvent être formulées à l'attention des pouvoirs publics à l'issue de cette recherche.

1) Le MÉSI assure un lourd travail de collecte des rapports de gestion des coopératives, lesquels représentent une richesse pour la recherche, et ont été à la base de la présente contribution. Les subventions et les salaires ne sont plus collectés à partir de 2013. Ces deux variables permettent pourtant de mieux saisir la finalité sociale et l'hybridation des

ressources du mouvement coopératif. Il paraît dommageable de cesser de les collecter. De plus, les données de salaires pourraient être exploitées plus finement s'il était possible de les croiser avec des équivalents temps plein ou des volumes horaires.

2) En ce qui concerne les données touristiques, les ruptures méthodologiques et des éléments trop centrés sur la demande rendent malaisée l'appréhension des dynamiques touristiques. Il conviendrait, en outre, de s'appuyer sur un maillage permettant la comparaison des données touristiques avec les autres sources, ou de mettre en place une méthodologie de transposition. Une collaboration entre le ministère du Tourisme et le CQRHT devrait permettre de produire des données d'emplois, lesquelles vont possiblement s'appuyer sur les codes SCIAN. À notre sens, les codes SCIAN qualifient seulement une partie des entreprises touristiques et en laissent de côté un certain nombre. De manière générale, il paraît pertinent de documenter l'offre touristique, ce à quoi a contribué cette recherche. Le ministère du Tourisme dispose d'une base de données sur l'ensemble des lieux touristiques. Celle-ci est réalisée à des fins de renseignement et de promotion touristique uniquement et ne reflète que l'offre contemporaine. Elle pourrait pourtant constituer la pierre d'assise d'une documentation de l'offre, ne serait-ce qu'en archivant cette base de données chaque année. En outre, une collecte des données économiques des entreprises recensées, comme cela est fait en France par Atout-France pour les entreprises immatriculées, favorisera une meilleure connaissance du tourisme québécois en constituant une base enrichie. Elle permettrait de qualifier les entreprises touristiques de manière plus approfondie que par leurs codes SCIAN. En documentant l'offre touristique, il serait alors envisageable d'élaborer des politiques et des pratiques réflexives et adaptées, c'est-à-dire de modifier en cours de route en fonction des statistiques et du contexte les politiques construites *ad hoc*.

3) Enfin, les données socioéconomiques disponibles (ISQ et Statistique Canada) mériteraient d'être formatées pour disposer de plus de recul temporel pour apprécier le temps long du développement. La dispersion de revenus à l'échelle fine n'est pas disponible, et peut donc constituer une lacune dans l'appréhension des inégalités sociospatiales infrarégionales. Pour terminer, l'agrégation des données d'emplois pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec pose problème pour apprécier les trajectoires différenciées de ces deux régions.

Au-delà des résultats et de la formulation des recommandations, la force d'une telle recherche exploratoire est de soulever des perspectives de recherches ; elles sont nombreuses.

9.2.3. De nombreuses perspectives de recherche

En effet, le propre d'une recherche exploratoire est de se familiariser avec des faits, mais surtout elle a pour ambition de développer de nouvelles questions, hypothèses et perspectives de recherche. Trois objectifs scientifiques présidaient à cette recherche, le premier concernait la documentation du tourisme coopératif. Cet objectif a été partiellement atteint (cf. 9.1.1.), mais il a permis de faire surgir plusieurs questions, hypothèses et perspectives futures de recherche : cinq questions ont été soulevées par la documentation du tourisme coopératif.

La **première** concerne la **qualité et la distribution des emplois**, notamment leur rémunération, dans l'ensemble du mouvement coopératif et dans le secteur touristique. Si de nombreux emplois ont été créés, il semble que les rémunérations régressent. On peut se demander ce qui est à l'origine de cette apparente dégradation. Sont-ce des emplois saisonniers, ou des emplois à temps partiel ? De plus, nous ne savons pas qui occupe ces emplois. Selon le prisme de la justice sociospatiale, il conviendrait de voir si ces emplois profitent à des individus défavorisés et de manière générale comment profite le tourisme coopératif aux acteurs ou groupes d'acteurs les plus désavantagés. Cette recherche n'a pas pu aborder la question autochtone, ni la place des jeunes ou celle des femmes dans ces processus de mise en tourisme, faute de données. Les études de cas (Yin, 2003) pourraient répondre à ces questions.

La **seconde question** aborde les **effets multiplicateurs des revenus captés par les coopératives touristiques**. Le fait que le tourisme soit géré par les acteurs locaux implique possiblement une grande propension à consommer localement et enrayer les fuites touristiques. Le coefficient multiplicateur des revenus du tourisme pourrait être plus important que dans les cas de mise en tourisme gérée par des acteurs déterritorialisés. Notre recherche n'a pas pu comparer les effets multiplicateurs du tourisme géré par les acteurs locaux avec ceux du tourisme classique. Il s'agirait de répondre à la question : est-ce que les effets multiplicateurs

du tourisme géré par les acteurs locaux sont plus importants que dans le tourisme classique? La théorie de la base revisitée pourrait être appliquée pour ce faire dans une posture comparative.

La **troisième question** est la question de l'**indifférenciation des produits touristiques des coopératives touristiques**. D'après l'analyse documentaire, nous n'avons pas pu observer de spécificités en aval de la production sauf de rares exceptions. Nous pouvons nous demander pourquoi – alors que les coopératives touristiques présentent a priori un modèle idéal de développement territorial de spécification – la production semble généralement indifférenciée? Nous postulons que l'analyse documentaire aurait dû suffire à repérer les spécificités productives, puisque celles-ci doivent être lisibles pour les touristes. En conséquence de quoi, nous pouvons formuler deux hypothèses : 1) soit le tourisme coopératif n'est pas un modèle idéal de développement territorial de spécification, ce qui amène à se demander pourquoi, et alors il ouvre la voie à des recherches sur les proximités spatiales, organisationnelles et institutionnelles du tourisme coopératif; 2) soit tout modèle idéal de développement territorial de spécification ne produit pas spontanément un tel développement; il nécessiterait alors un accompagnement. Un tel accompagnement pourrait se faire dans le cadre d'une recherche-action.

La **quatrième question**, en lien avec la précédente, porte sur la gouvernance du tourisme coopératif. À la « gouvernance hiérarchique » (Bouchard, et coll., 2005) ou « verticale » (Enjolras, 2010) aurait succédé au Québec une « gouvernance partenariale » (Bouchard, et coll., 2005). Nous avons vu qu'une majorité de CT ont en outre adopté un statut de coopérative de solidarité, lequel repose sur une gouvernance multipartite. Ces particularités invitent à à évaluer la gouvernance organisationnelle et institutionnelle de ces formes de tourisme. Comment s'exerce cette gouvernance particulière du tourisme coopératif ?

La **cinquième** question porte sur les acteurs qui se mobilisent. La recherche n'a pas permis d'établir qui sont concrètement ces « acteurs ». Quels sont leurs profils socioprofessionnels, leurs parcours éducatifs, leur origine, leurs engagements politiques ou associatifs et leurs logiques d'action ? La documentation des acteurs territorialisés du tourisme coopératif constitue une autre voie de recherche.

Par ailleurs, l'effet de mobilisation coopératif territorialisé que nous avions postulé dans nos hypothèses de recherche a été confirmé. Ce résultat nous semble d'une portée scientifique importante. Il met en exergue l'importance de la dimension territoriale de l'économie sociale. Avec les nombreuses cartes produites, nous avons amorcé la base d'un atlas de l'économie coopérative au Québec. Celui-ci pourrait être affiné sur le plan scalaire et dans le même temps étendu à l'ensemble de l'économie sociale québécoise et de ses acteurs pour continuer le travail de classement, dénombrement et cartographie de l'économie sociale québécoise. Cette approche pourrait être enrichie par une posture plus qualitative, laquelle permettrait d'appréhender les dimensions immatérielles négligées dans cette recherche.

Deux autres pistes d'investigation ont été soulevées par des résultats inattendus.

La **première piste** d'investigation passe par la documentation d'un éventuel effet de compensation touristique et sur ses caractéristiques. Si un tel effet est confirmé, nous pouvons nous demander dans quelle mesure il est spontané. Il est possible d'enquêter sur les entreprises de tourisme récentes dans les hauts lieux touristiques, qui connaissent des difficultés, afin de tenter de saisir les facteurs qui ont présidé à leur création.

La **seconde voie de recherche** se concentre sur la faiblesse apparente des retombées touristiques en matière démoéconomique. À l'échelon local, nous avons identifié plusieurs hauts lieux touristiques séculaires, sans les dynamiques de peuplement et de captation de revenus attendues, tels que Kamouraska, La Malbaie, Métis-sur-Mer, Montebello, Notre-Dame-du-Portage, ou encore Tadoussac. Ces contre-exemples de tourisme comme levier de développement méritent d'être analysés en profondeur et dans une temporalité importante pour comprendre les raisons de leurs difficultés. Plus largement, une question se pose : quels sont les facteurs explicatifs d'un contexte touristique déprimé au Québec ? Trois pistes d'analyse ont été relevées : une évaluation des politiques touristiques publiques québécoises et canadiennes, le caractère indifférencié du tourisme québécois soit une évaluation de l'offre, et les facteurs liés à la demande (tendances du dollar canadien, problème des visas, comportement touristique des Québécois qui privilégient des destinations internationales, ...).

Une autre **question** porte sur les dimensions immatérielles du développement, de la richesse et du bien-être. Cette approche a été négligée dans cette contribution faute de pouvoir embrasser toute la réalité du tourisme coopératif dans le cadre imparti. Il serait pertinent d'étudier en quoi le tourisme, et le tourisme coopératif en particulier, favorise un développement territorial qualitatif des territoires, et quelles sont les pistes pour ce faire. Pour exemple, la question de l'*empowerment* des communautés n'a pu être appréhendée. Nous pouvons pourtant postuler que l'action collective qui résulte de l'effet de mobilisation entraîne une certaine capacitation des acteurs, laquelle peut influer sur les trajectoires de croissance. Un pan très large de recherche s'ouvre sous l'angle des dimensions immatérielles, qui pourrait permettre de mieux incarner le phénomène en s'appuyant sur le vécu et les représentations des acteurs. Les autres dimensions de la justice sociospatiale, en particulier les dimensions de reconnaissance et des capabilités peuvent être envisagées. Cette perspective de recherche serait l'occasion de continuer à théoriser la justice sociospatiale et à enrichir le travail d'Alain Reynaud (1981) avec les apports plus récents des postmodernes. Cette voie de recherche vise à enrichir le prisme de la justice sociospatiale pour l'analyse du tourisme.

Enfin, la méthode utilisée pour appréhender les hauts lieux touristiques et leurs trajectoires de développement invite à la reproduire dans d'autres terrains pour en confirmer la pertinence. Cela permettrait de délimiter rationnellement des territoires touristiques au Québec, en France ou ailleurs.

9.3. En conclusion

La présente recherche doctorale sur un objet de recherche inédit participe au caractère pionnier de la thèse. L'articulation des trois concepts de tourisme, de développement territorial et d'économie sociale et ce, sous le prisme de la justice sociospatiale (cf. 3.5.) a permis d'analyser les liens entre les différentes dynamiques territoriales au Québec, ce qui se révèle être une approche méthodologique novatrice. Alors que beaucoup de travaux portent sur les territoires qui gagnent dans le champ du développement territorial ou du tourisme, le prisme d'analyse, soit la justice sociospatiale, a permis d'identifier des territoires en difficulté et de les prendre en

compte dans l'analyse. L'angle de recherche retenu, soit une approche quantitative et cartographique, est traditionnellement peu utilisé dans le champ de l'économie sociale (Bioteau et Fleuret, 2014). Cela a permis de dresser un état des lieux du tourisme coopératif et d'en déduire des recommandations pour des politiques tant organisationnelles que locales ou nationales. Enfin, les hauts lieux touristiques et coopératifs au Québec ont été repérés et leurs dynamiques démoéconomiques ont été appréhendées en employant une méthodologie inédite.

Néanmoins, il est difficile de terminer une thèse exploratoire alors que tant de questionnements demeurent en suspens. Cependant, au prix d'un effort de rétrospection, il est possible de considérer qu'un certain parcours a été accompli. Le phénomène, que nous pensions émergent, a été requalifié d'activité ancienne en renouvellement. Il a été possible de caractériser le tourisme coopératif.

Chemin faisant, cette contribution a servi à documenter le tourisme coopératif mais aussi le mouvement coopératif, les dynamiques démoéconomiques régionales et locales et le tourisme au Québec. Des liens étroits entre économie sociale et développement territorial au Québec ont été confirmés par la présence d'un effet de mobilisation coopératif territorialisé, ce qui constitue un résultat original. La capacité du tourisme à produire du développement a été relativisée et nuancée. Des approches théoriques et méthodologiques originales ont été privilégiées, notamment pour pallier des déficits de données, et peuvent être considérées comme des outils valables lorsque de tels cas se présentent.

L'une des leçons de cette recherche est que la capacité de mobilisation et d'action collective, en matière de coopération au Québec, est remarquable. Cette caractéristique peut mettre en doute la possibilité de reproduire de tels modèles de développement sous d'autres cieux. Alors qu'ailleurs le soutien de l'État ou le miracle de l'entreprise privée seraient invoqués, des acteurs territorialisés québécois se mobilisent, expérimentent et innovent socialement. Cependant, le développement international de l'économie sociale et du secteur coopératif en son sein augure des perspectives de développement du tourisme coopératif.

La posture exploratoire de la recherche a contraint à ne saisir que quelques dimensions matérielles des trajectoires de développement des territoires. Les résultats, d'une telle approche méthodologique quantitative, ont tendance à minimiser l'étude plus qualitative de la capacité de l'action collective à influer sur les trajectoires de développement des territoires. Cela explique partiellement que les retombées du tourisme coopératif, qui reposent sur des petites coopératives, soient mitigées.

Ce constat montre néanmoins que si les acteurs territoriaux ont une capacité de mobilisation, il est nécessaire de les accompagner. La disparition des centres locaux de développement (CLD) en 2015, lesquels accompagnaient ce type d'initiatives, laisse un vide. Le tourisme coopératif regroupe une multitude de coopératives touristiques dans les territoires, mais elles n'ont pas réussi à faire mouvement et à prendre une orientation commune. Bien sûr, les coopératives régionales et le CQCM font mouvement au Québec, mais le tourisme est encore le parent pauvre du mouvement coopératif. La capacité des initiatives locales à faire mouvement est une difficulté relevée par certains chercheurs (Draperi, 2012 ; Fraisse, 2011 ; Favreau et Hébert, 2012). En ce sens, alors que le contexte de retrait de l'État pourrait conduire à se reposer sur les initiatives locales pour répondre aux besoins notamment en matière d'emplois, il ne convient ni de les surinvestir, ni de les abandonner. Il apparaît peu réaliste que ces petites organisations atomisées et le secteur touristique, laissés à eux-mêmes, sans intégration à des planifications territoriales visant un développement plus viable et équitable, puissent modifier profondément les trajectoires et dynamiques des territoires en difficulté.

10. Bibliographie

ALASIA, Alessandro. [2004]. « Cartographie de la diversité socio-économique du Canada rural : une analyse multidimensionnelle » [2004]. Page 67. [En ligne]. http://www.statcan.gc.ca/pub/21-006-x/21-006-x2003002-fra.pdf

AMIN SAMIR, Samir (dir.). [1973]. *L'Échange inégal et la loi de la valeur : La fin d'un débat* [1973]. Jagdish Sandra Saigal. anthropos-idep, 1973. 145 pages.

AMIN, Samir. [1978]. « Développement autocentré, Autonomie Collective et Ordre Economique International Nouveau : Quelques réflexions » [1978]. Dans *Africa Development / Afrique et Développement*. 1978, vol. 3, *n°1*. CODESRIA. Pages 5-23. http://www.jstor.org/stable/24486327.

ARSENEAU BUSSIERES Stéphanie et CHEVRIER Hélène. [2007]. *Coopération et développement social et économique aux Îles-de-la-Madeleine*. Îles-de-la-Madeleine, 2007. 89 pages.

AYDALOT, Philippe. [1985]. *Economie régionale et urbaine* [1985]. Paris : Economica, 1985.

AZAM, Geneviève. [2003]. « Economie sociale, tiers-secteur, économie solidaire, quelles frontières ? » [2003]. Dans *La Revue du Mauss*. 2003, /1, *n° 21*. La découverte. Pages 151 à 161. http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm.

BAILLY A, FERRAS R, PUMAIN D (dir.). [1992]. *Encyclopédie de Géographie*. Economica, 1992.

BAILLY, Antoine. [1981]. *La géographie du bien être* [1981]. Presses Universitaires de France, 1981. (Coll. espace et liberté). 239 pages.

BATAILLOU Christian et SCHEOU Bernard (dir.). [2006]. *Tourisme et développement. Regards croisés* [2006]. Presses Unversitaires de Perpignan, 2006.

BEAUBIEN, Simon. [2015]. Les coopératives de solidarité en tourisme : le cas de la coopérative verte au Saguenay. Université de Québec à Montréal, 2015. 102 pages.

BÉGUIN Michelle et PUMAIN Denise. [2014]. *La représentation des données géographiques* [2014]. 3e édition. Paris : Armand Colin, 2014. (Coll. Cursus). 255 pages.

BÉLANGER, Charles-Etienne. [2003]. « Le Bureau international du tourisme social » [2003]. Dans *Téoros*. 2003, 22-3, *L'accessibilité : une conquête inachevée*. Presses de l'Université du Québec. Pages 24-28. http://teoros.revues.org/1735.

BELLEMARE Guy et KLEIN Juan-Luis. [2011]. *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques* [2011]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011. 198 pages.

BENKO Georges et LIPIETZ Alain (dir.). [1992]. *Les régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique* [1992]. Presses Universitaires de France, 1992.

BENKO Georges, LIPIETZ Alain, CACERES-DUTERTRE Christina (dir.). [2000]. *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique* [2000]. Paris : Presses Universitaires de France, 2000.

BENKO, Georges. [1998]. *La science régionale* [1998]. Paris : Presses Universitaires de France, 1998. (Coll. Que sais je ?).

BÉTAILLE, Roger. [1996]. *Le tourisme vert* [1996]. Presses universitaires de France, 1996. (Coll. Que sais-je ?). 127 pages.

BIOTEAU Emmanuel et FLEURET Sébastien. [2014]. « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire » [2014]. Dans *Annales de géographie*. 2014, 2014/3, *697*. Pages 890 à 911. http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2014-3-page-890.htm.

BLANCHON David, MOREAU Sophie, et VEYRET Yvette. [2009]. « Comprendre et construire la justice spatiale » [2009]. Dans *Annales de géographie*. 2009/1-2, n°665-666, *Justice Spatiale*. Armand Colin. Pages 35 à 60. http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-1-page-35.htm.

BOUBA-OLGA Olivier et GROSSETTI Michel. [2015]. « La métropolisation horizon indépassable de la croissance économique ? » [2015]. Dans *Revue de l'OFCE*. 2015, 2015/7, *n°143*. Les éditions du net. OFCE. Pages 117-144. http://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2015-7-page-117.htm.

BOUBA-OLGA, Olivier. [2006]. *Evaluation de l'impact économique du Parc du Futuroscope : quelques éléments de méthodolog*ie. février 2006.

BOUCHARD Marie J., LESVESQUE Benoît, et ST-PIERRE Julie. [2005]. « Modèle québécois de développement et gouvernance : entre le partenariat et le néolibéralisme ? » [2005]. Dans *CRISES*. 2007. CRISES//ÉNAP/ARUC-és. N° ET0505. 30 pages.

BOUCHARD Marie, CRUZ FILHO Paulo, et ST-DENIS Martin. [2011]. « Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec » [2011]. Dans *CRISES*. 2007. CRISES//ÉNAP/ARUC-és. Page 129. ET1110.

BOYER Robert et SAILLARD Yves (dir.). [1995]. *La théorie de la régulation. État des savoirs*. La découverte, 1995. (Coll. Recherches). 600 pages.

BOYER, Marc. [2005]. *Histoire générale du tourisme du XVIe au XXIe siècle* [2005]. Paris : L'Harmattan, 2005. 327 pages.

BOYER, Marc. [2007]. *Le tourisme de masse* [2007]. L'Harmattan, 2007. 165 pages.

BRENNETOT, Arnaud. [2011]. « Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée ». Dans *Annales de géographie*. 2011, n°678. Armand Colin. Pages 115 à 134. http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2011-2-page-115.htm.

BRETON, Jean-Marie (dir.). [2010]. *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable*. 7 [2010]. Préface de Max Louis Avant-propos de Jean-Marie Breton Introduction de Patrick Le Louarn. Paris : Karthala, 2010. Iles et pays d'Outre-Mer.

BRUNDTLAND, Gro Harlem (dir.). [1987]. *Notre Avenir à tous* [1987]. Rapport de la commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU, 1987. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.

CAIRE Gilles et Le Masne Pierre. [2006]. « La mesure des effets du tourisme international sur les pays de destination » [2006]. Dans Bataillou Christian et Schéou Bernard (dir.). *Tourisme et développement. Regards croisés* [2006]. Presses Universitaires de Perpignan, 2006. Pages 32-48.

CAIRE Gilles et NIVOIX Sophie. [2010]. « Réalités de la démocratie sociétariale : ce que révèlent les Assemblées générales locales des banques coopératives françaises » [2010]Page 20. IFSAM 2010 Paris 8-10 juillet. [En ligne] http://gilles.bruno.caire.free.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=21&Itemid=.

CAIRE Gilles et NIVOIX Sophie. [2012]. « La démocratie sociétariale "vue d'en bas". Observations sur des assemblées générales locales de banques coopératives » [2012]. Dans *Revue Français de Gestion*. 2012, n°220, *Restructuration d'entreprises*. Lavoisier. 174 pages. Pages 17 à 30.

CAIRE Gilles et ROULLET-CAIRE Monique. [2002] « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? » [2002]. [En ligne]. Poitiers : Orcade, 2002. http://gilles.bruno.caire.free.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=19&Itemid=36

CAIRE Gilles, LE MASNE Pierre, et NIVOIX Sophie. [2007]. « Les vacances en hébergement non marchand. Entre désir de convivialité et recherche d'économie » [2007]. Dans *Revue Espaces*.

249, *Les vacances en résidences secondaires et chez parents et amis*. Editions Espaces tourisme & loisirs, 2007. Pages 42-55.

CAIRE, GILLES. [2003]. « Mondialisation du tourisme et régulation post-fordiste » [2003]. Dans EUZEBY, Chantal (dir.). *Mondialisation et régulation sociale*. 1 [2003]. CARLUER Frédric, CHAPON Séverine, EUZEBY Alain, MANSANTI Dominique, OFFREDI Claudine. L'Harmattan, 2003. 506 pages.

CAIRE, Gilles. [2007]. « Les associations françaises de tourisme : De l'impulsion d'un marché de masse aux difficultés d'un autre tourisme » [2007]. Dans DUSSUET Annie et LAUZADAS Jean-Marc (dir.). *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations* [2007]. Presses Universitaires de Rennes, 2007. (Coll. Economie et Société). 256 pages. Pages 129-150.

CAIRE, Gilles. [2009]. « Des formes et de la pratique de la démocratie de base dans les banques de l'économie sociale » [2009]. Page 16. IXemes Rencontres Internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire. Université Jean Monnet, IUT de Roanne, France Les 18 et 19 juin 2009. [En ligne] http://gilles.bruno.caire.free.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=11&Itemid=.

CAIRE, Gilles. [2012]. « Social tourism and the Social Economy » [2012]. Dans McCABE Scott, Minnaert Lynn, et DIEKMANN Anya (dir.). *Social tourism in Europe. Theory and practise*. Bristol : Channel view publications, 2012. (Coll. Aspects of tourism). Pages 73-88.

CAIRE, Gilles. [2013]. « Le tourisme social. Un tourisme qui a du sens ? » [2013]. Dans *Revue Espaces*. 310, *Réinventer le tourisme social* [2013]. Editions Espaces tourisme & loisirs, Janvier-Février 2013. Pages 86-93.

CAMPAGNE Pierre et Pecqueur Bernard. [2014]. *Le développement territorial - Une réponse émergente à la mondialisation* [2014]. Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 2014. 268 pages.

CAZES, Georges. [1992]. *Tourisme et tiers monde : un bilan contreversé* [1992]. L'Harmattan, 1992. (Coll. Tourismes et société). 208 pages.

CERON Jean-Paul et DUBOIS Ghislain (dir.). [2002]. *Le tourisme durable dans les destination*. Limoges : Pulim, 2002. 149 pages.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. [1996]. *Osons la solidarité*. [En ligne]. Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, 1996. 64 pages. http://base.socioeco.org/docs/osonslasolidarite_1996.pdf.

CHAUVIN, Jacques. [2002]. *Le tourisme social et associations en France : Acteur majeur de l'économie sociale*. L'Harmattan, 2002.

CÔTÉ Serge, KLEIN Juan-Luis et PROULX Marc-Urbain (dir.). [1995]. *Le Québec des régions : vers quel développement*. Grideq - Grir, 1995.

COURLET Claude et PECQUEUR Bernard. [2013]. *L'économie territoriale* [2013]. Presses universitaires de Grenoble, 2013. 142 pages.

CUVELIER Pascal, TORRES Emmanuel, et GADREY Jean. [1994]. *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local* [1994]. L'Harmattan, 1994. (Coll. Sciences humaines et sociales). 223 pages.

CUVELIER, Pascal. [1999]. *Anciennes et nouvelles formes de tourisme. Une approche socio-économique* [1999]. L'Harmattan, 2009. (Coll. Tourismes et sociétés). 238 pages.

D'AMOURS, Martine. [2006]. *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalité et défis.* [2006]. Montréal : Saint-Martin, 2006. (Coll. aruc. économie sociale.rqrp).

DAVEZIES, Laurent. [2009]. « L'économie locale "résidentielle" » [2009]. Dans *Géographie, économie et société*. 2009/1, *Vol. 11* [2009]. Lavoisier. Pages 47-53. http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2009-1-page-47.htm.

DAVEZIES, Laurent. [2012]. *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale* [2012]. Seuil, 2012 . (Coll. La république des idées). 111 pages.

DE KADT, Emanuel. [1979]. *Tourisme. Passeport pour le développement ?* Paris : Economica - Banque Mondiale & Unesco, 1979.

DEFOURNY Jacques et LAVILLE Jean-Louis. [2007] « Pour une économie sociale revisitée ». Dans *La revue nouvelle*. Janvier-février 2007, *n° 1-2*. Bruxelles : La revue nouvelle. Pages 78 à 83.

DELISLE Marie-Andrée et JOLIN Louis. [2007]. *Un autre tourisme est-il possible ?* [2007]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2007. (Coll. Tourisme). 172 pages.

DEMOUSTIER Danièle et RICHEZ-BATTESTI Nadine. [2010]. « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire » [2010]. Dans *Géographie, économie et société*. 2010/1, *Vol. 12*. Lavoisier. Pages 5-14. http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-1-page-5.htm.

DEMOUSTIER, Danièle. [2006]. « L'économie sociale et solidaire et le développement local » [2006]. Dans CHOPART, Jean-Noël (dir.). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire* [2006].

La découverte, 2006. (Coll. Recherches). Pages 115-132. http://www.cairn.info/les-dynamiques-de-l-economie-sociale-et- solidaire--9782707150042-page-115.htm.

DEMOUSTIER, Danièle. [2003]. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement* [2003]. La Découverte, 2003. 216 pages.

DEPREST, Florence. [2005].*Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire* [2005]. Belin, 2005. (Coll. Mappemonde). 205 pages.

DESROCHE, Henri. [1983]. *Pour un traité d'économie sociale* [1983]. Paris : Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1983.

DÉSY, Jean. [1982]. « L'hébergement socio-touristique au Québec » [1982]. Dans *Téoros*. 1 : 3. 1982. Pages 10-17.

DIADOU Fatima, TREMBLAY Marielle, TREMBLAY Pierre-André, et TREMBLAY Suzanne. [2012]. *Revitaliser les territoires grâce à l'économie sociale : le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 2012. 18 pages.

DORE, Gwanaël. [2009] « Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle ». Dans *POUR*. Février 2009, n°199. Pages 60 à 68.

DOSSE, François. [2013]. « Epistémologie » [2013]. Dans Levy Jacques et Lussault Michel (dir.). *Dictionnaire de la géographie* [2013]. Belin, 2013. 1127 pages. Pages 346 à 350.

DRAPERI, Jean-François. [2012]. *La république coopérative* [2012]. Belgique : Larcier, 2012. (Coll. Droit et économie sociale et solidaire).

DUGAS, Clermont. [2014]. « La mesure et l'analyse des disparités canadiennes et québécoises » [2014]. Dans ROBITAILLE Martin et Proulx Marc-Urbain (dir.). *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques* [2014]. Presses de l'Université du Québec, 2014. Pages 277-298.

DUGAS, Clermont. [1981]. *Un pays de distance et de dispersion* [1981]. Presses Universitaires du Québec, 1981. 221 pages.

DUMOULIN KERVRAN David & VELUT Sébastien. [2010]. « Evaluer les modalités émergentes d'un tourisme durable en Amérique latine. » [2010]. Dans FROGER, Géraldine (dir.). *Tourisme durable dans les Suds ?* [2010]. Bruxelles : P.I.E. PETER LANG S.A., 2010. (Coll. Ecopolis, 11). Pages 223 à 238. 15 pages.

DUSSUET Annie et LAUZADAS Jean-Marc (dir.). [2007]. *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations* [2007]. Presses Universitaires de Rennes, 2007. (Coll. Economie et Société). 256 pages.

EME, Bernard. [2005]. « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire » [2005]. Dans *RECMA - Revue Internationale de l'économie sociale*. 2005, 296. Pages 42-55. http://recma.org/sites/default/files/296_042055.pdf.

ENJOLRAS, Bernard. [2005]. « Économies sociale et solidaire et régimes de gouvernance » [2005]. Dans *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*. *Numéro 296*. mai 2005. Pages 55-69.

ENJOLRAS, Bernard. [2010]. « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne ». Dans *Géographie, économie, société.* 2010, 2010/1-Vol. 12. Lavoisier. Pages 15-30.

ÉQUIPE MIT (dir.). [2002]. *Tourismes 1. Lieux communs* [2002]. Belin, 2008. (Coll. Mappemonde). 319 pages.

ÉQUIPE MIT (dir.). [2005]. *Tourismes 2. Moments de lieux* [2005]. Belin, 2005. (Coll. Mappemonde). 349 pages.

ÉQUIPE MIT. (dir.). [2011]. *Tourismes 3. La révolution durable* [2011]. Belin, 2011. (Coll. Mappemonde). 332 pages.

FAGNONI, Edith. [2004]. « Amnéville, de la cité industrielle à la cité touristique : quel devenir pour les territoires urbains en déprise ? » [2004]. Dans *Mondes en développement*. 2004, 2004/1, *N° 125*. De Boeck Supérieur. Pages 51-66. www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2004-1-page-51.htm.

FAVREAU Louis et HEBERT Mario. [2012]. *La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie solidaire* [2012]. Presses de l'Université du Québec, 2012. (Coll. Initiatives). ISBN 978-2-7605-3545-9. 152 pages.

FAVREAU Louis et LAROSE Gérald. [2004]. « Économie sociale et développement local au Québec (Canada) » [2004]. Dans SALAM FALL Abdou, FAVREAU Louis , et LAROSE Gérald (dir.). *Le Sud… et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement*. Presses de l'Université du Québec, 2004. (Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques). Pages 266-291.

FAVREAU, Louis. [2010]. *Mouvement coopératif, une mise en perspective.* [2010]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2010.

FENNELL, David. [2000]. *Ecotourism* [2000]. Routledge, 2000. 281 pages.

FONTAN, Jean-Marc. [1994]. « Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et point de vue critique » [1994]. Dans *Lien social et Politiques*. 1994, 32. Pages 115-125.

FORTIN, Pierre. [1995]. *La morale, l'éthique, l'éthicologie* [1995]. Presses de l'Université du Québec, 1995. (Coll.Éthique). ISBN 978-2-7605-0822-4. 138 pages.

FOURNIS Yann et FORTIN Marie-José. [2014]. « Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible » [2014]. Dans ROBITAILLE Martin et Proulx Marc-Urbain (dir.). *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques* [2014]. Presses de l'Université du Québec, 2014. Pages 17-34.

FOURNIS, Yann. [2012a]. « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ » [2012a]. Dans *Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU)*. 2012 : 4, *Numéro spécial Québec*. Armand Colin, décembre 2012. Pages 533 à 534. http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-4-page-533.htm.

FOURNIS, Yann. [2012b]. « Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000. Du mouvement social localisé à la construction symbolique des communautés territoriales » [2012b]. Dans *Cahiers de géographie du Québec*. 56, *numéro 157*. Département de géographie de l'Université Laval, avril 2012. Pages 153-172. http://www.erudit.org/revue/cgq/2012/v56/n157/1012216ar.pdf.

FRAISSE, Laurent. [2011]. « La démocratisation de l'économie » [2011]. Dans LAVILLE, Jean-Louis (dir.). *L'économie solidaire* [2011]. Paris : CNRS éditions, 2011. (Coll. Les essentiels d'Hermès). ISBN : 972-2-271-07240-5. 174 pages. Pages 113-131.

FRANÇOIS, Hugues. [2008]. « Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelles convergences ? ». Dans *Géographie, économie et société*. 2008, 2008/1, *Vol.10* [2008]. Lavoisier. Pages 133 à 152.

FRASER, Nancy. [2004]. « Justice sociale, redistribution et reconnaissance » [2004]. Dans *La revue du MAUSS*. 2004/1, n°23, *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*. 524 pages. Pages 152 à 164. http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-152.htm.

FRASER, Nancy. [2005]. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution* [2005]. La découverte, 2012. (Coll. Poche). 179 pages.

FROGER, Géraldine (dir.). [2010]. *Tourisme durable dans les Suds ?* [2010]. Bruxelles : P.I.E. PETER LANG S.A., 2010. (Coll. Ecopolis, 11).

FROGER, Géraldine. [2012]. « Le tourisme durable dans les Suds : solution ou mirage » [2012]. Dans *Mondes en développement*. 2012/1, n°57, *Tourisme, territoire et développement*. De Boeck Supérieur. 174 pages. Pages 29 à 46.

FROIDURE, Jean. [1997]. *Du tourisme social au tourisme associatif. Crises et mutations des associations françaises de tourisme...* L'Harmattan, 1997. (Coll. Tourismes et Sociétés). 190 pages.

GADREY Jean et Jany-Catrice Florence. [2005]. *Les nouveaux indicateurs de richesse* [2005]. Paris : Editions La Découverte, 2005. (Coll. Rèpères). 128 pages.

GADREY, Jean. [2010]. *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire.* [2010]. Paris : Alternatives économiques, 2012. (Coll. Les petits matins).

GAGNON C. et GAGNON S. (dir.). [2007]. *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2007.

GAGNON Christiane et FORTIN Marie-José. [1996]. « La création et l'aménagement de parcs nationaux : voie de développement local viable pour les petites communautés ? » [1996]. Dans CÔTÉ Serge, KLEIN Juan-Luis, PROULX Marc-Urbain et ANDREW Caroline (dir.). *Le Québec des régions : vers quel développement* [1996]. GRIR et GRIDEQ, 1996. (Coll. Tendances et débats en développement régional). Actes du colloque de la Section développement régional de l'ACFAS 1995. Pages 411-424.

GAGNON, Christiane (dir.). [2010]. *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux. Entre conservation, participation et marché.* Presses de l'Université du Québec, 2010. (Coll. Tourisme). 259 pages.

GAGNON, Christiane et FORTIN Marie-José. [1999]. « An assessment of social impacts of national parks on communities in Quebec, Canada » [1999]. Dans *Environmental Conservation*, 26 (3). Pages 200 à 211.

GAGNON, Christiane. [1994] *La recomposition des territoires. Développement local viable* [1994]. L'Harmattan. (Coll. Logiques sociales). 272 pages.

GAGNON, Christiane. [1997]. « Environnement, planification territoriale et participation de la communauté : trois composantes du développement local viable » [2008]. Dans *Rebâtir les campagnes*. 1997. Pages 145 à 157.

GAGNON, Christiane. [1998]. Communautés locales, parcs nationaux et industrie touristique : une évaluation des impacts sociaux [1998]. Dans CÔTÉ Serge et PROULX Marc-Urbain (dir.).

Espaces en mutation [1998]. GRIR et GRIDEQ, 1998. (Coll. Tendances et débats en développement régional). 189 pages. Pages 135-152.

GAGNON, Christiane. [1999]. « Les communautés locales face aux impacts des parcs de conservation et de l'industrie touristique » [1999]. *Actes du forum Tourisme viable et parcs nationaux : quel avenir pour les communautés locales ?* Chicoutimi. Grir/UQAC. Pages 25-40.

GAGNON, Christiane. [2008]. « Le développement durable. Un nouveau paradigme scientifique ? » [2008]. Dans MASSICOTTE, Guy (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives Québécoises* [2008]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Science Régionale). Pages 335 à 367. 32 pages.

GAGNON, Serge. [2003]. *L'échiquier touristique québécois* [2003]. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Québec, 2003. (Coll. Tourisme). 387 pages.

GAUDIN, Jean-Pierre. [2002]. *Pourquoi la gouvernance ?* [2002]. Presses de Sciences Po, 2002. (Coll. La bibliothèque du citoyen). 138 pages.

GERBAUX Françoise, BOUDIERES Vincent, et MARCELPOIL Emmanuelle. [2004]. « De l'utilité de gouvernance pour analyser les modes de management touristiques locaux : l'exemple de la station des Arcs » [2004]. Dans *Science, eaux et territoires*. 37. Irstea, 2004. http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/2004/DG2004-PUB00013776.pdf.

GERVAIS-LAMBONY Philippe et DUFAUX Frédéric. [2009]. « JUSTICE… SPATIALE ! » [2009]. Dans *Annales de géographie*. 2009/1, *n° 665-666* [En ligne]. Armand Colin, 2009. Pages 3-15.

GIRARD Alain et SCHEOU Bernard. [2012]. « Le tourisme solidaire communautaire à l'épreuve de l'illusion culturaliste et participative. L'exemple d'une expérience au Benin » [2012]. Dans *Mondes en développement*. 2012/1, n°57, *Tourisme, territoire et développement*. De Boeck Supérieur. 174 pages. Pages 67 à 80.

GIRARD, Jean-Pierre. [2008]. « Les coopératives de solidarité au Québec : entre rupture et continuité » [2008]. Dans *Economies et solidarité*. 2008, 39 : 2. Pages 53-74. http://id.erudit.org/iderudit/044103ar.

GLEMAIN Pascal et CAIRE Gilles. [2014]. Caractériser les systèmes bancaires coopératifs contemporains : De la solidarité sociale à la responsabilité sociétale de l'entreprise bancaire ? Rapport, 2014. 130 pages.

GONNARD, Sophie. [2001]. *Le procès de la base économique. Enquête sur l'interprétation, l'usage et la condamnation de la base économique par l'économie urbaine du XXème siècle.* Mémoire de DEA : Paris, 2001. Sous la direction de Laurent Davezies.

GRENIER, Alain A. [2009]. « Conceptualisation du tourisme polaire : cartographier une expérience aux confins de l'imaginaire » [2009]. Dans *Téoros. Revue de recherche en tourisme*. 28-1, *Tourisme polaire*. UQAM. http://teoros.revues.org/173.

GUMUCHIAN, Hervé (dir.). [2003]. *Les acteurs, ces oubliés du territoire* [2003]. Grasset Eric, Lajarge Romain, Roux Emmanuel. Anthropos. (Coll. Géographie). 186 pages.

HARVEY, David. [1973]. *The social justice and the city* [1973]. Édition revue et corrigée. University of Georgia Press, 2009. 368 pages.

HONNETH, Axel. [2004]. « La théorie de la reconnaissance : une esquisse » [2004]. Dans *La revue du MAUSS*. 2004/1, n°23, *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*. 524 pages. Pages 133 à 136. http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-133.htm.

JAFARI, Jafar. [1985]. « The tourist system : A theorical approach to the study of tourism » [1985]. Dans *Loisir et Société / Society and Leisure*. 1988, 11 : 1.

JAFARI, Jafar. [2001]. « The scientification of tourism » [2001]. Dans Valene L.S. et Brent M. (dir.). *Hosts and Guests Revisited : Tourism Issues of the 21st Century*. New York : Cognizant Communication Corporation, 2001. Pages 29-41.

JALBERT André, BRIDAULT Alain, et OUELLET Dominique. [2009]. *Coopératives et tourisme* [2009]. Fédération des coopératives de développement au Québec, 2009.

JEAN, Bruno. [2008]. « Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente. » [2008]. Dans MASSICOTTE, Guy (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives Québécoises* [2008]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Science Régionale). Pages 283 à 313. 30 pages.

JOLIN Louis et PROULX Luce. [2005]. « L'ambition du tourisme social : un tourisme pour tous, durable et solidaire ! » [2005]. Dans *Revue Interventions économiques*. 32, *L'économie sociale : un bilan des recherches et des pratiques au Québec*. Télé-université, UQAM, 2005. http://interventionseconomiques.revues.org/868.

JOLIN, Louis. [2003]. « Les mesures sociales pour accroître le départ en vacances et l'accès au tourisme : une relance est-elle possible ? » [2003]. Dans *Téoros. Revue de recherche en*

tourisme. 2003, 22-3, *L'accessibilité : une conquête inachevée*. UQAM. Pages 10-15. http://teoros.revues.org/1661.

JOLIN, Louis. [2012]. *Droit du tourisme au Québec* [2012]. 3ème édition. Presses de l'Université du Québec, 2012. (Coll. Tourisme). 164 pages.

KADRI, Boualem. [2008]. « L'identité scientifique du tourisme : un mythe ou une réalité en construction ? » [2008]. Dans *Téoros*. 2008, 27-1, *Une science du tourisme ?* UQAM. Pages 51-58. http://teoros.revues.org/1614.

KADRI, Boualem. [2012]. « Réflexions sur l'épistémologie du tourisme : la perspective constructiviste » [2012]. Dans MORISSET Lucie, SARRASIN Bruno, et ETHIER Guillaume (dir.). *Epistémologie des études touristiques* [2012]. Presses Universitaires du Québec, 2012. (Coll. Tourisme). 276 pages. Pages 25-50.

KHUN, Thomas S. [1990]. *La tension essentielle. Tradition et changement dans les sciences*. Gallimard, 1990. (Coll. Bibliothèque des Sciences humaines). 492 pages.

KLEIN, Juan Luis. [2002]. « Pour sortir de l'approche centre-périphérie » [2002]. Dans *Organisations & territoires*. Hiver 2002, 11 [2002]. Pages 33 à 38.

KLEIN, Juan-Luis. [2008]. « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale » [2008]. Dans MASSICOTTE, Guy (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives Québecoises* [2008]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Science Régionale). Pages 315 à 333. 18 pages.

KLEIN, Juan-Luis. [2010]. « Changements de paradigme en géographie et aménagement du territoire » [2010]. Dans *Cahiers de géographie du Québec*. 2010, vol. 54, *151*. Département de géographie de l'Université Laval. Pages 133-152. http://www.erudit.org/revue/cgq/2010/v54/n151/044370ar.html?vue=resume.

KLEIN, Juan-Luis. [2011]. « Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale. » [2011]. Dans Bellemare Guy et Klein Juan-Luis. *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques* [2011]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011. 198 pages. Pages 175-194.

KLIJS et coll. [2012]. « Criteria for comparing economic impact models of tourism ». Dans *Tourism Economics*. 2012, 18/6. Pages 1175 à 1202.

KNAFOU Remy et STOCK Mathis. [2013]. « Tourisme ». Dans Levy Jacques et Lussault Michel (dir.). *Dictionnaire de la géographie* [2013]. Belin, 2013. 1127 pages. Pages 1018-1021.

KYMLICKA, Will. [2003]. *Les théories de la justice : une introduction. Libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens, féministes* [2003]. Traducteur : Marc Saint Upéry. La découverte, 2003. (Coll. Poche). 363 pages.

LACOUR Claude et PROULX Marc-Urbain. [2012]. « La "Belle Province" de la science régionale québécoise » [2012]. Dans *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Octobre 2012, 2012/4. Armand Colin. Pages 471-489. http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-4-page-471.htm.

LAMIC, Jean-Pierre. [2008]. *Tourisme durable : utopie ou réalité ? Comment identifier les voyageurs et voyagistes éco-responsables ?* [2008]. L'Harmattan, 2008. (Coll. Tourismes et Sociétés). 219 pages .

LANQUAR Robert et RAYNOUARD Yves. [1978]. *Le tourisme social* [1978]. Presses Universitaires de France, 1978. (Coll. Que sais-je ?). 128 pages.

LAPEYRE, Renaud. [2010]. « Le tourisme communautaire comme un moteur de développement durable en Namibie ? » [2010]. Dans FROGER, Géraldine (dir.). *Tourisme durable dans les Suds ?* [2010]. Bruxelles : P.I.E. PETER LANG S.A., 2010. (Coll. Ecopolis, 11). Pages 193 à 219. 26 pages.

LAPOINTE Dominic, GAGNON Christiane. [2011]. « A l'ombre des parcs : la conservation comme enjeu de justice » [2011]. Dans BLANCHON David, GARDIN Jean et MOREAU Sophie (dir.). *Justice et injustices environnementales* [2011]. Presses universitaires de Paris ouest, 2011. (Coll. Espace et justice). Pages 149 à 169. 20 pages.

LAPOINTE, Dominic. [2010]. Conservation, aires protégées, écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs ? Thèse de doctorat, 2010. Doctorat en développement régional. 323 pages.

LAURENT, Alain (dir.). [2009] Tourisme responsable. Clé d'entrée du développement territorial durable. Guide pour la réflexion et l'action. Chronique Sociale, 2009. (Coll. Comprendre la société).

LAURENT, Alain. [2003]. Caractériser le tourisme responsable. Facteur de développement durable. Rapport, 2003. 264 pages.

LAVILLE, Jean-Louis (dir.). [2011]. *L'économie solidaire* [2011]. Paris : CNRS éditions, 2011. (Coll. Les essentiels d'Hermès). ISBN : 972-2-271-07240-5. 174 pages.

LAVILLE, Jean-Louis. [2003]. « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle » [2003]. Dans *La Revue du Mauss*. 2003, /1, *n° 21*. La découverte. Pages 237 à 249. http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-237.htm.

LEBLANC Patrice, GIRARD Camil, CÔTÉ Serge, et POTVIN Dominique. [2003]. « La migration des jeunes et le développement régional dans le croissant péri-nordique du Québec » [2003]. Dans *Recherche sociographiques*. 2003, 44-1, *La migration des jeunes*. Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval. Pages 33-55. http://www.erudit.org/revue/RS/2003/v44/n1/007190ar.html.

LEFEVBRE, Henri. [1974]. *La production de l'espace* [1974]. Anthropos, 1974.

LELOUP Fabienne, MOYART Laurence et PECQUEUR Bernard. [2005]. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » [2005]. Dans *Géographie, économie et société*. 2005/4, *Vol. 7*. 2005. Pages 321 à 332. http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm.

LEQUIN, Marie. [2001]. *Ecotourisme et gouvernance participative*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2001. (Coll. Temps Libre Culture, 4).

LÉVESQUE Benoît et MENDELL Marguerite. [1999]. « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche ». Dans *Lien social et politique*. 1999, n°41 [En ligne]. Erudit. Pages 105 à 118. http://id.erudit.org/iderudit/005149ar.

LÉVESQUE Benoit et MENDELL Marguerite. [2005]. « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques » [2005]. Dans *Revue Interventions Economiques*. 2005, 32 [En ligne]. 20 pages.

LÉVESQUE, Benoît. [2002]. « Développement local et économie sociale » [2002]. Dans TREMBLAY Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne. *Développement local, économie sociale et démocratie* [2002]. Presses de l'Université du Québec, 2002. (Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques). 356 pages. Pages 41-68.

LÉVESQUE, Benoît. [2006]. « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale : quelques éléments de problématique » [2006]. Dans *Économie et solidarité*. 2006, vol. 37, *n°1*. Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives. Pages 13-48.

LÉVESQUE, Benoît. [2007]. « Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007) » [2007]. Dans *CRISES*. 2007. CRISES//ÉNAP/ARUC-és. Pages 1 à 79. N°ET0703.

LÉVESQUE, Benoît. [2007]. « Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie» [2007]. Dans *CRISES*. 2007. (Coll. Etudes théoriques). N°ET0705.

LÉVESQUE, Benoit. [2008]. « Contribution de la "nouvelle sociologie économique" à l'analyse des territoires sous l'angle d'une économie plurielle. » [2008]. Dans MASSICOTTE, Guy (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives Québecoises* [2008]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Science Régionale). Pages 205 à 232. 27 pages.

LLINAS, Segui. [2009]. « Les Baléares, îles-laboratoires d'une interrogation : la masse peut-elle être soutenable ? » [2009]. Dans LAURENT, Alain (dir.). *Tourisme responsable. Clé d'entrée du développement territorial durable. Guide pour la réflexion et l'action*. Chronique Sociale, 2009. (Coll. Comprendre la société). Pages 15-36.

LUNDGREN, Jan O. J. [1974]. « On access to recreational lands in dynamic metropolitan hinterlands » [1974]. Dans *Tourist Review*. 29, *4* [1974]. Pages 124-131.

MARCELPOIL Emmanuelle et FRANÇOIS Hugues. [2008]. « Les processus d'articulation des proximités dans les territoires touristiques. L'exemple des stations de montagne. » [2008]. Dans *Revue d'économie régionale & urbaine*. 2008, 2008/2. Armand Colin. 132 pages. Pages 179-191.

MARCELPOIL Emmenuelle et FRANÇOIS Hugues. [2012]. « Vallée de la Tarentaise : de l'invention du Plan neige à la constitution d'un milieu innovateur dans le domaine du tourisme d'hiver » [2012]. Dans *Histoire des Alpes*. *n° 17*. Irstea/Cemagref, 2012. Pages 227-242.

MASSICOTTE, Guy (dir.). [2008]. *Sciences du territoire. Perspectives Québécoises* [2008]. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Science Régionale).

McCABE Scott, Minnaert Lynn, et DIEKMANN Anya (dir.). [2012].*Social tourism in Europe. Theory and practise*. Bristol : Channel view publications, 2012. (Coll. Aspects of tourism).

MINVIELLE, Jean-Paul. [2010]. « Les chartes pour un tourisme responsable : Véritable éthique ou simple esthétique de la responsabilité ? » [2010]. Dans *Ethique et économique/Ethics and Economics*. 2010, 8 (1°. CREUM.

MIOSSEC, Jean-Marie. [1977]. « Un modèle de l'espace touristique » [1977]. Dans *Espace géographique*. Vol. 6, *1* [1977]. Pages 41-48. http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1977_num_6_1_1690.

MOLLARD Amédée et PECQUEUR Bernard. [2007]. « De l'hypothèse du panier de bien et de service. Histoire succincte d'une recherche ». Dans *Economie Rurale*. Juillet-Août 2007, 300, *Regards sur l'évolution de l'agriculture et du monde rural* [2007]. [En ligne]. Société Française d'économie rurale. Pages 110 à 114.

MOLLARD, Amédée. [2001 « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente ». Dans *Economie rurale*. 2001, 263. SFER. Pages 16-34.

MOREAU DEFARGES, Philippe. [2003]. *La Gouvernance* [2003]. 3ème édition. Presses Universitaires de France (PUF), 2003. (Coll. Que sais je ?). 127 pages.

MORISSET Lucie, SARRASIN Bruno, et ETHIER Guillaume (dir.). [2012]. *Epistémologie des études touristiques* [2012]. Presses Universitaires du Québec, 2012. (Coll. Tourisme). 276 pages.

MORISSET, Lucie. [2012]. « Un savoir, des regards - Voir et comprendre le tourisme aujourd'hui » [2012]. Dans MORISSET Lucie, SARRASIN Bruno, et ETHIER Guillaume (dir.). *Epistémologie des études touristiques* [2012]. Presses Universitaires du Québec, 2012. (Coll. Tourisme). 276 pages.

MOULAERT Franck et MEHMOOD Abid. [2008]. « Analyser le développement régional De l'innovation territoriale à la géographie de « dépendance du sentier » » [2008]. Dans *Géographie, économie et société*. 2008, 10. Lavoisier. Pages 199-228.

MOULAERT Franck et NUSSBAUMER Jacques. [2008]. *La logique sociale du développement territorial* [2008]. Presses de l'Université du Québec, 2008. (Coll. Géographie contemporaine). 153 pages.

MUCHNIK José, SANZ CANADA Javier, TORRES SALCIDO Gerardo. [2008]. « Systèmes agroalimentaires localisés : états des recherches et perspectives » [2008]. Dans *Cahier de l'agriculture*. Novembre-décembre 2008, 17, n°6. Pages 513-519.

MÜNKNER, Hans. [2004]. « Multi-stakehorder co-operatives and their legal framework » [2004]. Dans BORZAGA Carlo et SPEAR Roger (dir.). *Trends and challenges for co-operatives and social enterprises in developed and transition countries* [2004]. Trento : edizioni31, 2004. Pages 49-82.

NUSSBAUM, Martha. [2012]. *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* [2012]. Flammarion, 2012. (Coll. Climats). 300 pages.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. [2008a]. *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme* [2008a]. [En ligne]. 2008. http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_83rev1f.pdf.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. [2008b]. *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* [2008b]. [En ligne]. 2008. http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesf/SeriesF_80rev1f.pdf.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. [2014]. *Rapport annuel 2013* [2014]. [En ligne]. OMT, 2014. 84 pages. http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/unwto_annual_report_2013_0.pdf.

PACAUD Lionel, VOLLET Dominique et ANGEON Valérie. [2007]. « Impact of tourism infrastructure on regional development: the implantation of a Center Parcs resort of northern France » [2007]. Dans *Tourism Economics*. 2007, 13 (3). Pages 389 à 406.

PARENT Sylvie, KLEIN Juan-Luis, et JOLIN Louis. [2009]. « Le développement communautaire local : une analyse conceptuelle comparative » [2009]. Dans *ESSACHESS - Journal for communication studies*. 2009, 2 : 4. Pages 73-89.

PARODI, Maurice. [2005]. « Économie sociale et solidaire et développement local » [2005]. Dans *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*. 2005, *n°296* [2005]. Pages 26-41.

PASQUIER Romain, SIMOULIN Vincent et WEIBEIN Julien (dir.). [2007]. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. 44 [2007]. L.G.D.J, 2007. (Coll. Droit et société, Politique).

PECQUEUR Bernard et ZIMMERMAN Jean-Benoît. [2004]. *Économie de proximité* [2004]. Hermès - Lavoisier. 264 pages.

PÉCQUEUR, Bernard. [2001]. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés ». Dans *Economie rurale*. 261. SFER, 2001. Pages 37-49.

PERRET, Jacques. [1992]. *Le développement touristique local. Les stations de sport d'hiver* [1992]. Université Pierre Mendès France de Grenoble, 1992. 338 pages.

PIERCE, Douglas. [1981]. « L'espace touristique de la grande ville » [1981]. Dans *L'espace géographique*. 3. Pages 207-213.

PIKETTY, Thomas. [2013]. *Le capital au XXIe siècle* [2013]. Editions du Seuil. (Coll. Les livres du nouveau mondre). 969 pages.

POLANYI, Karl. [1983]. *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.* [1983]. Nouvelle édition. Gallimard, 2011. (Coll. Tel). 467 pages.

POLESE Mario et Shearmur Richard. [2009]. *Economie régionale et Urbaine. Introduction à la géographie économique* [2009]. 3e édition. Economica, 2009. 438 pages.

POLÈSE, Mario. [2012]. « A propos de l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises : origines et prospectives » [2012]. Dans *Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU)*. 2012 : 4, *Numéro spécial Québec*. Armand Colin, décembre 2012. Pages 513 à 531. http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-4-page-513.htm.

PRADES, Jacques. [2005]. « L'énigme de Mondragon. Comprendre le sens de l'expérience » [2005]. Dans *RECMA - Revue Internationale de l'économie sociale*. 2005, 296. Pages 100-115.

PRADES, Jacques. [2012]. *L'utopie réaliste. Le renouveau de l'expérience coopérative* [2012]. L'Harmattan, 2012. (Coll. Nouvelles études anthropologiques). ISBN : 978-2-336-00381-8. 190 pages.

PRÉVOST, Robert. [2000]. *Trois siècles de tourisme au Québec*. Septentrion, 2000. 366 pages.

PRONOVOAT, Gilles. [2008]. « Les sciences du tourisme en quête de légitimité » [2008]. Dans *Téoros*. 2008, 27-1, *Une science du tourisme ?* UQAM. Pages 18-21. http://teoros.revues.org/362.

PROULX, Marc-Urbain. [2002]. *L'économie des territoires au Québec* [2002]. Presses de l'Université du Québec, 2002. (Coll. Science régionale). 390 pages.

PROULX, Marc-Urbain. [2011]. *Territoires et développement. La richesse du Québec* [2011]. Presses de l'Université du Québec, 2011. (Coll. Science régionale).

PROULX, Marc-Urbain. [2007]. *Vision 2025. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir* [2007]. Presses de l'Université du Québec, 2007 . 263 pages.

RABOTEUR, Joël. [2000]. *Introduction à l'économie du tourisme* [2000]. L'Harmattan, 2000. (Coll. Sociétés & économies insulaires). 152 pages.

RAUCH, André. [2001]. « Les loisirs sous la tente » [2001]. Dans *Ethnologie française*. 2001, 31, *2001/4*. Presses Universitaires de France. Pages 599 à 605. http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-599.htm.

RAWLS, John. [1971]. *Théorie de la justice* [1971]. Points, 2009. (Coll. Essais). 666 pages.

REAU Bertrand et Poupeau Franck. [2007]. « L'enchantement du monde touristique » [2007]. Dans *Actes de la recherche en sciences sociales*. 2007/5, *n°170*. Le Seuil, 2007. Pages 4-13. http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2007-5-page-4.htm.

REQUIER-DESJARDINS, Denis. [2010]. « Le tourisme rural peut-il contribuer au développement local durable dans les pays du Sud ? » [2010]. Dans FROGER, Géraldine (dir.). *Tourisme durable dans les Suds ?* [2010]. Bruxelles : P.I.E. PETER LANG S.A., 2010. (Coll. Ecopolis, 11). Pages 87 à 110. 23 pages.

REYNAUD, Alain. [1992]. « Centre et Périphérie ». Dans BAILLY A, FERRAS R, PUMAIN D (dir.). *Encyclopédie de Géographie* [1992]. Economica, 1992. Pages 583 à 599.

REYNAUD, Alain. [1981]. *Société, espace et justice* [1981]. Paris : Presses Universitaires de France, 1981. (Coll. Espace et liberté). 263 pages.

RICHARDS Greg et HALL Derek (dir.). [2000]. *Tourism and sustainable community development* [2000]. Routeledge, 2003. 320 pages.

RIST, Gilbert. [1996]. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* [1996]. 3ème édition. Les Presses de Science Po, 2007. (Coll. Références Mondes). 483 pages.

ROBITAILLE Martin et PROULX Marc-Urbain (dir.). [2014]. *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques* [2014]. Presses de l'Université du Québec, 2014.

SACAREAU, Isabelle. [2007] « Au pays des bons sentiments : quelques réflexions critiques à propos du tourisme solidaire ». Dans *Téoros*. 26-3, *Tourisme et solidarité*. 2007. Pages 6-14. http://teoros.revues.org/602.

SACHS, Ignacy. [1993]. *L'écodéveloppement*. Syros - La découverte, 1993. (Coll. Alter eco poche).

SAGLIO, Christian. [1979]. « Tourisme à la découverte : Un projet au Sénégal, en basse Casamance. » [1979]. Dans DE KADT, Emanuel. *Tourisme. Passeport pour le développement.* Paris : Economica - Banque Mondiale & Unesco, 1979. Pages 316-331.

SALAMÉRO, Sylvain. [2010]. *La gouvernance participative en écotourisme à l'épreuve du bien-être des populations. Le cas du parc national du Saguenay.* Université du Maine, 2010. Mémoire de MASTER 2.

SARRASIN Bruno, ARREOLA FLORES Georgina, et TARDIF Jonathan. [2012]. « Tourisme et lutte contre la pauvreté. De la confusion des thermes à la construction d'un discours scientifique ? » [2012]. Dans *Téoros*. 31 : 2. Presses de l'université du Québec, 2012. Pages 51-59.

SCHÉOU, Bernard. [2009]. *Du tourisme durable au tourisme équitable : quelle éthique pour le tourisme de demain ?* [2009]. De Boeck Université, 2009. (Coll. Les métiers du tourisme). 311 pages.

SCHLOSBERG, David. [2007]. *Defining Environmental Justice. Theories, Movements, and Nature* [2007]. Oxford University Press, 2009. 238 pages.

SEN, Amartya. [2010]. *L'idée de Justice* [2010]. Flammarion, 2010. 558 pages.

SIMARD, Jean-Guillaume. [2013]. *Intégration des dimensions du développement territorial durable et influence urbaine dans les municipalités rurales de deux régions du Québec.* Thèse de doctorat, 2013. 283 pages. Université du Québec à Chicoutimi.

STAFFORD, Jean. [2003]. « LA crise de la recherche en tourisme : la solution est dans les problèmes » [2003]. Dans VLÈS, Vincent. *Politiques publiques d'aménagement touristique. Objectifs, méthodes, effets.* [2006]. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2006. 483 pages. Pages 87-95. http://dx.doi.org/10.1080/07053436.2003.10707607.

STOCK MATHIS (dir.). [2010]. *Le tourisme : Acteurs, lieux et enjeux* [2010]. Belin, 2010. (Coll. Belin Sup Géographie).

TALANDIER Magali et DAVEZIES Laurent. [2009]. *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés.* [2009]. Paris : PUCA, 2009.

TALANDIER, Magali. [2008]. « Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus » [2008]. Dans *Geocarrefour*. 2008, 83-4 [2008]. Pages 259 à 267.

TERRIER, Christophe. [2006]. *Mobilité touristique et population présente - Les bases de l'économie présentielle des départements* [2006]. [En ligne]. Paris : Direction du Tourisme, 2006. http://www.christophe-terrier.com/presence/index.html.

TORRE, André. [2015]. « Théorie du développement territorial » [2015]. Dans *Géographie, économie et société*. 2015/3, *Vol.17* [2015]. Lavoisier. Pages 273-288. http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2015-3-page-273.htm.

TRANQUARD, Manu. [2013]. *Ingénieries des projets écotouristiques et durabilité environnementale.* UQAC, 2013. Thèse de doctorat.

TREMBLAY Diane-Gabrielle, KLEIN Juan-Luis et FONTAN Jean-Marc. [2009]. *Initiatives locales et développement socioterritorial* [2009]. Québec : Télé-Université.UQAM, 2009. 353 pages.

TREMBLAY Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne, DIADIOU Fatoumata, et CAMIER Judith. [2013]. *La vision des acteurs de l'économie sociale au Saguenay–Lac-Saint-Jean* [2013]. GRIR- Université du Québec à Chicoutimi, 2013. (Coll. Innovation sociale). 68 pages.

TREMBLAY, Suzanne. [2014]. « Le social transversal » [2014]. Dans ROBITAILLE Martin et Proulx Marc-Urbain (dir.). *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques* [2014]. Presses de l'Université du Québec, 2014. Pages 157-174.

URRY John et LARSEN Jonas. *The Tourist Gaze 3.0* [2011]. SAGE Publications, 2011. (Coll. Theory, Culture & Society).

VAILLANCOURT Yves et FAVREAU Louis. [2000]. *Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire* [2000]. [En ligne]. Montréal : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales. Département de travail social. UQAM, 2000. http://www.unites.uqam.ca/econos/CHERCHEURS%20modele%20quebecois%20Vaillancourt%20Favreau.pdf.

VAILLANCOURT, Yves. [2008]. « L'économie sociale au Québec et au Canada : configurations historiques et enjeux actuels » [2008]. Dans *Cahiers du Larepps*. 2008, *N° 08-07*. ARUC ES et CRISES. Pages 1-59.

VIARD, Jean. [2000]. *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux* [2000]. L'Aube, 2000. (Coll. Monde en cours). 168 pages.

VIARD, Jean. [2015]. *Le triomphe d'une utopie. Vacances, loisirs, voyages : la révolution des temps libres*. [2015]. Paris : Les éditions de L'Aube, 2015. 444 pages.

VIENNEY, Claude. [1994]. *L'économie sociale* [1994]. Paris : La découverte, 1994. (Coll. Repères). ISBN 2-7071-2337-4. 125 pages.

VIOLIER, Philippe (dir.). [2013]. *Le tourisme. Un phénomène économique*. La documentation française, 2013. (Coll. études).

VIOLIER, Philippe. [2008]. *Tourisme et développement local* [2008]. Paris : Belin, 2008. (Coll. Tourisme). 192 pages.

VIVIEN, Dominique. [2003]. « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable » [2003]. Dans *Mondes en développement*. 2003/1, n°121. De Boeck Supérieur. 136 pages. Pages 1 à 21.

VLÈS, Vincent. [2006]. *Politiques publiques d'aménagement touristique. Objectifs, méthodes, effets.* [2006]. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2006. 483 pages.

VOLLET Dominique et DION Yves. [2001]. « Les apports potentiels du modèle de la base économique pour guider la décision publique. Illustration à partir de quelques exemples français et québécois » [2001]. Dans *Revue d'Etude Régionales & Urbaines*. Avril 2001, 2. Armand Colin. DOI 10.3917/reru.012.0179. 172 pages. Pages 179 à 196. http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2001-2-page-179.htm.

VOLLET, Dominique. [2007]. « Revisiter la théorie de la base économique : vers de nouveaux regards sur les liens entre tourisme et développement territorial. Tourisme et société/ society and leisure » [2007]. Dans *Tourisme et Territoires*. 2007, 30, *n°1 - numéro spécial*. Presses de l'Université du Québec.

YIN, Robert K. [2003]. *Case Study Research : Design and Methods* [2003]. Sage Publications, 2003. 312 pages.

Sources de la recherche documentaire pour la réalisation des encadrés

Encadré 2 : La coopérative de transport maritime et aérien (CTMA)

- Arseneau Bussières et Chevrier, 2007 : http://www.raymondarseneau.com/caisses/cooperation-aux-iles.pdf
- Bélanger, 1970 : http://www.erudit.org/revue/rs/1970/v11/n3/055505ar.html
- Débats parlementaires : http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_49869&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz
- Site CTMA : http://www.ctma.ca/fr/
- Site Desjardins : https://blogues.desjardins.com/coopmoi/2015/08/ctma-essence-cooperative-au-coeur-des-decisions-affaires.php.

Encadré 3 : La coopérative de solidarité Mont Lac-Vert

- Article dans *Le Quotidien :* http://www.lapresse.ca/le-quotidien/sports/201607/13/01-5000851-mont-lac-vert-guy-larouche-fier-de-son-bilan.php
- Article dans *L'économie sociale en mouvement :* http://www.chantier.qc.ca/userImgs/documents/CLevesque/sitechantierdocuments/cahiers-septembre-octobre2002.pdf
- Article du journal *Le Lac-Saint-Jean :* http://www.lelacstjean.com/Actualites/2016-07-12/article-4585842/Le-Mont-Lac-Vert-cherche-un-nouveau-directeur(trice)-general(e)/1
- Loi privée n°207 concernant la municipalité d'Hébertville : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=1997C116F.PDF

Encadré 4 – La coopérative de travailleurs et travailleuses Premier défi, Laval

- Archive des nouvelles du Réseau de la coopération du travail du Québec : http://www.reseau.coop/reseau/sections/index/archives.php?id=197
- Rubrique *coops à succès* du MÉSI : https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laval/cooperatives/coops-a-succes/cooperative-des-travailleurs-et-travailleuses-premier-defi-laval/
- Vidéo sur WebTV Copp : https://webtv.coop/group/video/Prix-du-Merite-cooperatif-2011-Coop-Premier-Defi-de-Laval/dedc1481b6035a955d0d/f019a814444f1ece85dc34a9dc84833f

Encadré 5 – La coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord

- Article dans *La Presse :* http://www.lapresse.ca/le-soleil/le-mag/plein-air/201208/28/01-4569051-la-vallee-bras-du-nord-folle-du-velo.php
- Article dans *InfoPortneuf* : http://infoportneuf.com/index.php/2012/03/23/la-vallee-bras-du-nord-ou-dix-ans-de-l-wow-r/
- Interview d'Etienne Beaumont par Radio-Canada : http://www.valleebrasdunord.com/images/RadioCan.mp3
- Tranquard Manu, 2013 : http://constellation.uqac.ca/2705/
- Site de la coopérative : http://www.valleebrasdunord.com/cooperative-presse.php

Encadré 6 – La Coopérative de solidarité en tourisme équitable (Coste)

- Article dans la *revue Gestion HEC Montréal* : http://www.revuegestion.ca/informer/cooperer-pour-mieux-regner/
- Articles dans *La Presse*: http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201406/14/01-4775924-les-icebergs-dans-la-mire-de-lindustrie-touristique-du-nord-du-quebec.php et et http://www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/cote-nord/201308/05/01-4677104-la-grande-seduction-chaque-jour.php
- Articles dans *Le Devoir :* http://www.ledevoir.com/plaisirs/voyage/444582/tourisme-quebec-de-port-en-port-sur-la-basse-cote-nord et http://www.ledevoir.com/plaisirs/voyage/314519/la-basse-cote-nord-s-inventer-un-avenir
- Site internet de la coopérative : http://www.voyagescoste.ca/index.php

Encadré 7 – La coopérative de solidarité Verte

- Article dans le Quotidien : Articles dans *Le courrier du Saguenay :* http://www.courrierdusaguenay.com/Actualites/Economie/2011-08-04/article-2692573/La-Coop-VERTE-developpe-le-marche-de-l%26rsquo%3Becotourisme/1, http://www.courrierdusaguenay.com/Actualites/2012-10-03/article-3091902/LAuberge-du-presbytere-verra-le-jour-dici-novembre/1, et http://www.courrierdusaguenay.com/Actualites/2014-06-10/article-3756487/Le-Centre-damitie-autochtone-du-Saguenay-sagrandit/1
- Articles dans Le Quotidien : http://www.pressreader.com/canada/le-quotidien/20110805/281698316423377 http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201206/27/01-4538739-riviere-eternite-en-mode-expansion.php

http://www.lapresse.ca/le-quotidien/toit-et-moi/201212/14/01-4603900-un-batiment-rempli-dhistoire.php
- Beaubien Simon, 2015 : http://www.archipel.uqam.ca/7226/1/M13730.pdf
- Site internet de la coopérative : http://coopverte.com/
- Site internet du Bar à Piton : https://ajsaguenay.com/
- Site internet de la Maison Price : https://ajsaguenay.com/

Encadré 8 – La coopérative les Mains tissées

- Article dans *Neomedia* : http://www.neomedia.com/saguenay-lac-st-jean/actualites/societe/261266/les-mains-au-travail-permettent-de-concretiser-un-nouveau-projet-de-vie
- Article *Le Quotidien :* http://www.lapresse.ca/le-quotidien/opinions/carrefour-du-lecteur/201404/18/01-4758963-experience-enrichissante.php
- Article dans *Radio-Canada :* http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2012/07/30/007-cooperative-mains-tissees.shtml
- Blog de la coopérative : http://lesmainstissees.blogspot.fr
- Site internet de la coopérative : http://www.lesmainstissees.ca/

Encadré 9– La coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay

- Article dans *Le Quotidien :* http://www.lapresse.ca/le-quotidien/progres-dimanche/201604/30/01-4976826-village-alpin-du-valinouet-une-evaluation-autour-de-30-m.php
- Article dans *Le Jounal du Québec :* http://www.journaldequebec.com/2016/04/24/cest-un-immense-terrain-de-jeu
- Facebook de la station : https://www.facebook.com/pages/Le-Valinouet/128884043838240
- Mémoire déposé par la coopérative au sommet économique régional : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/sommet_economique_regional_2015/39_Memoire_Le%20Valinouet_Cooperative_Victor_Tremblay.pdf
- Site de la station : http://www.valinouet.qc.ca/

Encadré 10 – Coopérative de solidarité Auberge du Val Ménaud

- Archives de Développement économique Canada pour les régions du Québec : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/salle-

medias/communiques/2013/08/3518.html?utm_campaign=flux&utm_medium=rss&utm_source=commn&utm_content=commn-20130816-3518-fra

- Article dans *Le Quotidien :* http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201210/12/01-4582620-denis-lebel-saupoudre-16-million-.php et http://cahiers.lequotidien.com/cahiers_speciaux/2014/UnLacunFjord_060414/files/assets/common/downloads/page0070.pdf
- Articles dans l'*Echo municipal de Saint-Charles-de-Bourget :* http://www.stcharlesdebourget.ca/media/cms/doccenters_mod/10/mars_2013_journal_echo_pdf.pdf
- Article dans le *Progrès Dimanche :* http://www.pressreader.com/canada/le-progres-dimanche/20150315/281599533978010
- Interview d'Audrey Thibeault sur *Ma TV* : https://www.youtube.com/watch?v=87pabKsJL6s
- Site internet de la coopérative : http://www.valmenaud.com

Annexe I : Le procès de la base économique

Pour de nombreux auteurs, le procès de la base économique dont la sentence a été prononcée par Richardson[184] en 1985 puis par Krikelas[185] en 1992 tient à une certaine ambivalence du concept de base qui aurait conduit à des interprétations et surtout à des applications méthodologiques malheureuses (Gonnard, 2001 ; Vollet, 2007 ; Talandier et Davezies, 2009). Les différents auteurs contemporains du courant de la théorie de la base revisitée (*Ibid*) critiquent, de manière récurrente, la prise en compte d'autres données que les revenus, notamment les emplois qui ne rendraient pas bien compte des dynamiques réelles. De plus, de nombreux auteurs se sont focalisés sur les activités productives exportatrices, ce que Vollet appelle les activités basiques traditionnelles (industrie, agriculture). Pour l'ensemble des auteurs, l'oubli de la base non productive pouvait se comprendre dans le contexte des années 1940-1950, mais ne permet plus d'expliquer les dynamiques postfordistes. Au-delà de ces deux limites, qui ont été levées dans les travaux récents, la théorie de la base économique revisitée pose parfois le problème d'une survalorisation des ressorts non productifs du développement et de leur durabilité. En effet, Gwénaël Dore (2009) rappelle que l'économie résidentielle ne bénéficie qu'à un certain nombre de territoires attractifs[186] et pose la question de la soutenabilité du modèle :

> La dynamique résidentielle résultant de l'étalement urbain est un modèle consommateur d'énergie (transports, habitat individuel) : elle pourrait-être remise en cause sous l'effet de préoccupations liées au développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, renchérissement des coûts de l'énergie et renouvellement, artificialisation des sols...), qui pourraient favoriser le retour à une densification urbaine. (Dore, 2009 : 61)

Il rappelle en outre les problèmes liés au vieillissement de la population résidentielle, à l'augmentation du foncier et à la cohésion sociale. Dans le sillage de Pierre Veltz (2008, dans *Ibid* : 63) il alerte sur le fait qu' « enfermer le rural dans le résidentiel » risque de provoquer une fracture territoriale entre d'un côté des territoires productifs et « branchés (sur l'économie

---

[184] Les « modèles issus de la théorie de la base doivent être enterrés sans espoir de résurrection » (Richardson, 1985 dans Gonnard, 2001)

[185] « La récente tentative de donner un nouveau souffle au modèle de la base économique semble avoir échoué à réanimer le patient » (Krikelas, 1992 : 26 dans Vollet, 2007 : 91, traduction personnelle libre)

[186] « les territoires qui gagnent sont surtout ceux qui offrent à la fois un cadre naturel remarquable (cf. littoral), une offre de services éducatifs, culturels et sanitaires de bon niveau, et une accessibilité aisée aux métropoles régionales. » (Dore, 2009 : 66)

mondialisée) et de l'autre, des territoires peu, ou prou, assistés » (*Ibid* : 63). Il reconnaît, néanmoins, que la localisation des ménages selon le cadre de vie peut favoriser un retournement de la localisation d'entreprises, mais appelle les régions rurales à marcher sur leurs deux pieds : la base productive et la base non productive. Davezies appelle aussi à la prudence, et à éviter de survaloriser le rôle de la base résidentielle. D'autant plus que cette circulation invisible des richesses valorise en particulier les territoires disposant d'aménités ou de patrimoines environnementaux ou culturels.

Des hypothèses restrictives

En ce qui concerne la théorie de la base économique proprement dite, Vollet (2007) concède aux auteurs critiques que « certaines de ses hypothèses sont effectivement restrictives » (*Ibid* : 91). Ainsi, il remarque que dans cette approche qu'il n'y a pas de contraintes sur l'offre, notamment sur l'offre de travail : « une augmentation de la demande basique suscite de façon mécanique une croissance du secteur non basique sans tenir compte des rigidités propres au marché du travail.» (*Ibid* : 91). Cependant les principales limites mises en exergue par plusieurs auteurs sont consacrées aux différentes techniques d'estimation des activités basiques et non basiques, en particulier la méthode du quotient de localisation et celle du besoin minimal, nous y reviendrons dans la partie méthodologique. Ces techniques supposent que les structures de consommation soient identiques sur l'ensemble des territoires, surtout que « la productivité par secteur d'activité est également la même partout, hypothèse déjà plus restrictive» (Polèse et Shearmur, 2011 : 116). De plus, les résultats sont conditionnés par la méthode de découpage employée, la proportion d'emploi basique sur le territoire variera mécaniquement en fonction du nombre de secteurs économiques. Même si Polèse et Shearmur estiment que « pour des régions de taille réduite, la théorie de la base économique est un modèle pertinent d'explication du niveau d'activité de l'économie locale (*Ibid* : *123*), ils rappellent que « les modèles de la base économique, tout comme les modèles de relations interindustrielles et la notion de multiplicateur qui s'y rattache, ne tiennent compte que d'une partie de la réalité. Ce sont des modèles statiques » (*Ibid* : 122). Effectivement, les effets multiplicateurs sont calculés à partir d'une structure donnée d'échanges économiques, structure qui, en général, est variable ce qui limite la portée du modèle en matière de prospective. De plus, il n'est pas certain d'après Shearmur et

Polèse qu'une hausse de la demande globale dans une région conduise forcément à un développement économique si elle n'est pas assortie d'une augmentation de la productivité et d'une transformation des structures économiques (*Ibid* :122-123). La théorie de la base économique revisitée permet d'éclairer et de documenter une partie du phénomène touristique.

Annexe II : Les méthodes d'analyse des impacts économiques du tourisme

Il existe plusieurs modèles pour mesurer les impacts économiques du tourisme, nous en retenons six.

Le plus usité est celui des comptes satellites qui concerne avant tout les économies nationales et repose sur des normes comptables officialisées par les organismes internationaux. Ce travail n'a pas été fait au Québec et à l'échelle infraprovinciale.

Klijs et coll. (2012) dénombrent, à partir d'une revue de littérature, cinq autres modèles d'analyse des impacts du tourisme dans les territoires : le multiplicateur keynésien, le tableau entrées-sorties le modèle *ad hoc*, le modèle d'équilibre général calculable et les modèles inspirés de la base économique. Le modèle keynésien peut être utilisé pour analyser les effets des dépenses touristiques. Le raisonnement repose sur le fait que ces dépenses induisent des revenus pour les habitants et les entreprises. Leur consommation induit à nouveau des revenus, ce qui se traduit dans l'épargne et la consommation. Ce processus se poursuit par vagues successives. À chaque vague, les fuites d'argent diminuent les revenus.

La troisième méthode repose sur un tableau entrées-sorties qui fait apparaître les relations entre les différentes branches économiques en utilisant un multiplicateur pour mesurer les impacts intersectoriels. Le tableau entrées-sorties est très utilisé à l'échelle nationale mais est difficile à mettre en place à des niveaux scalaires infranationaux et demande de très nombreuses données. Afin de pallier à ce besoin de statistiques important, Archer et Owen (1972 dans Klijs et coll., 2012) ont développé un quatrième modèle basé sur une combinaison de la théorie keynésienne et tableau entrées-sorties simplifié, en se concentrant sur les secteurs jugés les plus importants pour le tourisme : le modèle *ad hoc*.

Le cinquième modèle, le modèle d'équilibre général calculable (EGC), est un modèle néoclassique qui prend en compte toutes les activités, facteurs et institutions de production, est utilisé pour mesurer l'intérêt de certains gains de production, potentiellement induits par les effets multiplicateurs. Ce modèle repose sur le principe d'un équilibre naturel de l'emploi et des ressources et nécessite la disponibilité d'un grand nombre de données.

Enfin, il existe un certain nombre de travaux inspirés de la théorie de la base économique qui permettent une analyse territoriale, ce qui constitue le sixième modèle.

La théorie de la base économique

L'analyse de l'impact économique du tourisme se traduit par un calcul des emplois créés et des revenus générés grâce aux dépenses des touristes souvent en distinguant les différents niveaux d'effets : les effets directs, les effets indirects et les effets induits[187]. La méthode généralement employée est d'établir, pour la région étudiée, la liste et le volume des activités basiques. Puis, les auteurs calculent, généralement, le coefficient multiplicateur soit en utilisant le rapport de l'emploi total (ou des revenus totaux) sur l'emploi (ou revenus basiques) des activités de base, soit par régression linéaire. Finalement l'impact économique d'une activité ou d'un évènement est évalué en multipliant les revenus basiques ou le nombre d'emplois par le coefficient multiplicateur. Il existe de nombreuses analyses aux États Unis, quelques-unes en Europe avec un certain nombre de différences méthodologiques (Talandier et Davezies, 2009). En effet, la démarcation de ce qui relève du basique et du non-basique est sujette à débat, l'exemple de la restauration dont un certain nombre de clients sont locaux et d'autres sont des touristes exprime bien la difficulté de l'exercice.

À partir de la revue de littérature, plusieurs méthodes ont été identifiées pour distinguer le basique du non-basique :

- L'**affectation intuitive** est la technique initialement utilisée par Sombart (1927, *Ibid* : 14) dans son étude de Berlin. Après avoir classé les activités tournées essentiellement vers le marché extérieur et celles tournées vers le marché local, il a estimé la part destinée à l'exportation des autres activités.
- La **méthode du recensement** consiste à effectuer des enquêtes fouillées auprès des entreprises, familles et individus pour déterminer la part de leur revenu qu'elles estiment

[187] Les effets directs ou de premier niveau sont les effets sur l'emploi et le revenu des dépenses réalisées par les touristes. Les effets indirects ou de deuxième niveau sont les effets sur les fournisseurs ou les activités dépendantes du tourisme. Les effets induits ou de troisième niveau, sont les effets générés par les dépenses des bénéficiaires (salariés par exemple) des activités touristiques ou des activités dépendantes du secteur touristique (fournisseurs).

venir d'activités basiques et en particulier touristiques. Elle n'est possible qu'à petite échelle et reste relativement peu utilisée mais semble particulièrement pertinente pour l'analyse de territoires disposant de peu de données.

- Les coefficients ou **quotients de localisation** ont été introduits par Hoyt pour rendre la théorie opérationnelle. Les chercheurs raisonnent souvent en termes d'emplois, dans le sillage de la solution méthodologique de Hoyt en utilisant la technique des coefficients de localisation. Le coefficient de localisation régional (CLR) mesure la spécialisation des régions dans les activités i en comparant la structure de leur emploi avec celle d'une économie de référence.

$CLR = (ei/\ et)\ /\ (Ei/\ Et)$ avec ei : emploi de l'activité i dans la région, et : emploi total dans la région, Ei : emploi de l'activité i dans l'économie de référence (en général la nation), Et : emploi total dans l'économie de référence. Une activité économique est considérée comme basique $si\ CL > 1$. En calculant un coefficient de localisation pour chaque activité, on arrive à déterminer la part de l'emploi basique ou les revenus basiques pour chaque activité et à calculer l'emploi basique ou les revenus basiques totaux de la région. La valeur du coefficient ou quotient exprime donc le degré de concentration de l'activité par rapport au territoire de référence, certains auteurs le nomment quotient de concentration. Si la valeur du quotient est supérieure à 1, la région est considérée comme exportatrice. Ceci étant, cette méthode repose sur un certain nombre d'hypothèses restrictives notamment une structure de consommation similaire. Polèse et Schearmur (2009 : 115) présentent cette technique dans leur manuel d'économie régionale tout en notant ses limites et en précisant que l'on peut transformer les emplois calculés en valeur monétaire. Cet outil commode peut être employé avec différentes modalités pour mesurer les effets (emplois, revenus, chiffres d'affaires, actifs, …).

- La **technique du besoin minimal** est basée sur le même principe que le coefficient de localisation. Mais la comparaison de la structure économique ne se fait pas avec une unité nationale qui regroupe un ensemble hétérogène de régions mais avec un ensemble de régions de même taille. On compare une activité basique entre ces régions pour établir celle dans laquelle l'activité est la plus faible, auquel cas elle est supposée répondre aux seuls besoins locaux, c'est la région « minimum ». Dans les autres régions de même taille, l'activité est supposée être basique. Elle est calculée par la différence entre la part

de l'activité dans l'économie de la région étudiée et celle de l'activité de la région minimum. Ce qui peut s'écrire selon la formule suivante :

$C1j = [E1j - Ej\ (E1/E\ n)]$

où C_{1j} est le nombre d'emplois de la région attribuables aux activités basiques du secteur 1, E_{1j} les emplois du secteur 1 dans la région j, E_j les emplois totaux de la région, $E1$ l'emploi du secteur 1 dans l'unité de référence, et En l'emploi total de l'unité de référence.

$Vij = [E1j - Ej\ (E1\ /En)]\ x\ P1n$

où V_{ij} est une valeur monétaire et où P_{1n} est la valeur ajoutée par emploi. La technique du besoin minimal implique comme hypothèses que la productivité et les modes de consommation de la région étudiée et celle de la région minimum soient proches (Vollet et Dion, 2001 : 181).

- La **méthode résidentielle** est portée par Davezies (2009) et le laboratoire de l'ŒIL qui distingue le secteur basique du secteur domestique [188] en fonction de l'origine géographique des revenus. Il trie les activités entre le secteur basique et le secteur domestique selon cette convention. Pour les activités mixtes, c'est-à-dire celles qui appartiennent à la fois au secteur basique et au secteur domestique, il répartit leurs salariés de manière proportionnelle[189]. Pour obtenir ensuite les revenus basiques, il s'appuie sur les fichiers départementaux des traitements et salaires qu'il répartit en fonction du poids de l'emploi des activités basiques dans l'emploi du département. Dans la catégorie résidentielle, il intègre les dépenses effectuées dans le territoire étudié par les retraités, les navetteurs, les touristes, les résidents secondaires et les occupants temporaires de résidences principales.

- La **méthode présentielle** a été initiée par Laurent Loeiz (1995, cité par Talandier et Davezies, 2009). Pour distinguer les activités basiques des activités domestiques, Loeiz utilise la convention suivante : les activités basiques sont les activités non liées à la population et qui pourraient être exercées ailleurs et, par opposition, les activités induites

[188] Le secteur domestique correspond au secteur non-basique.

[189] Pour déterminer la partie basique, il multiplie le nombre de salariés par le poids du secteur basique dans le total (emplois basiques et emplois domestiques).

sont liées à la population. Pour séparer, à l'intérieur de chaque activité, les effectifs basiques des induits, il prend comme unité de référence la population résidente dans la zone d'études. Il obtient ainsi des ratios. Leur examen permet de déterminer les activités basiques. Si le nombre d'actifs est plus important que ce qu'il devrait être compte tenu de la population, alors ce surplus est intégré dans la base. Pour certains cas, l'examen des ratios est peu éclairant. Il recourt alors aux fichiers des établissements. Il ajoute en plus dans la base, les actifs travaillant ailleurs et les inactifs tels que les étudiants ou encore les retraités et touristes. Parallèlement aux travaux sur l'économie résidentielle, Christophe Terrier (Terrier, 2006) a calculé en 2003 et 2005 pour chaque département français la population effectivement présente durant les divers mois de l'année pour le compte du ministère du Tourisme. La population présente n'est autre que la population résidente à laquelle on soustrait les absences des résidents (partis en déplacement, professionnel ou non, pour une nuitée au moins) et à laquelle on rajoute la présence des touristes sur le territoire. Cet indicateur permet de raisonner non plus sur le nombre de personnes recensées, mais sur celles effectivement présentes, consommant, se déplaçant, etc. sur le territoire. Les travaux de Terrier montrent que Paris, pourtant une place touristique emblématique, n'a finalement pas plus de personnes présentes à l'année dans ses rues que celles recensées. Le taux de départ des Parisiens efface l'arrivée, pourtant massive, de touristes. À l'échelle de l'Ile-de-France, une région métropolitaine, la région est déficitaire. Tandis que des zones rurales isolées telles que la Lozère ont non seulement une augmentation de leur population mais même un niveau de présence supérieur à la population recensée.

- Le **multiplicateur hybride** initialement conçu par Wilson et Raymond (1973, dans Pacaud et coll., 2007 :393), et plus tard affiné par un certain nombre d'autres auteurs, représente un modèle hybride combinant les théories keynésiennes et de base économique. Ce multiplicateur serait bien adapté aux spécificités du secteur du tourisme dans les zones rurales et mal intégrées (Pacaud et coll.,2007). En effet, selon ces auteurs, dans le cas d'une activité touristique en zone périphérique, les fuites de revenus sont fortement différenciées entre les premières vagues et les vagues suivantes, en raison des spécificités du secteur touristique et de la faible intégration des économies concernées. Ils proposent donc des approches en plusieurs étapes pour déterminer la propension à

consommer localement à chaque vague de dépenses qui à chaque fois sont d'une amplitude beaucoup plus faible. Le multiplicateur définit l'impact des dépenses dans l'économie locale comme la somme des revenus supplémentaires locaux créée par vagues successives du processus multiplicateur. Formalisé comme suit :

$$Y = X + m_1 X + m_1 m_2 X + m_1 {m_2}^2 X + \cdots + m_1 {m_2}^n X$$

où Y est l'impact sur l'économie locale en termes de revenu (d'une catégorie d'agents, ici ceux qui sont impliqués dans le secteur touristique), X est l'injection de dépenses initiales considérées comme un revenu dans l'économie locale; m_1 est la proportion de X qui fait la valeur ajoutée locale dans la première vague de dépenses, m_2 est la propension à consommer localement pour les vagues suivantes de dépenses. L'équation peut être réécrite de la manière suivante (Rioux et Schofield, 1990 : 51 cités par Pacaud et coll. 2007) :

$$Kr = \frac{1 - m2 + m1}{1 - m2}$$

où m_1 est la propension des agents à dépenser localement lors de la première vague (estimé en utilisant un modèle keynésien); m_2 est la propension à dépenser localement pour les vagues suivantes de dépenses (estimés en utilisant la théorie de la base économique généralement en considérant les emplois du secteur primaire et secondaire comme basiques et les emplois du secteur tertiaire et de la construction comme non-basiques). Dans un premier temps cela nécessite d'établir les revenus touristiques basiques exogènes qui reviennent aux acteurs locaux, ces revenus sont donc une proportion des revenus touristiques totaux (suivant l'échelle étudiée, certaines dépenses touristiques peuvent être effectuées par des acteurs locaux) qui permettent d'évaluer les retombées directes. Le niveau de la richesse totale générée dépend de l'importance des revenus basiques et de la valeur du coefficient multiplicateur qui dépend de la propension à dépenser localement. La génération de richesses repose sur plusieurs facteurs fondamentaux : la quantité de touristes extérieurs, l'importance des taux de valeur ajoutée des entreprises locales, de la part des revenus dépensés localement, et de la sous-traitance confiée à des entreprises locales. « L'analyse de ces quatre éléments est essentielle pour évaluer l'importance et l'évolution des effets d'entraînement » (Bouba-Olga, 2006 :3). Effectivement, Vollet et Dion (2001) à partir d'une étude d'impact du

tourisme et des retraités dans les régions rurales françaises et de la pêche sportive au Québec montrent des effets multiplicateurs très différenciés suivant les régions[190]. Dans un article sur l'intérêt de la base économique pour mesurer les impacts du tourisme, Vollet (2007) montre que les effets multiplicateurs sont très variables suivant les territoires, mais aussi suivant la nature de la base économique. En s'appuyant sur la technique du besoin minimal, il observe que le tourisme, malgré des effets directs relativement limités, a des impacts multiplicateurs élevés par rapport aux activités de base traditionnelles[191].

[190]Le multiplicateur de revenu varie de 1,25 à 1,65 au Québec (Vollet et Dion, 2001 : 190) et de 1,41 à 2,15 dans les régions rurales du massif central (Ibid : 187).

[191] Selon lui le multiplicateur des activités de bases traditionnelles (industrie, agriculture) serait de l'ordre de 1,5 tandis que le multiplicateur des activités touristiques serait supérieur à 2, c'est-à-dire proche des effets multiplicateurs des transferts publics et sociaux.

Annexe III : Le secteur touristique au Québec par code SCIAN

Sous-secteurs	Codes SCIAN
Hébergement	7211 Hébergement des voyageurs 7212 Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs 7213 Maisons de chambres et pensions de famille
Restauration	7221 Restaurants à service complet 7222 Établissements de restauration à service restreint 7223 Services de restauration spéciaux 7224 Débits de boissons (alcoolisées)
Transport	4811 Transport aérien régulier 4812 Transport aérien non régulier 4821 Transport ferroviaire 4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs 4832 Transport sur les eaux intérieures 4851 Services urbains de transport en commun 4853 Services de taxi et de limousine 4855 Services d'autobus nolisés[192] 4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs 5321 Location et location à bail de matériel automobile
Loisirs et divertissement	Attraits touristiques 7111 Compagnies d'arts d'interprétation 7112 Sports spectacles 7121 Etablissements du patrimoine 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques 7132 Jeux de hasard et loteries Aventure, écotourisme et plein air 7139 Autres services de divertissement et de loisirs 4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément 4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément 4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément
Service de voyage	Voyage 5615 Services de préparation de voyages et de réservations Evénements et congrès 5619 Autres services de soutien 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires

Source : CQRHT, 2010

[192] Location d'autobus

Annexe IV : Critères, indicateurs et questions de recherche

Qualification des coopératives touristiques

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Tourisme	Activités touristiques des coopératives	Inscription registre coopérative	La coopérative est-elle active dans le registre des coopératives du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ?
		Codes SCIAN	A-t-elle au moins un de ses codes SCIAN qui correspond aux sept sous-secteurs qui caractérisent le tourisme (hébergement ; restauration ; transport ; attraits touristiques ; aventure, écotourisme et plein air ; voyage ; évènements et congrès) ?
		Secteurs potentiellement touristique du registre.	La coopérative fait-elle partie d'un des secteurs suivants : hôtellerie et restauration, transport, arts et culture, loisirs ou autre secteur ?

Salaméro, 2015

Aanalyse quantitative des spécificités du tourisme coopératif

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Économie sociale	Finalité sociale	- Nombre d'emplois générés par région, par statut et par secteur - Salaires moyens par région, par statut et par secteur	- Combien d'emplois sont générés par les coopératives non financières ? Quelle est l'évolution pendant la période d'observation ? - Combien d'emplois sont générés par les coopératives touristiques ? Quelle est l'évolution pendant la période d'observation ? - Quels sont les salaires moyens de ces emplois ? Quel est l'évolution pendant la période d'observation .
	Production de biens et services	- Chiffre d'affaire par région, par statut et par secteur - Actifs par région, par statut et par secteur	- Quels sont les montants des chiffres d'affaires des coopératives non financières ? Comment évoluent-ils dans la période d'observation ? - Quels sont les montants des chiffres d'affaires des coopératives touristiques ? Comment évoluent-ils dans la période d'observation ?
	Distribution limitée ou interdite des excédents	Montant de la réserve générale, par région, par statut et par secteur	- Quel est le montant de la réserve générale des coopératives non financières ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant de la réserve générale des coopératives non financières ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?
	Autonomie et indépendance	- Présence dans le registre du MÉSI - Statuts par région, par statut et par secteur	- La coopérative est-elle active dans le registre des coopératives du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ? - Quel est son statut ?
	Gouvernance démocratique	- Nombre de membres par région, par statut et par secteur - Statuts	-Quel est le nombre de membres des coopératives non financières ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? -Quel est le nombre de membres des coopératives touristiques ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?
	Hybridation des ressources	- Montant des subventions par région, par statut et par secteur - Parts sociales par région, par statut et par secteur	- Quel est le montant des subventions des coopératives non financières ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des subventions des coopératives touristiques? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des parts sociales des coopératives non financières ? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ? - Quel est le montant des parts sociales des coopératives touristique? Comment évolue-t-il dans la période d'observation ?

Salaméro, 2015

Analyse des dynamiques coopératives

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, ÉS,	Dynamiques coopératives territoriales	- Nombre de coopératives pour 10 000 habitants en 2013 et variation du ratio 2001-2013/région - Chiffre d'affaires des coopératives non financières par rapport au PIB régional 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne du Québec - Ratio emploi des coopératives non financières/ emplois totaux par région et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise - Nombre de membres des coopératives pour 100 habitants 2013 et variation 2001-2013 par rapport à la moyenne québécoise	- Quelles dont les dynamiques coopératives régionales au Québec pendant la période d'observation ? - Quels sont les régions avec des dynamiques coopératives fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques coopératives ?
		-Densité de coopératives non financières	- Quels sont les hauts lieux coopératifs ; où sont-ils localisés ? - Quelles sont les dynamiques territoriales des hauts lieux coopératifs ? - Les coopératives touristiques sont-elles localisées dans des hauts lieux coopératifs ? - Quelles sont les dynamiques des territoires dans lesquelles les coopératives touristiques sont localisées ?

Salaméro, 2016

Analyse des dynamiques touristiques

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, Tourisme	Dynamiques touristiques territoriales	- Nombre de nuitées par habitant en 2013 et variation du ratio 2000-2013 par rapport à la moyenne québécoise/ région - Volume de touristes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région - Volume d'excursionnistes par habitant 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région - Dépenses des visiteurs, des touristes et des excursionnistes par rapport au PIB régional 2013 et variation 2000-2013 par rapport à la moyenne du Québec/région	- Quelles dont les dynamiques touristiques régionales au Québec pendant la période d'observation ? - Quels sont les régions avec des dynamiques touristiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière de dynamiques touristiques ?
		- Densité de lieux touristiques (nombre de lieux/unité de surface) - Localisation des coopératives touristiques	- Quels sont les hauts lieux touristiques ; où sont-ils localisés ? - Quelles sont les dynamiques territoriales des hauts lieux touristiques ? - Les coopératives touristiques sont-elles localisées dans des hauts lieux touristiques ? - Quelles sont les dynamiques des territoires dans lesquelles les coopératives touristiques sont localisées ?

Salaméro, 2016

Analyse des dynamiques démoéconomiques

Dimensions théoriques	Critères	Indicateurs	Questions
Justice sociospatiale, DT.	Dynamiques démo-économiques territoriales	- Taux d'accroissement de la population 2001-2014 par rapport à la moyenne du Québec et part des 65 ans et plus 2014 par rapport à la moyenne du Québec/région - PIB. régional/hab. 2014 et variation ratio PIB régional 2002-2014 par rapport à la moyenne du Québec - Revenus disponibles/ hab. 2014 et variation 2002-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région - Taux d'emploi 2014 et variation 2004-2014 par rapport à la moyenne québécoise par région	- Quelles dont les dynamiques démoéconomiques régionales au Québec pendant la période d'observation ? - Quelles sont les régions avec des dynamiques démoéconomiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quels sont les territoires désavantagés en matière démoéconomique pendant la période d'observation ?
		- Taux d'accroissement des populations / municipalité - Revenus disponibles et variation/ MRC	- Quelles sont les dynamiques de peuplement et de captation de revenu des municipalités pendant la période d'observation ? - Quelles sont les municipalités avec des dynamiques démoéconomiques fortes, intermédiaires ou en difficulté pendant la période d'observation ? - Quelles sont les municipalités désavantagées en matière de dynamique de peuplement et de captation de revenu pendant la période d'observation ?

Salaméro, 2014

Annexe V : Les définitions retenues et leur pertinence

Les définitions retenues par Tourisme Québec

Autres dépenses: Dépenses effectuées au Québec par les Québécois pour des voyages faits à l'extérieur du Québec et part des frais payés aux transporteurs canadiens, par les Canadiens des autres provinces, qui est attribuée au Québec. Depuis 2011, ces dépenses sont considérées seulement si le voyage inclut au moins une nuitée au Canada.

Dépenses touristiques : Dépenses effectuées par tous les visiteurs.

Excursionnistes : Personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

Recettes touristiques : Comprend les dépenses touristiques et les autres dépenses.

Touristes : Personnes qui ont fait un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins d'un an, à l'extérieur de leur ville et qui ont utilisé de l'hébergement commercial ou non-marchand.

Visites-province : Voyages qui ont été faits dans une province. À noter qu'une visite-province peut inclure plusieurs visites-régions.

Visites-régions : Voyages qui ont été faits dans une région touristique.

Visiteurs : Terme qui englobe à la fois les touristes et les excursionnistes.

Les définitions retenues par l'Institut de la statistique du Québec

Produit intérieur brut (PIB)

Traditionnellement, l'indicateur principal de l'analyse économique utilisé dans un territoire donné est le produit intérieur brut (PIB). Le PIB vise à quantifier la valeur, sans double compte, des biens et services produits et quantifiés, dans un territoire au cours d'une période donnée, sans égard au caractère exogène de la propriété des facteurs de production et de la distribution des revenus générés par cette production. La variation du PIB entre les périodes permet d'appréhender le taux de croissance économique d'un territoire. De nombreux auteurs critiquent la sur-utilisation de l'indicateur de croissance économique dans l'analyse économique (Gadrey et Jany-Catrice, 2005). L'utilisation du PIB comme seul indicateur économique a trois principales conséquences négatives. 1) Tout ce qui se vend est comptabilisé y compris ce qui ne contribue pas au bien-être comme, par exemple, les accidents de la route ou des catastrophes. 2) De nombreuses activités qui contribuent au bien- être ne sont pas comptées comme les activités non-marchandes. 3) Le PIB ne permet de saisir que les *outputs* et non les *outcomes*. Dans le cadre de cette recherche, cet indicateur est employé pour apprécier la dynamique de répartition des activités productives à l'échelle régionale et non pour évaluer le bien-être régional. Comme cela été explicité plus haut (cf. 3.1.3.), l'analyse de la répartition des activités productives par le seul PIB est sujette à débat en science régionale ne serait-ce que parce que l'utilisation de cette variable ne permet pas de mettre en évidence les *outcomes*. Le PIB sera employé pour mettre en exergue les différentes dynamiques régionales par rapport à la moyenne de l'ensemble du Québec dans une posture comparative.

Pour ce faire, deux indicateurs ont été retenus. Le premier est le PIB régional[193] et ses variations de 2002 à 2014. Il permet de mettre en évidence la répartition des activités productives des régions et l'évolution de ces répartitions sur la période choisie en comparant les PIB des régions au PIB de l'ensemble du Québec (PIB régional/PIB du Québec) et leur évolution. Le second indicateur retenu est le PIB par habitant. Le PIB divisé par le nombre d'habitant d'un territoire permet de corriger l'effet de taille. Le PIB par habitants permet la comparabilité entre les régions

[193] Le PIB régional utilisé est le PIB aux prix de base qui correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation. Les données utilisées du PIB régional se réfèrent à un PIB exprimé en dollars CAN courants.

du Québec en s'affranchissant des disparités démographiques. La définition retenue par l'Institut de la statistique du Québec est la suivante.

> Produit intérieur brut : Le PIB est la valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région, au cours d'une période donnée, peu importe le lieu de résidence de ceux qui en reçoivent le revenu. Le PIB est donc différent du revenu personnel, soit celui que reçoivent les résidents d'un territoire donné, peu importe où a lieu la production. Par ailleurs, on peut aussi mentionner que le PIB constitue la somme des valeurs ajoutées des diverses activités économiques, la valeur ajoutée étant définie comme la valeur de la production, moins la valeur des intrants intermédiaires. Dans cette publication, le produit intérieur brut régional aux prix de base en dollars courants (PIB) est calculé par industrie ou groupe d'industries, selon la méthode des revenus définie comme suit dans le système de comptabilité nationale : « Dans l'optique du revenu, le produit intérieur brut (PIB) aux prix de base est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions, sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut. » (OCDE, Organisation de Coopération de Développement Economique 2001). Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation. (Institut de la statistique du Québec, 2014)

Le PIB régional et le PIB par habitant permettent, dans une certaine mesure, d'appréhender la distribution des dynamiques productives, mais ils ne permettent pas d'estimer la répartition régionale et infrarégionale des revenus de cette production soit les résultats de la production de richesse. Pour ce faire, il apparaît pertinent de s'intéresser à la géographie des revenus, notamment dans une perspective théorique de justice sociospatiale.

Revenus disponibles

Malheureusement, la dispersion des revenus à l'échelle régionale et infrarégionale n'est pas disponible au Québec[194]. Les disparités de revenus permettent pourtant de mieux saisir l'évolution territoriale (Talandier et Davezies, 2009). Les données utilisables sont les revenus

[194] D'après un échange mail avec M.Bard de Statistiques Canada le 16 mai 2015 : « Malheureusement, l'échantillonnage de l'EDTR ne permet pas d'obtenir de telles données à un niveau infra provincial. [..] Parmi les autres enquêtes, l'ENM 2011 permet d'obtenir des données à des niveaux géographiques relativement petits, mais les données sur les revenus datent de 2010. De plus, bien qu'il existe des tableaux standards avec la répartition par tranche de revenu (revenu individuel, de la famille de recensement, de la famille économique ou du ménage), il n'y a pas de tableau standard par quintile, décile, ou des coefficients de GINI. En plus, parmi les tableaux standards offrant une répartition par tranche de revenu, il n'y a pas de tableaux par régions économiques. »

primaires et ses composantes par région, et les revenus disponibles par habitant et par région. Les revenus primaires occultent les mécanismes de solidarité interrégionale notamment les transferts sociaux. Ce sont les revenus tirés de la contribution à l'activité économique comme par exemple les revenus d'activité salariée et non salariée ou les revenus fonciers. Les revenus disponibles correspondent aux revenus primaires auxquels sont ajoutés les transferts courants reçus[195] et sont soustraits les transferts courants versés[196]. Ils prennent donc en compte les solidarités interrégionales (transferts courants reçus) et représentent les revenus dont disposent les ménages pour la consommation finale et l'épargne :

> Le revenu disponible, diffusé par l'Institut, est un agrégat du secteur des ménages du Système de comptabilité nationale adopté par l'ONU et il vise à mieux saisir l'évolution macro-économique d'un territoire et permet d'effectuer diverses comparaisons nationales, régionales et locales. Outre les données fiscales de Revenu Québec, l'Institut utilise, pour estimer annuellement le revenu disponible, une douzaine de sources de données. Le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, il se compose de la rémunération des salariés, du revenu net des entreprises individuelles, du revenu des loyers et du revenu net de la propriété. À cela s'ajoutent les transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ainsi que des administrations publiques comme les prestations d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons) ainsi qu'aux administrations publiques, tels que les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne.
> Sources : Institut de la statistique du Québec, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, Régie des rentes du Québec, Revenu Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, Statistique Canada.
> Compilation : Institut de la statistique du Québec. (ISQ, 2014)

Les revenus disponibles par habitant permettent la comparabilité entre les régions du Québec en s'affranchissant des disparités démographiques.

---

[195] Les transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques tels que les prestations d'assurance emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale.

[196] Les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons) ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Les données de revenus disponibles et primaires existent aussi à l'échelle des MRC, soit une échelle intercommunale ; elles sont utilisables dans le cadre d'une analyse à un niveau scalaire plus fin.

Taux d'emploi par région 2004-2014

Le taux d'emploi est le nombre de personnes en emploi exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Les personnes en emplois sont des personnes résidant dans un territoire donné et ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que les personnes absentes de leur travail mais qui maintiennent un lien d'emploi. Le taux d'activité est défini par la population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi est un indicateur classique qui permet, dans une posture comparative, de mesurer les difficultés socioéconomiques des territoires.

Population totale et taux accroissement annuel de la population 2001-2014

Ces données sont disponibles en ligne sur le site de l'ISQ et dans les publications annuelles *Panorama des régions*[197] *;* elles permettent d'évaluer les dynamiques démographiques par régions administratives de 2001 à 2014 au Québec. Les éléments de populations sont disponibles à l'échelle municipale pour la même période. Le taux d'accroissement annuel est défini comme la variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période. La part des 65 ans et plus par rapport à la moyenne du Québec vise à évaluer l'évolution des dynamiques démographiques. Il a été considéré qu'une part importante des 65 ans et plus pouvait présager d'une évolution démographique défavorable.

---

[197] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm et http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01629FR_pano_regions2014A00F01.pdf

Annexe VI : Liste des données socioéconomiques disponibles et justification de la sélection des indicateurs

Indicateurs disponibles	Source	Echelle disponible	Séries temporelles disponibles	Avantages	Inconvénients
Total du PIB au prix de base	ISQ [198] en ligne Panorama des régions[199]	Echelle provinciale et régionale	2001-2014 inclus	Permet d'appréhender la répartition des activités productives dans les régions administratives et leurs dynamiques.	Pas disponible à l'échelle infrarégionale.
PIB au prix de base par industrie	Base de données des statistiques officielles Québec[200]	Echelle provinciale et régionale	2007-2013 inclus	Permet de dresser une cartographie régionale des bases économiques en fonction des codes SCIAN c'est-à-dire de dégager les sphères présentielles et productives. Indicateur transposable sur d'autres territoires.	Cela demande un travail important de classements des différentes de bases, d'autant que les codes SCIAN fournis sont généraux et ne permettent pas d'isoler clairement les activités touristiques.
PIB au prix de base et revenu disponible / habitant	ISQ[201]	Echelle provinciale et régionale	2002-2014 inclus	Permet de mettre en évidence des disjonctions entre PIB et revenus disponibles et leurs évolutions sur 12 ans. Indicateur transposable sur d'autres territoires. Les revenus disponibles permettent d'appréhender les solidarités interrégionales.	Les données ne sont pas disponibles à l'échelle infrarégionale. Seuls les revenus moyens par habitant sont mobilisables.
Revenu disponible et ses composantes par habitant	ISQ[202]	Echelle provinciale, régionale et intercommunale (MRC)	2002-2014 inclus	Détaille les composantes des revenus primaires, des transferts reçus et payés à des échelles assez fine (MRC). Permet de dégager l'importance de la base sociale dans les revenus. Indicateur transposable sur d'autres territoires	Pas de dispersion des revenus, seulement revenu moyen.
Taux d'activité, taux de chômage et d'emploi	ISQ[203]	Echelle provinciale et régionale	2004-2014 inclus	Ces données permettront de voir le poids de l'emploi coopératif, et coopératif touristique au regard du nombre total d'emplois par région. Indicateurs transposables sur d'autres territoires.	La région Côte-Nordet Nord du Québec sont toujours agrégées dans les statistiques. Les données régionales sont relativement homogènes.
Revenu médian avant et après impôts selon le type de famille	ISQ[204]	Echelle provinciale et régionale	2008-2012 inclus	Permet de mettre en lumière les inégalités de revenus à l'échelle régionale. Indicateur transposable sur d'autres territoires.	Seulement disponible par type de famille : couple et famille monoparentales. La dispersion de revenu n'est pas disponible aux échelles infraprovinciales au Québec. Peu de séries disponibles.

[198] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_ra_2007-2014.htm
[199] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2009.pdf
[200] Repéré à http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER8A0CV251-101688004407fu48&p_lang=1&P_ID_SECTR=420&p_id_raprt=2299
[201] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/pib_revenu_hab.htm
[202] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/index.html
[203] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/index.html
[204] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/rev_median_ap_impot.htm et http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/rev_median_av_impot.htm

Indicateurs disponibles	Source	Echelle disponible	Séries temporelles disponibles	Avantages	Inconvénients
Répartition de la clientèle prestataire des programmes de dernier recours	ISQ[205]	Echelle provinciale et régionale	2008-2012 Inclus	Données disponibles à l'échelle régionale avec nombre de bénéficiaires (adultes et enfants) et nombre de ménages pour les deux programmes : Aide sociale et solidarité sociale soit les aides pour les personnes n'ayant pas de contraintes à l'emploi et celles ayant des contraintes à l'emploi.	Les programmes de dernier recours sont spécifiques au Québec, il est donc difficile d'utiliser cet indicateur dans des comparaisons internationales. Peu de séries disponibles.
Rapport de dépendance économique[206]	ISQ[207]	Echelle provinciale et régionale	2008-2012 inclus	Représente le rapport des transferts gouvernementaux à chaque tranche de 100$ du revenu d'emploi total dans la région. Ex : RDE de 12,1, cela signifie que 12,10 $ ont été reçus en paiements de transfert pour chaque tranche de 100 $ du revenu d'emploi dans cette même région. Permet donc d'appréhender rapidement la base sociale.	Les transferts gouvernementaux sont spécifiques au Québec. Il est donc difficile d'utiliser cet indicateur dans des comparaisons internationales. Peu de séries disponibles.
Indice de dépendance économique[208]	ISQ[209]	Echelle provinciale et régionale	2008-2012 inclus	Le RDE d'une région exprimé en pourcentage du RDE de la province. Par exemple, si l'indice provincial pour une région est de 110, le chiffre est de 10 % supérieur au RDE de la province.	Les transferts gouvernementaux sont spécifiques au Québec. Il est donc difficile d'utiliser cet indicateur dans des comparaisons internationales. Peu de séries disponibles.
Taux de faible revenu selon type de famille	ISQ[210]	Echelle provinciale et régionale	2008-2012 inclus	Selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt, les régions de Montréal et Nord-du-Québec ont près de 15% de famille à faible revenu, soit près du double des autres régions. Indicateur transposable sur d'autres territoires.	L'indice serait plus parlant à une échelle infrarégionale. Les données sont catégorisées selon le type de famille (monoparentale ou non). Elles ne sont pas disponibles pour l'ensemble des individus. L'indicateur ne permet pas de comparaisons internationales. Peu de séries disponibles.
Indice de développement	MAMROT[211]	MRC	2002 et 2006	Indice de développement synthétique reposant sur 7 variables : le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006; le taux de chômage; le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus; le % du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental; la proportion de la population des ménages à faible revenu; le revenu moyen des ménages; le % de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire	Indice non disponible à partir de 2006 car Statcan ne produit plud s l'une des variables nécessaires. Seulement deux séries temporelles disponibles relativement anciennes. L'indicateur ne permet pas des comparaisons internationales.

[205] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/menages.htm
[206] Le rapport de dépendance économique représente les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 $ du revenu d'emploi total d'un territoire donné.
[207] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/rde-ra.htm
[208] L'indice de dépendance économique provincial correspond au rapport de dépendance économique (RDE) d'une région exprimé en pourcentage du RDE de la province. Cet indice peut être supérieur à 100, il signifie alors que le RDE de la région est supérieur au RDE de l'ensemble du Québec.
[209] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/ide-ra.htm
[210] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/mfr_taux.htm
[211] Repéré à http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/

Indicateurs disponibles	Source	Echelle disponible	Séries temporelles disponibles	Avantages	Inconvénients
Population totale et taux accroissement	ISQ dans Panorama des régions 2015[212]	Echelle provinciale, régionale, intercommunale et municipale	2001- 2014	Permet de dégager les dynamiques de peuplement sur les 15 dernières années. Les variations démographiques sont assez marquées. Indicateur transposable sur d'autres territoires.	
Part des 65 ans et plus	ISQ dans Panorama des régions 2015[213]	Echelle provinciale, régionale, intercommunale (MRC) et municipale	2001- 2014	La part des 65 ans et plus par rapport à la moyenne du Québec vise à appréhender l'évolution des dynamiques démographiques. Il a été considéré ici qu'une part importante des 65 ans et plus pouvait présager d'une évolution démographique défavorable.	

Les indicateurs tramés dans le tableau correspondent aux critères de sélection soit la reproductibilité de la méthode d'analyse sur d'autres territoires et un recul temporel d'au moins dix ans comme pour l'analyse des dynamiques coopératives et touristiques. Les définitions de référence pour les indicateurs sélectionnés, soit le PIB au prix de base, les revenus disponible, le taux d'emploi, le taux d'accroissement de la population totale et la part de 65ans et plus, sont détaillées à l'annexe V.

[212] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2015.pdf
[213] Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2015.pdf

Annexe VII : Activités, produits, et positionnement des CT actives disposant de documents de communication au SLSJ (2013)

Nom	Activité	Historique	Informations sur le caractère coopératif	Informations sur les valeurs	Tarification	Produits	Communication
Café Cambio, coop de travailleurs	Auberge - Restaurant	Créé à l'initiative de deux jeunes étudiantes montréalaises en mars 2015	Oui sur le site propriétaire	"Les valeurs dominantes du projet sont la solidarité, la justice sociale, l'équité, la diversité culturelle, le respect de l'environnement et la volonté d'une reconnaissance de la jeune génération comme partie prenante active de la société."	Classique. Principe du "café en attente" qui permet d'offrir à des personnes dans le besoin des cafés et soupes.	Produits de commerce équitable et produits locaux	Multicanal (Tripadvisor). http://cafecambio.ca
Coopérative de solidarité Auberge du Val Ménaud	Restaurant - Café - Brulerie - Salle de spectacle	Créée le 28 mai 2012 à l'initiative des habitants pour dynamiser la municipalité. Fermée en 2015	Non	Non	Classique	Nuitées - Restauration classique - Boissons	Monocanal http://www.valmenaud.com
Coop de solidarité du Cap Jaseux	Parc - d'aventure - hébergements insolites- Sports de pleine nature (Accrobranche, Via Ferrata, Kayak de mer, …)	Créée en Mars 2001	Mention sur le site propriétaire. Absentes sur les autres canaux	Non	Classique	Forfaits hébergements et activité. Activités de pleine nature	Multicanal. Membre de l'AEQ. http://www.capjaseux.com
Coop de solidarité Les Mains tissées	Auberge de jeunesse - Programmes d'insertion	Créée en mars 2009 à l'initiative de la directrice actuelle	Oui sur le site propriétaire. Absentes sur les autres canaux	" Nous […] avons à cœur de développer un tourisme différent, un tourisme solidaire et responsable, un tourisme durable et écologique »	Classique	Nuitées -Plats cuisinés - Produits locaux- Petits déjeuners	Multicanal (Tripadvisor, Routard). http://www.lesmainstissees.ca/index.php
Coopérative de Quilleur et Quilleuse Le Dallo de Chicoutimi	Salle de réception - Banquets - Bowling	Créée en mai 1985	Non	Non	Classique	Bowling - organisation de soirées	Monocanal https://www.facebook.com/LeDallo
Coopérative de solidarité du Lac à Jim	Centre de villégiature - Chalets - Camping - Restaurant - Location embarcation et matériel de pêche	Ancienne colonie de vacance. Géré par la municipalité de 1988 à 2000. Privatisé en 2000. Géré depuis 2011 par la coopérative créée en avril 2011	Mention du conseil d'administration sur le site propriétaire	Non	Classique	Nuitées- Forfaits hébergement restauration et activités - restauration classique- location matériel	Monocanal http://lacajim.ca/fr/nous-joindre/
Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert	Centre de ski	Coopérative créée en 1996. A reçu mandat de la gestion du centre de ski entre 1996 et 2015	Non	Non	Classique	Forfaits ski - location matériel- Restauration classique	Monocanal http://www.montlacvert.qc.ca/index

Nom	Activité	Historique	Informations sur le caractère coopératif	Informations sur les valeurs	Tarification	Produits	Communication
Coopérative de solidarité récréo-touristique de l'Île du repos	Auberge de jeunesse - chalets - camping - restaurant - sale de spectacle et réception	Coopérative créée le 6 mai 1999	Non	Non	Classique	Nuitées - restauration classique - Soirées culturelles	Multicanal (Québec original, Petit Futé). http://www.iledurepos.com/pageshtml/accueil.htm#
Coopérative de solidarité Verte	Auberge de jeunesse - Bar culturel	Coopérative créée en 2006 à l'initiative de six jeunes. Plan de redressement depuis 2013	Oui sur certains sites propriétaires. Absentes sur les autres canaux	"La gestion de l'établissement et, plus largement, de la Coopérative de Solidarité V.E.R.T.E., repose sur des valeurs d'équité, de mise en valeur du patrimoine, de ses ressources et de ses produits locaux, sur une évolution et un développement environnementalement durable ainsi que sur une économie sociale."	Classique	Nuitées. Petit déjeuner - Boissons	Multicanal (Booking, Expedia, Québec Original, Tripadvisor). http://coopverte.com
Coopérative de solidarité Vox Populi	Salle de spectacle - Bar culturel	Créée le 5 mai 2004	Non	Non	Classique	Boissons - Spectacles	Monocanal https://www.facebook.com/pages/Vox-Populi/185512758142347
Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay	Centre de ski	Créée le 6 février 2008	Non	Non	Classique	Forfaits ski - location matériel- Restauration classique	Monocanal http://www.valinouet.qc.ca
O'Soleil, coopérative de solidarité	Centre de Kyte Surf et plein air- Restaurant - Café- Salle de spectacle	Créée en février 2008 à l'initiative de 5 jeunes	Oui sur le site propriétaire	"Animés par la volonté de développer un créneau inédit en harmonie avec les principes de développement durable"	Classique	Sports de pleine nature - Restauration classique - Boissons - Location matériel - Spectacles	Monocanal http://www.osoleil.ca/index.php?lang=fr

Salaméro, 2015